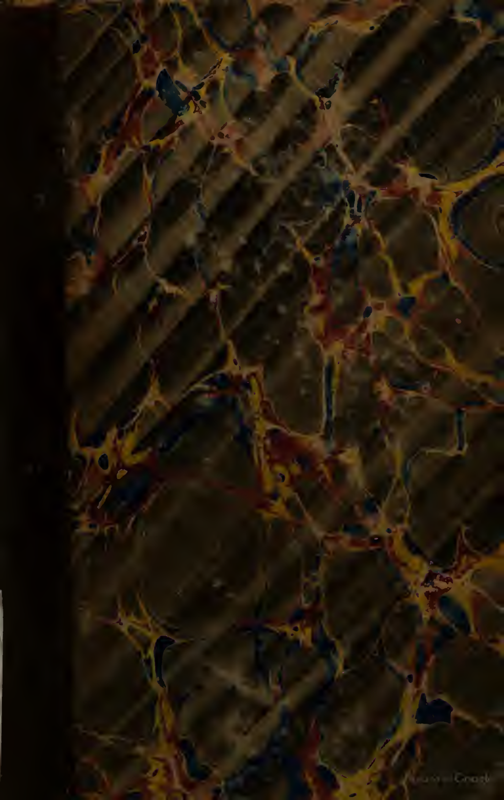



R. BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele
Racc.
De Marinis
466
NAPOLI

Ruee. [illegible] p. 166



ORATEURS

ET

SOPHISTES GRECS.

PARIS. IMPRIMÉ PAR BÉTHUNE ET PLON.

ORATEURS

ET

SOPHISTES GRECS.

CHOIX DE HARANGUES,
D'ÉLOGES FUNÈBRES,
DE PLAIDOYERS CRIMINELS ET CIVILS,
DE DISSERTATIONS,

DE

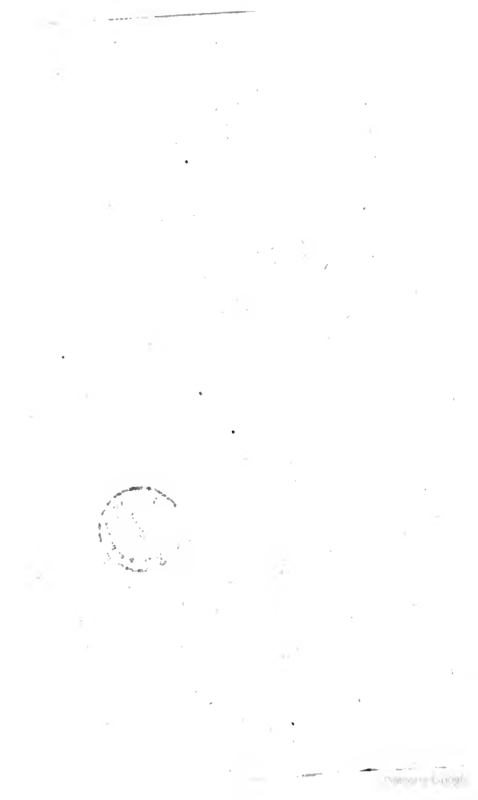
PRODICUS, PÉRICLÈS, ANTIPHON, ANDOCIDE, LYSIAS, ISOCRATE,
ISÉE, LYCURGUE, HÉGÉSIPPE, HYPÉRIDE,
DINARQUE, DION CHRYSOSTOME, ET MAXIME DE TYR.

TRADUCTION PUBLIÉE
PAR UN MEMBRE DE L'UNIVERSITÉ.



PARIS,
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
29, RUE DE SEINE.

1842.



DES PRINCIPALES PHASES

DE

L'ÉLOQUENCE PROFANE EN GRÈCE.

CHEZ les Grecs, l'éloquence naquit dès les temps les plus reculés. Elle aida la poésie à jeter les premiers fondements de la civilisation ; elle anima diversement le langage des héros d'Homère ; elle fut chantée avec enthousiasme par Hésiode. Toutefois, dépourvue de tribune, elle se taisait sous le pouvoir absolu des rois. Législatrice encore, comme à son berceau, elle dut prendre des formes sévères dans la bouche des Lycurgue, des Zaleucus, des Solon. Elle passa dans les camps, et devint guerrière avec Miltiade, Aristide et Thémistocle, dont elle couronna les héroïques efforts. Enfin, la politique lui ouvrit une arène passionnée. De là, cette source abondante d'ornements dont elle embellit l'histoire.

Syracuse eut la gloire d'ouvrir la première école d'éloquence. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que *la censure* à l'usage des despotes de ce temps fut l'occasion qui la fit naître. Or, voulez-vous savoir ce qu'était cette censure sous un Hiéron II ? Le scoliaste du rhéteur Hermogène vous l'apprendra : « L'usage de la parole, dit-il, fut entièrement interdit aux Syracusains, et ils ne purent plus s'exprimer que par gestes. » A cette prohibition étrange, des critiques rattachent ingénument l'origine de la pantomime. C'est se moquer : des tribus sauvages, qui n'ont

jamais rien vu de pareil, possèdent une pantomime très expressive. Sans doute, cette défense, si elle eut jamais lieu, devait se borner aux réflexions sur le gouvernement : c'était encore assez pour la censure, dans la patrie des Phalaris. Le geste restait au peuple : eh bien ! il en fit un, mais terrible, et le trône s'écroula, et la démocratie s'éleva sur ses ruines. Alors retentirent entre les citoyens, long-temps muets, mille accusations ardentes; de toutes parts on dénonçait aux tribunaux populaires ceux qui avaient favorisé les violences du gouvernement déchu. On sentit la nécessité de savoir parler pour se défendre. Des premiers essais naquirent les règles et les théories. Reconnaissons ici la place de la *rhétorique* dans l'ordre social de l'antiquité, où toutes les affaires publiques et privées se traitant devant le peuple entier ou devant une portion considérable du peuple, la parole était l'instrument universel, l'éloquence la condition de toute influence, et la rhétorique l'étude obligée de tout homme d'état.[1]

La théorie de l'art oratoire se développa en Sicile par une suite non interrompue d'orateurs, de rhéteurs, de philosophes, de sophistes, depuis Empédocle d'Agrigente, jusqu'à Thrasymaque. L'improvisateur Gorgias, qui florissait vers l'an 480 avant notre ère, malgré ses brillants défauts, rendit à cet art des services essentiels. Ses nombreux disciples, orateurs d'école ou de tribune, firent concourir la théorie et la pratique aux rapides progrès d'un art auquel une vogue durable semblait assurée. Quel dialecte parlaient tous ces souples et harmonieux artisans du langage? Ici l'histoire littéraire se tait. La Sicile, qui, dans les temps modernes, s'est fait un idiome par-

[1] M. Cousin, *Argument du Gorgias*; t. III, de sa traduction de Platon, p. 136.

ticulier dans la langue italienne, avait affecté, chez les Grecs, les formes du dorisme et de l'éolisme. Il est donc probable que, sur la place publique et dans les tribunaux, l'orateur haranguait en grec dorien ; que, dans les morceaux d'éloquence écrite, non destinés à l'action oratoire, il empruntait d'ordinaire la langue commune ; qu'enfin, lorsqu'il promenait son talent dans la Grèce proprement dite, il s'exprimait en dialecte attique.

Bientôt, par le rétablissement du pouvoir absolu, l'éloquence se trouva encore une fois dénuée d'application positive. Avec la constitution définitive de la démocratie à Athènes, recommencent, sur un sol plus heureux, les développements de ce grand art. Solon, Périclès, Démosthène, marquent le début, le milieu et la fin de cette période. Alors le dialecte attique domina la littérature, et devint *classique* pour tous les ouvrages en prose. « On sait combien le peuple athénien, doué d'un sentiment si exquis du beau sous toutes ses formes, était sensible au charme de la parole, et facilement entraîné par ses séductions. De là, le rapide développement de l'art oratoire à Athènes, et la perfection qu'il y atteignit. L'orateur gouvernait réellement, car il disposait du souverain par la persuasion, et le dominait par l'ascendant victorieux de la parole. Le peuple léger courait à celui qui savait le mieux lui plaire, s'emparer de son esprit, flatter ses préjugés et ses passions mobiles [1]. » Au titre de législateur, Solon, que la Grèce comptait parmi ses Sages, joignit celui d'orateur et de poëte moraliste. La sculpture et la tradition conservèrent long-temps le souvenir de la simplicité de son action oratoire, et de sa pose calme et modeste devant le rocher du Pnyx, grossière-

[1] Lamennais, *Esquisse d'une Philosophie*, 2e partie, liv. IX, chap. III.

ment taillé en forme de tribune. Périclès vint (460), et acheva de faire de l'éloquence une arme pour l'attaque et la défense entre les mains de l'homme d'état. Préparé à cette grave étude par la philosophie d'Anaxagore, durant près de quarante ans, ce grand homme gouverna souverainement Athènes par l'ascendant du génie et de la parole.

Socrate, qui avait vu Périclès, rendit à l'éloquence le même service qu'à la philosophie. Il avait forcé celle-ci à descendre des cieux, où elle s'égarait, pour la fixer sur la terre : il dépouilla celle-là d'une partie des ornements ambitieux dont l'école sicilienne l'avait peu à peu surchargée, et il lui donna pour parure le bon sens dans toute sa force, et ce goût de vérité qui allie la simplicité du *beau* à toutes les grâces de l'atticisme. Platon fut l'interprète et comme le rédacteur de cette argumentation familière, adroite, irrésistible; et plusieurs disciples de Platon, Démosthène surtout, l'appliquèrent à l'éloquence politique, en abrégeant ses formes, en précipitant son élan, sans altérer sa simplicité première.

L'éloquence attique trouva d'illustres organes dans Antiphon, surnommé le *nouveau Nestor;* dans le perfide Critias, qui s'ensevelit sous les ruines de la tyrannie de Sparte, élevée à sa voix; dans Théramène, auteur du retour triomphant d'Alcibiade, et qui, victime de Critias, but la ciguë avant Socrate, son maître; dans Alcibiade lui-même, qu'une grâce particulière rendait le plus persuasif de tous les hommes. Le démagogue Cléon substitua les clameurs à l'éloquence, et les bouffonneries à la dignité oratoire. Plusieurs généraux, contemporains de la jeunesse de Démosthène, réunirent le talent de la parole à celui des armes. Pendant la guerre du Péloponnèse, quelques orateurs de Syracuse et de Sparte s'immortalisèrent par leurs talents;

mais, moins heureux que ceux d'Athènes, ils n'ont pas fait entendre directement leur voix à la postérité.

Lysias, qui seconda les patriotiques efforts de Thrasybule, ouvrit, dit-on, à Athènes, une école d'éloquence, et composa, sur ses vieux jours, des plaidoyers écrits dans le goût le plus pur. Un sophiste, peu de temps après, s'éleva, peu s'en faut, à la dignité des orateurs. Isocrate, mort presque centenaire en 338, est le modèle de l'orateur de cabinet ; noble, harmonieux, poli, mais sans feu et sans énergie. Homme d'état, philosophe, et maître habile dans l'art de l'éloquence, Isocrate, du fond de son école, influait puissamment sur la politique et sur l'administration. Cette école forma d'illustres élèves. Dans la vieillesse d'Isocrate, le jeune Isée faisait concevoir les plus hautes espérances : il perfectionna la méthode d'enseignement des sophistes, et se montra, au barreau, plus nerveux, plus précis que Lysias.

Jamais peut-être l'état intellectuel et moral des Athéniens n'avait offert plus de prise à l'éloquence que l'époque où nous voici parvenus. La chose publique, qui, par une longue habitude, et par le renversement des faibles digues que Solon avait opposées au torrent démocratique, rendait, plus que jamais, chaque citoyen membre actif du gouvernement ; le goût plus répandu de la poésie et des arts, le fréquent commerce des savants et des philosophes, tout avait contribué à familiariser ce peuple étonnant avec une foule d'idées que n'aborde pas le vulgaire des autres peuples. Assouplie par les constants efforts des rhéteurs, la prose oratoire, riche d'une prosodie à elle, et de combinaisons rhythmiques qui sont une énigme pour nous, était devenue, pour la nation aux oreilles délicates et superbes, l'instrument le plus mélodieux. D'un autre côté, la corruption avait fait de grands

progrès dans tous les rangs de la société. Non encore assez dégénérés pour être insensibles à la voix de l'éloquence, les Athéniens l'étaient assez pour exiger qu'elle déployât toutes ses ressources. Enfin, après avoir passé tour à tour de Sparte à Athènes, d'Athènes à Sparte, de Sparte à Thèbes, la suprématie hellénique, un moment indécise, semblait prête à se réfugier dans le Nord. Philippe était là : ses ambitieux projets, sa puissance toujours croissante, en offrant à l'éloquence une résistance à vaincre, doublèrent ses forces et élevèrent son essor. Toutes ces circonstances réunies firent éclore une foule d'orateurs d'un mérite éminent. Tels furent Callistrate, célèbre surtout comme *avocat ;* Eschine, ardent adversaire de Démosthène ; Lycurgue, moins éloquent que ces deux derniers, mais plus vertueux ; Démade, citoyen méprisable, mais improvisateur éblouissant et invincible ; Phocion, d'un sens si droit, illustre victime du patriotisme et de la vertu ; Phocion, le Socrate de la tribune, et de qui Démosthène disait : « Voilà la hache qui va saper tous mes discours. » Ajoutons à cette liste, Hégésippe, fidèle aux vieilles traditions; Hypéride, que Dion préférait à tous les orateurs grecs ; et Dinarque de Corinthe, qui s'éleva surtout quand la plupart de ceux que nous venons de nommer eurent disparu. Bien que la supériorité de Démosthène sur tous ses rivaux ne paraisse pas avoir été bien constatée chez les contemporains, la postérité s'est accoutumée à le placer à leur tête, et à voir en lui la perfection de l'éloquence attique.

Faisons maintenant le tour de la Grèce, et glanons après avoir moissonné. Sparte, si dédaigneuse d'éloquence, fut, pendant sa lutte contre Thèbes, forcée *d'allonger ses monosyllabes.* Plutarque parle avec éloges du talent oratoire de Lysandre et d'Agésilas; et il compare Agis

et Cléomène aux deux Gracques. Dans Argos, une femme, Télésilla, fit revivre le souvenir d'Aspasie. Les harangues des députés corinthiens, dans Thucydide, et la vie tout entière de Timoléon, témoignent assez que Corinthe eut aussi des citoyens éloquents : dans cette ville de luxe et de plaisir, le théâtre était le seul lieu des délibérations nationales. Nommer Épaminondas, c'est prouver que même la cité béotienne ne fut pas entièrement déshéritée du talent de bien dire. Dans les îles, Bias et Pittacus firent de grandes choses avec la parole. La Grande-Grèce, patrie de Charondas, eut ses orateurs comme ses poëtes. Enfin, Byzance nous offre deux négociateurs éloquents, Léon, et surtout ce Python, *impétueux torrent*, auquel Démosthène était si fier d'avoir résisté. Quant au reste, souvenons-nous du superbe mépris de Cicéron pour les orateurs grecs de Carie, de Mysie et de Phrygie.

L'éloquence de discussion et d'entraînement qui s'applique aux affaires publiques, n'existe qu'avec la liberté. Sous le gouvernement des successeurs d'Alexandre, ne trouvant plus d'objets dignes d'elle, elle se réfugia dans les écoles. Dès lors, à la place des orateurs attiques, on vit paraître les orateurs, ou plutôt les rhéteurs d'Asie et des îles de la mer Égée. La plus fameuse de ces écoles est celle de Rhodes, fondée par Eschine. Hégésias énerva le premier le discours public par la mollesse asiatique. A quel indigne rôle descendait peu à peu le plus difficile et le plus puissant de tous les arts ! Il ne s'agissait plus que de briller parmi des disciples, et de gagner, par des amplifications sans objet et chargées de parures, les suffrages d'un auditoire qui ne cherchait que l'amusement. « Voilà, dit Cicéron, l'époque où parurent Démocharès, neveu de Démosthène ; Démétrius de Phalère, le plus poli des orateurs

de son temps, et beaucoup d'autres qui leur ressemblèrent [1]. » Plus grand peut-être comme citoyen que comme orateur, ce Démétrius est le même que les Athéniens ingrats condamnèrent à mort, après avoir renversé en un seul jour les trois cent soixante statues qu'ils avaient érigées en son honneur. Il alla aider Ptolémée-Lagus à fonder la bibliothèque d'Alexandrie. Là, dans le sein des muses, oubliant sa grandeur passée, il charma ses malheurs par l'étude et par la philosophie, et composa de nombreux ouvrages, que le temps nous a presque tous enviés. Il mourut sous le règne suivant, banni du lieu même de son exil.

La dénomination de *sophiste* ou d'homme de science (*σοφία, sapienza*), anciennement honorable, était devenue presque injurieuse depuis Socrate, qui lui avait substitué celle de philosophe. Elle reprit faveur et changea de sens sous les empereurs romains. Les sophistes d'alors, qui pullulaient sur tous les points du vaste empire, souvent honorés par des ambassades et de hauts emplois, cultivaient avec prédilection la théorie de l'art de parler. Mais, à cette époque de longue décadence, le talent oratoire eut peu d'occasions de se déployer en public. Lesbonax, contemporain de Tibère, se fit un nom dans le genre faux et bâtard des *déclamations*. Le plus célèbre de tous ces hommes diserts fut Dion, surnommé Chrysostome, ou *Bouche-d'Or*. Il écrivit, sur la philosophie et la littérature, des *Dissertations*, dont quatre-vingts nous sont restées. Pour être placé au premier rang, il n'a peut-être manqué à Dion que de naître dans des temps plus heureux. Son excellente morale annonce une ame vivement éprise des charmes de la vertu.

[1] *De Orat.*, II, 23.

Ainsi, les idées élevées avaient un peu ranimé le talent de la parole; et l'éloquence, bannie de la politique, s'unissait parfois à la philosophie et à la morale. Mais la mollesse de l'Orient énervait son antique vigueur; la déclamation devint un chant étudié, fait pour caresser doucement l'oreille, et mendier des applaudissements. Au lieu de ce manteau simple, de couleur austère, dont étaient revêtus Démosthène et Phocion, et sous lequel ce dernier, à la tribune, cachait même ses mains, le harangueur ionien étalait devant ses auditeurs une robe de pourpre brodée d'or; ses doigts étincelaient de pierreries, ses joues étaient chargées de fard, et l'odeur des parfums s'exhalait de sa chevelure, couronnée de lauriers et de rubis. Tels, autrefois, les musiciens montaient sur un théâtre pour y disputer le prix du chant.

La suite des temps nous amène devant le plus spirituel frondeur des folies humaines que l'antiquité ait produit : j'ai désigné Lucien. Il occupa un poste élevé, voyagea beaucoup, et vécut quatre-vingt-dix ans. Quelle vaste carrière pour cet esprit observateur et caustique ! Ses dialogues, écrits en dialecte attique, sont en effet remplis de sel et d'atticisme. C'est une revue de la mythologie antique, qui tombait en ruines, attaquée à la fois par la philosophie et l'Évangile. Les dieux et leurs adorateurs y sont l'objet constant de ses railleries. Lucien eut le tort et le malheur de les appliquer aussi à la société naissante des chrétiens, qu'il n'a pas comprise. Il s'amuse parfois à parodier avec beaucoup de grâce le langage des orateurs et des sophistes.

Un des rhéteurs les plus célèbres de ces temps fut Longin, qu'un ancien appelait *une bibliothèque vivante*. Après avoir professé l'art oratoire dans Athènes, il fut appelé à la

cour brillante de Palmyre. La reine Zénobie le nomma son ministre. Devenu maître de cette capitale par la force des armes, l'empereur Aurélien se déshonora en ordonnant le supplice de Longin, qui s'était opposé à ses prétentions. Cet homme éloquent souffrit la mort avec courage. Nous avons sous son nom un *Traité du Sublime*, l'un des monuments les plus remarquables de la critique ancienne. Ce livre, même après Boileau, est encore à traduire en notre langue. Le style de Longin est au niveau de son sujet, et plus d'une fois il se montre sublime en parlant du sublime.

Thémiste, dont il nous reste trente-trois discours, et qui jouit d'une grande faveur auprès de Julien et de Théodose-le-Grand, se porta souvent comme conciliateur entre les chrétiens et le prince qui les persécutait. Libanius, élève de Thémiste, né en 314, à Antioche, eut encore plus de réputation. Ce qui nous reste de ses *panégyriques* et de ses *déclamations* justifie, jusqu'à un certain point, l'enthousiasme qu'il excitait. Libanius fut aimé de Julien, qu'il ne flatta jamais, et de saint Basile, malgré son zèle pour le paganisme. Car, dans Athènes, et même dans les capitales de l'Orient, le polythéisme, au IVe siècle, se conservait encore, protégé par les arts. « Deux jeunes hommes, inséparables parmi les séductions de la ville de Minerve, ne connaissent que le chemin de l'église chrétienne et celui des écoles : c'est Grégoire, et Basile, son ami. Près d'eux passe souvent, sans leur parler, un jeune homme à la démarche irrégulière et précipitée, au regard brillant et plein de feu, laissant tomber les boucles de sa chevelure, le cou légèrement penché, la physionomie mobile et dédaigneuse. Il porte le manteau philosophique ; mais la foule qui le suit annonce sa fortune, ou plutôt ses périls : c'est le frère

de l'un des Césars, c'est Julien, qui, désarmant la jalouse haine de l'empereur Constance, est venu dans Athènes pour étudier les lettres dans leur sanctuaire. Il passe pour chrétien, et Constance lui a même fait prendre le titre de *lecteur* dans une église; mais son amour pour Homère est l'espérance des Grecs encore attachés à l'ancien culte [1]. » Julien devint, plus tard, le plus habile et le plus dangereux persécuteur du christianisme, qu'il avait abandonné. Il prit la plume pour combattre des opinions religieuses qui l'importunaient comme un remords. La plus célèbre de ses compositions a pour titre : *Les Césars* ou *le Banquet*.

Hermogène de Tarse fut, après Aristote, le premier rhéteur de la Grèce, s'il n'est son égal. A quinze ans, Hermogène professait en présence de l'empereur, et le ravissait d'admiration. A vingt-cinq ans, Hermogène avait perdu la mémoire, et fut obligé de cesser ses leçons ! Il laissa, sur la rhétorique, un grand ouvrage qui devint le manuel de toutes les écoles grecques. Grâce à son talent, grâce aussi à la faveur de Marc-Aurèle et de L. Vérus, dont il avait été le maître, Atticus Hérode, sophiste athénien, consul sous le règne d'Antonin, avait acquis une fortune immense : il possédait, près d'Athènes, sur les bords du Céphise, une magnifique maison de campagne, et y vivait en grand seigneur, comme Voltaire à Ferney. Ælius Aristide, né en Bithynie, ne jouit pas d'une moindre renommée. Il chercha l'art oratoire comme alors on cherchait la philosophie, dans les pays étrangers, dans l'Asie, la Grèce, l'Égypte : plusieurs villes lui érigèrent des statues. Maxime de Tyr fit, ce nous semble, un plus noble usage de la parole. Il nous a laissé, sur divers sujets de philosophie, de morale et de littérature, quarante-un trai-

[1] M. Villemain, *De l'Éloquence chrétienne dans le* IVe *siècle*.

tés, dont plusieurs ne sont que le développement de la doctrine de Platon.

Résumons-nous. Dans les camps, au barreau, dans l'école, même devant une tombe, militaire ou didactique, judiciaire ou funèbre, l'éloquence profane, chez les Grecs, eut presque toujours un caractère politique. Dans l'homme elle ne voyait que le citoyen : les intérêts du citoyen, soit réels sous l'empire d'une liberté orageuse, soit simulés, dans les longs interrègnes de la liberté, furent pour elle, tantôt l'objet d'une lutte sérieuse, même acharnée, tantôt l'occasion d'une frivole escrime. Vint enfin le temps où la parole nouvelle apprit à l'homme à élever ses regards vers la céleste patrie. Le paganisme expirant, et la religion chrétienne venant renouveler le monde furent en présence. Ce grand procès suscita d'éloquents défenseurs, surtout du côté des chrétiens. Comme la parole de ces derniers coule de source, alimentée par l'énergie de la foi! Ici, l'éloquence n'est plus un exercice, mais un ministère, un sacerdoce.

Dans le *choix* que nous présentons au public des plus beaux monuments de l'éloquence grecque profane, trop faiblement reproduits dans notre langue, parcourant rapidement six siècles, nous partons du sophiste Prodicus, pour ne nous arrêter qu'à Maxime de Tyr. Des notices particulières font connaître ce que nous savons de la vie et des ouvrages de chaque orateur. Démosthène et Eschine, qui formeront un volume à part, dont l'impression est avancée, sont seuls exceptés du recueil que nous publions aujourd'hui.

S.

PRODICUS.

Le sophiste Prodicus de Céos avait été l'un des maîtres de Socrate; il mourut, dit-on, peu de temps après ce sage, condamné, comme lui et pour les mêmes motifs, à boire la ciguë. Dans un ouvrage intitulé : *Les Saisons de la Vie* (et non dans un traité spécial sur Hercule), il avait écrit plusieurs contes moraux sous une forme allégorique. C'est de ce livre, perdu pour nous, que Xénophon a tiré le célèbre apologue du *Choix d'Hercule* (*Memorab.*, l. II, c. 1). Prodicus le lisait publiquement dans les villes où il passait, partout applaudi, surtout à Lacédémone. Cicéron y fait souvent allusion (*De Off.*, I, 32; *Ad Famil.*, V, 12, etc.). Silius-Italicus a transporté cette fiction dans son poëme sur la seconde guerre punique, XV, 18-128, où il raconte la même chose du jeune Scipion. La fable de Prodicus est aussi rappelée par Maxime de Tyr, *Disc.* IV; par Thémiste, *Disc.* III, et imitée par Lucien et Philon. Les compilateurs grecs en avaient enrichi leurs *Florilegia*. Les *latinistes* Firmianus et Camerarius l'ont imitée en prose et en vers. Nous la trouvons trois fois dans la littérature anglaise (Lowth Spence, et le n° 97 du *Babillard*). Wieland l'a fait connaître aux Allemands dans le *Musée Attique*. Le *Sésostris* (poésies diverses de Voltaire), écrit en 1775, à l'avénement du jeune roi de France, est une allégorie du même genre. Plusieurs légendes, entre autres celle de Robert de Normandie entre son bon ange et le démon, sont l'expression chrétienne, également dramatique, de la même pensée. Le pinceau et le burin ont plusieurs fois reproduit ce sujet. *Voy.* surtout, pour l'art ancien, *Pierre grav.*, publiée par Beger, *Thes. Brandeb.*, t. I.

Cette allégorie est le plus beau monument qui nous soit resté

de l'éloquence et de la morale des sophistes. Toutes les versions françaises qu'on en a données s'éclipsent devant celle que M. Victor Le Clerc a insérée dans le tome XXVII de sa belle édition de Cicéron, p. 427, in-8°. Nous commençons ce volume sous les meilleurs auspices, en reproduisant ces lignes du docte et élégant académicien.

LE CHOIX D'HERCULE.

A PEINE sorti de l'enfance, à cet âge où les jeunes gens, devenus maîtres d'eux-mêmes, font déja voir s'ils suivront, pendant leur vie, le chemin de la vertu ou celui du vice, Hercule s'assit dans un lieu solitaire, ne sachant laquelle choisir des deux routes qui s'offraient à lui [1]. Soudain il voit s'avancer deux femmes d'une taille majestueuse. L'une, joignant la noblesse à la beauté, n'avait d'ornements que ceux de la nature; dans ses yeux régnait la pudeur; dans tout son air la modestie; elle était vêtue de blanc. L'autre avait cet embonpoint qui accompagne la mollesse, et, sur son visage apprêté, la céruse et le fard altéraient les couleurs naturelles; la démarche altière et superbe, les regards effrontés; parée de manière à laisser entrevoir tous ses charmes, elle se considérait sans cesse elle-même, et ses yeux cherchaient des admirateurs; que dis-je? elle se plaisait à regarder son ombre. Lorsqu'elles furent toutes deux plus près d'Hercule, la première vint à lui sans hâter le pas; mais l'autre, voulant la prévenir, accourut vers lui.

« Hercule, lui dit-elle, je vois que tu ne sais quel chemin tu dois prendre. Si tu me fais ton amie, je te conduirai par la route la plus douce et la plus facile; aucun plaisir ne te sera refusé; aucune peine n'affligera ta vie. D'abord tu n'auras à redouter ni la guerre, ni les vains soucis: ta seule

[1] Amphitryon avait envoyé Hercule garder les troupeaux à la campagne. C'est là qu'Hercule atteignit l'âge de dix-huit ans. C'est là aussi que lui apparurent, dit Nitsch, la Volupté et la Vertu, ou, si l'on veut, Vénus et Minerve.

occupation sera de trouver les boissons et les mets qui pourront te plaire, ce qui flattera le mieux, à ton avis, les yeux et les oreilles, l'odorat et le toucher; les amours avec toute leur ivresse [1]; le sommeil avec toute sa douceur; et tu ne songeras qu'au moyen le plus court d'être heureux. Et, si tu crains de manquer jamais des trésors qui achètent les plaisirs, rassure-toi, je t'en comblerai, sans prescrire jamais à ton corps ni à ton esprit des travaux pénibles : tu jouiras des travaux des autres; tout, pour t'enrichir, te sera légitime; je donne à ceux qui me suivent le droit de tout sacrifier au bonheur. — O vous que je viens d'entendre, répondit Hercule, quel est votre nom? — Mes amis, dit-elle, me nomment la *Félicité;* mes ennemis, mes calomniateurs, m'ont appelée la *Volupté.* »

Cependant l'autre femme s'était avancée. Elle parle en ces mots : « Et moi aussi, Hercule, je parais devant toi; c'est que je n'ignore pas de qui tu tiens le jour, c'est que ton éducation m'a révélé ton caractère. J'espère donc, si tu choisis ma route, que tu vas briller entre les grands hommes par tes exploits et tes vertus, et donner ainsi un nouvel éclat à mon nom, un nouveau prix à mes bienfaits. Je ne t'abuserai pas en te promettant les plaisirs; j'ose t'apprendre avec franchise les décrets des dieux sur les hommes. Ce n'est qu'au prix des soins et des travaux qu'ils répandent le bonheur et l'éclat sur votre vie. Si tu desires que les dieux te soient propices, rends hommage aux dieux; si tu prétends être chéri de tes amis, que ton amitié soit généreuse; si tu ambitionnes les honneurs dans un état, sois utile aux citoyens; s'il te paraît beau de voir tous les Grecs applaudir à ta vertu, cherche à servir la Grèce entière; veux-tu que la terre te produise des fruits abondants? tu dois la cultiver; que tes troupeaux t'enrichissent? veille sur tes troupeaux; aspires-tu à dominer par la

[1] *Cum quibus pueris lasciviens plurimum gaudeas.*

guerre, à rendre tes amis libres et tes ennemis esclaves? apprends des guerriers habiles l'art des combats, et que l'expérience t'enseigne à le pratiquer; veux-tu enfin que ton corps devienne robuste et vigoureux? souviens-toi de l'accoutumer à l'empire de l'ame, et de l'exercer au milieu des fatigues et des sueurs. »

Ici sa rivale l'interrompit: « Ne vois-tu pas, Hercule, les obstacles et la longueur de cette route qui mène, dit-on, au bonheur? Moi, je t'y conduirai par un chemin court et fleuri. »

« Malheureuse! reprend la Vertu, de quel bonheur viens-tu parler? Quels plaisirs connais-tu, toi qui ne veux rien faire pour en mériter, toi qui préviens tous les besoins qu'il est doux de satisfaire, et jouis sans avoir desiré; toi, qui manges avant la faim, qui bois avant la soif; qui, pour assaisonner tes mets délicats, emploies les mains les plus savantes; qui, pour boire avec plus de charme, amasses des vins somptueux, et cours çà et là chercher de la neige en été; qui, pour dormir plus doucement, imagines de fins tissus, de riches tapis étendus sous des lits superbes? Tu cherches le sommeil, non par besoin du repos, mais par oisiveté. Dans l'amour, tu préviens et tu outrages la nature[1]; et tes amis, instruits par tes leçons, passent la nuit en plaisirs coupables, et la plus utile partie du jour dans une lâche inaction. Tu es immortelle, mais les dieux t'ont chassée, et tout homme de bien te méprise. Jamais tu n'as entendu le plus doux concert, tes propres éloges; jamais tu n'as vu le plus doux spectacle, celui d'une bonne action qui vînt de toi. Quel homme voudrait te croire quand tu lui parles, te secourir quand tu l'implores? quel homme sensé oserait se mêler à tes vils adorateurs? Jeunes, ils traînent un corps languissant; plus âgés, leur raison s'égare; aux

[1] *Venerem vero, prius quam ea indigeas, omni arte impellis; et ipsis viris tanquam mulieribus uteris.*

brillants plaisirs d'une jeunesse oisive, succèdent les ennuis d'une laborieuse vieillesse; honteux de ce qu'ils ont fait, accablés de ce qu'ils font, ils ont couru, dans leur premier âge, de délices en délices, et réservé tous les maux pour leur déclin. Moi, je suis la compagne des dieux, la compagne des mortels irréprochables; sans moi, rien de sublime parmi les dieux ni sur la terre. Je reçois les plus grands honneurs, et des puissances divines, et de ceux d'entre les hommes qui ont le droit de m'honorer. L'artisan n'a personne qui le soulage plus que moi dans ses peines; le chef de famille n'a pas d'économe plus fidèle; l'esclave, d'asile plus assuré; les travaux pacifiques, d'encouragement plus efficace; les exploits militaires, de meilleur garant de triomphe; l'amitié, de nœud plus sacré. Ceux qui me chérissent trouvent dans le boire et le manger un plaisir qu'ils n'achètent pas : ils attendent seulement que le besoin leur ait commandé. Le sommeil leur est plus agréable qu'aux riches indolents; mais ils se réveillent sans chagrin, et jamais l'heure du repos n'a pris sur celle du devoir. Jeunes, ils ont le plaisir d'entendre les éloges des vieillards; vieux, ils aiment à recueillir les respects de la jeunesse. C'est avec joie qu'ils se rappellent leurs actions passées; ils font avec joie ce qui leur reste à faire; et c'est moi qui leur concilie la faveur des dieux, l'affection de leurs amis, les hommages de leurs concitoyens. Quand le terme fatal arrive, l'oubli du tombeau ne les ensevelit pas tout entiers, mais leur mémoire, toujours florissante, vit dans un long avenir. Imite leur grande ame, ô jeune héros! sois digne du sang généreux qui t'a fait naître : je te promets le bonheur et la gloire[1]. »

[1] Maxime de Tyr, *Discours* IV, ajoute à ce récit : « Hercule dit pour jamais adieu à la Volupté, et prit la Vertu pour guide. »

PÉRICLÈS.

Périclès a donné son nom au siècle le plus brillant de la Grèce. On place sa naissance entre les années 500 et 490 avant l'ère chrétienne. Son père, Xanthippos, avait commandé les Athéniens à la bataille de Mycale ; Agariste, sa mère, était fille de ce Clisthène qui avait chassé les Pisistratides. On distingua le jeune Périclès parmi les disciples de Zénon d'Élée, puis parmi ceux d'Anaxagore : mais déjà la politique était son étude favorite ; il s'en entretenait même avec son maître de musique. Il prit de bonne heure l'habitude d'un maintien réservé, d'une gravité silencieuse, dans laquelle il entrait autant d'ambition que de prudence.

Lorsque Athènes eut perdu Aristide et Thémistocle, quand Cimon s'étant mis à la tête de l'aristocratie, le parti populaire demeura un moment sans chef, Périclès s'empara de ce poste, résolu à flatter habilement le peuple le plus jaloux de gloire, pour le gouverner. Il éclipsa promptement tous ses rivaux, et parvint à se faire un trône de la tribune. La force et la chaleur de son langage furent comparées à la foudre ; et l'orateur, égalé à Jupiter, en dépit des libres railleries de quelques poëtes comiques, fut surnommé l'*Olympien*. Chaque fois qu'il montait les degrés de la tribune, il se disait à lui-même : « Souviens-toi que tu vas parler à des hommes libres, à des Grecs, à des Athéniens. » Faut-il croire qu'il fut formé aux graces de l'élocution par la belle Milésienne, la célèbre Aspasie? Nous ne le suivrons pas dans toutes les grandes choses qu'il fit pour la guerre et pour les arts, pendant près de quarante ans, avec cette toute-puissance du peuple dont il avait su se revêtir, qui parfois lui échappa, et lui revint toujours. Nous sommes même loin d'excuser de tout point la politique de ce grand homme. La peste qui désola l'Attique l'atteignit et l'emporta lui-même, Olymp. LXXXVII, 4, l'an 429 avant notre ère.

« Périclès prononça l'éloge des soldats morts au commence-

ment de la guerre du Péloponnèse. On ignore si c'était dans ce discours que, déplorant la perte de la jeunesse athénienne moissonnée dans le combat, il avait dit ces touchantes paroles, rapportées par Aristote : *L'année a perdu son printemps.* Elles ne se trouvent pas dans la harangue que Thucydide a placée sous le nom de Périclès. Mais il semble que cette harangue est une fiction de l'historien, et qu'elle porte l'empreinte de son style grave et sévère. Elle ne peut donc servir qu'à nous indiquer comment, à l'époque même où écrivit Thucydide, on concevait le caractère de ces panégyriques funèbres qui furent en usage jusqu'au dernier jour de la liberté grecque [1]. »

Onze ans plus tôt, après la guerre de Samos, Périclès avait parlé sur une autre tombe. Quelques lignes de ce discours sont le débris le plus ancien d'un éloge funèbre prononcé chez les Grecs : « Ces hommes sont devenus immortels comme les dieux eux-mêmes : car nous ne voyons pas les dieux en réalité; mais, par les honneurs qu'on leur rend et les biens dont ils jouissent, nous jugeons qu'ils sont immortels. Les mêmes signes existent dans ceux qui meurent pour la défense de la patrie [2]. » Ce discours émut vivement l'auditoire. « Lorsque Périclès fut descendu de la tribune, dit Plutarque, les dames de la ville vinrent luy baiser les mains, et luy mettoient des chapeaux de fleurs et des couronnes sur la tête, comme l'on fait aux champions victorieux, quand ils retournent des jeux où ils ont emporté le prix [3]. » Périclès obtint-il le même succès après avoir prononcé le discours qu'on va lire, si toutefois ce discours lui appartient? On peut en douter, tant le pathétique du sujet y semble sacrifié aux intentions politiques de l'adroit orateur.

Laissons Thucydide lui-même décrire la touchante cérémonie des funérailles :

« L'hiver qui suivit la première campagne, les Athéniens, selon l'usage du pays, rendirent, aux frais de l'État, les honneurs funèbres aux guerriers qui venaient de succomber. Voici ce qui s'observe dans cette solennité.

[1] M. Villemain, *Essai sur l'Oraison funèbre.*
[2] Morceau traduit par M. Villemain, *ibid.*
[3] *Vie de Périclès*, traduct. d'Amyot.

« La surveille des obsèques, on dresse une tente, où l'on expose aux regards les ossements des morts; et chacun apporte à son gré des offrandes à celui qui lui fut cher. Au moment du convoi, sont amenés sur des chars des cercueils de cyprès, un pour chaque tribu. Les ossements y sont déposés. On porte aussi un lit tout dressé, mais vide, destiné aux absents dont on n'a pu retrouver les corps. Citoyens, étrangers, peuvent, à volonté, faire partie du cortége. Les parentes aussi approchent du monument, poussant des lamentations. On dépose ces cercueils dans le tombeau public élevé à l'entrée du plus beau faubourg d'Athènes [1]. C'est toujours là qu'on inhume les guerriers morts dans les combats, excepté ceux de Marathon : comme leur bravoure a été jugée extraordinaire, c'est sur le champ de bataille même qu'on a érigé leur tombeau. L'inhumation terminée, un orateur, choisi par la république, et distingué par sa sagesse et par son rang, prononce sur les morts un éloge mérité; après quoi chacun se retire.

« Ainsi se font les funérailles. Durant toute la guerre, en pareille occasion, on suivit cet usage. Périclès, fils de Xanthippos, fut désigné pour honorer la mémoire des premières victimes des combats. Le moment arrivé, il s'avance du sépulcre sur une tribune élevée, construite de manière qu'il puisse être entendu de la plus grande partie de l'assemblée, et il parle en ces termes [2] : »

[1] Le Céramique, ou les Tuileries. Une colonne s'élevait sur le monument commun, avec cette inscription : « Ici reposent ceux qui sont morts en telle guerre. » Pausan., lib. I, c. 29.

[2] Thucyd., l. II, c. 34.

ÉLOGE FUNÈBRE.

On a souvent loué à cette tribune l'auteur de la loi qui ajoute un éloge funèbre à cette solennité; on a trouvé de la grandeur à célébrer ainsi les guerriers qu'on va ensevelir. Pour moi, quand des hommes se sont montrés grands par leurs actions, il m'a toujours semblé suffisant de leur rendre en action des honneurs mérités (et tel est l'appareil dont vous voyez que l'État environne aujourd'hui ce monument funéraire), sans commettre aux chances de la parole d'un seul la créance due aux vertus de tant de braves. Il est difficile, en effet, de garder, dans un tel sujet, cette juste mesure, à peine suffisante pour établir la vérité. Les auditeurs sont-ils favorables et bien informés, l'orateur n'en dit jamais assez. Les faits leur paraissent-ils étranges et au-dessus de leurs forces, l'envie crie à l'exagération. On écoute patiemment l'éloge, tant qu'on se croit au niveau des actions racontées; mais, dès qu'elles nous passent, l'envie est là, et l'on se refuse à croire. Toutefois, puisque cette institution est consacrée par l'approbation de nos ancêtres, je dois, en m'y conformant, entrer, autant qu'il est possible, dans les dispositions de chacun de ceux qui m'écoutent.

Je parlerai d'abord de nos aïeux. Cet hommage, rendu maintenant à leur mémoire, la justice le commande aussi bien que le respect. Seuls et premiers maîtres de cette contrée [1], ils l'ont léguée à leurs successeurs, libre jusqu'à ce jour, grace à leur vertu. Nos aïeux sont dignes d'éloges,

[1] Les Athéniens se disaient autochthones, c'est-à-dire nés sur le sol même, sans en être sortis, sans venir d'ailleurs.

et nos pères encore plus. A leur territoire héréditaire ajoutant, non sans peine, tout cet empire que nous possédons, ils l'ont transmis à la génération actuelle. Cependant c'est nous surtout, nous maintenant encore dans l'âge mûr, qui l'avons augmenté, nous, par qui la république se suffit en tout, et dans la guerre et dans la paix. Ces faits d'armes, qui ont produit chaque conquête, et par lesquels nous ou nos pères avons vaillamment repoussé les invasions des Barbares et des Hellènes, vous sont connus : le récit en serait long, et je l'omettrai. Mais par quelle conduite, par quelles institutions, par quelles mœurs nous sommes montés à ce degré de puissance, voilà ce que je ferai d'abord connaître; je passerai ensuite à l'éloge de nos guerriers. Ces détails ne seront pas déplacés dans la cérémonie de ce jour; et pour toute cette réunion de citoyens et d'étrangers, il est utile de les entendre.

Nous avons une constitution qui n'emprunte ses lois à personne, et, loin d'imiter les autres, nous servons nous-mêmes d'exemple[1]. Elle s'appelle démocratie, parcequ'elle s'applique, non au petit nombre, mais au plus grand. Dans les différends entre particuliers, la loi est égale pour tous; quant aux dignités, chacun, suivant le mérite qui le distingue, est ordinairement préféré pour les emplois publics, non pas à cause de son parti, mais de ses vertus. Ni l'indigence, ni l'obscurité n'écartent personne, s'il peut être utile à l'État. Libres dans l'exercice de nos droits politiques, confiants dans le commerce journalier de la vie, nous voyons sans colère notre semblable se permettre quelque jouissance, et nous ne lui montrons pas ce front chagrin qui, s'il ne punit point, fait souffrir[2]. Malgré cette facilité dans nos relations privées, nous respectons par-dessus tout l'ordre public, mais par soumission au magistrat et aux

[1] Lycurgue, au contraire, avait emprunté à la Crète plusieurs de ses lois.

[2] Allusion à l'austérité lacédémonienne.

lois, à celles principalement qui protégent les opprimés, ou qui, sans être écrites, impriment un déshonneur généralement reconnu.

De plus, nous procurons même à l'esprit une infinité de délassements par nos jeux, nos fêtes annuelles, et par l'élégance des établissements particuliers, dont le charme journalier bannit la tristesse. La grandeur d'Athènes attire dans son sein les productions de toute la terre; et les fruits mêmes de notre sol ne nous sont pas d'un usage plus familier que ces produits lointains.

Nous ne nous distinguons pas moins de nos rivaux dans ce qui regarde la guerre. Notre ville est ouverte à tous les peuples : point de ces lois d'exclusion qui repoussent l'étranger, qui ont peur de ce qu'il pourrait voir, de ce qu'il pourrait entendre et tourner à son avantage [1]. C'est que nous comptons bien moins sur des apprêts mystérieux et sur des ruses, que sur notre cœur, à l'heure du combat. Que d'autres, à force d'exercices, et dès leur enfance, se fassent un métier du courage : sans passer par une éducation si rude, nous n'opposons pas à nos ennemis de moins redoutables adversaires, et l'expérience l'a prouvé. Les Lacédémoniens ne viennent pas seuls, mais avec tous leurs alliés, porter la guerre dans notre pays; tandis que nous, dans nos invasions, combattant sur un sol étranger des hommes qui défendent leurs propres foyers, les obstacles n'arrêtent point nos fréquentes victoires. D'ailleurs, nul ennemi n'a rencontré nos forces réunies, dont une partie est toujours distraite, soit pour la marine, soit pour nos nombreuses colonies. Néanmoins, l'ennemi a-t-il quelque engagement avec un petit nombre des nôtres, vainqueur, il se vante de nous avoir tous repoussés; vaincu, de l'avoir été par la nation entière. Au reste, si nous aimons mieux attendre les périls au sein du repos, plutôt que dans de

[1] Nouvelle allusion aux mœurs de Sparte.

pénibles exercices, et leur opposer le courage du cœur plutôt qu'une valeur commandée, nous y gagnons de ne point anticiper sur les maux de l'avenir, sans toutefois déployer, quand nous y sommes engagés, moins d'audace que ceux qui consument leur vie à s'y endurcir [1].

Mais ce ne sont pas là les seuls titres d'Athènes à l'admiration. Nous sommes élégants avec simplicité et philosophes sans mollesse. C'est la richesse réelle de nos actions, plutôt que le faste de nos paroles, que nous montrons au besoin. Point de honte ici à avouer sa pauvreté; mais nous en mettons beaucoup à ne rien faire pour en sortir. Le même Athénien soigne à la fois ses affaires domestiques et celles de l'État; et tel, livré à un travail manuel, ne manque pas de connaissances politiques. Partout ailleurs, le citoyen qui se refuse aux travaux de l'administration est un homme paisible; ici, c'est un être inutile. Dans les affaires, si nos jugements, si nos conceptions sont justes, c'est que nous croyons que la discussion ne saurait nuire, et qu'on n'échoue que faute de s'être instruit avant d'exécuter. Aussi réunissons-nous, à un rare degré, la hardiesse qui entreprend et la sagesse qui délibère, tandis que, chez les autres peuples, l'audace est ignorance, la réflexion timidité. Le vrai courage connaît de chaque chose l'agréable comme le terrible, sans pour cela se détourner du péril. Jusque dans la bienfaisance même, nous sommes opposés au commun des hommes, puisque ce n'est pas en acceptant, mais en donnant des bienfaits, que nous acquérons des amis. Car il est un ami plus solide, celui qui rend un service afin de le conserver comme obligeant à la bienveillance celui qui le reçoit, tandis que l'obligé éprouve un sentiment plus prompt à s'émousser, trop sûr qu'il rendra le bienfait, non comme une grace, mais comme une dette.

[1] A Lacédémone, tous les exercices tendaient à fortifier le courage militaire, et ces exercices étaient aussi pénibles que multipliés.

Seuls encore, nous faisons le bien sans réserve, sans calcul, cédant seulement à une confiance généreuse.

Athènes, pour me résumer, est l'école de la Grèce. Il semble que ses citoyens aient le choix des talents : ils apportent dans tous les genres la même facilité et la même grace. Et que ce soit ici, non une vaine pompe de paroles, mais la vérité des faits, c'est ce que prouve notre puissance elle-même, acquise par de telles mœurs. Seule entre les cités existantes, Athènes se trouve, à l'examen, supérieure à sa renommée; seule, elle ne donne point à l'ennemi qui l'attaque raison de s'indigner de sa défaite, ni à ses sujets de lui reprocher l'humiliation de leur dépendance.

Une grandeur aussi réelle, prouvée par d'aussi éclatants témoignages, nous assure l'admiration de la postérité comme celle de notre siècle; et nous n'avons besoin ni d'un Homère, ni d'un panégyriste quelconque, qui relève nos vertus par d'agréables mensonges, détruits bientôt par la vérité. Il suffira de la terre et des mers forcées de se livrer à notre audace, et de ces monuments impérissables que nous avons élevés partout à nos bienfaits, à nos vengeances.

Voilà donc la patrie pour laquelle nos guerriers, résolus de ne point se laisser ravir un bien si précieux, sont morts en combattant [1]. Pour elle il est juste que tous ceux qui survivent veuillent également tout souffrir. Je me suis longtemps arrêté sur Athènes pour montrer que le combat n'est pas égal entre nous et les hommes qui n'ont pas le bonheur de posséder une telle patrie : je voulais rendre en même temps visible par des faits la gloire des guerriers dont je parle. En effet, ce que j'ai célébré dans la gloire

[1] Traduction de M. Villemain, *Essai sur l'Oraison funèbre*. Deux autres passages de ce discours sont également reproduits ici tels que le savant et habile écrivain les a cités. Pour plusieurs autres morceaux, nous nous sommes aidé des versions de l'Évesque de Lescar et de MM. Longueville, Roget et Didot.

d'Athènes est l'ouvrage de la vertu de ces mêmes guerriers et de ceux qui leur ressemblent. Aussi, parmi les Hellènes en est-il peu qui puissent, comme ceux-ci, montrer la balance égale entre leurs actions et leur renommée. A mon avis, la catastrophe de ces guerriers met au grand jour la vertu de l'homme; elle en indique le principe, elle en confirme la fin. A défaut d'autre mérite, il est juste que l'on se pare de la bravoure guerrière pour servir la patrie; car, en effaçant ainsi le mal par le bien, on sert plus l'État par son dévouement qu'on ne lui aurait nui par ses faiblesses. Mais, parmi ces guerriers, le riche n'a pas mollement écouté le desir de jouir encore de sa fortune, ni le pauvre l'espoir de se soustraire à l'indigence; nul n'a ajourné l'heure du danger. Punir les ennemis leur offrait de plus grands charmes; et, ne voyant rien de plus glorieux qu'un tel péril, ils voulurent, en s'y exposant, châtier l'ennemi et négliger leurs intérêts; l'incertitude du succès, ils la livrèrent à l'espérance; et quand, au moment d'agir, le péril s'offrit à eux, ils ne s'assurèrent qu'en leurs bras. Préférant mourir en repoussant l'ennemi, plutôt que céder pour sauver leurs jours, ils évitèrent la honte du blâme, et soutinrent le combat au prix de leur sang; et, dans un instant aussi rapide que fortuit, ils sortirent de la vie, poussés par l'aiguillon, non de la peur, mais de la gloire.

Tels furent ces guerriers, et tels ils devaient être pour la patrie. Nous, qui vivons encore, souhaitons de porter contre l'ennemi une meilleure fortune et le même courage; et, sans mesurer à des discours l'utilité de leur mort (exposer tous les avantages de la résistance aux ennemis, ce serait s'étendre sur ce que vous savez aussi bien que moi), appliquons-nous plutôt à contempler chaque jour la patrie dans le déploiement de ses forces, et à lui prouver notre amour. Quand Athènes vous paraîtra grande et glorieuse, songez qu'une telle grandeur est due tout entière à ces hommes qui ont bravé le péril, connu le devoir, et su no-

blement rougir; à ces hommes qui, lorsque le succès leur a manqué, n'ont pas voulu, du moins, frustrer la patrie de la gloire de leur vertu, et lui ont abandonné cette noble offrande. En livrant leur vie pour l'État, ils ont acquis pour eux-mêmes une renommée qui ne vieillira pas, et la plus éclatante sépulture : je parle moins du lieu où ils sont ensevelis que de cette vaste tombe où leur gloire, toujours présente dans toutes les grandes occasions du courage et de l'éloquence, repose éternellement mémorable. Car la terre entière est le mausolée des hommes illustres, et ce n'est pas seulement une colonne et une inscription qui attestent leur vertu dans leur patrie : même dans les contrées étrangères, leur souvenir immatériel, vivant au fond des âmes, se conserve par la pensée bien plus que par les monuments. Vous maintenant, à leur exemple, convaincus que le bonheur est dans la liberté, et la liberté dans le courage, n'hésitez pas devant les périls de la guerre. Eh quoi! sera-ce du malheureux sans espérance d'un meilleur avenir que nous attendrons le sacrifice de la vie? Ne sera-ce pas plutôt de ceux dont un désastre public ruinerait toute l'existence, et qui, par conséquent, ont le plus grand intérêt à le prévenir? L'humiliation qui suit un moment de faiblesse, voilà ce que ne peuvent envisager les gens de cœur, et non la perspective d'un prompt trépas, à peine aperçu au sein de la vigueur et d'une commune espérance.

Quant aux parents de nos guerriers qui sont ici présents, j'ai pour eux moins de larmes que de consolations. Ils savent qu'ils sont nés sous la loi des vicissitudes humaines. C'est un bonheur, du moins, d'obtenir du sort, comme vos enfants, une fin glorieuse, comme vous, une glorieuse tristesse, d'avoir bien vécu, et d'être morts de même. Je sais qu'il est difficile de vous faire oublier des pertes dont vous retrouverez souvent le souvenir dans les félicités des autres, et dans l'usage de ces joies qui jadis vous ont vous-mêmes enorgueillis. La douleur n'est pas dans l'absence

des biens que l'on n'a point connus, mais dans la privation du bien dont on a joui. Toutefois, l'espérance d'une autre postérité doit soutenir ceux qui, par leur âge, peuvent encore avoir des enfants. De nouvelles naissances feront oublier dans les familles les fils qui ne sont plus, et serviront la patrie, en repeuplant et en défendant ses murailles. Il n'est pas possible d'être inspiré par les mêmes sentiments de justice et de patriotisme, quand on n'a pas d'enfants à exposer au péril pour le salut commun. Pour vous dont l'âge est avancé, et qui, par un avantage désormais irrévocable, avez passé dans le bonheur la plus grande part de votre vie, songez que le reste sera court; et allégez votre douleur par la gloire de vos fils. La passion de la gloire est la seule qui ne vieillisse pas; et, dans l'impuissance de l'âge, ce n'est pas l'amour du gain, comme on l'a dit quelquefois, qui flatte davantage, c'est le desir d'être honoré.

Et vous, ici présents, fils et frères de nos guerriers, une grande lutte vous est imposée, je le vois. Tout le monde est prêt à louer celui qui n'est plus; tandis que, par des prodiges de vertu, vous parviendrez à peine à vous placer, je ne dis pas au même niveau, mais à peu de distance. Car l'envie s'élève contre les vivants qui la gênent; mais la vertu qui n'est plus devant nous est honorée par une bienveillance exempte de rivalité.

S'il me faut maintenant rappeler la vertu de ces femmes qui vont demeurer veuves, je renfermerai tout dans un seul point; je leur dirai : C'est une grande gloire pour vous de ne point être inférieures à votre sexe, et de faire en sorte que, soit pour louer votre vertu, soit pour vous blâmer, on ne parle jamais de vous parmi les hommes.

J'ai dit dans ce discours, selon le vœu de la loi, ce que j'ai trouvé de convenable; les guerriers ensevelis sont eux-mêmes honorés par un monument; la patrie nourrira les enfants qu'ils ont laissés, depuis ce jour jusqu'à l'époque

de leur jeunesse, en leur offrant à eux-mêmes et à ceux qui suivront la noble couronne de ces honneurs publics. En effet, aux lieux où les plus belles récompenses sont proposées à la vertu, là naissent les plus grands citoyens. Maintenant, après avoir pleuré chacun vos parents, retirez-vous.

ANTIPHON.

Né à Rhamnonte, en Attique, et plus jeune que Gorgias de quelques années, Antiphon florissait vers l'an 430 avant l'ère chrétienne. Il eut pour premier maître Sophilos, son père, habile rhéteur ; se perfectionna sous Gorgias, et devint si célèbre par son éloquence, que le peuple, se méfiant de ce *sorcier*, comme on disait alors [1], l'empêcha souvent de monter à la tribune. Il donna des leçons de cet art de la rhétorique, qui, dans Athènes, était un instrument de gouvernement. C'est à cette grave école que se forma Thucydide. Socrate et Euripide allaient aussi l'entendre. « Antiphon, dit l'historien de la guerre du Péloponnèse, ne le cédait en vertu à aucun Athénien de son temps : il excellait à concevoir et à exprimer ses pensées. Sa réputation de sévérité avait contribué à le rendre suspect au peuple ; mais, pour ceux qui étaient en procès, soit devant les tribunaux, soit devant le peuple lui-même, l'appui de cet homme seul valait mieux que tout pour qui le consultait [2]. » Antiphon est le fondateur de l'éloquence judiciaire. Ammien Marcellin dit qu'il introduisit aussi la coutume de recevoir des honoraires pour ses plaidoyers. Il acquit, par ce moyen, une fortune considérable, qui fut l'objet des railleries des poëtes comiques. Dans la guerre du Péloponnèse, il commanda plusieurs fois des corps de troupes athéniennes, équipa des galères à ses frais, et remporta quelques avantages sur l'ennemi. Ruhnken croit qu'il fut archonte l'an 418 avant J.-C. Six ans plus tard, il contribua puissamment à faire abolir la démocratie, et à établir dans Athènes l'oligarchie des

[1] Γόης.

[2] Thucydide, liv. VIII, c. 68.

Quatre Cents. La division se mit, peu après, entre ces nombreux gouvernants dont il faisait partie, au sujet d'Alcibiade, que les uns voulaient rappeler, tandis que d'autres s'y opposaient. Antiphon, qui était l'âme de ce dernier parti, alla, avec neuf autres citoyens, en ambassade à Lacédémone, pour obtenir la paix, à quelque prix que ce fût. Il ne put réussir : tant étaient grandes l'humiliation d'Athènes et la haine de ses ennemis! Les Quatre-Cents ayant fait place à un gouvernement plus populaire, Alcibiade fut rappelé, et Antiphon mis en accusation au sujet de son ambassade. Plutarque nous a conservé le décret lancé contre lui à cette occasion. Ce fut alors qu'il prononça, pour sa défense, le beau discours que rappelle Cicéron [1], et que Thucydide, qui l'avait entendu, place au-dessus de tout ce qu'avait produit jusqu'alors l'éloquence attique. Antiphon n'en fut pas moins condamné à mort. La démocratie, triomphante et altérée de vengeance, fit jeter hors de la frontière le cadavre de son énergique adversaire, rasa sa maison, et dégrada sa postérité.

Les anciens citent une *Rhétorique* d'Antiphon, et ils ajoutent qu'elle était la plus ancienne. Les contemporains de cet orateur l'avaient surnommé *Nestor*, sans doute à cause de la douceur de son élocution. Son nom, ou plutôt celui de sa bourgade, devint synonyme d'éloquent, et *Rhamnusien* signifia un homme savant et disert. Voué surtout à la défense des accusés, il avait fait écrire au-dessus de la porte de sa maison : *Ici l'on console les malheureux*. Philostrate et Plutarque, lui attribuant peut-être un mot courageux d'Antiphon, le poëte tragique, disent que, dans sa vieillesse, se trouvant à Syracuse, il fut convié à la table de Denys l'Ancien, qui venait d'affermir sa tyrannie. Denys lui demanda quel était, à son avis, le meilleur airain : « C'est, répondit Antiphon, celui des statues d'Harmodios et d'Aristogiton. »

On attribuait, dans l'antiquité, soixante discours à cet orateur. Il nous en reste quinze : ce sont tous des plaidoyers relatifs à des procès criminels. Trois seulement paraissent avoir reçu une ap-

[1] *Brutus*, c. 12.

plication positive : nous reproduisons le plus estimé, en supprimant quelques longueurs. Ce discours porte, dans l'exorde surtout, des traces évidentes de l'école de Gorgias : le grave orateur y prodigue les combinaisons de style mal déguisées, les antithèses, les chutes symétriques. Les douze autres plaidoyers d'Antiphon semblent n'avoir été que de simples études : ils sont distribués en trois tétralogies, dont chacune se compose de quatre discours roulant sur le même sujet.

PLAIDOYER SUR LE MEURTRE D'HÉRODE.

INTRODUCTION.

Hélos, de Mitylène, partit de cette ville sur un navire où se trouvait un nommé Hérode : ils voulaient se rendre tous les deux à Ænos, port de Thrace. Une tempête les oblige à relâcher à Méthymne, et à changer d'embarcation : la leur n'était pas pontée, et il pleuvait. Après ce déménagement, on se met à table. Hérode sort du navire ivre, et ne reparaît plus. On l'attend en vain jusqu'au lendemain.

Quand Hélos fut retourné à Mitylène, les parents d'Hérode l'accusèrent d'avoir assassiné son compagnon de voyage. Mitylène étant alors soumise à la domination athénienne, la cause fut portée à Athènes. Les accusateurs obtinrent que l'accusé serait enfermé, et qu'il ne sortirait de prison que pour plaider sa cause. Il la plaida en prononçant le discours suivant, écrit par Antiphon.

Ce procès fut porté devant le peuple assemblé.

PLAIDOYER.

Je voudrais, Athéniens, que le talent de la parole et l'expérience de ces débats fussent en moi, autant que l'exige mon infortune. Mais les cruelles leçons du malheur n'ont pu me donner cette éloquence qui me serait si utile aujourd'hui. Que de citoyens véridiques, dépourvus de cet avantage, passent ici pour des imposteurs, et sont condamnés, faute d'avoir su mettre la vérité dans tout son jour! Combien d'autres, au contraire, adroits parleurs, ont obtenu créance et gagné leur cause par le mensonge! L'ignorant, dans l'art du plaideur, a donc invinciblement plus à craindre des calomnies de l'accusation, qu'à espérer de son innocence et de la vérité.

La plupart des accusés, Athéniens, par défiance d'eux-mêmes, et par un préjugé injurieux pour vous, prient leurs juges de les écouter : comme si des gens d'honneur pouvaient leur refuser une attention que les accusateurs mêmes obtiennent sans la demander! Pour moi, voici ma seule prière : si, dans le cours de ce plaidoyer, ma langue s'égare, rejetez la faute sur mon inexpérience plutôt que sur une intention coupable; si mes paroles ont votre approbation, croyez que la vérité, et non l'art, les a seule dictées.

Avant tout, je vais montrer combien est illégale et arbitraire la forme de ce procès. Non que je décline la compétence du Peuple [1]; en effet, quand vous ne jugeriez point en vertu d'une loi, quand nul serment ne vous lierait, je m'abandonnerais encore à votre arrêt, par la confiance que m'inspirent mon innocence et votre équité. Mais cette illégalité, ces violences, mettront en lumière les autres machinations de mes ennemis.

Premièrement, cité comme malfaiteur, je me vois accusé comme meurtrier [2]; ce qui, dans cette ville, est sans exemple. Non, je ne suis ni malfaiteur, ni sous le coup de la loi des malfaiteurs; j'en atteste mes adversaires eux-mêmes. Cette loi est portée contre les voleurs et les brigands : or, ils ont déclaré que je n'étais ni brigand, ni voleur. Aussi, après m'avoir arrêté, ont-ils demandé, au nom de la justice, qu'on ouvrît les portes de mon cachot. Mais, disent-ils, l'assassinat est un crime de malfaiteur : un des plus grands crimes, je l'avoue, aussi bien que le sacrilége et la haute trahison; mais vous avez, pour chacun de ces attentats, une procédure particulière.

[1] Outre l'Aréopage, les Athéniens avaient quatre autres tribunaux chargés de connaître des actions de meurtre. Hélos aurait donc pu demander à comparaître devant un de ces tribunaux.

[2] L'instruction criminelle n'était pas la même dans les deux cas; et d'ailleurs il devait toujours y avoir concordance entre la *citation* et l'*accusation*.

Quelle enceinte ont-ils choisie pour ce procès ? La place publique, c'est-à-dire, un lieu dont la loi interdit l'accès à tout homme accusé de meurtre! Quelle peine veulent-ils m'infliger? Est-ce la mort, qui, d'après la loi, est le prix du sang versé? Non, c'est une simple amende! S'ils agissent ainsi, ce n'est pas pour me ménager, mais pour servir les intérêts de leur haine. La suite de ce discours vous fera voir pourquoi ils n'accordent pas au mort une satisfaction légale, pleine et entière.

Et toi, mon principal accusateur [1], il est encore d'autres lois que tu as enfreintes. Tu n'as pas prêté le serment formidable qu'exige le législateur; tes témoins viennent déposer sans avoir levé la main sur les entrailles des victimes. Aurais-tu inventé un code à ton usage? Quoi! tu demandes aux juges qu'ils me condamnent comme assassin, sur des dépositions sans garantie! Mais en croiront-ils ces organes d'un accusateur qui viole les lois, et leur substitue ses barbares caprices? A t'entendre, Hélos, demeuré libre, n'aurait pas manqué de s'enfuir : que n'ajoutes-tu que c'est toi qui l'as forcé de revenir à Athènes? Ne pouvais-je éviter de paraître, et me laisser condamner par défaut? Je pourrais encore, si j'étais libre, je pourrais, après un premier plaidoyer, partir et me bannir moi-même. Et, seul entre tous les Hellènes, je serai privé de cette ressource par la loi d'exception dont tu t'armes contre moi!

Athéniens, vos lois sur l'homicide sont pleines de sagesse, et nul parmi vous n'osa jamais y toucher. L'homme qui m'accuse a osé seul, pour me persécuter plus sûrement, se substituer au législateur. Il savait trop bien qu'après avoir prêté serment, aucun citoyen n'aurait déposé pour lui contre moi.

[1] Il a fallu ajouter ces trois mots, sous peine d'être inintelligible. Dans le texte, l'orateur, s'adressant à la partie adverse, passe subitement du pluriel au singulier.

J'ajoute qu'il a agi en plaideur peu sûr de la bonté de sa cause. Il n'avait garde d'intenter une action unique et nettement caractérisée; et, se défiant à la fois de vous, citoyens, et des juges que la loi nous donnait, il s'est ménagé le moyen d'éluder une première sentence. Que gagnerai-je à un acquittement? mon accusateur pourra dire que j'ai été absous comme malfaiteur, non comme meurtrier. S'il gagne sa cause, changeant ses conclusions, il demandera ma mort : car, alors, c'est le meurtrier que vous aurez condamné. Après un arrêt favorable, me replonger dans le même péril, et se rendre maître de m'attaquer une seconde fois! fut-il jamais manœuvre plus abominable?

Enfin, mon emprisonnement est encore une grave injustice. J'offrais les trois cautions permises par la loi : mes ennemis ont tant fait par leurs intrigues, qu'ici encore, j'ai été mis hors du droit commun. Enferma-t-on jamais l'étranger qui propose de telles garanties au nom d'une loi qu'on a étendue aux malfaiteurs? Sans doute mes accusateurs trouvaient leur compte, d'abord à m'ôter le loisir et les moyens de préparer ma défense, ensuite à me faire enfermer. L'ignominie de ma prison, en altérant l'affection de mes amis, en imprimant une flétrissure à mon nom et à celui de mes proches, ne pouvait-elle pas les entraîner du côté de mes persécuteurs?

Toutes les formalités suivies pour préparer ce jugement sont donc contraires à la loi et à l'équité. Je passe à l'exposé du fait.

Je partis de Mitylène [1] sur un navire où était cet Hérode, qu'on m'accuse d'avoir tué. Nous cinglions vers Ænos, moi pour voir mon père, qui habitait alors cette ville, Hérode, pour payer des esclaves à des Thraces. Avec nous étaient

[1] Ville principale de l'île de Lesbos, sur la côte voisine de l'Asie Mineure; aujourd'hui, *Mételin*. — *Ænos*, ville grecque dans la Thrace maritime; aujourd'hui *Eno*, comptoir et port marchand.

2

les esclaves qu'il devait payer, et les Thraces qui devaient en toucher le prix [1].

Voici les témoins. (*Les témoins paraissent.*)

Tel était, pour l'un comme pour l'autre, le motif de ce voyage. Une tempête violente nous força de relâcher près de Méthymne [2]. Là se trouvait à l'ancre le bâtiment sur lequel on dit qu'Hérode passa et trouva la mort.

Et d'abord, Athéniens, considérez que rien, ici, n'était combiné. On ne prouvera jamais que j'aie engagé Hérode à partir avec moi : son voyage fut entrepris spontanément pour ses propres affaires. Et moi, j'avais une raison suffisante pour me rendre à Ænos. Notre relâche imprévue était l'effet de la nécessité. Arrivés au port, c'est encore la nécessité seule qui nous fit changer d'embarcation : il pleuvait ; nous cherchâmes un abri dans la seconde, qui était pontée.

Écoutez mes témoins. (*Déposition.*)

Lorsque nous fûmes passés sur un autre navire, nous nous mîmes à boire. Il est constant qu'alors Hérode sortit, et ne rentra point. Moi, pendant toute cette même nuit, je ne quittai pas le vaisseau. Le lendemain, je cherchai avec empressement le passager qui avait disparu, et son absence ne me semblait pas moins étrange qu'à tout l'équipage. Je conseillai d'envoyer un exprès à Mitylène ; et mon avis fut goûté. Mais aucun voyageur, de l'un ni de l'autre navire, ne voulant y aller, je proposai mon esclave pour cette mission. Or, je le demande, si je me fusse senti coupable, aurais-je envoyé un dénonciateur contre moi-même ? Cependant on ne trouva Hérode ni à Mitylène, ni ailleurs ; il nous fallait achever notre voyage ; tous les autres vaisseaux avaient mis à la voile ; je partis donc aussi.

Que les témoins paraissent. (*Déposition.*)

[1] Ce passage a été fort controversé, et la présence de tous ces individus à la fois sur le même navire nous semble inexplicable.

[2] Ville de l'île de Lesbos, peu éloignée de Mitylène ; aujourd'hui, *Molivo*, bourg et château fort.

Tel est le fait, ô Athéniens! et voici les inductions que vous en devez tirer.

D'abord, avant mon départ pour Ænos, lorsque mon compagnon de voyage avait disparu, personne ne m'accusa, bien que la nouvelle fût parvenue à ceux qui me poursuivent aujourd'hui. Accusé, je me serais abstenu de partir, d'autant plus que, dans ces premiers moments, l'évidence eût détruit les imputations : d'ailleurs, j'aurais été présent pour répondre. Je m'éloignai donc; et c'est seulement alors que ma perte fut jurée, et que mes ennemis forgèrent une accusation d'assassinat.

Ils prétendent qu'Hérode a été tué à terre, et que, d'un coup de pierre, je lui ai brisé la tête, moi, qui n'ai pas mis le pied hors du navire. Un coup de pierre! et qui leur a révélé cette circonstance? Par quelle explication vraisemblable montreront-ils comment l'homme a disparu? Il est évident que le fait s'est passé près du port, et que l'ivresse d'Hérode et sa sortie nocturne en sont la cause. Sans doute, il n'aura pu se conduire, et, dans les ténèbres, il ne sera pas allé loin. Après l'avoir cherché deux jours, et dans le port et hors du port, on n'a trouvé personne qui l'ait vu; pas une trace de sang, pas un indice! Ajoutez à cela la déposition qui prouve que je n'ai pas quitté le vaisseau.

Mais, dit l'accusation, Hérode a été jeté à la mer. Je demande, à mon tour, à bord de quel bâtiment cela s'est passé? Il est clair qu'on aura pris un vaisseau du port. Comment donc n'aurait-on pas trouvé ce vaisseau? Si on l'eût trouvé, il s'y serait révélé quelque indice de meurtre et d'immersion. Ces signes, mes accusateurs prétendent les avoir découverts; mais sur quel bâtiment? sur celui-là même où il avait bu, et d'où ils reconnaissent eux-mêmes qu'il est sorti vivant!

Des témoins vont certifier ces faits.

(Les témoins paraissent.)

Je partis donc pour Ænos, et notre premier vaisseau

retourna à Mitylène. Mes ennemis s'empressèrent d'y entrer, et y firent une perquisition minutieuse. On trouva du sang : voilà, dit-on aussitôt, la place où Hérode a été tué ! A l'examen, on reconnut que c'était du sang de mouton. Forcé de renoncer à ce moyen, on prit des esclaves, pour les appliquer à la question. Le premier qui subit la torture ne dit rien à ma charge ; on donna au second plusieurs jours, pendant lesquels on le garda, on l'endoctrina ; et le malheureux rendit contre moi un faux témoignage.

Je demande l'audition des témoins. (*Déposition.*)

Il est prouvé, Athéniens, par cette déposition, que le deuxième esclave a été mis à la torture plusieurs jours seulement après le premier. Suivez attentivement, je vous prie, les circonstances de cette torture [1]. Deux motifs ont gagné cet esclave : la liberté lui était promise, et les hommes auxquels il se voyait livré pouvaient faire cesser ses tourments : en fallait-il davantage pour obtenir de lui une déclaration mensongère ? Ignorez-vous que ceux qui dirigent la question disposent de l'esclave qu'on interroge, et le font parler à leur gré ? Et combien l'avantage est plus grand pour eux lorsque la scène se passe loin de celui contre lequel on dépose ! Si j'eusse été là, j'aurais dit à l'esclave, *tu mens !* et, en ordonnant de prolonger la torture, je lui aurais fait rétracter ses calomnies. Mais, nos adversaires se trouvaient seuls maîtres de la question, seuls arbitres de leurs propres intérêts. Qu'arriva-t-il cependant ? L'esclave, plein d'espoir, et décidé à me perdre pour s'affranchir,

[1] « Quel était l'objet, quelle était la forme de cette épreuve juridique ? Ruscion, approche, et prends garde de mentir. Clodius, a-t-il dressé des embûches à Milon ? — Oui. — Tu seras mis en croix. — Non. — Tu seras libre. Quoi de plus infaillible que cette manière de procéder ? Lorsqu'on veut faire entendre des esclaves, on les saisit sans délai : on fait plus, on les sépare, on les enferme, afin qu'ils ne communiquent avec personne. Ceux-ci ont été cent jours au pouvoir de l'accusateur ; et c'est ce même accusateur qui les a produits. Quoi de moins suspect et de plus irréprochable qu'un tel interrogatoire ? » Cicéron, *Plaidoyer pour Milon*, 22.

succomba à la violence des tourments; mais avant d'expirer, il rendit hommage à la vérité, et avoua qu'on l'avait séduit pour déposer contre moi. Si le mensonge fut sans avantage pour lui, la vérité fut perdue pour l'accusé. Mes ennemis firent achever le patient, dont la première déclaration est la base de ce procès. D'ordinaire on paye les dénonciateurs libres, et on affranchit les esclaves. Qu'ont fait mes adversaires? ils ont récompensé par la mort, celui qu'ils avaient fait parler, quoique mes amis leur défendissent de le faire mourir avant mon retour. Que leur importait sa personne? c'est de sa première déposition qu'ils avaient besoin. Vivant et remis par moi sur le chevalet, il eût achevé de dévoiler leurs manœuvres. Sa mort m'enlève mon plus puissant moyen de défense : on ne présente que son faux témoignage, qui me perd; on supprime une déclaration véridique, qui m'eût sauvé.

Greffier, appelle les témoins de ce que j'avance.

(Les témoins paraissent.)

Que devaient faire mes accusateurs? ils devaient me confronter aujourd'hui avec le dénonciateur lui-même. Car enfin, laquelle de ses dépositions citeront-ils contre moi? la première ou la dernière[1]? Dans quel moment cet esclave a-t-il mérité le plus de confiance? quand il me déclarait assassin, ou innocent? Réduits, comme vous l'êtes, à des probabilités, regardez la dernière déposition comme la seule vraie. Le malheureux mentait d'abord pour son propre avantage; puis, voyant que ses calomnies ne le sauvaient point, il chercha un dernier refuge dans la vérité. Je n'avais pas un ami présent, pour faire constater cette vérité si précieuse; mes ennemis seuls étaient là : ils l'étouffèrent au passage, en faisant disparaître le révélateur. Celui

[1] L'esclave avait déposé trois fois : d'abord sans charger Hélos; ensuite, en le chargeant; enfin, en affirmant qu'il était innocent. L'orateur n'examine ici que les deux dernières dépositions; mais ensuite il sera parlé de toutes les trois.

contre qui une dénonciation est portée tâche de se saisir du délateur, et de l'empêcher de revenir à la charge : ici, c'est l'accusateur lui-même, qui, procédant à une enquête par la torture, nous enlève l'auteur de la dénonciation ! Si j'avais agi de la sorte, ou si, refusant de livrer l'esclave, j'avais repoussé ce moyen de conviction, mes ennemis s'armeraient contre moi de mes propres refus, et feraient valoir hautement une pareille présomption. Je leur dirai donc à mon tour : le refus vient de vous; c'est donc vous qui êtes des imposteurs!

L'esclave, disent-ils, a avoué, sur la roue, qu'il m'avait aidé à tuer Hérode. Mais non, Athéniens, telle n'a pas été sa déclaration. Il a déposé qu'à la sortie du navire, il avait suivi Hérode et Hélos, et qu'il avait transporté le premier, déja mort, sur le vaisseau, d'où il l'a jeté à la mer. Ne l'oubliez pas, Athéniens : avant d'être subjugué par la violence de la douleur, ce même esclave disait la vérité, et me déchargeait. Mais, étendu sur le chevalet, et cédant aux tourments, il mentit pour s'en délivrer. Enfin, lorsque la torture eut cessé, il rétracta son mensonge, et finit par protester qu'on perdait deux innocents. L'avais-je donc gagné pour qu'il tînt ce langage? N'avait-il pas commencé par déposer contre moi?

Il y a plus : un homme libre, passager comme moi, vivant avec moi, a confirmé, au milieu des douleurs de la torture [1], la première et la troisième déposition de l'esclave. Celui-là n'a pas varié; la seconde déclaration, fruit de la douleur, il l'a constamment appelée calomnieuse. Ainsi, l'un disait : Hélos est sorti du vaisseau ; il a tué Hérode; je l'ai aidé à transporter le cadavre. L'autre niait que j'eusse même quitté le navire.

Ici, je réclame la présomption. Après avoir formé seul, sans confidents, un projet d'assassinat, aurais-je été assez

[1] On mettait rarement un homme libre à la torture, et jamais un citoyen athénien.

insensé pour prendre, le crime commis, des témoins et des complices? Au dire de mes accusateurs, Hérode a été tué fort près de la mer et des vaisseaux; tué par moi seul, il n'a pas poussé un cri; personne, ni à terre, ni sur les navires, n'a rien entendu. Toutefois, dans le silence de la nuit, des cris ne résonnent-ils pas plus que dans le tumulte du jour? plus sur la grève que dans la ville? N'est-il pas avéré que, quand Hérode sortit du vaisseau, tout l'équipage veillait encore? Il a été, dites-vous, tué sur le rivage, puis, au sein de la nuit, transporté sur un autre bâtiment : où sont donc les indices que vous avez trouvés, soit sur le sable, soit dans ce second vaisseau? Quoi! troublé par son crime, troublé par les ténèbres, le meurtrier aura pu tout nettoyer, tout essuyer, effacer partout les traces de l'assassinat! Eh! en plein jour, même sans ces violentes émotions, qui pourrait y réussir? Où est ici la vraisemblance?

Libres d'agir autrement, mes ennemis ont acheté l'esclave mis par eux à la question; et, de leur autorité privée, ils ont fait périr ce témoin qu'aucun tribunal n'avait condamné, qui n'était pas le meurtrier d'Hérode, au lieu de le garder à vue, ou de le livrer, soit à mes amis, qui en auraient répondu, soit aux magistrats. Oui, de simples particuliers ont condamné un homme à mort; à la fois juges et bourreaux, ils ont exécuté la sentence, tandis qu'il n'est pas permis à une ville sujette des Athéniens, d'envoyer un coupable au supplice, sans l'aveu d'Athènes! Mes accusateurs veulent que vous prononciez sur les dépositions de l'esclave morcelées à leur gré; et ils ont prononcé eux-mêmes sur sa personne! Ne pourrais-je, Athéniens, les accuser à mon tour? et leurs griefs ne s'effaceraient-ils pas devant les miens?

Cherchons encore la vérité, la vraisemblance, du moins, dans les dépositions de deux témoins mis à la question. L'esclave m'accuse d'abord, puis il se rétracte. Étendu sur le même chevalet, l'homme libre n'a pas dit un seul mot

qui me fût défavorable. C'est qu'on ne pouvait gagner le second, comme le premier, par la promesse de la liberté. D'ailleurs l'homme libre, doué d'un caractère plus ferme, et peu soucieux de sortir d'embarras par un mensonge, était résolu à souffrir jusqu'au bout pour la vérité. Lequel des deux faut-il donc croire, ou de celui qui persiste, ou de celui qui varie dans sa déposition? Considérez encore qu'une partie des déclarations de l'esclave m'est favorable. La balance ne saurait donc être égale; et, quand elle le serait, votre indulgence ne la ferait-elle point pencher en ma faveur, comme dans le cas de l'égalité entre des suffrages contradictoires[1]?

La voilà donc, Athéniens, cette épreuve juridique d'où nos adversaires osent conclure qu'Hérode a péri par mes mains! Eh! si ma conscience m'eût reproché ce crime, qui m'empêchait de faire disparaître les deux témoins? Ne pouvais-je les emmener à Ænos, ou les faire passer en Épire[2]? Aurais-je laissé derrière moi des témoins prêts à s'ériger en dénonciateurs?

Ils disent avoir trouvé dans le vaisseau un billet que j'écrivais à Lycinos, pour lui mander que j'avais tué Hérode. Mais qu'était-il besoin d'écrire, puisque le porteur était complice? On n'écrit que les choses qu'il doit ignorer. Si le fait à raconter eût été long, peut-être aurait-il fallu venir en aide à la mémoire de l'envoyé, incapable de suffire à la multitude des circonstances : mais ici, que fallait-il annoncer? tout se réduisait à ces mots, *j'ai tué un*

[1] Au tribunal de l'Aréopage, si les cailloux qui servaient à exprimer les suffrages étaient en nombre égal dans chacune des deux urnes, un magistrat inférieur était appelé pour en jeter un dans l'urne d'acquittement. Cela s'appelait *le suffrage de Minerve*, parceque cette déesse avait, disait-on, fait pencher ainsi la balance en faveur d'Oreste, jugé par l'Aréopage. Cet usage de la cour suprême passa aux autres tribunaux.

[2] Il paraît que l'esclave appartenait à Hélos, et que l'homme libre était, jusqu'à un certain point, dans sa dépendance.

tel. D'ailleurs[1], Athéniens, entre le contenu du prétendu billet et la déposition que mes adversaires prêtent à l'esclave, quelle différence! Cédant aux tourments, l'esclave, à les entendre, disait m'avoir aidé à tuer Hérode; et le billet me déclare seul meurtrier. Lequel des deux croire? Il y a plus : à la suite d'une première perquisition faite dans le navire, on n'avait rien trouvé; plus tard seulement, on y trouva un billet: manœuvre tardive, concertée comme ressource dernière! Quand on vit que le premier serviteur interrogé ne me chargeait pas, on fabriqua un billet, et on le jeta dans le vaisseau. Ce billet ayant été lu, et les dépositions du second esclave, telles qu'ils les présentent, ne s'accordant pas avec l'écrit, il n'était plus possible de le supprimer. Si, dans le principe, ils avaient espéré tirer de l'esclave un faux témoignage, ils n'auraient pas fabriqué le billet.

Voici les témoins dont j'invoque l'appui. (*Déposition.*)

Pour quel motif aurais-je attenté à la vie d'Hérode? il n'y avait aucune inimitié entre nous deux. On ose dire que j'ai prêté mon bras pour servir la haine d'un tiers. Sont-ils donc si communs, les assassins par complaisance? Non, à moins d'une haine violente et personnelle, on ne se porte guère à un pareil crime; et, parmi les antécédents de l'assassin, on trouve des tentatives du même genre. Or, jamais, je le répète, il n'y avait eu, entre Hérode et moi, la plus légère contestation. Est-ce pour le voler que j'aurais commis cet attentat? mais il n'avait rien. Redoutais-je, de sa part, un projet homicide, et me hâtais-je de le prévenir? eh! que pouvais-je craindre d'Hérode? Si l'accusateur m'impute sérieusement d'avoir tué pour voler, qu'il y prenne garde : je serais bien plus fondé à rétorquer cette imputation contre lui-même. Tu as intenté contre Hélos un procès capital, lui diraient mes parents, tu as menacé ses jours : mais c'était pour t'enrichir des dépouilles d'un condamné [1].

[1] Passage très obscur. Il a fallu m'écarter de la lettre pour l'éclaircir

Mon devoir, Athéniens, est aussi de justifier Lycinos, et de démontrer son innocence comme la mienne. Cet homme était dans les mêmes termes que moi avec Hérode. Point de haine, point d'avidité à satisfaire par un meurtre; nul danger à prévenir en se hâtant de frapper le premier. Non, Lycinos n'en voulait point aux jours d'Hérode : en voici une preuve sans réplique. Il avait un motif suffisant pour le traduire en justice [1], lui susciter un grave procès, et le faire mourir, mais mourir légalement. Il pouvait assurer sa propre sécurité, et bien mériter d'Athènes, en dévoilant certains méfaits d'Hérode. Eh bien! il a constamment repoussé une pareille démarche. Toutefois, les risques d'un pareil procès sont-ils comparables à ceux d'une accusation d'assassinat?

On va entendre les témoins. (*Déposition.*)

Lycinos n'a donc pas inquiété Hérode dans une circonstance où j'aurais été hors de cause; et il l'aurait attaqué par un attentat de nature à me priver de ma patrie, à le priver lui-même de tous ses droits religieux et politiques, de tout ce que les hommes ont de plus cher et de plus précieux!

Mais suivons pas à pas l'accusation. En supposant l'attentat avéré, comment Lycinos serait-il parvenu à substituer mon bras au sien pour le commettre? Moi, exposer ainsi ma personne! Lui, payer le péril que j'aurais couru! non, il n'en est rien. J'ai quelque aisance, et il est pauvre; et, d'après la vraisemblance, c'est plutôt moi qui aurais acheté les services d'un sicaire. Emprisonné pour sept mines [2], qu'il devait en vertu d'une sentence, il n'a pu se libérer lui-même : ses amis, en payant pour lui, l'ont rendu à la liberté. Puis-je mieux prouver qu'il n'y avait

un peu : je ne me flatte pas, au reste, d'avoir trouvé juste. Une partie de l'amende prononcée contre un condamné revenait à son dénonciateur.

[1] Ce motif, qui n'est pas expliqué par l'orateur, était sans doute compris dans la déposition qui vient ensuite.

[2] 670 francs.

pas, entre Lycinos et moi, cette intimité qui fait condescendre même aux coupables desirs d'un ami? N'ayant rien payé pour ouvrir la prison où il languissait depuis longtemps, aurais-je, pour lui, exposé ma tête à un grave péril? Serais-je devenu assassin pour lui complaire? Non, Athéniens, non! Aussi, l'innocence de tous deux est également prouvée.

Mais enfin, dit l'accusateur, Hérode a disparu! Attendez-vous de moi, Athéniens, l'explication de ce mystère? Quelle conjecture formerais-je sur un fait obscur, auquel je n'eus aucune part? Je suppose qu'on interroge l'un de vous sur un fait dont il n'a pas l'intelligence : *Je ne sais*, sera toute sa réponse. Qu'on le presse de s'expliquer, son embarras ne diminuera point. Les entraves dont vous ne pourriez vous dégager vous-mêmes, ne me les imposez pas; ne faites point dépendre mon apologie d'une conjecture. Pour ma justification, il n'est pas nécessaire que je m'évertue à découvrir comment Hérode a péri. Mais j'ai démontré que je n'avais aucun intérêt à sa mort; et cela suffit pour établir que le coupable, ce n'est pas moi.

Ce n'est pas la première fois qu'on n'a pu découvrir ni le corps d'un homme assassiné, ni son meurtrier. Il serait trop cruel de se voir accusé d'homicide, uniquement parcequ'on a connu la victime. Que de gens aussi a-t-on vus, placés sous le coup d'autres dénonciations, mourir de la mort des scélérats avant que la vérité vînt se révéler!

Parmi les faits de la première espèce, je citerai le meurtre d'Éphialte, votre compatriote. A-t-on pu, jusqu'à ce jour, découvrir ses assassins? Ses amis vivent encore; si vous disiez à l'un d'eux, *Devine qui a tué Éphialte; sinon, le crime retombera sur ta tête;* ne commettriez-vous pas une absurde injustice? Naguère un jeune esclave, à peine âgé de douze ans, se détermina à tuer son maître. Si, effrayé par les cris de celui-ci, il n'eût pris la fuite en lui laissant

le couteau dans la gorge, s'il eût eu assez d'audace pour rester, tous les gens de la maison se seraient vus exposés aux plus grands risques : car aurait-on imaginé qu'un enfant eût osé commettre un tel attentat? Mais, arrêté peu de jours après, il avoua son crime.

Passons à l'autre ordre de faits. On accusait de malversation vos collecteurs d'impôts [1], avec aussi peu de fondement qu'on m'accuse aujourd'hui. Jugés avec passion et trop légèrement condamnés, ils furent tous mis à mort, excepté un seul. Plus tard, la vérité se fit jour. Sosie, le seul qui restait, n'avait été condamné qu'après ses collègues. Déja il était livré aux Onze, et sa sentence allait être exécutée, lorsque l'on reconnut comment les deniers avaient été détournés. Le peuple renvoya Sosie absous; mais ses collègues, innocents comme lui, n'en étaient pas moins morts.

Les plus âgés d'entre vous doivent se rappeler ces faits, que la voix publique a transmis aux plus jeunes. Il est donc indispensable, Athéniens, d'examiner mûrement une affaire, et de ne rien précipiter. Hérode est mort : peut-être apprendrez-vous un jour comment il a péri. Pour faire ces réflexions, n'attendez pas qu'un innocent de plus ait succombé. Jugez avec calme et impartialité; n'écoutez ni la passion ni la calomnie : elles vous égareraient. Je mérite, vous le voyez, votre sympathie plutôt que vos rigueurs. Ce que j'implore surtout, c'est votre équité : qu'elle triomphe des hommes iniques, acharnés à ma perte! Délibérez à loisir, ajournez même votre sentence : vous serez toujours libres de me punir plus tard, au gré de mes accusateurs. Mais, si vous vous hâtez, où sera la garantie de la justice de votre arrêt?

Mon père aussi a droit à une justification. Toutefois, ce

[1] *Hellénotames*, ou collecteurs des taxes levées, au nom d'Athènes, sur les alliés.

serait plutôt à lui à parler pour un fils dont toute la vie s'est passée sous ses yeux.

Après la révolte de Mitylène [1], la conduite de mon père vous prouva son dévouement. Lorsque la ville entière eut commis la faute grave de méconnaître votre suprématie, il fut forcément enveloppé dans le tort commun. L'affection qu'il vous gardait au fond de son cœur, il ne pouvait plus la manifester librement. Lui était-il permis d'abandonner une patrie où le retenaient tant de gages précieux, ses enfants et sa fortune? Il y resta donc, sans pouvoir, seul, lutter contre la défection générale. Vainqueurs, vous laissâtes la ville à ses habitants, et les instigateurs des troubles furent punis. Dès lors surtout, la conduite de mon père envers vous fut constamment irréprochable. Tout ce qu'on pouvait attendre de son zèle, il le fit: il s'acquitta de toutes les charges imposées par Athènes ou par sa patrie, fut plusieurs fois chorége, et apporta sa part à toutes les subventions. Maintenant il a choisi Ænos pour séjour: veut-il, par-là, se soustraire aux devoirs du citoyen, changer de patrie, échapper à votre puissance? Imite-t-il ces gens qui passent en Asie, et vont habiter chez vos ennemis? Non, le déplacement de mon père n'a d'autre motif que sa haine pour les sycophantes, détestés de vous-mêmes. D'ailleurs, vous ne sévirez pas contre son fils, pour le punir lui-même de ce qu'il a fait avec tout Mitylène, et sous le joug de la nécessité. Tous les Mityléniens, sans exception, sont enveloppés dans le commun châtiment; et le souvenir en sera durable chez ce peuple, dont l'ancienne puissance est anéantie. Quant aux anecdotes que la calomnie a semées contre nous, gardez-vous de les croire: c'est une manœuvre dirigée par des ennemis impatients de ravir nos dépouilles.

[1] Mitylène et plusieurs cités des îles de la mer Égée avaient secoué le joug tyrannique d'Athènes. Thucydide raconte, dans son troisième livre, cette défection et la peine qui en fut la suite.

O Athéniens! soyez-moi secourables; dans l'intérêt de votre propre autorité, ne laissez pas grandir la calomnie. Si vous secondez les succès des imposteurs, chaque accusé se tiendra pour averti : une composition pécuniaire, concertée avec eux, va le soustraire à votre justice. Si, au contraire, en paraissant devant vous, le sycophante se voit convaincu de mensonge, à lui la honte et l'humiliation! à vous l'honneur et la puissance!

Aux inductions, aux témoignages humains, je ferai succéder, pour décider vos suffrages, les signes qu'ont donnés les dieux de leur volonté. Garants de la sécurité publique dans les diverses situations où se trouve l'état, ces signes, Athéniens, ne sont, pour les affaires privées, ni moins certains, ni moins puissants. Que de gens, vous le savez, souillés d'un meurtre ou de quelque autre crime, ont fait périr avec eux, en montant sur le même vaisseau, des hommes remplis d'un saint respect pour la Divinité! N'en a-t-on pas vu d'autres, sinon trouver la mort, du moins courir des dangers extrêmes dans la société de pareils coupables? D'autres enfin, assistant à des sacrifices, n'ont-ils pas fait reconnaître, au triste résultat de la cérémonie sainte, que leurs mains étaient impures? Eh bien! dans toutes ces situations, il m'est arrivé le contraire. Mes compagnons de voyage ont eu la plus heureuse navigation; et, quand j'ai paru dans un temple, les victimes n'ont jamais manqué d'être propices.

Voici mes témoins.

(*Les témoins paraissent.*)

Sur tous les griefs que j'ai pu me rappeler, Athéniens, mon apologie est terminée. J'espère un acquittement; car les raisons qui doivent me gagner vos suffrages sont conformes et à votre serment et aux lois. C'est d'après les lois que vous avez juré de prononcer : or, je n'étais pas sous le coup de la loi qu'on a invoquée pour me traîner en prison. Quant au crime dont on m'accuse aujourd'hui, faites,

d'après la loi, vos réserves pour la reprise de ces débats. Deux procès seront éclos d'un seul; mais à qui la faute? à mes accusateurs. De grace, ne vous hâtez pas de condamner : accordez quelque chose au temps; ce révélateur de la vérité cherchée avec zèle et droiture. Examiner une même cause à plusieurs reprises, c'est fortifier la vérité, c'est l'armer contre la calomnie.

Un jugement en matière d'homicide, quoique erroné, l'emporte sur le bon droit. A l'innocent condamné il ne reste qu'à baisser la tête et à se résigner, surtout quand la voie de l'appel lui est fermée [1]. Voilà pourquoi, dans ce genre de débats, vous avez établi des formes particulières, imprécations, serments prononcés sur les entrailles fumantes de la victime, mandats lancés contre le prévenu : vous avez senti combien il importe d'assurer ainsi la marche de la justice dans les accusations capitales. Bien juger, c'est venger celui qui est vraiment lésé; déclarer meurtrier un innocent, c'est un crime devant la loi, une impiété envers les dieux. L'erreur du tribunal a bien d'autres conséquences que celle où la passion entraîne l'accusateur. Après tout, ce n'est pas l'accusateur qui condamne; c'est votre arrêt, c'est vous. Si le Peuple se trompe, à qui recourir pour se justifier? Or, que demande l'exacte justice dans le procès actuel? que l'accusateur et l'accusé soient renvoyés tous deux, jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à la loi en prêtant serment. Le moyen de les astreindre à cette formalité, c'est de prononcer mon acquittement provisoire. Qu'on ne dise pas que, par cette demande, je décline votre juridiction : ne sont-ce pas des citoyens d'Athènes qui me jugeront dans un autre tribunal? En me renvoyant aujourd'hui, vous pourrez me ressaisir pour

[1] Telle est la situation d'Hélos. Il était jugé par le Peuple; et le Peuple prononçait sans appel. Si l'Aréopage cassa quelques arrêts de l'assemblée nationale, ce fut seulement quand cette assemblée lui paraissait absoudre un coupable.

statuer définitivement [1]; mais, si vous me condamnez, c'en est fait, une instruction nouvelle devient impossible.

En supposant l'erreur inévitable, l'injustice serait moins blâmable dans un acquittement que dans une condamnation. Là, c'est une simple faute; ici elle devient crime. S'agit-il d'un procès où un arrêt sans équité sera aussi sans appel? que l'attention du juge redouble. Quand l'annulation d'une erreur judiciaire est possible, il peut, avec moins de danger, écouter la voix de la passion et de la calomnie : sa sentence sera révisée et réformée. Mais quel malheur, de ne pouvoir réparer une injustice produite par la précipitation! Plusieurs, parmi vous, se sont déja repentis d'avoir fait périr des innocents; mais leurs regrets s'adressaient-ils aussi aux accusateurs qui les ont trompés? Non, car ces accusateurs vivent encore. D'ailleurs, l'indulgence de tous est acquise à l'erreur involontaire, tandis que celle qui naît de la volonté est impardonnable. La première est le résultat de notre faiblesse naturelle; la réflexion accompagne la seconde. Or, est-il rien de plus volontaire que d'agir sur-le-champ quand on se sent libre d'examiner à loisir? Envoyer un homme à la mort par un vote irréfléchi, c'est un assassinat.

Athéniens, vous l'avez compris, jamais je ne serais rentré dans votre ville, si ma conscience n'eût été pure. Oui, la confiance dans la justice de ma cause m'a seule ramené ici. C'est un précieux avantage pour un accusé de pouvoir se dire qu'il n'a failli ni envers les hommes ni envers les dieux. Une ame ainsi pénétrée du sentiment de son innocence a plus de force contre la douleur, et soutient le corps qu'elle anime. Mais aussi le remords est pour le coupable un premier bourreau; et la vigueur physique ne peut élever une ame abattue, par la persuasion que ses an-

[1] Ce langage d'Hélos rappelle involontairement celui du petit poisson au pêcheur qui l'avait pris. Cependant, jusqu'au nouveau procès, l'accusé retournait peut-être en prison, ou fournissait caution valable.



goisses font une partie de la peine de son crime. Pour moi, j'apporte devant vous tout le calme d'une conscience sans reproches. Que le sycophante calomnie, je ne m'en émeus pas ; c'est son métier : vous saurez, vous, ne donner accès qu'à la vérité. En m'accordant au moins un sursis, vous pourrez, plus tard, me juger, me punir. En cédant à l'entraînement de mes ennemis, vous tomberez dans une faute sans remède. Vous examinez maintenant le procès ; plus tard, jugez les témoins. Vous cherchez la vérité par des conjectures ; alors vous la trouverez par des certitudes. Les imprécations que les témoins auront prononcées sur leur propre tête vous garantiront la vérité de leurs dépositions. Que si, subjugués par des conseils cruels, vous me faites mourir aujourd'hui, avec moi périt l'espoir de la vengeance. Mes amis renonceront à satisfaire les mânes de celui qui ne sera plus ; et, quand ils persisteraient, quel bien m'en reviendrait-il dans la tombe ? Accordez-moi donc maintenant vos suffrages. Dans un procès criminel plus régulier, mes adversaires ne m'accuseront qu'après avoir prêté le serment légal, vous me jugerez sur un texte de loi formel : alors seulement, si j'échoue, je ne pourrai dire que ma mort est injuste. Sur votre serment repose l'espoir de mon salut [1]. Aujourd'hui renvoyez-moi absous : votre religion l'exige autant que mon bon droit.

[1] C'est-à-dire, de mon acquittement provisoire. Ce serment contenait l'engagement de juger conformément aux lois : or, dans l'affaire d'Hélos, une loi sur l'instruction criminelle avait été violée, puisque les témoins n'avaient pas, comme on l'a vu, prêté serment.



ANDOCIDE.

L'ATHÉNIEN Andocide naquit un an après Socrate, à peu près à la même époque qu'Antiphon. (Olymp. LXXVIII, 1; 468 avant notre ère). Il paraît que sa jeunesse fut livrée à de folles dissipations. Le biographe des Dix Orateurs le représente tour à tour chargé de négocier avec Lacédémone la paix de trente ans, qui précéda la guerre du Péloponnèse; amenant vingt trirèmes au secours de Corcyre contre les Corinthiens; enveloppé avec Alcibiade dans la grave accusation d'avoir profané les Mystères d'Éleusis et mutilé les Hermès; d'accusé devenu accusateur de plusieurs citoyens, peut-être même de Léogoras, son père, qu'il parvint cependant à sauver; parcourant diverses contrées pour faire le commerce, sous le coup d'une mort civile temporaire; excitant des troubles partout où il portait ses pas; à Cypre, livrant au roi Évagoras sa propre cousine, petite-fille du vertueux Aristide, puis essayant de la lui ravir pour la renvoyer à Athènes irritée; brisant les fers dont ce prince l'avait fait charger, et osant reparaître riche dans sa patrie, où les Quatre-Cents le jettent en prison, et d'où il est banni par les Trente; y rentrant, à la suite de Thrasybule; échappant encore une fois à l'accusation de sacrilége, et, dans un nouveau voyage, approvisionnant de blé ses concitoyens. Le reste de cette vie aventureuse nous est peu connu. On croit qu'ayant échoué dans une ambassade à Sparte, Andocide n'osa plus se montrer à Athènes, et mourut dans l'exil.

De sept discours, attribués par les anciens à cet orateur, trois sont perdus. Nous traduisons celui *sur les Mystères*, chef-d'œuvre de son auteur.

Simplicité, clarté, absence des grands mouvements oratoires, voilà ce qui caractérise l'éloquence d'Andocide.

DÉFENSE

CONTRE L'ACCUSATION DE SACRILÉGE.

INTRODUCTION.

« Les Hermès, qui sont figures de Mercure, qu'on souloit anciennement mettre par tous les carrefours, se trouvèrent une nuict presque toutes tronçonnées et gastées [1] : ce qui mit en effroy et troubla beaucoup de gens, jusques à ceux qui ne faisoient pas grand compte de telles choses..... Quelques-uns alloient disans qu'il ne se falloit point arrester à tels présages, et que ce devoient avoir esté quelques jeunes gens desbauchez, qui, après bien boire, auroient commis un tel scandale, en se cuidant jouer. Mais le peuple prit ce fait fort à cœur, et en eut peur, estimant que personne n'eust jamais pris la hardiesse de commettre un tel cas, si ce n'eust été une conjuration de quelque grande chose : à l'occasion de quoy on recherchoit toute suspicion, pour petite et légère qu'elle fust, fort asprement ; et s'assembla le sénat et le peuple en conseil là-dessus par plusieurs fois en peu de jours. Sur ces entrefaites, l'orateur Androclès produisit au conseil quelques esclaves et quelques estrangers habituez en Athènes, lesquels déposèrent qu'Alcibiade et autres siens familiers avoient ainsi mutilé quelques images, et contrefait, par manière de moquerie, en un banquet privé, les cérémonies des saincts mystères, disans notamment qu'un certain Théodorus contrefaisait le héraut, Polytion le porte-torche, et Alcibiade le prestre, et que ses autres compagnons estoient les assistans [2]. »

Andocide passait pour avoir été un de ces *familiers* d'Alcibiade

[1] Olymp. XCI, 2; 415 avant J.-C.

[2] Plutarque, *Vie d'Alcibiade*; traduct. d'Amyot.

dont parle Plutarque. Lysias, dans l'acte d'accusation qui nous est parvenu sous son nom, affirme qu'Andocide avait revêtu les habits sacrés, contrefait les cérémonies saintes, et révélé hautement les Mystères devant des personnes non initiées. « En expiation de ces horreurs, ajoute-t-il, les prêtres et les prêtresses, debout, le visage tourné vers l'occident, secouèrent leurs robes en prononçant les imprécations les plus formidables. »

Trois années après son second retour dans sa patrie, Alcibiade mort, Andocide fut mis en jugement, vers l'an 400 avant Jésus-Christ. L'accusé est coupable de sacrilége ; l'accusé, déja emprisonné et banni volontairement pour ce même fait, n'est plus citoyen, et en usurpe les droits : tels furent les deux griefs principaux présentés par l'orateur Céphisios. On croit que Lysias appuya l'accusation : il nous reste, du moins, un court plaidoyer de cet orateur sur le même sujet.

Il paraît qu'Andocide, après ce grave procès, échappa à une peine plus rigoureuse en se bannissant encore une fois pour plusieurs années.

PLAIDOYER.

Les intrigues et l'animosité de mes ennemis, acharnés à me persécuter dès l'instant de mon retour dans Athènes, vous sont connues, citoyens; et de longues réflexions sur ce sujet seraient superflues. Je me borne à une juste demande, pour vous facile à accorder, bien précieuse pour moi. Songez qu'en comparaissant devant vous librement, sans caution, sans emprisonnement préalable, je m'appuie sur le bon droit, sur votre équité, certain que, loin de me laisser en proie à mes ennemis, vous m'arracherez de leurs mains par une sentence conforme aux lois et à votre serment. De toutes parts on me rapportait les paroles de ces hommes : « Andocide n'attendra pas son jugement; il s'éloignera, il prendra la fuite. Qui? lui, affronter un procès périlleux lorsqu'il peut partir, emporter d'abondantes provisions, retourner dans cette île de Cypre où il a des do-

maines considérables, donnés par la munificence d'un prince! Quelle considération le retiendrait ici? ne voit-il pas le triste état de la république? » Combien de tels pensers sont loin de mon cœur, ô Athéniens! Non, quelques jouissances que m'offre l'étranger, quelque humiliée que puisse être Athènes, je ne saurais vivre éloigné de ma patrie; et le titre d'Athénien me semble bien préférable à celui de membre des cités les plus florissantes. Pénétré de ces sentiments, je remets ma vie entre vos mains.

Ma justification portera sur tous les griefs dont on me charge : je commence par le crime principal, indiqué dans l'acte d'accusation, la profanation des Mystères.

Le peuple était assemblé pour donner des instructions aux chefs de l'expédition de Sicile [1], Nicias, Lamachus et Alcibiade; la trirème de Lamachus était déja en mer; Pythonique se lève et dit : « O Athéniens! vous embarquez des troupes, vous faites de grands préparatifs, vous allez courir les hasards de la guerre. Je vous dénonce un de vos généraux, Alcibiade : il a contrefait les Mystères, dans une maison, avec d'autres. Ordonnez que l'esclave d'un des complices, qui n'était pas initié, vienne librement [2] déposer sur cette profanation. Si je mens, je me livre à votre merci. » Alcibiade répondit par de vives dénégations. Les

[1] Deux villes siciliennes, Égeste et Sélinonte étaient en guerre. Syracuse tenait pour Sélinonte; à la demande des Égestins, Athènes fit partir, pour les défendre, une flotte de trois cents voiles, chargée de sept mille hommes d'élite, et commandée par Alcibiade, Nicias et Lamachus. Après quelques succès, cette expédition, qui dura deux ans, finit par la destruction presque totale de l'armée athénienne (Ol. XCI, 4; 413).

[2] Le mot ἄδειαν exprime une sorte de bill d'indemnité, de *habeas corpus*, comme disent les Anglais. Le peuple pouvait, par un décret, soustraire, à certaines conditions, un esclave à l'autorité de son maître, pour obtenir de libres aveux contre celui-ci. — D'après les préjugés des Athéniens, la dénonciation de Pythonique n'était pas intempestive : il importait de ne pas laisser à l'armée un chef sacrilége, qui aurait fait retomber fatalement sur elle la peine due à son crime.

prytanes arrêtèrent qu'on ferait retirer les citoyens non initiés, et qu'ils iraient eux-mêmes trouver le jeune esclave indiqué par Pythonique. Ils partent donc, et ils amènent devant le polémarque [1] un serviteur d'Alcibiade, appelé Andromachos. Lorsqu'on lui eut donné toute sûreté, il dit : « Les Mystères ont été célébrés chez Polytion. Alcibiade, Niciade et Mélitos officiaient ; d'autres y étaient, mais simples spectateurs ; il y avait aussi des esclaves. Je m'y trouvais avec mon frère Hicésios, le joueur de flûte, et un serviteur de Mélitos. » Telle fut, en substance, la première déposition. Polystrate, un des coupables qu'elle désignait, fut arrêté et mis à mort ; les autres s'enfuirent, s'exilèrent [2], et vous les condamnâtes tous à la peine capitale.

Greffier, prends et lis leurs noms.

(*Première liste de dénoncés.*)

Qu'on appelle maintenant Diognète.

— Est-ce toi, Diognète, qui dirigeais l'interrogatoire lorsque Pythonique dénonça Alcibiade au Peuple?

— Oui.

— Est-il à ta connaissance qu'Andromachos ait déclaré ce qui s'était passé chez Polytion?

— Oui.

— Les noms qu'on vient de lire sont-ils bien ceux qu'Andromachos a désignés?

— Tout-à-fait les mêmes.

Il y eut ensuite, citoyens, une seconde déclaration. L'étranger Teucer avait transféré son domicile d'Athènes à Mégare. De cette ville, il écrivit au Conseil que, sous la garantie de sa liberté, il désignerait les profanateurs des Mystères, parmi lesquels il se comptait lui-même. Il devait ajouter ce qu'il savait sur la mutilation des Hermès. Le

[1] Le polémarque était le troisième archonte. Son administration s'étendait sur tous les habitants qui n'étaient pas citoyens.

[2] Alcibiade se réfugia à Argos, puis à Sparte, mais seulement après son arrivée en Sicile, et sur de nouvelles dénonciations.



Conseil, revêtu de pleins pouvoirs, décrète la garantie : on va chercher l'homme à Mégare; on l'amène; il dicte les noms de ses complices; sur sa dénonciation ceux-ci quittent la ville.

Je demande lecture de cette déposition.

(*Deuxième liste.*)

Vous vous rappelez, Athéniens, avoir ratifié tous ces actes du Conseil.

Passons à la troisième déclaration.

Agariste, épouse d'Alcmæonide, mariée d'abord à Damon, exposa que, dans la maison de Charmide, près du temple de Jupiter Olympien, les Mystères avaient été contrefaits par Alcibiade, Axiochos et Adimante. Tous trois s'évadèrent promptement [1].

Une quatrième révélation fut faite. Lydos, esclave de Phéréclès, déclara qu'on avait imité les rites secrets chez son maître, au dême de Thêmacos. Il dénonça plusieurs personnes, entre autres mon père, simple assistant, et même dormant enveloppé dans son manteau. Speusippe, membre du Conseil, livra les dénoncés au tribunal. Après avoir fourni caution, mon père accusa Speusippe pour abus de pouvoir. Il plaida devant six mille citoyens, et, parmi cette multitude de juges, son adversaire n'obtint pas deux cents suffrages. Ce fut moi surtout qui, secondé du reste de la famille, conjurai mon père, et lui persuadai de ne pas s'enfuir.

Stéphanos, Callias; Philippe, neveu d'Acouménos; Alexippe, oncle d'Autocrator, que la déclaration de Lydos a éloigné d'ici, regardez les juges en face, et attestez la vérité de mes paroles. (*Déposition.*)

Athéniens, vous avez entendu les faits et le témoignage qui les confirme. Rappelez-vous ce que mes accusateurs

[1] Il semble que, dans le texte, il manque ici et plus bas l'indication de la lecture d'une troisième et d'une quatrième liste de dénoncés.

ont osé dire; car n'est-il pas juste que je les confonde par leur propre langage? Suivant eux, j'ai aussi fait une déclaration sur les Mystères violés; j'ai dénoncé, qui? mon propre père! De toutes leurs imputations, il n'en est point de plus calomnieuse, de plus atroce. Le délateur de mon père, c'est l'esclave de Phéréclès, c'est Lydos : moi, à force de supplications, j'obtins de lui qu'il resterait et subirait son jugement. Vous le savez tous, nous avons été absous, mon père et moi. Or, si j'avais été son dénonciateur, nous ne pouvions échapper tous deux; de l'un ou de l'autre la mort était l'inévitable partage. Mes ennemis ont donc recouru à l'imposture. Calomniateurs dans les imputations les plus graves, sur tous les griefs secondaires ils calomnient encore : je n'aurai pas de peine à le prouver.

Il y a donc eu quatre dénonciations au sujet des Mystères; on a lu et les témoins ont attesté les noms de ceux qui se sont bannis après chacune d'elles. Pour confirmer encore la certitude, citoyens, voici ce que j'ajoute. Parmi ces exilés, les uns sont morts sur la terre étrangère; les autres, de retour, ont été mandés devant vous par mes soins. Je leur cède la parole, et je les défie de prouver que j'en aie dénoncé ou fait expulser un seul, et que leur départ n'ait pas été causé par les révélations que j'ai rapportées. Si je suis convaincu de mensonge, faites de moi ce qu'il vous plaira. Je me tais, et leur abandonne cette tribune.....

Les dénonciations faites, qu'arriva-t-il? On disputa sur le salaire des délateurs : qui aura les mille drachmes promises par le décret de Cléonyme? les dix mille proposées par Pisandre? Chacun faisait valoir ses prétentions. Enfin on donna, aux grandes fêtes de Minerve, la plus forte récompense à Andromachos, et l'autre à Teucer.

Je demande l'audition des témoins.

(Les témoins paraissent.)

Il est donc démontré, Athéniens, que je n'ai commis aucune impiété contre les Mystères, ni dénoncé personne, ni

fait un seul aveu. Il m'importe d'autant plus que vous soyez persuadés de mon innocence envers les déesses [1], que mes accusateurs ont tenté de vous effrayer par leurs déclamations violentes, par le tableau des malheurs et des châtiments qu'ont subis avant moi d'autres profanateurs [2]. A quoi bon tout cet étalage d'éloquence? Moi-même je condamne les impies : coupables, ils méritaient la mort; mais moi, je suis innocent, et je dois être absous. Quoi de plus cruel que de vous irriter contre moi au souvenir des crimes d'autrui? Dans une accusation si grave, ô Athéniens! je ne repousse pas la discussion, mais je la demande régulière et calme. Est-ce mon pardon que je réclame? non, c'est l'avantage de confondre mes adversaires. Qu'ils fassent comme moi : j'ai agi régulièrement en vous rappelant les faits, à vous qui, avant de prononcer sur mon sort, avez prêté un serment redoutable, et proféré des imprécations terribles sur vos têtes et sur celles de vos enfants; à vous, initiés, que ce titre lie plus étroitement encore à l'obligation de punir le coupable et d'absoudre l'innocent. Si donc il vous semble que je me sois justifié suffisamment sur les Mystères, faites-le moi connaître, afin que j'aborde avec plus de confiance les autres points de mon apologie [3].

Je passe à la mutilation des Hermès. Lorsque Teucer fut revenu de Mégare, muni de ses garanties, il désigna les auteurs de cet attentat. Dix-huit citoyens furent dénoncés : les uns quittèrent le sol de l'Attique, les autres furent arrêtés et mis à mort. On va lire leurs noms.

(*Liste de dénoncés.*)

De ces dix-huit Athéniens, les uns sont rentrés dans nos murs; il reste des parents de ceux qui ont subi leur supplice. Eh bien! que tel d'entre eux prenne ma place,

[1] Déméter et Perséphoné, ou Cérès et Proserpine.

[2] Lysias, plaidant contre Andocide, avait cité plusieurs exemples d'impies punis par les dieux.

[3] Ceci suppose des signes d'approbation faits par les juges à l'orateur.

prenne le temps mesuré pour ma plaidoirie [1], et désigne l'Athénien qu'Andocide a envoyé en exil ou à la mort!

Après les révélations de Teucer, Pisandre et Chariclès, juges d'instruction, et zélés démocrates en apparence, dirent que ce crime n'était pas l'ouvrage d'un petit nombre, que le gouvernement populaire était menacé, qu'il fallait encore informer, et informer longtemps. Athènes, à ces mots, fut en émoi; le héraut annonça une assemblée extraordinaire du Conseil; les sénateurs s'y rendirent à l'instant; et chaque citoyen, redoutant les arrestations domiciliaires, s'enfuit sur la place publique.

Encouragé par ces troubles mêmes, Dioclide fit alors une dénonciation. Il prétendait connaître ceux qui avaient maltraité des statues de Mercure, et élevait leur nombre à trois cents. Il racontait par quel hasard il avait vu le crime et rencontré les coupables. Ici, Athéniens, accordez-moi toute votre attention.

« J'avais, disait Dioclide, au mont Laurium [2], un esclave dont je voulais faire payer le travail. Je me levai de grand matin, et, m'étant trompé d'heure, je partis : la lune brillait dans tout son éclat. Lorsque je fus près des propylées du temple de Bacchus, je vis une longue file d'hommes qui passaient. Effrayé, je me retirai dans l'ombre, entre une colonne et un cippe, près de la statue d'airain d'un général. Ils étaient au nombre de trois cents; et ils se divisèrent en groupes de cinq, dix et vingt hommes. Apercevant toutes ces figures au clair de la lune, je les reconnus pour la plupart. (Délation cruelle, dont le vaste cadre peut recevoir des noms au gré du délateur.) Je me rendis ensuite au Laurium, ajoutait Dioclide. Le lendemain on me dit que les Hermès avaient été mutilés : j'attribuai aussitôt cette

[1] On mesurait le temps aux plaideurs avec une horloge d'eau.

[2] Montagne de l'Attique, où l'on exploitait des mines d'argent. Aujourd'hui, *Marronorisi*, près de *Legrano*. On y trouve encore un peu de sable argentifère.

profanation à la bande que j'avais rencontrée. De retour à la ville, je trouvai qu'on avait nommé des commissaires pour une enquête, et qu'on promettait cent mines de récompense au dénonciateur. J'aperçois Euphémos, frère de Callias, assis dans une boutique de serrurier; je l'appelle, le mène au temple de Vulcain, et lui raconte ce que j'ai vu pendant la nuit. J'ajoutai que la somme promise par l'État me ferait moins de plaisir que l'argent des coupables, avec qui je ne voulais pas me brouiller en les dénonçant. Euphémos m'approuve et me donne rendez-vous pour le lendemain chez Léogoras, promettant de s'y trouver avec Andocide et plusieurs autres. J'y allai en effet; je frappai à la porte de Léogoras, qui se disposait à sortir, et qui me dit : Ceux qui sont là dedans ne t'attendent-ils pas? de tels amis sont à ménager. (Paroles qui ont perdu mon père, en montrant qu'il était instruit du complot.) On convint, poursuivait toujours Dioclide, de me donner deux talents d'argent [1]; tous les coupables me proposèrent d'entrer dans le complot, si rien n'en troublait l'exécution commencée; ils parlèrent même de serments mutuels. Je répondis que j'y réfléchirais. On m'invita à me rendre dans la maison de Callias, fils de Téléclès, où je trouverais une nouvelle réunion. (Ces mots ont gravement compromis mon beau-frère.) J'y allai, disait-il en terminant; je conduisis les conjurés à l'Acropolis, et leur engageai ma parole. Ils avaient promis de me compter la somme dans le mois suivant; mais ils n'en ont rien fait : voilà pourquoi je viens faire cette déclaration. »

Tel fut, Athéniens, le langage de Dioclide. Il enveloppait dans sa dénonciation quarante-deux citoyens, qu'il prétendait avoir reconnus, entre autres Mantithée et Aphepsion, membres du Conseil, et siégeant tandis qu'il parlait. Alors

[1] Vingt mines (près de 2 900 fr.) de plus que la somme promise sur le Trésor.

Pisandre se leva et dit : « Abrogeons le décret porté sous l'archonte Scamandrios [1], et mettons à l'instant les prévenus à la torture, de peur qu'avant la nuit cette dénonciation ne soit éventée par tous les complices. »

Cet avis fut adopté par acclamation. Saisis d'effroi, Mantithée et Aphepsion se réfugient près de l'autel [2], dans la salle même du Conseil ; ils supplient leurs collègues de leur épargner l'ignominie du chevalet, d'accepter leurs cautions et de les juger selon la forme ordinaire. Cette grâce leur fut à grand'peine accordée : mais, dès qu'ils eurent donné des répondants, ils s'élancèrent à cheval, s'enfuirent, et, passant du côté des ennemis, laissèrent leurs cautions exposées aux peines qu'ils redoutaient pour eux-mêmes. Le Conseil se sépare sans bruit, nous fait arrêter et enfermer, les entraves aux pieds. Il mande les généraux, et leur ordonne de signifier aux citoyens domiciliés dans la ville, de se rendre, avec leurs armes, sur la place publique ; aux habitants des longs murs [3], dans le temple de Thésée ; à ceux du Pirée, sur la place Hippodamie. Il ordonne, en outre, que la trompette sonne à l'instant pour rassembler la cavalerie près du temple des Dioscures. Les prytanes devaient se transporter au Tholus [4], et le reste du Conseil à l'Acropolis, pour y passer la nuit. Informée de nos troubles, l'armée béotienne venait de se déployer sur nos frontières. Dioclide, l'auteur de ces maux, porté sur un char, comme sauveur de la patrie, et la tête couronnée, est conduit au Prytanée, où l'attendait un banquet d'honneur.

Je prie ceux de mes juges qui étaient présents de se rappeler ces faits, et de confirmer mon récit auprès de leurs

[1] Reiske et Auger croient que, par ce décret, il était défendu d'appliquer un citoyen à la torture.

[2] Autel de Vesta, placé à l'entrée de la salle des Cinq-Cents.

[3] Ces longs murs, ouvrage de Thémistocle, joignaient la ville au Pirée, et leur enceinte formait comme un quartier d'Athènes.

[4] Salle circulaire et en voûte, où les présidents du Conseil, appelés prytanes, prenaient leurs repas.

collègues. Que le scribe introduise Philocrate et tous les prytanes qui présidaient alors. (*Les témoins paraissent.*)

On va lire aussi la liste des dénoncés de Dioclide : vous y remarquerez des membres de ma famille. Mon père surtout, et mon beau-père, y sont désignés, l'un comme instruit du complot, l'autre comme ayant prêté sa maison pour une conférence. Écoutez les noms des autres.

(*Le greffier lit :*)

Charmide, fils d'Aristote.

C'est mon cousin : sa mère est sœur de mon père.

Tauréas.

Il est cousin de mon père.

Nisœos.

Fils de Tauréas.

Callias, fils d'Alcmœon.

Cousin de mon père.

Euphémos.

Frère de Callias, fils de Téléclès.

Phrynichos.

C'est un de mes cousins.

Eucrate, frère de Nicias.

Il est gendre de Callias.

Critias.

Cousin de mon père : leurs mères étaient sœurs.

Juges, tous ces citoyens étaient compris parmi les quarante-deux dénoncés. Nous étions tous détenus dans le même lieu ; il faisait nuit ; la prison était fermée. Mères, sœurs, femmes, enfants, accouraient pour nous voir. On entendait les cris de toutes ces personnes éplorées qui gémissaient sur notre infortune. Charmide, mon cousin, mon camarade d'enfance, me dit : « Tu vois, Andocide, les maux qui nous accablent. Si tu as quelque connaissance de cette malheureuse affaire, déclare-le. Sauve, avec toi, ton père, ton beau-frère, tes nombreux parents et alliés ; sauve moi-même, qui te fus toujours si tendrement attaché. » Chacun

joignit ses supplications à celles de Charmide. Alors, je me pris à réfléchir. Infortuné que je suis, me disais-je, est-il une situation plus cruelle que la mienne? Laisserai-je périr des parents innocents, confisquer leurs biens, inscrire leurs noms sur des colonnes d'infamie? Abandonnerai-je aux bourreaux trois cents compatriotes? Ne vaut-il pas mieux déclarer ce que j'ai appris d'Euphilétos, l'un des complices? Les vrais coupables n'ont-ils pas été déja dénoncés par Teucer? Il n'en reste que quatre à faire connaître, Panætios, Chærédème, Diacritos, Lysistrate. Amis des quarante-deux dénoncés, ils sont déja l'objet de tous les soupçons. Leur salut est douteux; la perte de ma famille est certaine. Ne vaut-il pas mieux priver de leur patrie ces quatre coupables, que de laisser périr tant d'innocents?

Telles étaient, Athéniens, mes pensées dans ce moment douloureux. Quelle calomnie de dire, quelle erreur de croire que j'ai dénoncé mes amis pour me sauver! Ceux que je voulais sauver, ce sont mes amis, mes parents, ma patrie. Je vous le demande, qu'eussiez-vous fait à ma place? Les impostures de Dioclide avaient jeté ma famille dans les cachots; il n'y avait de salut pour elle que dans une révélation: en gardant le silence, ne serais-je pas devenu son assassin? N'aurais-je pas perdu avec elle trois cents compatriotes, et laissé dans Athènes une funeste fermentation? Ne fallait-il pas aussi confondre ce Dioclide qui s'était fait payer si chèrement ses mensonges, et se pavanait comme sauveur de la république?

Je pris donc mon parti, je déclarai au Conseil que je connaissais les auteurs du sacrilége; j'exposai les faits, et les prouvai.

C'est Euphilétos, disais-je, qui, à table, mit en avant ce projet; je m'y opposai. Il voulait qu'on passât sur-le-champ à l'exécution; je l'empêchai. A quelque temps de là, montant un jeune cheval dans le Cynosarge[1], je tombai, j'eus la

[1] Un des trois principaux gymnases d'Athènes, situé au N.-E., hors

clavicule brisée, une blessure à la tête, et l'on me reporta chez moi sur un brancard. Euphilétos, m'apercevant, dit à ses complices qu'il avait vaincu ma résistance, et que, pour ma part, je lui avais promis de briser l'Hermès placé près de la maison de Phorbas. Il parlait de la sorte pour leur donner le change. Aussi, Athéniens, le Mercure que vous voyez tous devant ma demeure paternelle, et qui appartient à la tribu Égéide, est le seul resté intact. Au dire d'Euphilétos, c'est moi qui devais le mutiler. Voyant qu'il n'en était rien, les complices eurent regret de voir un homme resté inactif mis dans leur secret. Le lendemain du crime, Mélite et Euphilétos vinrent chez moi et me dirent : « Andocide, c'est nous qui avons brisé les statues. Garde le silence, et nous demeurons tes amis. Mais si tu parles, notre haine te poursuivra partout. — Euphilétos, répondis-je, tu as commis une action très blâmable; mais ce n'est pas moi qu'il faut redouter, quoique je sache tout, c'est ton propre attentat. » Je livrai ensuite un de mes esclaves à la torture, afin de constater que je m'étais blessé, et que je n'avais pas quitté le lit. Les prytanes, de leur côté, donnèrent la question à des servantes pour s'assurer, par leur témoignage, d'où les coupables étaient partis au moment d'exécuter le crime.

Mes rapports vérifiés par le Conseil, et mon alibi bien constaté, les commissaires de l'enquête mandèrent Dioclide. Il avoua sur-le-champ son imposture, et demanda grâce en désignant ceux qui la lui avaient inspirée. C'était Alcibiade de Phégonte [1], et Amiantos d'Égine. Ceux-ci, effrayés, prirent la fuite; Dioclide, sur son propre aveu, fut livré aux tribunaux, qui le condamnèrent à mort. On ouvrit les prisons; mes parents me durent leur délivrance; les citoyens qui s'étaient bannis purent rentrer; et vous, Athéniens,

de l'enceinte des murs. Cet emplacement paraît être celui qui est occupé aujourd'hui par une batterie.

[1] Hôte du grand Alcibiade, suivant Harpocration.

délivrés de l'ennemi intérieur, vous prîtes les armes et allâtes chercher l'ennemi du dehors.

Dans tous ces faits, quel est le rôle d'Andocide? Celui d'un malheureux qu'on doit plaindre, d'un honnête homme qu'on doit estimer. Qu'ils paraissent, ceux que j'ai sauvés; qu'ils instruisent eux-mêmes ce tribunal des faits qu'ils connaissent si bien. Juges, vous allez les voir, les entendre, avant que j'aborde une autre partie de ma défense.

(*Les témoins paraissent.*)

Sur la profanation des Mystères, sur la mutilation des Hermès, j'ai tout dit. Si cependant l'un de vous veut m'adresser une question, qu'il se lève et parle..... Passons à la légitimité de ma jouissance des droits religieux et civils.

Céphisios m'a cité devant vous en vertu d'une loi; et, pour m'accuser, il se fonde sur un décret rendu avant Euclide [1], par Isotimide, et qui ne m'est pas applicable. La loi porte que celui qui a commis et avoué un sacrilége sera exclu des temples : or, je ne suis dans aucun de ces deux cas. Quant au décret, prouvons qu'il est abrogé.

Vous n'aviez plus de marine, et Athènes était assiégée par les Lacédémoniens [2]. Dans cette crise, délibérant sur les moyens de ramener la concorde, vous résolûtes de rétablir dans la plénitude de leurs droits les citoyens dégradés, et le décret en fut proposé par Patroclide. A quelque titre que la mort civile eût été prononcée, débiteurs du Trésor, comptables dont la gestion n'était pas liquidée,

[1] Euclide fut le premier archonte éponyme après l'expulsion des Trente (Ol. XCIV, 2; 403 avant J.-C.). Son archontat est une grande époque dans l'histoire d'Athènes, parcequ'alors le gouvernement et le code de cette ville furent entièrement renouvelés.

[2] Après la perte de la bataille d'Ægos-Potamos. « Assiégés par terre et par mer, les Athéniens ne savaient quel parti prendre.... Ils rendirent aux citoyens flétris tous leurs droits, et soutinrent le siége sans parler de capituler, quoique la famine fît périr beaucoup de monde. » Xénoph. *Hist. grecq.*, liv. II, ch. 2.

condamnés à des amendes non payées, fermiers de l'impôt retardataires, cautions devenues insolvables, concussionnaires, déserteurs, soldats réfractaires, fuyards ayant jeté leur bouclier, faux témoins, calomniateurs ayant subi trois condamnations, fils dénaturés, tous ces morts civilement, à des degrés divers, furent réhabilités dans leurs personnes, et rentrèrent dans leurs biens. D'autres étaient sous le coup d'interdictions partielles : ainsi, les soldats restés dans la ville aux ordres des Quatre-Cents ne pouvaient ni haranguer le Peuple, ni entrer au Conseil. Pour d'autres, certaines accusations étaient prohibées; ou défense leur avait été faite de paraître sur la place publique, de faire voile vers l'Hellespont ou l'Ionie. Eh bien! tous ces décrets furent par vous annulés; la suppression des originaux et des copies fut votée; et vous voulûtes sceller votre union dans le temple de Pallas par de mutuels serments.

On va lire le décret de Patroclide. (*Décret.*)

Par cet acte solennel, ô Athéniens! vous avez rendu les droits civils à qui les avait perdus; mais là, pas plus que dans vos autres décrets, il n'est parlé du retour des bannis. On vous vit traiter avec Lacédémone, abattre vos murs, souscrire à ce retour, accepter le joug des Trente, puis marcher en armes sur Phylé, sur Munychie : les désastres de ces temps vivent encore dans vos souvenirs. Peu après, rentrés dans Athènes, et libres de vous venger, vous portâtes un décret d'union et d'oubli du passé. Vingt citoyens furent ensuite élus pour veiller, dans cet état provisoire, au maintien de l'ordre; puis on forma un nouveau Conseil, on choisit des nomothètes. Enfin fut décrétée la révision générale des lois de Dracon et de Solon. Les lois maintenues furent affichées dans le Portique. Seules, elles firent désormais autorité en matière de poursuites criminelles.

Et comment sont conçus les serments qui furent alors décrétés? Voici celui qui est commun à tous les citoyens.

SERMENT.

« J'abjure tout ressentiment, excepté contre les Trente et contre les Dix [1]. Je pardonne même au tyran qui voudra rendre compte de son administration. »

A plus forte raison, vous n'inquiéterez, dans l'examen du passé, aucun de vos simples concitoyens. Et les Cinq-Cents, par quelle formule s'engagent-ils?

SERMENT.

« Je repousserai toute dénonciation relative à nos derniers troubles, excepté en ce qui concerne les exilés [2]. »

Et vous, juges, quelles obligations contractez-vous avant de monter sur vos siéges?

SERMENT.

« Je ne conserverai aucun desir de vengeance; je repousserai toute influence étrangère; je jugerai d'après les lois maintenues. »

Ai-je tort, Athéniens, d'avancer que je plaide ici votre cause et la cause des lois [3]?

Jetez maintenant un regard sur les crimes de ceux qui m'osent accuser. Fermier de quelques terres de la République, Céphisios en retira 90 mines [4], ne versa rien dans le Trésor, et prit la fuite. S'il eût paru, le Conseil, en vertu d'une loi, l'aurait fait enfermer, les fers aux pieds. Mais il se prévaut du décret qui abroge toutes les lois antérieures à l'archontat d'Euclide, et il prétend n'être pas obligé à vous rendre ce qu'il a tiré de vos domaines. Il était banni, le voilà redevenu citoyen; il était frappé d'incapacité, le voilà dénonciateur public et calomniateur.

[1] Lorsqu'on eut supprimé les Trente, on nomma, pour gouverner Athènes à leur place, dix citoyens qui ne firent pas un meilleur usage du pouvoir.

[2] C'est-à-dire, les tyrans et leurs partisans.

[3] « Athéniens, disait au contraire Lysias, vous ne pouvez conserver en même temps Andocide et vos lois. Point de milieu, il faut abolir vos lois, ou vous délivrer de cet homme. » *Plaid. contre Andocide.*

[4] 8 624 fr. 70 cent.

Pour Mélitos, qui ne sait qu'il a amené ici de Salamine, sous les Trente, Léon, que les tyrans ont mis à mort sans jugement? Nous avions jadis une loi fort sage, qui infligeait à celui qui facilite l'exécution d'un crime la même peine qu'à celui qui l'exécute. Mais, comme cette loi est plus ancienne qu'Euclide, Mélitos se rassure, et les fils de Léon ne l'inquiéteront pas.

Mon troisième accusateur, Epicharès, est le plus méchant des hommes, et en fait gloire. Sous les Trente, il était membre du Conseil. Or, que portait la loi gravée sur une colonne devant la salle où siége cette assemblée? Elle permettait de courir sus à quiconque aura conservé un emploi public après la suppression de la démocratie, et de le tuer. Le meurtrier, loin d'être réputé coupable, était récompensé par l'abandon des biens du mort. Rends grâces, Épicharès, à l'époque actuelle : quelques années plus tôt, celui qui t'aurait mis à mort eût passé pour un bienfaiteur de la patrie. — Qu'on lise cette loi de Solon. (*Loi.*)

Et tu vis encore, cruel sycophante! et tu traverses fièrement la ville, toi qui, dans la démocratie, vivais de délations calomnieuses, et qui, dans l'oligarchie, pour ne pas être forcé de rendre un bien si mal acquis, rampais sous les Trente! Et tu viens gémir sur le désordre des mœurs, toi qui as trafiqué de ton infamie! Pour moi, Athéniens, lorsque ce misérable m'accusait, sa vue a produit sur moi une étrange illusion : il me semblait que j'étais traduit devant les Trente, jugé par les Trente. En effet, sous l'administration de ces tyrans, Épicharès seul, à moins que je n'eusse acheté son silence [1], eût osé m'accuser. N'aurais-je pas trouvé en lui un autre Chariclès [2]? Ne m'aurait-il pas fait subir un insidieux interrogatoire?

[1] Lysias reproche à Andocide lui-même d'avoir vendu son silence dans une autre circonstance. *Plaid. contre Andocide.*

[2] Chariclès s'était fait remarquer par ses cruautés parmi ses collègues de tyrannie.

— Andocide, réponds : t'es-tu retiré dans Décélia[1]? t'y es-tu retranché, pour venir, de là, fondre sur Athènes?

— Moi? jamais!

— As-tu dévasté l'Attique? as-tu pillé tes concitoyens sur terre ou sur mer?

— Pas davantage.

— Ne t'es-tu pas ligué avec d'autres pour renverser nos remparts, pour abolir la démocratie? n'es-tu pas rentré dans Athènes, les armes à la main?

— Je n'ai rien fait de tout cela.

Je vous le demande, ô Athéniens! aurais-je éprouvé un autre sort, si j'avais été jugé par mes accusateurs? Il est donc établi qu'en me dénonçant en vertu d'une loi existante, mes adversaires citent, contre moi, un décret totalement étranger à ma position.

Et combien d'autres, à meilleur titre que moi, auraient à rendre compte du passé! Ils ne doivent pourtant pas être inquiétés. Pour garantie de leur sécurité, vous avez abattu des colonnes, infirmé des lois, aboli des décrets; sur votre foi, ils restent dans vos murs. S'ils vous voient scruter ainsi les derniers événements, quelles ne seront pas leurs alarmes? car soudain des troupes de sycophantes s'abattront sur cette proie. Si la cause présente m'est personnelle, Athéniens, votre sentence n'en prononcera pas moins sur le sort de tous : oui, vous allez décider si l'on doit se fier à vos lois, ou fermer la bouche du calomniateur avec de l'or, ou fuir au plus vite sa patrie.

On m'accuse encore d'avoir déposé un rameau de suppliant dans le temple de Cérès, à Éleusis. Or, disent mes adversaires, une ancienne loi punit de mort quiconque commet une pareille action pendant la célébration des

[1] Décélia, poste de l'Attique où les Lacédémoniens avaient construit un fort d'où ils incommodaient beaucoup les Athéniens. Plusieurs citoyens, exilés ou mécontents, s'y étaient retirés, se joignant ainsi aux ennemis de leur patrie.

Mystères [1]. Ce rameau, Athéniens, c'est l'un d'eux qui l'a déposé; et le crime, ils l'osent rejeter sur moi.

Après notre retour d'Éleusis, ce grave délit fut dénoncé. L'Archonte-Roi, selon l'usage, fit son rapport. Les prytanes l'invitèrent à se rendre au Conseil, et le chargèrent de nous prévenir, Céphisios et moi, d'aller au temple de Cérès. C'est là que le Conseil devait siéger cette fois, en vertu d'une loi de Solon. Cet ordre fut exécuté. La séance ouverte, Callias, fils d'Hipponique, revêtu de ses habits pontificaux, se lève et dit : « Un rameau de suppliant a été placé près de l'autel : il faut, par une enquête, connaître l'auteur de ce sacrilége. » Diverses questions furent faites, personne n'y répondit. Callias avait l'œil fixé, tantôt sur Céphisios, tantôt sur moi. Bientôt il se lève de nouveau, et rappelle que, d'après une loi ancienne, on doit punir de mort, sans le juger, quiconque aura déposé un rameau de suppliant dans le temple de Cérès, que son père avait expliqué un jour cette loi aux Athéniens; et il ajouta ces mots : « J'ai ouï dire que l'auteur de cet attentat est Andocide. » En ce moment, Céphale s'élance : « O Callias! s'écrie-t-il, le plus pervers des hommes, il t'est défendu d'interpréter la loi, puisque tu remplis les fonctions de héraut sacré [2]. D'ailleurs, quelle loi as-tu citée? une loi de mort, tombée en désuétude! Mais vois cette colonne près de laquelle tu siéges : pour le même délit, elle ne condamne qu'à une amende de mille drachmes. Andocide a déposé le rameau! qui te l'a dit? je te somme de le nommer devant le Conseil, afin qu'on l'interroge. » Alors on lut l'inscription de la colonne. Pour Callias, il ne put désigner l'auteur du prétendu rapport, et le Conseil vit clairement que l'homme au rameau n'était autre que Callias lui-même.

[1] Comment la célébration des Mystères donnait-elle à cette action le caractère d'un sacrilége? c'est ce qu'il n'est pas aisé de comprendre.

[2] Je lis, d'après la correction de Scaliger, κῆρυξ ὤν, *cum sis præco sacer*, à l'appui de laquelle Sluiter cite des exemples nombreux.

Vous demanderez peut-être, Athéniens, pourquoi Callias avait agi ainsi, et quel motif le poussait à me perdre : vous allez l'apprendre.

Le fils de Tisandre, mon oncle maternel, Épilycos, mourut en Sicile sans enfants mâles, laissant deux filles, auxquelles nous avions droit, Léagros et moi. Ses affaires étaient en mauvais état : un immeuble qui ne valait pas deux talents, et cinq talents de dettes! Léagros, à ma demande, comparut devant des amis communs : là, je lui dis que c'était dans de pareilles occasions qu'un honnête homme devait montrer de l'affection pour ses proches. « Il n'est pas juste, ajoutais-je, que nous préférions la richesse d'un beau-père étranger aux filles d'un cousin germain. Si Épilycos vivait, ou qu'en mourant il eût laissé de grands biens, nous ferions valoir notre titre de parents pour épouser ses filles [1]. Ce que nous aurions fait pour Épilycos ou pour son or, faisons-le par sentiment d'honneur. Que chacun de nous demande la main d'une de nos parentes. » Léagros y consentit. La jeune fille que j'épousai tomba bientôt malade, et mourut; l'autre vit encore. Cependant Callias promet de l'argent à Léagros pour qu'il la lui cède. Mais je découvre l'intrigue, je fais opposition, et je traduis Léagros devant les tribunaux. « Garde pour toi-même, lui disais-je, la parente placée sous ta tutelle, et deviens son époux; sinon, je la demanderai pour moi. » Ainsi pressé, que fait Callias? le dix du mois, il demande à l'archonte la pupille pour son fils; et le vingt, après l'ouverture des Mystères, moyennant mille drachmes payées à Céphisios, il me fait dénoncer en justice, et m'intente ce procès. Comme leurs manœuvres ne m'effrayaient point, il frappe un dernier coup : afin de me faire mourir, ou du moins bannir sans jugement, et d'épouser enfin la fille d'Épi-

[1] On avait droit aux filles d'un proche parent comme à ses biens. A cette remarque le bon Auger ajoute : « On ne pouvait revendiquer les biens sans revendiquer en même temps les filles. »

lycos, il jette un rameau dans le temple. Il s'aperçoit bientôt qu'il faut acheter par des plaidoiries le succès de sa fraude : aussi va-t-il trouver Lysistrate, Hégémon, Épicharès, mes amis, feignant de recourir à leur médiation. Des témoins vont déposer sur tous ces faits.

(*Les témoins paraissent.*)

C'est donc pour son fils que Callias a demandé la fille d'Épilycos; mais quel fils? comment l'a-t-il reconnu? répandons encore la lumière sur ce point.

Callias avait épousé la fille d'Ischomaque; et, dans la première année de ce mariage, il prit encore la mère. Oui, Athéniens, le prêtre consacré à Cérès et à Proserpine, était en même temps l'époux de la mère et de la fille; le misérable les gardait toutes deux, sans crainte des déesses dont il était le pontife. Incapable de survivre à une telle infamie, la fille d'Ischomaque voulut s'étrangler; mais, étant suspendue, elle tomba sur le dos. Rendue à la vie, elle s'enfuit d'une maison d'où la mère chassait la fille. Dégoûté bientôt de la mère, Callias la met à la porte, quoiqu'elle se dise enceinte de lui : peu après elle accouche d'un fils qu'il refuse de reconnaître. Les parents de la femme, ayant pris l'enfant, le portent à l'autel avec une victime, pendant les Apaturies [1], et demandent que Callias officie en personne. « De qui est cet enfant? dit le pontife. — De Callias, fils d'Hipponique. — C'est moi-même. — Eh bien! c'est votre enfant. » Callias alors, la main sur l'autel, jure qu'il n'a jamais eu d'autre fils qu'Hipponique de la fille de Glaucon. Il ajoute : « Si je mens, puissé-je être exterminé avec toute ma race! » Imprécation qu'il n'aura pas proférée en vain. Plusieurs années après, redevenu amoureux de la vieille Chrysis, la plus déhontée des femmes, il

[1] Sur la fête des *Apaturies*, on peut consulter le chap. XXVI du *Voyage d'Anacharsis*. Cette fête durait trois jours, du 22 au 25 Pyanepsion, mois qui s'ouvrait, le plus tôt le 9 octobre, le plus tard le 4 novembre. Le troisième jour, on présentait ses enfants aux citoyens de sa curie.

la rappelle dans sa maison, et présente aux Céryces ce fils déja grand, qu'il dit alors lui appartenir. Callidès refusait de l'inscrire : d'après une de leurs lois, les Céryces décidèrent que le serment serait déféré à Callias. Cet homme alors étend encore une fois la main sur l'autel, et jure hardiment que ce même enfant est son fils, né de lui et de Chrysis en légitime mariage. Je demande, sur tous ces faits, l'audition des témoins. (*Dépositions.*)

Épouser à la fois et la mère et la fille! faire chasser la fille par la mère! vivre maintenant avec la mère d'une de ses épouses, et vouloir encore prendre en mariage la fille d'Épilycos, afin que la petite-fille expulse à son tour l'aïeule! O Athéniens! vit-on jamais pareille infamie chez les Hellènes? Mais quel nom donner au dernier fils de Callias? où en trouver un qui lui convienne? Des trois femmes de son père, il est fils de l'une, frère de l'autre, et il sera oncle de la troisième. L'appellerons-nous Œdipe? sera-ce un autre Égisthe [1]?

Mais pourquoi les intrigants, ligués avec Callias pour me perdre, n'ont-ils pas vu plus tôt en moi un impie? Depuis mon retour de Cypre, c'est-à-dire depuis trois ans, j'ai fait initier aux Mystères plusieurs étrangers, mes amis, je suis entré dans le temple de Cérès, j'y ai sacrifié. Pourquoi m'ont-ils choisi pour remplir des charges publiques? pourquoi me nommer tour à tour gymnasiarque dans les fêtes de Vulcain, chef de la députation envoyée aux jeux de l'Isthme et d'Olympie, questeur des revenus sacrés? Quoi! l'homme qui a été honoré de tous ces titres ne pourrait, sans impiété, mettre le pied dans les temples! Expliquons, Athéniens, cette étrange contradiction.

Agyrrhios, ce modèle de probité, a été pendant trois années receveur en chef des impôts, affermés par lui trente

[1] Œdipe épousa Jocaste, qui était sa mère. Égisthe naquit du commerce de Thyeste avec sa propre fille.

talents. Une coterie, de vous bien connue, partageant avec lui les profits de la ferme, venait ourdir ses intrigues sur la place du Peuplier [1]. Ces gens-là visaient à deux avantages à la fois : se faire payer pour ne pas enchérir, et avoir un intérêt dans une ferme achetée à bas prix. Un premier bénéfice de deux talents avait aiguisé encore leur appétit : ils forment donc une ligue, écartent tous les enchérisseurs par l'abandon d'une part de leurs anciens profits, et offrent de nouveau trente talents pour la ferme. Seul concurrent, je me présente au Conseil; je mis l'enchère, et la ferme me fut adjugée pour trente-six talents. Je donnai des cautions, recueillis les impôts, payai le Trésor, et, tout en vous conservant six talents, j'eus encore un bénéfice honnête. Mes adversaires devinrent furieux : « Quoi ! se disaient-ils entre eux, cet homme ne prend rien pour lui des deniers publics, et il ne nous laissera pas prendre ce que nous voudrons ! Il fera plus : celui de nous qu'il trouvera en faute, il le dénoncera au peuple, et le perdra ! A tout prix, éloignons-le, délivrons-nous de cet ennemi. » Voilà, ô Athéniens ! le principe de leurs persécutions. Vous, que mon désintéressement a si bien servis, seconderez-vous la haine de l'avidité trompée ?

Mes calomniateurs m'ont poursuivi jusque sur les mers. Les dieux, disent-ils, n'ont sauvé Andocide des périls de la navigation que pour le faire punir, à son retour, par le moyen de Céphisios.

O Athéniens ! si j'avais offensé les dieux, c'est lorsque tant de périls m'environnaient qu'ils m'auraient puni. Je naviguais, en plein hiver, sur des mers sans cesse troublées par des batailles navales et infestées par les pirates, dans des parages qui avaient vu tant de voyageurs dépouillés et réduits en servitude; je côtoyais des contrées barbares, où

[1] Selon Reiske, les mots ὑπὸ τὴν λεύκην désigneraient le lieu où l'on mettait aux enchères la ferme des revenus publics.

tant de naufragés avaient péri dans les tourments les plus affreux. Et c'est après m'avoir soustrait à de pareils dangers que le ciel aurait remis le soin de sa vengeance à un Céphisios, le plus pervers, dirai-je, des Athéniens? non, il n'est pas votre compatriote; Céphisios, à qui nul de nos juges ne voudrait confier la moindre de ses affaires personnelles! Ah! plutôt, s'il est permis d'interpréter les sentiments des Immortels, ne s'indigneraient-ils pas contre quiconque ose attaquer celui sur lequel ils ont fait éclater leur protection?

Que ne puis-je, Athéniens, vous inspirer en ma faveur une partie des sentiments que vous éprouvez pour la mémoire de mes ancêtres! On les vit toujours, ne l'oubliez pas, dans les rangs des citoyens les plus dévoués. Jaloux surtout de mériter votre bienveillance, ils espéraient en faire rejaillir quelque chose sur leur postérité. Pensez aussi au courage de vos aïeux, ces illustres sauveurs de la patrie. Athènes avait perdu ses flottes; plusieurs peuples opinaient à renverser de fond en comble cette cité malheureuse; Lacédémone, son ennemie, la laissa subsister en considération de ces grands hommes qui avaient vaillamment défendu avec elle l'indépendance de la nation [1]. Ainsi, vos valeureux ancêtres ont deux fois sauvé la république: et moi, puissé-je devoir mon salut au souvenir du courage de mes aïeux!

Voyez encore, si vous m'acquittez, quel citoyen vous conserverez à la république. J'ai connu l'opulence, et, si je suis ruiné, les malheurs en sont la cause. J'ai connu le travail: grâce à lui, j'ai vécu par des moyens légitimes. Longtemps errant de contrée en contrée, mieux qu'un autre je sais le prix d'une patrie telle que la mienne. Mes fautes mêmes m'ont appris la modération, la sagesse,

[1] Ceci se passa après la prise d'Athènes par Lysandre. Les alliés mêmes de cette ville s'étaient tous déclarés contre elle.

et le danger de la société du méchant. Avec une foule d'étrangers, de princes, de villes et de citoyens, j'ai formé des liaisons honorables : eh bien! que je vive, et mes amis deviendront vos amis, mes hôtes les hôtes de la république[1].

Si je meurs, Athéniens, ma race s'éteint en moi. Cependant la maison d'Andocide et de Léogoras ne vous a-t-elle pas toujours fait honneur? La seule époque où l'asile de mes pères ait pu vous être odieux, c'est celle de mon exil : alors il était habité par un luthier, un Cléophon[2]. Cette antique maison fut toujours ouverte à tous les malheureux. Qu'on me cite, d'ailleurs, un seul de mes ancêtres, qui, traduit devant les tribunaux, vous ait demandé la récompense de ce qu'il avait fait pour vous. Puisse la mémoire de leurs services ne pas être descendue avec eux dans la tombe! Figurez-vous que toutes ces grandes ombres m'entourent en ce moment, et vous conjurent de m'absoudre. Qui ferai-je paraître pour solliciter en ma faveur? mon père? il n'est plus; mes frères? il ne m'en reste point; mes enfants? je n'en ai pas encore. En vous je trouve toute ma famille; c'est à vous que je m'adresse; soyez à la fois mes intercesseurs et mes juges. Quand vous manquez de défenseurs, vous n'hésitez pas à confier le droit de cité à des habitants d'Andros, à des Thessaliens : un citoyen d'ancienne origine, qui vous a servis, qui peut et veut vous servir encore, le ferez-vous périr?

Je prie maintenant des Athéniens signalés par leur courageux dévouement à la cause populaire, de monter à cette tribune : ils vous diront ce qu'ils pensent d'Andocide. Anytos, Céphale, Thrasylle, vous tous, citoyens de ma tribu, choisis pour me défendre, paraissez!

[1] Lysias, dans son plaidoyer contre Andocide, prévoyait ce moyen de défense, et l'a d'avance réfuté.

[2] Ce dédain aristocratique étonne, quand on pense que les tribunaux étaient surtout composés de gens du peuple. *Cléophon*, intrigant dont il est parlé dans plusieurs discours de Lysias.

LYSIAS.

L'ORATEUR Lysias naquit à Athènes, sous l'archontat de Philoclès (Olymp. LXXX, 2; 459 ans avant notre ère), l'année de la seconde représentation des *Euménides* d'Eschyle. Son père Céphalos, né à Syracuse, était un de ces riches étrangers que le goût des arts, l'amitié et l'habile politique de Périclès avaient attirés dans la capitale de l'Attique. C'est dans la maison de cet homme considéré, au Pirée, que Platon place la scène de ses dialogues *sur la République*. Le jeune Lysias fut élevé avec les enfants des premières familles d'Athènes. Vers l'âge de quinze ans, il perdit son père. Alors, avec son frère aîné Polémarque et l'historien Hérodote, déjà célèbre et poursuivi par l'envie, il fit partie de l'expédition qui se rendait dans la Lucanie pour y peupler Thurium, ville récemment élevée sur les ruines de Sybaris. Les uns le font vivre dans ce pays jusqu'à trente-deux ans, les autres au delà de sa cinquantième année. Quoi qu'il en soit, c'est alors que, sous l'habile direction de Tisias de Syracuse, il consacra de longues veilles à l'étude de l'éloquence. Tant que les affaires d'Athènes prospérèrent en Sicile, Lysias vécut heureux et puissant dans la république de Charondas; mais, après l'échec de Nicias et de Lamachus, le parti athénien essuya des persécutions jusque dans les contrées voisines; et Lysias, qui avait pu espérer de mourir près du berceau de sa famille, se vit forcé de retourner dans l'Attique. Il rentra dans Athènes l'année même de la mort de l'orateur Antiphon. Cette ville était alors agitée par de longs troubles, tristes fruits d'une démocratie orageuse, et des inquiétudes inspirées par les succès divers de la guerre qu'elle soutenait contre Lacédémone. Déjà Pisandre avait brisé le gouvernement populaire, et confié l'autorité à quatre cents citoyens, qui ne surent la conserver que quatre mois. Bientôt le désastre d'Ægos-Potamos (Olymp. XCIII, 3; 406 avant J.-C.) livra, l'année suivante, leur ville à Lysandre. Le jour où l'amiral lacédémonien y entra,

était l'anniversaire de la victoire de Salamine! Ce fut le triomphe passager, mais sanglant, de l'esprit oligarchique sur la démocratie. Lysandre se hâta de faire donner un pouvoir absolu sur sa conquête à trente archontes, dévoués aux volontés arbitraires de Sparte, ou plutôt aux siennes. Leur avide et cruelle tyrannie pesa huit mois sur Athènes: époque de deuil, qu'on a comparée, avec quelque justesse, à notre *règne de la terreur*. Lysias et Polémarque avaient établi une manufacture d'armes, qui leur procurait des bénéfices considérables. Être riche et d'origine étrangère était devenu un double crime : les noms des deux frères furent inscrits sur la liste des *suspects*. La confiscation ou plutôt le pillage de leurs biens, la mort de Polémarque, contraint à boire la ciguë, la fuite de Lysias à Mégare avec une foule de proscrits, furent des incidents de ce drame terrible. Avec le peu qui lui restait, le généreux orateur put encore faire parvenir des secours de guerre à Thrasybule, qui attendait, dans la forteresse de Phylé, l'aurore de la délivrance. Elle ne tarda pas à briller : Thrasybule, avec un millier de bannis et quelques Thébains, s'élance de Phylé au Pirée, du Pirée dans Athènes. Pausanias même, accouru de Lacédémone, le seconde; car le despotisme asiatique de Lysandre commence à inquiéter Sparte, ses éphores et ses rois. Bientôt la domination des Trente est renversée; les Dix, qui les remplacent et les imitent, sont abattus à leur tour; et le gouvernement populaire se relève. Alors, malgré l'amnistie proclamée par le chef des vainqueurs, Lysias intenta une accusation contre Ératosthène, principal auteur de la mort de son frère. Nous reproduisons la harangue éloquente qu'il prononça dans cette occasion. Nommé citoyen par Thrasybule reconnaissant, privé de ce titre, pour défaut de forme, par Archinos, contre lequel il plaida en vain, Lysias passa le reste de sa vie dans la classe des étrangers les plus favorisés. Il s'éteignit à l'âge de quatre-vingts ans, et put voir Démosthène, qui entrait dans l'adolescence. Toutes celles de ses harangues dont on peut fixer l'époque sont postérieures à la tyrannie des Trente. Il n'en prononça lui-même qu'un petit nombre; il nous en reste trente deux, avec quelques fragments. Parmi celles que le temps nous a enviées, signalons un discours prononcé aux Jeux Olympiques, pour exhorter des états

grecs à se liguer contre Denys, oppresseur de Syracuse, et une défense de Socrate, louée par Plutarque pour sa vivacité, et rendue célèbre par le refus de ce sage. Lysias, vivant, jouit de la réputation d'avoir surpassé dans ces écrits tous ses contemporains par la pureté et l'atticisme de son élocution : éloge dont les Athéniens étaient avares ; éloge adressé cette fois au fils d'un étranger, formé à l'art du langage sur la terre étrangère. Admirable dans l'exposition des faits, Lysias n'avait guère de ces élans qui rendent l'éloquence énergique et entraînante ; cependant il manqua rarement son but: son style simple et facile était plus propre aux affaires particulières qu'aux discussions politiques ; et ses ouvrages nous en fournissent la preuve. Le buste antique qui porte son nom, et que Visconti a fait graver, représente un vieillard vigoureux, à tête carrée, et dont les traits réguliers allient la fermeté à la douceur.

PLAIDOYER CONTRE ÉRATOSTHÈNE,

UN DES TRENTE TYRANS;

PRONONCÉ PAR LYSIAS LUI-MÊME.

INTRODUCTION.

La notice qui précède donne les principaux renseignements sur l'objet du plaidoyer qu'on va lire.

Parmi les tyrans vaincus par Thrasybule, les uns s'exilèrent eux-mêmes, les autres furent mis à mort; on permit à plusieurs, peut-être aux moins coupables, de rester dans la ville. Ératosthène était de ces derniers. C'est lui qui avait fait arrêter et mourir Polémarque. Lysias demande, à son tour, la mort du meurtrier de son frère, du collègue des oppresseurs d'Athènes.

Gagna-t-il cette cause importante? on l'ignore. Si, dans toute sa carrière oratoire, Lysias n'a réellement perdu que deux procès, comme l'affirme son ancien biographe, on peut croire à la condamnation d'Ératosthène. Cette harangue véhémente a dû être prononcée vers l'an 402 avant notre ère (Olymp. xciv, 3). Presque d'un bout à l'autre, c'est un appel à la vengeance, en faveur de la démocratie qui relève la tête, contre l'oligarchie vaincue.

PLAIDOYER.

Mon embarras, ô juges! n'est pas d'entrer en matière, mais de savoir comment je mettrai fin à ce discours. Ces hommes [1] ont commis des crimes si nombreux, si atroces, que la fiction même n'en pourrait dénoncer de plus graves, et qu'en se renfermant dans la vérité, l'accusateur

[1] Les trente tyrans.

verrait invinciblement ou ses forces ou le temps lui manquer pour tout dire.

Je m'aperçois qu'il nous faut ici changer de méthode. Jusqu'à ce jour, l'accusateur devait alléguer hautement sa haine pour l'accusé; maintenant il lui dira : Quelle inimitié avais-tu donc vouée à la république, pour oser lui porter de si rudes coups? Ce n'est pas que je n'aie de douloureux motifs de ressentiment personnel; mais, chez tous les hommes, les malheurs privés font éclater une plus vive indignation que les calamités publiques.

Moi qui jamais, ô juges! ne pris la parole ni pour moi-même, ni pour autrui, me voilà contraint par les circonstances d'accuser Ératosthène. Aussi, tombé plus d'une fois dans le découragement, je crains que mon inexpérience ne soutienne pas l'accusation, au nom d'un frère et au mien, avec la vigueur qu'elle exige. Toutefois, j'essaierai de vous instruire des faits le plus brièvement possible, en remontant à leur source.

Céphalos, mon père, vint, par le conseil de Périclès, s'établir dans ce pays. Pendant un séjour de trente ans, ses fils et lui ne furent jamais ni accusateurs ni accusés; et, au sein d'une démocratie, nous vécûmes de manière à ne faire ni recevoir d'injure. Mais bientôt les Trente, ces sycophantes, ces grands criminels, montèrent au pouvoir : purger la ville des plus mauvais citoyens, porter les autres à la vertu, voilà, disaient-ils, leur mission [1]. Ces promesses, ils ont osé les enfreindre; et, sans séparer mes intérêts des vôtres, je vais tâcher de le rappeler à votre mémoire.

Dans une réunion des Trente, Théognis et Pison dirent que, parmi les étrangers domiciliés, plusieurs étaient contraires au gouvernement; que le prétexte de les punir se-

[1] Xénophon dit aussi que les Trente n'abusèrent pas d'abord de leur pouvoir, mais qu'ils ne tardèrent pas à se livrer aux plus grands excès. *Hist. grecq.*, liv. II, ch. III.

rait un excellent moyen de les pressurer. Posons en principe, ajoutaient-ils, qu'Athènes a besoin d'argent. Les auditeurs furent aisément persuadés : l'assassinat leur coûtait aussi peu que le pillage leur était cher [1]. Ils décident donc l'arrestation de dix étrangers, et ils en choisissent deux parmi les pauvres, afin de se ménager une apologie : ce n'est point la cupidité, c'est la raison d'État qui les aura fait agir ; comme si, jusque-là, un seul de leurs actes eût mérité cet éloge !

Ils se partagent donc la ville, et se mettent en marche. Je traitais ce jour là des étrangers : ils m'arrêtent, chassent mes hôtes, me livrent à Pison. D'autres, accourus à la manufacture, enregistrent nos esclaves [2]. Je demandai alors à Pison s'il voudrait me sauver pour de l'argent. — « Oui, si la somme est ronde. — Je suis prêt à vous compter un talent [3]. — A ce prix, je te délivrerai. » Je savais que Pison ne craint ni les dieux ni les hommes ; mais, dans ce moment critique, j'espérai le lier en recevant sa foi. Prononçant des imprécations terribles sur ses enfants, sur lui-même, il jure de me sauver moyennant un talent. J'entre alors dans mon cabinet, et j'ouvre ma caisse. Pison, qui s'en aperçoit, entre aussi : à la vue du contenu de la caisse, il appelle deux serviteurs, et leur ordonne d'enlever le tout. C'était bien plus que la somme convenue, ô juges ! c'était trois talents, quatre cents cyziques [4], cent dariques, quatre flacons d'argent ! « De grâce, lui dis-je, laissez-moi de quoi vivre. — Tu es trop heureux de sauver ta personne [5]. » Telle fut sa réponse.

[1] « Pour se procurer de quoi payer leurs satellites, dit Xénophon, les Trente décidèrent que chacun d'eux ferait arrêter et mourir un métèque, dont les biens seraient confisqués. » *Hist. grecq.*, liv. II, ch. III.

[2] Le travail des ateliers était fait par des esclaves.

[3] Grand talent attique, 5,750 fr.

[4] Le *statère de Cyzique*, ville de Mysie, valait 28 drachmes, ou près de 27 fr. Les *dariques*, pièces d'or frappées sous Darius, fils d'Hystaspe, valaient 20 drachmes, ou 19 fr. 20 cent.

[5] Parodie cruelle de la fable d'Ésope, *le Loup et la Grue*.

Nous sortions tous deux, quand nous rencontrâmes Mélobios et Mnésithide qui revenaient des ateliers, et qui, nous trouvant à ma porte, nous demandèrent où nous allions. « Je vais, leur dit Pison, chez le frère de celui-ci, continuer ma visite. — Va, répondent-ils; toi, Lysias, suis-nous chez Damnippos. — Silence et courage! me dit alors Pison à l'oreille; je viendrai te rejoindre. » Nous trouvons chez Damnippos Théognis qui gardait d'autres captifs; ils me mettent entre ses mains, et poursuivent leur expédition.

Ainsi à la veille de périr, je crus devoir faire une nouvelle tentative. J'appelai Damnippos. « Tu es mon ami, lui dis-je; me voici dans ta maison; je suis innocent, c'est ma fortune qui me perd : emploie vivement ton crédit à me tirer de ce malheur. » Il promit de le faire. L'expédient qu'il préféra était de parler à Théognis, de qui, pensait-il, on obtiendrait tout avec de l'or. Pendant leur entretien, je faisais mes réflexions. « Je connais, me disais-je, cette maison et toutes ses issues : essayons de fuir. Si je trompe mes gardiens, je suis sauvé; si l'on m'arrête, et que Théognis ait consenti à recevoir rançon, je n'en serai pas moins relâché; en le supposant inflexible, que peut-il m'arriver, que de mourir? » Je m'échappai donc : la porte de la cour était seule gardée; il m'en fallait franchir trois autres : elles se trouvèrent toutes trois ouvertes.

Réfugié chez l'armateur Archénée, je l'envoyai à la ville [1] s'informer du sort de mon frère. Il me rapporta qu'Ératosthène l'avait arrêté dans la rue, et traîné en prison. A cette nouvelle, je m'embarquai la nuit suivante pour Mégare.

Les Trente, selon leur coutume, condamnèrent Polémarque à boire la ciguë. Loin de lui donner des juges et la liberté de se défendre, ils ne lui déclarèrent pas même le

[1] Archenée, comme la plupart des armateurs, demeurait sans doute au port du Pirée.

grief pour lequel il allait mourir. Lorsque son corps fut transporté hors du cachot, au lieu de permettre de l'exposer dans une de nos trois maisons, ils le jetèrent sous un misérable hangar qu'ils avaient loué. De notre linge, qui était considérable, pas une pièce ne fut rendue à nos prières pour l'ensevelir. Ce furent nos amis qui fournirent, pour la sépulture, l'un un linceul, l'autre un coussin, chacun ce qu'il avait. Les tyrans nous avaient pris sept cents boucliers, de l'airain, de l'argent, de l'or, des meubles, des bijoux, des habillements de femmes; de cent vingt esclaves, ils avaient gardé les meilleurs, et vendu les autres au profit du Trésor : spoliation qui dépassait toutes leurs espérances. Un trait mit le comble à cette rapacité sordide, et signala leur avide brutalité. L'épouse de Polémarque avait des pendants d'or, qu'elle porta lors de sa première entrée dans la maison conjugale : Mélobios les lui arracha des oreilles. Enfin, aucune parcelle de notre fortune ne trouva grâce devant eux; et, pour nous dépouiller, ils nous persécutèrent avec l'acharnement dont les autres hommes poursuivent leurs oppresseurs.

Toutefois, est-ce là ce que nous devions attendre de la république? Nous avions rempli toutes les charges onéreuses, fourni plusieurs contributions, exécuté tous les ordres du Peuple, racheté beaucoup de prisonniers athéniens; prudents et réservés, nous n'avions pas un ennemi : et voilà comme ils ont traité des étrangers plus dévoués à l'État qu'eux-mêmes, avec leur titre de citoyens! Que d'Athéniens expulsés par eux sur le territoire ennemi! que d'innocents égorgés et privés de sépulture! que d'honorables citoyens frappés de mort civile! que d'orphelines restées sans époux! Et encore, ô comble de l'audace! les tyrans se présentent pour se justifier : « Nous n'avons, disent-ils, rien fait contre l'honneur, rien contre la vertu[1]. »

[1] Mettez le Comité de salut public à la place des Trente : vous retrouvez ici le langage des prôneurs du *Système d'épuration* de 93.

Plût aux dieux qu'il fût vrai ! ce n'est pas moi qui en retirerais le moins d'avantages. Mais qu'il en a été autrement, et pour Athènes, et pour moi-même ! Ératosthène, je l'ai dit, a fait périr mon frère, innocent envers lui, innocent envers la république, et victime de la tyrannie la plus effrénée. Juges, qu'Ératosthène comparaisse ; je veux l'interroger [1]. Parler de cet homme à d'autres, pour le servir, me semblerait une impiété ; mais, pour le perdre, un court dialogue avec lui-même est une œuvre pure et sainte.

Approche donc, Ératosthène, et réponds-moi. As-tu conduit Polémarque en prison ?

— Je craignais mes collègues, et j'ai exécuté leurs ordres.

— Étais-tu au Conseil, lorsqu'il y fut question de nous ?

— J'y étais.

— As-tu opiné pour la mort, ou combattu ce vote ?

— Je l'ai combattu.

— Voulais-tu qu'on nous fît mourir ?

— Non.

— Pensais-tu qu'on nous persécutait injustement ?

— Oui.

Eh quoi, misérable ! pour nous sauver, tu faisais de l'opposition ; et tu nous arrêtais pour nous assassiner ! Lorsque toi et ta bande vous disposiez de nos jours, tu t'es élevé, dis-tu, contre ceux qui voulaient nous perdre ; et dès que, seul, tu peux sauver Polémarque, tu le traînes dans les cachots ! Quoi ! si ton opposition prétendue a échoué, tu voudras passer pour un excellent citoyen ; puis, meurtrier de ton captif, tu prétendras échapper à ma vengeance, à la vindicte publique !

Au reste, juges, si cette opposition tant alléguée fut réelle, vous ne croirez pas qu'Ératosthène ait reçu l'ordre de nous arrêter. Est-ce à lui que ses collègues auraient fait

[1] Ce droit était réciproque entre l'accusateur et l'accusé.

jurer de sévir contre les étrangers? A qui était-il moins naturel de confier cette mission, qu'à celui dont la répugnance avait hautement éclaté? Qui enfin a dû le moins y prêter son ministère, que l'homme qui aurait dit, *Ce que vous voulez, je le réprouve?*

Il y a plus : les autres Athéniens excusent suffisamment, ce me semble, leur conduite passée en la rejetant sur les Trente; mais les Trente, tolérerez-vous qu'ils se renvoient la faute? S'il se fût trouvé dans Athènes une puissance supérieure à celle qui enjoignait à l'accusé de faire périr des innocents, peut-être pourriez-vous lui pardonner; mais quand punirez-vous, s'il est permis aux tyrans d'alléguer qu'ils n'ont fait qu'exécuter les décrets des tyrans?

Ératosthène ne se justifiera pas non plus en disant : « Ce n'est point dans sa maison, c'est sur la voie publique, que j'ai arrêté Polémarque; j'avais un ordre, et il y allait de ma propre tête [1]. » Vous vous indignez tous, ô juges! contre ces violateurs de domicile, qui dirigeaient leurs inquisitions contre vous, contre vos amis. Cependant, si l'indulgence est due à qui rachète sa vie de la mort d'un autre, le pardon, appliqué à ceux-là, sera plus juste encore : ils s'exposaient en n'allant pas où on les envoyait; ils s'exposaient en niant faussement qu'ils eussent trouvé les proscrits. Mais toi, Ératosthène, tu pouvais répondre que tu ne les avais pas rencontrés, que tu ne les connaissais point. Il n'y aurait eu ni enquête, ni confrontation; et, malgré tout leur acharnement, tes ennemis n'auraient pu te faire condamner. Oui, si tes intentions étaient bonnes, tu devais prévenir du péril l'infortuné que menaçait une mort inique, et non mettre ta main sur la victime! Loin de là, dans tous tes actes éclatait une cruelle joie. Or, ce n'est pas sur des paroles, c'est sur des actes bien consta-

[1] Passage gravement altéré. J'adopte, faute de mieux, l'interprétation un peu conjecturale de Reiske.

tés, que les juges doivent prononcer; les faits seuls font présumer ce qui a été dit, puisqu'il est impossible de produire des témoins, et que nous n'étions en sûreté ni en public, ni même dans nos maisons. Et les bourreaux de la patrie pourront s'en proclamer les bienfaiteurs! Tu t'opposas, dis-tu, à tes collègues; tu le veux, je l'accorde. Eh bien! qu'aurais-tu fait, unanime avec eux, toi qui, même en leur résistant, as fait mourir Polémarque? Et vous, juges, si vous étiez les frères ou les fils de cet infortuné, absoudriez-vous Ératosthène? Exigez donc que l'accusé démontre ou qu'il ne l'a pas emprisonné, ou qu'il l'a fait avec justice. Or, en avouant lui-même avoir arrêté un innocent, Ératosthène a suffisamment éclairci la question de sa propre culpabilité [1].

Beaucoup d'Athéniens, beaucoup d'étrangers sont accourus ici pour connaître vos dispositions à l'égard des Trente. Vos concitoyens se retireront persuadés ou qu'ils porteraient la peine de leurs propres attentats, ou qu'ils deviendront vos tyrans s'ils réussissent, et resteront vos égaux s'ils échouent. A tous les étrangers vous allez apprendre s'ils ont tort ou raison de chasser les Trente de leurs villes. Vous, si indignement outragés, relâcherez-vous les coupables que vous tenez? ces étrangers croiront s'être tourmentés, pour Athènes, d'un soin superflu. Des généraux, vainqueurs sur mer [2], ayant déclaré n'avoir pu,

[1] Διαψήφισιν. Dans un procès criminel, les plaidoiries terminées, le tribunal prononçait d'abord sur la culpabilité : cela s'appelait διαψηφίζεσθαι. C'est l'office de notre jury. Par un second tour de scrutin, le tribunal votait, s'il y avait lieu, sur l'application de la peine. Cette double marche est suivie par notre Chambre des Pairs dans les procès pour délits de presse.

[2] Victoire des amiraux athéniens aux Arginuses, près de Lesbos, sur les Lacédémoniens commandés par Callicratidas, ol. XCIII, 3; 406 avant J.-C. Les Athéniens condamnèrent la plupart de leurs chefs vainqueurs pour n'avoir pas enlevé, pour la sépulture, les corps des guerriers qui avaient péri dans le combat. Socrate s'opposa en vain à cette sentence inique.

à cause d'une tempête, retirer vos soldats morts du sein des flots, furent condamnés à la peine capitale; expiation due, selon vous, aux braves qui avaient succombé : et des coupables qui, simples particuliers, ont contribué de tout leur pouvoir au désastre de votre flotte [1]; qui, magistrats suprêmes, avouent avoir fait mourir de leur plein gré, sans procès, une foule de citoyens; ces coupables ne subiront pas, avec leurs fils, vos plus terribles châtiments!

Je pourrais, ô juges! terminer ici mon accusation. En effet, elle ne doit se poursuivre que jusqu'au point où l'accusé, convaincu d'avoir mérité la mort, est dès lors punissable du dernier supplice. Je ne vois donc pas qu'il faille accumuler les griefs contre ces grands criminels : pour un seul de leurs attentats, ce serait trop peu d'une mort!

Loin d'eux aussi un abus trop fréquent dans Athènes! Sans répondre à l'accusateur, on vous séduit parfois, en se donnant des éloges étrangers à la cause. Ceux-ci, par exemple, vous diront qu'ils sont d'excellents guerriers [2]; que, chefs de trirèmes, il en ont enlevé plusieurs aux ennemis; que des cités hostiles sont entrées, grâce à eux, dans votre alliance. Des ennemis! ordonnez-leur de prouver qu'ils en ont tué autant que de citoyens [3]. Des vaisseaux! en ont-ils donc pris plus qu'ils n'en ont livré? Des cités! vous en ont-ils gagné une seule, comparable à cette Athènes qu'ils ont traitée en esclave? Tu as enlevé des armes à l'ennemi, Éra-

[1] A Ægos-Potamos, dans le détroit de l'Hellespont. Les prisonniers athéniens furent massacrés.

[2] Pourquoi l'orateur parle-t-il ici de plusieurs tyrans? Parceque le procès intenté au seul Ératosthène inquiète ceux qui, restés, comme lui, dans Athènes, font, aux yeux de l'orateur, cause commune avec lui. Au reste, le texte varie ici selon les éditions.

[3] Si l'on en croit Xénophon, le court despotisme des Trente avait enlevé à la république plus de citoyens que dix années de la guerre du Péloponnèse. — Toutes les galères d'Athènes, à la réserve de douze, furent remises aux Lacédémoniens.

tosthène; mais plus encore à tes compatriotes[1] ! Tu as forcé des remparts, mais abattu ceux de ta patrie! Que dis-je? toi et tes complices vous avez rasé les forts de l'Attique; vous avez montré, en ruinant le Pirée, moins de soumission aux ordres de Sparte, que de sollicitude pour affermir votre despotisme.

J'ai souvent admiré, ô juges! l'audace de leurs défenseurs : mais j'ai réfléchi qu'ils ont trempé dans tous les forfaits, les panégyristes de ces grands coupables. Au reste, ce n'est pas ici le premier attentat d'Ératosthène contre votre démocratie. Sous les Quatre-Cents, après avoir établi l'oligarchie dans le camp, il abandonna la trirème qu'il commandait, et s'enfuit de l'Hellespont avec Iatroclès, et d'autres qu'il est superflu de nommer. Accouru ici, il intrigua contre les partisans du pouvoir populaire. Je vais produire des témoins de ces faits.

(*Les témoins paraissent.*)

Passons sur les faits intermédiaires. Après la perte de la bataille navale, lorsque la démocratie subsistait encore, ceux qu'on appelait les *Hétaires*[2] donnèrent le signal aux factions. Ils établirent cinq inspecteurs, conseillers du Peuple en apparence, mais en effet chefs des conjurés, et ennemis de la puissance populaire. De ce nombre étaient Ératosthène et Critias. Ils préposaient les phylarques[3] à la garde de la ville; ils dictaient les décisions publiques; ils vous imposaient des magistrats; leur empire était absolu. Des citoyens tramaient donc votre perte avec vos propres ennemis. Ils voulaient vous empêcher de décréter une seule mesure salutaire, et vous réduire à un dénûment géné-

[1] Désarmement général des citoyens, par ordre des Trente. — Les longues murailles qui joignaient le Pirée à la ville furent démolies au son des flûtes.

[2] *Hétaires* ou *compagnons*, faction oligarchique, puissante alors, et qui faisait peut-être partie des Quatre-Cents, établis par Pisandre.

[3] Chaque phylarque commandait la cavalerie d'une tribu.

ral. Leur puissance, ils le savaient, ne pouvait s'élever que sur votre ruine. Ils pensaient enfin que, cherchant à repousser les maux actuels, vous ne songeriez pas aux maux à venir.

Oui, Ératosthène était du nombre des inspecteurs. Ici, mes témoins seront, non les ministres de sa tyrannie (chose impossible), mais ceux qui l'ont appris de sa bouche. S'il restait un peu d'honneur aux premiers, par leur témoignage ils feraient punir sévèrement ceux qui leur enseignèrent le crime; et le serment ne serait pas pour eux une religion pour faire le mal, un jeu quand il faut servir la patrie. Je ne leur en dis pas davantage. Greffier, appelle mes témoins. Témoins, montez ici.

(*Les témoins paraissent.*)

Vous avez entendu les dépositions. Revêtu enfin de l'autorité, Ératosthène a fait le mal, sans aucun mélange de bien. Toutefois, s'il eût été bon citoyen, son premier devoir était de ne point prendre part à la tyrannie; il devait ensuite déclarer au Conseil que chaque accusation était une imposture; que Batrachos et Eschylide [1] n'étaient que les échos des calomnies préparées par les Trente pour la perte des citoyens. En effet, juges, tous les ennemis de votre démocratie ne perdaient rien à garder le silence: assez d'autres parlaient, agissaient, plongeaient Athènes dans un abîme de maux. Mais ceux qu'animait le patriotisme, pourquoi ne se montraient-ils pas alors? Pourquoi ne pas servir la république de leurs conseils, ne pas détourner les bras qui la frappaient?

Je craignais de paraître contredire les Trente, dira peut-être l'accusé; réponse dont quelqu'un ici pourrait se contenter. S'il ne le dit pas, évidemment ou il approuvait les actes de ses collègues, ou il était assez puissant pour les traverser sans péril. Au reste, c'est pour votre salut qu'il devait

[1] Deux fameux délateurs.

signaler son zèle, et non pour Théramène, si souvent coupable envers vous [1]. Mais il détestait Athènes, et vos ennemis étaient ses amis. Ces deux faits, je les établirai sur plusieurs preuves; je montrerai nos tyrans divisés, non pour vos intérêts, mais pour ceux de la tyrannie, et se disputant le droit d'opprimer la république.

En effet, si leurs dissentiments ne portaient que sur la répression de l'injustice, quand un chef d'Athènes pouvait-il mieux manifester son patriotisme qu'à la prise de Phylé, par Thrasybule? Ératosthène a-t-il offert, a-t-il rendu un seul service aux citoyens retranchés dans ce fort? Loin de là; il se transporte avec ses collègues à Salamine, à Éleusis, jette dans les cachots trois cents citoyens, et, par une seule sentence, les condamne tous à mort. Bientôt nous entrons au Pirée; le trouble règne dans la ville; on parle de rapprochement, et les deux partis tournent toutes leurs espérances vers une transaction conforme au vœu de tous. Les vainqueurs du Pirée laissent donc aller les vaincus. Ceux-ci, rentrés dans la ville, chassent les Trente, excepté Phidon et Ératosthène, et choisissent pour chefs les plus grands ennemis de la tyrannie, les citoyens qu'ils croient les plus dévoués au parti du Pirée. Voilà donc au faîte du pouvoir Phidon, qui avait été un des Trente, Hippoclès, Épicharès, et d'autres [2] qui passaient pour avoir été les plus contraires à la ligue de Chariclès et de Critias. Plus hostiles, dès lors, au Pirée qu'à la ville, ces hommes firent voir clairement que leurs divisions ne se rapportaient

[1] Théramène, orateur distingué, prit une grande part dans tous les troubles de cette époque agitée. Son inconstance politique le fit surnommer *Cothurne*, parceque cette chaussure va également bien aux deux pieds. Les paroles que Xénophon met dans sa bouche (*Hist. grecq.*, liv. II, ch. III) le représentent comme un partisan de la *ploutocratie*. Il était un des Trente; et pour s'être opposé à quelques crimes impolitiques, il fut mis à mort par ses collègues. Ces révolutions-là aussi dévoraient leurs enfants.

[2] Domination des Dix, qui succédèrent momentanément aux Trente.

ni aux réfugiés victorieux, ni aux victimes de l'injustice ; que les morts et ceux qui allaient mourir les touchaient fort peu ; qu'enfin, les parvenus à une puissance plus grande, à une richesse plus rapide, causaient seuls leur chagrin jaloux. Maîtres dans Athènes, et saisis de l'autorité, ils persécutaient et les Trente, auteurs de tant de maux, et vous, victimes de tant d'iniquités. Entre eux et vous pourtant, quelle éclatante différence! Si le bannissement des Trente était mérité, le vôtre était injuste. S'ils subirent la déchéance, c'est à raison de leurs propres actes, les seuls dont ils fussent responsables. Aussi, quelle doit être votre indignation ! Choisi pour vous réconcilier et vous rendre une patrie, Phidon a répété tous les attentats d'Ératosthène ; comme lui, persécuteur acharné de ceux qui venaient d'exercer le pouvoir, il refusait de rouvrir la ville à des bannis inoffensifs; il allait mendier près des Lacédémoniens une expédition contre vous. Habile à trouver des moyens de persuasion, *Athènes, sera bientôt toute béotienne*[1]. Des sacrifices peu favorables, ou les dispositions contraires de Lacédémone lui attirèrent un refus. Alors il emprunta cent talents, pour solder des auxiliaires, et demanda, pour les commander, Lysandre, ce chaud partisan de l'oligarchie, ce mortel ennemi du peuple, surtout du Pirée. Ces deux hommes ramassent de toutes parts des stipendiés qu'ils lancent contre Athènes, entraînent plusieurs cités, Sparte elle-même, et tous les alliés qu'ils peuvent séduire, et se disposent, non à vous réconcilier, mais à consommer votre ruine. C'en était fait, sans ces hommes généreux, à qui vous manifesterez[2], par la punition de leurs ennemis, toute votre gratitude.

[1] C'est-à-dire du parti de Thèbes. Les Lacédémoniens étaient les plus grands ennemis de cette capitale de la Béotie. Thrasybule s'y était réfugié, et il avait des Thébains dans sa petite armée.

[2] Au lieu de τοῦς ὑμεῖς ζηλώσατε, je lis, avec Taylor, οἷς ὑμεῖς δηλώσατε.

Vous avez une connaissance personnelle de ces faits, et des témoins seraient ici superflus. J'en produirai cependant. J'ai besoin de reprendre haleine; et ces répétitions ne déplairont pas à plusieurs d'entre vous.

(*Les témoins paraissent.*)

Je vais aussi, le plus brièvement possible, retracer les crimes de Théramène. De grâce, écoutez-moi, et pour moi-même, et pour la patrie! Vous vous direz peut-être: « Ératosthène est l'accusé; pourquoi charger Théramène? » Pourquoi? c'est que le premier alléguera pour sa défense, qu'ami de l'autre, il a partagé son administration. Au reste, j'imagine que, s'il eût gouverné avec Thémistocle, il se serait empressé de relever nos murs [1]; mais, collègue de Théramène, il travaillait à les abattre. Entre ces deux hommes quelle différence! L'un, en dépit de Lacédémone, relève nos remparts; l'autre les détruit, en trompant ses compatriotes [2]. Juges! on fait ici le contraire de ce qu'il faudrait faire. Le titre d'ami de Théramène devrait être une condamnation; grâce pour ses seuls adversaires! Loin de là, on croit se défendre en prononçant son nom; je vois ses complices aspirer à votre estime. Quel bien ont-ils donc fait à l'État? Ah! ils l'ont couvert de plaies!

Théramène, en vous conseillant d'adopter le gouverne-

[1] Ces murs, abattus pendant la guerre contre Xerxès, furent relevés par Thémistocle, qui éluda l'opposition de Sparte par une ruse que raconte Thucydide, liv. I, ch. xc et xci.

[2] « Comme un jeune orateur, nommé Cléomènes, demanda publiquement en courroux à Théramène s'il estoit bien si osé et si hardy de faire ou dire chose contraire à ce qu'avoit jadis fait Thémistocles, en consentant aux Lacédémoniens de démolir, par leur commandement, les murailles que luy avoit édifiées malgré eux; il luy respondit sur-le-champ: Je ne fais rien, jeune fils mon amy, qui soit contraire aux faits de Thémistocles. Car, ainsi comme luy fit jadis bastir ces murailles pour le salut de ses citoyens, qui lors estoient, aussi les faisons-nous maintenant abattre et démolir pour la même cause. » Plutarque, *Vie de Lysandre*; trad. d'Amyot.

ment des Quatre-Cents, fut le principal auteur de la première oligarchie. Son père, un des chefs du Conseil, trempait dans cette intrigue. Il fit élire stratége, son fils, que l'on croyait dévoué à notre constitution. Tant que Théramène fut en crédit, il se montra fidèle au Peuple. Mais bientôt, voyant Pisandre, Callaeschros et d'autres mieux courtiser le Peuple quo lui, qu'on n'écoutait plus, jaloux et craintif à la fois, il se jeta dans la faction d'Aristocrate. Toutefois, pour faire preuve de patriotisme, il accusa Antiphon [1] et Archéptolème, ses amis intimes, et les fit mourir. Vous asservir pour témoigner de l'attachement à ses partisans; perdre ses partisans pour vous prouver sa foi, quel raffinement de perfidie! Élevé, par là, en crédit et en autorité, il promit de sauver la patrie, et c'est lui qui consomma sa ruine. « J'ai conçu, disait-il, un projet de la plus haute portée : je ferai la paix sans donner d'otages, sans abattre nos murs, sans livrer nos vaisseaux. Je garde mon secret; citoyens, reposez-vous sur ma parole. » L'Aréopage aussi travaillait à vous sauver; Théramène rencontrait des contradicteurs; un bon citoyen, vous le saviez, n'a des secrets que pour les ennemis; Théramène, au contraire, avait hâte de révéler aux ennemis ce qu'il cachait à ses compatriotes. Eh bien! nonobstant toutes ces considérations, vous lui abandonnâtes patrie, enfants, épouses; vous vous livrâtes vous-mêmes! Et lui, infidèle à ses engagements, n'aspirait qu'à énerver, qu'à mutiler la république! Aussi, la résolution que les ennemis n'avaient jamais exigée, que n'attendait aucun citoyen, il vous la fit prendre, sans être forcé par Lacédémone même, à qui il l'avait promise. Il abattit les fortifications du Pirée, brisa la constitution démocratique, trop assuré que le renoncement à tout espoir retiendrait seul votre bras prêt à le frapper. Pour achever son œuvre, ô juges! il retarda l'assemblée

[1] Antiphon l'orateur, qui, suivant l'histoire, périt dans cette révolution.

populaire jusqu'au moment prescrit et attendu par lui, où il eut mandé de Samos Lysandre et sa flotte, et fait entrer l'armée ennemie sur nos terres. Ces dispositions prises, le Peuple est convoqué en présence de Lysandre, de Philocharès, de Miltiade, pour délibérer sur le gouvernement. Par là, nul orateur ne pourra ni protester, ni menacer; et le Peuple, oubliant ses propres intérêts, décrètera selon le bon plaisir de ses ennemis. Théramène se lève : il vous conseille de mettre Athènes sous la tutelle de trente magistrats, et de prendre la forme d'administration proposée par Dracontide [1]. Malgré tant d'humiliations, s'élèvent mille voix confuses : « Non, nous n'en ferons rien! » Car vous compreniez que, ce jour-là, il s'agissait pour Athènes d'être libre ou esclave. Théramène alors, ô juges! (ici j'en appelle à vos souvenirs), Théramène dit qu'il ne tient compte de vos murmures; qu'il connaît, parmi les citoyens, de nombreux partisans de son système; que d'ailleurs il exprime les intentions de Lysandre et de Sparte. Lysandre se lève ensuite, parle avec hauteur, vous appelle infracteurs des traités : « Si vous rejetez la proposition de Théramène, ajoute-t-il, songez, non plus à gouverner Athènes, mais à la sauver. » Tous les bons citoyens, présents à la réunion, voient le piége tendu par la violence ; les uns restent et se taisent; les autres se retirent, avec la conscience de n'avoir pas voté la ruine de leur patrie. Une poignée de lâches et de traîtres donne le suffrage obligé. Il leur était prescrit de lever la main pour dix candidats de Théramène, dix élus par les inspecteurs, dix choisis dans l'assemblée. Trop convaincus de votre faiblesse et de leur force, vos ennemis, même avant la convocation, avaient arrêté ce résultat. Et ce n'est pas moi qu'il en faut croire, c'est Théramène. Pour se justifier, que disait-il dans le Conseil? précisément ce que je viens de rapporter. Il reprochait aux bannis de lui

[1] Dracontide, citoyen d'Athènes, fut lui-même un des Trente.

être redevables de leur rappel, sans faire mention des Lacédémoniens; il reprochait à ses collègues le sort qu'on lui préparait, à lui, l'auteur de toute l'intrigue que j'ai fidèlement racontée, à lui, qui leur avait donné, par les faits, tant de garanties, et avait reçu leur serment!

Oui, voilà les maux anciens et récents que vous a faits Théramène: voilà, avec bien d'autres, ses infâmes attentats. Ératosthène et ses complices oseront donc se déclarer les amis d'un homme qui a versé son sang, non pour vous, mais pour expier ses trahisons; digne de mort et dans l'oligarchie qu'il détruisait, et dans la démocratie, où il vous avait asservis deux fois [1]; d'un homme qui, foulant aux pieds la constitution présente, ne rêvait que chimères, et décorait d'un beau nom les crimes atroces dont il donnait l'exemple!

Mais c'est assez accuser sa mémoire [2]. Voici l'instant, ô juges! où, fermant vos cœurs à l'indulgence et à la pitié, vous devez punir Ératosthène et ses collègues. Vous savez vaincre vos ennemis l'épée à la main; puissent-ils ne pas triompher ici par vos suffrages! Montrez-leur moins de reconnaissance pour ce qu'ils promettent de faire, que de ressentiment pour ce qu'ils ont fait. Vous poursuivez leurs complices absents: ne ménagez point ceux qui sont près de vous. La fortune vous les livre : serez-vous moins favorables à vous-mêmes que la fortune? Condamnez Éra-

[1] « N'est-ce pas toi qui, par ton inconstance, as fait tomber tour à tour tant d'oligarques sous les coups du Peuple, tant de partisans du Peuple sous les coups de l'aristocratie? » Reproches de Critias à Théramène, dans Xénophon, *Hist. grecq.*, liv. II, ch. III.

[2] Les collègues d'Ératosthène ne sont pas en cause; mais ils oseront peut-être solliciter les juges, selon l'usage, en faveur de l'accusé; et c'est pour leur ôter un reste d'influence que l'orateur s'élève contre eux, surtout contre Phidon et Théramène. D'ailleurs, Ératosthène paraît avoir été un des moins coupables; et, par une ruse oratoire, Lysias, dans les deux digressions qu'on vient de lire, le charge de tous les crimes de ses complices.

tosthène, condamnez ses amis, ses coupables apologistes, ses complices! Entre la république et ce tyran, que les conditions du combat ont changé! Jadis il était à la fois dénonciateur et juge; aujourd'hui, la carrière est ouverte à la défense comme à l'accusation. Sans formalités judiciaires, les Trente mettaient à mort des innocents; des criminels d'État sont jugés légalement par vous; et pourtant, quand vous feriez taire la loi, ils n'auraient pas encore satisfait la vindicte publique. Comment, en effet, mesurer la peine à leurs attentats? Faites-les mourir avec leurs enfants : vengeance insuffisante pour les infortunés dont ils ont tué, sans condamnation, les pères, les fils, les frères! Confisquez leurs biens : stérile dédommagement pour l'État, dont ils ont volé le trésor; pour les particuliers, dont ils ont pillé les maisons! Ne pouvant les punir assez, quoique vous fassiez, ne rougiriez-vous point de ne pas épuiser sur eux tous les châtiments possibles?

On est capable de tout oser quand, ayant pour juges les témoins et les victimes de ses excès, on vient essayer une apologie. Or, songez-y, Ératosthène pousse jusque-là son mépris pour vous, sa confiance en certains hommes. Considérez que, sans partisans, les ennemis du Peuple auraient échoué; que, sans l'espoir d'être sauvés par leurs partisans, ils ne se présenteraient pas aujourd'hui devant vous. Et, s'ils accourent, ces fauteurs des tyrans, c'est moins pour les protéger, que pour assurer l'impunité à leurs propres crimes, et secouer tout frein désormais, en vous voyant briser les fers des grands criminels.

Que viendront dire les défenseurs? je me le demande avec étonnement. En faveur de leur propre patriotisme, demanderont-ils grâce pour la tyrannie? Eh! plût aux dieux qu'ils fussent aussi empressés à relever la nation que leurs clients se montraient acharnés à l'abattre! Feront-ils des efforts d'éloquence pour justifier et colorer les actes des tyrans? Mais aucun d'eux n'entreprit jamais de défendre

vos droits les plus légitimes. Et les témoins! il fait beau les voir s'accuser eux-mêmes dans leurs dépositions. Ils vous croient donc bien oublieux et bien simples, s'ils se figurent pouvoir aisément faire acquitter les tyrans par le Peuple, tandis que, sous Ératosthène et ses collègues, on ne pouvait, sans péril, suivre les funérailles de leurs victimes! De tels hommes, s'ils vivent, pourront encore bouleverser l'État; et, d'ailleurs, pour ceux qu'ils ont tués, la vengeance est devenue impossible. Puisqu'ils trouvent, ces tyrans, une foule de défenseurs, on verra donc, ô honte! des flots de citoyens accompagner la dépouille mortelle des bourreaux de la patrie, tandis que le peu d'amis restés fidèles aux victimes de leur cruauté ont été sacrifiés avec elles! Au reste, nos oppresseurs eux-mêmes ont rendu cette accusation bien plus facile que l'apologie. On vient vous dire que, des Trente, Érastothène fut le moins cruel; et, à ce titre, on demande son acquittement. Qu'importe? ne fûtes-vous pas humiliés par ce tyran plus que par la Grèce entière? n'est-ce pas là un crime digne de mort? Montrez, ô juges! quels sont vos sentiments sur cette fatale révolution. Condamner Érastothène, ce sera signaler votre indignation contre tant de crimes. L'absoudre, ce serait vous déclarer ses complices. La nécessité d'obéir aux Trente ne peut être alléguée par vous, dont le vote a retrouvé son indépendance. Ainsi, prenez garde que l'acquittement des coupables ne devienne votre propre condamnation : vainement compteriez-vous sur le secret des suffrages; vos sentiments personnels seront mis au grand jour.

Afin de raviver le souvenir de nos calamités au moment du scrutin, je vais m'adresser tour à tour aux citoyens demeurés dans la ville, aux vainqueurs du Pirée, et je descends.

Athéniens restés dans vos foyers, considérez que ces affreux despotes vous forçaient de livrer à vos fils, à vos frères, à vos concitoyens, des combats où la défaite vous

laissait, il est vrai, les égaux des vainqueurs, mais où la victoire vous rendait les esclaves des tyrans. Tandis que nos troubles élevaient leur fortune, la vôtre s'affaiblissait sous vos guerres mutuelles. A eux seuls les fruits de la tyrannie! à vous, comme à eux, son impopularité! Oui, ils vous méprisaient assez pour prétendre vous attacher à eux en ne vous faisant part que de leur infamie. Aujourd'hui, que vous êtes à l'abri de telles violences, vengez-vous de tout votre pouvoir, vengez le Pirée! Songez que, naguère opprimés par des méchants, vous vous gouvernez maintenant avec de vertueux citoyens, que vous combattez vos vrais ennemis, que vous délibérez sur la chose publique. Rappelez-vous ces soldats auxiliaires, postés par les Trente dans l'Acropolis pour être leurs satellites et vos geôliers. Que n'aurais-je encore à dire! mais bornons-nous ici.

Citoyens revenus du Pirée, n'oubliez pas qu'après avoir livré plusieurs combats chez l'étranger, vous fûtes dépouillés de vos armes, non par des ennemis, mais, au sein de la paix, par des compatriotes[1]; que, chassés à son de trompe d'Athènes, la cité de vos aïeux, vous ne trouviez que persécution sur un sol inhospitalier. Animez-vous donc, comme aux jours de l'exil, au souvenir de tant de douleurs. Les tyrans arrêtaient les particuliers sur la place publique, ou les arrachaient des temples pour les livrer aux bourreaux. D'autres, violemment séparés d'un fils, d'un père, d'une épouse, étaient forcés de s'ôter la vie de leurs propres mains. Défense était faite d'ensevelir les victimes, comme si cet odieux pouvoir était à l'abri du cé-

[1] Xénophon donne à entendre que ceci arriva avant l'émigration d'une partie des Athéniens. « Au moment où les citoyens venaient de quitter leurs maisons pour être passés en revue, dit l'historien, les Trente envoyèrent des gardes qui les désarmèrent tous. Ces armes furent portées à l'Acropolis, et déposées dans le temple de Minerve. » *Hist. grecq.*, liv. II, ch. III.

leste courroux. Ceux qui échappaient à la mort, errant partout, partout expulsés, manquant de pain, réduits à laisser leurs enfants dans une patrie ennemie ou sur la terre étrangère, luttant contre mille obstacles, en butte à mille dangers, pénétrèrent enfin dans le Pirée. Là, toujours intrépides dans de nombreux et vifs combats, vous rendîtes vos concitoyens à la liberté, à la patrie. Si vous aviez échoué, vous retombiez dans l'exil pour ne pas voir renouveler vos plus cruelles douleurs. En vain, pour échapper à de cruels despotes, eussiez-vous recouru à ces autels, à ces sanctuaires où ils trouvent aujourd'hui un asile. Et vos enfants, quel eût été leur sort? Les uns, restés à Athènes, auraient été outragés par les tyrans; dépourvus de secours chez l'étranger, les autres auraient reçu, pour d'ignobles services, le pain de l'esclave.

Mais pourquoi rapporter ce qu'auraient pu faire les Trente, ne pouvant même exposer tout ce qu'ils ont fait? Un seul accusateur ne suffit pas; il en faudrait cent. Du moins, j'ai déployé tout mon zèle pour les temples dépouillés par les tyrans ou profanés par leur présence; pour la ville, qu'ils ont ruinée; pour nos arsenaux de marine, qu'ils ont détruits; pour les citoyens morts, que vous n'avez pu secourir, mais que vous vengerez. Ah! sans doute, ils entendent ma voix, et votre sentence leur sera connue. Dans leur pensée, absoudre leurs bourreaux, ce serait les tuer eux-mêmes une seconde fois; les livrer au supplice sera une éclatante et juste vengeance.

Je termine ici mon accusation. Vous avez vu, entendu, souffert; voilà les tyrans : prononcez !

ÉLOGE FUNÈBRE

DES GUERRIERS D'ATHÈNES,

MORTS EN SECOURANT LES CORINTHIENS.

INTRODUCTION.

Après la guerre du Péloponnèse, pendant les victoires d'Agésilas en Asie, une ligue s'était formée entre Corinthe, Thèbes et Athènes, pour secouer le joug de Sparte : ce sont les guerriers athéniens, victimes de cette noble entreprise, que Lysias avait à célébrer.

Ce discours, que le savant auteur de l'*Essai sur les Éloges* n'a cité ni désigné nulle part, est un précieux monument, et de l'éloge funèbre chez les Grecs, et du génie de Lysias, et de cet atticisme si difficile à définir et à imiter, qui était le bon goût de l'antiquité. On ne saurait imaginer une diction plus simple et plus pure, une suite d'idées plus régulière et plus naturelle ; et, si le style seul faisait l'éloquence, ou plutôt si les plus grandes beautés du style pouvaient naître sans la vive émotion de l'âme, il faudrait nommer cet ouvrage de Lysias un chef-d'œuvre oratoire. Mais on y sent, avec le défaut de pathétique et d'enthousiasme, la langueur qui résulte des formes convenues du panégyrique. (M. Villemain, *Essai sur l'Oraison funèbre.*)

ÉLOGE FUNÈBRE.

S'il était possible de célébrer dignement le courage de tous les guerriers qui reposent dans ces tombeaux, j'aurais à me plaindre des moments trop courts qui m'ont été accordés pour méditer leur éloge [1] ; mais, puisque le temps

[1] Ces moments étaient quelquefois si courts, que l'orateur désigné se

le plus long ne saurait suffire pour composer un discours digne des exploits de ces grands hommes, il me semble qu'en n'accordant que peu de jours à l'orateur, on a voulu lui ménager l'indulgence de ceux qui viennent l'entendre. J'ai à décrire ici les actions des Athéniens dans tous les siècles; mais c'est moins la grandeur du sujet que je redoute, que le talent de ceux qui l'ont traité avant moi. La vertu des héros dont j'entreprends l'éloge, fournit une si riche matière à l'éloquence et à la poésie, que les premiers qui leur ont payé un juste tribut de louanges, loin d'avoir épuisé le sujet, nous ont encore laissé un vaste champ à parcourir. Les guerriers que je célèbre se sont assez fait connaître sur l'un et l'autre élément; tous les peuples du monde, ceux mêmes qui ont eu à se repentir d'avoir attaqué notre république, admirent cette bravoure qui leur a été fatale.

Commençant par exposer les premiers combats de nos ancêtres, j'en parlerai d'après ce que la renommée en publie. Car il n'est personne qui ne soit intéressé à la gloire de ces illustres Athéniens, personne qui ne doive s'empresser de les préconiser dans des écrits inspirés de toutes les Muses, de leur rendre hommage dans la circonstance présente, et de donner des leçons aux vivants par les grandes actions des morts.

On a connu les Amazones, ces filles de Mars, qui habitaient sur les bords du Thermodon; elles étaient les seules dans ces régions éloignées qui portassent une armure d'airain, et les premières qui montèrent sur des chevaux pour combattre. Étonnant par cette hardiesse leurs ennemis qui n'avaient jamais vu de cavaliers, elles pouvaient en même temps, et les atteindre lorsqu'ils fuyaient, et leur échapper lorsqu'elles en étaient poursuivies. Bien

trouvait à peu près dans la nécessité d'improviser. (V. *Le Ménexène* de Platon.)



supérieures à leur sexe par le courage, on les voyait même l'emporter sur les hommes par la force de l'âme, plus qu'elles ne leur cédaient par la faiblesse du corps. Souveraines de plusieurs peuples, et déja dominatrices de tous leurs voisins, elles entendirent parler de notre contrée et de la renommée de ses habitants. Le desir et l'espoir de s'illustrer par de nouveaux triomphes les animent; elles engagent à les suivre des nations belliqueuses [1], et s'avancent contre la ville d'Athènes. Mais comme elles trouvèrent en nous des hommes d'un courage extraordinaire, rendues à leur faiblesse naturelle, elles démentirent la gloire dont elles avaient joui jusqu'alors, et prouvèrent, par le mauvais succès de leur entreprise, que l'éducation ne peut vaincre entièrement la nature. L'avantage de pouvoir s'instruire par leurs fautes et prendre à l'avenir un parti plus sage leur fut même refusé. Elles ne purent retourner dans leur pays pour y annoncer leur infortune et la bravoure de nos ancêtres; elles périrent toutes dans l'Attique, punies de leur imprudence, et fournirent à notre ville l'occasion de s'immortaliser par la valeur en même temps que, par une défaite totale, elles privèrent leur patrie de son ancienne célébrité. Enfin, pour avoir desiré injustement les possessions d'autrui, elles perdirent justement les leurs.

Mais passons à d'autres exploits. Adraste et Polynice avaient marché contre Thèbes, et avaient été vaincus dans un combat; les Thébains refusaient de leur laisser inhumer ceux d'entre eux qui avaient succombé dans la mêlée. Persuadés que, si ces infortunés avaient entrepris une guerre injuste, ils n'en avaient été que trop punis par le trépas, que cependant on privait de leurs droits les dieux des enfers, on offensait les dieux du ciel en souillant

[1] C'est-à-dire quelques peuplades scythiques. (*V.* plus bas, le *Panégyrique d'Athènes*, par Isocrate.)

leurs temples et leurs sacrifices [1], les Athéniens envoient d'abord aux Thébains des députés pour leur demander la permission d'enlever les guerriers qui avaient péri sur le champ de bataille. Ils pensaient que, s'il y a du courage à réduire ses ennemis vivants, c'est montrer de la défiance de soi-même que d'exercer sa vengeance sur un ennemi mort. Indignés de ne pouvoir obtenir une demande aussi légitime, ils marchent contre eux, non par l'animosité d'une ancienne querelle, ni par considération pour les Argiens qui avaient survécu, mais parcequ'ils croyaient que des guerriers tués sur le champ de bataille avaient de trop justes droits à la sépulture. En attaquant un des deux peuples, c'est pour tous les deux à la fois qu'ils combattent. Ils veulent que les Thébains, cessant d'outrager les morts, cessent d'offenser les dieux; ils ne peuvent souffrir que les Argiens s'en retournent sans avoir rendu les honneurs funèbres à leurs malheureux compatriotes, ni qu'ils soient frustrés des avantages communs et privés des droits dont jouissent tous les Grecs. Remplis de ces nobles desseins, ayant en tête une grande multitude d'ennemis, mais soutenus de la justice qui combattait pour eux, et bravant sans crainte tous les hasards de la guerre, nos ancêtres ne se retirèrent qu'avec la victoire. Le succès ne les énorgueillit pas, et toute la peine qu'ils firent subir aux Thébains, c'est qu'opposant leur vertu à l'impiété de ce peuple, ils enlevèrent, comme prix du vainqueur, les morts des Argiens pour lesquels ils avaient combattu, et les inhumèrent dans Éleusis [2], ville de leur

[1] Dans les idées des Grecs, la présence d'un cadavre, non-seulement souillait le sol sur lequel il reposait, mais encore empêchait les sacrifices offerts dans les temples voisins d'être favorables.

[2] *Éleusis*, bourg de l'Attique, au N.-O. d'Athènes, sur le golfe Saronique, était pour les Athéniens la *ville sainte*. C'est là qu'ils célébraient avec magnificence les Mystères de Déméter ou Cérès. Aujourd'hui, ruines, près du village de *Lefsina*.

dépendance. Voilà ce que firent nos ancêtres en faveur des guerriers d'Argos défaits sous les murs de Thèbes.

Dans la suite, quand Hercule eut disparu de dessus la terre, les fils de ce héros, fuyant de pays en pays pour se soustraire au ressentiment d'Eurysthée, se voyaient rejetés par tous les Grecs qui rougissaient de cette faiblesse, mais qui redoutaient la puissance du monarque. Les Héraclides se réfugièrent donc dans notre ville, et vinrent en suppliants embrasser nos autels. Eurysthée exigeait qu'on les lui livrât : les Athéniens rejetèrent sa demande; et, aussi incapables de craindre le danger, que pleins de respect pour la vertu d'Alcide, ils prirent le parti de combattre pour les plus faibles en faveur de la justice, plutôt que de les livrer pour se prêter aux injustes desirs d'un roi puissant. Suivi de tous les Péloponnésiens, Eurysthée s'avance alors contre nos ancêtres : ceux-ci, loin de changer de sentiment à la vue du péril, ne font que s'animer davantage ; et, quoiqu'ils n'eussent reçu en particulier aucun service d'Hercule, quoiqu'ils ignorassent comment ses fils se conduiraient un jour à leur égard, excités par le seul motif de la justice et de la gloire, sans aucune vue d'intérêt personnel ou de ressentiment contre Eurysthée, ils affrontent le danger par compassion pour des malheureux qu'on opprime et par haine pour leurs oppresseurs, également jaloux de contenir les uns et de protéger les autres. Ils se sentaient trop libres pour rien faire par contrainte, trop justes pour ne pas défendre des opprimés, trop courageux pour refuser de mourir les armes à la main, s'il le fallait, afin de ne trahir ni leur liberté ni la justice. Telle était la fierté des deux partis, qu'Eurysthée prétendait arracher de force ce qu'il demandait aux Athéniens, et que les Athéniens dédaignaient de prier Eurysthée pour obtenir la grâce de leurs suppliants. Ils opposent donc leurs seules forces à toutes les forces réunies du Péloponnèse, triomphent des Péloponnésiens, et, par égard pour la vertu

du père, mettant les fils d'Hercule en sûreté, ils les affranchissent de toute crainte, et, à leurs propres risques, les rendent victorieux de leurs ennemis. Bienfaiteur du genre humain, se dévouant à une vie pénible, jaloux de combats, avide de gloire, Hercule était venu à bout de réprimer la violence d'une multitude de brigands, sans avoir jamais pu se venger d'un ennemi cruel qui le persécutait sans relâche : plus heureux que ce héros, ses fils, grâce à la ville d'Athènes, virent dans le même jour leur propre délivrance et la punition de leurs persécuteurs.

Nos ancêtres, avec le même zèle, combattirent souvent pour la justice, qui était le principe et le fondement de leur première origine. Mélange de plusieurs nations, la plupart des peuples habitent un pays dont ils ont dépossédé les anciens habitants. Enfants de la terre qui les nourrissait, nos aïeux voyaient en elle et leur patrie et leur mère. Ils furent, dans ces temps, les premiers et les seuls qui abolirent chez eux la puissance souveraine pour y substituer le gouvernement démocratique, et qui, pleinement convaincus que la liberté et l'union étaient le comble du bonheur, rendirent communes à tous les citoyens les espérances qu'ils fondaient sur leur bravoure. Parfaitement libres entre eux, on les vit toujours récompenser les bons et punir les méchants selon la loi. Ils pensaient qu'il n'appartient qu'aux animaux farouches d'employer la force, mais qu'il est réservé à l'homme de fixer le droit par la loi et de le faire goûter par la raison, obéissant à toutes deux, commandé par l'une et éclairé par l'autre. Avec une si noble origine et des sentiments si distingués, les premiers ancêtres des guerriers qui reposent dans ces tombeaux, se signalèrent par une foule d'actions merveilleuses; et leurs descendants, s'exposant seuls pour toute la Grèce contre des millions de Barbares, n'illustrèrent pas moins leur courage par les mémorables victoires dont ils ont laissé partout les glorieux trophées.

Peu content de ses immenses domaines, et se flattant d'ajouter l'Europe à ses autres conquêtes, le monarque d'Asie envoya contre nous une armée de 500,000 hommes. Chargés de ses ordres, et persuadés que, s'ils parvenaient à nous soumettre par les armes, ou s'ils réussissaient à gagner notre amitié, ils réduiraient sans peine le reste des Grecs, les généraux Perses entrent dans l'Attique avec leurs troupes, et passent à Marathon. Ils s'imaginaient, sans doute, que s'ils marchaient contre Athènes lorsque la Grèce serait encore partagée sur les moyens de se défendre, les Athéniens abandonnés se trouveraient seuls pour soutenir le choc; et d'ailleurs nos premiers exploits leur avaient donné de nous cette opinion avantageuse, qu'en attaquant d'abord d'autres Grecs, ils auraient à combattre contre ceux-ci et contre nos troupes qui voleraient à leur secours; mais que, s'ils commençaient par nous, les autres villes de la Grèce, pour sauver la nôtre, n'oseraient jamais attirer sur elles la haine d'un ennemi redoutable; tel était le raisonnement des Perses. Nos ancêtres, sans calculer le péril, pénétrés de cette idée, que mourir pour une noble cause, c'est vivre pour une gloire immortelle, loin d'être effrayés par la multitude de leurs adversaires, n'en eurent que plus de confiance dans leur courage. Honteux de voir leur pays dévasté par des Barbares, sans attendre que leurs alliés apprennent cette nouvelle ou qu'ils viennent les secourir, ils se déterminent à sauver toute la Grèce à leurs propres risques, plutôt que de devoir à d'autres Grecs leur conservation. Tous animés des mêmes sentiments, ils présentent leur faible troupe devant une armée innombrable. L'arrêt de mort prononcé par la nature contre tous les hommes, devient pour eux un motif de signaler une bravoure que peu d'hommes ont en partage; et, si leur vie leur est comme étrangère, vu la nécessité de mourir imposée à tous les mortels, du moins veulent-ils, en bravant les dangers, laisser après eux une célébrité qui leur soit

propre. Ils sentaient qu'une victoire qu'ils n'auraient pu remporter seuls leur eût été également impossible avec les forces réunies de leurs alliés; que, vaincus, ils ne feraient que périr un peu plus tôt que les autres, mais que, vainqueurs, ils mettraient en liberté toute la Grèce. S'étant donc armés de courage, n'épargnant pas leurs personnes, sacrifiant généreusement leurs jours pour acquérir de la gloire, et respectant plus les lois de leur ville qu'ils ne craignaient les dangers de la part des ennemis, ils triomphent à l'avantage de toute la nation, et décorent leur pays de trophées érigés contre ces Barbares qui, jaloux d'envahir les possessions d'autrui, avaient franchi les confins de l'Attique. Ils volèrent au combat avec un tel empressement, que les Grecs n'apprirent l'arrivée des Perses qu'avec notre victoire; et les peuples, sans avoir à trembler à la nouvelle du péril, n'eurent qu'à se réjouir de se voir à l'abri de la servitude. Sera-t-on surpris maintenant que ces anciens exploits soient toujours regardés comme nouveaux, et que la valeur de nos ancêtres soit encore aujourd'hui un sujet d'admiration pour tous les hommes?

Mais occupons-nous d'autres triomphes non moins éclatants. Le monarque d'Asie, dont le prédécesseur avait bravé la Grèce et s'était vu frustré dans ses espérances, Xerxès, se croyait déshonoré par la défaite de Darius; il s'irritait de la disgrâce qu'avait essuyée son père, et contre les peuples qui en étaient les auteurs. Aussi peu fait à l'infortune qu'ignorant ce que peut le courage, après dix ans de préparatifs, ce prince s'avança contre la Grèce avec une flotte de douze cents voiles, et une armée de terre composée d'une si grande multitude de nations, qu'il était même difficile de les compter. Ce qui prouve le nombre prodigieux de ses troupes, c'est qu'au lieu de les faire passer par le détroit d'Asie en Europe, sur mille vaisseaux, dédaignant une voie qui pouvait retarder sa

marche, bravant les lois établies par la nature et par les dieux, voulant étonner l'imagination des hommes et forcer tous les obstacles, pour qu'on pût dire qu'il avait navigué sur terre et marché sur la mer, il perça l'Athos et enchaîna l'Hellespont, sans qu'aucun des Grecs se mît en devoir de l'arrêter. Les peuples, incapables de résister à ses forces ou à ses richesses, déterminés par l'intérêt ou par la crainte, se soumettaient malgré eux, ou se portaient d'eux-mêmes à trahir la liberté publique.

Dans ces circonstances déplorables, les Athéniens accoururent à Artémisium pour s'opposer aux Barbares; les Lacédémoniens, et quelques-uns de leurs alliés, allèrent à leur rencontre aux Thermopyles, se croyant en état de garder cet étroit passage. L'action s'engagea dans le même temps et aux Thermopyles et à Artémisium; les Athéniens l'emportèrent dans la bataille navale : pour les Lacédémoniens, ils ne succombèrent qu'après avoir signalé leur intrépidité; et, quoiqu'ils se vissent beaucoup moins d'alliés et beaucoup plus d'adversaires qu'ils ne s'y attendaient [1], sans reculer devant l'ennemi, invincibles, ils

[1] La confédération hellénique envoya Léonidas, roi de Sparte, défendre, avec sept mille hommes, le défilé des Thermopyles, situé entre la Thessalie et la Locride. Léonidas soutint plusieurs jours avec succès l'assaut des Barbares. Sa résistance étonna Xerxès, qui reconnut avoir amené d'Asie beaucoup d'hommes, mais peu de soldats. La différence des institutions des deux peuples explique les résultats prodigieux de leur lutte. Les Spartiates, citoyens d'une ville libre, se préparent à un combat où ils sont certains de trouver la mort, avec la même tranquillité d'âme que s'ils devaient paraître aux jeux olympiques. Les Perses, traînés en esclaves à la guerre, ne marchent au combat que sous le fouet des officiers qui les commandent. Trois fois ils essaient de franchir le défilé, trois fois ils sont repoussés avec perte. Mais un habitant du pays, Éphialte, leur découvre un sentier par lequel ils tournent les Grecs. Le combat s'engage alors dans un espace plus étendu. Léonidas y meurt avec trois cents Spartiates. Les Thespiens partagent le sort de leurs héroïques alliés. Léonidas, sans espoir de vaincre, avait renvoyé les autres troupes, afin de les conserver à la Grèce. (*Précis de l'Histoire ancienne*, par MM. Poirson et Cayx.)

expirèrent tous à leur poste. Le mauvais succès de ces Grecs valeureux rendit maîtres du passage les Perses, qui, ne trouvant plus d'obstacle, s'avancent contre notre ville. Nos ancêtres apprennent les disgrâces des Lacédémoniens : menacés de toutes parts, et ne sachant quel parti prendre, ils voyaient que, s'ils allaient par terre au-devant des Perses, ceux-ci, avec leur flotte, s'empareraient d'Athènes, et que, s'ils s'embarquaient, elle serait accablée par leurs troupes de terre. Ne pouvant donc en même temps repousser l'ennemi et garder leur ville, réduits à l'affreuse alternative d'abandonner leur patrie, ou de se joindre aux Barbares pour asservir les Grecs, ils préfèrent à la servitude avec la honte et les richesses, l'indigence et l'exil avec la liberté et la vertu. A l'instant ils rassemblent les vaisseaux de leurs alliés, mettent en dépôt, à Salamine, leurs mères, leurs femmes et leurs enfants, et, désertant leur propre cité pour les intérêts de la Grèce, ils se disposent à combattre séparément les deux armées.

Quelques jours après parurent les troupes de terre et la flotte des Barbares[1]. Qui n'eût été épouvanté d'un appareil aussi formidable? Quel rude et terrible combat Athènes n'eut-elle pas à soutenir pour la liberté des Grecs? Quels furent alors les sentiments, ou de ceux qui, du rivage, voyaient leurs compatriotes sur leurs vaisseaux, le péril s'avancer, et leur propre salut abandonné au hasard; ou de ceux qui allaient combattre pour ces objets de leur tendresse, déposés à Salamine, qui devaient être le prix du vainqueur? Ils se voyaient investis par une si grande multitude de Barbares, que le moindre de leurs maux actuels était la mort qui paraissait inévitable, et que leur vrai désespoir était l'attente des outrages que l'ennemi

[1] La flotte arriva à Salamine, en même temps que les troupes de terre fondirent sur l'Attique, et dévastèrent Athènes abandonnée. — Hérodote parle de troupes athéniennes qui avaient été laissées sur le rivage, tandis que les autres combattaient sur les vaisseaux.

victorieux ferait subir à ce qu'ils avaient de plus cher. Alarmés par une situation aussi cruelle, ceux qui étaient restés sur le rivage déploraient leur propre sort, et s'embrassaient comme pour la dernière fois. Ils n'ignoraient pas que leurs forces navales étaient aussi modiques que celles des ennemis étaient effrayantes; ils savaient que leur ville était déserte; ils voyaient leur pays ravagé, inondé de Barbares, les temples réduits en cendre; tous les maux prêts à fondre sur leurs têtes. Mais déja on entend les chants confus des Grecs et des Barbares, les exhortations des uns et des autres, les cris des mourants; ils aperçoivent la mer couverte de morts, ils voient s'entrechoquer les débris de plusieurs vaisseaux des deux flottes; le combat s'échauffe, la victoire est longtemps disputée. Tantôt ils croyaient que les Grecs avaient l'avantage et qu'ils étaient sauvés, tantôt qu'ils étaient vaincus, et que c'en était fait de la nation : troublés par la crainte, ils se figuraient souvent voir et entendre ce qu'ils ne voyaient et n'entendaient pas. Que de vœux alors ils adressèrent au ciel! que de victimes ils promirent! que de sentiments divers s'élevaient dans leurs cœurs! le desir de revoir leurs femmes, la commisération pour leurs enfants, la pitié pour leurs pères et pour leurs mères, l'idée des traitements indignes qui leur étaient réservés si la fortune ne favorisait les armes de la Grèce. Qui des dieux n'eût pas été touché en voyant les Athéniens exposés aux plus affreux périls? Qui des hommes n'eût pas gémi sur leur sort? Qui n'eût pas admiré leur héroïque intrépidité? Combien ne furent-ils pas supérieurs à tous les Grecs en bravoure, par la résolution généreuse qu'ils prirent, et les dangers extrêmes qu'ils coururent! Désertant leur ville, s'élançant sur leurs vaisseaux, ils opposèrent leur petit nombre aux armées innombrables des Asiatiques, et par leur victoire apprirent à tous les peuples qu'il vaut mieux combattre pour la liberté, avec une troupe choisie d'hommes courageux,

qu'avec des milliers d'esclaves pour aggraver sa servitude. Dira-t-on qu'ils n'eurent pas la plus grande et la plus noble part à la délivrance de toute la Grèce, eux qui lui donnèrent Thémistocle, le général le plus éclairé, le plus éloquent, le plus actif; eux qui envoyèrent plus de vaisseaux que tous les alliés ensemble, et les hommes les plus expérimentés dans la marine ? Qui des autres Grecs a pu le disputer aux Athéniens, ou pour la hardiesse de la résolution, ou pour le nombre des galères, ou pour le courage des combattants ? C'est donc avec justice que toute la Grèce leur déféra sans contestation le prix de la valeur. Le succès qu'ils obtinrent répondit à la grandeur du danger qu'ils avaient couru : la bravoure qu'ils firent sentir aux Barbares d'Asie était née de leur sol [1]; c'était une vertu héréditaire et naturelle. C'est par une telle conduite dans la bataille navale, c'est en prenant sur eux la plus grande part des périls, et en les bravant sans crainte, qu'ils ont assuré la liberté commune.

Une autre circonstance se présente, dans laquelle on ne les vit pas se démentir. Les Péloponnésiens avaient fortifié l'Isthme d'un mur; uniquement occupés de pourvoir à leur salut, ils se croyaient en sûreté du côté de la mer, et songeaient à laisser les autres Grecs en proie aux Barbares : indignés de cette indifférence, les Athéniens leur conseillaient du moins de fermer d'une enceinte tout le Péloponnèse. Si, trahis par les Grecs, disaient-ils, nous nous joignons aux Barbares, ceux-ci n'auront pas besoin de leurs mille vaisseaux, et votre mur de l'Isthme vous deviendra inutile, puisque le roi de Perse se rendra maître de la mer sans livrer de combat. Éclairés par ce discours, convaincus de

[1] Allusion à l'autochthonie dont les Athéniens étaient si fiers. Ils prétendaient (on l'a vu plus haut) que leurs premiers aïeux étaient *nés sur place*, comme des champignons. Ce n'était pas, en Grece, la seule folie de ce genre. Les Arcadiens ne s'appelaient-ils pas *Prosélènes*, c'est-à-dire, plus anciens que la lune ?



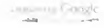
l'injustice et de la lâcheté du parti qu'ils prenaient, autant que de la générosité des Athéniens et de la sagesse de leurs conseils, ils vinrent se joindre à nous à Platée. La plupart des alliés, effrayés par le nombre des Barbares, avaient abandonné leur poste pendant la nuit; les Lacédémoniens et les Tégéates mirent en fuite les Perses, les Athéniens et les Platéens, défirent tous les Grecs qui avaient renoncé à leur liberté et accepté le joug de la servitude. Nos aïeux mirent le comble à leur gloire dans cette journée, consolidèrent la liberté de l'Europe; et, après avoir donné dans tous les combats des preuves de leur courage, seuls et avec d'autres, sur terre et sur mer, contre les Grecs et contre les Barbares, ils furent jugés dignes d'être les chefs de toute la Grèce, et par ceux des Grecs qui avaient partagé avec eux les périls, et par ceux mêmes dont ils avaient triomphé.

La jalousie excitée par nos brillants succès ne tarda pas à soulever contre Athènes les peuples de la Grèce, à qui la prospérité avait enflé le cœur, et auxquels il ne fallait que de légers motifs pour se déclarer contre nous. De nouveaux périls ne furent pour les Athéniens que de nouvelles occasions d'acquérir de la gloire. Dans un combat naval contre les Éginètes et leurs alliés, ils leur prirent soixante-dix vaisseaux. Comme ils assiégeaient Égine [1] dans le temps même où ils faisaient la guerre en Égypte, et que leur jeunesse absente servait sur terre et sur mer, les Co-

[1] Ces faits sont rapportés dans le premier livre de Thucydide c. 104 et 105. Les Athéniens s'étaient rendus en Libye, où les appelait le roi Inaros; ils remontèrent le Nil, et, maîtres du fleuve et des deux tiers de Memphis, ils en attaquèrent l'autre tiers. Inaros avait soulevé une grande partie de l'Égypte contre Artaxerxès. — Un peu plus tard, les Corinthiens descendirent, avec leurs alliés, dans la Mégaride, et les Lacédémoniens occupèrent la Géranie, pays situé entre Corinthe et Athènes. On pensait que les Athéniens, occupés en Égypte et à Égine, ne pourraient apporter des secours; mais les vieillards et les jeunes gens restés à Athènes accoururent et vainquirent l'ennemi.

rinthiens et leurs alliés s'imaginant que s'ils venaient fondre sur l'Attique, ils la trouveraient sans défense, ou qu'ils nous obligeraient de lever le siége d'Égine, mirent toutes leurs forces en campagne, et s'emparèrent de la Géranie. Les Athéniens, quoique de toutes parts pressés par l'ennemi, ne daignèrent rappeler aucune de leurs troupes; comptant sur leur courage, et bravant leurs adversaires, les vieillards qui avaient passé l'âge du service, les jeunes gens qui ne l'avaient pas encore atteint, voulurent s'exposer seuls : ceux-là avaient acquis la bravoure par expérience, ceux-ci l'avaient reçue de la nature; les uns s'étaient distingués dans plus d'une occasion, les autres marchaient sur leurs traces; les vieillards savaient commander, les jeunes gens pouvaient obéir. Sous les ordres de Mironide, tous marchent à l'envi vers le territoire de Mégare, et, sans attendre dans leur pays des peuples qui avaient résolu de l'envahir, ils volent au-devant d'eux dans une région étrangère. Ils triomphent de toutes leurs troupes, avec des soldats qui n'avaient plus de vigueur, ou qui n'en avaient pas encore, érigent un trophée aussi honorable pour eux-mêmes que flétrissant pour les vaincus; et, après avoir prouvé par leur succès que si, parmi eux, les uns avaient perdu, les autres n'avaient pas acquis leurs forces, tous portaient également des âmes courageuses; couverts de gloire, ils reviennent tranquillement dans leur ville, pour reprendre les exercices de leur éducation, ou pour s'occuper des affaires publiques.

Il n'appartient pas à un homme seul de détailler les combats que tant d'autres ont soutenus, ni d'exposer en un seul jour tous les grands exploits des siècles passés. Quel orateur, en effet, quel discours, quel temps pourraient suffire pour faire connaître toute la vertu des Athéniens qui reposent sous ces monuments; de ces guerriers fameux qui, par des travaux, des combats et des périls sans nombre,



ont délivré la Grèce et illustré leur patrie! Ils commandèrent sur mer l'espace de soixante-dix ans, pendant lesquels ils entretinrent la concorde parmi leurs alliés, forçant les habitants des villes à vivre égaux, ne pouvant souffrir que chez des Grecs la multitude fût asservie au petit nombre, et cherchant moins à affaiblir qu'à fortifier les peuples attachés à leur fortune. Telle était la puissance qu'ils avaient acquise, que le grand roi, loin de chercher à envahir les possessions d'autrui, se voyait réduit à abandonner une partie des siennes, et à craindre pour le reste. On ne vit alors aucune flotte partir d'Asie, aucun tyran s'établir dans la Grèce, aucune ville grecque subir le joug des Barbares, tant inspiraient de crainte et de retenue à tous les peuples la bravoure et l'intrépidité de nos pères! Ils méritaient donc seuls d'être les chefs de la Grèce et les arbitres des États.

Ils n'ont pas moins dans les malheurs manifesté tout leur courage. Nous avions perdu nos vaisseaux au détroit de l'Hellespont, soit par la faute de nos généraux, soit par la volonté des dieux [1]; une disgrâce, non moins funeste aux autres Grecs qu'à nous-mêmes, avait ruiné nos forces : ce fut alors qu'on s'aperçut que la puissance de notre république était le salut de toute la nation. En effet, à peine le commandement eut-il passé en d'autres mains [2], que les Perses, qui n'osaient plus se montrer sur mer, se transportèrent en Europe, et vainquirent les Grecs dans une bataille navale; les villes grecques furent asservies, et il s'y établit des tyrans, tant après notre défaite qu'après la victoire des Barbares. La Grèce eut donc alors à gémir sur ces tombeaux, et à déplorer la perte des héros qui y reposent, puisqu'avec leur bravoure, elle y voyait sa liberté ensevelie; puisque, privée de tels défenseurs, et commandée par

[1] Bataille navale d'Ægos-Potamos.
[2] Celles des Lacédémoniens.

d'autres chefs, elle vit le monarque d'Asie élever sa prospérité sur les ruines de la sienne: Oui, après la défaite de nos guerriers et sous d'autres commandants, on vit les Grecs tomber dans la servitude, et le prince Barbare, jaloux de marcher sur les traces de ses ancêtres, concevoir de nouveau les mêmes desseins.

Mais les malheurs d'Athènes allaient m'entraîner à déplorer ceux de toute la Grèce : revenons à notre sujet. Certes, ils méritent que nous parlions d'eux, et en notre propre nom et au nom de la patrie, ces hommes qui, amis de la justice et ennemis de la servitude, se sont séparés des autres pour l'intérêt de la démocratie[1]. Déterminés par l'énergie de leur âme plutôt que forcés par la loi, ils revinrent au Pirée, quoiqu'ils eussent en tête tous les Péloponnésiens. Dans le desir d'imiter par des combats nouveaux l'antique vertu de leurs pères, ils voulaient à leur seul péril recouvrer une liberté commune, préférant la mort avec l'indépendance, à la vie des esclaves, aussi honteux de leurs disgrâces qu'irrités contre leurs ennemis, aimant mieux enfin mourir dans leur patrie que de vivre dans un pays étranger. Ils n'avaient pour eux que les serments et les traités; ils voyaient contre eux, avec leurs ennemis de tout temps, leurs compatriotes mêmes; cependant, sans être effrayés du nombre de leurs adversaires, ils exposèrent leurs personnes, et vainquirent les Lacédémoniens, dont ils laissèrent les tombeaux près de ceux de nos guerriers, comme un monument de leur courage. C'est, sans doute, leur victoire qui a rétabli la concorde parmi les citoyens désunis, relevé nos murailles abattues, et rendu son premier lustre à notre ville dégradée. Les guerriers qui ont survécu, et qui sont rentrés dans Athènes, montrèrent une sagesse bien digne de la bravoure de ceux

[1] Divisions survenues dans Athènes, sous la domination des trente tyrans; et allusion au rétablissement de la démocratie, par suite des victoires de Thrasybule.

qu'on avait vus mourir avec tant de gloire. Uniquement occupés du salut de l'état, ne songeant pas à se venger de leurs ennemis, et aussi éloignés de la bassesse qui rampe, que de l'orgueil qui veut dominer, ils firent participer à leur liberté même ces citoyens faibles dont ils avaient refusé de partager l'esclavage, et prouvèrent par leurs exploits, non moins importants que célèbres, que les infortunes d'Athènes n'étaient l'effet ni de leur défaut de courage, ni de la valeur de leurs rivaux; car, si, la république étant divisée, ils ont pu, malgré les Péloponnésiens et leurs autres adversaires, revenir dans leur patrie, il est évident que, réunis à leurs compatriotes, ils auraient triomphé sans peine de leurs ennemis : c'est donc avec justice que les combats du Pirée leur ont attiré l'admiration de tous les peuples.

Nous devons aussi des éloges aux étrangers qui ont eu part à ces combats, et dont nous avons déposé les cendres dans ces honorables tombeaux. Empressés de secourir le peuple d'Athènes, ils combattirent pour nos intérêts, et, regardant comme leur patrie le lieu où ils pouvaient exercer leur vertu, ils obtinrent un trépas digne de ces nobles sentiments. Pour récompense de leur zèle, Athènes les a pleurés, et, les inhumant aux dépens du Trésor, elle leur a accordé pour toujours les mêmes honneurs qu'à ses propres enfants.

Ceux de nos compatriotes que nous venons d'honorer d'une sépulture publique, nouveaux alliés des Corinthiens, les ont secourus lorsqu'ils étaient attaqués par leurs anciens amis. Bien différents des Lacédémoniens, tandis que ceux-ci portaient envie à la prospérité de Corinthe, eux, au contraire, touchés des injustices qu'elle éprouvait, et oubliant les anciennes inimitiés, ne songeaient qu'à leur amitié présente avec cette ville. Ils signalèrent leur courage aux yeux de tous les peuples; et, jaloux de rendre à la Grèce sa première splendeur, ce ne fut pas seulement pour

leur propre salut et pour celui des Corinthiens, qu'ils exposèrent leurs personnes; ils eurent même la générosité de mourir pour la liberté de leurs ennemis. Oui, ils combattirent pour la liberté des alliés de Lacédémone. Ils ne cherchaient à vaincre que pour leur obtenir les avantages dont ils jouissaient eux-mêmes; leurs malheureux succès ont fortifié de plus en plus et appesanti les chaînes du Péloponnèse. Dans l'état où sont aujourd'hui ses habitants, la vie pour eux est à charge, et la mort serait un bien : au lieu que le sort de nos braves compatriotes, digne d'être envié pendant qu'ils vivaient, mérite encore de l'être après leur trépas. Élevés dans les grands principes de leurs ancêtres, on les a vus, au sortir de l'enfance, soutenir la gloire de leurs aïeux, et signaler leur bravoure. Après avoir comblé l'état d'honneur, après avoir éloigné la guerre de l'Attique, et adouci les disgrâces de nos alliés, ils sont morts comme devaient mourir des héros, payant à la patrie le prix de leur éducation, et laissant à leurs pères un trop juste sujet de deuil et de tristesse. Les citoyens qui leur survivent, n'ont donc que trop de motifs de regretter de tels hommes, de pleurer sur eux-mêmes, de s'attendrir sur le destin des parents désolés.

Quel bonheur, en effet, pourrait-il rester à ces parents jusqu'à la fin de leur carrière, lorsqu'ils voient dans le tombeau des hommes qui, préférant la valeur à tout, ont sacrifié généreusement leurs jours, ont laissé leurs femmes veuves, leurs fils orphelins, et réduit à la plus triste solitude leurs frères, leurs pères et leurs mères? Oui, au milieu de nos infortunes, j'envie le sort des enfants, trop jeunes encore pour sentir quels pères ils ont perdus; je plains celui des pères, trop vieux, hélas! pour avoir le temps d'oublier leur malheur. Quoi de plus cruel, après avoir mis au monde et élevé des enfants, que de se voir, dans la vieillesse, épuisé de forces, privé de toute espérance, sans amis, sans ressources, devenu un objet de compas-

sion, tandis qu'on fut longtemps un objet d'envie? De tels pères ne doivent-ils pas desirer de mourir? Plus les enfants se sont montrés courageux, plus les parents qui leur survivent ont le droit de s'affliger [1]. Quand pourront-ils oublier leur douleur? Sera-ce dans les malheurs d'Athènes? Mais alors les autres citoyens mêmes se souviendront de la perte que ceux-ci déplorent. Sera-ce dans les prospérités de la patrie? Mais alors ils auront plutôt à s'affliger, en voyant leurs fils morts, et les vivants profiter de la vertu de ces braves qui ne sont plus. Sera-ce dans les malheurs privés, alors qu'ils verront leurs anciens amis fuir leur maison solitaire, et leurs ennemis s'enorgueillir, à la vue de leur infortune et de leur délaissement? Nous n'avons, ce me semble, qu'une manière d'acquitter notre reconnaissance envers les guerriers ensevelis dans ce monument, c'est d'honorer leurs pères comme eux-mêmes l'auraient fait, de chérir leurs enfants comme s'ils étaient les nôtres, et d'assurer à leurs femmes la protection et le secours qu'elles auraient trouvés dans eux-mêmes. Qui pouvons-nous plus justement honorer que ceux qui reposent ici? A qui, parmi les vivants, devons-nous de plus légitimes égards qu'aux familles de ces héros? Elles n'ont recueilli que pour une faible part, et comme tout le monde, le fruit de leur courage; elles ont eu tout entière la douleur de leur perte. Mais je ne pense pas qu'il faille ici des pleurs. Nous savons que nous sommes nés mortels. Faut-il donc, quand survient ce que nous avions prévu dès longtemps, nous indigner contre cette loi, et supporter avec tant de peine les malheurs de notre nature? Nous savons que la mort se montre la même envers les hommes les plus vils ou les plus grands; elle ne dédaigne pas les lâches; elle ne respecte pas les braves; elle est égale pour tous. S'il était pos-

[1] Nous empruntons la traduction de la fin de ce discours à l'*Essai sur l'Oraison funèbre*, de M. Villemain.

sible qu'en échappant aux périls de la guerre, on devînt dès-lors immortel, les vivants devraient porter toujours le deuil de ceux qui sont morts dans les combats. Mais notre nature est soumise aux maladies, à la vieillesse; et la divinité qui dispose de nos jours est inexorable. Il faut donc regarder comme fortunés ceux qui, bravant le péril pour la plus grande et la plus noble cause, ont ainsi terminé leur vie, ne laissant plus à la fortune de prise sur eux-mêmes, et n'attendant plus la volonté de la mort, mais choisissant à leur gré la fin la plus glorieuse. Aussi leur mémoire ne vieillira pas; leur renommée sera l'envie de tous les hommes. Par la loi de leur nature, ils sont pleurés comme mortels; mais par leurs vertus, ils obtiennent des hymnes comme les dieux. On les honore d'une sépulture publique; on ouvre en leur gloire une lice, où combattent la force, le génie, la richesse, afin de montrer qu'il est juste que ceux qui ont terminé leurs jours dans la guerre reçoivent les mêmes honneurs que les immortels. Pour moi, j'admire et j'envie leur mort; et je crois que la naissance n'est un bien que pour ceux qui, du milieu de ce corps périssable, ont laissé, par leurs vertus, un souvenir éternel d'eux-mêmes. Cependant il faut nous conformer aux coutumes antiques, et, suivant l'usage de nos pères, verser des larmes sur ces tombeaux.

PLAIDOYER
SUR LE MEURTRE D'ÉRATOSTHÈNE.

INTRODUCTION.

Un Athénien pauvre, nommé Euphilétos, surprend sa femme en adultère avec Ératosthène, qui n'est plus ici le membre de l'administration des Trente. La loi d'Athènes, conforme aux lois de tous les peuples, lui permettait de tuer à l'instant celui qui l'outrageait. Il tue Ératosthène. Quant à sa femme, sans doute il la répudia; autrement il aurait été lui-même privé des droits civiques.

Cependant les amis du mort le citent en justice comme meurtrier, apportant pour raison qu'après avoir attiré chez lui Ératosthène, il l'avait arraché de l'autel des dieux Pénates pour l'assassiner.

Euphilétos se défendit en prononçant lui-même ce plaidoyer, écrit pour lui par Lysias plusieurs années après la mort de Périclès.

PLAIDOYER.

Je mettrais un haut prix, juges, à vous voir apporter à cette cause les mêmes sentiments que vous éprouveriez si mon outrage vous était personnel. Que l'honneur d'autrui vous touche autant que le vôtre; et, je n'en doute pas, vous serez tous indignés de l'injure qui m'a été faite; tous, vous trouverez trop légère la punition de pareils attentats. Et cette opinion, vous la partageriez avec la Grèce entière. Le crime dont je me plains est le seul pour lequel l'oligarchie et la démocratie aient accordé même réparation au faible et au puissant, et mis de niveau toutes les conditions, tant



cette injure est grave aux yeux de tous les hommes! Oui, sur la sévérité de la peine, vous êtes unanimes; et nul parmi vous ne pousse l'indifférence jusqu'à desirer pour les coupables le pardon, même une punition légère.

J'ai à prouver qu'Ératosthène a eu avec ma femme un commerce criminel, qu'il l'a séduite, qu'il a couvert d'opprobre et moi et mes enfants, en s'introduisant dans ma maison. Jusque là, entre lui et moi, aucune inimitié; ce n'est point l'intérêt qui m'a fait agir; pauvre, j'ai refusé de l'or, avide seulement d'une vengeance autorisée par la loi. Je reprendrai les faits dès le principe, sans rien omettre de vrai, sans rien avancer de faux. Vous raconter tout ce qui s'est passé, voilà ma seule ressource dans ce procès.

Lorsque, décidé au mariage, j'eus fait entrer une épouse dans ma maison, je voulus, suivant les habitudes de mon caractère, éviter près d'elle et la contrainte, et l'excessive liberté. J'étudiai son caractère, et l'observai: rien de plus naturel. Elle me donna un fils: dès-lors elle eut ma confiance, et je lui abandonnai le soin de mon intérieur. Un fils! quel lien plus fort entre deux époux? Dans les premiers temps, juges, elle fut la meilleure des femmes. Amie de l'ordre, active, bonne ménagère, son zèle s'étendait à tout. Je perdis ma mère, et sa mort vint mettre le trouble chez moi. Ma femme suivait les funérailles: Ératosthène l'aperçut; par l'entremise d'une servante qui allait au marché, il lui fit des propositions; et, avec le temps, le séducteur l'a perdue.

Je dois vous dire, citoyens, que ma maisonnette a deux étages, également distribués: en haut les femmes, les hommes en bas. Comme la mère nourrissait son enfant, je craignis pour elle le danger de descendre souvent l'escalier pour le baigner: je me transportai donc en haut, et cédai le rez-de-chaussée aux femmes. Je m'accoutumai à voir mon épouse aller coucher en bas auprès de son fils, pour lui donner le sein et prévenir ses cris. Nous vécumes long-

temps de la sorte; j'étais sans soupçon, assez simple pour croire que ma femme était la plus sage de toute la ville!

A quelque temps de là, je revins des champs : on ne m'attendait point. Après le souper, l'enfant criait et semblait intraitable. La servante le tourmentait à dessein : l'homme, je l'ai su depuis, était là. « Descends, dis-je à ma femme, va allaiter ton garçon et le calmer. » D'abord elle refuse : après une longue absence, elle avait tant de plaisir à me revoir! Je me fâche, et la presse de descendre. « Je comprends, dit-elle alors : tu veux t'amuser avec la jeune esclave. Déja une fois, dans l'ivresse, tu l'as serrée de près. » Moi, de rire. Elle se lève, et, folâtre avec perfidie, ferme en partant la porte sur elle, et retire la clef.

Sans penser à rien, sans rien soupçonner, je m'endormis délicieusement, fatigué de ma course. Dès que le jour parut, ma femme revint et ouvrit ma chambre. Je lui demandai pourquoi les portes avaient fait du bruit pendant la nuit. « La lumière placée près de l'enfant s'est éteinte, dit-elle; on est allé la rallumer chez le voisin. » Je me tus, pensant qu'il en était ainsi. Il me sembla qu'elle avait du fard, quoique son frère fût mort il n'y avait pas un mois [1]. Je ne lui en parlai même pas, et je sortis fort tranquille.

Au bout de quelques jours (je ne me doutais guère de mon malheur), une vieille m'aborde : elle était, ainsi que je l'ai appris, secrètement envoyée par une ancienne maîtresse d'Ératosthène. Furieuse, cette femme l'avait si bien épié, qu'elle découvrit la cause d'un abandon qui l'offensait. La messagère me guettait au passage. « Euphilétos, me dit-elle en m'accostant, croyez que la curiosité n'est pour rien dans ma démarche. Un homme déshonore vous et votre femme, et cet homme est notre ennemi. Prenez l'esclave qui va au marché et qui vous sert à table; donnez-

[1] Pendant la durée d'un deuil, les femmes interrompaient l'usage du fard.

lui la question, elle vous apprendra tout. Ératosthène, du bourg d'Oë, est le coupable. Avant votre épouse, il en avait séduit bien d'autres : c'est son industrie, à lui. » Cela dit, la vieille se retire. Je me sens aussitôt troublé; tout me revient à la fois dans l'esprit : le soin de m'enfermer dans ma chambre, le bruit très extraordinaire qu'avaient fait cette même nuit la porte de la cour et celle de la rue, le rouge que j'avais cru voir sur les joues de ma femme, tous ces souvenirs m'assiégent et me remplissent de soupçons.

Rentré au logis, j'ordonne à la servante de me suivre au marché, et, la conduisant chez un de mes amis : « J'ai appris, lui dis-je, ce qui se passe dans ma maison. Tu vas être fouettée, envoyée au moulin [1], accablée de continuels travaux. Mais, si tu avoues la vérité, tu n'auras rien à souffrir, et je te pardonnerai. Choisis, et surtout pas de mensonge! » Elle nie d'abord : « Faites ce que vous voudrez, je ne sais rien. » Je lui nomme alors Ératosthène comme celui qui rendait visite à ma femme. Aussitôt, épouvantée, et me croyant instruit du reste, elle se jette à mes pieds, me fait jurer de l'épargner, et me détaille tout ce qui s'est passé. Eratosthène l'avait jointe après l'enterrement; malgré de longues hésitations, elle s'était acquittée de son message; sa maîtresse avait fini par l'écouter, et par indiquer au séducteur le moyen de s'introduire; aux Thesmophories [2], pendant que j'étais à ma campagne, elle s'était rendue dans le temple de Minerve avec la mère de son amant. Toutes les autres circonstances me furent fidèlement racontées. Lorsqu'elle eût achevé : « Garde-moi sur tout cela, lui dis-je, le plus profond secret; sinon, je ne t'ai rien promis. Je veux que tu me montres le coupable en fla-

[1] En Grèce, comme à Rome, les esclaves, dont on était mécontent, étaient condamnés à tourner la meule dans un moulin.

[2] Fêtes en l'honneur de Déméter, ou Cérès législatrice, célébrées à Athènes avec grand appareil. Elles duraient cinq jours, pendant la deuxième décade de Pyampsion, mois d'automne.

grant délit. Si tu as dit vrai, ce ne sont plus des paroles qu'il me faut; c'est le fait dans toute son évidence. » Elle promit tout. Il s'écoula ensuite quatre ou cinq jours, comme je me propose de l'établir par de fortes preuves [1]. Hâtons-nous de rapporter ce qui se passa le dernier jour.

Le soleil venait de se coucher. Je rencontrai Sostrate, mon ami intime, qui arrivait de sa campagne. Sachant qu'à cette heure il ne trouverait rien de prêt chez lui, je l'invitai à venir partager mon souper. Entrés chez moi, nous montons, et nous nous mettons à table. Mon ami, bien restauré, se retire, et je me couche. Arrive Ératosthène. La servante me réveille aussitôt : « Il est entré », me dit-elle. Je lui réponds : « Veille sur la porte » ; puis, descendant à pas de loup, je sors et cours chercher mes amis. J'en trouve quelques-uns; les autres étaient absents. J'amène avec moi tous ceux que j'ai pu rencontrer; et, prenant des flambeaux dans le cabaret le plus voisin, nous entrons par la porte ouverte que gardait la servante. Nous enfonçons celle de la chambre : les premiers entrés aperçoivent Ératosthène encore couché auprès de ma femme; les autres le voient nu et debout sur le lit. D'un coup, je le renverse, je lui lie les mains derrière le dos, et lui demande de quel front il est venu chez moi pour me déshonorer. Reconnaissant sa faute, il me supplie de lui laisser la vie, et d'accepter de l'argent. « Ce n'est pas Euphilétos, lui dis-je, qui te donnera la mort; c'est la loi, cette loi que tu as violée, sacrifiée à ta lubricité, aimant mieux couvrir d'un éternel affront ma femme et mes enfants, que de mener une conduite régulière et pure. »

Ainsi, juges, Ératosthène a subi la peine que les lois per-

[1] Ces preuves manquent au discours, tel que nous l'avons. Ici Taylor se fâche presque contre Lysias. « *Mi homo, quare pollicitus non fidem tuam liberasti?* » C'est contre le temps, ou contre les copistes, qu'il fallait se fâcher.

mettent à l'égard de tout homme surpris en pareil crime [1]. Non, il n'a pas été enlevé dans la rue; non, il ne s'était point réfugié au foyer domestique [2], comme le prétendent mes accusateurs. Eh! comment y serait-il parvenu? Dans la chambre, je l'avais tout d'abord frappé, renversé, garrotté. Investi de toutes parts, il ne pouvait échapper. Pas une épée, pas un bâton, pour repousser les assaillants. Mais, vous le savez, ô juges! les coupables n'ont garde d'avouer que leurs ennemis disent la vérité; ils recourent aux impostures les plus insidieuses pour animer l'auditoire contre des adversaires qui n'ont rien fait que de légal.

Qu'on lise d'abord la loi. *(Lecture de la loi.)*

Ératosthène, ô juges, reconnaissait son crime, me demandait la vie, et m'offrait une indemnité. J'ai rejeté sa proposition; j'ai voulu donner satisfaction à la loi [3]; et il a payé son attentat du juste châtiment que vous y avez vous-mêmes attaché.

Paraissez, témoins des faits! *(Dépositions.)*

Greffier, lis aussi la loi gravée sur la colonne, dans la salle de l'Aréopage. *(Loi.)*

Vous l'entendez, citoyens: à ce tribunal de l'Aréopage, institué, puis rétabli [4] pour connaître de l'homicide, défense est faite formellement de condamner comme meurtrier quiconque aura tué l'amant de sa femme, pris en flagrant délit d'adultère. Appliquée au séducteur de l'épouse légitime, cette punition a paru si juste au législateur, qu'il l'impose encore quand il n'est question que d'une concu-

[1] Adroit euphémisme, qui rappelle la dernière phrase du récit de Cicéron dans le Plaidoyer pour Milon.

[2] On ne pouvait, sans impiété, maltraiter le suppliant qui était venu s'asseoir près de la *Hestia*, foyer où étaient les effigies des dieux pénates.

[3] Cette loi, dont nous n'avons pas le texte, n'était probablement que facultative; et il y a ici un léger sophisme.

[4] Périclès avait affaibli l'autorité de l'aréopage, à peu près comme Louis XIV celle des parlements. Après sa mort, l'aréopage rentra dans la plupart de ses anciennes attributions.

bine. Vous comprenez pourtant que, s'il eût trouvé un châtiment plus rigoureux, il l'aurait décerné dans le premier cas : n'en connaissant point, il a fixé une pénalité uniforme.

Je demande lecture d'une autre disposition légale. (*Loi.*)

Avez-vous bien entendu? « Quiconque déshonore avec violence un homme ou un enfant libre, paiera une amende double [1]. Même peine, si la violence s'adresse à une de ces femmes dans les bras desquelles il est permis de tuer leur amant. » Ainsi, juges, la violence est considérée comme moins criminelle que la séduction : au séducteur, la mort ; à l'auteur d'un viol, une double peine pécuniaire. En effet, par la violence, le coupable devient en horreur à sa victime; mais le séducteur pervertit jusqu'à la volonté ; l'épouse lui prostitue une affection qui n'était due qu'à l'époux; il s'impatronise dans un ménage; les enfants appartiennent-ils au mari ou à l'amant adultère? D'après ces considérations, le législateur prononce contre ce dernier la peine capitale.

Ainsi, juges, la loi m'absout; elle fait plus, elle prescrit la réparation que je devais tirer. Votre arrêt va lui donner une sanction ou l'anéantir. Or, dans toutes les cités, pourquoi porte-t-on des lois? n'est-ce pas pour que, dans les cas douteux, nous recourions à leurs décisions? Eh bien ! aux maris outragés elles permettent de se venger comme je l'ai fait. Tout ce que je demande, c'est que vous jugiez comme les lois mêmes. Autrement, quelle impunité vous allez assurer aux adultères! Les voleurs eux-mêmes oseront s'en prévaloir : surpris dans nos maisons, ils diront qu'un coupable amour les y a introduits, sûrs qu'à ces mots nul bras n'osera les frapper [2]. On apprendra que

[1] Double de celle qu'il aurait payée s'il n'eût fait violence qu'à un esclave. (*Reiske.*)

[2] « Le voleur, surpris pendant la nuit, pourra être tué à l'instant. » Loi citée par Démosthène (*Plaidoyer contre Timocrate.*)

notre législation ne réprime plus le scandale des ménages; et vos décisions, qui s'étendent sur tous les débats des citoyens, usurperont l'autorité de la loi.

Ouvrez les yeux, ô juges! On m'accuse d'avoir chargé la servante d'introduire le jeune homme. Après tout, de quelque façon que j'eusse surpris le corrupteur de ma femme, je serais irréprochable. Pour mériter une condamnation, il faudrait que je l'eusse attiré sans la certitude du fait, sur de simples rapports. Mais le crime était consommé, mais le criminel avait pénétré plusieurs fois dans ma maison; et, pour le saisir, ma conscience n'aurait repoussé aucun stratagème. L'imputation qui m'est faite n'en est pas moins un mensonge : rien de plus facile à reconnaître. Sostrate, mon ami intime, que je rencontrai ce même soir, revenant de sa campagne, soupa, je l'ai dit, avec moi, et se retira après le repas. Or, si j'avais cette nuit-là tendu un piége à Ératosthène, au lieu d'amener un convive, ne m'était-il pas plus avantageux de souper hors de chez moi? La présence de deux hommes ne pouvait-elle pas intimider le séducteur, et l'empêcher d'entrer? Croyez-vous, d'ailleurs, que j'aurais laissé partir mon ami, que je serais demeuré seul plutôt que de l'engager à rester pour me seconder dans mon projet de vengeance? Je vous le demande encore : n'aurais-je pas, en plein jour, averti, réuni près de chez moi mes amis, au lieu de courir çà et là dans les ténèbres, dès que l'alerte me fut donnée, au risque de ne trouver personne? J'allai chez Harmodios et chez un autre : ils n'étaient pas à Athènes! Je me transportai ailleurs : on n'était pas au logis! J'amenai qui je pus. Toutefois, s'il y avait eu préméditation, ne me voyez-vous pas apostant des esclaves, donnant le mot à des amis, afin d'attaquer avec des forces un homme armé peut-être, et de laver mon outrage devant de nombreux témoins? Mais non, l'événement de cette nuit était imprévu pour moi, et je formai mon escorte au hasard.

Qu'on introduise mes témoins. (*Les témoins paraissent.*)

Vous avez entendu les dépositions, ô Athéniens! Cherchez maintenant s'il y eut jamais, entre Ératosthène et moi, d'autre sujet d'inimitié; vous n'en trouverez aucun. M'avait-il accusé devant le peuple ou devant les tribunaux? avait-il entrepris de me faire bannir d'Athènes? étais-je coupable d'un crime connu de lui seul, et qui pût me faire desirer sa mort? attendais-je le salaire d'un meurtre? Rien de tout cela! Voilà pourtant les motifs qui, d'ordinaire, arment le bras d'un assassin. Alléguera-t-on une querelle, une dispute née de l'ivresse ou autrement? Mais la nuit où j'ai surpris le coupable, je le voyais pour la première fois. A quel dessein donc, si je n'avais reçu le plus cruel outrage, aurais-je ainsi exposé ma propre tête? Quoi! pour commettre un meurtre illégitime, je me serais entouré de témoins, lorsque je pouvais les écarter, si j'avais médité un assassinat!

Au reste, citoyens, cette vengeance ne me concerne pas seul; Athènes entière y est intéressée. Les libertins seront plus circonspects, lorsqu'ils verront et le prix réservé à de pareils attentats, et l'indignation des juges égale à celle de l'offensé. Si tels ne sont pas vos sentiments, effacez nos lois, créez-en qui punissent le mari jaloux de l'honneur de sa femme, et protégent l'adultère! Conduite bien plus juste, après tout, que de tendre un piége aux maris outragés, par des lois impuissantes qui, d'une part, leur disent : *saisissez le coupable, vengez-vous;* et, de l'autre, les exposent à de plus grands périls qu'un infame séducteur! Vous le voyez donc, si je risque aujourd'hui ma faible fortune, mes droits de citoyen, ma vie, c'est pour avoir obéi aux lois.

ISOCRATE.

« Isocrate est jeune encore, mon cher Phèdre; mais ce que j'augure de lui, je vais vous le dire. — Eh bien! dit Phèdre, qu'en augurez-vous? — Il me paraît doué d'un génie supérieur à Lysias pour l'éloquence; il a d'ailleurs plus de goût pour la vertu, et je ne m'étonnerais pas que, plus âgé, il effaçât, dans le genre d'étude qu'il a adopté, tous les orateurs qui l'ont précédé, comme il efface aujourd'hui ceux de son âge; ou bien, si ce genre ne lui suffit plus, on le verra, comme saisi d'un mouvement divin, s'élever à quelque chose de plus sublime. Cet homme est naturellement philosophe [1]. » Voilà ce qu'augurait Socrate de notre orateur jeune encore; c'est l'hommage que rend à sa vieillesse Platon son contemporain. Ainsi donc, Isocrate, s'il ne réunissait encore toutes les conditions de l'éloquence, en avait la première et la plus précieuse qualité, celle qui manquait surtout aux rhéteurs, ses devanciers, le sentiment et l'amour de la vertu, le goût de la philosophie, dont Platon, et Cicéron après lui, faisaient la condition indispensable de l'éloquence. Aussi, de l'école d'Isocrate, sortirent presque tous les philosophes et les orateurs de cette époque. « Sa maison fut ouverte à toute la Grèce, comme un lieu d'exercice, comme un arsenal d'éloquence. Orateur accompli et maître parfait, quoiqu'il ne s'exposât point au grand jour de la place publique, il parvint, dans l'intérieur de son cabinet, à une gloire qu'à mon avis personne n'atteignit après lui. Il écrivit avec supériorité, et il forma des sujets... Le premier, il comprit qu'il faut observer le nombre et la mesure, pourvu qu'on ait soin d'éviter le vers. »

Tel est le portrait délicat et fidèle que Cicéron trace d'Isocrate, qui fut le Balzac de la prose grecque. Comme Balzac, attentif surtout à l'arrangement des mots, habile à relever les petites choses par la noblesse de l'expression, Isocrate sacrifie trop sou-

[1] Cic. *Orator*, c. XIII.

vent la force à la grâce, le mouvement à la cadence, la justesse à l'harmonie, le naturel à l'éclat. Comme notre célèbre prosateur encore, il vieillissait sur les mots et sur les périodes [1].

Si nous jetons un coup d'œil sur sa vie, nous le verrons, quand la guerre du Péloponnèse eut ruiné son père, obligé de faire usage, pour vivre, des talents qu'il avait acquis dans l'intention de se frayer le chemin des honneurs; donner, en pleurant, ses premières leçons à des disciples auxquels il regrettait de s'être vendu; gémir chaque jour sur la faiblesse de sa voix, et sur la timidité insurmontable qui lui fermait l'accès de la tribune; triompher cependant de ce défaut dans deux circonstances honorables: devant les trente tyrans, pour défendre le rhéteur Théramène, dont il avait fréquenté l'école; devant le peuple entier, pour porter le deuil de Socrate, que ses disciples semblaient renier; se faire rendre compte avec une curiosité triste et jalouse des harangues prononcées sur la place publique; cesser d'écrire des plaidoyers pour devenir secrétaire du général Timothée; organiser la république de Chios sur le plan de celle d'Athènes; entretenir une correspondance brillante et lucrative avec les rois de Cypre et ceux de Macédoine; amasser enfin de grandes richesses, qu'il augmentait du salaire dont les étrangers payaient ses leçons, et en absorber une partie considérable par le luxe et les plaisirs.

Si, au milieu des factions qui déchiraient sa patrie, nous interrogeons sa politique, nous l'entendrons répéter, sur ses vieux jours, dans ses écrits, dans ses leçons, la maxime de Gorgias, son maître: Il faut un chef à la Grèce; cette nation, née divisée, ne redeviendra forte qu'en réunissant toutes ses forces pour attaquer la Perse à son tour. Il ajoutait: Philippe, comme descendant d'Hercule, doit être ce chef. Tout l'art du langage le plus harmonieux et le plus poli était laborieusement appliqué à propager cette politique, qui, née du dégoût des folies populaires, et non de la trahison, devinait l'avenir. Isocrate écrivait à Philippe avec une sorte de tendresse admirative; mais, le jour même où l'on ensevelit les morts de Chéronée, le vieillard disert, qui avait toujours aimé

[1] Charpentier, *Cahiers d'hist. littéraire.* Littérat. grecq. c. XII.

sa patrie, se laissa mourir de chagrin (Olymp. CX, 3 ; 338). Il était presque centenaire, et avait vu le jour au dème d'Erchia, dans l'Attique.

Timothée, reconnaissant de ses services, lui avait érigé, de son vivant, à Éleusis, une statue de bronze, ouvrage du célèbre Léocharès, avec cette inscription :

A Cérès et a Proserpine
Timothée,
Pour honorer son hôte et son ami,
A consacré cette image d'Isocrate.

Sur sa tombe, élevée près du Cynosarge, on plaça une Sirène, emblème de l'harmonie séduisante de son style. A la vue de son buste, publié par l'auteur de l'Iconographie grecque, on croit reconnaître ce front timide et serein qui n'avait pu s'endurcir aux rudes assauts de la tribune, et cette délicatesse d'organisation à laquelle il dut la grâce de l'éloquence la plus suave et la plus insinuante.

Le brillant panégyrique d'Athènes, qui coûta dix années à ce patient polisseur de périodes[1]; les préceptes moraux adressés au jeune Démonique; la célèbre harangue intitulée Archidamos; le plaidoyer vif et court contre Euthynoüs; le discours politique à Philippe; l'éloge historique d'Évagoras; enfin la gracieuse étude de sophiste, publiée sous le titre d'Éloge d'Hélène, voilà l'ensemble varié des morceaux que nous avons choisis, en nous aidant de la version d'Auger, parmi les vingt-un discours qui nous sont parvenus de ce grand écrivain.

[1] D'autres disent quinze ans. Photius trouve que ce n'est pas un temps mal employé. Quinze ans! *grande mortalis ævi spatium*, comme dit Tacite. En bien moins de temps, Alexandre conquit l'Asie. Nicoclès, roi de Cypre, donna, dit-on, à notre orateur vingt talents (plus de 100,000 fr.) pour un discours. En conscience, n'est-ce pas plutôt à ce dernier ouvrage qu'Isocrate aurait dû consacrer quinze années?

PANÉGYRIQUE D'ATHÈNES.

INTRODUCTION.

L'éloge d'Athènes compose une grande partie de cette harangue, mais il n'en est pas le sujet. On appelait *panégyriques* les discours qui se prononçaient dans des *panégyries*, c'est à-dire, dans des assemblées solennelles d'un peuple ou d'une nation. Les discours prononcés à la louange des Saints ont été appelés panégyriques, parcequ'on les récitait devant une multitude accourue de toutes parts pour célébrer leur fête. On sait que les jeux olympiques tenaient le premier rang parmi les solennités de la Grèce. Là souvent les poëtes, les orateurs, les historiens récitaient, au milieu des applaudissements, les poëmes, les discours, les histoires qui pouvaient intéresser toute la nation. Le Panégyrique d'Isocrate fut récité et publié dans une de ces grandes assemblées. Le sujet du discours et le but de l'orateur, ainsi qu'il l'explique lui-même, est de conseiller aux Grecs de mettre fin à leurs dissensions, de réunir leurs forces, et de marcher contre les Perses. (*Auger.*)

PANÉGYRIQUE D'ATHÈNES.

Je n'ai jamais vu sans surprise que les fondateurs des jeux solennels et des grandes assemblées de la Grèce, aient destiné les prix les plus honorables pour la force et pour l'agilité du corps, et qu'ils n'aient réservé aucune récompense pour ces hommes qui consacrent leurs veilles à l'intérêt général, et qui, se recueillant en eux-mêmes, cultivent leur esprit pour se rendre utiles aux autres. Ceux-ci, néanmoins, semblaient plus dignes de leur attention. En effet, quand les athlètes auraient tous le double de force et

de souplesse, pas un de nous n'en serait ni plus adroit ni plus fort ; au lieu que chacun peut se rendre propres les lumières d'un seul, en partageant avec lui sa sagesse.

Ces réflexions, bien capables de me décourager, n'ont pu éteindre, ni même ralentir mon ardeur. Content de la gloire que j'attends de ce discours, et la jugeant un prix digne de mes vœux, je viens conseiller aux peuples de la Grèce de mettre fin à leurs dissensions, de réunir leurs forces, et de marcher contre les Barbares.

Je n'ignore pas qu'un grand nombre d'écrivains habiles, anciens et modernes, m'ont déja prévenu; mais j'espère me produire avec assez d'avantage pour faire oublier ce qui a été dit avant moi. D'ailleurs, ces sujets-là me semblent les plus heureux, qui, roulant, comme celui-ci, sur de grands intérêts, peuvent procurer et le plus de célébrité aux orateurs qui les traitent, et le plus d'utilité aux peuples qui les écoutent.

Ajoutons que les circonstances ne sont pas tellement changées, qu'il soit inutile de reprendre le même objet. Lorsque les affaires entièrement consommées ne donnent plus lieu à la délibération, ou que, parfaitement éclaircies, elles ne laissent rien de mieux à dire, c'est alors seulement qu'on doit s'imposer silence. Mais, puisque l'état de la Grèce est toujours le même, et que jusqu'à ce moment on a parlé avec si peu de succès, pourquoi n'essaierait-on pas de composer un discours qui, s'il produit son effet, nous délivrera de toutes nos guerres intestines, des troubles qui nous agitent, des maux sans nombre qui nous accablent ?

Enfin, s'il n'était qu'une manière de présenter les choses, ce serait vainement qu'on viendrait fatiguer les auditeurs, en faisant reparaître les mêmes objets sous la même forme. Mais, puisqu'il est donné à l'éloquence de revenir sur des sujets qui semblaient épuisés, de rabaisser ce qui est grand aux

yeux de l'opinion, de rehausser ce qui paraît le moins estimable, de prêter à ce qui est ancien les grâces de la nouveauté, et les traits de l'antiquité à ce qui est nouveau, pourquoi rejetterions-nous des sujets qui ont déja exercé le génie de nos orateurs, au lieu de travailler à les traiter d'une façon plus satisfaisante? Les événements passés sont un domaine commun, abandonné à tous les hommes; en faire usage à propos, en tirer les réflexions convenables, ajouter à la beauté des idées les charmes de l'expression, c'est le talent propre de l'homme habile et sage. Le moyen, selon moi, d'encourager les arts, et principalement celui de la parole, ce serait d'honorer et de récompenser, non ceux qui les premiers ont saisi un sujet, mais ceux qui l'ont le mieux rempli; non ceux qui cherchent à parler sur des matières neuves, mais ceux qui parlent d'une manière neuve sur des objets déja traités.

Il en est qui blâment ces discours travaillés avec art, dont la diction s'élève au-dessus du langage ordinaire, et qui, dans leurs fausses idées, confondent les harangues qui demandent le plus de soin, avec ces plaidoyers où il ne s'agit que d'intérêts médiocres. Comme si ces deux genres de discours ne différaient pas essentiellement, que dans les uns il ne suffit pas d'être solide, que dans les autres il ne fallût pas encore être orné! Comme si les censeurs de nos ouvrages étaient les seuls qui connussent le mérite de la simplicité, et que l'orateur qui possède toutes les ressources de son art, ne pût pas être brillant ou simple à son gré! Mais il est facile de voir que ces sortes de gens n'estiment que ce qui se rapproche le plus de leur faiblesse. Au reste, ce n'est pas pour eux que j'écris; c'est pour ces connaisseurs difficiles, qui n'approuvent pas au hasard, qui pèsent toutes les expressions d'un discours, et qui s'attendront à trouver dans le mien ce qu'inutilement ils chercheraient ailleurs. C'est à eux que je m'adresse, et

après leur avoir dit avec confiance un mot encore de ce qui me regarde, j'entrerai en matière.

La plupart des orateurs, pour porter à l'indulgence ceux qui les écoutent, ne manquent pas, dans leurs exordes, de prétexter le peu de loisir qu'ils ont eu pour se préparer, et d'exagérer la difficulté de trouver des expressions qui répondent à la grandeur des choses. Pour moi, j'ose le dire, si je ne m'exprime d'une manière digne de mon sujet, digne de la réputation que je me suis acquise, digne de mon âge, de mon expérience, du temps que j'ai consacré à ce discours, je ne demande aucune grâce; je me livre aux traits de la censure la plus amère; et, certes, je ne mériterai que du mépris, si, après de si magnifiques promesses, je ne dis rien de mieux que les autres. Mais c'est assez parler de moi, passons aux affaires publiques.

Les orateurs qui débutent par demander que les Grecs, renonçant à leurs inimitiés mutuelles, réunissent leurs efforts contre le roi de Perse, ces orateurs qui aiment à décrire les maux sans nombre causés par nos guerres intestines, et les avantages que procurerait une expédition contre l'ennemi commun, disent bien ce qui devrait être; mais, faute de remonter au principe, ils ne verront jamais l'heureux effet de leurs conseils. Tous les peuples de la Grèce se rangent sous les enseignes d'Athènes ou de Lacédémone; la plupart d'entre eux se décident par la nature du gouvernement qu'ils ont adopté. Or, s'imaginer que les autres Grecs se réuniront pour le bien général, avant qu'on ait réconcilié entre eux les chefs de la nation, c'est être dans l'erreur, et manquer absolument le vrai point des affaires. L'orateur sage, qui, peu touché d'une vaine réputation d'éloquence, s'occupe d'un succès solide, doit mettre son étude à persuader aux deux républiques rivales de n'affecter aucune supériorité, de partager entre elles l'empire de la Grèce, et, au lieu de chercher à s'assujettir les peu-

ples de leur nation, de tourner toutes leurs forces contre les Barbares.

Il est aussi facile d'amener à ce parti la république d'Athènes, qu'il l'est peu d'y déterminer les Lacédémoniens. Ils se sont persuadés à tort qu'ils ont un ancien droit à la primauté; mais, si on leur prouve que la prééminence leur est moins due qu'à nous, ils renonceront peut-être à leurs prétentions particulières, et se porteront à ce que demande l'intérêt public. C'est là ce que les orateurs qui m'ont précédé devaient examiner d'abord, sans nous donner des conseils sur les points convenus, avant que de lever les obstacles sur les objets contestés. Le point essentiel qu'ils ont omis, je dois m'attacher à l'éclaircir; et deux raisons m'y engagent. La première et la principale est d'opérer quelque effet utile, et de porter les Grecs à terminer leurs querelles pour attaquer en commun les Barbares; ou, si je ne puis réussir, je ferai du moins connaître quels sont ceux qui s'opposent au bonheur de la Grèce, et je prouverai aux Grecs qui m'écoutent, que notre république a joui en tous temps, et à juste titre, de l'empire maritime, et que c'est encore avec justice qu'elle réclame aujourd'hui le commandement.

Et d'abord, si dans tous les cas on doit honorer ceux qui réunissent de grandes forces et une grande expérience, nous devons incontestablement recouvrer l'empire dont nous avons été en possession. En effet, qui pourrait citer une république aussi distinguée dans les combats sur terre, que la nôtre s'est signalée sur mer? Mais, si, sous prétexte que les choses humaines sont sujettes à mille révolutions, et que les mêmes peuples ne jouissent pas toujours de la même puissance, quelqu'un trouvait ce raisonnement peu solide, et voulait que la prééminence, ainsi que toute autre prérogative, appartînt à ceux qui en ont joui les premiers, ou qui ont rendu aux Grecs les plus signalés services, nous



attaquer par de telles raisons, ce serait combattre en notre faveur. Car, plus nous reculons dans les siècles pour examiner ce double titre de primauté, plus nous laissons derrière nous ceux qui nous le contestent.

C'est un fait généralement reconnu, que notre ville est la plus ancienne de la Grèce, la plus grande et la plus renommée dans tout l'univers. A ce premier avantage si glorieux, nous en joignons d'autres qui lui sont supérieurs et qui nous donnent droit à des distinctions. La terre que nous habitons n'était pas une terre déserte dont nous nous soyons emparés, ni occupée par d'autres peuples que nous ayons chassés pour prendre leur place; nous ne sommes pas un mélange de nations diverses : nous avons une origine et plus noble et plus pure. Nés du sol même sur lequel nous avons toujours vécu, nous sommes les seuls parmi les Grecs qui donnions à notre contrée les noms par lesquels on désigne les objets les plus chers; qui puissions à la fois l'appeler du doux nom de patrie, de mère, de nourrice. Telle est néanmoins l'origine que doivent produire les peuples dont la fierté n'est pas un vain orgueil, qui disputent avec droit la prééminence, et qui ne cessent de vanter leurs ancêtres.

Ces prérogatives qui ont illustré notre origine, ne sont qu'un présent de la fortune; mais les biens de tout genre dont jouissent les autres Grecs, sont en grande partie notre ouvrage. Pour montrer dans tout son jour les bienfaits dont ils nous sont redevables, remontons aux premiers siècles, et représentons, selon l'ordre des temps, la conduite constante de notre république. On verra que la Grèce entière a reçu de nous, non-seulement l'exemple du courage, mais encore la douceur des mœurs, l'art de gouverner les états et de pourvoir aux besoins de la vie. Parmi les services que nous avons rendus à la nation, je ne choisirai pas ceux que leur peu d'importance a ensevelis dans les ténèbres et dans l'oubli, mais ceux que leur éclat a placés dans

le souvenir de tous les hommes, et rendus mémorables dans tous les pays et pour tous les âges.

Les premiers besoins qui se firent sentir aux mortels, c'est notre ville qui leur apprit à les soulager. Quoique les faits que je vais rapporter appartiennent aux temps fabuleux, je me crois néanmoins obligé d'en parler. Cérès, après l'enlèvement de sa fille, parcourant le monde, vint dans l'Attique, et y reçut de nos ancêtres ces bons offices qui ne peuvent être dévoilés qu'aux seuls initiés. Touchée de reconnaissance, elle leur fit à son tour les deux plus beaux présents que les dieux puissent faire aux hommes; elle leur donna l'agriculture, par laquelle nous sommes dispensés de vivre comme les brutes, et leur apprit les sacrés mystères qui, les affranchissant des craintes de la mort, remplissent leur ame des plus douces espérances d'une autre vie. Enrichie de ces présents divins, et aussi amie des hommes qu'aimée des dieux, notre ville, sans garder pour elle seule les biens qu'elle avait reçus, en a fait part généreusement à tous les autres peuples. Nous enseignons encore, tous les ans, les mystères que nous apprîmes de Cérès; nous avons enseigné à la fois, et dans le même temps, les avantages de l'agriculture, toutes ses ressources et ses usages divers.

Si quelqu'un refusait de croire les faits que nous citons, peu de mots suffiraient pour le convaincre. Car, si on les méprise, ces faits, parcequ'ils sont anciens, c'est leur ancienneté même qui en atteste la vérité. Confirmés par le témoignage d'un grand nombre d'hommes qui les ont publiés, ou qui en ont entendu faire le récit, on doit les regarder comme d'autant moins suspects, qu'ils sont moins nouveaux. D'ailleurs, nous ne sommes pas réduits à n'appuyer leur certitude que sur la durée non interrompue d'une tradition populaire; nous avons, pour les établir, des preuves plus convaincantes. La plupart des villes nous envoient tous les ans les prémices de leurs moissons, comme

un témoignage authentique du plus ancien de nos services. Celles qui ont négligé de nous payer ce tribut, la Pythie leur a souvent enjoint de nous envoyer une partie de leur récolte, et de faire revivre à notre égard la coutume de leurs pères. Eh ! quels faits méritent plus notre croyance, que des faits appuyés sur les réponses de l'oracle, sur le témoignage de la plupart des Grecs, sur l'accord d'une tradition antique avec les usages actuels, sur le concours de ce qui s'est dit de tout temps avec ce qui se fait encore aujourd'hui ?

Mais, indépendamment de toutes ces preuves, si nous examinons les choses dans le principe, nous verrons que la vie des premiers mortels était bien différente de ce qu'elle est de nos jours, et que ce n'est que par degrés que les hommes ont pourvu à leurs besoins. Mais quel est le peuple qui peut avoir reçu des dieux, ou avoir trouvé par ses propres réflexions, l'art d'ensemencer les terres ? N'est-ce pas celui qui, de l'aveu de tous les autres, a existé avant tous, et qui joint au génie le plus inventif pour les arts, le plus grand respect pour le culte religieux ? Quelles distinctions doivent être réservées à de tels bienfaiteurs du genre humain ? il serait aussi inutile de le montrer, qu'impossible d'imaginer un prix pour de pareils services. Nous n'en dirons pas davantage sur le plus grand de nos bienfaits, le plus ancien, le plus universel.

Vers le même temps dont nous parlons, les Barbares occupaient des pays immenses, tandis que les Grecs, resserrés dans des bornes étroites et se disputant un point du globe, s'entre-déchiraient par des guerres mutuelles, et périssaient tous les jours par la violence des armes ou par les rigueurs de l'indigence. Touchée du triste état de la Grèce, notre république envoya partout des chefs, qui, prenant avec eux les plus indigents, et se mettant à leur tête pour les commander, vainquirent les Barbares, fondè-

rent plusieurs villes dans l'un et l'autre continent [1], conduisirent des colonies dans toutes les îles, et par là sauvèrent à la fois ceux qui les avaient suivis et ceux qui étaient restés; ils laissèrent aux uns, dans leur pays, un sol qui suffisait pour les nourrir, et procurèrent aux autres un terrain plus vaste que celui qu'ils avaient abandonné. Embrassant dès lors toute cette étendue que nous occupons encore, nous fournîmes des facilités aux peuples qui, à notre exemple, voulurent établir par la suite de nouvelles colonies : sans être obligés de combattre pour conquérir un pays nouveau, ils n'avaient qu'à se rendre dans les lieux que nos conquêtes leur avaient ouverts. Qu'on nous montre donc une primauté dont les titres soient plus anciens que celle qui précède la fondation de la plupart des villes grecques, ou dont les effets aient été plus utiles que celle qui a repoussé les Barbares, et enrichi la Grèce en reculant au loin ses limites?

L'exécution de ces grandes entreprises ne nous fit pas négliger de moindres soins. Notre première attention avait été de procurer aux hommes la nourriture; et c'est par où doit commencer tout sage administrateur. Mais, persuadés que le simple nécessaire ne peut suffire pour attacher à la vie et la faire aimer, nous nous sommes occupés de tout le reste avec une ardeur égale. Parmi tous les biens que l'industrie des hommes peut leur procurer, et qu'ils ne tiennent pas de la bonté des dieux, il n'en est aucun qui ne nous soit dû au moins en partie.

Dans les premiers âges, les autres Grecs, victimes de la tyrannie ou de l'anarchie, vivaient dispersés et sans lois : nous les avons encore délivrés de ces maux, soit en les gouvernant nous-mêmes, soit en leur proposant notre exemple; car Athènes est la première ville qui ait connu

[1] C'est-à-dire, les parties d'Europe et d'Asie que les Grecs occupaient en terre ferme.

l'utilité d'une sage législation, et donné une forme régulière à son gouvernement. Ce qui le prouve avec évidence, c'est que les premiers qui poursuivirent les meurtres en justice, qui voulurent terminer leurs différends par la raison plutôt que par la force, les jugèrent d'après les règlements de nos tribunaux.

Jetant un coup d'œil sur les arts, veut-on examiner ceux qui sont utiles aux besoins de la vie, et ceux qui ne servent qu'à son agrément? on reconnaîtra que, les ayant tous inventés ou adoptés, nous avons la gloire de les avoir transmis aux autres peuples.

Quant aux divers établissements de notre ville, fruits de notre politesse et de la douceur de nos mœurs, ils sont tels, que l'étranger qui veut s'enrichir, ou qui n'a qu'à jouir de sa fortune, les trouve également commodes; et que, soit qu'il ait éprouvé des disgraces dans sa patrie, soit qu'il ait acquis de grandes richesses, il accourt avec empressement dans la ville d'Athènes, qui lui offre l'asile le plus sûr ou le plus agréable séjour.

Mais voici un nouveau bienfait: chaque pays, trop fertile en certaines productions, et stérile pour d'autres, ne pouvait se suffire à lui-même. Les peuples ne savaient comment porter chez l'étranger leur superflu, et rapporter chez eux le superflu des villes étrangères. Nous avons encore pourvu à cet inconvénient. Au centre de la nation, on voit s'établir un entrepôt commun : le Pirée fut pour la Grèce un marché universel, où les fruits des pays divers, même les plus rares partout ailleurs, se trouvent réunis avec abondance.

On doit, sans doute, les plus grands éloges à la sagesse de ces hommes qui ont institué nos assemblées générales, et transmis aux Grecs l'usage de déposer leurs armes et leurs inimitiés pour se réunir tous dans le même lieu. Les prières et les sacrifices qu'ils font en commun, leur rappellent leur commune origine, disposent les cœurs à

une parfaite intelligence, contribuent a resserrer les liens de l'hospitalité avec d'anciens amis et à former des amitiés nouvelles. Ceux qui sont distingués par la force et par l'agilité du corps, comme ceux qui sont dépourvus de ces qualités, trouvent un plaisir égal dans ce concours universel, les uns à exposer aux yeux de la Grèce entière les avantages qu'ils ont reçus de la nature, les autres à voir de fameux athlètes se disputer le prix avec ardeur : animés d'un sentiment de gloire, tous ont lieu d'être flattés; ceux-ci des efforts que fait un peuple de rivaux pour leur offrir un spectacle digne de leur attention, ceux-là de l'empressement que montrent tous les Grecs qui viennent applaudir à leurs jeux. Telle est l'utilité reconnue de toutes nos grandes assemblées. Athènes, dans cette partie, ne le cède à aucune ville de la Grèce. Elle a ses spectacles, spectacles aussi multipliés que magnifiques; les uns fameux par l'appareil et la somptuosité, les autres célèbres par tous les genres de talents qui s'y rassemblent, plusieurs admirables sous ces deux rapports à la fois. Et la foule des spectateurs qui arrivent dans notre ville est si grande, que, si c'est un bien pour les hommes de se rapprocher les uns des autres, on jouit encore chez nous de cet avantage. J'ajoute qu'on y trouve, plus qu'en aucun pays du monde, des amitiés solides, des sociétés de toute espèce. On y voit des combats de force et d'agilité, des combats d'esprit et d'éloquence. Tous les talents y sont magnifiquement récompensés. Sollicités par notre exemple, les autres Grecs s'empressent de joindre leurs prix à ceux que nous distribuons; ils applaudissent à nos établissements, et tous desirent d'en partager l'honneur. Enfin, les grandes assemblées de la nation ne se forment qu'après de longs intervalles, et ne durent que peu de jours : au lieu qu'Athènes offre en tout temps, aux étrangers qui la visitent, le spectacle d'une fête générale et non interrompue.

La philosophie qui créa ces institutions utiles; la philo-

sophie qui régla nos actions et adoucit nos mœurs; qui, distinguant les malheurs occasionnés par la nécessité d'avec ceux que produit l'ignorance, nous apprit à supporter les uns et à éviter les autres, ce sont les Athéniens qui la mirent en honneur; ce sont eux qui ont fait fleurir l'éloquence à laquelle nous aspirons tous, et que nous ne voyons qu'avec jalousie chez ceux qui la possèdent. Ils savaient sans doute que, grace à la parole qui le distingue des animaux, l'homme se voit le chef et le souverain de la nature. Ils concevaient que, toutes nos actions étant soumises aux caprices du sort, la sagesse est souvent frustrée d'un succès qu'a plus d'une fois obtenu la folie; au lieu que les productions parfaites de l'éloquence ne peuvent jamais provenir d'un insensé, mais sont toujours l'ouvrage d'un esprit droit et juste; ils comprenaient que c'est surtout la facilité de s'exprimer qui fait d'abord distinguer l'homme instruit de l'ignorant; qu'une éducation libérale reçue dès l'âge le plus tendre, dont les effets ne s'annoncent ni par la bravoure, ni par les richesses, ni par les autres présents de la nature ou de la fortune, se fait remarquer principalement par le mérite du langage, signe manifeste des soins qui ont formé notre jeunesse; ils voyaient enfin, qu'avec le don de la parole, on a de l'autorité dans son pays et de la considération dans tous les autres. Ainsi pensaient les Athéniens : aussi notre ville a-t-elle surpassé tous les peuples du monde dans l'éloquence et dans la philosophie. Les disciples chez elle sont maîtres ailleurs; et, si le nom de Grecs désigne moins un peuple particulier, qu'une société d'hommes éclairés et polis; si l'on appelle Grecs plutôt ceux qui participent à notre éducation que ceux qui partagent notre origine, c'est à nos institutions qu'on le doit.

Mais, afin qu'on n'imagine pas que, m'étant engagé à considérer mon sujet sous toutes ses faces, je ne m'attache qu'à quelques parties, et que, ne pouvant louer Athènes pour sa valeur, je borne son éloge à des vertus pacifiques

je ne m'arrêterai point davantage à ces dernières, dont je n'ai parlé que pour me conformer aux goûts de ceux qui les estiment, et je vais prouver que nos ancêtres n'ont pas moins de droit aux honneurs, pour avoir défendu la Grèce par leurs armes, que pour l'avoir enrichie par les sciences et par les arts.

Animés de l'amour de leur pays et jaloux de la liberté de leur nation, ils ont soutenu des combats multipliés, difficiles, célèbres, dont la gloire a égalé l'importance. Les forces de leur ville furent toujours au service de la Grèce; toujours ils furent prêts à venger les Grecs opprimés. Aussi nous a-t-on reproché, comme un défaut de politique, de nous associer aux plus faibles, comme si ce reproche n'était pas un éloge; mais, quoique nous connussions mieux que d'autres les inconvénients de notre conduite, nous avons mieux aimé secourir les plus faibles contre nos intérêts, que de nous réunir aux plus forts, pour partager les fruits de leur injustice. Les circonstances dans lesquelles l'on a imploré notre secours, prouveront à la fois la générosité de notre république et la supériorité de nos forces.

Je supprime les faits de ce genre, ou trop récents ou trop peu remarquables. A remonter bien au delà des guerres de Troie (quand on revendique des droits anciens, c'est dans ces siècles reculés qu'on doit aller chercher ses preuves), les enfants d'Hercule, et quelque temps encore avant eux, Adraste, fils de Talaüs, roi d'Argos, vinrent réclamer notre assistance. Adraste ayant essuyé une défaite dans son expédition de Thèbes, et se voyant hors d'état par lui-même d'enlever ceux de ses guerriers qui avaient péri sous les murs de cette ville, nous priait de ne point l'abandonner dans un malheur qui intéressait tous les peuples, de ne point permettre qu'on laissât sans sépulture ceux qui mouraient à la guerre, et qu'on violât une coutume établie de tout temps dans la Grèce. Les enfants d'Hercule, qui cherchaient à se dérober au ressentiment d'Eurysthée, trouvant

les autres villes grecques trop faibles pour les secourir dans leurs infortunes, recouraient à la nôtre, comme à la seule capable de reconnaître les bienfaits dont leur père avait comblé le genre humain. Ces faits nous prouvent que, dès ce temps, notre république primait déja dans la Grèce, et que c'est à juste titre qu'elle réclame encore aujourd'hui la primauté. En effet, irait-on implorer le secours d'un peuple plus faible que soi, ou dépendant d'un autre, au lieu de recourir aux plus puissants; surtout dans les circonstances où il ne s'agit pas de contestations entre des particuliers, mais d'intérêts généraux, d'intérêts qui ne doivent être réglés que par ceux qui prétendent à la supériorité parmi les Grecs?

Ajoutons que ce ne fut pas en vain qu'on eut recours à nous. Nos ancêtres entreprirent la guerre contre Thèbes pour la sépulture des Argiens, et contre la puissance d'Eurysthée pour les fils d'Hercule; ils forcèrent les Thébains de remettre à leurs parents les morts qu'ils redemandaient pour leur rendre les derniers devoirs : quant aux peuples du Péloponnèse, qui étaient venus fondre dans leur pays avec Eurysthée, ils allèrent à leur rencontre, les vainquirent en bataille rangée, et réprimèrent l'insolence de leur chef. Athènes, admirée déja pour d'autres actions éclatantes, acquit une nouvelle célébrité par les exploits que je rapporte, et ne rendit pas un léger service aux malheureux qui avaient imploré son assistance. Dès lors tout changea de face. Adraste, qui s'était adressé à nous en suppliant, attaqua ses ennemis avec nos armes, et emporta de force ce qu'ils avaient refusé à ses prières. Eurysthée, qui espérait nous réduire les armes à la main, prisonnier lui-même, fut réduit à nous supplier. Ce prince cruel n'avait cessé d'imaginer des travaux pour faire succomber un fils de Jupiter, élevé par la nature au-dessus de l'humanité, et revêtu d'une force divine lorsqu'il n'était encore que simple mortel; mais, du moment qu'il eut attaqué les Athé-

niens, il tomba, par un juste revers, en la puissance des fils mêmes du héros qu'il avait persécuté, et périt d'une mort déshonorante.

Parmi un grand nombre de services que nous avons rendus aux Lacédémoniens, celui-ci est le seul que j'aie eu occasion de rappeler. Sauvés par notre valeur et encouragés par nos bienfaits, les ancêtres des rois actuels de Lacédémone, descendants d'Hercule, passèrent dans le Péloponnèse, s'emparèrent d'Argos, de Lacédémone et de Messène, fondèrent Sparte, et furent les premiers auteurs de tous les avantages dont jouissent à présent les Lacédémoniens. Ils n'auraient donc pas dû en oublier la source, et envahir un pays d'où leurs aïeux étaient partis pour jeter les fondements de leur prospérité; ils n'auraient pas dû exposer aux maux de la guerre une république qui avait affronté les plus grands dangers pour les fils d'Hercule, et, après avoir fait monter ses descendants sur le trône, prétendre asservir un peuple qui avait sauvé les enfants de ce héros.

Mais, laissant à part la justice et la reconnaissance, s'il faut prouver avec précision ce que nous avons à démontrer, je dis : il n'est pas d'usage, parmi les Grecs, de soumettre les anciens habitants aux nouveaux, les bienfaiteurs à ceux qui ont reçu le bienfait, ceux qui ont donné le secours à ceux qui l'ont imploré.

Je dirai plus : Argos, Thèbes et Lacédémone, sans parler d'Athènes, étaient dès ces premiers temps, et sont encore aujourd'hui les principales républiques de la Grèce; or, la supériorité de nos ancêtres, sur ces trois républiques, est incontestable. Pour réparer la défaite des Argiens, ils donnèrent la loi aux Thébains, dans le temps où ceux-ci étaient les plus puissants; pour venger les injures des fils d'Hercule, ils vainquirent en bataille rangée les Argiens et les autres habitants du Péloponnèse; ils sauvèrent du péril et tirèrent des mains d'Eurysthée

les fondateurs de Sparte et les chefs des Lacédémoniens. Serait-il donc possible de prouver plus clairement que nous jouissions déja de la prééminence parmi les Grecs?

Je crois qu'il est à propos aussi de parler de nos anciennes guerres contre les Barbares, d'autant plus qu'il est ici question de savoir quels doivent être les chefs d'une expédition contre les Barbares. Il serait trop long de détailler tous les combats que nous leur avons livrés; fidèle au plan que je me suis tracé et que j'ai suivi jusqu'à présent, je ne me permettrai de citer que les plus fameux.

Les principales nations et les plus puissantes parmi les Barbares, sont les Scythes, les Thraces et les Perses. Tous nous ont attaqués, nous nous sommes mesurés contre tous. Mais que restera-t-il à dire à nos adversaires, s'il est prouvé que les Grecs qui n'ont pu se faire justice, ont eu recours à notre puissance; et que les Barbares qui voulaient assujettir la Grèce, ont cru devoir commencer par la ville d'Athènes? Quoique les guerres contre les Perses soient, sans contredit, les plus fameuses de toutes, des exploits plus anciens ne seront pas inutiles à produire, pour constater l'ancienneté de nos droits.

La Grèce était encore faible, quand les Thraces avec Eumolpe, fils de Neptune, et les Scythes avec les Amazones, vinrent fondre sur notre pays, non dans le même temps, mais lorsqu'ils aspiraient chacun à l'empire de l'Europe. Ce n'était pas aux Grecs en général qu'ils en voulaient, mais à nous en particulier : aussi n'attaquèrent-ils que nous, persuadés que, s'ils se rendaient maîtres de notre ville, ils le seraient bientôt de toutes les autres. Le succès ne répondit point à leur attente. Quoiqu'ils ne fissent la guerre qu'à nos ancêtres, ils ne furent ni moins vaincus, ni moins détruits, que s'ils eussent attaqué tous les peuples de la Grèce. Et on ne peut douter que leur défaite n'ait été aussi entière qu'éclatante, puisque

des événements aussi anciens se sont conservés dans la mémoire des hommes. On ajoute que, parmi les Amazones, aucune de celles qui partirent pour l'expédition ne revint dans sa patrie, et que leur déroute entraîna la ruine de celles mêmes qui n'avaient pas pris les armes. Quant aux Thraces, qui jusqu'alors avaient été les plus voisins de l'Attique, entièrement défaits, ils en furent repoussés à une telle distance, qu'on vit des peuples accourir en foule à leur place, de grandes cités s'élever et remplir l'intervalle.

Ces exploits de nos ancêtres sont admirables, sans doute, et bien dignes d'un peuple qui revendique la primauté; les actions par lesquelles nous nous sommes signalés dans les guerres de Xerxès et de Darius ne les démentent pas, et sont telles qu'on devait les attendre des descendants de ces héros.

Dans cette guerre, la plus critique qui fut jamais, où nous étions investis de périls de toute espèce, où alliés et ennemis se croyaient invincibles, ceux-ci par le courage, ceux-là par la multitude, nous les avons vaincus les uns et les autres, comme des Athéniens devaient vaincre des Barbares et leurs auxiliaires. Notre bravoure dans tous les combats nous mérita d'abord le prix de la valeur, et nous acquit bientôt après l'empire de la mer qui nous fut déféré par tous les Grecs, sans réclamation de la part des peuples qui voudraient nous le ravir aujourd'hui. Je n'ignore pas néanmoins ce que fit Lacédémone dans ces conjonctures périlleuses : oui, je connais les services qu'elle rendit à la Grèce; et c'est ici pour Athènes un nouveau triomphe d'avoir eu en tête de pareils rivaux, et d'avoir pu les surpasser.

Mais ces deux républiques méritent, à ce qu'il me semble, d'être considérées avec plus d'attention; et, sans passer trop légèrement sur ce qui les regarde, il faut rappeler en même temps les vertus de leurs ancêtres et leur

haine contre les Barbares. Je sens moi-même combien il est difficile de remettre sous les yeux de mes auditeurs un sujet si souvent traité, un sujet que les citoyens les plus éloquents ont fait reparaître tant de fois dans l'éloge des guerriers morts au service de l'État. Les plus beaux traits ont déja été employés sans doute; mais enfin recueillons ceux qui restent, et, puisqu'ils servent à notre dessein, ne craignons pas d'en faire usage.

On doit regarder, assurément, comme les auteurs de nos plus brillantes prospérités, et comme dignes des plus grands éloges, ces Grecs généreux qui ont exposé leur vie pour le salut de la nation : mais il ne serait pas juste d'oublier les hommes célèbres qui vivaient avant cette guerre, et qui ont gouverné les deux républiques. Ce sont eux qui ont formé les peuples, et qui, les remplissant de courage, ont préparé aux Barbares de redoutables adversaires.

Loin de négliger les affaires publiques, loin de se servir des deniers du Trésor comme de leurs biens propres, et d'en abandonner le soin comme de choses étrangères, ils les administraient avec la même attention que leur patrimoine, et les respectaient comme on doit respecter le bien d'autrui. Ils ne plaçaient pas le bonheur dans l'opulence : celui-là leur semblait posséder les plus solides et les plus brillantes richesses, qui faisait le plus d'actions honorables et laissait le plus de gloire à ses enfants. On ne les voyait pas combattre d'audace entre eux, ni abuser de leurs forces et les tourner contre leurs compatriotes; mais, redoutant plus le blâme de leurs concitoyens qu'une mort glorieuse au milieu des ennemis, ils rougissaient des fautes communes plus qu'on ne rougit maintenant des fautes personnelles. Ce qui les fortifiait dans ces heureuses dispositions, c'étaient des lois pleines de sagesse, qui avaient moins pour but de régler les discussions d'intérêt que de maintenir la pureté des mœurs. Ils savaient que, pour des hommes vertueux, il n'est pas besoin de multiplier les ordonnances ;

qu'un petit nombre de règlements suffit pour les faire agir de concert dans les affaires publiques ou particulières. Uniquement occupés du bien général, ils se divisaient et se partageaient pour se disputer mutuellement, non l'avantage d'écraser leurs rivaux afin de dominer seuls, mais la gloire de les surpasser en services rendus à la patrie; ils se rapprochaient et se liguaient, non pour accroître leur crédit ou leur fortune, mais pour augmenter la puissance de l'État. Le même esprit animait leur conduite à l'égard des autres Grecs : ils ne les outrageaient pas; ils voulaient commander et non tyranniser, se concilier l'amour et la confiance des peuples, être appelés chefs plutôt que maîtres, libérateurs plutôt qu'oppresseurs, gagner les villes par des bienfaits plutôt que les réduire par la violence. Leurs simples paroles étaient plus sûres que nos serments; les conventions écrites étaient pour eux les arrêts du destin. Moins jaloux de faire sentir leur pouvoir que de montrer de la modération, ils étaient disposés pour les plus faibles, comme ils desiraient que les plus puissants le fussent à leur égard. Enfin, chaque république n'était, aux yeux de chacun, qu'une ville particulière; la Grèce était une commune patrie.

Pleins de ces nobles sentiments qu'ils inspiraient à la jeunesse dans une éducation vertueuse, ils formèrent ces vaillants guerriers, qui, dans les combats contre les peuples d'Asie, se signalèrent par des exploits que ni les orateurs, ni les poëtes ne purent jamais célébrer dignement. Et je leur pardonne de n'avoir pas réussi. Faire l'éloge d'une vertu extraordinaire n'est pas moins difficile que de louer un mérite médiocre. Ici les actions manquent à l'orateur, là les discours manquent aux actions.

Quels discours, en effet, pourraient égaler les exploits de nos héros? Que sont auprès d'eux les vainqueurs de Troie? Ceux-là furent arrêtés pendant dix années par le siége d'une seule ville; ceux-ci ont triomphé, dans un court

espace de temps, de toutes les forces de l'Asie; et ils ont non-seulement sauvé leur patrie, mais encore garanti la Grèce entière de la servitude dont elle était menacée. Quels travaux, quels combats n'auraient pas soutenus, pour mériter des louanges pendant leur vie, ces hommes qui ont bravé le trépas pour s'assurer après leur mort une mémoire glorieuse? Sans doute, ce fut quelque dieu, ami de nos pères, qui, touché de leur vertu, leur suscita ces périls, ne pouvant permettre que d'aussi grands hommes vécussent dans l'oubli ou mourussent ignorés, mais voulant que, par leurs actions, ils méritassent les mêmes honneurs que ces héros d'origine céleste que nous appelons demi-dieux. Comme eux, en effet, rendant à la nature le corps qu'ils en avaient reçu, ils nous ont laissé de leur courage un souvenir impérissable.

Il y eut toujours, entre nos ancêtres et les Lacédémoniens, l'émulation la plus vive; mais dans ces heureux temps ils se disputaient l'honneur des plus grandes actions, non comme des ennemis, mais comme des rivaux qui s'estiment. Incapables de flatter un Barbare pour asservir les Grecs, ils conspiraient ensemble pour le salut commun, et ne combattaient que pour décider lequel aurait l'avantage de sauver la Grèce.

Ces deux peuples signalèrent d'abord leur bravoure contre l'armée envoyée par Darius. Ces hordes s'étaient avancées dans l'Attique; nos ancêtres n'attendirent pas qu'on vînt les secourir; mais, faisant d'une guerre générale leur affaire particulière, ils coururent à la rencontre de ces fiers ennemis qui bravaient toute la nation; et en petit nombre, avec leurs seules forces, ils marchèrent contre des troupes innombrables, exposant leur propre vie comme si elle leur était étrangère. De leur côté, les Lacédémoniens, à la première nouvelle que les Barbares s'étaient jetés sur l'Attique, négligèrent tout, et accoururent à notre secours, avec autant de diligence que si leur

propre pays eût été ravagé. Telle fut donc l'émulation et l'empressement des deux peuples : le même jour où les Athéniens apprirent la descente des ennemis, ils volèrent à la frontière pour les repousser, leur livrèrent bataille, les défirent, dressèrent un trophée après la victoire; et les Spartiates, qui marchaient en corps d'armée, parcoururent, en trois jours et trois nuits, un espace de douze cents stades : tant ces deux peuples se hâtaient, l'un de partager les périls, l'autre de vaincre avant de pouvoir être secouru!

Quant à la seconde expédition des Perses, où Xerxès voulut commander lui-même, pour laquelle il avait abandonné son palais et ses États, traînant à sa suite toutes les forces de l'Asie.... quelque effort qu'on ait fait pour exagérer la puissance de ce monarque, n'est-on pas toujours demeuré au-dessous de la réalité? enivré de sa grandeur, il compta pour peu l'espoir de conquérir toute la Grèce; jaloux de laisser un monument qui attestât un pouvoir plus qu'humain, tourmenté du desir bizarre de voir naviguer son armée sur la terre et marcher sur la mer, il perça l'Athos et enchaîna l'Hellespont.

Ce potentat si fier, maître de tant de peuples, qui avait exécuté des choses si merveilleuses, ne nous fit point trembler. Partageant le péril, nous volâmes à sa rencontre, les Lacédémoniens aux Thermopyles, nos ancêtres à Artémise; les Lacédémoniens avec mille soldats et quelques alliés, pour arrêter au passage l'armée barbare; nos ancêtres avec soixante vaisseaux, pour s'opposer à toute la flotte des Perses. S'ils montraient tant d'audace les uns et les autres, c'était moins pour braver l'ennemi que pour disputer entre eux de courage. Les Lacédémoniens, dignes émules, brûlaient de s'égaler à nous; ils nous enviaient la journée de Marathon, et craignaient que nous n'eussions encore une fois l'honneur de sauver la Grèce. Jaloux de soutenir leur gloire, les enfants d'Athènes voulaient annoncer à tous

les peuples que leurs triomphes passés étaient l'effet de la bravoure, et non l'ouvrage de la fortune. Ils voulaient de plus engager les Grecs à essayer leurs forces maritimes, et leur prouver par une victoire, que, sur terre comme sur mer, la valeur peut triompher du nombre. L'intrépidité fut égale de part et d'autre, le succès fut différent. Les Spartiates expirèrent tous, chacun à son poste; mais, quoique leur corps eût succombé, leur âme demeura victorieuse. Eh! pourrait-on dire qu'ils aient été vaincus, lorsqu'aucun d'eux n'a songé à prendre la fuite? Nos guerriers remportèrent l'avantage sur un détachement de la flotte; mais, instruits que Xerxès était maître des Thermopyles, ils revinrent dans leur ville, mirent ordre aux affaires, et, par la résolution qu'ils prirent dans ce péril extrême, ils surpassèrent tout ce qu'ils avaient fait de plus grand.

Nos alliés étaient tous découragés; les Péloponésiens élevaient un mur pour fermer l'isthme, et n'étaient occupés que de leur sûreté particulière; les autres villes, excepté quelques-unes que leur faiblesse faisait dédaigner, s'étaient soumises au Barbare dont elles suivaient les enseignes; l'ennemi s'avançait vers l'Attique avec une armée formidable, soutenue d'une flotte de douze cents voiles; nulle ressource ne restait aux Athéniens. Sans alliés, sans espoir, pouvant éviter le danger qui les pressait, et même accepter les conditions avantageuses que leur offrait un monarque qui se croyait assuré du Péloponnèse s'il pouvait disposer de notre flotte, ils rejetèrent ses offres avec indignation, et, sans s'offenser de se voir abandonnés par les Grecs, ils refusèrent constamment de s'allier aux Barbares. Prêts à combattre pour la liberté, ils pardonnaient aux autres d'accepter la servitude; ils pensaient que les villes inférieures pouvaient être moins délicates sur les moyens de pourvoir à leur salut; mais que, pour celles qui prétendaient commander à la Grèce, leur sort était de s'ex-

poser à tout; ils pensaient enfin, que, comme dans chaque ville les principaux citoyens doivent être décidés à mourir avec gloire plutôt que de vivre avec ignominie, de même les républiques principales doivent se résoudre à disparaître de dessus la terre plutôt que de subir le joug d'un maître.

Leur conduite prouve assez quels furent leurs sentiments. Hors d'état de résister en même temps aux ennemis sur terre et sur mer, ils réunirent les habitants de la ville, et se retirèrent tous ensemble dans une île voisine, pour n'avoir pas à la fois deux armées en tête, mais afin de les combattre séparément. Eh! vit-on jamais des héros plus généreux, plus amis des Grecs, que ces hommes qui, ne pouvant souscrire à l'esclavage des autres peuples de la Grèce, eurent le courage de voir leur ville abandonnée, leur pays ravagé, les temples embrasés, les statues des dieux enlevées, leur patrie en proie à toutes les horreurs de la guerre? Ils firent plus, avec deux cents vaisseaux seulement ils voulaient attaquer une flotte de douze cents navires. Mais on ne les laissa pas tenter seuls le péril. Leur vertu fit rougir les Péloponésiens qui, pensant que la défaite d'Athènes entraînerait leur perte et que sa victoire couvrirait leur ville d'opprobre, se crurent obligés de courir avec nous les hasards du combat.

Je ne m'arrêterai pas à dépeindre le choc des vaisseaux, les exhortations des chefs, les cris des soldats et tout ce tumulte ordinaire dans les batailles navales; mais j'insisterai sur les réflexions propres à mon sujet, qui tendent à confirmer ce que j'ai déjà dit, et à prouver que la prééminence nous appartient. La ville d'Athènes, avant sa destruction, était si supérieure aux autres, que, même du milieu de ses ruines, elle seule, pour le salut de la Grèce, fait marcher plus de vaisseaux que tous les alliés ensemble. Et personne n'est assez prévenu contre nous pour ne point convenir que les Grecs ne durent alors tous leurs succès

qu'à la victoire navale, et que cette victoire ils l'ont due à notre république.

Maintenant, je le demande, lorsqu'on se dispose à marcher contre les Barbares, qui doit-on choisir pour commander? N'est-ce pas ceux qui, dans toutes les guerres, se sont le plus signalés, qui plus d'une fois s'exposèrent seuls pour les peuples de la Grèce, qui, dans les combats où ils concoururent avec eux, méritèrent le prix de la valeur? N'est-ce pas ceux qui, pour le salut des autres, ont abandonné leur patrie? N'est-ce pas ceux qui, dans les premiers temps, fondèrent le plus grand nombre de villes, et qui dans la suite les sauvèrent des plus grands désastres? Ne serait-ce pas une injustice criante, qu'après avoir eu la plus grande part aux périls, nous eussions la moindre aux honneurs, et qu'on nous vît combattre aujourd'hui à la suite des Grecs, nous qui, pour l'intérêt de tous, accourions toujours à leur tête?

Jusqu'ici, personne, à mon avis, ne doute que notre république ne l'emporte pour les services rendus à la Grèce, et qu'à ce titre la primauté ne lui soit due. Mais on nous reproche que, devenus maîtres de la mer, nous avons causé aux Grecs une infinité de maux; on nous accuse, par exemple, d'avoir asservi les habitants de Mélos, et détruit ceux de Scioné.

Pour moi, je ne vois pas que ce soit un acte de tyrannie que d'avoir imposé une peine rigoureuse à ceux qui ont tourné leurs armes contre nous; mais ce qui forme une preuve certaine de la douceur de notre gouvernement, c'est qu'aucune des villes qui nous sont restées fidèles n'a éprouvé de traitements semblables. Je dis plus, si dans les mêmes conjonctures d'autres avaient déployé moins de rigueur, les reproches qu'on nous fait pourraient être fondés; mais, s'il fut toujours impossible de commander à un grand nombre de villes sans punir celles qui s'écartent du devoir, ne méritons-nous pas des éloges pour avoir su com-

mander si longtemps, et donner si peu d'exemples de sévérité?

Ceux-là sans doute sont les chefs de la Grèce les plus estimables, sous l'empire desquels elle a eu le plus de succès : or, sous notre empire, on a vu s'accroître de plus en plus le bonheur des particuliers et la prospérité des républiques. Incapables d'envier aux villes grecques les avantages dont elles jouissaient, nous n'affections pas d'y introduire diverses formes de gouvernement pour y exciter des troubles, diviser les citoyens, opprimer tous les partis. Mais, jugeant nécessaire au bien commun la bonne union des peuples attachés à notre fortune, nous les traitions tous suivant les mêmes maximes, comme des alliés, non comme des sujets; et, contents de la principale influence dans les affaires générales, nous leur laissions toute liberté pour les affaires particulières. Partout, protecteurs de l'égalité, nous faisions la guerre aux ambitieux qui voulaient dominer sur le peuple, regardant comme une injustice que la multitude fût soumise au petit nombre; que, pour posséder moins de richesses sans avoir moins de mérite, on fût exclu des charges; que dans une patrie commune les uns fussent les maîtres, les autres fussent traités en esclaves, et que des hommes, citoyens par la nature, se vissent dépouillés par la loi des priviléges de la cité.

Ces raisons et mille autres encore, nous faisant réprouver toute oligarchie, nous avons établi, partout où il nous était possible, la forme d'administration que nous avions adoptée pour nous-mêmes. Pourquoi décrirais-je longuement les avantages du régime démocratique, lorsque je puis le faire en peu de mots? Pendant soixante-dix années que nous l'avons suivi, nous nous sommes vus affranchis du joug des tyrans, à l'abri de toute incursion des Barbares, exempt de troubles domestiques, en paix avec tous les peuples.

Les esprits judicieux approuveront notre système politique, loin de nous reprocher ces colonies que nous avons envoyées dans des villes désertes, plutôt pour garder le pays que pour étendre notre domination. Et voici la preuve que ce n'était pas un intérêt personnel qui nous faisait agir. Nous avions un territoire aussi resserré, eu égard au nombre de nos citoyens, que notre empire avait d'étendue; nous possédions deux fois plus de vaisseaux que tous les Grecs ensemble, et chacun de nos vaisseaux était plus grand que deux des autres; placée au-dessous de l'Attique, l'Eubée, par sa situation naturelle, était des plus commodes pour assurer l'empire maritime, et l'emportait, à tous égards, sur les autres îles; nous pouvions en disposer plus aisément que de notre propre pays, et nous n'ignorions pas que, parmi les Grecs et les Barbares, on respecte surtout ceux qui, par la ruine de leurs voisins, savent se procurer l'abondance et la paix [1] : cependant aucun de ces motifs n'a pu nous porter à la moindre entreprise contre une île voisine; et, seuls, avec des forces considérables, nous consentîmes à nous voir moins riches que des peuples qui étaient à notre bienséance. Si nous avions eu dessein de nous agrandir, aurions-nous borné nos vues au faible territoire de Scioné, que nous avons même abandonné aux Platéens réfugiés à Athènes, au lieu de nous emparer de l'île d'Eubée, vaste et opulente contrée qui nous aurait tous enrichis?

Après de tels procédés et de pareilles preuves de désintéressement, on ose encore nous accuser de vouloir envahir les possessions d'autrui! Et quels sont ceux qui nous accusent? des hommes qui ont partagé les excès des Dix [2],

[1] Allusion aux Lacédémoniens qui avaient ruiné Messène, dans le Péloponnèse, et étendu leurs domaines aux dépens de cette ville.

[2] Dix magistrats ou *décadarques*, que les Lacédémoniens choisissaient, pour gouverner, au nom de Sparte, dans presque toutes les cités grecques qu'ils avaient prises. Isocrate décrit avec force les excès de ces dix

qui ont bouleversé leur patrie, qui ont fait regretter le gouvernement de leurs prédécesseurs, tout tyrannique qu'il était, et n'ont laissé aux méchants qui pourront venir après eux aucun genre de violences à imaginer. Ils vantent la sévérité lacédémonienne, et leurs mœurs démentent les vertus qu'ils louent. Ils déplorent le triste sort des Méliens, et ils ont accablé de maux leurs compatriotes. A quels excès d'injustice ne se sont-ils pas livrés? quelles infamies, quelles cruautés ne se sont-ils pas permises? Ils associaient à leurs desseins les hommes les plus dépourvus de jugement, comme ceux sur lesquels on peut le plus compter, ménageaient des traîtres comme des bienfaiteurs, rampaient devant des esclaves afin de pouvoir outrager leur patrie, et respectaient les meurtriers de leurs concitoyens plus que les auteurs de leurs jours. Ils nous ont tous rendus cruels. Avant eux, dans l'état de sécurité où était la Grèce, chacun de nous trouvait presque partout de la commisération et de la sensibilité pour ses moindres infortunes; sous leur domination, le poids des maux qui accable chacun en particulier rend insensible aux maux des autres. En persécutant tout le monde, ils n'ont laissé à personne le loisir de s'occuper des peines d'autrui. En effet, qui est-ce qui s'est vu à l'abri de leurs violences? Qui a été assez éloigné des affaires pour ne pas se trouver enveloppé dans les malheurs où nous ont plongés ces génies funestes? Et après avoir traité indignement leurs villes, ils ne rougissaient pas d'accuser injustement la nôtre! et ils ont le front de rappeler les jugements que nous avons rendus dans les affaires publiques et particulières, eux qui, dans l'espace de trois mois, ont fait mourir, sans forme juri-

gouverneurs et de leurs partisans, qui, pour opprimer leur patrie, flattaient bassement les vainqueurs, et ne rougissaient pas de ramper devant les esclaves de ces mêmes Lacédémoniens qui avaient quelque crédit à Sparte.

dique, plus de citoyens que notre république n'en a jugés pendant tout le temps où elle a possédé l'empire! Qui pourrait décrire tous les maux dont ils ont été les auteurs? les exils, les séditions, les lois renversées, les constitutions de gouvernement changées, les biens pillés, les femmes déshonorées, les jeunes enfants exposés aux plus indignes outrages? Le mal qu'a pu faire un excès de rigueur de notre part pourrait sans peine être corrigé par un simple décret; mais les meurtres, mais les désordres causés par leur perversité, serait-il possible d'y apporter remède? Cette paix fausse et simulée, cette indépendance consignée dans les traités, bannie des républiques, doit-on la préférer aux avantages dont jouissait la Grèce sous notre gouvernement? Doit-on chérir une constitution où des pirates dominent sur les mers, où des soldats règnent dans les villes, où les citoyens, au lieu de défendre leur pays contre des ennemis étrangers, se font une guerre cruelle dans leurs propres murs; où l'on voit plus de villes prises et réduites en servitude qu'il n'y en eut jamais avant la paix; où les révolutions sont si fréquentes, que le citoyen resté dans sa patrie est plus à plaindre que l'exilé, puisque le premier cesse de trembler pour l'avenir, tandis que l'autre vit du moins dans l'espérance du retour? Oh! que les villes de la Grèce sont loin d'un état véritable de liberté et d'indépendance! Les unes sont assujetties à des tyrans, les autres obéissent à des gouverneurs lacédémoniens, quelques-unes ont été ruinées de fond en comble, d'autres sont opprimées par les Barbares : ces Barbares qui, remplis de projets vastes, avaient osé passer en Europe; mais qui, réprimés par la force de nos armes, renoncèrent pour lors à de pareilles expéditions, et nous virent malgré eux ravager leur propre pays; ces Barbares qui parcouraient nos côtes avec douze cents voiles, mais que notre valeur humilia tellement qu'il ne leur fut plus permis de passer le Phasélis avec un grand vaisseau, et que, restant dans l'inaction, n'augu-

rant plus si avantageusement de leurs forces, ils se virent obligés d'ajourner leurs desseins à des temps plus favorables.

Ces heureux succès étaient dus à nos ancêtres; nos malheurs en ont été la preuve. Du moment où nous cessâmes de commander dans la Grèce, les Grecs commencèrent à déchoir. Oui, aussitôt que nous eûmes essuyé une défaite sur l'Hellespont, et que d'autres furent revêtus de l'empire dont nous étions dépouillés, les Barbares remportèrent une victoire navale, ils devinrent les maîtres de la mer, s'emparèrent de la plupart des îles, et, faisant une descente dans la Laconie, ils prirent de force l'île de Cythère, firent le tour du Péloponnèse, et le ravagèrent en entier.

Pour se convaincre que tout a changé de face, il faut surtout comparer aux traités qui existent aujourd'hui ceux qui ont été faits lorsque nous avions le commandement. On verra qu'alors nous marquions les limites de l'Asie, que nous réglions certains tributs, que nous fermions les mers au roi de Perse. De nos jours, c'est ce monarque qui règle les affaires des Grecs, qui intime des ordres à chaque peuple, qui établit presque des gouverneurs dans les villes; car, à cela près, que ne fait-il pas d'ailleurs? N'est-il pas l'arbitre de la guerre et de la paix, le maître absolu de toutes nos démarches? N'allons-nous pas le trouver dans son palais comme notre juge souverain pour nous accuser les uns les autres? ne l'appelons-nous pas le grand Roi, comme si nous étions ses esclaves? et, dans nos guerres réciproques, n'est-ce pas sur lui que nous fondons l'espoir de notre salut, sur lui qui voudrait nous anéantir tous à la fois?

Ces réflexions doivent faire réprouver la constitution actuelle et regretter notre gouvernement. On doit se plaindre de ce que les Lacédémoniens, qui d'abord avaient entrepris la guerre sous prétexte de mettre les Grecs en liberté, ont

fini par assujettir le plus grand nombre aux Barbares; on doit se plaindre de ce que, détachant de nous les Ioniens originaires de notre ville, qui plus d'une fois nous ont dû leur conservation, ils les ont livrés à ces mêmes Barbares, malgré lesquels ils se sont établis, avec lesquels ils n'ont jamais cessé d'être en guerre. Ils nous avaient reproché d'exercer sur quelques villes grecques une autorité légitime; et maintenant que celles d'Ionie gémissent sous la plus indigne servitude, ils n'en tiennent aucun compte! Ce n'est pas assez pour les malheureux Ioniens de payer des tributs, et de voir leurs citadelles occupées par les Perses : outre ces disgrâces communes, ils éprouvent dans leurs personnes des traitements plus durs que n'en souffrent chez nous des esclaves achetés à prix d'argent. Nos esclaves, en effet, ne sont point traités par nous aussi durement que des hommes libres le sont par les Barbares. Et, pour comble d'infortune, ils se voient contraints de porter les armes sous leurs oppresseurs, de combattre pour river leurs fers contre ceux qui voudraient les rompre, de s'exposer à des dangers où ils périront sur-le-champ s'ils succombent, et où le succès ne fera qu'appesantir leurs chaînes pour toujours.

A qui imputer tous ces maux, si ce n'est aux Lacédémoniens, qui, avec une si grande puissance, voient d'un œil tranquille leurs alliés subir un sort affreux, et les Barbares étendre et affermir leur empire avec les forces mêmes de la Grèce? Autrefois ils protégeaient le peuple et chassaient les tyrans; aujourd'hui, quel contraste! ils se déclarent les ennemis des républicains et les protecteurs de la tyrannie. On les a vus, au mépris de la paix, renverser la ville de Mantinée, s'emparer de la citadelle de Thèbes; on les voit à présent faire la guerre aux Olynthiens et aux Phliasiens, seconder, dans leurs projets d'ambition, Amyntas, roi de Macédoine, Denys, tyran de Sicile, et le

monarque barbare, despote de toute l'Asie. Eh! quoi de plus honteux que de voir les chefs de la Grèce livrer une multitude d'hommes presque innombrable à la domination d'un seul, ravir la liberté à nos plus grandes villes, les forcer de leur obéir, ou les plonger dans des maux extrêmes? Quoi de plus révoltant que de voir ceux qui prétendent marcher à la tête des Grecs, s'armer presque tous les jours contre les Grecs et se lier à jamais par des traités avec les Barbares?

Si je m'élève contre la politique de Sparte, n'allez pas en conclure que je me passionne contre elle, moi qui ai annoncé l'intention de travailler à réunir les deux républiques. Non, ce n'est point pour décrier Sparte que je me livre à ces reproches; je voudrais, par de simples discours, s'il est possible, l'engager à réformer son plan. Mais comment ramener quelqu'un de ses erreurs, et le porter à suivre une autre conduite, si on ne met quelque chaleur dans les plaintes? Reprendre dans le dessein d'offenser, c'est le rôle d'un accusateur; reprendre avec le dessein de corriger, c'est l'office d'un ami qui cherche à être utile: or il faut juger différemment du même discours prononcé avec des intentions différentes.

Au reste, ne pourrions-nous pas reprocher encore à Lacédémone qu'elle force ses voisins de lui obéir en esclaves, tandis qu'elle ne prend aucune mesure pour que les Grecs, ayant terminé leurs différends, et se liguant entre eux, soient en état de soumettre tous les Barbares à la nation? Toutefois, c'est à de pareils projets que doivent s'attacher des hommes grands par eux-mêmes, et non par la fortune; au lieu de rançonner de malheureux insulaires qu'on ne peut voir sans pitié, obligés, faute de terrain, de labourer des montagnes arides, tandis que les peuples du continent, possesseurs de vastes contrées, tirent d'immenses richesses du peu qu'ils cultivent, et en laissent une grande partie sans culture.

Oui, j'ose le dire, si des hommes transportés tout à coup dans la Grèce voyaient ce qui se passe parmi nous, ils croiraient que c'est une folie aux peuples d'Athènes et de Lacédémone de combattre entre eux pour des objets médiocres, lorsqu'ils pourraient acquérir sans périls des biens considérables; de ravager leurs propres campagnes, et de négliger les belles productions de l'Asie. Le roi de Perse n'a rien de plus à cœur que d'entretenir parmi nous des guerres continuelles; nous au contraire, loin de chercher à mettre la division dans son royaume et à semer le trouble dans ses États, nous nous empressons d'arrêter le mouvement que le hasard y fait naître. Deux armées sont dans l'île de Cypre[1]; nous laissons le monarque employer l'une, assiéger l'autre, quoique toutes deux soient tirées de la Grèce. On voit d'un côté que ceux qui se sont soulevés contre lui sont bien disposés à notre égard, et se donnent aux Lacédémoniens; de l'autre, que les meilleurs soldats qui servent sous Tiribaze sont sortis de chez nous, et que l'Ionie a fourni la plus grande partie de la flotte. Il serait bien plus satisfaisant pour ces troupes de se réunir pour ravager l'Asie, que de combattre mutuellement pour de frivoles intérêts. Peu touchés de ses désordres, nous nous disputons les Cyclades, tandis que, sans y faire la moindre attention, nous abandonnons au roi de Perse des flottes nombreuses et de puissantes armées. De là, ce prince opprime ceux-ci, menace ceux-là, agit sourdement contre plusieurs, nous méprise tous. Et certes, c'est avec raison, puisqu'il est enfin parvenu à ce que ne put jamais obtenir aucun des monarques qui l'ont précédé : reconnu souverain de toute l'Asie par les républiques d'Athènes et de Lacédémone, il dispose en maître des villes grecques asia-

[1] Artaxerxès vint attaquer Evagoras, roi de Salamine, dans l'île de Cypre. Il y avait, sans doute, des troupes grecques dans l'armée de ce petit prince, comme dans celle du roi de Perse. Tiribaze était un des généraux d'Artaxerxès.

tiques, démolit les unes, établit des forteresses dans les autres; et tous ces actes d'un pouvoir suprême doivent être attribués moins à ses forces qu'à notre aveuglement.

Il en est cependant que sa puissance étonne, qui le disent invincible, et qui citent avec complaisance toutes les révolutions qu'il a opérées dans la Grèce. Tenir un pareil langage, c'est moins nous dissuader de notre expédition que nous avertir de la hâter. En effet, si c'est une chose si difficile que de vaincre le roi de Perse, en supposant son royaume divisé et toute la Grèce d'accord, que n'avons-nous pas à craindre lorsqu'une fois la paix sera rétablie dans ses États, que son autorité sera entièrement affermie, et que les Grecs continueront d'être en guerre les uns avec les autres? Combattre ainsi mon projet, c'est donc le favoriser; mais ce n'est pas se faire une idée juste des forces du Barbare.

Si l'on montrait qu'auparavant il eût triomphé d'Athènes et de Lacédémone réunies, on serait fondé à nous le représenter comme redoutable : mais s'il ne peut se glorifier d'un semblable triomphe, si, dans le seul cas de nos guerres avec Sparte, tout son pouvoir s'est borné à relever les espérances de l'une ou l'autre république, est-ce là une supériorité personnelle? En pareille occasion, les moindres forces ont souvent fait pencher la balance : comme on a vu le peuple de Chios décider l'avantage des puissances maritimes qui l'ont attiré dans leur parti.

Ce ne sont donc pas les exploits du monarque uni avec un des deux peuples, mais les guerres qu'il a soutenues par lui-même et pour ses propres intérêts, qui nous doivent faire juger de ses forces; et quand l'Égypte se souleva, quels furent les succès contre les auteurs de la révolte qui s'étaient saisis de l'empire? N'envoya-t-il pas contre eux ses plus fameux capitaines, Acrocomas, Tithrauste, Pharnabaze? Après trois ans de guerre, où ils furent plus souvent vaincus que vainqueurs, ils se retirèrent enfin

avec ignominie, et laissèrent les Égyptiens, non-seulement recouvrer leur liberté, mais encore entreprendre sur celle de leurs voisins.

Il attaqua ensuite Évagoras qui règne dans une seule ville de l'île de Cypre, et qui n'était pas compris dans nos traités. Évagoras avait déjà été battu sur mer, et n'avait, pour défendre son pays, que trois mille hommes de troupes légères : avec ces faibles ressources, il résiste depuis trois ans au roi de Perse qui n'a encore pu le vaincre, et, s'il faut juger de l'avenir par le passé, il y a lieu de croire qu'avant qu'il ait réduit le roi de Salamine, quelque autre prince tributaire se révoltera, tant il y a de lenteur dans les entreprises du monarque !

Dans la guerre de Cnide, où les alliés de Lacédémone étaient bien disposés pour ce prince, vu la dureté avec laquelle on les gouvernait; dans cette guerre où ses vaisseaux étaient remplis de rameurs athéniens, ses troupes, commandées par Conon, le plus affectionné pour les Grecs, le plus vigilant des capitaines, le plus expérimenté des généraux; secondé par un tel homme, il a laissé investir par cent galères sa flotte pendant trois ans, il a laissé les soldats manquer de paie pendant quinze mois. Ils furent souvent à la veille de l'abandonner; et ils l'auraient fait certainement, si, pressés par le péril et par la ligue de Corinthe [1], ils n'eussent enfin combattu, et remporté à grand'peine une victoire navale.

Voilà ces exploits célèbres, ces expéditions du grand Roi, que vantent sans cesse les admirateurs des forces asiatiques; et l'on ne dira pas qu'usant de mauvaise foi, je supprime les objets les plus essentiels pour m'arrêter aux plus médiocres : car, dans la crainte de ce reproche, je me

[1] Ligue formée contre Lacédémone, et dans laquelle entrèrent les Thébains, les Argiens et les Athéniens. Corinthe, qui en était l'âme, lui donna son nom.

suis borné aux faits les plus éclatants, quoique je n'ignore pas les autres. Je sais que Dercyllidas, avec mille hommes de grosse infanterie, s'est rendu maître de l'Éolide[1]; que Dracon, après avoir pris Atarné et ramassé trois mille soldats légèrement armés, a désolé les campagnes de la Mysie; que Thimbron, avec un peu plus de troupes, s'est jeté dans la Lydie qu'il a ravagée tout entière; qu'enfin Agésilas, avec l'armée de Cyrus, s'est emparé de presque tout le pays en deçà du fleuve Halys.

Ni les milices destinées à la garde du prince, ni les soldats levés dans l'intérieur du royaume, ne sont fort à redouter. Les Grecs qui ont accompagné Cyrus ont bien fait voir que les guerriers tirés du centre de la Perse ne valaient pas mieux que les troupes ramassées sur les côtes. Je ne parlerai point de leurs autres défaites, je les impute à leurs divisions, et je suppose qu'ils combattaient à regret contre le frère de leur monarque. Mais, lorsqu'après la mort de Cyrus, tous les peuples de l'Asie se réunirent contre les Grecs, ils se déshonorèrent alors de manière à fermer la bouche aux plus zélés partisans du courage des Perses. Maîtres de six mille Grecs qu'ils tenaient comme enfermés; qui, loin d'être des soldats d'élite, n'étaient que le rebut des villes d'où le vice et l'indigence les avaient chassés; maîtres de six mille hommes qui ignoraient les chemins, qui se voyaient dépourvus d'alliés, privés du général, leur conducteur, et trahis par les Barbares qu'ils avaient accompagnés, ils se montrèrent bien inférieurs à nous dans cette circonstance. Livré à l'incertitude, et se défiant de ses propres troupes, leur monarque fut assez lâche pour retenir les chefs de nos Grecs contre la foi des traités: il crut, par cette perfidie, mettre le désordre dans

[1] Xénophon, dans son *Histoire grecque*, parle d'un Dracon de Pallène, que Dercyllidas, vainqueur des Grecs de Chios, laissa dans leur ville pour gouverneur; mais il ne dit rien de la prise d'Atarné par le même Dracon, ni de l'expédition de Mysie.

leur armée, et craignit moins d'outrager les dieux que d'attaquer les Grecs à force ouverte. Mais, voyant, contre son attente, les soldats rester inébranlables et supporter leur disgrâce avec fermeté, frustré du prix de son crime, il envoya Tissapherne avec sa cavalerie pour les inquiéter dans leur retraite. Continuellement harcelés, les Grecs achevèrent leur marche avec autant de sécurité que si les troupes qui les poursuivaient eussent été pour eux une escorte, ne redoutant rien tant que les lieux abandonnés, et regardant comme un avantage de rencontrer beaucoup d'ennemis. En un mot, quoique ce ne fût point pour piller des campagnes ou ravager une seule ville, qu'ils eussent passé en Asie, mais pour attaquer le despote même au cœur de ses États, ils se retirèrent plus sûrement que des ambassadeurs qu'on aurait envoyés vers ce prince pour demander son alliance.

Il est donc vrai que les Barbares ont donné partout des preuves de lâcheté. Que de défaites n'ont-ils pas essuyées sur les côtes de l'Asie! Entrés dans l'Europe, ils ont payé cher leur passage : les uns ont péri misérablement, les autres n'ont échappé que par une fuite honteuse; enfin ils se sont couverts d'opprobre jusque sous les murs du palais de leurs rois.

Et toutes ces disgrâces ne sont pas l'effet du hasard : des Perses ne devaient pas mieux réussir. Pourraient-ils, avec leur gouvernement et leur éducation, acquérir quelque vertu, ou obtenir d'autres succès à la guerre? Pourraient-ils, dans leurs mœurs, former de bons capitaines et de braves soldats? Chez eux, le peuple n'est qu'une multitude confuse, sans fermeté dans les périls, sans vigueur dans les travaux, troupeau mieux dressé à la servitude que nos esclaves. Les principaux du pays, les grands du royaume, ne connurent jamais la modération qu'inspirent les lois, ni l'égalité qui doit régner parmi les hommes. Opprimant et rampant tour à tour, cœurs dépravés et sans

principes, l'or éclate sur leurs personnes; leur ame avilie par la crainte tremble sous un despote. Dès le matin, on les voit accourir aux portes du palais, se prosterner à l'approche du maître, ne se croyant jamais assez bas, adorant un mortel, lui rendant un culte comme à une divinité, et craignant plus un homme que les dieux mêmes.

Ces grands, que le prince envoie du côté de la mer, et que nous appelons satrapes, ne dérogent point à de pareilles mœurs; en changeant d'état, ils ne changent point de caractère. Lâches devant leurs ennemis, perfides envers leurs amis, orgueilleux et vils, méprisant leurs alliés, flattant leurs adversaires, on les a vus soudoyer pendant huit mois l'armée d'Agésilas qui marchait contre eux, et, pendant seize autres, frustrer de leur paie des troupes qui avaient combattu pour leur défense; on les a vus distribuer cent talents aux soldats qui s'étaient jetés dans Cisthène, et traiter plus mal que des prisonniers ceux qui avaient partagé leur expédition de Cypre. En un mot, car je veux épargner les détails, pour avoir droit à leurs bienfaits n'a-t-il pas suffi de leur faire la guerre? Et pour prix de ces services qu'a-t-on recueilli, sinon les tourments et la mort? Ils ont eu la barbarie de faire mourir Conon, qui, commandant pour l'Asie, avait abattu l'empire des Lacédémoniens. Ils ont, au contraire, prodigué les honneurs et les présents à Thémistocle, qui, combattant pour la Grèce, les avait vaincus dans une bataille navale. Eh! qui pourrait rechercher l'amitié de ces perfides qui ne réservent que des supplices pour leurs bienfaiteurs, tandis qu'ils flattent bassement les auteurs de leurs disgraces?

Quel peuple de la Grèce fut à l'abri de leurs outrages? cessèrent-ils jamais de méditer notre ruine? ont-ils rien respecté dans nos contrées? n'ont-ils pas, dans la dernière guerre, porté les mains jusque sur les statues des dieux, pillé et embrasé leurs demeures sacrées? Aussi les Ioniens méritent-ils des éloges pour avoir prononcé des impréca-

tions après l'incendie des temples, contre ceux qui entreprendraient de les relever ou d'en bâtir de nouveaux sur les mêmes fondements. Non qu'ils manquassent de ressources pour les rétablir, mais ils voulaient laisser à la postérité un monument de l'impiété des Barbares; ils voulaient apprendre à leurs descendants à ne jamais se lier avec des peuples qui attaquaient les dieux mêmes, à se tenir toujours en garde contre des ennemis qui faisaient la guerre non-seulement aux hommes, mais encore aux objets les plus saints de la religion.

Les Athéniens sont pénétrés des mêmes sentiments; et je pourrais en citer un grand nombre de preuves. Quand nous sommes en guerre avec d'autres peuples, la paix conclue, nous oublions nos anciennes inimitiés: mais, pour les Barbares asiatiques, nous ne leur savons pas même gré de leurs services, tant la haine que nous leur avons jurée est implacable! Nos pères ont condamné à mort plusieurs citoyens pour leur attachement aux Perses [1]. Encore aujourd'hui, dans nos assemblées, avant de traiter aucune affaire, on prononce des imprécations contre celui des citoyens qui recherchera l'amitié des Perses; c'est en haine des Perses, que, dans la fête des initiations, les Eumolpides et les Céryces [2] interdisent les sacrés mystères à tous les Barbares en général, comme aux homicides. Nous sommes tellement leurs ennemis au fond du cœur, que les tragédies qui nous intéressent le plus sont celles qui nous représentent les infortunes des Perses et des Troyens. Nous avons des hymnes d'allégresse pour les victoires remportées sur les Barbares, et des chants de deuil pour les guerres des Grecs entre eux. On chante les unes dans les jours de prospérité, on réserve les autres pour les temps de douleur

[1] Démosthène parle de Cyrsilos, de Callias et d'autres encore, qui furent mis à mort pour avoir agi ou parlé en faveur des Perses.

[2] Familles sacerdotales, ainsi nommées parcequ'elles descendaient d'Eumolpe et de Céryx.

et d'affliction. Sans doute, ce qui a donné tant de célébrité aux poésies d'Homère, c'est qu'il a fait les plus grands éloges des Grecs qui ont combattu contre les Barbares; et, si nos ancêtres ont voulu que son art tînt une place honorable, soit dans les combats du génie, soit dans l'éducation de la jeunesse, c'est afin que, frappés sans cesse du son de ses vers, nous nous pénétrions de cette haine immortelle qui doit régner entre les Barbares et nous, et que, nous piquant d'émulation pour le courage des vainqueurs de Troie, nous brûlions de nous signaler contre les mêmes ennemis.

Tous ces motifs, assurément, sont bien capables de nous déterminer à faire la guerre aux Perses; mais le plus important de tous est la circonstance présente. Il est évident que nous ne devons pas la négliger, puisqu'il est honteux de laisser échapper l'occasion lorsqu'elle s'offre, et de la regretter lorsqu'elle est passée. Or, je le demande, quelles conjonctures plus heureuses pourrions-nous attendre pour déclarer la guerre au monarque barbare? L'Égypte et l'île de Cypre ne se sont-elles pas soustraites à sa domination? La Phénicie et la Syrie ne sont-elles pas ravagées et dévastées? Tyr, qui le rendait si fier, n'est-elle pas entre les mains de ses ennemis? La plupart des villes de la Cilicie sont au pouvoir des amis de la Grèce, et il n'est pas difficile d'emporter les autres: les Perses ne furent jamais maîtres de la Syrie: Hécatomnos, gouverneur de Carie, depuis longtemps ne tient plus qu'en apparence au parti des Barbares; il se déclarera dès que nous le voudrons. Depuis Cnide jusqu'à Sinope, ce sont des Grecs qui occupent l'Asie: ils n'ont pas besoin d'être excités à faire la guerre, il suffit de ne pas les en détourner. Mais, puisque nous serons aidés de tant de secours, et l'Asie attaquée de tant de côtés, pourquoi entrer dans le détail de ce qui arrivera infailliblement? Les Barbares ne peuvent résister à quelques parties de la Grèce; tiendront-ils contre ses forces réunies? Si le prince,

en doublant les garnisons, se fût assuré des villes maritimes, peut-être les îles voisines de son royaume, Rhodes, Samos, Chios, seraient-elles disposées à suivre sa fortune. Mais, si nous nous emparons les premiers de ces îles, il est certain que nous serons bientôt maîtres de la Lydie, de la Phrygie, et de toutes les régions supérieures.

Hâtons-nous donc, de peur que, par nos délais, nous ne tombions dans le même inconvénient que nos pères. S'étant laissés prévenir par les Barbares, et ayant négligé de secourir quelques-uns de leurs alliés, ils furent obligés de combattre en petit nombre contre une multitude d'ennemis, tandis qu'ils auraient pu passer les premiers en Asie avec toutes les forces de la Grèce, et soumettre successivement les divers peuples qu'elle renferme. C'est un principe que, lorsqu'on fait la guerre à des ennemis qui se rassemblent de différents lieux, il ne faut pas attendre, pour les attaquer, qu'ils se soient réunis. La faute qu'avait commise nos pères, ils la réparèrent glorieusement par les combats célèbres qu'ils soutinrent. Si nous sommes sages, nous prendrons de loin nos mesures, et nous préviendrons nos ennemis en nous hâtant d'envoyer des troupes dans l'Ionie et dans la Lydie; assurés que les peuples asiatiques n'obéissent au roi de Perse qu'à regret, et parcequ'il est plus fort que chacun d'eux. Si donc nous allons attaquer ce prince avec des troupes supérieures aux siennes, avec les forces de la Grèce que nous réunirons sans peine lorsqu'il sera nécessaire, nous nous rendrons facilement les maîtres de toute l'Asie : et combien n'est-il pas plus beau d'en disputer l'empire au monarque, que de combattre entre nous pour la primauté?

Commençons dès à présent cette expédition, afin que ceux qui ont eu part aux malheurs, participent aussi à la prospérité, et ne meurent pas dans leur infortune. Il n'y a que trop longtemps que nous souffrons : eh! quelles calamités n'avons-nous pas essuyées? Comme si les maux

attachés à la nature humaine ne suffisaient pas, nous avons travaillé nous-mêmes à en augmenter le nombre par nos divisions et nos guerres intestines : guerres malheureuses qui ont fait périr indignement les uns dans le sein de leur patrie, fait errer les autres avec leurs femmes et leurs enfants dans une terre étrangère, en contraignant plusieurs, par la plus extrême indigence, de vendre leur sang à des ennemis pour combattre leurs propres amis; et l'on n'est pas touché à la vue de ces tristes événements! On s'attendrit jusqu'aux larmes sur des malheurs chimériques, imaginés par les poëtes; et ces maux trop réels, ces maux affreux et multipliés, suites de nos divisions, loin d'y être sensibles, nous ne les voyons qu'avec indifférence, au point de jouir du mal que nous nous faisons mutuellement, plus que du bien qui nous arrive!

On insultera peut-être à ma simplicité, et l'on sera surpris que j'use le temps à déplorer les malheurs de quelques particuliers, pendant que l'Italie est dévastée, la Sicile asservie, tant de villes livrées aux Barbares, toute la Grèce enfin exposée aux plus grands dangers. Et moi, je m'étonne que les chefs de nos républiques, qui ont une si haute opinion d'eux-mêmes, n'aient encore rien proposé, rien imaginé pour remédier aux maux de la nation. S'ils étaient vraiment dignes des honneurs dont ils jouissent, n'auraient-ils pas dû, renonçant à tout autre soin, se porter les premiers à conseiller la guerre contre les Barbares? Peut-être auraient-ils réussi; ou, si la mort eût prévenu le succès de leurs conseils, du moins leurs paroles, comme autant d'oracles, auraient instruit les siècles suivants. Mais que voit-on? revêtus des premières dignités de leurs villes, ceux qui gouvernent épuisent toutes leurs forces sur des intérêts médiocres, et nous abandonnent, à nous qui n'avons aucune part aux affaires publiques, le soin de donner des conseils sur les objets les plus importants. Mais, plus nos chefs manquent de grandes vues, plus

nous devons nous appliquer à trouver des remèdes aux divisions qui nous déchirent. C'est en vain, aujourd'hui, que nous scellons des traités : nous ne terminons pas les guerres, nous ne faisons que les suspendre, en attendant le moment favorable de nous porter des coups mortels.

Rejetons avec horreur de pareils desseins, embrassons avec zèle une entreprise capable de rétablir la sûreté dans les villes, et de remettre la confiance entre les républiques. Le projet est simple et facile à comprendre. Pour ramener parmi nous la paix et pour la cimenter, il faut nécessairement réunir nos forces contre les Barbares ; et il n'y aura jamais de concert entre les Grecs, à moins qu'unis d'intérêts, ils ne marchent contre l'ennemi commun dont la haine les aura réconciliés. Quand nous aurons exécuté ce projet, et que nous serons affranchis des besoins de l'indigence, de ces besoins qui rompent les liens de l'amitié, qui jettent la discorde entre les parents, qui font naître parmi les hommes les dissensions et les guerres ; alors n'en doutons nullement, nous nous rapprocherons les uns des autres, et nous établirons entre nous une amitié sincère et durable. Animés par de tels motifs, faisons notre objet principal de transporter la guerre de nos contrées dans l'Asie ; et que l'expérience acquise dans nos combats mutuels nous serve du moins dans l'entreprise que nous méditons contre les Barbares.

Mais peut-être, au lieu de précipiter l'expédition que je conseille, il nous conviendrait de différer par égard pour les traités. Traités honteux, par lesquels des villes grecques rendues libres se croient obligées envers le roi de Perse, et le regardent comme l'auteur de leur indépendance ; tandis que celles qui ont été livrées à l'ennemi commun se plaignent que les Lacédémoniens et les autres confédérés ont sacrifié la liberté d'autrui à leur intérêt propre. Doit-on maintenir des traités par lesquels un Barbare est regardé comme le protecteur, le pacificateur

de la Grèce, et nous comme des oppresseurs et des fléaux publics? Mais voici ce qu'il y a de plus révoltant encore : les articles qui nous assuraient la liberté des îles et des villes de l'Europe, il y a longtemps qu'ils sont oubliés, et c'est en vain qu'ils sont gravés sur des colonnes; ceux au contraire qui nous sont le plus défavorables, nous les observons avec un scrupule religieux. Oui, ces articles qui nous couvrent de déshonneur, qui ont livré aux Barbares plusieurs de nos alliés, ils sont conservés, et nous les jugeons inviolables. Enfin, nous confirmons toutes les clauses que nous ne devrions pas laisser subsister un seul jour, qu'il faudrait regarder comme des lois de la force, et non comme des garants de conciliation. Ignore-t-on, en effet, que, dans les traités de conciliation, les deux partis sont également ménagés, et que, dans les autres, l'un est toujours injustement sacrifié? Aussi avons-nous raison de nous plaindre des députés chargés de nos pouvoirs : nous leur reprochons, avec justice, qu'envoyés par les Grecs pour faire la paix, ils ont conclu en faveur des Barbares. En effet, soit qu'ils décidassent que de part et d'autre on reprendrait ses possessions, ou que l'on garderait ce qu'on avait conquis dans le cours de la guerre, ou que l'on resterait maître de ce qu'on possédait immédiatement avant la paix; ils devaient régler et déterminer quelqu'un de ces articles, le décider également pour les deux partis, et l'énoncer clairement dans le traité. Mais, tandis qu'ils n'accordaient aucun avantage ni à la république d'Athènes ni à celle de Lacédémone, ils assurent à un Barbare la souveraineté de l'Asie, comme si nous eussions combattu pour ses intérêts, ou que l'empire des Perses fût très ancien, et que la fondation de nos deux républiques fût toute nouvelle, quoiqu'il soit vrai de dire que les Perses ne sont connus que récemment, et que de tout temps nous sommes les chefs et les arbitres de la Grèce. Pour concevoir l'injure qui nous est faite, et les avantages

excessifs accordés au monarque barbare, regardons la terre comme divisée en deux parties, l'Europe et l'Asie[1] : le prince a pris pour sa part une des deux moitiés, comme si ce n'était pas un homme qui eût traité avec des hommes, mais Jupiter lui-même qui eût partagé le monde avec ses frères. Il nous a forcés de graver sur la pierre cet acte déshonorant, et de placer dans nos temples ce monument d'ignominie, comme un trophée plus magnifique que ceux qu'on érige après une victoire. On élève ceux-ci pour de simples exploits et pour un seul événement; celui-là est érigé pour toutes les actions d'une guerre, et à la honte de toute la Grèce.

Cet affront doit nous indigner; il doit nous faire prendre les moyens de venger le passé et de régler l'avenir. Eh! n'est-il pas honteux que la république souffre qu'un si grand nombre d'alliés soient assujettis à des Barbares, lorsque, dans nos maisons, nous ne regardons les Barbares que comme des gens propres à être nos esclaves? Les Grecs, nous le savons, se sont tous réunis devant Troie pour venger l'enlèvement de la femme d'un de leurs chefs, et, partageant son injure, ils n'ont déposé leurs armes qu'après avoir ruiné la patrie du coupable ravisseur : nous, ô honte! nous, enfants de ces héros, nous regarderions d'un œil tranquille les outrages faits à toute la Grèce, lorsque nous pourrions les venger avec un succès digne de nos vœux!

La guerre que je propose est la seule que nous pourrions préférer à la paix, et qui aurait plutôt l'air des préparatifs d'une fête que d'une expédition militaire. Également utile à ceux qui soupirent après le repos et à ceux qui ne respirent que les combats, elle procurerait aux uns le moyen de jouir tranquillement de leur fortune, aux autres la facilité de s'enrichir aux dépens de l'ennemi.

[1] Les anciens Grecs ne faisaient pas de l'Afrique une troisième partie du monde, comme on le fit dans la suite; ils la confondaient avec l'Asie.

Oui, sous quelque face qu'on envisage cette entreprise, elle ne peut que nous être avantageuse. Si, nous dépouillant de tout esprit d'ambition et de conquête, nous ne voulons agir que par des vues d'équité, contre qui devons-nous tourner toutes nos forces? N'est-ce pas contre ceux qui autrefois ravagèrent la Grèce, qui aujourd'hui méditent encore notre ruine, et qui, dans tous les temps, n'ont cherché qu'à nous nuire? Quels sont les hommes dont les Grecs, s'il leur reste encore quelque énergie, ne doivent voir qu'avec douleur la prospérité? N'est-ce pas ceux qui jouissent d'une puissance presque égale à celle des dieux, et qui valent moins que les derniers de nos citoyens? Contre quelle nation doivent porter leurs armes les peuples qui, en se décidant par des raisons de justice, n'oublient pas leur propre utilité? N'est-ce pas contre leurs ennemis naturels, contre les ennemis de leurs pères, qui, le plus comblés de richesses, sont le moins capables de les défendre? Or, tous ces traits conviennent aux Perses.

Ce qu'il y a aujourd'hui de plus dur pour les villes, dans nos guerres contre elles, c'est qu'elles se voient épuisées par des levées de troupes : ici nous n'aurons pas à craindre cet inconvénient; car je pense que tous les Grecs, pleins d'une noble émulation, se disputeront l'honneur de combattre sous nos enseignes. Quel jeune homme assez lâche, quel vieillard assez timide refusera de partager une expédition formée au nom et pour les intérêts de toute la Grèce, commandée par les peuples d'Athènes et de Lacédémone, consacrée à défendre la liberté des alliés, et à tirer vengeance des Barbares? De quelle gloire ne jouiront pas pendant le reste de leur vie, quel noble souvenir ne laisseront pas après leur mort ceux des Grecs qui se seront signalés dans une aussi belle cause? Si les guerriers qui combattirent contre Troie ont mérité de si grands éloges pour avoir détruit une seule ville, quelle célébrité ne doivent pas attendre les conquérants de toute

l'Asie? Quel poëte, quel orateur ne s'exercera pas à immortaliser par des écrits sublimes, et son génie, et leur courage?

Je m'imaginais, dans mon début, pouvoir m'élever jusqu'à la hauteur de mon sujet; je sens maintenant que je ne saurais y atteindre, et que même j'ai omis bien des traits qui auraient pu embellir et fortifier mon discours. C'est donc à vous d'examiner par vous-mêmes quel bonheur ce serait pour les Grecs de transporter chez les Barbares la guerre qui dévore actuellement nos contrées; et de faire passer dans l'Europe tous les trésors de l'Asie. Que l'on ne se contente pas de m'avoir entendu; que les politiques habiles s'encouragent mutuellement, qu'ils s'exhortent à l'envi à réunir les républiques d'Athènes et de Lacédémone. Que nos sages, jaloux de la gloire de l'éloquence, cessent d'écrire sur des objets frivoles peu dignes d'occuper leurs talents; que, se disputant l'honneur de reprendre le même sujet, ils s'étudient à le mieux remplir: qu'ils se convainquent qu'après s'être engagés à traiter des plus grandes choses, il leur conviendrait peu de s'occuper d'objets médiocres; qu'enfin ils doivent composer, non des discours qui n'ajouteront rien au bonheur des peuples qui les écoutent, mais des harangues utiles qui, procurant à leur pays les plus solides avantages, les mettront eux-mêmes dans une heureuse abondance.

CONSEILS A DÉMONIQUE.

INTRODUCTION.

Le jeune Athénien à qui s'adresse Isocrate était d'une des premières familles de la république. Ce morceau, d'une morale saine, mais dépourvue de sanction réelle, contient les préceptes généraux qui tendent à faire l'honnête homme et le bon citoyen. C'est, en substance, un petit traité d'éducation, à l'usage d'un jeune eupatride, à peu près comme, dans un cadre plus étendu et sous une forme moins sentencieuse, Cicéron a réuni dans son traité *des Devoirs*, les préceptes propres à former le cœur et l'esprit des jeunes patriciens de Rome. Du reste, c'est plutôt une épître qu'un discours.

Deux autres orateurs ont porté le même nom qu'Isocrate : l'un, originaire d'Apollonie, dans le Pont, fut disciple de l'illustre rhéteur athénien ; le second fut, dit-on, l'ami de Denys d'Halicarnasse. D'après le témoignage d'Harpocration, plusieurs critiques ont attribué les *Conseils à Démonique* à Isocrate d'Apollonie.

CONSEILS A DÉMONIQUE.

Il est bien des choses, ô Démonique! sur lesquelles nous trouvons les sentiments des hommes solides bien différents des idées des gens frivoles; mais cette différence paraît bien plus grande encore dans leurs liaisons mutuelles. Ceux-ci, en effet, n'ont d'attention pour leurs amis qu'en leur présence; ceux-là, au contraire, les aiment, quelque éloignés qu'ils soient. Les liaisons des gens frivoles se refroidissent en peu de temps; l'amitié des hommes graves résisterait même à la durée des siècles.

Pensant donc qu'il convient à ceux qui aspirent à la

gloire et cherchent à s'instruire, de prendre pour modèles les sectateurs de la vertu, et non les partisans de la frivolité, je t'envoie ce discours en présent comme un gage de notre amitié, et comme un signe de celle qui m'unissait à Hipponique. Ne convient-il pas, en effet, que les enfants, de même qu'ils héritent des biens de leurs pères, héritent aussi de leurs amis?

Je vois d'ailleurs que le hasard nous favorise, et que les circonstances actuelles nous secondent. Tu desires l'instruction; moi, je travaille à instruire les autres. Tu te livres avec ardeur à la connaissance de la sagesse, et je dirige ceux qui l'étudient. Tous ceux qui composent des exhortations pour leurs amis, entreprennent assurément une œuvre louable, mais ils ne traitent point ce que la philosophie a de plus important; ceux qui enseignent aux jeunes gens, non les moyens d'acquérir une éloquence persuasive, mais à paraître bien nés et de bonnes mœurs, rendent à leurs auditeurs un service d'autant plus grand, que la première de ces instructions ne forme qu'à bien dire, tandis que l'autre apprend à bien faire.

Quant à nous, ce n'est point une exhortation que nous avons composée, mais plutôt des préceptes que nous avons écrits. Nous allons examiner avec toi ce que les jeunes gens doivent desirer, les actions qu'ils doivent éviter, l'espèce d'hommes qu'ils doivent fréquenter, comment ils doivent régler leur conduite. Car tous ceux qui, pendant leur vie, ont suivi cette route, sont les seuls qui aient pu véritablement atteindre à la vertu, dont la possession est plus honorable et plus solide qu'aucune autre chose. En effet, la beauté est ou détruite par le temps ou flétrie par la maladie; et la richesse sert le vice bien plus que la vertu, en donnant les moyens de se livrer à la paresse, et en excitant les jeunes gens aux plaisirs. La force, quand elle est jointe à la prudence, peut sans doute être utile; mais, sans elle, le plus souvent elle est nuisible à ceux qui la

possèdent; et si les corps de ceux qui s'exercent en sont embellis, les fonctions de leur esprit s'en trouvent obscurcies. La vertu seule, quand elle s'est accrue dans une ame sans aucun mélange de corruption, ne l'abandonne point dans la vieillesse. Préférable à la richesse, elle est encore supérieure à la naissance. Ce qui est impossible aux autres, elle le rend facile; ce que la multitude redoute, elle l'envisage avec fermeté : pour elle la paresse est un opprobre, et le travail un éloge. On peut facilement concevoir ceci d'après les combats d'Hercule et les travaux de Thésée, dont la vertu a imprimé à leurs actions un tel caractère de gloire, que la durée du temps ne saurait condamner à l'oubli rien de ce qu'ils ont fait.

Mais, sans recourir ailleurs, rappelle-toi le plan de conduite que s'était tracé ton père, et tu y trouveras un bel exemple domestique de ce que je te dis. Ce n'est ni dans l'oubli de la vertu ni dans l'indolence qu'il a passé sa vie; mais il accoutuma son corps à supporter les travaux, et son ame à soutenir les périls. Les richesses, il les aima avec modération; cependant il sut jouir des biens présents comme mortel, et conserver ses possessions comme s'il eût dû vivre toujours. Rien de petit ne se décelait en sa conduite; au contraire, grand et magnifique, ce qu'il avait était à ses amis. Il préféra toujours ceux que leur goût attachait auprès de sa personne à ceux qui tenaient à lui par le sang. Car il pensait que, dans l'amitié, on doit consulter le sentiment plus que la loi, les mœurs plus que la naissance, le choix plus que l'obligation.

Nous n'aurions point assez de temps, si nous voulions énumérer toutes ses actions. Nous t'en donnerons un détail plus exact dans d'autres moments; pour le présent, nous nous sommes borné à te présenter un échantillon du caractère d'Hipponique, sur lequel tu dois régler ta vie, comme sur un modèle, regardant sa conduite comme une loi, et te rendant l'imitateur et le rival de la vertu pater-

nelle. Il est honteux, en effet, que les peintres copient ce qu'il y a de beau dans les animaux, et que les enfants n'imitent point les qualités de leurs parents. Crois qu'il n'est aucun athlète auquel il importe de s'exercer contre ses antagonistes, autant qu'à toi de chercher les moyens d'égaler ton père dans ses vertus. Or, il est impossible que l'ame d'un homme soit ainsi disposée, si elle n'a été imbue d'un grand nombre de bons préceptes. En effet, le corps se fortifie par des travaux modérés, l'ame par de sages leçons. C'est pourquoi je vais essayer de te tracer en raccourci les moyens qui me semblent les plus propres à te faire profiter dans la vertu, et à t'attirer l'estime de tous les hommes.

Montre, avant tout, ton respect pour les dieux, non-seulement par des sacrifices, mais par ta fidélité à tes serments. Le premier point marque d'abondantes richesses, le second prouve l'honnêteté des mœurs. Honore la Divinité en tout temps, mais surtout conjointement avec tes concitoyens. De cette manière, tu paraîtras à la fois sacrifier aux dieux et respecter les lois.

Sois à l'égard de tes parents tel que tu desirerais que tes enfants fussent envers toi.

Livre-toi aux exercices du corps, non point à ceux qui donnent de la force, mais à ceux qui contribuent à la santé. C'est à quoi tu parviendras en cessant tes travaux, quand tu pourrais encore les continuer.

Dans ton rire ne t'abandonne point à des éclats immodérés; dans tes discours n'affecte point de présomption. L'un est d'un sot, l'autre d'un insensé.

Ce qu'il est honteux de faire, crois qu'il est également honteux de le dire.

Accoutume-toi à avoir un air, non point sombre, mais réfléchi. Par l'un tu passerais pour un insolent; par l'autre tu te feras regarder comme un sage.

Pense que ce qui te convient surtout, c'est la décence,

la modestie, la justice, la modération : car c'est en toutes ces choses que paraît consister le mérite des jeunes gens.

Si jamais tu fais une action honteuse, n'espère point la tenir cachée. Car, quand même tu la déroberais aux autres, ta conscience la saura.

Crains Dieu, et honore tes parents; respecte tes amis, et obéis aux lois.

Entre les plaisirs, recherche ceux qu'accompagne l'honneur. Car le plaisir, joint à l'honnêteté, n'en est que plus estimable; sans elle, il n'est digne que de blâme.

Évite les accusations, fussent-elles même sans fondement. Car le plus grand nombre ignore la vérité, et se règle sur l'opinion.

Dans toutes tes actions, semble agir comme si chacun devait les connaître. Car, quand tu te cacherais pour le moment, dans la suite tu seras dévoilé.

Tu te feras surtout estimer, si l'on te voit ne point faire ce que tu reprendrais dans un autre.

Si tu aimes à apprendre, tu sauras beaucoup. Ce que tu sais, entretiens-le par des méditations; et ce que tu n'as point appris, acquiers-le par l'étude. Il est aussi honteux en effet, quand on entend un discours utile, de ne point le retenir, que de refuser le présent que vous offre un ami.

Emploie tes moments de loisir à écouter des discours utiles. De cette façon, ce que d'autres auront trouvé difficilement, il t'arrivera de l'apprendre sans peine.

Crois que le grand nombre de bons préceptes est préférable à de grandes richesses. Celles-ci, en effet, se perdent avec rapidité; ceux-là, au contraire, subsistent malgré le temps. La sagesse est le seul des biens qui ne périsse pas.

Ne balance point à entreprendre un long voyage pour aller trouver ceux qui s'annoncent pour enseigner des choses utiles. Car il est honteux que des marchands parcourent tant de mers pour augmenter leur fortune, tandis

que des jeunes gens n'oseront s'exposer à des voyages de terre pour rendre leur ame meilleure.

Que tes manières soient affables, et ton langage poli. Il est de l'affabilité de parler à ceux que l'on rencontre, et de la politesse de les entretenir de choses qui les intéressent.

Sois agréable envers tout le monde, mais ne fréquente que les gens vertueux : par là, sans te rendre odieux aux uns, tu deviendras cher aux autres.

Que tes entretiens ne soient ni trop fréquents avec les mêmes personnes, ni trop longs sur les mêmes matières. Il y a satiété à tout.

Exerce-toi par des travaux volontaires, afin de pouvoir supporter ceux qui seront imposés.

Les passions qui ne peuvent gouverner l'ame sans honte, sache les maîtriser toutes : amour des richesses, colère, plaisir, douleur. Tu y parviendras, à l'égard des richesses, en regardant comme un gain ce qui doit t'attirer l'estime, et non ce qui peut t'enrichir; tu réprimeras ta colère en te montrant, à l'égard de ceux qui font des fautes, tel que tu voudrais que les autres fussent pour toi, quand tu en fais toi-même; tu te modéreras dans les plaisirs, en pensant qu'il est honteux de commander à des esclaves, et d'être soi-même l'esclave des voluptés; tu ne t'abandonneras point à la douleur, en considérant les malheurs des autres, et en te rappelant que tu es homme.

Conserve le dépôt d'un secret avec plus de soin encore que celui de l'argent; car les gens de bien doivent avoir des mœurs qui inspirent plus de confiance que le serment.

Crois qu'on doit se défier des méchants, autant qu'on doit avoir de confiance en d'honnêtes gens. Ce qui doit rester secret, n'en parle jamais à personne, à moins que ceux à qui tu le dis ne soient aussi intéressés que toi-même à le tenir caché.

Le serment qu'on te demande, ne l'accorde que dans deux cas : ou pour te laver d'une accusation infamante, ou pour préserver tes amis du péril. Mais pour des intérêts pécuniaires, ne prends jamais Dieu à témoin, ton serment dût-il être vrai. Car tu paraîtrais aux uns avoir parjuré, aux autres avoir été conduit par l'avarice.

N'admets aucun homme parmi tes amis, avant d'avoir examiné comme il a agi avec les siens. Car tu dois être sûr qu'il sera envers toi tel qu'il a été envers eux.

Sois lent à accorder ton amitié; quand tu l'as donnée, tâche de persévérer. Car il est aussi honteux de n'avoir aucun ami, que de changer fréquemment de liaisons.

Que ce ne soit point à ton détriment que tu éprouves tes amis; et cependant cherche à connaître ceux que tu fréquentes. C'est à quoi tu parviendras, si, sans être dans le besoin, tu en présentes néanmoins l'apparence; si tu leur communiques comme un secret ce qui peut être divulgué. Car, si tu t'es mal adressé, tu ne risqueras rien ; si au contraire tu as bien rencontré, tu n'en connaîtras que mieux le caractère des personnes.

Juge tes amis dans les moments fâcheux de la vie, et en voyant la part qu'ils prennent à tes périls. L'or s'éprouve par le feu, et les amis se reconnaissent dans l'infortune.

La meilleure manière d'agir envers tes amis, c'est de ne point attendre leurs demandes, mais de les prévenir et de leur porter secours dans la circonstance.

Pense qu'il est également honteux de se laisser abattre par les méchancetés de ses ennemis, et de se laisser vaincre par ses amis en bienfaits.

Attache-toi non-seulement ceux qui s'affligent des malheurs des autres, mais encore ceux qui ne sont point envieux de leurs succès. Car beaucoup s'affligent avec leurs amis dans le malheur, et portent envie à leur prospérité.

Parle de tes amis absents à ceux qui sont présents, afin

de leur faire voir que tu ne les oublies pas eux-mêmes quand ils sont éloignés de toi.

Dans ta mise, cherche à être décent, et évite le luxe; or la décence s'accorde avec la magnificence; mais le luxe recherche les superfluités.

Aime dans les richesses, non des possessions immenses, mais une jouissance modérée.

Méprise ceux qui se donnent beaucoup de mouvement pour amasser de l'or, et ne savent point en jouir. Car leur sort est à peu près semblable à celui d'un homme qui posséderait un bon cheval, ne sachant pas le monter.

Tâche de te faire de tes richesses un revenu et une possession [1]. Elles sont un revenu pour ceux qui savent en jouir; elles sont une possession pour ceux qui peuvent s'en servir.

Estime les richesses que tu as, pour deux raisons, pour subvenir à une grande perte, et pour secourir un ami vertueux dans le malheur. Du reste, n'y attache pas trop d'importance, et aime-les avec modération.

Content de ta situation présente, cherche néanmoins à l'améliorer.

Ne reproche à personne son malheur; car chacun est exposé aux vicissitudes de la fortune, et l'avenir est inconnu.

Fais du bien à ceux qui sont vertueux : car c'est un beau trésor que la reconnaissance due par un homme de bien; si tu fais du bien aux méchants, tu éprouveras ce qui arrive à ceux qui nourrissent les chiens des autres. En effet, ces animaux aboient contre ceux qui leur donnent, aussi bien que contre les premiers venus; et les méchants font du mal à ceux qui les obligent, comme à ceux qui leur nuisent.

[1] Χρήματα, les biens dont on use; κτήματα, les biens qu'on possède.

Hais ceux qui flattent autant que ceux qui trompent; car les uns et les autres, quand on les écoute, font tort à ceux qui les croient.

Si tu recherches des amis qui te félicitent dans les choses blâmables, tu n'en trouveras pas qui veuillent s'exposer à te déplaire pour te représenter le bien.

Sois affable envers ceux qui t'approchent, et n'aie point de fierté. Le poids de l'orgueil est à peine supportable, même pour des esclaves : au contraire, des manières agréables plaisent à tout le monde. Or, tu seras affable si tu n'es ni querelleur, ni grondeur, ni contrariant sur les moindres choses; si tu ne t'opposes pas avec rudesse à la colère de ceux qui t'entourent, quand même elle serait injuste; si tu cèdes à leur humeur, et si tu attends qu'elle soit calmée pour leur en faire des reproches.

Ne mêle point le sérieux avec le plaisant, ni le plaisant avec le sérieux : ce qui est déplacé est toujours désagréable. Prends garde d'obliger d'une manière désobligeante; c'est ce qui arrive à beaucoup de gens qui font du bien à leurs amis, il est vrai, mais qui le font de mauvaise grâce. Ne sois point ami de la censure, elle est à charge. N'aime point la critique, elle aigrit.

Fuis surtout la société des buveurs; et, si jamais tu t'y trouves entraîné par la circonstance, quitte avant l'ivresse. Quand l'ame est abrutie par le vin, il lui arrive la même chose qu'à ces chars qui ont perdu leurs conducteurs. Privés de leurs guides, ils sont emportés çà et là : de même l'ame s'égare bientôt, quand la raison ne peut plus la diriger.

Goûte les choses immortelles, par l'élévation de tes sentiments, et les choses mortelles, en jouissant avec modération des biens présents.

Juge combien la science a d'avantages sur l'ignorance. Les autres vices apportent quelque profit à leurs sectateurs; l'ignorance seule n'attire que du mal aux siens, qui sou-

vent paient par des effets l'offense qu'ils ont faite en paroles.

S'il est quelqu'un dont tu veuilles te faire un ami, dis-en du bien à des gens qui le lui rapporteront. Le principe de l'amitié est la louange, celui de la haine est le blâme.

Quand tu délibères, que le passé te serve d'exemple pour l'avenir : car ce que l'on ne peut voir peut facilement se juger d'après ce que l'on a vu.

Sois lent dans tes délibérations, mais prompt à exécuter ce que tu auras arrêté.

Crois que ce qui importe surtout, c'est, de la part de Dieu, le destin favorable ; de la nôtre, la prudence [1].

S'il est des choses sur lesquelles tu crains de t'expliquer ouvertement, et que cependant tu desires communiquer à quelques-uns de tes amis, parle-leur en comme d'affaires qui te sont étrangères. Par là tu connaîtras leur sentiment sans découvrir le tien.

Lorsque tu devras consulter quelqu'un sur des affaires qui te seront personnelles, examine auparavant comment il s'est conduit dans les siennes propres. Car celui qui n'a pas su se guider dans ses affaires ne saurait donner de bons conseils dans celles des autres.

Tu seras surtout porté à peser toutes tes actions, si tu considères les malheurs que produit l'imprudence. En effet, on prend un soin plus particulier de sa santé, quand on se rappelle les désagréments de la maladie.

Imite les rois dans leurs manières, et suis leurs goûts : car tu paraîtras chérir et estimer leur personne. Alors la multitude aura pour toi plus de considération, et les rois eux-mêmes t'accorderont une bienveillance plus solide.

Obéis aux lois que les rois ont établies [2] ; mais crois que

[1] *Det vitam, det opes ; æquum mî animum ipse parabo.*
(Hor. *Epist.* I, 18.)

[2] Τοῖς νόμοις τοῖς ὑπὸ τῶν βασιλέων κειμένοις. Il paraît que Démonique vivait alors à la cour d'un roi.

la plus puissante de toutes est ce qui peut leur plaire. Car, s'il faut que celui qui vit dans une démocratie flatte les goûts de la multitude, il faut de même que celui qui habite dans une monarchie cherche à plaire aux rois.

Élevé en dignité, n'emploie pas le ministère d'un méchant; car le mal qu'il ferait te serait imputé.

Sors des charges publiques, non pas plus riche, mais plus estimé. Les grandes richesses ne valent point l'estime des peuples.

Ne sois ni le complice ni le défenseur d'une mauvaise action; car on te croira capable de faire ce dont tu auras facilité l'exécution à d'autres.

Mets-toi en état d'obtenir la supériorité, et sache cependant te contenir dans les bornes de l'égalité; afin de paraître aimer la justice, non par impuissance, mais par modération.

Préfère une pauvreté vertueuse à une opulence criminelle; car la justice l'emporte d'autant plus sur les richesses, que celles-ci ne nous servent que pendant notre vie, au lieu que la justice procure la gloire, même après notre mort. Les richesses se partagent d'ailleurs avec les méchants, qui ne sauraient prétendre à la justice.

N'envie point le sort de ceux que des voies injustes ont enrichis; préfère ceux qui ont souffert pour la justice. Lors même que les gens de bien n'auraient aucun autre avantage sur les méchants, ils auraient, au moins, de plus qu'eux, de bonnes espérances.

Prends soin de tout ce qui regarde ta vie, mais exerce surtout ton esprit : c'est ce qu'il y a de plus grand dans ce qu'il y a de plus petit, qu'un esprit bien orné dans le corps d'un homme.

Que ton corps soit ami du travail, et ton ame amie de la sagesse; afin que l'un puisse exécuter tes résolutions, et que l'autre sache prévoir ce qui t'est utile et avantageux.

Quelque chose que tu doives dire, réfléchis-y auparavant. Bien des gens parlent avant de réfléchir.

Prends la parole dans deux circonstances, ou quand il s'agit de choses que tu sais parfaitement, ou quand la nécessité l'exige. Dans ces deux cas seuls la parole est préférable au silence : dans tous les autres, il vaut mieux se taire que de parler.

Sois persuadé que les choses humaines n'offrent rien de stable. C'est le moyen de ne point te livrer à une joie excessive dans la prospérité, et de ne point te laisser abattre par la tristesse quand tu es dans le malheur.

Réjouis-toi des biens qui t'arrivent, sans trop t'affliger des maux qui te surviennent; dans quelque position que tu te trouves, ne te découvre point aux autres, car il est ridicule de renfermer sa fortune dans des maisons, et d'exposer son ame à tous les regards.

Crains le blâme plus que le danger. Les méchants doivent redouter la fin de leur vie, et les gens de bien ne doivent craindre que de vivre sans honneur.

Tâche de vivre tranquillement; mais, si tu te trouves jamais dans les périls, cherche à sortir des combats avec gloire, et non avec une réputation infamante. Mourir, c'est l'arrêt que le destin a prononcé contre tous les hommes; mais mourir avec gloire, c'est le partage que la nature a réservé à la vertu.

Ne sois point surpris que, dans tout ce que je t'ai dit, il y ait beaucoup de choses qui ne conviennent point à ton âge actuel. Je ne l'ignore pas; mais j'ai voulu te donner à la fois, dans le même ouvrage, des préceptes pour le présent, et te laisser une instruction pour le temps à venir. Car tu trouveras facilement à en faire l'application, et tu rencontreras difficilement quelqu'un qui te conseille avec bonté. Afin donc que tu n'aies pas besoin d'avoir recours à d'autres, et que tu puisses puiser ici comme dans un ar-

senal, j'ai cru ne devoir omettre aucun des conseils que je pouvais te donner.

Quelles actions de graces je rendrais à la Divinité, si je ne m'étais point trompé dans l'opinion que j'ai de toi! Car, de même que nous voyons la plupart des hommes préférer des mets agréables à d'autres qui leur seraient plus salutaires, nous les voyons aussi préférer pour amis ceux qui partagent leurs faiblesses, à ceux qui les en reprennent. Quant à toi, je crois que tu penses autrement qu'eux; j'en ai la preuve dans le zèle que tu mets à perfectionner ton éducation. Celui qui s'est imposé la loi de ne faire que ce qu'il y a de mieux, doit nécessairement préférer à tous les autres ceux qui l'exhortent à la pratique de la vertu.

Ce qui t'excitera surtout à l'amour des choses honnêtes, c'est de considérer qu'elles sont la source de nos jouissances les plus vraies. En effet, une vie molle et oisive, et les excès auxquels on se livre, font succéder de bien près les remords aux plaisirs. Mais la pratique de la vertu, mais une vie sage et réglée, ne peuvent procurer que des plaisirs purs et solides. Là, après avoir été d'abord dans la joie, nous tombons ensuite dans la douleur : ici, au contraire, le chagrin précède le plaisir. Or, en toutes choses, nous nous occupons moins du commencement que nous ne considérons la fin. Car, dans la plupart des actions de notre vie, ce n'est point pour les choses elles-mêmes que nous agissons, mais c'est par rapport à leurs suites que nous les entreprenons.

Considère d'ailleurs que, s'il est permis aux méchants de tout faire, c'est que dès l'abord ils se sont montrés tels qu'ils étaient; mais un homme de bien ne saurait s'écarter du sentier de la vertu sans trouver beaucoup de censeurs. Car on hait moins ceux qui sont habituellement vicieux, que ceux qui, se vantant d'avoir une conduite réglée, ne diffèrent cependant en rien du vulgaire. Et c'est avec rai-

son : car, puisque nous méprisons ceux qui nous trompent dans leurs discours, pourquoi estimerions-nous ceux qui se démentent continuellement dans leur conduite? Nous pourrions les accuser avec justice, non-seulement de se manquer à eux-mêmes, mais encore de trahir la fortune. Richesses, honneurs, amis, elle leur a tout donné; et eux-mêmes se rendent indignes de leur bonheur.

S'il est permis à un mortel de lire dans la pensée des dieux, il me semble qu'ils ont montré dans ceux qui leur étaient les plus proches, les divers traitements qu'ils font éprouver au vice et à la vertu. Jupiter, ayant eu pour fils Hercule et Tantale, ainsi que la fable le raconte, et comme tout le monde le croit, a rendu le premier immortel à cause de ses vertus, et a puni l'autre des plus grands supplices à cause de ses crimes.

Profitons de ces exemples, pour nous exciter à la vertu; et ne t'en tiens pas à ce que je t'ai dit, mais apprends ce qu'il y a de meilleur dans les poëtes, et lis ce que les philosophes ont écrit d'utile. De même que nous voyons l'abeille se reposer sur toutes les fleurs, et prendre de chacune d'elles ce qui lui convient : de même, aussi, ceux qui veulent s'instruire doivent ne rien omettre, et recueillir de tous côtés ce qui peut leur être utile. A peine encore, avec tous ces soins, pourrait-on surmonter les faiblesses de la nature.

ARCHIDAMOS.

INTRODUCTION.

Thèbes était en guerre avec Lacédémone : la victoire de Leuctres lui avait acquis une si grande supériorité, que les Lacédémoniens s'étaient vus réduits à implorer le secours d'Athènes. Les Athéniens leur envoyèrent quelque cavalerie, et Archidamos, fils d'Agésilas, un des rois de Sparte, remporta sur les Thébains un avantage léger, qui commença à relever le courage de ses concitoyens. Sparte crut alors pouvoir traiter avantageusement de la paix. Thèbes consentait à la lui accorder, mais à condition qu'elle renoncerait à ses prétentions sur Messène. Les alliés des Lacédémoniens demandaient cette renonciation : mais, dans le conseil de la Nation, Archidamos s'y oppose.

Dans l'exposé des faits, dont nous venons de présenter la substance d'après Isocrate, cet orateur n'est pas toujours d'accord avec l'histoire.

ARCHIDAMOS.

On pourra s'étonner qu'un jeune homme, qui jusqu'ici a toujours observé les usages de sa république plus fidèlement peut-être que nul autre de son âge, paraisse aujourd'hui oublier son ancienne retenue, et vienne vous donner des conseils sur un objet dont les vieillards eux-mêmes craignent de vous parler.

Sans doute, je n'aurais osé prendre la parole, si les citoyens en possession de diriger vos démarches eussent ouvert un avis digne de nous : mais, comme je les vois ou favoriser les propositions de nos ennemis, ou les attaquer avec mollesse, ou les autoriser par leur silence, je viens vous exposer mon sentiment, persuadé qu'il serait honteux de

souffrir, par un faux respect pour mes principes, que ma patrie ne ménageât son salut qu'aux dépens de sa gloire.

S'il est des affaires où la jeunesse puisse porter son jugement, c'est surtout quand il est question de conseiller la guerre, ou d'en détourner, puisque le fardeau des combat-doit tomber en grande partie sur elle, et que d'ailleurs il n'est personne qui ne puisse ouvrir un avis utile. S'il était reconnu que les vieillards ne se trompent jamais, et que les jeunes gens se trompent toujours, on serait fondé à nous éloigner des délibérations: mais, puisque c'est l'esprit et la réflexion, plutôt que les années, qui donnent les lumières et la prudence, ne doit-on pas également consulter les deux âges, afin qu'entre tous les conseils qui viennent d'une et d'autre part, on puisse choisir le meilleur? Quoi! l'on nous confie des commandements de flottes et d'armées, où la plus légère faute peut entraîner les suites les plus fâcheuses; et dans les affaires où, quoi que nous disions, vous serez toujours seuls les arbitres, on voudrait nous ôter le droit de vous dire ce que nous pensons! Toutefois, si nous ouvrons un bon avis, le public en profite; si nous nous trompons, il n'y a que notre réputation qui en souffre.

Ce n'est ni l'envie de discourir, ni le dessein de m'écarter de mon plan de conduite qui me dicte ces réflexions; je voudrais seulement vous engager à chercher parmi les hommes de tout âge, quelqu'un capable de vous bien conseiller dans la circonstance actuelle.

Non, je ne crois pas que, depuis que nous habitons Lacédémone, nous ayons jamais soutenu de guerre, ni livré de combat pour des objets aussi importants que ceux qui nous occupent. Jusqu'ici nous avons combattu pour commander, aujourd'hui nous combattons pour ne pas obéir, c'est-à-dire pour ne pas perdre la liberté; la liberté que toute ame courageuse, toute ame de Spartiate, doit défendre jusqu'au dernier soupir. Pour moi, si je puis parler

en mon nom, j'aimerais mieux mourir sur-le-champ avec la gloire de n'avoir pas souscrit à des ordres étrangers, que de vivre au delà du terme ordinaire, en me soumettant à la loi que les Thébains nous imposent. Descendant d'Hercule, fils de roi, destiné moi-même à régner, je rougirais de consentir pour ma part à livrer entre les mains de nos esclaves un pays que nous avons reçu de nos ancêtres. Tels sont mes sentiments : ce sont ceux que vous devez adopter; d'autant plus que jusqu'à présent on peut dire qu'en combattant contre les Thébains, nous n'avons été que malheureux, et que si, par la faute de nos généraux [1], nos corps ont succombé, nos ames sont restées invincibles. Mais si, effrayés par les dangers qui nous menacent, nous cédons aujourd'hui quelque partie de nos possessions, nous enhardirons l'insolence de Thèbes, et nous érigerons contre nous-mêmes un trophée bien plus éclatant, bien plus propre à nourrir son orgueil, que celui qu'elle a érigé dans les plaines de Leuctres. L'un est le crime de la fortune, l'autre serait un monument de lâcheté. Rejetez donc un conseil qui tend à couvrir d'opprobre Lacédémone.

Vos alliés cependant vous pressent d'abandonner Messène et d'acheter la paix à ce prix. Ils méritent bien plus votre haine que ceux qui d'abord ont trahi votre cause et renoncé à votre amitié. Ces derniers, en s'éloignant de vous, ont perdu leurs propres villes par les séditions, les meurtres, le bouleversement de l'état : les autres viennent chez vous pour vous nuire à vous-mêmes. Cette gloire, l'ouvrage de plus de sept siècles, le fruit des travaux de nos ancêtres, et des combats qu'ils ont livrés, ils vous conseillent de la détruire en un instant. Pouvaient-ils rien imaginer de plus indigne en soi-même, de plus outrageant pour notre ville? Telle est leur injustice, telle est l'idée

[1] A Leuctres, Cléombrote, un des rois de Sparte, avait imprudemment engagé la bataille.

qu'ils ont conçue de notre faiblesse : ils nous ont demandé plus d'une fois de combattre pour leur pays, et ils croient que nous ne devons pas nous exposer pour Messène ! Ils veulent nous persuader que, pour assurer leurs possessions, nous devons céder les nôtres à nos ennemis ; ils vont même jusqu'à nous menacer, si nous n'accédons à leur sentiment, de faire la paix sans nous. Moi, je pense que le péril que nous courons sans eux ne sera pas aussi terrible qu'il sera honorable, et propre à nous illustrer dans l'univers. Entreprendre de nous sauver par nous-mêmes, sans aucun secours étranger, et de triompher seuls de nos ennemis, c'est une action digne de tout ce qu'a fait notre république. Quoique je n'aie jamais ambitionné le talent de la parole, et que j'aie toujours cru qu'un homme qui s'étudie à bien dire en était moins disposé à bien faire, je serais jaloux en ce moment de pouvoir m'expliquer comme je pense, et par là de servir utilement ma patrie dans la situation présente.

Il faut d'abord que je vous rappelle de quelle manière nous avons acquis la propriété de Messène, et comment, originaires de la Doride, vous vous trouvez habitants du Péloponnèse. Je reprendrai les choses d'un peu loin, pour vous faire connaître qu'on cherche à nous enlever un pays sur lequel nous avons autant de droits que sur le territoire même de Lacédémone.

Lorsqu'Hercule eut terminé ses jours, et que, pour prix de sa vertu, il fut élevé aux rang des immortels, ses enfants, persécutés par leurs ennemis, errèrent dans la Grèce. Après la mort d'Eurysthée, ils se fixèrent chez les Doriens ; et à la troisième génération, ils vinrent à Delphes consulter l'oracle. Le Dieu, sans leur répondre sur l'objet de leur demande, leur ordonna de retourner dans le pays de leurs aïeux. Réfléchissant sur cette réponse, ils trouvèrent qu'Argos était leur patrimoine ; qu'Eurysthée étant mort, ils étaient les seuls qui restaient de la famille de Persée ;

que, pour Lacédémone et Messène, elles leur appartenaient, l'une à titre de donation, l'autre par droit de conquête. En effet, lorsque Castor et Pollux eurent disparu de dessus la terre, Tyndare, qui avait été détrôné, donna à Hercule, son protecteur, le sol de Lacédémone, et par reconnaissance des services qu'il en avait reçus, et parcequ'il était parent de ses deux fils. Quant à Messène, Nélée et ses enfants, excepté Nestor, ayant enlevé au même Hercule les taureaux qu'il avait amenés d'Érythée, ce héros la prit de force, fit mourir les coupables, et confia le gouvernement de la ville à Nestor, augurant bien de sa sagesse, parcequ'étant le plus jeune, il n'avait pas trempé dans la faute de ses frères. Ce fut ainsi que les Héraclides interprétèrent l'oracle. Ils prirent donc avec eux vos ancêtres, rassemblèrent une armée, convinrent de partager un terrain qui leur appartenait, entre tous les guerriers de leur suite, et reçurent de ceux-ci la souveraine puissance pour apanage de leur famille. Lorsqu'on eut ratifié par des serments ces conventions mutuelles, ils entreprirent l'expédition. Qu'est-il besoin de décrire tous les obstacles qu'ils eurent à vaincre dans leur marche, et de m'étendre sur des événements étrangers à mon sujet? Lorsqu'ils eurent subjugué les habitants des pays que je viens de nommer, ils formèrent trois royaumes qu'ils se partagèrent. Jusqu'à ce jour vous êtes restés fidèles aux serments qui vous lièrent avec mes ancêtres. Aussi, par le passé, vous avez joui d'une plus grande prospérité que les autres, et il faut espérer que, si vous êtes toujours les mêmes, votre situation présente ne tardera pas à devenir meilleure. Les Messéniens en vinrent à cet excès d'impiété, de tuer en trahison Cresphonte, descendant d'Hercule, propriétaire du pays, fondateur de leur ville, et leur chef. Échappés au trépas, les fils de ce héros vinrent se réfugier à Lacédémone, et, vous abandonnant leur vrai domaine, ils vous suppliaient de venger la mort de leur père.

Vous consultez l'oracle, et, sur l'ordre d'accepter ce qu'on vous offre et de poursuivre l'injure faite à des Héraclides, vous marchez contre Messène, vous prenez la ville, et vous vous emparez du territoire.

Je ne me suis pas étendu sur la discussion de nos anciens droits; la circonstance ne me permet pas de fouiller dans nos fastes antiques; et je devais ici avoir plus d'égard à la précision qu'à l'exactitude : je crois néanmoins avoir prouvé suffisamment, dans mon récit abrégé, que le pays qui est reconnu pour être à nous, nous ne le possédons pas à d'autres titres que celui qui nous est contesté. Nous habitons l'un parceque les Héraclides nous l'ont donné, que l'oracle de Delphes nous l'avait désigné, et que nos armes ont vaincu ceux qui en étaient les maîtres. Nous avons reçu l'autre des mêmes Héraclides, nous l'avons acquis de même par les armes, et sur les réponses du même oracle. Si donc nous sommes dans la disposition d'acquiescer à nos ennemis quand ils nous ordonneraient d'abandonner même Lacédémone, il est inutile de parler de Messène. Mais, s'il n'est aucun de vous qui pût se résoudre à vivre hors de sa patrie, vous devez être dans les mêmes sentiments pour le pays qu'on nous dispute, puisque nous y avons les mêmes droits, et que nous pouvons les faire valoir par les mêmes raisons.

Vous n'ignorez pas non plus qu'on regarde généralement comme un patrimoine légitime, les propriétés publiques et particulières qui sont confirmées par une longue possession : or, les Perses n'avaient pas encore conquis leur royaume ni subjugué l'Asie, et plusieurs villes grecques n'avaient pas encore été fondées, lorsque nous avions déja pris Messène. Cependant les Thébains ont abandonné l'Asie, comme son vrai patrimoine, au Barbare qui y règne depuis moins de deux cents ans; et une ville que nous possédons depuis plus de quatre siècles, ils veulent nous l'arracher! Ils viennent de renverser Platée et Thespies; et

après trois cents ans, ils rétablissent Messène, par là doublement infracteurs des traités et des serments! S'ils ramenaient dans la ville les vrais Messéniens, ce serait un procédé injuste, qu'on pourrait néanmoins couvrir d'une raison apparente. Mais ce sont des Hilotes [1] qu'ils nous donnent pour voisins; et ce qu'il y a de plus dur pour nous, ce n'est pas d'être dépouillés de nos possessions, c'est de les voir dans les mains de nos esclaves.

Ce qui suit montrera encore plus clairement qu'on fait aujourd'hui une injustice à notre ville, et qu'elle a d'anciens droits sur Messène. Dans un grand nombre de guerres qu'elle a eu à soutenir, elle fut quelquefois obligée de faire la paix lorsque la fortune lui était contraire : cependant, quoique les traités fussent conclus dans des circonstances peu favorables, et que l'on lui contestât plus d'un objet, ni le roi de Perse, ni les Thébains, ne lui reprochèrent jamais d'avoir usurpé Messène. Mais, je vous le demande, pourrait-on citer une décision plus formelle que le jugement de nos ennemis prononcé dans le temps même de nos disgraces?

Ajoutez que ce n'est pas seulement lorsqu'il nous ordonna d'accepter la ville qui nous était offerte par les enfants de Cresphonte et de marcher au secours des offensés, que l'oracle, de l'aveu de tout le monde, le plus ancien, le plus consulté, le plus digne de foi, a déclaré que Messène appartenait aux Lacédémoniens : mais, comme la guerre tirait en longueur, et que les Messéniens avaient envoyé à Delphes consulter le Dieu sur les mesures qu'ils devaient prendre pour sauver leur ville, et nous sur la voie la plus sûre pour nous en saisir, l'oracle trouva la demande de nos ennemis trop injuste pour leur répondre;

[1] Hilos, petit bourg de la Laconie, fut pris et détruit par les Spartiates, qui réduisirent tous les habitants en esclavage, et les traitèrent avec une dureté qui les jeta souvent dans la révolte.

quant à nos compatriotes, il leur déclara les sacrifices qu'ils devaient faire, et les peuples chez lesquels ils devaient chercher des secours [1].

Mais peut-on fournir des preuves plus fortes et plus évidentes? D'abord, nous avons reçu Messène de ceux qui en étaient les possesseurs légitimes; ensuite (car rien n'empêche de rappeler toutes nos raisons en peu de mots), nous la possédons encore par droit de conquête, droit sur lequel est fondé l'établissement de la plupart des villes grecques; nous en avons chassé des hommes qui, coupables des plus noirs attentats envers les descendants d'Hercule, auraient mérité d'être bannis de toute la terre; enfin, notre possession est confirmée par la durée du temps, par la décision de nos ennemis, par les réponses de l'oracle. Chacune de ces preuves suffit pour détruire les calomnies de ceux qui nous accusent à présent de refuser de faire la paix par attachement à nos intérêts propres, ou d'avoir fait alors la guerre aux Messéniens afin d'envahir les possessions d'autrui. Je pourrais peut-être parler plus au long de nos droits sur Messène; mais il me semble que je les ai suffisamment justifiés.

Ceux qui nous conseillent de conclure la paix nous disent qu'il est sage de prendre un parti selon qu'on est heureux ou malheureux, qu'il faut se prêter aux événements, s'ac-

[1] La première guerre de Messénie avait duré vingt ans. Les Lacédémoniens vainqueurs laissèrent aux vaincus leur ville et leur territoire, et se contentèrent d'exiger d'eux qu'ils portassent à Lacédémone la moitié de leurs récoltes en blés. Cependant le joug de Sparte s'appesantit de plus en plus, et, après quarante années d'humiliations, les Messéniens recommencent la guerre. Vainqueurs, ils voient Argos et l'Arcadie se déclarer en leur faveur. D'après les conseils de l'oracle, les Spartiates prennent pour chef, ou plutôt pour conseiller, le poëte Tyrtée. Ils éprouvent cependant trois défaites dans les plaines de Sténycláros, et veulent déposer les armes : Tyrtée s'y oppose; ils reviennent à la charge, et remportent plusieurs victoires. Les Messéniens finirent par être entièrement défaits, chassés de leur ville et de toute la contrée.

commoder aux circonstances, et régler ses sentiments sur ses forces; qu'enfin, dans ces sortes d'occasions, on doit considérer ce qui est utile plutôt que ce qui est juste.

Je pourrai convenir du reste; mais, quoi qu'on dise, jamais on ne me persuadera qu'il faille sacrifier le juste à l'utile. Je vois, en effet, que c'est pour maintenir la justice, qu'on a porté des lois; que les plus grands hommes se piquent d'y être fidèles; que les états les plus florissants et les mieux gouvernés y sont surtout attachés; que c'est moins la force que la justice, qui a terminé toutes les guerres précédentes; et qu'en général la société se dissout par le vice, et se soutient par la vertu. C'est donc beaucoup moins à ceux qui s'exposent pour défendre un parti juste à se laisser abattre, qu'à ceux qui, enorgueillis par la prospérité, ne savent pas en user avec modération. Remarquons encore que nous pensons tous de même sur la justice, et que nous ne sommes partagés de sentiments que sur l'utilité. Or, de deux biens qui se présentent, dont l'un est certain et l'autre douteux, serait-il raisonnable de préférer celui sur lequel on conteste; surtout lorsqu'entre les partis à choisir, il y a une si grande différence? D'après le conseil que je donne, Lacédémone n'abandonne rien de ce qui est à elle, elle ne se couvre d'aucun déshonneur, et elle a lieu d'espérer qu'en combattant pour la justice, elle l'emportera sur ses adversaires. D'après l'avis que je réfute, elle renonce sur-le-champ à Messène, et quand elle se sera fait ce tort à elle-même, peut-être manquera-t-elle le juste et l'utile, et tous les avantages qu'on lui fait espérer. Non, sans doute, après avoir souscrit aux ordres de nos ennemis, nous ne sommes pas sûrs encore de jouir de la paix; et vous n'ignorez pas qu'ordinairement on est disposé à ménager ceux qui sont prêts à se défendre; au lieu qu'on exige d'autant plus, qu'on trouve moins de résistance aux lois qu'on impose. Aussi n'est-il pas rare, quand on se montre décidé à faire la guerre, d'obtenir une

paix plus avantageuse, que quand on accepte trop aisément les conditions du vainqueur.

Mais j'abandonne ces réflexions, sur lesquelles je ne veux point trop appuyer, et je m'arrête au raisonnement le plus simple. S'il est vrai qu'après une défaite on n'a jamais repris courage et vaincu ses ennemis, nous ne devons pas espérer de vaincre en continuant la guerre. Mais si, plus d'une fois des ennemis faibles ont triomphé d'ennemis puissants; si les assiégeants ont été défaits par les assiégés; pourquoi ne pourrions-nous pas espérer nous-mêmes quelque heureuse révolution?

Je ne citerai pas ici Lacédémone, parceque, dans les temps passés, des ennemis supérieurs ne firent jamais irruption sur nos campagnes : mais les autres républiques nous fournissent beaucoup d'exemples, et principalement celle d'Athènes. Les Athéniens, qui se sont attiré la haine des Grecs lorsqu'ils ont fait sentir la dureté de leur commandement, ont mérité les éloges de toute la terre lorsqu'ils ont repoussé des agresseurs injustes. Si je rapportais les combats qu'ils soutinrent jadis contre les Amazones, contre les Thraces, contre les Péloponésiens qui s'étaient jetés dans leur pays avec Eurysthée, on croirait peut-être que je remonte trop haut, et que je cite des faits trop éloignés. Dans les guerres des Perses, qui ne sait de quel abime de maux ils sont sortis, et à quel comble de prospérité ils sont parvenus? Un déluge de Barbares venait inonder la Grèce, ils ne pouvaient l'arrêter; cependant, seuls des peuples qui habitent hors du Péloponnèse, ils ne délibérèrent pas même sur les lois qu'on leur imposait; ils prirent sur-le-champ la résolution de laisser détruire leur ville, plutôt que de la voir dans l'esclavage. Abandonnant leurs murs et leurs campagnes, ne connaissant de patrie que la liberté, ils partagèrent les dangers avec nous; et, par l'effet d'un changement heureux, pour avoir su se priver de leurs pays pendant quelques jours, ils devinrent

pendant près d'un siècle les arbitres de toute la Grèce. Mais Athènes ne prouve pas seule, par son exemple, combien il est avantageux de résister courageusement à ses adversaires. Denis-le-Tyran, assiégé par les Carthaginois, dépourvu de toutes ressources, serré de près par les ennemis, détesté de ses sujets, était résolu à s'enfuir de ses états. Un de ses favoris, ayant osé lui dire que le titre de souverain devait être légué à son tombeau, il rougit de son premier dessein, et, prenant le parti de courir de nouveaux hasards, il tailla en pièces les troupes innombrables de Carthage, affermit sa domination dans la Sicile, et augmenta considérablement ses forces. Il finit ses jours, revêtu du pouvoir suprême, et laissa son fils héritier de sa couronne et de sa puissance.

Amyntas, roi de Macédoine [1], agit et réussit à peu près de même. Vaincu dans un combat par les Barbares ses voisins, dépouillé de toute la Macédoine, il pensait à quitter son royaume et à sauver sa personne. Sur ce qu'un de ses courtisans lui cita avec éloge la parole adressée à Denys, il changea de dessein à l'exemple de ce prince; il s'empara d'un fort, et, ayant obtenu des secours de notre république, il reprit toute la Macédoine en moins de trois mois, régna paisiblement le reste de sa vie, et la termina dans une heureuse vieillesse.

Il me serait aussi fatiguant de décrire qu'à vous d'entendre tous les événements de cette espèce. L'exemple des Thébains réveillera peut-être nos douleurs passées; mais il nous fera entrevoir un avenir plus heureux. C'est parceque ces Thébains ont soutenu, sans s'effrayer, nos menaces et nos attaques, que leurs affaires ont changé entièrement de face, et qu'auparavant, toujours assujettis à notre puissance, ils prétendent aujourd'hui nous imposer des lois.

Admettre comme certaines ces révolutions, et nier

[1] Père de Philippe.

qu'elles puissent se reproduire en notre faveur, ce serait une folie. Supportons le présent avec courage, espérons bien de l'avenir, et soyons convaincus que des malheurs tels que les nôtres peuvent se réparer par une sage administration de l'état, et par une expérience consommée dans la guerre. Or, personne ne peut disconvenir que nous ne soyons plus habiles que d'autres dans le métier des armes, les seuls dont le gouvernement soit parfait : dès lors, il est impossible que nous ne l'emportions sur des peuples qui ne furent jamais jaloux de l'un ni de l'autre de ces avantages.

Il est des gens qui déclament contre la guerre, et qui exagèrent l'incertitude des événements. S'appuyant de mille exemples, et surtout du nôtre, ils s'étonnent qu'on veuille se plonger de nouveau dans les périls et dans les alarmes.

Pour moi, je pourrais citer plusieurs peuples à qui la guerre a procuré une prospérité brillante, et plusieurs qui se sont vus privés de leurs avantages par la paix. Non, il n'est rien dans la nature qui soit bon ou mauvais absolument : c'est de l'usage des choses et de celui des circonstances, que résulte le bien ou le mal. Dans le bonheur, il faut desirer la paix, parcequ'un état de tranquillité est plus propre à nous assurer la jouissance des biens que nous avons acquis : il faut songer à la guerre dans le malheur, parceque c'est au milieu du trouble et du tumulte, et par la hardiesse des entreprises, qu'on pourra voir la fortune changer.

Il me semble que nous tenons une conduite tout opposée à ces principes. Lorsque nous pouvions nous reposer et jouir, nous étions trop inquiets et trop avides de combats ; et lorsque nous nous trouvons dans la nécessité de courir des hasards, nous desirons le repos et cherchons un état tranquille. Cependant, quand on veut être libre, il faut rejeter les lois que veut imposer le vainqueur et qui

diffèrent peu de la servitude : on ne doit traiter avec l'ennemi que lorsqu'on l'a vaincu, ou qu'on se voit des forces égales aux siennes; car c'est le dernier état de la guerre qui décide des conditions de la paix.

Pénétrés de ces vérités, ne nous engageons pas légèrement dans des conventions déshonorantes, et n'agissons pas pour notre patrie plus faiblement que nous ne faisons pour les autres villes. Rappelez-vous que, par le passé, lorsqu'un seul de nos citoyens venait au secours d'une ville alliée, personne ne contestait que c'était à lui qu'elle devait son salut. Vous avez dû entendre nommer à nos vieillards plusieurs de ces hommes; moi je ne vous citerai que les plus célèbres. Pédarète passa dans l'île de Chios, et la sauva [1]. Entré dans Amphipolis, Brasidas, avec un petit nombre des assiégés dont il avait formé un corps, vainquit dans un combat les assiégeants qui étaient en grand nombre. Gylippe, envoyé au secours des Syracusains, ne se borna pas à les sauver, il réduisit même en leur pouvoir les armées formidables qui les pressaient par terre et par mer. Or, ne serait-il pas honteux que, chacun de nous en particulier ayant pu défendre des cités étrangères, tous ensemble nous ne tentassions pas même aujourd'hui de sauver notre propre ville? Après que nous avons couvert de trophées l'Europe et l'Asie en combattant pour les autres, ne nous verrait-on faire aucun effort généreux pour notre patrie si manifestement outragée? Ne voudrions-nous supporter aucun travail pour nous garantir de la honte de trahir nous-mêmes nos droits, lorsque d'autres villes ont soutenu les siéges les plus rudes pour nous conserver la prééminence? Et nous, qui nourrissons à grands frais des attelages de chevaux pour les fêtes et pour les jeux, ferions-nous une paix honteuse, comme si nous manquions des choses les plus nécessaires?

[1] Mais il périt peu de temps après, dans une sortie faite contre les Athéniens qui assiégeaient cette même île.

Mais ce qui deviendrait le comble du malheur et de l'infamie, ce serait qu'on nous vît commettre cette lâcheté, nous qui passons pour le peuple de toute la Grèce qui a le plus de constance et de courage. Comment échapperions-nous aux reproches que nous attirerait une telle conduite, et qui viendraient nous assaillir de toutes parts? Eh! qui ne s'indignerait, ô Lacédémoniens! de voir qu'un pays que les Messéniens ont défendu pendant vingt années de combats, nous le livrons en un instant, sans respect pour la mémoire de nos ancêtres; et qu'une ville que ceux-ci nous ont acquise par tant de périls et de travaux, nous la cédons lâchement à la première demande qui nous en est faite?

Peu touchés de ces considérations, les yeux fermés sur toute espèce de déshonneur, quelques-uns nous donnent des conseils qui tendent à nous couvrir d'opprobre; et dans la chaleur qu'ils mettent à nous persuader de livrer Messène, ils exagèrent notre faiblesse et la force de nos ennemis. Ils demandent à ceux qui combattent leur opinion, quels sont nos moyens pour continuer la guerre. Ces moyens, les voici :

Premièrement, la justice de notre cause, que je regarde comme le secours le plus puissant et le plus assuré; et, si l'on doit juger de l'avenir par le passé, il est probable que le Ciel favorisera nos desseins. En second lieu, la sagesse et l'excellence de notre gouvernement, une volonté ferme de combattre nos ennemis jusqu'à la mort, et de ne redouter que les reproches de nos concitoyens. Ces ressources se trouvent à Lacédémone plus que partout ailleurs, et je compterais plus sur elles, pour soutenir une guerre, que sur des milliers de soldats, moi qui sais que ce n'est point par le nombre que nos ancêtres, venus dans ce pays, ont triomphé de tous les obstacles, mais par les vertus dont je parle. Loin de craindre la multitude de nos ennemis, nous devons donc plutôt être remplis de confiance, en nous

rappelant avec quelle fermeté nous supportâmes toutes les rigueurs du sort, inviolablement attachés à notre ancienne discipline et à nos premiers usages; au lieu que nos ennemis, incapables de supporter les faveurs de la fortune, ne sont pas d'accord entre eux. Ceux-ci, secondés par les alliés, s'emparent des villes; ceux-là les traversent dans cette usurpation; les autres sont plus occupés de disputer pour les limites avec leurs voisins, que de marcher contre nous. Ainsi, je m'étonne que l'on ne voie pas d'assez grandes ressources dans les fautes que commettent nos adversaires. Voilà sur quoi nous pouvons compter.

S'il faut parler aussi des secours que nous pouvons espérer des étrangers, je pense que la plupart des peuples seront portés à nous défendre. D'abord, en supposant qu'Athènes ne soit pas parfaitement bien disposée pour notre république, elle fera tout, du moins pour se garantir elle-même. Quant aux autres villes, il en est plusieurs qui s'occuperont de nos intérêts comme des leurs propres. Denys-le-Tyran, le roi d'Égypte, tous les potentats de l'Asie nous secourront avec tout le zèle dont ils sont capables. Enfin, les hommes les plus riches et les plus distingués de la Grèce, qui desirent sincèrement son bonheur, sont portés pour nous d'inclination, quoiqu'ils ne se soient pas encore déclarés. Tel est le fondement de nos espérances pour l'avenir.

Que dirai-je de cette multitude de villes inférieures, qui forment comme la dernière classe des cités du Péloponnèse? Je crois que si, par le passé, elles ont donné peu d'attention aux affaires, elles s'en occuperont davantage aujourd'hui qu'elles reconnaissent que, séparées de nous, rien n'a réussi selon leur attente. Elles espéraient la liberté; et, en se privant de leurs meilleurs citoyens, et se soumettant aux plus pervers, elles ont trouvé la servitude. Elles voulaient se gouverner par leurs propres lois; et elles sont tombées dans la plus affreuse anarchie. Ces peuples,

qui de tout temps marchaient avec nous contre les autres, voient aujourd'hui les autres marcher contre eux. Auparavant, ils entendaient parler de séditions dans les villes étrangères; maintenant ils en voient naître au sein des leurs presque tous les jours. Accablés de disgraces, ils ne peuvent distinguer lesquels d'entre eux sont les plus misérables. Il n'en est aucun qui n'ait à souffrir de ses propres dissensions, aucun qui ne soit tourmenté par ses voisins. Aussi voit-on les campagnes ravagées, les villes pillées, les maisons particulières ruinées, les gouvernements bouleversés, les lois détruites, ces lois dont la sagesse faisait envier leur bonheur à tous les Grecs. Mal disposés les uns pour les autres, remplis de défiances réciproques, ils craignent plus leurs concitoyens même que les ennemis. Cette union qui régnait parmi eux sous notre empire, et qui leur procurait une heureuse abondance, est remplacée par la discorde la plus déplorable. Les riches jetteraient leur or dans la mer, plutôt que d'en soulager l'indigence de leurs compatriotes; les indigents aimeraient mieux le ravir aux légitimes possesseurs, que de le devoir au hasard qui l'offrirait à leur rencontre. Les sacrifices sont abolis; et, au lieu de victimes, ils s'égorgent mutuellement aux pieds des autels. Enfin, il sort maintenant plus d'exilés d'une seule ville, qu'il n'en sortait auparavant de tout le Péloponnèse. Malgré la description étendue que j'ai faite de leurs misères, j'en ai beaucoup plus omis que je n'en ai rapporté. Non, on ne peut imaginer de calamités et de disgraces, qui ne se soient réunies sur cette contrée malheureuse. Les uns sont déja fatigués des maux qui les accablent, les autres ne tarderont pas à l'être, et chercheront quelque moyen de s'en affranchir. Car ne pensez pas qu'ils restent tranquillement dans leur état actuel : ils se sont lassés de la prospérité, pourraient-ils longtemps supporter l'infortune? Ainsi, quand nous ne remporterions pas la victoire les armes à la main, quand nous ne ferions que les attendre dans l'inac-

tion, vous les verrez tous revenir à de meilleures sentiments et recourir à notre alliance, comme à leur unique refuge. Telles sont les espérances que j'ai conçues.

Au reste, je suis si éloigné de recevoir les lois qu'on veut nous imposer, que, quand aucune de ces espérances ne se réaliserait, quand nous ne trouverions des secours nulle part, quand tous les Grecs nous attaqueraient ou nous abandonneraient, je ne changerais pas encore d'avis, et je braverais tous les périls de la guerre, plutôt que de me soumettre à un pareil traité. Je rougirais également, et d'imputer à nos ancêtres d'avoir enlevé un pays qui ne leur appartenait pas, et, s'ils l'ont acquis avec justice, de le céder, quoique nous y ayons des droits réels. Évitons l'un et l'autre; disposons-nous à combattre avec un courage digne de notre patrie, et, loin de démentir les partisans et les admirateurs de Sparte, montrons-nous tels que leurs éloges paraissent au-dessous de nos vertus.

Je crois que notre état présent ne peut devenir plus fâcheux, et que, par leur conduite, nos ennemis travailleront eux-mêmes à rétablir nos affaires : mais, dussions-nous être trompés dans notre espoir, investis de toutes parts et hors d'état de défendre Lacédémone; ce qui suit est un peu dur à entendre, je le dirai toutefois avec assurance : car le conseil que je vais donner est plus noble, plus propre à être publié dans la Grèce, et plus conforme à nos principes, que celui que certaines gens nous donnent.

Mon avis serait donc de faire sortir de la ville nos parents, nos femmes, nos enfants, tous ceux enfin qui ne peuvent porter les armes. Nous distribuerons toute cette multitude dans la Sicile, dans l'Italie, à Cyrène [1] et dans l'Asie. Les peuples de ces contrées les recevront avec empressement; ils leur céderont du terrain, et fourniront amplement à leur subsistance, les uns pour reconnaître les ser-

[1] Colonie de Lacédémoniens, fondée par Battus.

vices qu'ils ont reçus de notre république, les autres dans l'espoir d'un juste retour. Ensuite, ceux d'entre nous qui veulent et qui peuvent combattre, abandonneront eux-mêmes la ville et tout ce qu'ils possèdent, ne prenant que ce qu'ils pourront emporter avec eux. Nous nous emparerons alors de quelque place forte, la plus commode pour la guerre, que nous pourrons trouver; et, de là, nous inquiéterons nos ennemis par terre et par mer, jusqu'à ce qu'ils cessent de nous contester ce qui nous appartient. Portez-vous sans balancer à cette démarche hardie, et vous verrez les peuples, qui veulent maintenant vous imposer des lois, venir vous supplier de reprendre Messène, et de conclure la paix.

Quelle ville en effet, dans le Péloponnèse, pourrait soutenir une guerre telle que nous pouvons la faire, si nous le voulons? Qui ne redoutera une armée d'hommes capables d'un parti aussi vigoureux, déterminés à mourir, et justement irrités contre ceux qui les auront réduits à cette extrémité; une armée composée de gens dont la seule occupation, dont l'unique exercice sera celui des armes, pareille en cela à une troupe de mercenaires; mais qui, par les sentiments et le courage, formera un corps tel qu'aucune nation n'en aura jamais levé de semblable; une armée enfin qui, n'étant pas renfermée dans des murs, mais passant les jours sous des tentes, et se portant partout à son gré, choisira pour voisins ceux qu'elle voudra, et regardera comme sa patrie les lieux les plus propres à la guerre? Pour moi, je pense que l'idée seule de ce projet, publiée dans la Grèce, jettera l'épouvante et le trouble parmi nos ennemis, à plus forte raison s'ils nous contraignent de l'effectuer. Dans quelles dispositions croyez-vous qu'ils soient, si nous leur nuisons sans qu'ils puissent nous nuire? s'ils voient leurs villes assiégées, et la nôtre à l'abri désormais des rigueurs d'un siége? s'ils voient que nous subsistons facilement des provisions que nous aurons faites, et de celles

que nous procurera la guerre, tandis qu'ils ont à peine pour vivre; parceque, sans doute, il est beaucoup moins facile d'entretenir une armée telle que sera la nôtre, que de nourrir une multitude dans les villes? si enfin ils apprennent, et ce sera pour eux la nouvelle la plus triste, que nos soldats sont aguerris et vivent dans l'abondance; tandis qu'ils verront les leurs manquer des choses les plus nécessaires à la vie, sans qu'ils puissent adoucir leurs maux; tandis qu'ils se verront eux-mêmes exposés, ou à perdre les grains qu'ils auront semés, s'ils labourent leurs campagnes, ou à ne point fournir à leur propre subsistance, s'ils les laissent incultes?

Mais peut-être ils se rassembleront, et, réunissant leurs forces, ils entreprendront de nous poursuivre et d'empêcher nos ravages. Eh! qu'y aurait-il pour nous de plus heureux que de pouvoir les combattre de près et en bataille rangée, que de voir campée en notre présence et réduite à la même extrémité que nous, une troupe mal disciplinée, composée d'hommes ramassés dans plusieurs villes, et commandés par plusieurs chefs? Non, il ne nous faudra pas beaucoup d'art et de soin pour les obliger de combattre dans les temps et dans les lieux qui nous seront les plus favorables.

Un jour entier ne pourrait me suffire pour détailler tous nos avantages. C'est une chose constante, que nous l'emportons sur les Grecs, moins par l'étendue de notre ville ou par la multitude de ses habitants, que par l'excellence de notre constitution, et parceque Lacédémone ressemble à un camp où règne une discipline exacte et une prompte obéissance. Si donc de la simple ressemblance qui nous fut si utile, nous passons à la réalité, n'est-il pas hors de doute que nous aurons l'avantage sur nos ennemis?

Nous savons que nos ancêtres firent la conquête de Sparte, et qu'entrés dans le Péloponèse, avec des troupes peu nombreuses, ils vainquirent de grandes armées :

faisons-nous gloire de marcher sur leurs traces; et, puisque la fortune a trompé nos efforts, recommençons l'ouvrage de notre grandeur, travaillons à recouvrer notre première dignité. Quoi! les Athéniens ont abandonné leur pays pour la liberté des autres Grecs, et nous n'aurions pas la force de quitter notre ville pour notre propre salut! et nous balancerions à imiter leurs résolutions généreuses, nous qui devrions donner aux autres de pareils exemples! Mais ce qu'il y aurait encore de plus révoltant, c'est que, tandis que des Phocéens pour se soustraire au joug du grand Roi, ont quitté l'Asie et ont été s'établir à Marseille, des Lacédémoniens eussent la bassesse d'obéir à ceux auxquels ils commandèrent toujours.

N'envisageons pas le moment où il faudra éloigner de nous les personnes qui nous sont les plus chères; perçons dans l'avenir, considérons le temps où, après avoir vaincu nos ennemis, nous rétablirons notre ville, nous rappellerons nos proches, et apprendrons à l'univers que nous ne méritions point les malheurs qui nous oppriment, que nous étions dignes de la prééminence dont nous fûmes toujours si jaloux. D'ailleurs, si j'ai proposé ce parti, ce n'est pas qu'il faille le suivre sans délai, ou qu'il soit la seule ressource qui reste aux Lacédémoniens; mais j'ai voulu préparer vos esprits, et vous faire sentir que Sparte doit se résoudre à ces extrémités, et à de plus grandes encore, plutôt que de souscrire, en abandonnant Messène, au traité qu'on lui propose.

Au reste, je ne vous exhorterais pas à la guerre avec tant d'ardeur, si je ne voyais que, d'après le parti que je vous conseille, la paix dont nous jouirons sera aussi honorable que solide; et que, d'après l'avis que quelques-uns nous donnent, elle serait aussi honteuse que peu durable. En effet, si nous avons près de nous une ville ennemie devenue puissante, qui ne voit que nous serons continuellement dans le trouble et dans les alarmes? Ceux donc qui nous

font espérer la tranquillité et le repos ne font pas attention qu'en nous procurant une paix de quelques jours, ils nous préparent une guerre éternelle.

Pour moi, je leur demanderais volontiers quelles sont les circonstances dans lesquelles nous devons combattre jusqu'à la mort? N'est-ce pas quand les ennemis nous imposent des lois iniques, quand ils nous enlèvent une partie de notre territoire, quand ils mettent nos esclaves en liberté, quand ils les établissent dans un pays que nous ont laissé nos ancêtres, et que, peu contents de nous ravir nos possessions, ils veulent nous couvrir d'infamie? C'est sans doute alors que nous devons courir les hasards de la guerre, je dis même subir l'exil et la mort. Eh! ne nous est-il pas plus avantageux de mourir avec toute notre gloire, que de vivre dans l'opprobre, en souscrivant aux lois qu'on nous impose? Je le dirai sans détour, il vaut mieux ne plus exister que d'être le jouet de nos ennemis. Les sentiments dans lesquels nous avons été nourris, le rang que nous avons toujours tenu parmi les Grecs, nous font une nécessité de primer dans la Grèce, ou de périr plutôt que de rien faire qui nous dégrade.

Pleins de ces idées, méprisant la vie et rougissant de suivre l'opinion de ces alliés que nous prétendions autrefois conduire, examinons les choses par nous-mêmes, et, sans considérer ce qui serait expédient pour eux, prenons un parti digne de Lacédémone et de ses exploits. Tous ne doivent pas agir de même dans les mêmes circonstances; chacun doit se régler sur les principes qu'il a adoptés d'abord. Par exemple, personne ne fait un crime aux Phliasiens, aux Épidauriens, aux Corinthiens, de préférer à tout le reste le soin de conserver et de prolonger leurs jours. Mais pour des Spartiates, tout moyen de pourvoir à leur salut ne convient pas; et, s'ils ne peuvent se sauver avec honneur, ils n'ont d'autre chance que la mort. Oui, les hommes qui se piquent de courage doivent crain-

dre surtout de se déshonorer par quelque action lâche. La lâcheté d'un peuple ne se montre pas moins dans les délibérations où il s'agit d'entreprendre la guerre, que dans l'intrépidité avec laquelle on la fait. La fortune a la plus grande part aux événements des combats : les résolutions d'une république dénoncent ses vrais sentiments. Nous devons donc être aussi jaloux des desseins pris dans nos assemblées, que de la valeur dans un jour de bataille.

Je suis surpris que des hommes souvent prêts à mourir pour défendre leurs propriétés, ne soient pas disposés de même pour conserver celles de l'état. C'est pour celles-ci néanmoins que nous devons nous exposer à tout, et, ne nous permettant rien d'indigne de Lacédémone, empêcher que notre patrie ne descende du rang honorable où l'ont élevée nos pères. Entre tous les malheurs dont il faut nous garantir, prenons surtout garde de rien faire qui nous avilisse, de rien céder à nos ennemis contre nos droits. Eh ! ne serait-ce pas une honte qu'on nous vît recevoir la loi, nous qui prétendons être les arbitres de la Grèce ; et que, bien différents de nos ancêtres qui bravaient le trépas pour l'honneur de commander aux autres, nous eussions peur d'affronter les dangers pour nous soustraire aux ordres d'autrui ?

Rappelons-nous encore les jeux olympiques et toutes les grandes assemblées de la nation, où chacun de nous n'était ni moins admiré, ni moins honoré que l'athlète vainqueur. Oserons-nous paraître dans ces assemblées célèbres, où nous serons aussi méprisés que nous étions respectés, aussi remarqués pour notre lâcheté que nous étions distingués pour notre courage ; où nous verrons nos esclaves apporter sur les autels de riches offrandes qu'ils auront prises dans le pays que nous avaient laissé nos pères ; où nous entendrons leurs reproches outrageants, tels qu'en peuvent faire des hommes qui ont rampé dans la servitude, et qui se verront tout à coup les égaux de leurs maîtres ? Est-il pos-

sible d'imaginer l'arrogance avec laquelle ils se prévaudront d'un traité ignominieux? C'est là sur quoi nous avons à délibérer. N'attendons pas, pour témoigner notre indignation, que nos plaintes deviennent inutiles; mais prenons dès aujourd'hui les mesures convenables pour ne rien éprouver de pareil. Car ce serait le comble du déshonneur que, n'ayant jamais pu souffrir la trop grande familiarité des personnes nées libres, on nous vit maintenant endurer l'insolence de nos esclaves. Nous paraîtrions n'avoir songé par le passé qu'à faire parade de vertu, et, sans valoir mieux que les autres, n'avoir affiché qu'un faux orgueil et une grandeur d'ame empruntée. Évitons de donner prise à la malignité de l'envie, et tâchons de la confondre en ne démentant pas les exploits de nos ancêtres.

Souvenez-vous de ces illustres Spartiates qui soutinrent les efforts des Arcadiens [1], et qui, dit-on, n'étant qu'une poignée d'hommes, défirent plusieurs milliers de combattants; de ces trois cents qui, à Tyrée, vainquirent dans une bataille tous les Argiens ensemble; et de ces mille guerriers réunis qui, marchant à la rencontre de l'armée des Perses, ayant en tête 700 000 Barbares, ne prirent pas la fuite, mais expirèrent dans leur poste avec une intrépidité supérieure à tout l'art de l'éloquence qui a voulu la célébrer. Animés par le souvenir de ces hauts faits, entreprenons vigoureusement la guerre, sans attendre que d'autres remédient à nos maux; et, puisque les malheurs nous sont propres, n'ayons recours qu'à nous-mêmes pour

[1] L'histoire se tait sur ce premier fait, cité par Isocrate. Le second est rapporté autrement dans Hérodote. L'historien dit que trois cents Argiens combattirent contre trois cents Spartiates; que les deux seuls guerriers d'Argos qui demeurèrent, croyant tous les Lacédémoniens tués, retournèrent chez eux en vainqueurs; mais que le seul Spartiate qui restait de tous ses compagnons, dépouilla pendant la nuit les Argiens morts, et érigea un trophée.

nous en affranchir. C'est dans de telles circonstances que des ames nobles et généreuses doivent se faire connaître. La prospérité couvre le vice des cœurs lâches et pusillanimes; l'adversité montre les hommes à découvert. L'infortune ne doit donc être pour vous qu'une occasion de justifier les soins qu'on a pris pour vous former à la vertu.

Eh! pourquoi désespérer que, du sein même de nos disgraces, il ne naisse quelque bonheur inattendu? Vous n'ignorez pas, sans doute, que tels événements, regardés d'abord comme tristes et déplorables, ont été reconnus depuis pour avoir été la source de la prospérité des peuples qui les avaient éprouvés. Faut-il aller chercher loin des exemples? Est-ce par la paix que deux de nos principales républiques, je veux dire Athènes et Thèbes, sont parvenues au faîte de la grandeur? N'est-ce point par les malheurs de la guerre que, se relevant enfin de leur chute, l'une a obtenu la prééminence sur les Grecs, et l'autre jouit maintenant d'une puissance que jamais on n'eût imaginée? Ce n'est pas le repos qui donne la gloire et la célébrité, mais les combats. Loin de les fuir, courons-y avec ardeur; n'épargnons ni nos biens ni nos personnes, en un mot, rien de ce qui est à nous. Si la fortune seconde nos efforts, si nous rétablissons notre république dans l'état d'où elle est déchue, nous mériterons plus d'éloge que nos pères; nos enfants ne pourront surpasser notre courage, et nos panégyristes seront embarrassés pour célébrer nos louanges. Tous les peuples sont attentifs à l'événement de cette assemblée, et à la résolution que nous y aurons prise. Ainsi, que chacun de nous se persuade qu'il est placé comme sur le théâtre de toute la Grèce, pour donner une juste idée de lui-même.

En deux mots, voici ce qui doit nous décider : en ne craignant pas de mourir pour soutenir nos droits, nous acquérons de la gloire et nous assurons notre repos ; en

redoutant les périls, nous nous jetons dans le trouble et dans l'inquiétude. Exhortons-nous donc mutuellement à payer à la patrie le prix de notre éducation; rougissons de laisser traiter Lacédémone avec outrage, de frustrer de leurs espérances nos zélés partisans, et de trahir, par un trop grand amour de la vie, la haute opinion qu'a conçue de nous toute la terre. Croyons qu'il est beau d'échanger une existence périssable contre une gloire immortelle, et d'acheter aux dépens de quelques années, un nom qui subsiste dans tous les siècles à venir. Oui, sans doute, il vaut mieux saisir cette grande occasion de nous procurer, par quelques travaux, un honneur de longue durée, que de nous couvrir en un instant d'infamie et d'opprobre.

Mais le motif le plus capable de vous émouvoir et de vous exciter à prendre courageusement les armes, c'est de vous figurer vos parents et vos enfants présents : voyez les uns qui vous conjurent de ne pas déshonorer le nom de Sparte, les expéditions guerrières qu'ils ont terminées, les sages institutions dans lesquelles nous avons été élevés; voyez les autres qui vous redemandent le pays que nous ont laissé nos ancêtres, le commandement parmi les Grecs, et cette prééminence que nos pères nous ont remise entre les mains : eh! dites-moi, qu'aurez-vous à leur répondre?

Je ne vois pas qu'il soit besoin d'en dire davantage; je n'ajoute qu'un mot. Dans toutes les guerres qu'a soutenues notre république, dans tous les combats qu'elle a livrés, les ennemis n'ont jamais remporté de victoire sur les Lacédémoniens, commandés par un roi de ma race. Aujourd'hui donc que vous délibérez sur la guerre, il est de votre prudence de préférer les avis de ceux sous la conduite desquels vos armes ont toujours prospéré.

PLAIDOYER CONTRE EUTHYNOÜS.

INTRODUCTION.

Nicias, proscrit par les Trente, confie trois talents à Euthynoüs, sans prendre de témoins. Lorsqu'il redemande son argent, le dépositaire rend deux talents, et nie le troisième. De là, procès.

Si l'on en croit Diogène de Laërte, Antisthène, orateur-philosophe, aurait défendu la cause d'Euthynoüs, mais seulement par écrit, et pour faire assaut de talent avec Isocrate.

PLAIDOYER.

Bien des raisons me portent à parler pour Nicias : il est mon ami, il m'en a prié, on lui fait tort, il ne peut plaider lui-même : en faut-il davantage pour m'engager à prendre sa défense ?

Je vais vous exposer le plus brièvement qu'il me sera possible ce qui occasionna son démêlé avec Euthynoüs.

Sous les trente tyrans, Nicias, rayé par ses ennemis du nombre des citoyens, inscrit sur les tables de Pisandre[1], et craignant tout de pareilles conjonctures, se détermina à vendre la maison qu'il possédait dans la ville, envoya ses esclaves hors de l'Attique, fit porter ses meubles chez moi, déposa chez Euthynoüs trois talents d'argent, et se retira à la campagne, où il vécut.

Quelque temps après, résolu de passer en pays étranger, il redemanda son argent à Euthynoüs, qui rendit deux

[1] Il paraît que les citoyens dont ces tables ou listes contenaient les noms, étaient proscrits, ou privés de certains droits. Pisandre avait établi la domination des Quatre-Cents, qui précéda celle des Trente.

talents, et nia le troisième. Que pouvait faire alors Nicias? murmurer en secret contre le dépositaire infidèle, s'en plaindre à ses amis, et leur déclarer le tort qu'il lui faisait. Du reste, craignant d'offenser un homme puissant, et de se commettre dans des circonstances périlleuses, il eût été plus disposé à souffrir des torts réels dans sa fortune, qu'à faire en justice des réclamations mal fondées. Voilà les faits dans toute leur vérité.

Le cas est embarrassant : car personne, de quelque condition que ce puisse être, n'a vu Nicias ni faire son dépôt, ni en retirer une partie. On ne peut donc s'assurer du fait, ni en faisant appliquer à la question des esclaves, ni en faisant déposer des hommes libres. Ainsi, nous voilà réduits à ne vous instruire que par des probabilités, et vous-mêmes à ne prononcer que sur des conjectures.

On sait assez que les plaideurs de mauvaise foi sont pour la plupart mal aisés dans leur fortune, mais habiles à manier la parole, qu'ils s'adressent à des hommes peu propres à se bien défendre, mais en état de bien payer. Or, Nicias est plus riche qu'Euthynoüs, et moins exercé dans la plaidoirie. Je ne vois donc pas ce qui aurait pu l'enhardir à poursuivre injustement l'adversaire.

Mais pour juger d'Euthynoüs et de Nicias par le fond des choses, il est beaucoup plus vraisemblable que l'un nie ce qu'il a reçu, qu'il est probable que l'autre demande ce qu'il ne donna point. En général, on ne se porte à faire tort à quelqu'un qu'en vue du profit qui peut en revenir. Or ceux qui retiennent sont déja saisis du fruit de leur injustice, tandis que ceux qui demandent ne sont pas sûrs d'obtenir l'objet de leurs prétentions.

Ajoutez à cela que, dans un temps de trouble et de désordre, dans un temps où la justice ne se rendait plus à Athènes, l'un n'avait rien à espérer en revendiquant le dépôt, l'autre rien à craindre en le niant. Si on pouvait nier impunément alors des emprunts faits même en pré-

sence de témoins, faut-il s'étonner qu'on niât un dépôt qui n'avait été confié qu'en secret? et si ceux à qui il était véritablement dû ne pouvaient pas même se faire rendre ce qu'on leur devait réellement, est-il vraisemblable qu'on pût se flatter de retirer quelque avantage d'une demande injuste?

Mais, quand même rien n'eût empêché Nicias de former une pareille demande, quand il l'aurait pu, quand il l'aurait voulu, il est évident que ce n'est pas contre Euthynoüs qu'il l'eût formée. Ceux qui se portent à de telles démarches ne commencent pas par attaquer leurs amis, c'est plutôt de leurs amis qu'ils s'aident pour attaquer les autres. Ils s'adressent à des hommes qu'ils peuvent accuser sans honte, et dont ils n'ont pas à craindre le ressentiment, à des hommes qu'ils savent être riches, mais sans appui et hors d'état de se défendre: or, tout cela porte directement contre Euthynoüs. Il est parent de Nicias, il sait plaider, il s'entend mieux que lui à suivre une affaire; il a peu d'argent et beaucoup d'amis. Il n'est donc personne que Nicias eût moins cherché à attaquer qu'Euthynoüs. Je dis plus : connaissant leurs liaisons, je trouve que même Euthynoüs n'eût pas songé à faire tort à Nicias, s'il eût pu frustrer quelque autre d'une pareille somme; mais il était commandé par l'occasion. On peut choisir entre tous les hommes l'objet d'une poursuite injuste, au lieu que, pour retenir le bien de quelqu'un, il faut qu'il nous l'ait confié. Ainsi, quand Nicias eût voulu intenter un procès inique, ce ne serait pas à Euthynoüs qu'il se fût adressé; Euthynoüs, au contraire, ayant à retenir le bien d'autrui, ne pouvait retenir que celui de Nicias.

Un moyen plus puissant encore et qui l'emporte sur tous, c'est que le temps où les plaintes ont commencé, était l'époque de l'oligarchie. Or, dans la position où se trouvaient Euthynoüs et Nicias, quand celui-ci aurait eu auparavant l'habitude de former des actions mal fondées, tout l'en eût détourné

alors ; et quand celui-là n'aurait jamais pensé faire tort à d'autres, il eût pu s'y porter dans la circonstance. En effet, les injustices d'Euthynoüs lui donnaient même du crédit, au lieu que les richesses de Nicias ne lui attiraient que des persécutions; et vous savez que dans ces temps déplorables, il était plus dangereux d'être riche que d'être méchant. Les méchants s'enrichissaient du bien d'autrui, les riches se voyaient ravir leur propre bien. Ceux qui étaient à la tête du gouvernement soutenaient les premiers, et dépouillaient les autres. Ils regardaient les mauvais citoyens comme des gens qui leur étaient dévoués, et traitaient les citoyens opulents comme leurs plus grands ennemis. Dans de pareilles conjonctures, Nicias devait moins songer à envahir le bien d'un autre par des prétentions injustes, qu'à se garantir de toute injustice en évitant de faire tort à personne. C'était alors que les hommes puissants, comme Euthynoüs, pouvaient s'approprier sans peine ce qu'on leur avait confié, et exiger ce qu'on ne leur devait pas, au lieu que ceux qui étaient dans la situation de Nicias se voyaient contraints d'abandonner ce qui leur était légitimement dû, et de payer ce qu'on leur demandait injustement. Euthynoüs lui-même pourrait vous attester ici la vérité de ce que j'avance. Il se rappelle que Timodème sut extorquer trente mines à Nicias, non en les lui redemandant comme une dette, mais en le menaçant de le traîner en prison. Or, est-il vraisemblable que Nicias eût eu assez peu de sens pour attaquer mal à propos quelqu'un, tandis que sa sûreté personnelle était compromise? Dans l'impuissance de conserver son propre bien, aurait-il entrepris d'envahir celui d'un autre? entouré d'ennemis, aurait-il cherché à s'en faire de nouveaux? aurait-il, sans motif, formé une action contre des hommes dont il n'aurait pu tirer satisfaction, quand même ils n'auraient pas contesté la légitimité de ses demandes? aurait-il tenté de commettre des injustices, quand la justice même lui était

refusée? se serait-il flatté de se faire payer ce qui ne lui était pas dû, tandis qu'il était forcé de payer ce qu'il ne devait point? Non, je ne vois pas qu'il soit possible d'ajouter à de si fortes raisons.

Peut-être Euthynoüs recourra-t-il ici à une défense qu'il a déja employée : il dira que, s'il avait eu dessein de faire tort à Nicias, il n'aurait pas rendu les deux tiers du dépôt, et retenu seulement l'autre tiers; que, soit qu'il eût agi de bonne ou de mauvaise foi, il aurait tenu la même conduite pour la totalité de la somme.

Mais nul de vous, sans doute, n'ignore que quiconque se détermine à une injustice, cherche en même temps à se ménager des moyens de justification. Il n'est donc pas étonnant qu'Euthynoüs se soit comporté comme je dis, afin de pouvoir se défendre comme il fait. Je pourrais citer plusieurs citoyens qui, ayant reçu des sommes d'argent, les ont rendues en grande partie, et n'en ont retenu qu'une portion modique; ou qui, observant la bonne foi dans les affaires de conséquence, s'en sont écartés dans des objets moins importants. Ainsi, Euthynoüs n'est ni le premier ni le seul qui se soit conduit de la sorte. Observez, je vous prie, que si vous admettiez la défense de notre adversaire, vous établiriez vous-mêmes un nouveau système de friponnerie: car, pour la suite, on aurait soin de rendre une partie de l'argent confié, pour avoir droit de s'approprier l'autre; et l'on se procurerait l'avantage de se faire un moyen de la portion qu'on aurait rendue, pour garder impunément celle qu'on ne voudrait pas rendre.

Remarquez, au reste, que ce qu'Euthynoüs allègue en sa faveur, peut être aussi allégué en faveur de Nicias: car, n'ayant pas de témoin des deux talents qui lui ont été remis, s'il avait eu le projet et l'envie de poursuivre injustement Euthynoüs, il est clair qu'il ne serait pas convenu des deux talents, et qu'il eût agi de même pour tous les trois. Alors Euthynoüs se serait vu inquiété pour

une somme plus forte, et il n'eût pu se défendre par ce moyen de restitution qu'il nous oppose aujourd'hui.

Enfin on ne peut montrer quel motif a eu Nicias de ne réclamer qu'un talent contre Euthynoüs, tandis qu'il est facile de voir ce qui a pu déterminer Euthynoüs à ne retenir qu'un talent sur trois. Aucun des parents et amis de Nicias n'ignore que, dans le temps de ses malheurs, il avait mis tout son argent en dépôt chez Euthynoüs : celui-ci ne pouvait donc se dissimuler que plusieurs savaient qu'il avait entre les mains cet argent, mais que personne n'était instruit de la somme. Ainsi, il pensait qu'en ne retenant qu'une partie du dépôt, sa mauvaise foi ne pourrait être découverte, au lieu que, s'il eût gardé le tout, il eût été impossible de la cacher. Détenteur infidèle d'une partie du dépôt, il a mieux aimé se préparer une défense spécieuse, que de révéler son crime en assouvissant complétement sa cupidité.

A PHILIPPE.

INTRODUCTION.

Union et oubli entre les Grecs! Guerre à la Perse! Tel était le cri poussé par quelques hommes pleins d'expérience, tandis que Philippe, maître d'Olynthe et de plusieurs autres cités, continuait de conquérir, ou plutôt d'acheter la Grèce. Ces mots étaient aussi la devise d'Isocrate. Il conçut l'espoir d'engager le roi de Macédoine à changer de rôle, et à préférer le titre de médiateur entre les États grecs divisés, à celui de conquérant. Il pensait aussi que, devenu le pacificateur de cette contrée sans effusion de sang, il lui serait facile d'en diriger contre l'Asie l'activité turbulente et les forces superflues. Du fond de son cabinet, le vieux citoyen d'une démocratie communique donc ses vues et adresse ses exhortations à un despote jeune encore.

Tout porte à croire que Philippe, et plus tard Alexandre, lurent ce noble et éloquent Mémoire. Mais cette lecture exerça-t-elle quelque influence sur le projet de guerre orientale du premier, que le second seul exécuta? On peut en douter.

A PHILIPPE.

Ne soyez pas surpris, Philippe, qu'au lieu de traiter d'abord l'objet principal du discours que je vous adresse, je débute par vous parler d'Amphipolis[1]. J'ai dû com-

[1] Amphipolis, ville de Thrace, située dans une île du Strymon, près de l'embouchure de ce fleuve. Aujourd'hui Jamboli, bourg. Les Athéniens avaient fort à cœur de recouvrer cette colonie, dont Philippe s'était emparé.

mencer ainsi, pour vous convaincre, vous et d'autres, que ce n'est ni dans un délire de mon imagination, ni par un excès de confiance en mes forces, que j'ai formé le projet de cet ouvrage, mais que de justes motifs m'y ont conduit par degrés.

Comme je voyais que la guerre au sujet d'Amphipolis était pour vous et pour nous une source intarissable de maux, j'entrepris de vous parler de cette ville et de son territoire, dans des vues bien différentes de vos courtisans et de nos orateurs. Leur objet était d'exciter les deux partis à la guerre en flattant leurs prétentions; le mien, sans entrer dans le fond de la dispute, était de me renfermer dans les motifs les plus propres à porter les esprits à la paix. Je disais que vous et ma patrie vous manquiez également votre but; qu'en soutenant cette guerre vous combattiez pour nos intérêts, comme nous pour les vôtres; qu'il n'y avait aucun avantage pour vous à garder la place, ni pour nous à la recouvrer; et je le démontrais avec une telle évidence, qu'oubliant l'orateur, la justesse de ses expressions, la pureté de son langage, à quoi l'on s'attache pour l'ordinaire, ceux auxquels je lisais mon discours ne faisaient attention qu'à la solidité des preuves, et pensaient que, pour mettre fin à nos querelles, il fallait absolument recourir aux moyens que j'avais imaginés. Je disais donc que, pour terminer toute contestation, vous deviez tenir moins aux revenus d'Amphipolis qu'à l'amitié d'Athènes, qu'Athènes ne devait plus songer à former des colonies dans des lieux où on les avait déja vues plus d'une fois si mal réussir, mais qu'elle devait s'éloigner de voisins trop puissants, et se rapprocher des peuples affaiblis par la dépendance, comme a sagement fait Lacédémone pour sa colonie de Cyrène. J'ajoutais qu'en paraissant nous céder Amphipolis, vous en resteriez toujours le maître, et que, de plus, vous gagneriez notre affection, dont vous auriez autant de garants et d'otages que nous aurions de citoyens

transplantés dans les pays de votre obéissance; qu'on ne pourrait trop persuader aux Athéniens que, si nous rentrions en possession d'Amphipolis, nous serions obligés, par égard pour nos compatriotes établis dans cette ville, d'avoir pour vous les mêmes ménagements que nous avions pour le roi Amadokos [1], dans le temps où plusieurs de nous possédaient des terres dans la Chersonèse.

Frappés de ces réflexions sur l'état actuel de notre république, ceux à qui je les communiquais espéraient que, si je publiais mon discours, nous renoncerions à la guerre, et que, prenant d'autres idées, nous nous déterminerions à ce qui nous serait vraiment utile. Je ne déciderai pas si leurs conjectures étaient justes; mais, tandis que j'étais occupé de mon objet, les deux partis firent la paix avant que j'eusse achevé mon ouvrage; et ils avaient raison : car il valait mieux pour les uns et pour les autres faire une paix quelconque, que de souffrir les maux qu'entraîne la guerre.

Satisfait du traité qui venait de se conclure, et persuadé qu'il vous serait aussi avantageux qu'à nous et au reste de la Grèce, je ne pouvais renoncer encore à quelques idées qui tenaient à ce que j'avais écrit déjà; j'examinais en moi-même quels pouvaient être les moyens de rendre la paix solide, et d'empêcher qu'Athènes, à peine sortie des embarras de la guerre, ne voulût s'y replonger. En balançant tous les partis qu'on pouvait prendre, je crus voir que le meilleur serait de faire cesser toute inimitié entre nos républiques principales, de les engager à porter toutes leurs forces dans l'Asie, et à tourner leur ambition contre les Barbares, au lieu de chercher à s'assujettir les villes de la Grèce; et c'est là ce que j'avais prouvé dans mon Panégyrique.

Plein de mon sujet, et n'espérant pas en trouver un

[1] Xénophon et Démosthène parlent d'un Amadokos, prince de Thrace.

plus noble, plus intéressant pour tous les Grecs en général, ni plus utile pour nous en particulier, je me suis déterminé à le reprendre; non que je me flatte et cherche à m'abuser: je sais trop qu'une pareille entreprise convient peu à la faiblesse de mon âge, et qu'elle demanderait toute la vigueur de la jeunesse, réunie à tous les avantages du talent. Je sais encore qu'il n'est pas facile de se faire écouter deux fois sur le même sujet, surtout lorsque dès la première, on a tellement réussi, que nos détracteurs nous prennent pour modèles, et que, par là même, ils font plus pour notre gloire que tous les éloges de nos admirateurs. Ces réflexions ne m'ont pas découragé; et, malgré mon grand âge, je me sens encore assez de force pour entreprendre de prouver à vos sujets comme à mes compatriotes, que venir fatiguer nos grandes assemblées, et parler à tous les Grecs qui s'y rassemblent en foule, c'est ne parler à personne; que toutes les harangues qu'on y débite sont aussi vaines que ces lois et ces républiques écloses du cerveau des philosophes. Ainsi, un orateur qui, peu jaloux de se consumer en déclamations frivoles, croit avoir trouvé un projet utile à toute la Grèce, laissant ses rivaux haranguer de nombreux auditoires, doit faire part de ses idées à un personnage célèbre, qui ait le double talent de parler et d'agir, et qui l'écoute favorablement.

C'est par ce motif, Philippe, et non pour avoir des choses agréables à vous dire, que je vous adresse ce discours. Quelque flatté que je fusse de vous plaire, ce n'est pas là mon but: mais j'ai observé que tout ce qu'il y a d'hommes distingués dans la Grèce vit dans les républiques et sous l'empire des lois, qu'aucun d'eux n'ose agir de son chef, ni ne peut, faute de ressource, exécuter l'entreprise que je dois vous proposer; que, seul, vous avez reçu de la fortune un pouvoir absolu; qu'il vous est libre et facile d'envoyer des députations où vous voulez, d'en recevoir d'où vous jugez à propos, d'éclairer les peuples

de la Grèce sur leurs vrais intérêts; qu'enfin personne ne vous est comparable pour les richesses et pour la puissance, deux choses également nécessaires dans un projet où il faut en même temps persuader et contraindre : car je viens vous exhorter à vous charger de la réconciliation des Grecs, et à aller, à leur tête, attaquer les Barbares. Une guerre, en général, ne peut que faire honneur à Philippe; une guerre contre les Barbares fera le bien de toute la Grèce : c'est là le but et le précis de tout ce discours.

Je ne vous dissimulerai pas les difficultés qui m'ont été faites par mes amis, et je crois ce détail nécessaire. Lorsque je leur annonçai que je pensais à vous envoyer un discours, non pour faire parade d'éloquence, ni pour vous louer de toutes les guerres que vous avez heureusement terminées, et que d'autres loueront assez sans moi, mais pour vous proposer des entreprises plus grandes, plus utiles que celles qui vous occupent, plus dignes du sang dont vous sortez, ils craignirent que mon idée ne fût un délire de la vieillesse, et, me blâmant avec une rigueur qui ne leur était pas ordinaire, ils traitèrent de déraisonnable et d'absurde le projet d'envoyer des conseils à Philippe. « Dans des temps moins heureux, me disaient-ils, ce prince pouvait se défier de sa politique; mais, vu la grandeur de ses succès, il peut se croire aujourd'hui plus habile que personne. D'ailleurs les ministres de Macédoine dont il prend les avis, moins instruits peut-être que vous ne l'êtes de ce qui leur est étranger, doivent connaître mieux que vous les intérêts de leur monarque. Vous savez enfin qu'il a auprès de lui des Grecs, gens de mérite et connus par leurs talents, avec le secours desquels il a augmenté sa puissance et réussi au-delà de ses vœux. Et quels succès n'a-t-il pas obtenus? Les Thessaliens qui avaient cherché à envahir la Macédoine, n'a-t-il pas fini par se les attacher, et par leur inspirer plus de confiance qu'ils n'en ont pour aucun de leurs com-

patriotes? Parmi les villes qui bornent ses états, n'a-t-il pas amené les unes à son alliance par des bienfaits, et détruit les autres qui infestaient sans cesse son royaume? N'a-t-il pas réduit en son pouvoir et accoutumé à son empire les Magnètes, les Perrhèbes, les Péoniens; poussé la conquête de l'Illyrie jusqu'aux bords de la mer Adriatique; donné aux peuples de la Thrace les rois qu'il a voulu? Croyez-vous qu'un prince qui a exécuté de si grandes entreprises ne traite point d'extravagante l'idée de lui adresser un discours, qu'il ne juge point que c'est méconnaître également l'insuffisance d'un simple écrit, et les dispositions de celui à qui on le destine? »

Je ne vous dirai pas combien je fus troublé d'abord par ces obstacles que m'avaient signalés des amis que j'estime, et comment, revenu à moi-même, je sus leur répondre; je craindrais de paraître trop vain de la manière dont je me défendis. Cependant, comme je pouvais avoir choqué, par mes réponses, des amis qui m'avaient peu ménagé dans leurs attaques, je leur donnai parole de ne communiquer mon discours qu'à eux seuls, et de ne rien faire sans les consulter. Là-dessus ils me quittèrent, j'ignore dans quelles dispositions : mais, peu de jours après, ayant achevé mon ouvrage, et le leur ayant lu, je les trouvai bien changés. Confus de la hardiesse avec laquelle ils s'étaient élevés contre mon dessein, ils rétractaient tout ce qu'ils avaient pu dire, et convenaient que jamais ils ne s'étaient aussi complétement trompés. Ils me pressèrent même de vous envoyer le discours, en m'assurant qu'il pourrait vous plaire, et que ma patrie et toute la nation m'en sauraient gré.

Pourquoi suis-je entré dans ces détails? afin que si mon projet, au premier coup d'œil, vous paraît chimérique, impraticable, ou contraire à vos vues, vous ne vous laissiez pas prévenir, à l'exemple de mes amis, mais que, suspendant votre jugement, vous écoutiez jusqu'à la fin sans

impatience : or, je me flatte de ne rien dire qui ne soit à la fois juste et utile à vos intérêts.

Je n'ignore pas quel est le pouvoir d'un discours prononcé, et combien on l'écoute plus favorablement que celui qui n'est qu'écrit; je sais qu'on regarde l'un comme inspiré par le besoin et les affaires, l'autre comme dicté par l'intérêt ou par l'orgueil; et cette manière de penser n'a rien qui m'étonne. Lorsqu'un discours n'est pas soutenu par la considération dont jouit l'orateur, par le ton de sa voix, par les gestes qui ajoutent tant à la parole; que, séparé du mérite des circonstances et de l'intérêt du moment, il n'a rien de ce qui peut en augmenter l'effet et contribuer à la persuasion; que, dépouillé de tous ces avantages, il est encore lu sans âme, d'une voix monotone et languissante; je sens qu'un tel discours doit déplaire et n'inspirer que le dégoût; et c'est ce que j'ai à craindre pour l'ouvrage que je mets sous vos yeux. Si du moins il était écrit avec cette variété de nombre et de figures dont jadis je connaissais l'usage, et que j'enseignais à mes disciples en leur montrant les secrets de mon art! Mais à mon âge on ne retrouve plus ces tours, on manque de ces ressources : ainsi, je me borne à rendre simplement mes idées; et vous devez vous-même, à ce que je pense, considérer moins les grâces qui manquent à mon ouvrage que les vérités qu'il renferme. Le moyen le plus sûr pour juger sainement des conseils que je vous donne, c'est de déposer les préventions que vous pourriez avoir contre les sophistes et contre les discours écrits pour être lus; c'est de recueillir toutes mes raisons et d'en peser la force, sans précipitation comme sans négligence, avec toute la réflexion et toute la sagesse que personne ne vous refuse. Ainsi, en voyant les choses dans la vérité, et non avec les préjugés du vulgaire, vous serez plus en état de vous bien décider dans la circonstance. Voilà ce que j'avais à vous dire avant que de commencer; maintenant j'entre en matière.

Je dis d'abord que, sans négliger vos intérêts, vous devez vous occuper de réconcilier entre elles les républiques d'Athènes, d'Argos, de Lacédémone et de Thèbes. Si vous parvenez à les réunir, les autres ne tarderont pas à suivre leur exemple; elles sont toutes dans la dépendance de celles-ci, et, au moindre danger, on les voit recourir à la première d'entre elles qui veut bien les défendre. Ainsi en inspirant des vues pacifiques à ces quatre villes principales, vous assurez la paix et le bonheur de toute la Grèce. Et, pour vous convaincre que vous ne sauriez sans injustice être indifférent sur ce qui les regarde, il ne faut que jeter les yeux sur leur conduite, en remontant jusqu'à vos premiers ancêtres : par-là vous verrez que chacune leur était dévouée, et leur a prouvé son attachement par des services essentiels.

Argos est votre berceau [1], et vous devez chérir cette ville comme vous chérissez les parents dont vous tenez le jour. Les Thébains adorent le héros, chef de votre race; ils lui adressent plus de vœux et lui font plus de sacrifices qu'à aucun autre dieu. Les Lacédémoniens ont remis pour toujours à sa postérité le sceptre et la puissance. Si l'on en croit nos annales les plus dignes de foi, Hercule doit l'immortalité à notre ville; je n'entrerai pas dans le détail de cet événement, ce n'est pas ici le lieu, et il vous sera facile de vous en instruire. Au rapport des mêmes annales, ses enfants nous durent leur salut. Athènes, prenant sur elle le poids de toute la guerre, et bravant la puissance d'Eurysthée, réprima son insolence, et délivra les Héraclides de leurs continuelles alarmes. Si nous avions droit à la reconnaissance des ancêtres, nous n'en avons pas moins à celle de leurs derniers neveux. L'air qu'ils respirent, les biens dont ils jouissent sont, en quelque sorte, notre ouvrage : les enfants existeraient-ils, si nous n'avions sauvé les pères?

[1] Karanos, premier roi des Macednes ou Macédoniens, était d'Argos.

Redevable, comme vous l'êtes, à toutes ces républiques, vous n'auriez jamais dû avoir de démêlé avec aucune d'elles. Mais, comme un funeste penchant nous porte plutôt à oublier qu'à reconnaître les bienfaits, regardons le passé comme une suite de la faiblesse humaine, pourvu qu'à l'avenir vous soyez plus en garde contre vous-même, et que, par des services dignes d'elles et de vous, vous fassiez éclater votre gratitude pour ceux qu'en ont reçus vos ancêtres. L'occasion est favorable; ces républiques, ayant perdu le souvenir de faits aussi anciens, croiront que vous leur donnez ce que vous ne ferez que leur rendre. Vous aurez la gloire de paraître le bienfaiteur de nos villes principales, et, en ménageant leurs intérêts, vous n'aurez pas négligé les vôtres. D'ailleurs, si vous leur aviez donné quelque sujet de plainte, tous vos torts se trouveront effacés par-là. Les égards actuels couvriront les offenses passées; et tout le monde convient que les services qu'on oublie le moins, sont ceux qu'on reçoit dans la détresse. Or, voyez en quel état les Grecs sont réduits par les maux de la guerre : ils ressemblent à deux hommes qui, s'étant pris de querelle, en seraient venus aux coups. Si, dans le fort de la colère, on entreprend de les apaiser, la chose est impossible; mais quand tous deux se sont fait assez de mal, ils se quittent sans attendre qu'on les sépare. Craignez que nos républiques ne fassent de même, et que, si vous ne vous hâtez, elles ne se réconcilient sans votre entremise.

Peut-être, pour décrier mon projet, on dira que je ne vous propose qu'une chimère; que jamais vous ne verrez Argos devenir amie de Lacédémone, ni Lacédémone de Thèbes; que des villes qui de tout temps combattent pour la prééminence ne sauraient consentir à l'égalité.

Je veux croire que, lorsqu'Athènes ou Lacédémone dominaient dans la Grèce, il n'eût guère été possible d'exécuter un projet de réunion qu'elles auraient traversé sans peine. Mais aujourd'hui je pense bien différemment; et je

me persuade que, rapprochées par le malheur, toutes les villes préféreraient volontiers les avantages d'une paix solide à ceux qu'elles ont pu trouver dans leurs querelles passées. De plus, en convenant que nul autre ne parviendrait à les réunir, il me semble que ce ne serait pas pour Philippe une chose si difficile. Après vous être signalé par des actions surprenantes et presque incroyables, serait-il étonnant que vous fissiez aujourd'hui ce que personne ne saurait faire? Une ame aussi grande et aussi élevée que la vôtre doit moins s'attacher à ces entreprises ordinaires dont tout homme est capable, qu'à celles qui pourraient effrayer un prince privé de votre génie et de votre puissance.

Je ne puis concevoir que ceux à qui mon projet paraît impraticable ignorent que, plus d'une fois, après une guerre sanglante, des ennemis, qui paraissaient irréconciliables ont fait la paix, et ont fini par se rendre les plus signalés services. Vit-on jamais une haine plus vive que celle des Grecs pour Xerxès? On sait néanmoins qu'Athènes et Lacédémone ont préféré son amitié à celle des peuples qui les avaient aidées tour à tour à obtenir l'empire. Mais pourquoi tirer de si loin des exemples, et parmi les Barbares? Qu'on jette les yeux sur les malheurs qu'ont éprouvés les autres peuples, on verra qu'ils n'approchent pas des maux que nous ont faits les Thébains et les Lacédémoniens. Cependant, lorsque ceux-ci marchèrent contre Thèbes avec le projet de dévaster la Béotie et d'en détruire les villes, nous volâmes au secours de cette république, et nous fîmes échouer les desseins de Sparte. Depuis, la fortune ayant changé, et les Thébains ayant conjuré avec les peuples du Péloponnèse, la ruine de Lacédémone, seuls entre les Grecs, nous nous rangeâmes du côté des plus faibles, et nous les sauvâmes d'une ruine totale. Il y aurait donc de la folie, quand on voit les peuples de la Grèce passer si promptement d'un parti à un autre, les villes déposer leurs haines,

oublier leurs serments, ne considérer que l'intérêt personnel auquel elles rapportent leurs vues et leurs démarches, il y aurait, dis-je, de la folie à croire qu'elles ne seront pas dans les mêmes dispositions, aujourd'hui que vous travaillerez à les réunir, que leur intérêt les y portera, et qu'elles y seront forcées par leurs maux actuels. Je pense donc que, vu ce concours de circonstances, vous ne pouvez manquer de réussir.

Mais, pour vous faire encore mieux connaître si les républiques dont je parle sont disposées à vivre entre elles en paix ou en guerre, je vais, sans trop me resserrer comme sans trop m'étendre, vous mettre sous les yeux les principaux traits de leur situation actuelle.

Commençons par Lacédémone : cette cité qui commandait, il n'y a pas longtemps, sur terre et sur mer, déchue de sa grandeur par sa défaite à Leuctres, a perdu, avec la prééminence dont elle jouissait, l'élite de ses guerriers, qui ont mieux aimé mourir que de vivre dans la dépendance de ceux dont ils avaient été les maîtres. Ces mêmes Lacédémoniens qui, traînant à leur suite tous les habitants du Péloponnèse, les lançaient contre l'ennemi qu'ils leur désignaient, les ont vus, réunis avec les Thébains, venir fondre sur eux, les forcer de combattre, non en rase campagne, pour sauver quelques moissons, mais dans l'enceinte de leurs murs, pour la défense de leurs femmes et de leurs enfants, aux risques d'une ruine absolue s'ils avaient succombé, et sans qu'ils se trouvent plus heureux après être sortis du péril. Toujours en guerre avec leurs voisins, suspects à tous les peuples du Péloponnèse, détestés de la plupart des Grecs, pillés nuit et jour par leurs propres esclaves, ils se voient à chaque instant obligés d'attaquer ou de se défendre. Pour comble de disgrace, ils sont dans une appréhension continuelle que les Thébains, réconciliés avec les Phocidiens, ne reparaissent une seconde fois, et ne leur fassent encore plus

de mal que la première. Serait-il donc possible que, dans de telles circonstances, ils ne vissent avec joie un projet de paix entrepris par le prince le plus capable de le faire réussir, en même temps que le plus fort pour les garantir des guerres qui les menacent?

Quant aux Argiens, aussi malheureux que les Lacédémoniens à certains égards, ils sont encore plus à plaindre sous d'autres rapports. Comme eux, depuis qu'ils sont établis, ils sont en guerre avec leurs voisins; la seule différence, c'est que les premiers ont affaire à des ennemis inférieurs en forces, et que les autres sont attaqués par des ennemis supérieurs. Aussi, combattant avec ce désavantage, ils ont la douleur de voir presque tous les ans leurs moissons enlevées et leur pays dévasté; et, pour dernier trait d'infortune, si la guerre leur donne quelque relâche, ils tournent leurs armes contre les plus riches et les plus distingués d'entre eux, les immolent à leur rage, et paraissent plus fiers du meurtre d'un concitoyen, que d'autres ne le sont de la défaite d'un ennemi. L'unique cause des troubles qui les agitent, c'est la guerre; en la faisant cesser, vous mettrez fin à leurs maux présents, et leur ferez prendre à l'avenir des sentiments plus raisonnables.

Venons aux Thébains : vous ne pouvez ignorer ce qu les regarde. Vainqueurs dans ce combat célèbre [1] qui les couvrit de gloire, mais n'ayant pas su profiter de leurs avantages, leur sort n'est pas moins triste que celui des vaincus. A peine ont-ils eu triomphé de Lacédémone, qu'enivrés de leurs succès, ils ont inquiété les villes du Péloponnèse, assujetti les Thessaliens, menacé Mégares, ville voisine, dépouillé les Athéniens d'une partie de leur territoire, ravagé l'Eubée, envoyé des vaisseaux à Byzance, comme s'ils eussent prétendu à l'empire de la terre et de la mer. Enfin ils ont porté leurs armes dans la Phocide, se

[1] Bataille de Leuctres.

flattant d'en soumettre bientôt les villes, de s'emparer de toute la contrée, et de triompher, avec leurs ressources modiques, de toutes les richesses renfermées dans le trésor de Delphes. Mais rien n'a réussi selon leurs espérances. Loin de prendre les villes des Phocidiens, ils ont perdu les leurs; en se jetant sur le pays ennemi, ils y font moins de dégât qu'ils ne se sont fait de mal à eux-mêmes avant de le quitter. En effet, ils entrent dans la Phocide, tuent aux Phocidiens quelques mercenaires prodigues de leur vie; et, en se retirant, ils immolent à leur haine leurs concitoyens les plus distingués, les plus disposés à mourir pour la patrie [1]. En un mot, des hommes qui comptaient voir à leurs pieds tous les peuples de la Grèce sont maintenant réduits à recourir à vous comme à leur unique ressource. Je ne saurais donc croire qu'ils refusent de se prêter à vos vues.

Il me resterait à vous parler de notre république, si, plus sage que les autres, elle n'eût déja fait la paix; mais je puis vous répondre qu'elle secondera vos desseins, loin de les traverser, surtout quand elle verra que vos démarches n'ont d'autre objet qu'une expédition contre les Barbares.

Je crois avoir assez parlé du projet de réunion, et vous avoir prouvé qu'il est possible; je veux encore, par des exemples, vous convaincre qu'il est même facile: car, si je montre que d'autres, avant vous, ont formé des projets qui n'étaient ni plus nobles ni plus justes, et qu'ils sont parvenus à les réaliser, quoiqu'ils fussent d'une exécution plus difficile, pourra-t-on nier que vous n'ayez moins de peine à réussir dans une entreprise qui offre moins de difficultés?

Prenons d'abord l'exemple d'Alcibiade. Banni d'Athènes, et voyant qu'avant lui, étonnés de la puissance de leur ville, les exilés n'avaient su que plier sous le coup, il n'eut

[1] Il paraît qu'il s'était élevé quelques divisions dans les troupes de Thèbes lorsqu'elles quittèrent la Phocide, et que plusieurs citoyens distingués en furent les victimes.

garde de les prendre pour modèles; mais, persuadé qu'il devait rentrer de force dans sa patrie, il se détermina à lui faire la guerre. Je ne parcourrai pas en détail les événements de ce temps-là; la chose ne serait pas aisée, et peut-être n'est-ce pas ici le lieu. Il suffit de savoir que, n'ayant que trop réussi à exciter des troubles dans Athènes, dans Lacédémone, chez tous les peuples de la Grèce, il plongea notre république dans les malheurs que personne n'ignore; que, par la guerre qu'il sut allumer, il fit aux autres villes des maux dont le souvenir n'est pas encore effacé; que les Lacédémoniens, qui étaient au comble de la prospérité, sont tombés dans l'abaissement où nous les voyons, et qu'Alcibiade est la cause de leur chute. Déterminés par ses conseils à s'emparer de la domination sur mer, ils perdirent même le commandement qu'ils avaient sur terre; et l'on pourrait avancer, sans crainte d'être démenti, que l'empire maritime a été le principe de leur décadence. Après avoir causé tous ces maux, Alcibiade rentra dans sa patrie avec l'éclat d'un grand nom, quoique tout le monde n'applaudît pas à son triomphe.

Conon, peu d'années après, montra le même courage dans une circonstance bien différente [1]. Honteux de la défaite qu'il avait essuyée, par la faute de ses collègues, dans le combat naval de l'Hellespont, il ne put se résoudre à reparaître dans Athènes; il se retira dans l'île de Cypre, et y resta quelque temps occupé de ses propres affaires. Mais, apprenant qu'Agésilas était passé en Asie, et qu'avec une puissante armée il en ravageait le territoire, sa fierté

[1] Après la défaite essuyée sur l'Hellespont, Conon se retira auprès d'Évagoras, dans l'île de Cypre. Là, sans aucun secours de la part des Grecs, il conçut le hardi projet d'abattre la puissance de Lacédémone, et de relever Athènes, sa patrie. Soutenu des généraux du roi de Perse, il remporta, près de Cnide, en Asie Mineure, une victoire, à la suite de laquelle il fit rebâtir les murs de sa ville natale, que le Lacédémonien Lysandre avait renversés.

se réveille : seul, sans autre ressource que son courage et son génie, il forme le projet d'abaisser la puissance des Lacédémoniens, qui commandaient à tous les Grecs sur terre et sur mer. Il envoie son projet aux généraux du roi de Perse, et se charge de l'exécution. En un mot, il rassemble une flotte près de Cnide, défait les Lacédémoniens, les dépouille de l'empire, met les Grecs en liberté, et, de retour dans sa patrie, relève ses murs, et la rétablit dans le degré de splendeur dont elle était déchue. Cependant, qui jamais eût imaginé qu'un homme seul, aussi faible, eût pu transformer l'état des villes, abaisser les unes, relever les autres, changer la face de toute la Grèce?

Et Denys, tyran de Syracuse (car je veux vous montrer, par plusieurs exemples, que l'entreprise à laquelle je vous exhorte est facile), Denys, qui n'était distingué de ses concitoyens ni par la naissance, ni par la considération, ni par rien de ce qui pouvait le faire valoir, forma le projet absurde et chimérique d'envahir l'autorité souveraine; mais, ayant tout osé pour arriver à son but, il s'empara de Syracuse, se soumit toutes les villes grecques de la Sicile; et, par ses armées et ses flottes, se forma une puissance, la plus formidable qu'on eût vue avant lui.

Pour faire aussi mention des Barbares, Cyrus, exposé par sa mère, et nourri par une femme du commun, s'éleva de cet état abject à la domination de toute l'Asie.

Or, si Alcibiade exilé, Conon vaincu, Denys perdu dans la foule, Cyrus abandonné et délaissé dès sa naissance, se sont élevés à ce point de grandeur, et ont exécuté des choses si surprenantes, pourquoi un prince, issu d'un sang aussi auguste, roi de Macédoine et souverain de tant de peuples, ne réaliserait-il pas aisément le projet que je lui présente?

Considérez d'ailleurs, Philippe, combien il est avantageux de vous mettre à la tête d'une entreprise dont le succès portera votre gloire à son comble, et qui vous assurera,

quand même elle ne réussirait pas, l'affection des Grecs, dont il vous est plus honorable de gagner les cœurs que de forcer les villes. Les conquêtes entraînent toujours après elles les plaintes, les reproches, la haine et l'envie. Ici, vous n'avez rien à craindre de semblable; et, si les dieux vous donnaient le choix des travaux et des soins qui doivent remplir vos jours, et que vous voulussiez vous en rapporter à moi, je ne vous en proposerais pas d'autres, assuré qu'en vous tenant à ceux-là, l'univers applaudira à vos desseins, et que vous aurez lieu de vous en applaudir vous-même. Voir les hommes les plus distingués de nos principales républiques venir en ambassade dans votre cour délibérer avec vous sur l'intérêt commun, dont ils vous trouveront et mieux instruit et plus occupé qu'aucun des autres Grecs; voir toute la Grèce en suspens fixer les yeux sur l'entreprise et sur le chef qui la conduit; voir enfin tous les peuples attentifs à ce que vous aurez décidé, les uns s'enquérir de ce qui les regarde, les autres faire des vœux pour le succès de votre expédition, ou craindre qu'un malheur ne vous arrête au milieu de vos projets; que pourriez-vous imaginer de plus flatteur? Dans ce concours de circonstances, comment se défendre d'un noble orgueil? comment des jours consacrés au bonheur des peuples ne seraient-ils pas heureux? Quel homme, pour peu qu'il eût de raison, ne vous presserait de vous charger d'une entreprise qui, pour prix de vos travaux, vous promet à la fois et les plaisirs les plus touchants, et les honneurs les plus solides?

Ici finirait cette partie de mon discours, si, par une sorte de réserve, plutôt que par oubli, je n'avais omis quelques réflexions dont je dois vous faire part, puisqu'il est également de votre intérêt de m'écouter avec patience, et dans mon caractère de vous parler avec franchise.

Je sais qu'il est dans la Grèce des hommes qui s'occupent à décrier vos entreprises, des hommes jaloux de votre

gloire, qui se plaisent à troubler leur patrie, et qui, ennemis de la paix, où les autres voient le bien général, croient trouver dans la guerre leur avantage particulier. Détracteurs assidus de votre puissance, ils disent que ce n'est pas pour le bien de la nation, mais à son préjudice, que vous vons agrandissez; que depuis longtemps vous formez de mauvais desseins contre les Grecs; que, paraissant vous disposer à secourir Messène dès que vous aurez réglé les affaires de la Phocide, vous ne pensez en effet qu'à vous assujettir le Péloponnèse. Les Thessaliens, selon eux, les Thébains et tous les peuples qui participent au droit amphictyonique [1], sont prêts à vous suivre; les Grecs d'Argos, de Messène, de Mégalopolis, et plusieurs autres, se joindront à vous pour détruire la puissance de Sparte. Ces premiers succès, disent-ils, vous feront triompher aisément du reste de la Grèce. A les entendre, ils pénètrent dans tous vos secrets; et leurs vains discours vous gratifiant de conquêtes faciles, ils entraînent dans leur opinion presque tous ceux qui les écoutent. D'abord ils persuadent, et sans beaucoup de peine, ceux qui desirent les mêmes troubles; ensuite ils séduisent ces gens simples qui, faute de jugement, ne pouvant raisonner sur les affaires publiques, savent gré à des hommes qui affectent de s'alarmer pour eux; enfin, il s'en trouve d'autres qui croient que ce n'est pas une honte de passer pour former des entreprises contre les Grecs, et que prêter de tels desseins à un roi de Macédoine, c'est faire son éloge. Ils sont assez dépourvus de sens pour ignorer que le même propos peut flatter les uns et offenser les autres. Par exemple, dire du roi de Perse qu'il en veut aux Grecs et qu'il se dispose à les attaquer, ce ne serait pas en penser mal, ce serait annoncer, au contraire, qu'on a une haute idée de son génie et de son courage. Mais, pour un prince qui descend de ce héros célèbre,

[1] C'est-à-dire, au droit d'envoyer des députés au congrès des Amphictyons, assemblée qui était comme les États-Généraux de la Grèce.

le bienfaiteur de la Grèce entière, ce serait un vrai reproche, et un reproche diffamant. Pourrait-on, en effet, voir d'un œil tranquille et sans indignation, qu'un descendant d'Hercule s'armât contre ceux mêmes pour qui le chef de sa race s'est exposé à mille dangers; qu'il fût peu jaloux de conserver pour les Grecs une bienveillance transmise par ce demi-dieu à sa postérité; et que, rejetant un projet digne de ses grandes actions, il se portât à des démarches aussi criminelles que déshonorantes?

Songez-y bien, Philippe; gardez-vous de laisser fortifier des bruits peu favorables que vos ennemis se plaisent à répandre, et que vos amis s'empressent de détruire. C'est par les dispositions des uns et des autres que vous pourrez connaître la vérité, et vous instruire de vos vrais intérêts.

Mais peut-être croyez-vous que, n'ayant rien à vous reprocher, ce serait une faiblesse de faire attention aux discours de calomniateurs également vils et téméraires, et à la crédulité de ceux qui les écoutent. Oui, mais ce n'est pas une chose à dédaigner que l'estime générale et l'opinion des peuples; et vous devez penser que vous n'aurez acquis une gloire brillante et solide, une gloire digne de vous et de vos ancêtres, digne de leurs exploits et des vôtres, que lorsque les Grecs seront disposés à votre égard, comme le sont les Lacédémoniens à l'égard de leurs rois, et comme vos amis le sont pour vous-même. Il est un moyen facile de vous concilier toute la Grèce, c'est de témoigner à tous les peuples la même affection, c'est de ne plus vous déclarer l'ami de certaines villes, tandis que vous agirez en ennemi avec d'autres; c'est enfin de former des projets qui, en vous gagnant la confiance des Grecs, vous rendront la terreur des Barbares.

Et ne soyez pas surpris, comme je le disais à Denys-le-Tyran, si, n'étant ni général, ni orateur, et n'ayant aucune autorité dans ma ville, je vous parle avec une franchise et une liberté peu communes. J'étais le moins propre des

citoyens pour gouverner la république; je n'avais ni assez de voix, ni assez de hardiesse pour paraître devant le peuple, et pour faire assaut d'invectives avec ces orateurs qui assiégent la tribune; mais, s'il est question de disputer de droiture, de raison et de vertu, dussé-je me voir taxer d'orgueil, j'ose entrer en lice, et je ne crois pas être des derniers. Je tâche, selon mes facultés et mes forces, de conseiller ma patrie, les autres Grecs et les princes les plus célèbres.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce qui me regarde personnellement, et sur la conduite que vous devez tenir envers la nation.

Quant à l'expédition d'Asie, c'est lorsque les peuples que je vous ai conseillé de réunir seront parfaitement d'accord, que je pourrai les exhorter à faire la guerre aux Barbares; c'est à vous que je m'adresse en ce jour, et je pense bien autrement que dans ma jeunesse, où je parlai de cette même entreprise. Je permettais alors à ceux qui devaient me lire de me prodiguer les traits de la censure la plus amère, si le discours ne répondait pas à la dignité du sujet, à la réputation que je m'étais acquise, et au temps que j'avais consacré à l'étude de l'éloquence; aujourd'hui, je crains de rester infiniment au-dessous de moi-même; car, sans parler du reste, le Panégyrique, source abondante où puisent nos écrivains politiques, embarrasse aujourd'hui son auteur. J'appréhende de me répéter, et je ne puis trouver des idées neuves. Je n'abandonnerai pas pourtant mon dessein; je dirai, sur l'objet dont je vais vous entretenir, ce qui s'offrira à mon esprit, et ce qui sera le plus propre à vous déterminer. Si le style ne se soutient pas également partout, si je ne puis atteindre au ton de mes premiers discours, je me flatte du moins de fournir les premiers traits à ceux qui sont en état d'achever un ouvrage, et de lui donner toute la perfection dont il est susceptible.

Je crois avoir posé, dans ce qui précède, la base de ce

qui va suivre ; car, lorsqu'on exhorte à une expédition en Asie, on doit commencer, avant tout, par disposer les Grecs ou à partager, ou à favoriser le projet. Agésilas, le plus sage des Lacédémoniens, négligea de prendre ces mesures, moins par défaut de lumières que par excès d'ambition. Il avait formé deux projets très beaux, à la vérité, mais qui, contraires l'un à l'autre, ne pouvaient s'exécuter en même temps. Il voulait et faire la guerre au roi de Perse, et, rétablissant dans leurs villes les amis de Lacédémone, les mettre à la tête des affaires. Les mouvements qu'il se donna pour ce dernier objet allumèrent dans la Grèce le feu de la discorde ; et les troubles excités parmi les Grecs lui ôtèrent la facilité et les moyens de combattre les Barbares. La faute qui fut commise alors prouve donc évidemment que, pour réussir, on ne doit porter la guerre chez le roi de Perse qu'après avoir réuni les peuples de la Grèce, qu'après avoir éteint l'ardeur funeste qui les transporte ; et c'est là l'objet du conseil que je viens vous donner.

Il n'est point d'homme raisonnable qui puisse attaquer ce principe. Quant au motif le plus propre pour vous exciter à une descente en Asie, d'autres pourraient vous dire que tous ceux qui ont fait la guerre au monarque, d'inconnus qu'ils étaient d'abord, sont devenus illustres, de l'extrême misère ont passé à la plus grande opulence, et d'un état de faiblesse à l'empire de plusieurs villes et d'une vaste étendue de pays. Moi, pour vous porter à cette expédition, je ne vous propose pas l'exemple de ces derniers, mais de ceux qu'on regarde comme ayant échoué dans leur entreprise ; je parle des Grecs qui ont accompagné Cyrus et Cléarque. Il est constant qu'ils vainquirent en bataille rangée toutes les troupes du roi, comme s'ils n'eussent eu affaire qu'à des femmes ; et qu'ils étaient déja victorieux lorsque, par sa témérité, Cyrus leur arracha des mains la victoire, Cyrus qui, emporté hors des rangs dans la poursuite des fuyards, fut tué au milieu des ennemis.

Quoique délivré de son adversaire, le monarque, qui comptait peu sur la multitude de ses troupes, fit venir Cléarque et les autres chefs pour leur faire des propositions. Il promit de leur accorder de grandes récompenses, de donner aux soldats une paye entière, et de les renvoyer dans leur pays. Après ces magnifiques promesses, qu'il confirma par le serment qui devait être pour lui le plus inviolable, il se saisit de leurs personnes, les fit mourir, et fut assez lâche pour aimer mieux outrager les dieux que de combattre des troupes dépourvues de toutes ressources.

Or, peut-on imaginer un motif et plus noble et plus puissant pour vous engager à attaquer le roi de Perse? Il est certain que nos Grecs, sans l'imprudence de Cyrus, se seraient rendus maîtres de tout son royaume. Vous pouvez aisément vous garantir d'un pareil malheur, et il vous est facile de lever une armée plus formidable que celle qui a triomphé de toutes les forces de l'Asie. Assuré de ces deux avantages, ne devez-vous pas entreprendre avec confiance l'expédition à laquelle je vous invite?

Je ne me dissimule pas que j'ai déja parlé de ces objets, et à peu près dans les mêmes termes. Sans doute, on me reprocherait avec justice de me répéter moi-même, si j'avais voulu composer un discours seulement pour briller [1]. Avec un pareil dessein, j'aurais évité de revenir sur ce que j'ai déja dit; mais, comme j'ai pour but de vous offrir des conseils, il y aurait de la folie à moi d'être plus occupé des agréments du style que de la solidité des raisons. Pourquoi d'ailleurs, voyant les autres se parer de mes pensées, serais-je le seul qui craindrais de m'en servir? Je pourrai quelquefois user de mon bien, quand le temps me pressera, et que les bienséances l'exigeront; je me garderai toujours, d'après mon ancienne méthode, d'usurper le bien d'autrui.

[1] Isocrate met ici à nu ses prétentions de rhéteur, et les inquiétudes de son amour-propre d'écrivain.

Mais revenons à notre sujet, et comparons toutes vos ressources avec celles des guerriers qui ont accompagné Cyrus.

Les Grecs, ce qui est essentiel, seront bien disposés pour vous, si vous êtes fidèle à suivre le plan que je viens de vous tracer. Le décemvirat, établi par les Lacédémoniens dans les villes, avait indisposé les peuples de la Grèce contre les troupes de Cyrus. Ils étaient persuadés que la victoire de ce prince et de Cléarque ne ferait qu'appesantir leurs chaînes, et que, si le roi était vainqueur, ils seraient délivrés des maux qui les accablaient, comme l'événement l'a justifié. Ajoutez que vous aurez à vos ordres le nombre de soldats que vous desirerez, attendu que, dans l'état actuel de la Grèce, il est plus aisé de former de grandes armées de gens errants [1] que de citoyens domiciliés. Du temps de Cyrus, nulles troupes d'étrangers mercenaires : on était obligé de lever des soldats dans les villes; et les présents faits aux Grecs montaient plus haut que la solde des étrangers. Pousserons-nous plus loin le parallèle ? Comparons Philippe, qui doit prendre le commandement de l'armée et diriger toutes les opérations, avec Cléarque, qui était pour lors à la tête des troupes grecques. Jusque-là, ce général n'avait commandé ni sur terre, ni sur mer; il n'est connu que par ses malheurs en Asie; au lieu que mille exploits éclatants ont signalé vos armes. Si je parlais à d'autres, je pourrais les rapporter en détail; parlant à vous-même, je serais regardé, à juste titre, comme un orateur indiscret, qui se répand en discours inutiles, si je vous fatiguais du récit de vos propres actions.

Mais il faut comparer les deux princes, celui que nous vous conseillons d'attaquer, et celui chez lequel Cléarque a porté la guerre; il faut faire connaître les sentiments et

[1] Allusion aux troupes mercenaires de la Grèce d'Europe et d'Asie, qui allaient vendant leurs services au plus offrant.

la puissance de l'un et de l'autre. Le père du monarque actuel a triomphé quelquefois d'Athènes et de Lacédémone; son fils n'a remporté aucune victoire sur les armées qui ont ravagé son pays. L'un, dans les traités, a reçu des Grecs toute la Grèce asiatique; loin de commander aux Grecs, l'autre n'a pu même retenir sous sa domination les villes qu'on lui a livrées; et ce ne serait pas une chose embarrassante que de juger s'il les a abandonnées par faiblesse, ou si elles ont bravé la puissance des Barbares. En apprenant ce qui se passe dans son royaume, qui ne serait tenté de l'aller attaquer? L'Égypte s'était révoltée il y avait longtemps; mais les Égyptiens craignaient toujours que le prince ne marchât en personne, qu'il ne vînt s'emparer des passages difficiles du fleuve, et leur ôter toutes les autres ressources : il les a affranchis de cette crainte. Après avoir marché contre eux avec l'armée la plus formidable, il s'est vu contraint de se retirer vaincu; que dis-je? méprisé, et jugé aussi peu digne de commander des troupes, que de gouverner un royaume. L'île de Cypre, la Phénicie, la Cilicie, et toutes ces provinces qui fournissaient des flottes aux rois de Perse, étaient auparavant attachées au monarque; elles sont aujourd'hui révoltées ou troublées par des discordes qui les lui rendent inutiles, et qui vous y feront trouver des secours, si vous voulez lui faire la guerre.

Pour Idriée [1], ce riche potentat de l'Asie, il doit être plus ennemi de la puissance du roi que les rebelles les plus déclarés. Oui, il serait le plus méprisable des hommes, s'il ne desirait pas la ruine d'un monarque qui a fait périr son frère dans les supplices, qui lui a fait sentir à lui-même la force de ses armes, qui de tout temps a cherché les occasions de le perdre, et qui maintenant encore en veut à sa personne et à ses trésors. Dans la crainte d'en être accablé,

[1] Idriée, prince de Carie, était frère de Mausole et d'Artémise. Suivant Diodore de Sicile, Artaxerxès-Ochus l'employa pour soumettre l'île de Cypre.

il est obligé de lui faire des soumissions, et de lui envoyer chaque année de forts tributs. Si vous passez en Asie, il vous verra avec joie, comme un prince qui vient le secourir. Parmi les autres satrapes, vous gagnerez le plus grand nombre en leur promettant la liberté, en semant dans tous les états de la Perse la terreur d'un nom qui vous a soumis la Grèce et a dépouillé du commandement Athènes et Lacédémone.

Je pourrais m'étendre sur le plan qu'il faudrait suivre pour combattre le roi barbare, et pour triompher au plus tôt de sa puissance; mais peut-être serait-on choqué qu'un orateur sans expérience dans le métier des armes se mêlât de donner des avis à un prince belliqueux qui s'est distingué par une foule d'exploits. Je me tairai donc sur le plan de l'expédition, dont il me siérait mal de rien dire.

Pour achever de vous convaincre, il me suffit de vous citer l'exemple de votre père, du premier roi de votre famille, et du héros, chef de votre race. Si l'un voulait, si les deux autres pouvaient parler, je ne craindrais pas qu'ils me démentissent; j'en ai pour garant la conduite qu'ils ont tenue. En commençant par l'auteur de vos jours, il aima constamment les républiques pour lesquelles je cherche à vous intéresser. Celui à qui vous devez l'empire, se sentant l'ame trop grande pour vivre dans une condition privée, aspirant au pouvoir suprême, ne voulut pas y arriver par la voie que d'autres lui avaient frayée. Ceux-ci, pour s'élever, n'avaient connu que le trouble, les meurtres, le bouleversement de leur patrie; mais lui, respectant les contrées de la Grèce, porta ses vues ailleurs, et alla régner en Macédoine. Il savait que les Grecs ne sont pas habitués à l'autorité d'un maître, et que les autres peuples ont besoin d'un pareil joug : avec de tels principes, il monta sur le trône, et s'y maintint avec un bonheur qui lui fut propre. De tous les Grecs parvenus à la souveraine puissance, il fut le seul qui ne voulut pas régner sur des Grecs; aussi fut-il

le seul qui ne succomba pas aux périls du rang suprême. On a vu les autres finir par des chutes éclatantes, leur race disparaître de dessus la terre; tandis que le premier monarque de votre maison, après le règne le plus heureux, a transmis à sa postérité le sceptre et la couronne.

Pour ce qui est d'Hercule, les poëtes et les orateurs, occupés sans cesse à célébrer son courage et à chanter ses victoires, ne pensèrent jamais à parler de ses autres vertus. Moi, j'y trouve un sujet absolument neuf, aussi intéressant que fécond; mais, par là même qu'il offre une foule d'actions glorieuses et un vaste champ pour les louanges, il demanderait un écrivain en état de le traiter dignement. Si cette idée me fût venue dans la jeunesse, j'aurais montré sans peine que le dieu, votre ancêtre, l'emportait sur tous ses prédécesseurs moins par la force du corps que par sa sagesse, sa prudence et son esprit d'équité. A l'âge où je suis, et avec une matière aussi riche, je sens qu'une pareille entreprise serait au-dessus de mes forces, et je conçois qu'il faudrait passer les bornes ordinaires d'un discours. Ces motifs m'ont déterminé à choisir un seul fait parmi tous les autres; un fait qui, en même temps qu'il convient au sujet que je traite, n'exige pas une trop grande étendue.

Hercule voyait la Grèce déchirée par des guerres, par des dissensions, et accablée de tous les maux qu'elles entraînent; pour dissiper ces maux et ramener la concorde dans les villes, il désigna à ses descendants les peuples avec lesquels ils devaient s'unir, et ceux contre lesquels ils devaient marcher. Incapable de languir dans le repos, il attaqua la ville de Troie, qui était alors la plus puissante de l'Asie; et, bien supérieur aux guerriers qui l'attaquèrent depuis, tandis que ceux-ci, avec toutes les forces de la Grèce, ne purent s'en emparer qu'après un siége de dix ans, lui, en moins de jours qu'ils ne mirent d'années, et avec un petit nombre de troupes, s'en rendit aisément le maître. Ensuite il fit périr tous les souverains des côtes

asiatiques; ce qui prouve qu'il avait subjugué leurs peuples, et défait leurs armées. Enfin, pour couronner ses exploits, il posa ces fameuses Colonnes qui devaient être le trophée de la défaite des Barbares, un monument de son courage et de ses combats, et la dernière limite de la Grèce. Je vous retrace ces faits, afin que vous sachiez que vos ancêtres ont préféré sagement à toutes les autres expéditions celles que je propose aujourd'hui à votre courage.

Quiconque a des sentiments élevés doit se choisir les plus grands modèles, et tâcher de les suivre. Vous, prince, vous le devez plus qu'un autre; et, puisque vous n'avez pas besoin de recourir à des exemples étrangers, puisque vous trouvez des modèles chez vos ancêtres, pourriez-vous ne point vous piquer d'une noble émulation, ne point vous efforcer de ressembler au héros à qui ils doivent leur plus grand lustre? Non que je prétende que vous puissiez reproduire les hauts faits d'Hercule, (parmi les dieux mêmes, combien ne pourraient y atteindre!) mais, du moins, vous pouvez prendre ses sentiments, faire revivre les dispositions de son cœur, son amour pour les hommes, et son affectiou pour les Grecs. Vous pouvez, en suivant mes conseils, acquérir une gloire immortelle; et il vous est plus facile, du point où vous êtes, de parvenir à la plus haute renommée, qu'il ne l'était de vous élever de votre état primitif à votre grandeur présente. Considérez enfin que je vous engage, non à vous unir avec les Barbares contre les peuples que vous devez ménager, mais à marcher avec les Grecs contre ceux que doivent combattre les descendants d'Hercule.

Et ne vous étonnez pas que, dans tout mon discours, je vous exhorte à vous montrer le bienfaiteur des Grecs, à paraître un prince doux et humain. La rudesse du caractère nous est aussi nuisible à nous-mêmes qu'à ceux qui nous approchent; au lieu que la douceur se fait aimer non-

seulement dans les hommes, dans les animaux et dans tous les êtres, mais encore dans les dieux. Nous appelons habitants de l'Olympe les divinités bienfaisantes; nous donnons des noms plus tristes à celles qui président aux calamités et aux châtiments. Les villes et les particuliers élèvent des temples et des autels pour les unes, tandis que l'on se contente d'apaiser les autres par des cérémonies lugubres, sans les honorer ni dans les prières ni dans les sacrifices. Pénétré de ces idées, employez tous vos soins, et faites de nouveaux efforts pour donner une haute opinion de vous-même à tous les peuples. Quiconque aspire à la gloire ne doit pas être effrayé de la grandeur des projets, dès qu'ils sont possibles, mais se porter à l'exécution selon que les circonstances le lui permettent.

Bien des motifs doivent vous faire entrer dans la carrière que je vous ouvre; un des plus forts est l'exemple d'un prince de Thessalie. Jason [1], sans s'être distingué par des exploits tels que les vôtres, s'est couvert de gloire, moins par ses actions que par ses paroles; il avait simplement parlé de passer en Asie et de faire la guerre au roi de Perse. Or, si Jason s'est fait tant d'honneur par de simples projets, quelle idée n'aura-t-on pas d'un monarque qui, exécutant ce que le Thessalien n'avait fait que projeter, entreprendra de détruire l'empire des Perses, ou du moins d'en démembrer une portion considérable, et, comme le disent quelques-uns, de faire une province grecque de cette partie de l'Asie qui s'étend depuis la Cilicie jusqu'à Sinope? Que ne pensera-t-on pas d'un monarque qui travaillera à fonder des cités dans ses nouvelles conquêtes, pour y fixer ces troupes vagabondes qui traînent leur indigence de pays en pays, et portent partout le ravage? Oui, si nous n'empêchons ces malheureux de s'attrouper, en leur procurant

[1] Jason de Phères, *tage* ou chef des Thessaliens, avait formé le projet d'aller attaquer le roi de Perse au sein de ses états.

l'aisance dont ils manquent, nous verrons insensiblement leur nombre s'accroître au point qu'ils se rendront aussi redoutables aux Grecs qu'aux Barbares. Nous ne cherchons pas à réprimer ces désordres, et nous ignorons qu'ils nous préparent à tous des périls et des alarmes. Un grand homme, un prince ami des Grecs, qui se pique d'avoir des vues plus étendues que les autres, doit se servir contre les Barbares de ces soldats mercenaires, conquérir pour eux de vastes contrées, et, les délivrant des maux qu'ils souffrent et font souffrir, les réunir dans des cités qui puissent défendre toute la Grèce et la couvrir d'un rempart insurmontable. Ainsi, vous ne ferez point seulement le bonheur de ces misérables, vous établirez encore la sûreté parmi nos différents peuples; et, quand votre expédition ne produirait pas tous ces avantages, vous réussirez du moins à mettre en liberté nos villes asiatiques. L'exécution de ce projet, et même l'entreprise seule doit vous rendre d'autant plus célèbre, que vous y serez porté de vous-même, et que vous y aurez déterminé les Grecs.

Eh! peut-on sans surprise, sans avoir droit de nous mépriser, rapprocher notre conduite de celle des Barbares? Quoi! parmi ces Barbares que nous traitons d'efféminés, que nous regardons comme des gens peu aguerris et énervés par les délices, on a vu paraître des hommes qui ont prétendu assujettir la Grèce à leur puissance, tandis qu'aucun Grec n'a eu assez de force d'ame pour entreprendre de soumettre l'Asie à nos lois! Pleins de courage, les Perses n'ont pas craint d'attaquer les Grecs et de provoquer leur haine; et nous, cœurs timides et lâches, nous n'osons venger les maux qu'ils nous ont faits! Oui, quoique dans toutes les occasions ils se plaignent de n'avoir ni capitaines ni soldats, d'être dépourvus de toutes les choses nécessaires à la guerre, et qu'ils viennent chercher en Grèce ce qu'ils ne sauraient trouver chez eux, nous, emportés par le desir insensé de nous nuire les uns aux autres, nous nous occupons

à nous déchirer pour des sujets frivoles, quand nous pourrions, sans périls, enlever toutes leurs richesses. Je dis plus, nous nous unissons au roi de Perse pour faire rentrer dans le devoir des sujets révoltés; quelquefois même, sans y prendre garde, ligués avec les ennemis de nos pères, nous travaillons à ruiner des peuples qui partagent notre origine [1].

Au milieu de cette lâcheté universelle, il est de votre honneur, Philippe, de vous mettre à la tête d'une expédition utile. Les autres descendants d'Hercule qui sont assujettis à des lois, et comme circonscrits dans des murs, doivent chérir uniquement la ville où ils sont nés; mais vous, qui êtes libre, qui ne tenez, pour ainsi dire, à aucun pays, vous devez, à l'exemple du chef de votre race, voir votre patrie dans toute la Grèce, et combattre pour elle comme vous feriez pour les objets les plus chers.

Il est des hommes qui, n'ayant d'autre talent que celui de critiquer, me blâmeront peut-être de m'être adressé à vous plutôt qu'à ma patrie, pour vous exhorter à vous charger d'une expédition contre les Barbares, et à prendre en main les intérêts des Grecs.

Sans doute, si j'avais conseillé à d'autres ce grand projet, avant de le proposer à la ville d'Athènes, qui a eu la gloire de délivrer deux fois la Grèce de l'invasion des Barbares [2], et une troisième fois de la domination des Lacédémoniens, je me croirais répréhensible; mais on sait que j'ai excité d'abord mes concitoyens à cette noble entreprise avec toute l'ardeur dont je suis capable. Comme je voyais qu'ils prêtaient moins d'attention à mes avis qu'aux déclamations de la tribune, j'ai renoncé à leur communiquer mes idées, sans abandonner mon dessein. Ainsi, je crois mériter des

[1] Athènes et Lacédémone avaient plusieurs fois aidé le roi de Perse à combattre les Grecs d'Asie.

[2] A Marathon et à Salaminé.— *Et une troisième fois*, etc., à la bataille de Cnide, gagnée par Conon.

éloges pour avoir fait continuellement la guerre aux Barbares avec les seules forces qui soient à ma disposition, pour m'être élevé sans relâche contre ceux qui ne pensent pas comme moi, enfin pour avoir animé sans cesse les hommes les plus puissants, les plus capables de servir les peuples de la Grèce et de ruiner la prospérité des Barbares. C'est donc à vous que j'adresse maintenant mes conseils, n'ignorant pas que plusieurs n'entendront mes discours qu'avec des sentiments d'envie, mais que tous applaudiront à votre entreprise. Personne ne partage avec un écrivain les productions de son génie, au lieu que chacun des Grecs se flattera d'avoir part aux fruits de vos victoires.

Voyez combien il est honteux de souffrir que l'Asie soit plus florissante que l'Europe, que les Barbares surpassent les Grecs en opulence, que des hommes qui ont reçu leur royaume d'un Cyrus exposé en naissant par sa mère, soient nommés *grands rois*, et que les descendants d'Hercule, de ce héros, fils de Jupiter, mis au rang des dieux pour sa vertu rare, soient décorés de titres moins honorables.

Ne laissez subsister aucun de ces abus, changez tout, réformez tout; et sachez que je ne vous conseillerais pas cette expédition, s'il ne devait vous en revenir que do la puissance et des richesses. Vous avez assez et même trop do ces frêles avantages, et il faudrait être dévoré d'une cupidité insatiable pour vouloir les acquérir au péril même de ses jours. Aussi n'est-ce pas dans ces vues que je vous engage à marcher contre l'ennemi commun, mais dans la persuasion que vous retirerez do cette entreprise une gloire aussi brillante que solide et durable. Souvenez-vous que, si nous n'avons tous qu'un corps mortel, les éloges prodigués à la vertu et la durée d'un nom célèbre nous font participer à l'immortalité, dont le desir doit soutenir notre patience et enflammer notre courage. Les particuliers, même les plus modérés, qui ne voudraient exposer leur vie pour nul

autre motif, sont prêts, pour acquérir de l'honneur, à la sacrifier dans les combats. Et, en général, on comble de louanges ceux qui brûlent d'augmenter sans cesse le trésor de gloire qu'ils possèdent, tandis que ces hommes, fortement attachés aux objets qu'admire le vulgaire, ne sont regardés que comme des ames viles et intéressées. J'ajoute, et c'est ce qui doit vous toucher le plus, que nos richesses et notre puissance tombent souvent au pouvoir de nos ennemis; au lieu que nos enfants seuls peuvent hériter de l'affection de nos compatriotes, et des autres avantages que je viens de décrire. Je rougirais donc de vous avoir excité par d'autres motifs, à courir les hasards de la guerre dans une expédition contre les Perses.

Rien de plus propre à vous décider dans la conjoncture, que de joindre au zèle de l'orateur le souvenir de vos ancêtres, la valeur de vos pères, le courage de ces héros que leur expédition contre les Barbares a rendus célèbres et a fait regarder comme des demi-dieux, et surtout l'avantage de la circonstance présente, où vous jouissez d'une puissance supérieure à celle de tous les potentats de l'Europe, et où le prince chez qui vous porterez vos armes est plus haï, plus méprisé que ne le fut jamais aucun monarque.

Pour donner plus d'autorité à mon discours, je voudrais pouvoir rassembler tous les motifs dont j'ai fait usage : parmi tous ceux que je vous ai présentés, recueillez et pesez les plus propres à vous faire entreprendre la guerre que je vous conseille.

Je n'ignore pas que bien des Grecs sont persuadés que le roi de Perse est invincible. S'imaginent-ils donc qu'une puissance établie et formée sous les auspices de la servitude, par un Barbare élevé au sein de la mollesse, ne puisse pas être détruite par un Grec exercé dans les travaux militaires, et combattant pour la liberté? Peuvent-ils ignorer, d'ailleurs, qu'une puissance quelconque est aussi facile à détruire que difficile à établir?

Songez encore qu'on a la plus haute estime pour ceux qui savent à la fois gouverner les états et commander les armées. Or, si on vante le mérite des citoyens qui, dans une seule ville, se distinguent par un génie également propre aux affaires et aux combats, quels éloges ne s'empressera-t-on pas de vous donner lorsqu'on vous verra conduire tous les Grecs par vos bienfaits, et subjuguer les Barbares par vos armes? Pour moi, il me semble que par-là vous arriverez au faîte de la gloire, et que les races futures ne pourront rien produire de plus grand que ce que vous aurez exécuté. En effet, il n'y eut jamais parmi les Grecs d'entreprise plus importante que d'amener à la concorde tous les peuples de la Grèce, qu'il paraissait impossible de réunir; et il n'est pas probable que, si vous détruisez aujourd'hui la puissance des Barbares, il s'en forme par la suite une pareille. Aucun de ceux qui vous suivront ne pourra donc égaler vos exploits, quelle que soit la supériorité de son génie; quant à ceux qui ont précédé, ne pourrais-je pas dire, avec vérité et sans flatterie, que vous les effacez dès à présent? Et, puisque vous avez soumis plus de nations qu'aucun Grec n'a jamais pris de villes, en vous comparant à nos anciens héros, je montrerais sans peine que vous vous êtes signalé par des faits plus éclatants. Mais dans ce discours je me suis interdit les louanges, et parceque beaucoup d'orateurs en abusent, et parceque je ne veux pas relever les héros de mon siècle aux dépens des demi-dieux.

Considérez aussi, en remontant aux âges les plus reculés, que ni poëte ni orateur ne voudrait prodiguer ses éloges ni aux richesses de Tantale, ni au vaste empire de Pélops, ni à la puissance d'Eurysthée. Mais, après Hercule et Thésée, qui se sont illustrés par une vertu rare et par un courage sublime, tous s'empresseraient de louer les guerriers de Troie et ceux qui leur ressemblent. Les plus fameux de ces héros n'ont régné que dans des villes modiques et

dans des îles étroites, et cependant ils ont rempli toute la terre de la célébrité de leur nom. Car, sans doute, ce ne sont pas ceux d'entre eux qui se sont acquis à eux-mêmes une grande puissance, que l'on chérit davantage, mais ceux qui ont rendu à la Grèce les plus signalés services.

Et ce n'est pas seulement pour les héros de Troie qu'on est ainsi disposé, mais pour tous les Grecs qui ont marché sur leurs traces. Par exemple, si on vante notre république, ce n'est point pour avoir acquis l'empire des mers, enrichi son trésor des contributions des alliés, détruit, agrandi ou gouverné à son gré les peuples de sa domination; ces avantages, dont nous avons joui autrefois, ne nous ont attiré que des reproches. Mais ce que toute la terre admire en nous, cè sont les batailles de Marathon et de Salamine, et principalement le généreux abandon que nous avons fait de notre ville pour le salut de la Grèce. C'est d'après la même règle qu'on juge les Lacédémoniens. Leur défaite aux Thermopyles est plus célébrée que toutes leurs victoires : on contemple avec un sentiment d'admiration et d'amour le trophée érigé contre eux par les Barbares, tandis que ceux qu'ils ont érigés eux-mêmes contre les Grecs, on ne peut les voir sans gémir. L'un est pour nous le témoignage de la valeur, les autres ne sont qu'un monument d'ambition.

Voilà, prince, les réflexions que j'avais à vous communiquer : examinez-les toutes en vous-même, et pesez chacune d'elles. Si vous trouvez dans ce discours quelque endroit faible et languissant, ayez égard à mon âge, qui réclame l'indulgence. Si vous y voyez des traits dignes de mes autres écrits, ne pensez pas qu'ils soient la production de ma vieillesse, mais plutôt l'inspiration d'une divinité moins attentive à ma gloire qu'au bonheur de la Grèce, d'une divinité qui voudrait nous affranchir des maux sous lesquels nous gémissons, et porter notre renommée à son comble. Vous n'ignorez pas sans doute com-

ment les dieux gouvernent les choses humaines. Ils ne viennent pas converser avec les hommes, nous apporter eux-mêmes les biens ou les maux; mais ils font naître dans nos cœurs ces projets et ces desirs utiles ou funestes, par lesquels nous opérons réciproquement notre bonheur ou notre infortune. Ce n'est pas sans dessein peut-être que, dans la conjoncture actuelle, ils ont départi à vous le talent de gouverner, à moi celui d'écrire : ils savent que, vous conduirez les affaires avec gloire, et que mon discours pourra ne pas déplaire. Oui, je l'assure, vous n'auriez jamais eu par le passé des succès aussi brillants, si vous n'eussiez été favorisé dans vos conquêtes par quelque dieu, non pour vous borner à combattre les Barbares de l'Europe, mais afin qu'exercé contre de tels ennemis, secondé de l'expérience, et jouissant d'un grand nom, vous entrepreniez plus facilement l'expédition à laquelle je vous convie. Quelle honte serait-ce pour vous de résister à la fortune qui vous entraîne sur ses pas, et d'hésiter devant la carrière glorieuse qu'elle ouvre à votre ardeur!

Honorez tous les panégyristes de vos actions; mais soyez persuadé que vous croire un génie capable des plus grandes choses et fait pour les entreprises auxquelles je vous exhorte, c'est vous donner les plus beaux éloges; estimez moins ceux qui vous adressent des discours flatteurs pour le moment, que ceux qui vous offrent les moyens de vous rendre plus illustre qu'aucun de vos prédécesseurs. Je voudrais m'étendre davantage, mais je ne le puis, et j'en ai assez dit la raison [1].

Il ne me reste qu'à recueillir les principaux traits de mon discours, et à vous présenter en peu de mots le précis des conseils que je vous ai adressés. Je dis donc que vous devez vous rendre le bienfaiteur de la Grèce, régner en roi, non en tyran sur la Macédoine, et vous assujettir un

[1] Cette raison, c'est le grand âge de l'orateur.

grand nombre de Barbares. Ainsi, les Grecs seront sensibles à vos bienfaits; les Macédoniens, à la douceur avec laquelle vous gouvernerez votre empire; les autres peuples, à l'affranchissement des Barbares, et à notre protection, que vous leur aurez procurée. C'est de vous-même qu'il faut que j'apprenne si mon discours était fait pour réussir, et s'il est propre au sujet que je traite : mais je puis assurer que personne ne vous donnera jamais des avis plus utiles, ni mieux adaptés à l'état actuel de la Grèce.

ÉLOGE D'ÉVAGORAS.

INTRODUCTION.

Voici le premier éloge qu'on ait écrit pour honorer la mémoire d'un prince contemporain.

Évagoras, roi de Salamine, dans l'île de Cypre, descendait de Teucer, fils de Télamon, qui avait fondé cette ville après le siége de Troie. A sa naissance, ce petit trône était occupé par un Phénicien, qui s'en était emparé par trahison. L'usurpateur fut tué par un des principaux du pays, qui tendit en même temps des embûches à Évagoras, dont les droits à la couronne étaient un obstacle à son ambition. Évagoras prit la fuite; et, retiré à Soles, en Cilicie, il rassembla cinquante amis dévoués; puis il reparut à Salamine, tua le tyran, et remonta sur le trône de ses ancêtres. Après la bataille d'Ægos-Potamos (405 ans avant J.-C), Évagoras reçut dans ses états Conon, échappé au désastre avec neuf trirèmes. Le général athénien l'aida à soumettre les villes des environs; et, quelques années après, le grand-roi ayant senti la nécessité de favoriser Athènes pour opposer un contre-poids à la puissance de Sparte, Évagoras fit donner à l'amiral, son ami, le commandement des forces navales de la Perse. La victoire de Cnide et le rétablissement des murs d'Athènes ayant consterné les Lacédémoniens, ils se hâtèrent de conclure avec Artaxerxès le traité honteux connu sous le nom de paix d'Antalcidas, par lequel ils abandonnaient tous les Grecs de l'Asie. Les conditions de cette paix ne pouvaient plaire à Évagoras; et, tandis que le grand-roi faisait plier les volontés de plusieurs fières républiques, on vit un petit prince se déclarer indépendant. Il fut soutenu par Amasis, roi d'Égypte, qui s'était également soulevé, et par les Athéniens, qui lui firent passer secrètement des secours. Artaxerxès, de son côté, rassembla des forces considérables, dont il donna le commandement

à Tiribaze et à Orontès. Vaincu dans un combat naval, le roi de Salamine se renferma dans sa capitale, où il fut bientôt assiégé. Ses ressources épuisées, il allait se rendre, lorsque la discorde se mit entre les généraux ennemis. Orontès, jaloux de Tiribaze, le fit rappeler; mais, n'ayant pas la confiance des troupes, il fut obligé de faire la paix avec Évagoras, qui conserva Salamine, en renonçant aux autres villes de Cypre, et se reconnaissant tributaire, mais non vassal, du monarque d'Asie. Il fut tué, l'an 374 avant notre ère, par un eunuque; Nicoclès, son fils et son successeur, lui fit des funérailles magnifiques.

C'est à ce même Nicoclès qu'Isocrate adresse l'éloge de ce sage prince, qui fut doué d'une énergie peu commune.

ÉLOGE D'ÉVAGORAS.

En vous voyant, ô Nicoclès! honorer le tombeau de votre père par de riches et nombreuses offrandes, par des danses et par des chants, ajouter aux combats du Gymnase des courses de galères et de chevaux, et renchérir sur la pompe en usage dans ces tristes cérémonies, je ne doutai point que, si les morts ont connaissance de ce qui se passe chez les vivants, Évagoras ne fût sensible au spectacle que vous lui donniez, et n'applaudît à votre zèle autant qu'à votre magnificence : mais je pensai que rien ne le flatterait davantage que les efforts d'un orateur qui, par un digne éloge, consacrerait la mémoire de ses vertus et de ses exploits.

Les grandes ames, les ames nées pour la gloire, mettent la louange bien au-dessus des autres honneurs; nous voyons même qu'elles préfèrent un trépas illustre à des jours perdus dans l'obscurité, moins jalouses de vivre que de vivre honorées, et de laisser après elles un souvenir immortel de ce qu'elles ont fait de noble et de grand. Les funérailles les plus pompeuses ne sauraient atteindre ce but. Le faste qu'on y étale ne prouve que l'opulence de celui qui en fait

les frais; les talents des musiciens, la force des athlètes qu'on y appelle, ne font honneur qu'à eux : au lieu qu'un discours éloquent qui nous peindrait les rares qualités d'Évagoras, ferait passer son nom et sa gloire à la postérité la plus reculée.

Ce serait donc une bien sage institution que de louer les grands hommes avec lesquels on a vécu : par là, nos orateurs, qui n'exerçaient leur art que sur des sujets antiques, ayant désormais à célébrer des faits dont leurs auditeurs auraient été les témoins, ne seraient plus obligés de recourir à la fable; et la jeunesse pouvant prétendre aux plus grands éloges, en les méritant par les plus grandes actions, embrasserait avec plus d'ardeur le parti de la vertu. Mais aujourd'hui quel homme ne perdrait courage, quand il voit applaudir sur la scène, et chantés dans nos temples, les seuls héros de Troie et des temps plus reculés, et qu'il se dit à lui-même que, surpassât-il leurs exploits, jamais il ne partagera leurs honneurs[1]? La vraie cause d'une injustice aussi criante, c'est l'envie; l'envie qui ne produisit jamais d'autre bien que de punir l'envieux. Oui, nous voyons des hommes assez bizarres pour écouter avec plaisir l'éloge de personnages qui peut-être n'existèrent jamais, et pour ne point souffrir qu'on donne en leur présence la moindre louange aux auteurs des biens dont ils sont comblés. Ne suivons pas de tels exemples, nous qui pensons plus sensément; abandonnons les injustes et les ingrats, et accoutumons les autres hommes à entendre louer ce qui mérite de l'être, nous rappelant que ce n'est point aux esclaves de la coutume que les arts et les états durent leur

[1] Isocrate se plaint que de son temps on aimait à louer des héros qui, peut-être, n'avaient jamais existé, tandis qu'on refusait quelques éloges à d'excellents citoyens avec qui on avait vécu. « Accoutumons, dit-il, les hommes et l'envie à entendre louer ceux qui l'ont mérité, et pardonnons aux grands hommes d'avoir été nos contemporains. » Thomas, *Essai sur les Éloges*.

naissance et leurs progrès, mais à ces génies mâles qui eurent le courage d'attaquer les erreurs et de corriger les abus.

Je sens toute la hardiesse de mon entreprise, et combien le discours en prose se prête peu à l'éloge des grands hommes. Témoin cette foule d'écrivains qui, s'étant exercés sur tous les sujets, n'ont jamais essayé de ce genre; et je suis loin de leur en faire un crime. Les seuls poëtes ont l'avantage de n'être point gênés sur les moyens de plaire; ils peuvent appeler les dieux à leurs secours, nous les représenter conversant, agissant, combattant avec les mortels; et, pour peindre ces objets divers, ils ont tous les mots consacrés par l'usage, le droit d'en créer de nouveaux, d'en adopter d'étrangers, d'étendre ou de changer leur signification première. Ils peuvent tout oser, et, par des tours et des figures de leur invention, donner plus de couleur et d'éclat à leur poëme. L'orateur n'a pas la même liberté : la langue qu'il doit parler est celle du vulgaire; les idées qu'il met en œuvre, il faut qu'il les trouve dans son sujet. Les poëtes ont, de plus, la ressource du rhythme et de la mesure, avantage interdit à l'orateur, et dont néanmoins le pouvoir est si grand que, sans justesse dans les idées, sans pureté dans la diction, par le seul charme du nombre et de l'harmonie, des vers peuvent encore faire illusion à l'auditeur. Pour voir jusqu'où va la force du prestige, essayez dans le plus beau poëme de rompre la mesure sans toucher aux idées ni à l'expression : vous chercherez en vain, vous n'y trouverez plus ces beautés et ces grâces qui vous avaient d'abord ravi.

Mais quelque avantage qu'ait le poëte sur l'orateur, ce n'est pas une raison de renoncer à mon projet, mais un motif de redoubler mes efforts pour porter la gloire des grands hommes aussi haut dans un simple discours, qu'elle pourrait aller dans des chants consacrés à leur louange.

Quoique rien ne soit plus connu que l'origine d'Évagoras

et la gloire de ses ancêtres, je me crois obligé d'en parler pour ceux qui n'en seraient pas encore instruits, afin qu'en le comparant aux grands exemples qu'il a trouvés dans sa famille, nous puissions tous voir qu'il n'est pas resté au-dessous de ses modèles. De tous les mortels issus du sang des dieux, les plus nobles sans doute sont les enfants de Jupiter, et parmi ces derniers les Éacides tiennent le premier rang. Chez les autres demi-dieux on ne voit que trop souvent, à côté des plus grands héros, les personnages les plus médiocres; mais dans la race d'Éacus on ne compte que les hommes les plus célèbres de leur temps.

Pour commencer par leur père commun [1], fils de Jupiter et chef de la race des Teucrides, il était en si grande vénération chez ses contemporains, que la Grèce ayant éprouvé une sécheresse affreuse, et le mal étant parvenu à son comble, les chefs des villes vinrent le supplier de fléchir le courroux des dieux, ne doutant point qu'en considération de sa naissance et de sa vertu, le ciel ne leur accordât la délivrance de leurs maux. Exaucés dans leurs prières, et sauvés par son intercession, ils bâtirent en son honneur, au nom de tous les Grecs, un temple à Égine, dans le lieu même où ils l'avaient vu adresser ses supplications aux dieux. Pendant sa vie, les hommes le comblèrent d'honneurs; après sa mort, Pluton et Proserpine l'appelèrent à leurs conseils, et le firent asseoir à leurs côtés. Il eut deux fils, Télamon et Pélée; l'un partagea l'expédition d'Hercule contre Laomédon, et remporta le prix de la valeur; l'autre, après avoir signalé sa valeur contre les Centaures et s'être distingué contre d'autres ennemis, eut la gloire d'unir les destins d'un simple mortel à ceux d'une immortelle, en épousant Thétis, fille de Nérée. On dit de lui qu'il fut le seul héros aux noces duquel les dieux

[1] Éaque. Le fait que rapporte ici l'orateur est confirmé par Diodore de Sicile et par d'autres historiens.

daignèrent chanter le cantique de l'hymen. De Télamon naquirent Ajax et Teucer; de Pélée naquit Achille, et tous les trois donnèrent des preuves du courage le plus brillant. Leur gloire ne se borna pas à l'enceinte de la ville qu'ils habitaient, ni aux limites du pays qui les avait vus naître; mais dans cette fameuse expédition où tant de peuples conjurés marchèrent contre les Barbares, et à laquelle tout ce qui avait un nom voulut avoir part, Achille l'emporta sur les plus vaillants; Ajax ne le cédait qu'à Achille, et Teucer, digne de tous ceux-ci, ne se montra inférieur à aucun autre. Celui-ci, après la prise de Troie à laquelle il avait contribué, vint s'établir dans l'île de Cypre, y bâtit une ville qu'il appela Salamine, du nom de sa première patrie, et laissa sur le trône la famille qui l'occupe aujourd'hui. Telle est l'origine d'Évagoras, telle est la gloire qu'il a reçue de ses ancêtres.

Les descendants de Teucer régnèrent longtemps sur la ville qu'il avait fondée : après plusieurs générations, un Phénicien réfugié à Salamine gagne la confiance du souverain qui y régnait alors, et devenu puissant par ses bienfaits, ne lui en témoigna que de l'ingratitude. Ayant formé le plus noir projet contre un prince qui lui donnait asile, et enhardi à l'exécuter par le desir d'occuper sa place, il attaque son bienfaiteur, le précipite de son trône, et se revêt de ses dépouilles. Mais comptant peu sur ses nouveaux sujets, et ne voulant pas perdre le fruit de son crime, il remplit la ville de Barbares, et soumet le reste de son île à la domination du roi de Perse.

Les choses étaient dans cet état lorsqu'Évagoras naquit : je supprime les songes, les présages, les prédictions, et tout le merveilleux qui pourrait le faire regarder comme un être au-dessus de l'homme; non que je révoque en doute la vérité de ces prodiges, mais voulant prouver jusqu'à quel point je suis ennemi de toute fiction, parmi les faits que je pourrais citer, j'omets ceux que je ne trouve

pas ou assez unanimement avoués, ou assez universellement connus, et je me borne aux seuls traits que personne n'ignore ni ne conteste.

La force, la beauté, la modestie, qui sont le plus bel ornement de la jeunesse, furent le partage d'Évagoras. On peut citer pour témoins de sa modestie ceux avec lesquels il a été élevé; de sa beauté, tous ceux qui l'ont vu dans son enfance; de sa force, les divers jeux où il a vaincu tous ceux de son âge. Avec les ans on vit croître en lui ces heureuses qualités, auxquelles se joignirent bientôt la valeur, la justice et la prudence; vertus qu'il portait, non à ce degré auquel il n'est pas rare d'atteindre, mais à ce point de perfection qu'il est impossible de surpasser. En le voyant ainsi comblé des dons de la nature, les princes de Salamine étaient frappés d'étonnement et commençaient à craindre pour leur puissance : ils ne pouvaient s'imaginer qu'un homme de ce mérite fût à sa place dans la condition de simple particulier; mais réfléchissant sur sa conduite et sur son caractère, ils se rassuraient et allaient jusqu'à croire que, si jamais quelque autre venait les attaquer, Évagoras serait le premier à les défendre.

Deux jugements aussi contraires, en apparence, se sont trouvés justes par l'événement; il est sorti de la condition de particulier, et n'a rien entrepris contre ses maîtres. Les dieux, pour ménager son innocence, ont préparé les voies à son élévation; ils ont fait que, partout où il a fallu un crime, d'autres s'en soient chargés, et que pour se mettre en possession d'un trône, Évagoras n'ait eu besoin que de sa vertu.

Un citoyen puissant ayant conspiré contre les jours de l'usurpateur, réussit dans son entreprise, et craignant pour sa nouvelle domination, tant qu'il laissera vivre le seul homme en état de la lui disputer, il tâche de s'assurer de sa personne. Mais averti à temps, Évagoras s'enfuit à Soles, ville de Cilicie, et porte dans sa retraite des sentiments

bien différents du commun des exilés. Ceux-là, sans excepter les rois déchus du trône, montrent pour la plupart une ame affaiblie par la disgrace; Évagoras, au contraire, devient plus grand et plus fier par le malheur. Jusque-là il consentait à vivre simple particulier dans sa patrie; depuis qu'on l'a forcé de fuir, il ne peut plus y reparaître que pour régner. Il rougirait de s'associer des malheureux sans asile, de s'abaisser devant des ames viles qu'il méprise, et de devoir son retour à tout autre qu'à lui. Recourant à la force dont tout homme a droit d'user pour repousser, non pour faire une injure, et résolu de régner s'il réussit ou de périr s'il échoue, il fait choix d'environ cinquante hommes qui s'engagent à le suivre. Voilà l'armée avec laquelle il veut rentrer à Salamine.

Ici tout annonce la fermeté de son ame et son ascendant sur les compagnons de sa fortune. A la veille de partir pour une expédition aussi hardie, avec des forces aussi modiques; aux approches du moment fatal qui va décider de leur sort, sa constance n'est point ébranlée, aucun de sa troupe ne songe à l'abandonner : tous le suivent avec autant de confiance que si un dieu marchait à leur tête; il les mène avec la même intrépidité que s'il était suivi d'une puissante armée, ou que s'il lisait ses succès dans l'avenir : la suite de l'entreprise répond à ce début. Descendu dans l'île il ne cherche point à s'emparer d'un port pour attendre à couvert que les mécontents viennent l'y joindre; à l'instant, la nuit même de son arrivée, dans l'état où il se trouve, il marche droit à une des portes de la ville, l'enfonce, et court avec sa troupe se rendre maître du palais. Pourquoi m'arrêterais-je à décrire le tumulte et la confusion qui règnent dans ces sortes de surprises; l'épouvante des assiégés, l'assurance d'Évagoras encourageant ses soldats? Tandis que la garde du tyran accourt en armes pour le défendre, et qu'une foule désarmée, qu'intimide la valeur d'une part et le nombre de l'autre, regarde le

combat en suspens, Évagoras, tantôt charge seul l'ennemi épars, tantôt avec sa troupe revient contre l'ennemi rassemblé, et ne s'arrête qu'après avoir forcé l'enceinte du palais, puni ses oppresseurs, délivré ses amis, rétabli l'honneur de sa famille, et pris sa place sur le trône de ses pères.

Maintenant je pourrais me taire, et, quand je finirais là mon discours, j'en aurais dit assez pour faire connaître les vertus et les exploits d'Évagoras; mais les réflexions qui me restent à faire vont en donner une plus juste idée.

De tous les princes qui sont jamais montés sur le trône, il n'en est point qui y soient arrivés par des voies plus glorieuses. Le parallèle serait trop long pour ceux qui auraient à l'écouter, et le temps trop court pour ce que j'aurais à dire: mais si, pour juger de son mérite, nous nous arrêtons aux plus renommés d'entre eux, nous n'ôterons rien au héros des louanges qui lui sont dues, et nous mettrons plus de précision dans son éloge.

Quel est le prince, en effet, qui, possesseur d'un trône héréditaire, ne voudrait l'avoir acheté au même prix? Non, il n'en est pas d'assez ennemi de sa gloire pour aimer mieux tenir son sceptre et sa couronne de la main de ses pères, que de les devoir à son courage, comme Évagoras, et de pouvoir comme lui les transmettre à sa postérité.

De tous les rois qu'une heureuse révolution a reportés au trône de leurs ancêtres, il n'en est point qui nous intéressent autant que ceux qu'ont célébrés les poëtes. Les poëtes, sans se borner aux sujets que leur fournit l'antiquité, cherchent dans leur esprit des aventures singulières; mais aucun d'eux, dans ses fictions, n'a ramené ses héros sur le trône à travers autant d'épreuves et de périls qu'Évagoras en a eu à soutenir. Ils les font arriver, les uns tout à coup par un caprice de la fortune, les autres par laruse et l'artifice à l'aide desquels ils triomphent de leurs ennemis.

Cyrus, par exemple, est des princes rapprochés de nos jours, et peut-être de toute l'antiquité, celui dont la haute fortune doit le plus nous surprendre. Il subjugua les Mèdes, et transporta leur empire chez les Perses; mais ce fut par les uns qu'il combattit et vainquit les autres, ce qu'aurait pu faire aussi aisément tout autre Grec ou Barbare; au lieu que les succès de notre héros ne sont dus qu'à son génie et à son courage. L'expédition de Cyrus ne prouve pas qu'il eût affronté les mêmes périls qu'Évagoras; mais l'entreprise d'Évagoras montre qu'il ne se fût pas refusé à l'expédition de Cyrus. L'un ne s'est écarté en rien des règles du devoir et de la justice, l'autre n'a pas craint de violer les lois de la nature : l'un n'immola jamais que des ennemis; l'autre, pour assouvir son ambition, n'épargna pas même le père de sa mère [1]. Si donc, mettant à l'écart la grandeur des événements, nous ne comparons que la vertu des deux princes, de plus grands éloges seront donnés à juste titre au roi de Salamine. Je dis plus, si déposant toute contrainte et au risque d'irriter l'envie, on veut parler comme l'on pense, on peut dire hardiment qu'il n'est pas de mortel, de demi-dieu, pas même d'immortel, qui soit parvenu à l'empire par des actions plus nobles, plus illustres, plus légitimes. Pour s'en convaincre, qu'on cesse de contester sur ce que je viens de dire, qu'on ne fasse attention qu'à la manière dont chacun s'est élevé, et l'on verra que, pour louer Évagoras, je n'ai pas eu besoin de recourir à la fiction ni au mensonge, et que la seule vérité m'a fait parler de lui avec cette assurance.

Quand il ne se serait distingué que dans une entreprise médiocre et par des actions ordinaires, il aurait encore droit à des éloges; mais si de tous les biens que peuvent posséder les hommes et les dieux, il n'en est point de plus

[1] Astyage, roi des Mèdes. Cyrus était né de Cambyse, roi des Perses, et de Mandane, fille d'Astyage, que ce prince avait donnée à Cambyse.

grand, de plus auguste, de plus digne de nos vœux et de nos efforts que le pouvoir suprême; quel est le poëte ou l'orateur qui pourrait égaler les louanges au mérite d'un prince qui, par la vertu la plus sublime, s'est élevé au dernier terme de la grandeur?

Et qu'on n'imagine pas que cette supériorité d'ame qui l'avait conduit sur le trône, il l'ait démentie dans l'exercice du souverain pouvoir. Quoique doué par la nature du génie le plus heureux et le plus facile, il ne se croyait pas dispensé du travail ni en droit d'abandonner rien au hasard. Il employa beaucoup de temps à penser, à réfléchir, à s'instruire des devoirs qu'impose une couronne, ne pouvant regarder comme perdus pour la prospérité de son règne, des jours employés à l'étude des moyens de régner, ni concevoir que des hommes se donnassent autant de peine pour devenir plus forts et plus agiles, et si peu pour se rendre plus intelligents et plus sages.

Ce principe, d'après lequel il a d'abord formé son esprit, il va le prendre pour base et pour règle de son administration. Ayant reconnu que le moyen le plus sûr pour n'être pas accablé du poids des affaires était de s'en occuper, que le vrai repos n'était pas le fruit de l'inaction, mais du sage emploi du temps et d'un travail soutenu, il ne laissait rien derrière lui; il voulait tout examiner, et connaissait dans un si grand détail les hommes et les affaires, que les complots des méchants ne pouvaient tromper sa vigilance, ni le mérite modeste échapper à ses regards, mais qu'ils recevaient chacun le traitement dont ils étaient dignes. Ce n'était pas sur de simples rapports qu'il aimait à se décider, il voulait avoir vu par lui-même; et, d'après ses connaissances, il prononçait la récompense ou le châtiment. Au milieu d'une multitude d'affaires qui assiégent le trône et qui renaissent tous les jours, on ne le vit jamais se tromper dans aucune: il avait réglé toute chose avec tant de respect pour les dieux, tant de ménagements pour les hommes,

que les étrangers qui abordaient à Salamine ne savaient lequel envier davantage, ou la condition du monarque, ou le bonheur des sujets. La balance à la main, pour éviter toute injustice, il récompensait la vertu, et sans distinction des coupables, il punissait les délits selon la rigueur des lois. Quoique personne ne pût mieux se passer de conseils, il écoutait volontiers ceux de ses amis, aimant à s'avouer vaincu par la raison, comme il voulait vaincre par les armes. Ce n'était point par la sévérité de son visage, mais par la dignité de sa conduite qu'il cherchait à imprimer le respect. Réfléchi dans ses actions, constant dans ses maximes, on pouvait croire à sa parole comme à son serment. Si quelque chose pouvait le flatter, c'était moins ce qu'il tenait de la fortune que ce qu'il ne devait qu'à lui-même. Captivant ses amis par des bienfaits, subjuguant les autres par l'ascendant de son génie, il contenait la multitude moins par la crainte de sa puissance que par l'opinion de sa supériorité. Maître de ses passions, et jamais leur esclave, il voulait par un travail modéré s'assurer des plaisirs durables, et non se préparer de longues peines par des plaisirs d'un moment. Enfin, pour former en lui le plus parfait monarque, il avait observé tous les gouvernements et emprunté de chacun l'avantage qui lui était propre; de la démocratie, les égards pour le peuple; de l'aristocratie, la sagesse et la profondeur des vues; du gouvernement militaire, la science des combats; et par la réunion de ces diverses qualités portées au degré suprême, il prouvait qu'il était vraiment digne de régner.

Et pour faire voir qu'en parlant d'Évagoras, je n'ai rien dit que de vrai, et que j'aurais encore beaucoup à dire, je n'ai qu'à rapporter les principaux traits de son règne.

N'ayant trouvé, en arrivant au trône de Salamine, qu'une ville barbare, ennemie des Grecs depuis qu'elle avait subi le joug des Phéniciens, une ville sans arts, sans port et sans commerce, il commença par lui rendre ses premiers

avantages; il étendit ensuite son territoire, agrandit l'enceinte de ses murs, remplit ses ports de vaisseaux, et pourvut si abondamment à tout le reste, que Salamine le disputa bientôt aux villes les plus florissantes de la Grèce, et que des peuples qui jusqu'alors avaient cru pouvoir la mépriser, la trouvèrent assez puissante pour la craindre. Or, pour opérer d'aussi grands changements, il ne fallait pas moins que les rares qualités d'Évagoras; et, loin de craindre qu'on ne me soupçonne de les avoir exagérées, j'appréhenderais avec plus de raison qu'on ne me reprochât de les avoir affaiblies.

Eh! comment assez louer un roi qui, peu content d'avoir policé la ville sur laquelle il régnait, a su répandre autour de lui la politesse des mœurs et changer la face de son île? Avant, les Barbares qui l'habitaient étaient si durs et si féroces, qu'un prince ne pouvait s'en faire aimer qu'autant qu'il paraissait nous haïr. Aujourd'hui, bien différents d'eux-mêmes, ils se disputent à qui nous témoignera le plus d'affection; plusieurs s'empressent de s'allier à nos familles, et tiennent à grand honneur que leurs enfants partagent notre origine. Les productions de nos climats, les exercices en usage parmi nous, ils leur donnent la préférence sur les leurs. La musique et tous nos arts, transplantés de la Grèce dans leur pays, semblent s'y plaire encore plus que dans le lieu de leur naissance; et tous ces avantages, personne ne peut nier qu'ils ne soient dus au roi de Salamine. Mais ce qui prouve encore plus la douceur de son gouvernement, et la vénération des peuples pour sa personne, c'est cette foule de Grecs, distingués dans tous les genres, qui désertaient leur pays pour former des établissements dans l'île de Cypre, assurés de trouver sous les lois d'Évagoras des mœurs plus douces et une administration plus juste que dans leur patrie.

Il serait trop long de les nommer tous; mais qui n'a entendu parler de Conon, si fameux parmi les Grecs de son

temps; Conon, qui dans les malheurs de sa patrie vint chercher un asile à Salamine, de préférence à tout autre lieu, persuadé qu'il trouverait près d'Évagoras d'abord la sûreté de sa personne, et bientôt des secours pour son pays? Ce fut là, sans doute, le plus sage parti que jamais lui eût suggéré sa prudence. Sa retraite dans l'île de Cypre fut pour lui une occasion de recevoir de grands services et d'en rendre d'aussi essentiels. Dès que ces deux grands hommes furent à portée de se connaître, ils s'aimèrent de l'amitié la plus vive et la plus tendre; il s'établit entre eux une conformité de vues et d'opinions qui se montra surtout dans les affaires de notre république; ils ne purent la voir sous le joug des Lacédémoniens, et si fort déchue de son antique gloire, sans être pénétrés d'amertume et de douleur : sentiments bien dignes de tous deux; l'un étant Athénien par sa naissance, l'autre l'étant devenu par ses services et par son adoption [1].

Comme ils délibéraient ensemble sur les moyens de réparer ses malheurs, l'ambition de Lacédémone leur en fournit une occasion. Peu contente de commander, sur terre et sur mer, à tout le reste de la Grèce, elle avait formé une entreprise contre l'Asie. Évagoras et Conon, jugeant la circonstance heureuse, et voyant les généraux du roi de Perse embarrassés pour la saisir, leur conseillent de renoncer à la guerre de terre, et d'attaquer par mer les Lacédémoniens. Ils sentaient qu'en marchant en Asie, l'expédition la plus heureuse ne serait utile qu'aux peuples de ce continent; au lieu qu'une victoire sur mer déciderait du bonheur et du salut de toute la Grèce. Éclairés par cet avis, les généraux rassemblent une flotte; les Lacédémoniens battus perdent leur prééminence, les Grecs recouvrent leur liberté, Athènes rentre en possession d'une partie de sa

[1] Évagoras avait obtenu le titre de citoyen d'Athènes pour quelques services rendus à cette république, dont l'histoire ne parle pas.

gloire, et reprend le commandement de tous les alliés : révolution étonnante, opérée par l'habileté de Conon et par le secours d'Évagoras qui, dans cette conjoncture, n'épargna ni ses troupes, ni sa personne. Sensibles comme nous devions l'être, nous leur rendîmes les plus grands honneurs, nous leur dressâmes à chacun une statue; et pour mieux attester à la postérité l'amitié des deux héros, leurs services et notre reconnaissance, nous les plaçâmes dans le même lieu, près l'un de l'autre, à côté de Jupiter Sauveur.

Le roi de Perse ne vit pas ces succès des mêmes yeux que nous : plus il les trouvait rapides et brillants, plus il en redoutait les auteurs. Je ne dirai pas dans ce moment comment il paya les services de Conon; mais voici comment il pensait sur Évagoras; et il ne tarda pas à le faire connaître. Résolu à le venir attaquer dans son île, il fit pour cette guerre de plus immenses préparatifs que pour aucune de celles qu'il avait entreprises, et montra plus de terreur de cet ennemi que de Cyrus, qui en voulait à sa couronne et à sa vie. En effet, lorsqu'il entendit parler de la marche de son frère, il fit si peu de cas de ces bruits, que, par un excès de confiance, il fut au moment de le voir paraître aux portes du palais; au lieu que, pénétrant dans l'avenir, il redoutait déja Évagoras, et qu'au moment où il en recevait les plus grands services, il pensait aux moyens de lui faire la guerre. C'était là, il est vrai, agir contre toute justice, mais non contre toute raison. Il avait vu, parmi les Grecs et les Barbares, des hommes sortis de la poussière, ébranler des empires et finir par les renverser. Il voyait dans Évagoras un courage héroïque, des succès étonnants, un génie supérieur, la fortune à ses ordres. N'ayant donc aucun reproche à lui faire dans le passé, mais alarmé pour l'avenir, et craignant non-seulement pour ses possessions dans l'île de Cypre, mais encore pour des objets plus importants, il prend les armes contre le roi de Salamine, et sacrifie plus

de cinquante mille talents [1] aux apprêts de cette guerre.

Cependant Évagoras, abandonné à ses propres forces, n'oppose à ce formidable appareil que son courage, et se montre plus grand, plus admirable dans cette conjoncture, qu'il ne l'avait paru dans aucune de celles qui avaient précédé. Tant qu'il lui fut permis de vivre paisible dans l'enceinte de ses murs, son ambition satisfaite n'alla point au delà; mais du moment que, venant l'attaquer, on l'obligea de se défendre, il montra tant de force et de courage, et fut si bien secondé par son fils Protagoras, qui combattit à ses côtés, que peu s'en fallut qu'il ne conquît tout le reste de l'île. Il ravagea la Phénicie, prit d'assaut la ville de Tyr, souleva la Cilicie contre le grand roi, et fit couler tant de sang que nombre de familles de la Perse, ayant à déplorer leurs pertes, ne purent oublier de longtemps la vaillance du héros. Enfin, il fatigua si fort son ennemi par sa généreuse résistance, qu'encore que ce fût la coutume des rois de Perse, de ne faire grace aux rebelles qu'après les avoir vus prosternés à leurs pieds, Artaxerxès, pour cette fois, se départit de cet usage, et s'estima trop heureux d'obtenir la paix sans toucher aux possessions du roi de Salamine. Trois ans lui avaient suffi pour précipiter les Lacédémoniens du faîte de la gloire et de la puissance; dix ans de combats lui suffirent à peine pour réduire Évagoras au même point où il l'avait trouvé en commençant la guerre. Et ce qui doit encore plus surprendre, c'est qu'une ville que, suivi de cinquante hommes seulement, Évagoras avait reprise sur un puissant usurpateur, le grand roi, à la tête d'une armée formidable, n'ait pu l'arracher des mains d'Évagoras.

Où trouver donc un témoignage plus frappant et plus sensible de sa valeur, de sa prudence, de toutes ses vertus, qu'une guerre aussi terrible soutenue avec cette con-

[1] C'est-à-dire plus de 287 500 000 francs.

stance? Oui, je la trouve supérieure à toutes celles des siècles précédents, même à cette guerre si fameuse par ses héros tant célébrés. Ceux-là, avec toutes les forces de la Grèce, ne prirent que la seule ville de Troie; celui-ci avec la seule ville de Salamine, a résisté à toutes les forces de l'Asie : et s'il eût trouvé autant de bouches ouvertes pour publier ses louanges, son nom, répandu avec sa gloire, serait allé plus loin que les noms de tous ces guerriers.

Eh! pourrait-on en citer un seul de leur temps, à moins qu'au mépris de la vérité, nous ne recourions au mensonge, un seul, dis-je, qui ait opéré d'aussi grandes choses, et produit d'aussi heureuses révolutions? De la condition de simple particulier, il s'est élevé à la puissance souveraine; sa famille déchue du trône était tombée dans l'obscurité, il l'a rétablie dans toute sa splendeur; de barbares qu'étaient ses sujets, il en a fait des Grecs, amis des arts et les émules de notre politesse; il a fait des hommes courageux d'un peuple de lâches, et d'une populace obscure un peuple distingué; une île qu'il avait trouvée couverte d'habitants sauvages et farouches, il a su la doter d'autres mœurs. Et, ce qui paraîtra le plus beau trait de son éloge, ennemi du roi de Perse et obligé de se défendre, il le fit avec tant de vigueur, que la guerre de Cypre sera un événement à jamais mémorable; allié du même monarque, il avait servi sa cause avec tant de zèle, que dans le fameux combat de Cnide, de l'aveu même des confédérés, aucun d'eux n'avait eu autant de part à la victoire : victoire qui assura au grand roi la souveraineté de l'Asie, et qui força de combattre pour leurs propres foyers ces fiers Lacédémoniens, dont les courses venaient de ravager la Perse : victoire qui fit passer les Grecs de la servitude à l'indépendance, et qui releva la gloire d'Athènes, au point que des peuples qui jusqu'alors se disputaient le droit et l'honneur de la commander, vinrent lui offrir de marcher sous ses enseignes.

Si donc on me demande quel est le trait de la vie d'Éva-

goras que je trouve le plus frappant, et ce que j'admire le plus, ou ses conseils et ses efforts dans la guerre contre Lacédémone, ou la guerre qu'il a soutenue en dernier lieu contre le roi de Perse, ou le courage avec lequel il a conquis, ou la sagesse avec laquelle il a gouverné son royaume; je suis dans l'embarras pour répondre : le premier trait qui s'offre à mes regards, est celui qui me paraît toujours le plus étonnant et le plus extraordinaire. Et puisque nous savons qu'à force de vertus, des mortels se sont élevés à l'immortalité, ne doutons point qu'Évagoras ne partage aujourd'hui un si glorieux destin, surtout si nous considérons qu'aucun de ces héros n'a été aussi chéri, aussi favorisé des dieux pendant sa vie, et qu'au contraire, le plus grand nombre et les plus renommés des demi-dieux ont eu les plus grandes infortunes à soutenir; tandis qu'Évagoras a toujours été le plus admirable et le plus heureux des mortels.

Quel bonheur, en effet, a manqué à un homme qui, du côté de la gloire des aïeux, n'a trouvé ses égaux que parmi les descendants des mêmes ancêtres; à un homme qui, pour la force et la beauté, était si fort au-dessus de tous les autres, qu'en le voyant, on le jugeait moins fait pour le trône de Salamine, que pour l'empire de toute l'Asie; à un homme qui, arrivé à la puissance suprême par les moyens les plus glorieux, a su s'y maintenir jusqu'à la fin de la plus longue vie, et qui, né mortel, s'est signalé par des actions digne d'une mémoire immortelle; à un homme qui, parvenu au dernier terme de la vieillesse, n'en a pas connu les infirmités; à un homme enfin qui a réuni deux avantages si rares, une postérité nombreuse et des enfants dignes de lui? Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que dans ce grand nombre aucun ne soit resté dans des conditions ordinaires, mais que tous aient été ou rois ou princes souverains, ou reines mariées à des rois. Si des poëtes, usant du privilége de leur art, ont dit de certains personnages

qu'ils étaient des immortels cachés sous des apparences mortelles, des demi-dieux et non des hommes, ces louanges exagérées pour tout autre ne seraient, pour Évagoras, que l'expression simple de la vérité.

Je sens qu'en parlant de ce prince, j'aurai omis plusieurs traits qui auraient pu contribuer à sa gloire; mais je n'ai plus cette première vigueur qui m'eût été nécessaire pour entrer dans le détail de ses vertus, et pour leur donner de justes louanges; toutefois, je l'ai tenté, et, par un dernier effort, je suis parvenu à faire son éloge.

Je ne dédaigne point, ô Nicoclès! ces statues, ces tableaux qui nous rappellent la figure et le port des grands hommes; mais je prise bien davantage, et pour plus d'une raison, un discours éloquent qui nous peindrait au naturel leurs actions et leurs pensées. Je vois que l'homme de mérite est moins jaloux de la beauté du corps, que de la beauté d'une action et de la gloire qui l'accompagne; que les statues et les tableaux, immobiles de leur nature, restent en place chez ceux qui les possèdent, tandis qu'un écrit digne d'être lu se transporte aisément de l'un à l'autre bout de la Grèce, et passe de main en main pour faire les délices des connaisseurs dont le suffrage est bien plus à rechercher que l'admiration du vulgaire. D'ailleurs, on aura beau contempler les chefs-d'œuvre des peintres et des sculpteurs, jamais on ne fera passer sur son visage les traits de la personne qu'ils ont voulu représenter; au lieu que les vertus et les grands sentiments qu'un auteur a recueillis avec soin, quiconque aime la gloire, et ne craint pas le travail, peut, à force de les considérer, les imprimer dans son ame et se les rendre propres; et c'est là le motif pour lequel j'ai entrepris cet éloge. J'ai pensé que le moyen le plus puissant pour vous animer à la vertu, vous, vos enfants et toute la postérité d'Évagoras, ce serait de rassembler dans un discours les principaux traits de sa vie, de les orner des plus belles couleurs, et d'en former un mo-

dèle que vous puissiez avoir sans cesse devant les yeux. Quand nous voulons porter quelqu'un à la vertu, à défaut de parents, nous louons devant lui la vertu d'un autre, espérant que, piqué d'une noble émulation, il imitera ce qu'il entend louer; mais quand il s'agit de vous animer vous ou vos enfants, ce n'est plus par des exemples étrangers, mais par des exemples domestiques, que nous vous exhortons et vous pressons sans relâche de faire en sorte que dans toute la Grèce, personne ne l'emporte sur vous pour la gloire de bien dire et de bien faire.

Et ne croyez pas qu'en revenant sans cesse sur les mêmes objets, je veuille vous taxer d'indolence; non, je sais trop ce que personne n'ignore, que de tous les princes assis sur le trône, que de tous les particuliers vivant dans l'abondance et les délices, vous êtes le premier et peut-être le seul qui par l'étude ayez cherché à vous instruire, et à vous instruire pour mieux régner; je sais encore que, réveillés par votre exemple et honteux de leurs plaisirs frivoles, nombre de souverains vont embrasser un genre de vie plus noble et plus sérieux : cependant rien ne m'empêchera d'en user avec vous comme les spectateurs dans les jeux pour le prix de la course. Ils animent de la voix, non ceux qui sont restés derrière, mais l'athlète qui, devançant ses rivaux, s'élance vers le but, comme assuré de la victoire.

C'est donc un devoir pour moi et pour vos véritables amis, de vous dire tout ce que nous croyons de plus propre à soutenir votre ardeur dans la carrière où vous courez : c'en est un également pour vous de ne rien négliger, et de chercher, par un exercice assidu, à vous rendre digne de votre père et de vos augustes aïeux. Si la sagesse est utile à tous les hommes, elle est indispensable pour vous qui avez un peuple à gouverner. Ne vous bornez pas à égaler les plus grands personnages de votre siècle; vous auriez trop à rougir, si, avec tant d'avantages du côté de la nature, tant de gloire du côté de la naissance, remontant jus-

qu'à Jupiter, redescendant jusqu'à Évagoras, vous dégé-nériez de la vertu de tels ancêtres, et ne surpassiez les hommes de tous les temps, de tous les lieux et tous les princes de l'univers. Vous le pouvez : persévérez dans l'étude de la sagesse, que chacun de vos jours soit marqué par un nouveau progrès, et vous ne tarderez pas à nous montrer un monarque aussi parfait que nous sommes en droit de l'attendre.

ÉLOGE D'HÉLÈNE.

INTRODUCTION.

Cicéron, inoccupé, traversait un jour le Forum. Quelques Romains oisifs l'abordent, et le prient de monter à la tribune. « Que voulez-vous que je dise? leur répond l'orateur; le peuple n'est pas assemblé; aucun sujet n'est mis en délibération. — N'importe : parlez à vide, si vous voulez : nous n'en aurons pas moins le plaisir d'entendre vos périodes si harmonieusement cadencées. »

Sur ce point, les Grecs, peuple artiste, allaient beaucoup plus loin encore que les Romains. Dans les écoles, dans les jeux solennels, partout, ils aimaient à entendre même les sujets les plus étranges développés, soutenus, dans cette langue mélodieuse, accentuée, qui faisait de ces *déclamations* une sorte de concert.

« Qui croirait, s'écrie Thomas, que l'homme qui prit le deuil à la mort de Socrate, ait composé un éloge d'Hélène? Dans cet ouvrage, on fait sérieusement la comparaison d'Hélène avec Hercule, à peu près comme Fontenelle, dans ses dialogues, compare Alexandre et Phryné [1]. »

C'est que les Grecs, les Athéniens du moins, étaient aussi un peuple sophiste, et que *cette manière de chercher de petits rapports qui étonnent l'esprit sans l'éclairer*, était assez dans le goût de la nation, même à l'époque la plus brillante de sa culture intellectuelle.

Un autre orateur ayant prononcé publiquement un éloge d'Hélène, Isocrate, peu satisfait de ce qu'il en avait dit, voulut traiter le même sujet. Ainsi, au milieu des troubles de la Grèce, menacée des armes de Philippe, et déchirée par les factions, ces orateurs, dont l'éloquence gouvernait le peuple et l'état, sus-

[1] *Essai sur les Éloges*.

pendaient les grandes discussions de la paix et de la guerre, et ajournaient, en quelque sorte, le salut public, pour louer la beauté.

Courier, à qui nous empruntons ces dernières lignes, a fait de la gracieuse étude de sophiste, due à la plume d'Isocrate, une traduction exquise et abrégée [1]. Nous la reproduisons, en nous gardant bien de la compléter, par égard pour Isocrate, pour Courier, pour le lecteur et pour nous-même. Seulement, nous y avons joint quelques notes qui semblaient nécessaires.

ÉLOGE D'HÉLÈNE.

Hélène fut la seule de son sexe, parmi tant d'enfants de Jupiter, dont ce dieu daigna se déclarer le père. Quelque tendresse qu'il eût pour le fils d'Alcmène, Hélène lui fut encore plus chère; et, dans les dons qu'il leur fit, ses plus précieuses faveurs furent d'abord pour sa fille : car Hercule eut en partage la force à qui rien ne résiste, Hélène la beauté qui triomphe de la force même. S'il eût voulu leur épargner toutes les misères de la vie, et les faire jouir en naissant de la félicité suprême, il n'en eût coûté que de l'ambroisie, et le maître de l'Olympe y eût aisément trouvé des places pour ses enfants, auxquels n'auraient manqué ni l'encens, ni les autels. Mais son dessein n'était pas qu'ils prissent rang parmi les dieux avant de l'avoir mérité autrement que par leur naissance : il voulait, non que le ciel les reçût, mais qu'il les demandât, et qu'à leur égard l'admiration seule forçât les vœux de la terre. Sachant donc que cette gloire qui devait les conduire à l'immortalité ne s'acquiert point dans la langueur d'une vie oisive et cachée, mais se dispute au grand jour, comme un prix que l'univers adjuge au plus digne, il multiplia pour eux les périls et les aventures, dans lesquels Hercule, défaisant les monstres et punissant les brigands, se servait de sa force à exter-

[1] *Lettres inédites, écrites de France et d'Italie.*

miner le crime; Hélène, armant pour sa conquête les plus vaillants hommes d'alors, et ajoutant à leur courage l'aiguillon de la rivalité, employait ses charmes à faire briller la vertu.

Elle ne faisait encore que sortir de l'enfance, quand Thésée, l'ayant vue dans un chœur de jeunes filles, fut frappé de cette beauté, qui, à peine commençant d'éclore, effaçait déja toutes les autres. Accoutumé à tout vaincre, ce fut à lui, cette fois, de céder à tant de graces; et, quoiqu'il eût dans son pays tout ce qui pouvait satisfaire les desirs et l'ambition, croyant dès lors n'avoir rien s'il ne possédait Hélène, et n'osant la demander (parcequ'il savait que les Oracles devaient disposer d'elle), il résolut de l'enlever, dans Sparte, au milieu de sa famille, sans se soucier ni de ses frères, Castor et Pollux [1], ni des forces qui la gardaient, ni des périls auxquels il semblait ne pouvoir échapper dans cette entreprise. Il l'exécuta cependant, aidé d'un seul de ses amis [2], qui, voulant à son tour enlever aux Enfers la fille de Cérès, lui demanda le même secours. Thésée voulut l'en détourner en lui remontrant les dangers, les obstacles insurmontables, et la témérité d'aller braver la mort dans son empire. Mais, le voyant obstiné, il partit avec lui, car il ne crut pas pouvoir rien refuser à un homme auquel il devait Hélène.

De tout autre, on pourrait dire qu'il se faisait par là plus de tort à lui-même que d'honneur à Hélène, et que cette

[1] Castor et Pollux, frères d'Hélène, fils de Jupiter et de Léda, femme de Tyndare. Pour venger l'enlèvement de leur sœur, ils vinrent assiéger Athènes. Irrités contre leur roi Thésée, les Athéniens l'exilèrent, et le prince ravisseur se retira dans l'île de Scyros, chez Lycomède, qui le fit périr.

[2] Pirithoüs, fils d'Ixion, secourut Thésée dans le combat des Centaures et dans l'enlèvement d'Hélène. Descendu aux enfers pour ravir Proserpine, il fut dévoré par Cerbère; et Thésée, qui l'y avait suivi pour l'aider, fut enchaîné par ordre de Pluton, jusqu'à ce qu'Hercule vint le délivrer.



conduite marquait moins le mérite de l'héroïne que la folie de son amant. Mais il s'agit de Thésée, qui n'était pas tellement dépourvu de sens, ni de femmes, que d'attacher tant de prix à des conquêtes vulgaires. Il était homme sage; il se connaissait en beauté; son admiration pour Hélène prouve ce qu'elle valait dès lors; et, pour toute autre femme qu'elle, c'eût été assez de gloire d'avoir inspiré tant d'amour à un héros tel que Thésée. En effet, on sait que, parmi ceux qui ont réussi comme lui à immortaliser leur nom, il ne s'en trouve point dont le caractère, bien examiné, ne laisse toujours quelque chose à desirer : aux uns, la prudence a manqué; aux autres, l'audace ou l'habileté; mais je ne vois pas ce qu'on pourrait dire avoir manqué à Thésée, dont la vertu me paraît de tout point si accomplie, qu'il ne s'y peut rien ajouter. Ici, puisque j'en suis venu à parler de ce héros, me blâmera-t-on, si je m'arrête à louer en peu de mots ses grandes qualités? Et par où pourrai-je mieux faire l'éloge d'Hélène, qu'en montrant combien ses admirateurs furent eux-mêmes dignes d'être admirés? On juge par soi des choses de son temps. Nous avons mille moyens de prendre une juste idée des hommes et des faits plus rapprochés de nous; mais sur ce que le passé dérobe à nos regards, lorsqu'il s'agit de personnages dont rien ne reste que le bruit de ce qu'ils furent autrefois, nous ne pouvons que suivre le jugement de ceux qui, vivant avec eux dans ces temps reculés, se montrèrent vaillants et sages.

Rien donc ne me paraît plus à la louange de Thésée que d'avoir su, étant contemporain d'Hercule, égaler sa gloire à celle de ce héros; car leur plus grande ressemblance n'était pas dans leur manière de s'armer et de combattre, mais dans l'usage qu'ils firent l'un et l'autre de leur puissance, et surtout dans leur constance à servir l'humanité par des entreprises dignes du sang dont ils étaient issus. La seule différence qui se remarque entre eux, c'est que les actions de l'un

furent plus éclatantes, celles de l'autre plus utiles. Hercule, soumis dès sa naissance aux ordres d'un tyran cruel, fut condamné à des travaux difficiles et périlleux, mais dont il ne résultait, le plus souvent, aucun avantage ni pour lui, ni pour les autres. Thésée, maître de lui-même, chercha des dangers où la gloire de vaincre fût accompagnée de la reconnaissance publique, et voulut que tous ses titres à l'admiration des hommes fussent autant de bienfaits. Car, sans attaquer le ciel, sans faire violence à la nature, sans aller chercher aux bornes du monde une gloire stérile, en détruisant les monstres qui désolaient l'Attique, exterminant les brigands dans toute la Grèce, punissant partout l'injustice et protégeant l'innocence, mais surtout en délivrant son pays de l'exécrable tribut qu'il payait aux Crétois, ce prince montra qu'il songeait bien moins à faire briller son courage qu'à s'en servir utilement pour procurer à sa patrie et aux peuples de la Grèce tous les avantages qui résultent de la paix intérieure et de la facilité des relations réciproques.

Ces grandes choses, dont la mémoire doit être éternelle, ne forment encore que la moindre partie de sa gloire, si on les compare à la conduite qu'il tint dans le gouvernement d'Athènes. Car, qu'était-ce qu'Athènes avant lui? Un peuple sans frein, un état sans lois, où chacun, abusant du pouvoir passager que le hasard lui donnait, travaillait de concert à la ruine publique, et ressentait lui-même tout le mal qu'il faisait. Thésée, à la mort de son père, trouva le désordre et la confusion parvenus au point que les citoyens, en proie aux attaques du dehors et à leurs propres fureurs, se défiant autant les uns des autres que de l'ennemi commun, avaient sans cesse la crainte dans le cœur et le fer à la main. Nulle propriété n'était assurée, nulle autorité respectée. La force était la seule loi. Malheur à qui ne pouvait défendre ce qu'il possédait! heureux qui pouvait conserver ce qu'il avait usurpé! ou, pour mieux

dire, tous étaient également misérables : les opprimés ne voyant point de terme à leurs maux, et les oppresseurs menacés des violences qu'ils exerçaient, se craignant non-seulement les uns les autres, mais redoutant jusqu'à ceux qu'ils faisaient trembler; aussi esclaves que tyrans, et plus malheureux que leurs victimes. Mais, sous Thésée, on vit bientôt succéder à ce chaos l'ordre et l'harmonie. Comme sa valeur éloignait tout danger à l'extérieur, sa sagesse établit au dedans le calme et la concorde. D'abord, jugeant avec raison que rien ne pourrait dissiper les haines et réunir les citoyens sous une commune loi, tant que la nation, dispersée par bourgades et par cantons, renfermerait pour ainsi dire autant de factions que de familles, il commença par rassembler le peuple entier dans une seule ville, qui, en peu de temps, devint la plus florissante de la Grèce. Ensuite il lui donna des lois, dont il établit pour fondement la souveraineté du peuple, et le droit qu'il étendit à tous les citoyens de prendre part aux affaires publiques; car, pour lui, quelle que fût la forme du gouvernement, il ne pouvait perdre l'empire, que lui assuraient ses vertus, et il aimait mieux se voir le chef d'une nation libre et fière que le maître d'un troupeau d'esclaves. Les Athéniens, de leur côté, loin de se montrer jaloux du pouvoir qu'il conservait, voulurent, au contraire, qu'il tînt de leur confiance une seconde fois l'autorité absolue à laquelle il avait renoncé, ne doutant pas qu'il ne leur valût mieux dépendre de lui que d'eux-mêmes. On vit alors ce spectacle extraordinaire : un roi qui voulait que son peuple fût maître, un peuple qui priait son souverain de régner; un chef tout puissant dans une république, et la liberté sous la monarchie. Aussi ses maximes n'étaient-elles pas celles de la plupart des princes, qui se croient faits pour jouir en repos du travail d'autrui, et nourrir leur propre mollesse de la sueur de leurs sujets. Thésée se croyait obligé de travailler lui seul pour le repos de tous, et d'assurer à ceux qui vivaient

sous ses lois la paix et le bonheur, en prenant pour lui les fatigues et les dangers. C'est ainsi qu'il régna longtemps, sans employer, pour se maintenir, ni alliances, ni secours étrangers, n'ayant de garde que son peuple, et d'ennemis que ceux de l'état. La sagesse et la douceur de son gouvernement se retrouvent encore aujourd'hui dans nos lois et dans nos mœurs.

Qu'on se figure à présent ce que devait être celle qui non-seulement fut préférée par un héros de ce caractère à toutes les femmes de son temps, mais dont la beauté à peine formée triompha d'une vertu si rare, au point de l'amener à une démarche qui, faite pour toute autre qu'Hélène, eût été le comble de la folie et de la témérité. Ici le prix de l'objet justifie seul l'entreprise; et peut-être, au temps où vivait Thésée, n'était-il point d'homme qui, se sentant comme lui digne de la posséder, n'eût tenté ce qu'il exécuta pour y parvenir. Du reste, il faut avouer qu'on ne peut guère exiger de preuve plus sensible, ni de témoignage plus éclatant du mérite d'Hélène, que ce que fit Thésée pour s'en rendre maître.

Mais, de peur qu'on ne m'accuse d'abuser ici de la réputation de son premier amant pour la faire briller d'une gloire empruntée, je passe à l'examen des autres époques de sa vie. Ayant perdu tout espoir de revoir jamais Thésée, demeuré captif aux enfers, dans cette généreuse entreprise où quittant sa maîtresse pour servir son ami, il perdit l'un et l'autre avec la liberté; après lui, elle vit bientôt, de retour à Lacédémone, tout ce qu'il y avait de rois et de princes dans la Grèce faire éclater pour elle les mêmes sentiments. Car chacun d'eux pouvant, dans son propre pays, se choisir une femme parmi les plus belles, ils aimaient mieux venir à Sparte demander Hélène à son père; et, avant qu'on pût soupçonner lequel serait préféré, les espérances étant égales ainsi que les prétentions, et la palme suspendue, comme il était aisé de prévoir que le pos-

sesseur d'une beauté si vantée aurait tout à craindre de la part de ses rivaux connus ou cachés, tous les prétendants firent serment que, quel que fût celui qui l'obtiendrait, le premier qui tenterait de la lui ravir aurait pour ennemis tous les autres; chacun d'eux croyant assurer son bonheur par cette précaution. En cela tous s'abusaient, hors Ménélas; mais sur le reste, on vit bientôt qu'ils ne s'étaient pas trompés, et que d'un bien si envié la garde était plus difficile encore que l'acquisition.

En effet, peu de temps après, survint entre les déesses cette fameuse querelle, de laquelle Pâris fut établi juge; et l'une d'elles lui promettant de le rendre invincible à la guerre, l'autre de le faire régner sur toute l'Asie, la troisième de l'unir à Hélène, dans l'impossibilité de fixer son jugement sur ce qui s'offrait à sa vue, arbitre confus de tant de beautés, trop éblouissantes pour des yeux mortels, et réduit à se décider par la seule comparaison des dons qui lui étaient offerts, il préféra à tout le reste le titre d'époux d'Hélène et de gendre de Jupiter. Car il ne faut pas croire que le plaisir seul l'eût déterminé (encore que ce motif ne soit pas sans force, même aux yeux des sages), s'il n'eût réfléchi que la plus haute fortune est souvent le partage du moindre mérite, et que mille autres après lui s'illustreraient par des victoires, tandis que bien peu se pourraient vanter d'être en même temps issus et alliés du maître des dieux. D'ailleurs, par un calcul tout simple, forcé de choisir entre trois déesses, et devant opposer à la haine de deux l'amitié d'une seule, pouvait-il ne pas se décider pour celle dont la faveur lui promettait les plus douces jouissances de la vie, et dont la haine seule eût empoisonné toutes les faveurs des deux autres? Il n'est point d'esprit raisonnable qui ne trouve dans ces motifs de quoi justifier le choix que fit Pâris; et si on l'en voit blâmé, ce n'est que par ceux dont l'opinion se règle sur les événements et sur l'apparence des choses; erreur où il faut les

laisser. Car enfin, que dire à des gens qui prétendent, en cette affaire, voir plus clair que Pâris; qui appellent d'un arrêt auquel s'en rapportent les dieux, et osent taxer de peu de jugement celui que tout l'Olympe reconnut pour juge?

Ce qui m'étonne, quant à moi, c'est qu'on puisse dire qu'il eut tort de vouloir vivre avec Hélène, pour qui moururent tant de rois. Comment d'ailleurs Pâris eût-il méprisé la beauté dont les dieux se montraient à lui si jaloux? Et que pouvait une déesse lui offrir de plus séduisant que ce qu'elle-même estimait le plus? Quel homme enfin eût dédaigné cet objet de tant de vœux, dont la Grèce entière ressentit la perte, comme si on lui eût ôté ses dieux et ses temples, et dont la possession rendit le Barbare aussi orgueilleux que l'aurait pu faire la plus belle victoire remportée sur nous? Car depuis longtemps diverses offenses avaient donné lieu, de part et d'autre, à des plaintes, sans jamais produire de rupture ouverte; mais Hélène ravie arma tout d'un coup l'Europe et l'Asie. Des peuples que rien jusque-là n'avait pu porter à se combattre, pour elle seule se firent une guerre, la plus grande et la plus terrible qu'on eût encore vue; mais dans laquelle rien ne parut aussi surprenant que l'obstination des deux partis. Car les Troyens pouvant, s'ils eussent voulu rendre Hélène, arrêter le cours de tant de maux et prévenir leur propre ruine; et les Grecs, en l'abandonnant, retrouver chez eux la paix et le repos; un tel sacrifice leur parut à tous impossible : mais les uns, pour la conserver, virent pendant dix ans leurs champs dévastés et leurs toits livrés aux flammes; les autres, plutôt que de la perdre, se laissèrent vieillir loin de leur patrie, et pour la plupart ne revirent jamais leurs dieux domestiques. Or, une guerre si désastreuse ne se faisait ni pour Pâris, ni pour Ménélas; mais pour décider une grande querelle entre les deux moitiés du monde, dont chacune croyait triompher de l'autre en lui enlevant Hé-

lène. Et tel était l'intérêt que prenaient à cette guerre, non-seulement les nations qui s'y trouvaient engagées, mais même les dieux, que plusieurs de leurs enfants, qui devaient périr devant Troie, y furent envoyés par eux-mêmes. Ainsi, connaissant les destins, Jupiter ne laissa pas d'y faire aller Sarpédon, Neptune Cycnus, Thétis Achille, l'Aurore Memnon, trouvant qu'il était plus glorieux et plus digne de ces héros de mourir dans les combats livrés pour Hélène, que de vivre sans partager l'honneur de tant d'exploits fameux. Et comment auraient-ils songé à réprimer dans leurs enfants une ardeur qu'ils justifiaient par leur propre exemple? Car, si pour l'empire du ciel ils combattirent les géants, pour Hélène ils firent plus, ils tournèrent leurs armes les uns contre les autres.

Voilà ce que peut la beauté, dont l'empire s'étend jusque sur les dieux, et réduit souvent Jupiter lui-même à la condition des mortels. Partout ce dieu montre ce qu'il est, et s'annonce en maître du monde; mais auprès de Léda ou d'Alcmène, que lui serviraient la foudre et ce sourcil qui fait tout trembler [1]? Ailleurs il commande, mais là il demande, et obtient si peu, qu'il est obligé de tromper ce qu'il aime. Il ne peut, à moins de passer pour un autre, être heureux dans ses amours; inférieur alors aux créatures même dont il emprunte la forme, qui plaisent sans imposture, et dans le bonheur qu'elles goûtent ne doivent rien à l'erreur. La beauté ayant les mêmes droits dans le ciel que sur la terre, il ne faut donc pas s'étonner que les dieux aient combattu pour elle. Leurs querelles n'eurent jamais un plus digne objet. Rien n'est si précieux que la beauté, qui fait le prix de toutes choses. C'est par elle que

[1] Dans un charmant dialogue tiré de l'Anthologie, et imité par E. Lebrun, l'Amour et Jupiter se bravent tour à tour. Les derniers mots sont dans la bouche de l'Amour :

Dieu tonnant! vois Léda sourire,
Deviens cygne, et tombe à mes pieds!

tout plaît, et rien sans elle ne peut être ni aimé, ni admiré. Toute autre qualité s'acquiert, se perfectionne par l'art ou par l'exercice; la nature seule donne la beauté avec l'existence, et nul n'en peut avoir que ce qu'il a reçu de la nature. Il n'est étude ni artifice qui puissent (encore que la plupart se persuadent le contraire) ni la suppléer où elle manque, ni même l'accroître où elle est; car c'est un trésor dont les dieux se sont réservé la distribution. Certains avantages sont utiles à ceux seulement qui les ont, odieux ou dangereux aux autres : la force inspire de la crainte, la richesse de l'envie. La beauté ne produit qu'amour et admiration, elle seule n'a point d'ennemis et n'en peut jamais avoir; car tous ces biens, tels que la force, la richesse, la gloire même, ceux qui les possèdent en jouissent seuls; au lieu que la beauté semble être le bien de tous ceux qui ont des yeux, et n'avoir été donnée à quelques individus que pour le bonheur de tous. Les qualités, même les plus louables, de l'esprit et du cœur, veulent du moins être connues pour qu'on les prise ce qu'elles valent, et n'obtiennent qu'avec le temps les sentiments qu'on leur accorde. Le beauté, pour se faire aimer, n'a besoin que de paraître. Un avantage qu'elle a d'ailleurs sur tous les dons naturels ou acquis, c'est qu'en même temps qu'elle plaît, elle inspire le desir de plaire : par là elle polit les mœurs et fait le charme de la vie; par là elle excite dans une ame noble l'enthousiasme de la gloire, et fait éclore plus de vertus que toutes les leçons de la morale et de la philosophie; elle allume le génie, et les arts qu'elle a créés lui doivent leurs chefs-d'œuvre comme leur origine, ayant tous pour unique but de plaire et d'instruire par l'image du beau prise dans la nature. Mais, si cette image a le pouvoir de captiver l'ame et de charmer à la fois les sens et la pensée, que sera-ce du modèle? Et combien doit être sublime en elle-même une chose dont la seule représentation est si ravissante! Pour moi, je ne vois rien qui tienne tant

de la Divinité, rien qui s'attire si aisément les hommages de la terre. Un héros couronné de gloire, ayant gagné des batailles, pris des villes, fondé des empires, éprouve qu'il est plus aisé de conquérir l'univers que de s'en faire adorer, et au prix de tant de travaux, il obtient à peine, en mourant, une place entre les demi-dieux. Une belle n'a besoin que de naître pour se voir au rang des déesses; sitôt qu'elle apparaît au monde, elle jouit de son apothéose. Il n'est pas question de la placer au ciel, on suppose qu'elle en vient, et tous les vœux qu'on lui adresse sont pour la retenir sur la terre. C'est ainsi qu'Hélène adorée vit les peuples et les dieux combattre à qui la posséderait.

A dire vrai, ce n'était pas simplement une belle, mais un miracle d'attraits et de perfections. Elle parut telle à Thésée, qui en avait vu tant d'autres; et depuis, quelle impression ne fit-elle pas sur Pâris, qui avait vu Vénus même? Jamais beauté n'obtint un suffrage si flatteur de juges si éclairés. Après cela, faut-il s'étonner qu'elle entraînât sur ses pas une jeunesse idolâtre? Les vieillards même, pour la suivre, passèrent les monts et les mers. Elle charmait tout le monde; mais, ce qu'on ne peut trop admirer, c'est que, ayant eu tant d'amants, elle les conserva tous. Ayant été tant de fois mariée, enlevée, surprise, dérobée à elle-même ou aux autres, elle ne fut jamais quittée; et tandis que les autres femmes, à force de tendresse et de fidélité, se peuvent à peine assurer un cœur, elle sut les fixer tous, et ne se fixa jamais. Le mérite de ses amants donne une grande idée du sien. La préférence qu'elle obtint d'eux montre combien elle l'emportait sur les beautés de son temps; mais leur constance les met au-dessus de toute comparaison, surtout lorsqu'on réfléchit qu'elle ne les trompait en rien, qu'elle n'employait pas même avec eux les plus innocents artifices en usage parmi les belles, qu'elle ne savait ni allumer une passion par des avances, ni l'attirer par des froideurs, ni l'entretenir

par des espérances; qu'en un mot elle ne ménageait ni les rigueurs, ni les faveurs, n'ayant pas même les éléments de ce qu'on appelle coquetterie, soit qu'alors ce grand art ne fût pas encore inventé, soit, comme il est plus vraisemblable, qu'elle crût pouvoir s'en passer. Dans cette foule d'adorateurs, elle n'en flattait aucun d'une préférence exclusive; elle ne cachait point à l'un le bien qu'elle voulait à l'autre. Ménélas, quand il l'épousa, savait tout ce qui s'était passé entre elle et Thésée. Il ne l'en aima pas moins, et se contenta d'en être aimé, sans prétendre l'être seul; car le sort s'y opposait, et sans doute c'eût été trop de bonheur pour un mortel. Pâris non plus n'ignorait aucune de ses amours quand il lui sacrifia les siennes, et quitta pour elle non-seulement les bergères d'Ida, mais OEnone, nymphe et immortelle. Après lui encore, Ménélas la reprit, quoiqu'elle ne fût plus jeune alors, persuadé qu'il valait mieux être son dernier amant que le premier de toute autre; et l'événement fit bien voir qu'il ne s'était pas trompé. Dans ces sanglantes catastrophes où périt la race de Pélops, elle seule le préserva de la ruine de sa maison, et obtint même de Jupiter qu'il serait avec elle admis dans l'Olympe; car, n'ayant pu sur la terre être tout à lui, elle voulut que dans le ciel au moins il la possédât sans partage et lui fût à jamais uni, juste récompense de ce qu'il avait fait et souffert pour elle.

Pâris en avait fait autant, et souffert encore plus... Ah! qu'elle l'en eût bien payé, s'il n'eût tenu qu'à elle, et lui eût rendu l'immortalité plus douce qu'à pas un des dieux! Hélène ne fut point ingrate à ceux qui l'aimèrent avec tant d'ardeur; mais sa reconnaissance, arrêtée par mille obstacles divers, ne put leur faire à tous tout le bien qu'ils avaient mérité d'elle. Femme de Ménélas, les destins ne lui permirent pas de rendre à son mari tout ce qu'il eut pour elle de constance et d'amour; déesse, elle ne fut pas plus libre à l'égard de Pâris, lorsqu'il mourut. Jamais

Minerve ni Junon ne l'eussent souffert dans l'Olympe. Ne pouvant donc faire ce qu'elle eût voulu pour récompenser l'amant et l'époux, elle fit ce qu'elle pouvait : elle rendit l'un immortel, et l'autre le plus heureux des hommes.

Mais dans les graces qu'elle obtint de la tendresse de Jupiter, sa propre famille ne fut pas oubliée. Sans elle, ses deux frères, Castor et Pollux, qui avaient déja terminé leur vie, n'eussent jamais joui des honneurs divins; sans elle, peu leur eût servi d'avoir aidé de leur valeur Hercule et Jason; avec les titres de héros et d'enfants de Jupiter, ils périssaient, eux et leur nom, si elle ne les eût arrachés à la mort et placés entre les astres, d'où ils apaisent les tempêtes et sauvent du naufrage ceux dont la piété a su se les rendre propices. Pour elle, à qui sa patrie ne cessa jamais d'être chère, elle protége Lacédémone, où son culte est établi; et les mêmes lieux qui la virent si belle, desirée de tant de héros, la voient encore adorée de toute la Grèce. C'est là qu'elle reçoit les vœux des mortels, et signale son pouvoir sur ceux qui ont mérité ses bienfaits ou sa colère.

L'épouse d'Ariston, roi de Sparte, n'était pas née pour devenir la plus belle personne de la Grèce. Même à Lacédémone, où nulle femme n'est sans beauté, on se souvenait de l'avoir vue si disgraciée de la nature, que ses parents la cachaient et ne se pouvaient consoler; car ils n'avaient point d'autre enfant. Chaque jour ils la menaient au temple d'Hélène, dont ils invoquaient la pitié pour elle. Dès qu'elle put parler, elle sut avec eux implorer la déesse. Qu'arriva-t-il? La piété de ces bons parents eut sa récompense. Leur fille changeait de jour en jour, et bientôt cette enfant, qu'on rougissait de montrer, fit la gloire de sa famille. Ce poëte [1], qui, dans ses vers, osa offenser Hélène,

[1] Le poëte Stésichore ne nous est guère connu que par cette anecdote

n'eut pas lieu de s'en réjouir; en punition de son blasphème, elle le rendit aveugle. Qui médit de la beauté n'est pas digne de voir; mais employer à l'outrager un art consacré à sa louange! un pareil abus de la faveur des Muses aurait mérité que les dieux lui ôtâssent la voix avec la lumière. Hélène, toutefois, lui pardonna. Lorsqu'il reconnut sa faute, et répara par d'autres chants l'impiété des premiers, elle lui rendit la vue; car ayant été femme sensible, elle ne pouvait être déesse inexorable.

Mais ces exemples nous apprennent qu'elle peut également récompenser et punir. Comme fille de Jupiter, ayant fait l'ornement de son siècle et la gloire de son pays, elle a mérité des autels; comme déesse, il faut la craindre et l'honorer, les riches par des hécatombes, et les sages par des hymnes; car c'est l'offrande que les dieux aiment de ceux qui les savent composer. J'ai tâché de rassembler ici quelques traits de son éloge; mais ce que j'en ai dit est loin d'égaler ce que je laisse à dire à d'autres. Car, sans parler de tant de connaissances utiles ou agréables, dont nous serions encore privés sans la guerre entreprise pour elle, on peut dire que nous lui devons de n'être pas aujourd'hui assujettis aux Barbares. Ce fut par elle, en effet, que la Grèce apprit à unir toutes ses forces contre eux, et l'Europe lui doit le premier triomphe qu'elle ait obtenu sur l'Asie, triomphe qui fut l'époque d'un changement total dans le sort de la Grèce. Car nous étions depuis longtemps accoutumés à voir nos villes commandées par ceux d'entre les Barbares que la fortune réduisait à fuir leur propre pays. C'est ainsi que Danaüs était sorti de l'Égypte pour venir gouverner Argos; que Cadmus, né à Sidon, avait régné sur les Thébains; que les Cariens bannis s'étaient emparés des îles, et la postérité

au sujet d'Hélène. Né à Himère, en Sicile, il composa, en dialecte dorien, vingt-six livres de poésies lyriques, dont il ne reste que quelques fragments.



de Tantale de tout le Péloponnèse. Mais après avoir détruit Troie, la Grèce reprit bientôt une telle supériorité, qu'elle soumit, à son tour, jusque dans le cœur de l'Asie, des villes et des provinces.

Ceux donc qui voudront entreprendre d'ajouter à l'éloge d'Hélène de nouveaux ornements, trouveront assez, dans de semblables considérations, de quoi composer à sa louange des discours fleuris.

ISÉE.

Isée, célèbre orateur grec, florissait environ 400 ans avant J.-C. : mais ni Plutarque, ni Denys d'Halicarnasse, qui d'ailleurs parlent de lui avec détail, n'indiquent les dates de sa naissance et de sa mort. On croit qu'il était né à Chalcis, probablement dans l'île d'Eubée ; mais Pope Blount l'appelle *Assyrius*, lui donnant pour patrie Chalcide en Syrie. Après avoir mené une jeunesse assez déréglée, Isée devint ensuite d'une tempérance exemplaire. Formé à l'éloquence par Lysias et Isocrate, il ouvrit lui-même dans Athènes une école qui eut le plus grand succès, et il fut, dit-on, le premier qui donna des noms aux différentes figures de rhétorique. Son style a beaucoup de rapport avec celui de Lysias. Il est simple, élégant, mais rempli de force, de manière qu'il a longtemps comme passé en proverbe : *Isæo torrentior,* dit Juvénal (III, 74). On croit que c'est à raison de cette véhémence que Démosthène le prit pour maître, préférablement à Isocrate. Le maître ne tarda pas à s'apercevoir combien un tel disciple pouvait lui faire d'honneur. Il quitta son école pour donner des soins particuliers à Démosthène ; et l'on croit même qu'il eut beaucoup de part aux plaidoyers de celui-ci contre ses tuteurs. Le disciple ne fut pas ingrat, et donna deux mille drachmes à son maître. Isée brillait surtout par la justesse de sa dialectique ; et quelques-uns le trouvent supérieur même à Démosthène pour l'éloquence du barreau. Aussi tous ses discours ne sont que des plaidoyers. Denys d'Halicarnasse lui reprochait d'être rusé, insidieux, et de chercher à tromper ses auditeurs. De soixante-quatre discours qu'on lui attribuait, dans le nombre desquels quatorze passaient pour apocryphes du temps de Photius, il ne s'en est retrouvé que dix lors de la renaissance des lettres. On a depuis découvert, dans un manuscrit de la bibliothèque *Lorenziana,* du grand-

duc de Toscane, un onzième discours d'Isée, Ὑπὲρ τοῦ Μενεκλέους κλήρου (*De Meneclis hæreditate*).

Isée, modèle de précision, serait un utile sujet d'étude pour nos avocats. Il est à desirer que, dans les affaires civiles, l'éloquence du barreau emprunte, chez nous, quelque chose de cette exquise sobriété. Sans doute, il est impossible qu'elle y atteigne jamais : même en supposant à nos orateurs la bonne volonté, fort douteuse, de réprimer un jour le luxe de leur faconde, la multitude de nos lois, la complication des intérêts, des droits civils, des relations de famille, les preuves écrites, si variées, substituées à la simplicité des dépositions testimoniales, la force de l'habitude, le vœu même des plaideurs, pour qui le plus long plaidoyer sera longtemps encore le plus éloquent; voilà autant d'obstacles à cette réforme, que réclament à la fois le bon goût et les intérêts bien entendus de la justice.

Dans les plaidoyers d'Isée, l'exposition est si claire, que nous n'avons pas cru nécessaire de les faire précéder d'introductions. Ils ont tous pour objet des successions, des legs, des testaments. En nous aidant de la version d'Auger, nous avons choisi ceux qui peuvent le plus intéresser les modernes lecteurs.

PLAIDOYER

POUR LA SUCCESSION DE CLÉONYME.

Que les choses, ô Athéniens! ont changé de face pour nous, depuis la mort de Cléonyme[1]! Il nous a laissé sa succession lorsqu'il vivait encore; et, depuis qu'il n'est plus, nous courrons risque de la perdre. Il nous avait élevés avec une si grande réserve, que nous n'avons jamais paru au tribunal, même pour entendre plaider, et nous y plaidons aujourd'hui pour toute notre fortune; car on ne nous conteste pas seulement les biens de Cléonyme, mais encore notre patrimoine, sur lequel on prétend que nous étions redevables au défunt. Les parents et amis de nos adversaires proposent de nous faire entrer en partage des biens qu'a laissés incontestablement Cléonyme[2]; et eux portent l'impudence jusqu'à vouloir nous ravir même notre patrimoine. Ce n'est pas qu'ils ignorent notre droit, mais ils

[1] Les neveux de Cléonyme revendiquent sa succession à titre de parenté, et attaquent comme nul le testament qu'on leur oppose.

Voici les détails généalogiques, nécessaires pour l'intelligence de ce plaidoyer :

Polyarque, chef de la famille.

Dinias, un des fils de Polyarque.

Cléonyme, un autre fils, de la succession duquel il s'agit dans ce discours.

Un troisième fils de Dinias; lequel a deux fils, qui réclament l'héritage de Cléonyme, leur oncle.

[2] Il est parlé de cette circonstance dans le cours du plaidoyer, et l'on voit que quelques amis des adversaires proposaient d'abandonner, par accommodement, le tiers de la succession aux neveux de Cléonyme.

voudraient abuser de l'abandon où nous nous trouvons maintenant.

Voyez, Athéniens, sur quoi nous comptons les uns et les autres, en paraissant devant vous. La partie adverse s'appuie d'un testament qu'a fait Cléonyme irrité contre un de nos proches, mais n'ayant contre nous, en particulier, aucun sujet de plainte; d'un testament qu'il a annulé avant de mourir, en chargeant Posidippe d'aller chez le magistrat[1]. Nous, nous sommes les plus proches parents du mort; nous lui étions attachés pendant sa vie; les lois nous donnent ses biens à titre de parenté; et lui-même nous les a laissés comme un gage de l'amitié qu'il nous portait. Enfin, Polyarque, son père, notre aïeul, lui a recommandé de ne pas nous frustrer de ses biens, s'il mourait sans enfants. Quoique nous soyons appuyés de tous ces titres, nos adversaires, qui sont nos parents, sans avoir rien de solide à alléguer, ne rougissent pas de nous citer en justice pour les biens de Cléonyme, et de nous contester un titre que ne pourraient honnêtement nous disputer des hommes qui nous seraient absolument étrangers.

Il me semble que nous ne sommes pas disposés de même les uns à l'égard des autres. Moi, la plus grande de mes peines n'est point de subir un procès inique, mais de plaider contre des parents dont il n'est pas même honnête de repousser durement les injures. En un mot, je ne regarderais pas comme un moindre malheur de nuire à des proches pour me défendre, que d'avoir à essuyer leurs attaques. Pour eux, bien éloignés d'être dans ces disposi-

[1] Ce magistrat est appelé par la suite *astynomos*. Il y avait plusieurs astynomes dans Athènes : on n'est pas d'accord sur le nombre. Ils étaient chargés de quelques parties de la police, et pouvaient répondre à ce que nous appelons chez nous *commissaires de quartier*. On voit par ce discours qu'on les appelait quelquefois lorsqu'on voulait confirmer ou annuler un testament.

tions, ils viennent nous attaquer; ils ont appelé contre nous leurs amis et gagné des orateurs; ils emploient toutes leurs ressources, comme s'il était question de se venger de leurs ennemis, et non de dépouiller leurs proches. Vous connaîtrez encore mieux leur impudence et leur basse cupidité, lorsque vous aurez entendu tous les faits. Je prendrai les choses au point où je pourrai vous instruire le plus brièvement de l'objet de notre contestation.

Quand nous eûmes perdu mon père, Dinias, son frère, en qualité d'oncle, fut notre tuteur; il était fort mal avec Cléonyme. Ce n'est pas à moi, sans doute, d'examiner celui des deux qui était cause de la rupture; je puis seulement leur reprocher à l'un et à l'autre qu'ayant toujours été amis, ils sont devenus ennemis sans nulle raison assez forte, sur de simples propos. Au reste, Cléonyme, relevé de maladie, disait lui-même qu'il avait fait le testament en question, non pour sujet de plainte contre nous, mais par ressentiment contre Dinias. Comme celui-ci était notre tuteur, il craignait que si lui, Cléonyme, venait à mourir avant que nous fussions sortis de l'enfance, Dinias ne devînt maître de la succession qui devait nous revenir. Or, il ne pouvait soutenir l'idée qu'un frère avec lequel il était si mal devînt tuteur et administrateur de ses biens, et que, vu notre minorité, celui qui avait été son ennemi pendant sa vie lui rendît les derniers devoirs après sa mort. Ce fut dans cette pensée, soit qu'il eut tort ou raison, qu'il fit son testament. Dinias lui ayant demandé, aussitôt après, s'il avait à se plaindre de mon père ou de nous, il lui répondit, en présence d'un grand nombre de citoyens, qu'il n'avait rien à nous reprocher; il protesta que c'était par haine contre lui, son frère, et non par mauvaise intention contre nous, qu'il avait fait son testament. En effet, Athéniens, comment un homme de sens aurait-il voulu faire du mal à ceux dont il n'avait reçu aucun préjudice?

Mais ce qui doit être pour vous la plus forte preuve qu'il

ne cherchait pas par son testament à nous faire tort, c'est que, depuis la mort de Dinias, voyant nos affaires en mauvais état, il ne nous laissa manquer de rien, il nous fit venir dans sa maison, nous éleva lui-même, nous conserva notre patrimoine, que des créanciers cherchaient à nous ravir; en un mot, il eut soin de nos affaires comme des siennes propres. Or, c'est d'après cette conduite, et non d'après le testament, qu'il faut juger des sentiments du défunt : oui, c'est moins d'après les actes de la passion qui nous fait toujours commettre des fautes, qu'on doit raisonner sur le compte de Cléonyme, que d'après les démarches par où il a manifesté depuis sa volonté.

Considérez-le dans la dernière maladie dont il est mort : car c'est surtout dans les derniers jours de sa vie qu'il a montré comment il était disposé à notre égard. Voulant faire venir le magistrat pour annuler son testament, il chargea de cette commission Posidippe qui [1], loin de s'en acquitter, renvoya le magistrat, lequel s'était présenté de lui-même à la porte. Irrité contre Posidippe, le lendemain il chargea Dioclès de la même commission; mais, quoiqu'on ne le crût pas dangereusement malade, et que même on eût beaucoup d'espérance, il mourut subitement pendant la nuit.

Je vais prouver par des témoins, d'abord que Cléonyme a fait le testament parcequ'il était mal avec Dinias, et non pour aucun sujet de plainte contre nous; ensuite qu'après

[1] Il n'est pas certain, quoique la chose soit fort probable, que Posidippe et Dioclès fussent les adversaires des neveux de Cléonyme. Ils pouvaient s'entendre avec la partie adverse, et avoir quelque raison d'agir pour leur intérêt. L'argument grec, mis à la tête du plaidoyer, nomme Phérénice et Simon les adversaires des jeunes gens. Quoique ces deux hommes ne soient pas nommés dans le discours, cependant on pourrait assurer que Posidippe et Dioclès n'étaient pas les parties adverses, si les arguments grecs avaient beaucoup d'autorité.

la mort de Dinias, il eut soin de toutes nos affaires, il nous reçut dans sa maison et nous éleva lui-même; enfin que, voulant faire venir le juge de police, il chargea de cette commission Posidippe, qui, loin de s'en acquitter, renvoya Archonide, lequel s'était présenté de lui-même à la porte. Pour certifier ce que je dis, greffier, fais paraître les témoins. (*Les témoins paraissent.*)

Ce n'est pas tout : les amis de nos adversaires et Céphisandre voulaient qu'on fît le partage des biens de Cléonyme, et qu'on nous laissât le tiers de toute la succession. Greffier, appelle les témoins qui déposent de ce fait.

(*Les témoins déposent.*)

Je crois, Athéniens, que, quand on réclame des successions, et que l'on montre, ainsi que nous, qu'on a pour soi et le droit du sang et l'amitié du défunt, il est inutile de fournir d'autres preuves. Mais, puisque des gens qui n'ont aucun de ces deux titres osent contester ce qui ne leur appartient pas, et cherchent à en imposer par des raisons fausses, je vais les attaquer dans leurs propres assertions. Ils s'appuient du testament, et disent que Cléonyme a envoyé chercher le magistrat dans le dessein, non d'annuler, mais de confirmer la donation qu'il leur faisait. Or voyez, je vous prie, lequel est plus probable, ou que Cléonyme, lorsqu'il nous témoignait de l'amitié, voulût révoquer un testament fait dans la passion, ou qu'il prît des mesures pour nous priver plus sûrement de son héritage? Il est ordinaire de se repentir par la suite des torts qu'on a faits même à des proches dont on n'est pas l'ami; et nos adversaires soutiennent que Cléonyme, lorsqu'il était le mieux disposé à notre égard, voulait confirmer le testament qu'il avait fait par haine contre son frère! Ainsi, Athéniens, quand nous conviendrions de ce qu'ils disent, et que vous les en croiriez, faites attention qu'ils taxent le défunt d'un excès de folie. Quel égarement, en effet, aurait-ce été dans Cléonyme, après nous avoir frustrés de

ses biens lorsqu'il en voulait à Dinias, après avoir fait un testament par lequel il faisait tort à ses proches plutôt qu'il ne se vengeait d'un ennemi; quel égarement, dis-je, aurait-ce été de vouloir encore, ainsi que le disent nos adversaires, nous priver de sa succession, nous seuls ses propres neveux, et cela lorsqu'il avait pour nous le plus d'amitié? Quel homme, de sens rassis, se conduirait de la sorte? La raison même qu'ils allèguent est donc pour vous un moyen facile de discerner la vérité. En effet, si Cléonyme envoyait chercher le magistrat pour annuler le testament, comme nous disons, leurs prétentions deviennent nulles; s'il était assez peu raisonnable pour ne faire aucune mention dans son testament de ceux qui lui étaient les plus proches et les plus attachés, vous devez casser un pareil testament. Faites encore cette réflexion : ceux qui disent que Cléonyme appelait le magistrat pour confirmer leur donation, loin de le faire venir suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu, l'ont renvoyé lorsqu'il se présentait. Or, comme, en ne le renvoyant pas, ils devaient voir leur donation ou confirmée ou annulée, il est clair qu'en le renvoyant ils se sont condamnés eux-mêmes [1].

Mais, puisque la cause est portée à votre tribunal, et qu'elle est soumise à vos décisions, soyez-nous favorables, ô Athéniens! défendez-nous contre l'injustice, défendez les dernières volontés de notre parent mort. Je vous en conjure au nom des dieux, ne permettez pas que nos adversaires outragent les mânes de Cléonyme. Fidèles au serment que vous avez prêté, et à la loi, dont les dispositions vous sont connues, vous rappelant les preuves que j'ai fournies, prononcez conformément aux lois, selon le vœu de la justice et de votre serment.

[1] Cet endroit semble indiquer que Posidippe et Dioclés étaient vraiment les adversaires des jeunes gens; mais l'orateur a pu absolument s'exprimer de la sorte, quoiqu'ils n'eussent fait qu'agir au nom et pour l'intérêt des vrais adversaires.

PLAIDOYER

POUR LA SUCCESSION DE PYRRHUS.

Athéniens, Pyrrhus, mon oncle maternel, n'ayant pas d'enfants légitimes, adopta Endius mon frère, qui vécut plus de vingt ans en possession des biens qu'il lui avait légués [1]. Dans un si long espace de temps, personne ne lui contesta la succession dont il était saisi, et n'osa même y prétendre. Mon frère étant mort l'année dernière, une fille prétendue légitime de mon oncle, qui avait laissé jouir le dernier héritier, se présenta sous le nom de Philé. Xénoclès, son mari, réclama pour elle la succession de Pyrrhus, qui était mort depuis plus de vingt ans, et, dans ses demandes, il portait la succession à trois talents. Ma mère, de son côté, revendiquant la même succession comme sœur de Pyrrhus, Xénoclès, qui la réclamait au nom de sa femme, fit opposition, et osa affirmer que ma mère ne pouvait revendiquer la succession de son frère, parceque Pyrrhus,

[1] Un Athénien, époux de Clitaréte, en a Pyrrhus et une fille.

Lysimène, Pylade, Chéron, frères de cet Athénien, oncles paternels de Pyrrhus.

Pyrrhus, dont la succession est disputée.

Une sœur de Pyrrhus.

Une sœur de Nicodème, défendeur, prétendue épouse do Pyrrhus. La déposition affirmative de Nicodème, au sujet de ce mariage, est attaquée dans ce plaidoyer.

Philé, prétendue fille de Pyrrhus, mariée à Xénoclés.

Endius, fils de la sœur de Pyrrhus, adopté par celui-ci, et constitué son héritier.

Un autre fils de la sœur de Pyrrhus, demandeur, revendique les biens de son oncle après la mort d'Endius, son frère.

de qui venaient les biens, avait une fille légitime. J'attaquai l'affirmation, et, citant devant vous l'audacieux qui l'avait faite, je prouvai avec évidence qu'il avait affirmé contre la vérité; je le fis condamner, et par la même condamnation je convainquis Nicodème, mon adversaire actuel, de soutenir impudemment une affirmation fausse, en osant attester qu'il avait marié sa sœur à mon oncle avec le titre de femme légitime. La déposition de Nicodème fut jugée fausse dans le premier jugement, puisque Xénoclès fut condamné comme ayant affirmé ce qui n'était pas; cela est clair. En effet, si Nicodème n'eût point été jugé dès-lors avoir déposé contre la vérité, sans doute Xénoclès aurait obtenu ce qu'il demandait par son affirmation; la femme qu'il affirmait être fille légitime de mon oncle, serait héritière des biens, et ma mère n'en serait pas restée saisie. Mais, comme Xénoclès a été condamné, et que la prétendue fille légitime de Pyrrhus a renoncé à sa succession, il est de toute nécessité que la déposition de Nicodème ait été jugée fausse en même temps, puisque celui qui affirmait, attaqué pour avoir affirmé contre la vérité, plaidait sur la question de savoir si la femme qui nous contestait la succession était née d'une épouse légitime ou d'une courtisane. Vous allez en être convaincus par la lecture de notre serment [1], de la déposition de Nicodème, et de l'affirmation de Xénoclès. Greffier, prends ces trois pièces, et fais-en lecture.

(Le greffier lit.)

Il fut donc dès-lors démontré à tous les juges que Nicodème était déja convaincu d'avoir déposé contre la vérité; mais, comme c'est là l'objet sur lequel vous avez à prononcer aujourd'hui, il convient sans doute d'attaquer devant

[1] Dans le premier procès, Xénoclès avait affirmé que Philé, son épouse, était fille légitime de Pyrrhus : celui qui parle avait opposé un serment à celui de Xénoclès, et avait protesté que Philé n'était pas fille légitime de Pyrrhus.

vous la déposition, et de prouver directement qu'elle est fausse.

Je voudrais demander à Nicodème lui-même quelle dot il prétend avoir donnée, lui qui atteste avoir marié sa sœur à un homme qui avait une fortune aussi considérable; je lui demanderais encore si l'épouse légitime a abandonné son mari lorsqu'il vivait, ou sa maison après sa mort; de qui il a retiré la dot de sa sœur après la mort de celui à qui il soutient l'avoir mariée; ou, s'il ne l'a pas retirée, quel procès pour pension alimentaire ou pour la dot même il dit avoir intenté à celui qui, pendant vingt ans, a possédé la succession; enfin, s'il s'est présenté à l'héritier devant quelque témoin, pour lui demander la dot de sa sœur dans un si long espace de temps : je lui demanderais donc ce qui a empêché que rien de tout cela ne se fît pour celle qu'il atteste avoir été épouse légitime. Je lui demanderais de plus si sa sœur a été épousée par quelque autre de ceux qui ont eu commerce avec elle ou avant qu'elle connût mon oncle, ou lorsqu'il la connaissait, ou après sa mort : car, sans doute, son frère l'a mariée à tous ceux qui la fréquentaient, sous les mêmes conditions que l'a épousée mon oncle[1]. Ce ne serait pas, Athéniens, un léger travail de raconter toutes les aventures amoureuses de cette femme. Je vous en rapporterai quelques-unes, si vous le desirez. Mais, comme il vous serait aussi désagréable d'entendre ces détails qu'à moi d'y entrer, je vais produire les dépositions mêmes qui ont été faites dans le premier jugement, et dont aucune n'a été attaquée par nos adversaires. Toutefois, puisqu'ils ont avoué que la femme se donnait au premier venu, peut-on juger que cette même femme ait été mariée légitimement? Or, ils l'ont avoué, puisqu'ils n'ont pas attaqué les dépositions faites sur cet objet-là même. Vous

[1] *Sous les mêmes conditions que l'a épousée mon oncle*, c'est-à-dire à titre de courtisane.

verrez, Athéniens, par la lecture d'anciennes dépositions, que Nicodème a évidemment déposé contre la vérité, et que dans le premier jugement les juges ont décidé, selon la justice et d'après les lois, que la succession n'appartenait point à une femme qui n'avait point été épousée légitimement. Greffier, lis les dépositions; et toi, arrête l'eau [1].

(On lit une première déposition [2].)

La femme que Nicodème prétend avoir mariée à Pyrrhus n'était donc pas son épouse, mais une courtisane appartenant à tout le monde; des parents de mon oncle et ses voisins viennent de vous l'attester. Ils ont déclaré que, lorsque la sœur de Nicodème était chez Pyrrhus, il s'élevait des querelles à son sujet, on y faisait des parties de débauche, on se livrait à toutes sortes de licences. Or, sans doute, on n'oserait jamais se permettre de tels excès chez des femmes mariées. Des femmes mariées ne vont pas à des festins avec des hommes, elles ne s'y trouvent pas avec des étrangers, et surtout avec les premiers venus. Nos adversaires, cependant, n'ont pas attaqué les témoins. Pour preuve de ce que je dis, greffier, relis la déposition.

(On relit la déposition.)

Lis aussi le témoignage de ceux qui ont fréquenté la femme, afin qu'on sache qu'elle était courtisane, livrée à tous ceux qui voulaient avoir commerce avec elle, et qu'elle n'a eu d'enfant légitime d'aucun autre homme.

(On lit les dépositions.)

N'oubliez pas, Athéniens, cette foule de témoins qui déposent contre la femme que Nicodème prétend avoir mariée à mon oncle: tous s'accordent à dire qu'elle était à

[1] On marquait le temps pendant lequel chaque plaideur devait parler par une horloge d'eau nommée *clepsydre*. Ce temps était proportionné à l'importance de la cause. On voit, par cet endroit et par d'autres, que l'audition des témoins et la lecture des pièces n'étaient pas comptées dans l'espace de temps qu'on accordait.

[2] Cette déposition, comme on va voir bientôt, en renfermait plusieurs.

tout le monde, et que personne ne l'a jamais reconnue pour épouse. Considérez aussi par où l'on peut juger que mon oncle a épousé une telle femme, s'il est vrai qu'il ait eu cette faiblesse : faiblesse naturelle à des jeunes gens qui, épris pour des courtisanes d'un amour insensé, en viennent dans leurs folies jusqu'à se manquer à eux-mêmes. Par où donc peut-on mieux vous instruire sur ce mariage prétendu que par les dépositions produites dans le premier jugement, et par des inductions tirées du fond de la chose?

Voyez un peu leur impudence dans ce qu'ils allèguent. Un homme qui doit marier, à ce qu'il dit, sa sœur à quelqu'un d'aussi riche, ne se donne dans une pareille circonstance qu'au seul témoin Pyrétide : Pyrétide, qui était absent dans le procès, et dont ils ont produit alors la déposition qu'il a niée et désavouée, déclarant qu'il ne savait rien de ce qu'on lui faisait dire.

Leur conduite d'ailleurs me fournit la plus forte preuve de la fausseté réelle de cette déposition. Lorsque nous voulons terminer des affaires qui se font aux yeux de tout le monde et avec témoins, nous avons coutume, comme on sait, de prendre nos parents les plus proches et nos meilleurs amis ; quant à celles qui sont imprévues et subites, nous réclamons le témoignage de tous ceux qui s'offrent à nous. Dans ces derniers cas, il faut de toute nécessité que les personnes mêmes présentes, quelles qu'elles soient, nous servent de témoins. Lorsque nous prenons la déposition d'un homme malade ou qui doit se mettre en voyage, nous appelons les citoyens les plus honnêtes et qui sont les plus connus; une ou deux personnes ne nous suffisent pas, nous en faisons venir le plus qu'il nous est possible, afin que celui qui a donné la déposition ne puisse point la nier par la suite, et que les juges prononcent avec plus de confiance, d'après le témoignage uniforme d'un grand nombre d'honnêtes gens. Lorsque Xénoclès se rendit à notre mine, qui est

aux environs de Thèbes[1], il ne crut pas, pour attester la violence commise envers ses esclaves, devoir prendre pour témoins les premiers venus, ceux que le hasard lui présenta : il rassembla à Athènes un grand nombre de témoins, Diophante qui a plaidé pour Nicomaque, Dorothée, Philocharès son frère, et beaucoup d'autres qu'il mena dans ce pays, et à qui il fit faire 300 stades bien comptés. Et lorsque dans la ville même, pour le mariage de l'aïeul de ses enfants, il prend, à ce qu'il dit, la déposition d'un particulier, on ne le voit appeler aucun de ses parents; il n'emploie qu'un Denis et un Aristoloque! car c'est avec ces deux hommes qu'ils disent avoir pris une déposition dans la ville même : procédé qui doit leur ôter toute créance pour les autres articles.

Mais peut-être l'objet pour lequel ils disent avoir pris la déposition de Pyrétide était fort peu important, en sorte qu'on ne doit pas s'étonner qu'ils aient traité la chose avec négligence. Eh! ne sait-on pas que, dans le procès intenté à Xénoclès pour fausse affirmation, il était question de savoir si sa femme était née d'une courtisane ou d'une épouse légitime? Quoi donc! il n'aurait pas appelé tous ses parents pour la déposition dont je parle, si elle était véridique? Il les aurait appelés, sans doute, s'il y avait l'ombre de vérité dans ce qu'ils disent. Or on ne voit pas qu'ils aient procédé de la sorte. Xénoclès a fait attester la déposition par les deux premiers qui se sont offerts; Nicodème, qui dit avoir

[1] Le savant Reiske a de la peine à concevoir qu'un particulier d'Athènes eût des possessions sur le territoire de Thèbes; cependant la distance de trois cents stades indiquée annonce qu'il s'agit vraiment de Thèbes, capitale de la Béotie, qui était à cette distance d'Athènes. Trois cents stades font 54 kilomètres. Au reste, pour entendre cet endroit, il faut supposer que Xénoclès, regardant la mine comme appartenant à Philé, son épouse, y avait envoyé, pour exploiter, ses esclaves, lesquels furent chassés par celui qui parle.

marié sa sœur à un homme riche, n'a appelé qu'un seul témoin, ne s'est donné que le seul Pyrétide, qui désavoue sa déposition; et ils prétendent que Pyrrhus, qui voulait épouser une telle femme, a appelé, pour assister à son mariage, Lysimène et ses frères Chéron et Pylade, tous trois ses oncles!

C'est maintenant à vous, Athéniens, de voir si la chose est de nature à être crue. Pour moi, je pense, d'après ce qui est probable, que, si Pyrrhus eût eu envie de passer quelque acte ou de faire quelque démarche indigne de lui, il eût plutôt cherché à se cacher de ses parents, que de les appeler pour être témoins de son déshonneur. Je suis encore étonné que Pyrrhus et Nicodème n'aient pas consigné dans un écrit, l'un qu'il donnait, l'autre qu'il recevait une dot pour la femme; car, si notre adversaire en eût donné une, il y a toute apparence qu'il l'aurait fait attester par ceux qui disent avoir été présents; et si la passion eût fait contracter à notre oncle un pareil mariage, il est clair à plus forte raison qu'on lui aurait fait reconnaître qu'il avait reçu une somme pour la dot de la femme, afin qu'il ne fût pas libre de la renvoyer sans sujet et par caprice. Oui, celui qui la mariait devait appeler plus de témoins que celui qui l'épousait, ces sortes d'engagements, de l'aveu de tout le monde, n'étant pas fort stables. Ainsi, Nicodème dit avoir marié sa sœur à un homme riche, en ne prenant qu'un seul témoin, sans faire reconnaître de dot; et des oncles disent avoir assisté au mariage d'un neveu qui épousait une telle femme, sans dot! Les mêmes oncles attestent avoir été appelés par leur neveu, et avoir été présents au repas qu'il donnait pour la naissance d'une fille dont il se reconnaissait le père!

Mais voici, Athéniens, ce qui me révolte le plus : un homme qui revendique pour sa femme un patrimoine, lui a donné le nom de Philé; les oncles de Pyrrhus, qui disent avoir été présents au repas qu'il célébrait pour sa fille,



attestent que son père lui a donné le nom de son aïeule, celui de Clitarète. Je suis donc surpris qu'un homme ait ignoré le nom d'une femme avec laquelle il était marié depuis plus de vingt ans. Eh! n'a-t-il pu l'apprendre auparavant de ses propres témoins? La mère de sa femme, dans un si long espace de temps, ne lui a-t-elle pas dit le nom de sa fille? Au lieu du nom de l'aïeule, s'il est vrai que son père lui eût donné ce nom, et que quelqu'un en fût instruit, son époux lui a donné celui de Philé, et cela, en réclamant pour elle un patrimoine. Quel était son motif? Un mari voulait-il dépouiller sa femme du nom même que lui avait donné son père? N'est-il donc pas clair qu'un fait qu'ils disent être arrivé avant qu'ils eussent répété la succession, n'a été controuvé par eux que longtemps après? Sans doute, des hommes appelés, disent-ils, au repas célébré pour la fille de Pyrrhus, nièce de Nicodème, ne seraient jamais venus au tribunal, se rappelant fort bien le jour, quel qu'il fût, où ils avaient assisté au repas, et que son père l'avait nommée Clitarète; tandis que ses plus proches parents, son oncle entre autres, auraient ignoré son nom; tandis que même le père et la mère n'auraient pas su le nom de leur fille: ils l'auraient su apparemment mieux que personne, si la chose était véritable. Mais je pourrai revenir sur cet objet.

Il n'est pas difficile de se convaincre, par les lois mêmes, que la déposition de Nicodème est évidemment fausse. Car, puisque au terme des lois, si on a donné pour le mariage un objet qu'on n'a point fait reconnaître, on ne peut, supposé que la femme abandonne son mari, ou que le mari renvoie sa femme, redemander ce qu'on a donné sans le faire reconnaître comme partie de la dot, assurément un homme qui dit avoir marié sa sœur sans reconnaître de dot est pleinement convaincu de mentir avec impudence. Que gagnait, en effet, Nicodème de marier sa sœur, si celui qui l'épousait était libre de la renvoyer quand il aurait voulu? et il l'était sans doute, Athé-

niens, puisqu'il ne reconnaissait pas avoir reçu de dot. Et Nicodème aurait marié sa sœur à mon oncle de cette manière, lorsqu'il savait qu'elle avait toujours été stérile, lorsque la dot qu'il aurait fait reconnaître lui serait revenue en vertu de la loi, si la femme fût morte avant que d'avoir des enfants! Croyez-vous que Nicodème ait assez méprisé l'argent pour négliger quelqu'une de ces précautions? pour moi je n'en crois rien. De plus, mon oncle aurait-il épousé la sœur d'un homme qui, accusé d'être étranger par un citoyen de la curie qu'il dit être la sienne, n'a gagné son procès et n'a été citoyen que de quatre suffrages? Greffier, lis la déposition qui certifie la vérité de ce que j'avance.

(*On lit la déposition.*)

Un tel homme prétend avoir marié sa sœur à mon oncle sans dot, et cela, encore une fois, lorsque la dot lui serait revenue, en vertu de la loi, si la femme fût morte avant que d'avoir des enfants! Greffier, prends les lois, et fais-en lecture. (*On lit les lois.*)

Croyez-vous donc, Athéniens, Nicodème assez désintéressé pour ne pas ménager soigneusement ses intérêts, si le mariage était véritable? non certes, du moins à ce qu'il me semble. Ceux qui livrent une femme avec une dot sur le pied de concubine [1], ont soin de faire leur marché, et de faire convenir de la somme qui sera remise à la femme, supposé qu'on la renvoie; et Nicodème, qui marie sa sœur, ne s'est embarrassé, dit-il, que de la marier selon les formes prescrites, lui qui, pour amasser de modiques gains dans son métier de chicaneur, ne craint pas de commettre les plus odieuses prévarications! Mais plusieurs de vous connaissent leur basse cupidité sans que j'en parle. Poursuivons donc nos raisonnements, et prouvons que la déposition de Nicodème décèle le plus effronté des hommes.

[1] On pouvait, à Athènes, épouser une femme sur le pied de concubine, recevoir pour elle une dot, et convenir qu'on lui remettrait une certaine somme, supposé qu'on la renvoyât.

Dites-moi, Nicodème, si vous aviez marié votre sœur à Pyrrhus, si vous saviez qu'il restait d'elle une fille légitime, pourquoi avez-vous permis à mon frère de revendiquer la succession de mon oncle au préjudice de la fille légitime que vous dites qu'il a laissée? Ignoriez-vous que l'acte même de revendication était une déclaration expresse de la non-légitimité de votre nièce? Oui, lorsqu'Endius revendiquait la succession de Pyrrhus, il déclarait bâtarde la fille de celui-ci, dont il se disait l'héritier. Ajoutez que Pyrrhus lui-même, qui a adopté mon frère, l'avait déja déclarée telle, puisqu'il n'est permis de disposer de ses biens à la mort, et d'en faire donation, sans donner en même temps les filles légitimes qu'on laisse après soi [1]. C'est ce que vont vous apprendre, Athéniens, les lois qu'on va vous lire. Greffier, lis les lois. *(On lit les lois.)*

Croyez-vous donc qu'un homme qui atteste avoir marié sa sœur, eût souffert toutes ces démarches illégales? Croyez-vous qu'il n'eût pas demandé, au nom de sa nièce, la succession qu'Endius revendiquait, et qu'il n'eût pas affirmé qu'Endius n'avait aucun droit au patrimoine d'une fille légitime? Mais lis, greffier, la déposition qui prouve que mon frère a revendiqué la succession, et que personne ne la lui a contestée. *(On lit la déposition.)*

Ainsi, lorsqu'Endius eut revendiqué la succession, Nicodème n'osa la lui contester, ni affirmer que sa nièce était une fille légitime de Pyrrhus. Au reste, comme au sujet de la revendication il pourrait s'appuyer auprès de vous d'une raison fausse, et prétendre que nous avons agi à son insu, ou nous accuser d'avancer un mensonge, j'aban-

[1] Lorsqu'un homme mourait sans enfants mâles, et qu'il ne laissait que des filles, il ne pouvait léguer son bien sans léguer en même temps ses filles. De sorte que, s'il léguait l'un sans les autres, le testament pouvait être cassé.

donne ce moyen. Mais, lorsqu'Endius mariait votre nièce, auriez-vous permis, Nicodème, que la fille d'une épouse légitime de Pyrrhus fût mariée comme née d'une courtisane? N'auriez-vous pas cité Endius devant l'archonte, vous plaignant qu'une héritière fût ainsi lésée et outragée par un adoptif, qu'elle fût dépouillée de son patrimoine? ne l'auriez-vous pas fait d'autant plus volontiers, que dans ces sortes de procès les demandeurs ne courent aucun risque, et que celui qui le veut peut défendre des héritières? Ceux qui, dans ces cas, citent un particulier devant l'archonte, n'ont à craindre aucune peine, dussent-ils ne pas obtenir un seul suffrage. On ne dépose point de somme entre les mains du juge; celui qui le veut, je le répète, peut se porter pour accusateur sans courir de risque; tandis que les accusés, s'ils sont condamnés, subissent des peines exemplaires. Avec de pareils avantages, si notre oncle eût vraiment eu d'une femme légitime une fille, nièce de Nicodème, celui-ci eût-il permis qu'elle fût mariée comme née d'une courtisane? en la voyant traitée de la sorte, n'eût-il pas été se plaindre à l'archonte qu'une héritière fût ainsi mariée, ainsi outragée? J'insiste sur ces réflexions. Oui, Nicodème, si ce que vous osez attester était véritable, vous auriez attaqué sur-le-champ celui qui faisait cet outrage à votre nièce. Ou bien, prétendrez-vous qu'à ce sujet on a encore agi à votre insu? Mais n'avez-vous pas même senti l'injure faite à une pupille par la dot qui lui était donnée? Indigné de cela seul, vous deviez, sans doute, poursuivre Endius, parcequ'il prétendait posséder une riche succession comme lui appartenant, et qu'il avait fait épouser à un autre une fille légitime en ne lui donnant pour dot que mille drachmes. Outré d'une telle injustice, Nicodème n'eût-il pas poursuivi Endius? Oui, assurément, s'il y avait une apparence de vérité dans leurs discours. Je ne crois point non plus que ni Endius ni aucun autre adoptif, eût jamais été assez simple, assez peu attentif à nos

lois, pour donner à autrui, au lieu de la prendre, la fille légitime du défunt qui avait laissé la succession. Il savait parfaitement que tout le patrimoine appartient aux enfants nés d'une fille légitime; or, avec une telle connaissance, eût-il livré à un autre son bien, et un bien aussi considérable que celui qu'on nous dispute? Croit-on qu'un adoptif fût assez impudent ou assez audacieux pour marier une fille légitime en ne lui donnant pas même la dixième partie de son patrimoine [1]? Croit-on que l'oncle de la femme l'eût permis, et un oncle qui atteste avoir marié la mère de cette même femme? pour moi, je ne le pense pas. Mais il eût contesté la succession, il eût affirmé, il eût cité Endius devant l'archonte; s'il y eût eu quelque chose de plus fort, il ne l'eût pas omis; en un mot, il n'eût rien négligé. Endius a donc marié, comme fille d'une courtisane, celle que Nicodème dit être sa nièce, et Nicodème n'a pas contesté à Endius la sucession de Pyrrhus, il n'a pas cité devant l'archonte un homme qui mariait sa nièce comme fille d'une courtisane, il ne s'est pas senti indigné de la dot qu'on lui donnait; mais il a laissé tranquillement commettre ces injustices atroces! Les lois règlent tous les articles dont je parle, on va vous les lire, Athéniens. On vous relira d'abord la déposition qui atteste qu'Endius a revendiqué la succession; on lira ensuite celle qui concerne le mariage de la femme qu'il a mariée et dotée. Greffier, lis ces dépositions. *(On lit les dépositions.)*

Lis aussi les lois. *(On lit les lois.)*

Prends aussi et lis la déposition de Nicodème, qui est l'objet principal du procès.

(On lit la déposition de Nicodème.)

Peut-on convaincre plus évidemment quelqu'un d'avoir

[1] Le patrimoine était de 3 talents. On sait qu'il fallait 60 mines pour faire 1 talent, et 100 drachmes pour faire une mine: ainsi 1000 drachmes étaient à 3 talents comme 1 à 18.

déposé contre la vérité, qu'en le prouvant par sa propre conduite et par toutes nos lois?

Jusqu'à présent, Athéniens, j'ai tiré la plupart de mes preuves de la personne de Nicodème; considérez aussi Xénoclès, qui a épousé sa nièce, et voyez s'il ne fournit pas lui-même une preuve de la fausseté de la déposition que j'attaque. Il est démontré que Xénoclès a épousé la nièce de celui-ci, et qu'il l'a prise comme née d'une courtisane; cela, dis-je, est démontré par une foule de témoins dont Xénoclès lui-même a confirmé depuis longtemps l'attestation par sa conduite. Il est clair, en effet, que, s'il n'eût pas reçu son épouse des mains de mon frère, comme née d'une courtisane, se voyant des enfants déja grands de cette épouse, il eût contesté à mon frère, pendant sa vie, le patrimoine d'une fille légitime, surtout puisqu'il se disposait à lui contester son adoption, et que conséquemment il s'inscrivait en faux contre les témoins qui déclaraient avoir assisté au testament de Pyrrhus. On va vous lire la déposition même qui certifie ce que j'avance. Lis, greffier.

(*On lit la déposition.*)

Mais ce qui prouve que, selon leur propre aveu, Endius a été adopté par Pyrrhus, c'est qu'ils n'ont revendiqué la succession de Pyrrhus qu'après en avoir laissé jouir le dernier héritier. Il y a déja plus de vingt ans que Pyrrhus est mort; Endius est décédé l'année dernière pendant le mois d'octobre; ce n'est que dans cette année, et le trois de ce mois, qu'ils ont revendiqué la succession: or, suivant la loi, il n'est permis de revendiquer une succession que dans les cinq ans de la mort du testateur: la femme devait donc ou réclamer son patrimoine contre Endius lorsqu'il vivait, ou après la mort de l'adoptif revendiquer la succession [1] de

[1] *Revendiquer la succession*, c'est-à-dire se présenter au juge et lui déclarer le droit qu'elle avait à la succession. Il n'y avait que les enfants légitimes qui ne fussent pas tenus à remplir cette formalité, et qui pussent entrer en possession de leur patrimoine sans aucune forme préalable.

son frère, surtout puisqu'il l'avait mariée à Xénoclès comme sa sœur légitime, à ce qu'ils prétendent. On sait généralement qu'il faut revendiquer les successions de ses frères, et qu'il n'y a que les enfants légitimes qui ne revendiquent point leur patrimoine. C'est une vérité de pratique, que nous ne prouverons pas; vous et les autres citoyens vous possédez vos patrimoines sans les avoir revendiqués. Tel est donc l'excès de leur audace! ils disent qu'un adoptif ne doit pas revendiquer la succession qui lui est léguée; et ils ont revendiqué un patrimoine pour Philé, qu'ils disent être une fille légitime de Pyrrhus! Cependant, comme je viens de le dire, tout enfant légitime qu'on laisse après soi ne revendique point son patrimoine, et tout fils adopté en vertu d'un testament doit revendiquer la succession qui lui est léguée. Non, sans doute, on ne peut contester le patrimoine à un enfant légitime, au lieu que tous les parents du défunt peuvent contester la succession à un adoptif. Les adoptifs revendiquent donc leur succession afin que le premier qui voudra la leur contester ne les attaque pas en justice, et n'ait pas le front de la revendiquer comme si elle n'était léguée à personne. Si donc Xénoclès eût pensé que son épouse était fille légitime de Pyrrhus, ne vous imaginez pas qu'il se fût borné à revendiquer la succession. La fille légitime se serait mise elle-même en possession de son bien; et, si quelqu'un eût voulu le lui enlever ou lui faire violence, elle l'aurait exclu de son patrimoine. L'auteur de la violence n'eût pas seulement subi un procès civil, mais un procès criminel; cité devant l'archonte, il eût couru des risques pour sa personne et pour toute sa fortune. D'ailleurs, si les oncles de Pyrrhus avaient su que leur neveu laissait une fille légitime, et qu'aucun de nous ne voulait la prendre, ils eussent prévenu Xénoclès, et n'eussent jamais permis à un homme qui n'était point parent de Pyrrhus, de prendre et de posséder une femme qui leur appartenait à titre de proximité. En effet, selon notre juris-

prudence, des femmes qui habitent avec leurs maris, des femmes qui ont été mariées par leur frère, plus en état que personne de les bien placer, peuvent être revendiquées en vertu de la loi par les plus proches parents, si leur père vient à mourir sans leur laisser de frères légitimes (et plusieurs se sont déjà vu enlever leurs épouses dans leurs propres maisons) : oui, des femmes ainsi mariées peuvent être revendiquées en vertu de la loi ; et les oncles de Pyrrhus, s'il eût laissé une fille légitime, auraient permis à Xénoclès de prendre et de posséder une femme qui leur appartenait à titre de proximité, ils l'auraient laissé à leur place hériter d'un bien considérable! Ne le croyez pas, Athéniens ; non, nul ne chérit les autres plus que soi-même. S'ils prétendent qu'ils n'ont pas revendiqué la femme à cause de l'adoption d'Endius, et que c'est pour cela qu'ils ne la lui ont pas contestée, demandez-leur d'abord si, convenant que Pyrrhus avait adopté Endius, ils se sont inscrits en faux contre les témoins qui attestaient l'adoption ; ensuite, s'ils ont revendiqué, contre les règles, la succession de Pyrrhus, après avoir laissé jouir de ses biens le dernier héritier. Demandez-leur encore s'il est d'usage qu'un enfant légitime revendique son patrimoine. Opposez ces questions à leur impudence.

Au reste, il est facile de se convaincre par les lois que la femme doit être revendiquée si elle était fille légitime. La loi dit expressément qu'il est permis de disposer de ses biens comme on voudra, à moins qu'on ne laisse des enfants mâles légitimes ; et si on laisse des filles, il n'est permis de léguer les biens qu'avec les filles. On peut donc disposer de ses biens et les léguer avec ses filles légitimes ; mais on ne peut adopter personne, ni léguer à personne ses biens sans elles. Si donc Pyrrhus eût adopté Endius sans lui léguer sa fille légitime, l'adoption eût été nulle de plein droit. Or, s'il lui a légué sa fille, et s'il l'a adoptée à condition qu'il la prendrait pour épouse, je vous demande, oncles de Pyrrhus,

comment avez-vous permis qu'Endius revendiquât la succession de Pyrrhus sans revendiquer en même temps sa fille légitime, s'il en avait une, surtout puisque votre neveu, d'après votre déposition, vous avait recommandé d'avoir soin de cet enfant? Mais, je vous prie, direz-vous qu'en cela on a encore agi à votre insu? Et lorsqu'Endius mariait la femme, vous permettiez que la fille de votre neveu fût mariée comme née d'une courtisane, vous qui dites avoir été présents lorsque votre neveu épousait la mère comme femme légitime, et, de plus, avoir été invités, avoir assisté au repas donné pour sa fille! D'ailleurs (et c'est là ce qui est révoltant), vous dites que votre neveu vous a recommandé d'avoir soin de sa fille: le soin que vous en avez pris, est-ce de permettre qu'elle fût mariée comme née d'une courtisane, elle surtout qui portait le nom de votre sœur, si l'on en croit votre déposition? D'après ces raisonnements, tirés du fond de la chose, il est facile de voir que nos adversaires sont les plus effrontés des hommes. Mais pourquoi, si mon oncle laissait une fille légitime, a-t-il laissé un fils adoptif dans la personne de mon frère? L'adoptait-il pour fils, parce-qu'il avait d'autres parents plus proches que nous, qu'il voulait priver du droit de revendiquer sa fille? Mais il n'a jamais existé et il n'existe pas de fille légitime de Pyrrhus. Or, celui-ci n'ayant pas d'enfants légitimes, nul autre ne lui était plus proche que nous: il n'avait ni frère, ni enfants de frère, et nous étions fils de sa sœur.

Mais, dira-t-on, s'il eût adopté quelque autre de ses proches, il lui eût légué en même temps sa succession et sa fille. Quelle nécessité y avait-il qu'il offensât ouvertement quelqu'un de ses parents, lorsqu'il pouvait, s'il avait épousé la sœur de Nicodème, introduire dans sa curie, comme légitime, la fille qu'il aurait reconnu avoir eue d'elle, la laisser pour qu'on la revendiquât avec toute la succession, et recommander qu'on lui adoptât à lui-même un des fils qui naîtrait du mariage? Ne savait-il pas qu'en laissant

une héritière, il arriverait nécessairement ou que quelqu'un de nous, qui sommes les plus proches, nous l'aurions réclamée pour épouse; ou que, si aucun de nous n'eût voulu la prendre, elle eût été revendiquée par un des oncles qui déposent pour Nicodème, ou par quelque autre parent qui l'aurait revendiquée de la même manière, et épousée suivant les lois avec tous ses biens? Si donc il eût introduit sa fille dans sa curie, et qu'il n'eût pas adopté mon frère, voilà ce qui serait arrivé; au lieu qu'en adoptant mon frère, et en n'introduisant pas sa fille dans sa curie, il a déclaré l'une bâtarde, déchue de sa succession, comme il convenait, et constitué l'autre héritier de ses biens. Afin de prouver que mon oncle n'a pas célébré de repas dans sa curie pour la sœur de Nicodème, ni introduit dans cette même curie la fille qu'on dit être légitime, et cela quoiqu'il y fût tenu par la loi, on va vous lire la déposition des citoyens mêmes de la curie. Lis, greffier; et toi, arrête l'eau.

(*On lit la déposition.*)

Lis aussi la déposition qui atteste que Pyrrhus a adopté mon frère. (*On lit la déposition.*)

Et après cela, Athéniens, la déposition de Nicodème trouverait plus de créance auprès de vous que toute la conduite de mon oncle, qui atteste le contraire! Quelqu'un entreprendrait de vous persuader que mon oncle a pris pour épouse légitime une femme qui appartenait à tout le monde! Non, vous n'en croirez pas Nicodème, s'il ne vous montre, comme je l'ai dit en commençant, d'abord avec quelle dot il prétend avoir marié sa sœur à Pyrrhus, ensuite devant quel archonte la femme a abandonné son mari ou sa maison; s'il ne montre encore des mains de qui il a reçu la dot de sa sœur après la mort de celui auquel il prétend l'avoir mariée; ou, supposé que dans l'espace de vingt ans il l'ait demandée sans pouvoir la retirer, quel procès pour pension alimentaire ou pour la dot même, il a intenté, au nom d'une épouse légitime, à celui qui était possesseur de

la succession de Pyrrhus. Qu'il prouve, outre cela, qu'il a marié sa sœur avant ou après son mariage avec Pyrrhus, ou qu'elle a eu des enfants d'un autre homme. Faites-lui toutes ces questions, ô Athéniens ! et n'oubliez pas l'article du repas non donné dans la curie : ce n'est pas la moindre preuve qui ruine sa déposition. Oui, il est clair que si Pyrrhus s'est déterminé à épouser la femme, il s'est déterminé aussi à donner pour elle un repas dans sa curie, et à y introduire comme légitime la fille qu'il a reconnu, dit-on, avoir eue d'elle. S'il l'eût vraiment épousée, lui qui était si riche, eût-il pu se dispenser, pour une épouse légitime, de donner dans son bourg, pendant les fêtes de Cérès, les repas et les jeux qui conviennent en pareille circonstance? Or, on ne voit point qu'à ce sujet Pyrrhus ait donné de repas et de jeux. On a entendu la déposition des citoyens de sa curie : prends aussi, greffier, la déposition des citoyens de sa bourgade. *(On lit cette dernière déposition.)*

PLAIDOYER

POUR LA SUCCESSION DE NICOSTRATE.

Agnon et Agnothée sont mes amis [1], et leur père l'était avant eux; je crois donc, Athéniens, devoir les défendre avec toute l'ardeur dont je suis capable. Il n'est ni possible de fournir des témoins de ce qui s'est passé dans un pays étranger, ni facile de convaincre nos adversaires de mensonge, les deux jeunes gens pour qui je plaide n'ayant été ni l'un ni l'autre dans ce pays. Mais on trouvera, je pense, dans cette ville des preuves suffisantes de la mauvaise foi de tous les particuliers qui revendiquent les biens de Nicostrate en qualité de donataires. Il faut d'abord examiner comment le nom du défunt a été inscrit par les contendants, et voir quels sont ceux qui l'ont porté dans leur formule de revendication d'une manière plus simple et plus naturelle.

Agnon et Agnothée ont nommé Nicostrate, fils de Thrasymaque; ils déclarent qu'ils étaient ses cousins, et ils en fournissent des preuves. Chariade et ses partisans disent que Nicostrate était fils de Smicros, et ils revendiquent la succession du fils de Thrasymaque. Ceux que je défends annoncent qu'ils ne connaissent pas le nom de Smicros, et

[1] Isée lui-même parla pour ces deux Athéniens, qui étaient fort jeunes. Les personnages qui figurent dans ce plaidoyer sont :
Le chef de la famille, qui n'est pas nommé;
Thrasymaque et Thrasippe, ses fils;
Nicostrate, dont la succession est débattue, fils de Thrasymaque;
Agnon et Agnothée, fils de Thrasippe, réclamant l'héritage à titre de plus proches collatéraux;
Chariade, qui invoque un testament fait en sa faveur.

qu'ils n'ont rien de commun avec ce nom. Nos adversaires nient que Nicostrate soit fils de Thrasymaque. Si les deux parties étaient d'accord sur le nom du père de Nicostrate, et si elles n'étaient en débat que sur sa succession, les juges n'auraient ici à examiner que les dispositions faites par Nicostrate, et le nom du père serait reconnu des deux parties. Mais est-il possible de donner à un homme deux pères? C'est ce qu'a fait Chariade. Il a obtenu action pour les biens de Nicostrate, fils de Smicros, et il plaide contre Agnon et Agnothée, qui l'ont obtenue pour les biens du fils de Thrasymaque, comme si Thrasymaque et Smicros étaient le même homme! Tout cela n'est qu'une manœuvre pour faire tort aux héritiers légitimes; il croit que, si l'affaire est trop simple, si elle n'est pas compliquée, ceux pour qui je parle n'auront aucune peine à montrer que Nicostrate n'a point fait de testament; mais si, évitant de donner à celui-ci le même père, il revendique toujours sa succession, il sait qu'il faudra plus de temps à employer pour prouver que Nicostrate était fils de Thrasymaque, qu'à établir qu'il n'a pas testé. D'ailleurs, s'il reconnaissait que Nicostrate était fils de Thrasymaque, il ne pourrait contester à ceux que je défends la qualité de ses cousins; au lieu qu'en donnant au défunt un autre père, il oblige d'entrer dans la discussion des généalogies, lorsqu'il suffirait d'attaquer l'existence du testament.

Ce n'est pas seulement par ce qui se passe aujourd'hui, mais aussi par ce qui arriva d'abord, qu'on peut se convaincre qu'il en est d'autres qui, sous le nom de l'adversaire, suscitent ces difficultés aux deux jeunes gens pour qui je parle. Qui ne se rasa [1] point la tête, à la mort de Nicostrate? qui ne prit point des habits de deuil, comme si le deuil eût dû rendre héritier? Que de parents et de fils

[1] *Qui ne se rasa point la tête?* On sait qu'une des marques de deuil chez les anciens Grecs était de se couper les cheveux, et de les jeter sur le tombeau du mort.

adoptifs revendiquaient la succession! On plaida à six différentes reprises pour les deux talents qui la composaient. D'abord un certain Démosthène se disait son neveu; mais il se retira lorsque nous l'eûmes convaincu de mensonge. Parut ensuite un nommé Télèphe, qui prétendait que le défunt lui avait légué toute sa fortune, mais qui renonça sur-le-champ à ses prétentions. Il fut suivi d'Amyniade, qui vint présenter à l'archonte un enfant qu'il disait fils de Nicostrate : l'enfant n'avait pas trois ans, et il y en avait onze que Nicostrate était absent d'Athènes! A entendre un certain Pyrrhus, qui se montra bientôt après, Nicostrate avait consacré ses biens à Minerve; et il les lui avait légués à lui. Enfin Ctésias et Cranaüs disaient que Nicostrate avait été condamné envers eux à un talent : n'ayant pu le prouver, ils prétendirent qu'il était leur affranchi, ce qu'ils ne prouvèrent pas encore. Tels sont ceux qui, les premiers, cherchèrent à envahir la succession du défunt. Chariade ne se présentait pas alors pour la disputer; par la suite, il ne se contenta pas de venir lui-même, il amena un enfant qu'il avait eu d'une courtisane, et qu'il voulait donner pour adoptif à Nicostrate. Son but était d'hériter des biens de celui-ci, ou de rendre l'enfant citoyen. Mais, voyant qu'il ne pourrait obtenir la succession en qualité de parent, il cessa de la demander pour l'enfant, et la réclama pour lui-même en qualité de donataire.

Il faudrait, Athéniens, que tout homme qui conteste un héritage en qualité de donataire ne perdît pas seulement la somme qu'il aurait déposée [1], mais qu'il payât au Trésor une amende égale aux biens qu'il voulait envahir. Par là, on ne braverait pas les lois, les familles ne seraient pas outragées par ces hommes avides, et l'on ne viendrait pas mentir contre les morts. Mais, puisqu'il est permis à tout homme,

[1] On voit par cet endroit et par d'autres que, lorsqu'on revendiquait un héritage, on déposait entre les mains des juges une somme, que l'on perdait si l'on perdait sa cause.

quelque étranger qu'il soit pour une famille, de contester toutes sortes d'héritages, vous devez examiner les choses avec la plus grande exactitude, sans rien omettre, autant qu'il est en vous. Il me semble que, dans les seuls procès pour successions, on doit se décider plus d'après les inductions que d'après les témoins. Dans les autres affaires, il n'est pas absolument difficile de convaincre les témoins de faux, celui qu'ils attestent avoir fait telle ou telle chose étant vivant et présent; pour ce qui est des testaments, comment connaître ceux qui déposent contre la vérité, à moins qu'ils ne se contredisent dans des articles essentiels? comment, dis-je, les connaître, puisque celui contre lequel ils déposent est mort, puisque les parents ne savent rien de ce qui s'est passé, et qu'on ne peut fournir de preuves certaines? De plus, nombre de testateurs ne déclarent pas à ceux qui sont présents les dispositions qu'ils ont faites; ils les prennent seulement pour témoins qu'un testament existe; or, il peut arriver qu'on substitue un autre écrit, et qu'on y porte des dispositions contraires à la volonté du défunt : les témoins n'en sauront pas plus si le testament qu'on présente est celui auquel ils ont été appelés. Mais, s'il est possible de tromper ceux que l'on ne pourrait nier avoir assisté à un testament, combien plus aisément encore n'essaiera-t-on pas de surprendre les juges qui ne sont instruits de rien? La loi ne ratifie pas tout ce qu'un homme a testé, mais tout ce qu'il a testé, étant en son bon sens. Vous devez donc considérer d'abord si on a fait un testament, ensuite si on l'a fait, jouissant de toutes ses facultés. Or, puisque nous nions que Nicostrate ait fait un testament, comment jugerez-vous s'il a testé en son bon sens, avant d'être certains qu'il ait réellement testé? Vous voyez donc combien il est difficile de connaître si ceux qui revendiquent des biens à titre de donation disent la vérité. Par rapport à ceux qui les réclament à titre de parenté, il n'est pas nécessaire qu'ils prouvent par témoins que la succession doit leur

revenir, puisque c'est une chose reconnue de tout le monde que les biens d'un homme qui meurt appartiennent à ses plus proches parents. De plus, les lois concernant l'hérédité, et même celles touchant les donations, sont favorables aux parents, puisque la loi ne permet pas de donner ses biens si on a l'esprit dérangé par la vieillesse, par la maladie ou par les autres causes qui vous sont connues; au lieu que le parent le plus proche hérite incontestablement des biens du défunt, en quelque état qu'il soit mort. J'ajoute que vous vous décidez sur les testaments d'après des témoins, par lesquels il est possible d'être trompé, puisqu'il est permis de les attaquer en faux; au lieu que, sur la parenté, vous vous décidez d'après vous-mêmes, puisque les parents répètent les biens en vertu des lois que vous avez établies vous-mêmes. Enfin, si ceux qui revendiquent la succession en vertu d'un testament eussent été, sans contredit, amis de Nicostrate, il y aurait du moins quelque probabilité, s'il n'y avait pas encore de certitude, que le testament est réel; car l'on a déja vu des hommes qui, étant mal disposés à l'égard de leurs parents, ont préféré à leurs plus proches des étrangers, leurs amis. Mais il est évident que nos adversaires n'étaient pas amis de Nicostrate, qu'ils n'ont vécu ni servi avec lui; et sur tout cela nous avons fourni des témoins.

Mais voici la preuve la plus forte de l'impudence de Chariade : il n'a pas réclamé le corps de celui même qui l'a fait héritier, il ne l'a pas transporté, ne l'a pas mis sur le bûcher, n'a pas recueilli ses cendres; il a abandonné tous ces soins à des mains étrangères, et il prétend hériter de sa fortune! N'est-ce pas une effronterie révoltante? Mais au moins, dira-t-on, il a administré les biens de Nicostrate. On ne le pourrait dire. Il ne disconvient pas lui-même devant les juges que ces reproches et plusieurs autres ne soient fondés. Quant aux mauvaises raisons qu'il allègue, il a bien fallu en trouver pour couvrir le vice de sa conduite; eh!

que peut-on faire autre chose, quand on est obligé de convenir des faits?

Vous voyez donc clairement, ô Athéniens! que nos adversaires, qui ne se sentent pas en droit de revendiquer la succession de Nicostrate, veulent surprendre votre religion et frustrer les parents du défunt de ce que les lois leur accordent. Chariade n'est pas le premier qui ait formé de telles entreprises; beaucoup d'autres lui en avaient donné l'exemple. Quelques-uns même ont revendiqué les biens de particuliers morts loin d'Athènes, qui leur étaient absolument inconnus. Ils pensent que, s'ils réussissent, ils se verront saisis d'une fortune étrangère, et qu'ils perdront peu s'ils échouent. Ils trouvent sans peine des faux témoins et des raisons apparentes pour établir des faits qu'on ignore. En un mot, il y a une grande différence entre revendiquer une succession en qualité de parent ou en qualité de donataire. Ici, vous devez voir d'abord s'il vous semble qu'il y ait eu un testament : c'est le vœu des lois, et la justice le demande. Et, puisque vous ne pouvez connaître la vérité par vous-mêmes, puisque les témoins n'étaient pas amis du défunt, mais qu'ils le sont de Chariade qui veut usurper un bien étranger, qu'y a-t-il de plus juste que d'adjuger les biens de Nicostrate à ses parents, dont la fortune lui aurait appartenu, s'ils fussent morts avant lui? Comme leur cousin paternel, il les eût répétés en vertu du même degré.

Mais, disent les témoins de l'adversaire, Agnon et Agnothée ne sont pas parents de Nicostrate. C'est autre chose. Les insensés! ils témoignent pour un homme qui revendique des biens à titre de donation, et ils ne les revendiquent pas eux-mêmes à titre de parenté! Ils ajoutent foi à un testament, et ils renoncent, de gaîté de cœur, à un héritage! Mais, d'après ce qu'ils disent eux-mêmes, étant parents de Nicostrate, il est de leur intérêt que les deux frères réussissent plutôt que Chariade. En effet, si ceux

que je défends obtiennent la succession en litige, ils pourront par la suite, eux témoins, la réclamer à titre de parenté; ils pourront vous prouver qu'ils sont parents plus proches de Nicostrate, que celui-ci était fils de Smicros et non de Thrasymaque; au lieu que, si Chariade est déclaré héritier, les parents ne peuvent plus revenir. Car pourront-ils répéter, en qualité de parents, des biens qu'un autre aura obtenus en qualité de donataire?

Ce que chacun de vous, Athéniens, croirait juste pour lui-même, daignez le faire pour ces deux jeunes gens. Ils ont produit des témoins aux fins de vous prouver qu'ils sont cousins paternels de Nicostrate, qu'ils n'ont jamais eu avec lui de démêlé, qu'ils ont fourni aux frais de sa sépulture. Ils vous ont encore prouvé que Chariade n'a été lié avec Nicostrate ni dans la ville, ni à l'armée, et que cette société de commerce, sur laquelle il se fonde, n'exista jamais.

Indépendamment de ces raisons, il est à propos de considérer ce que sont par elles-mêmes les deux parties contendantes. On a vu plus d'une fois Thrasippe, père d'Agnon et d'Agnothée, prendre part aux contributions, et remplir toutes les charges publiques; c'était d'ailleurs un excellent citoyen. Ses fils ne se sont jamais éloignés sans vos ordres; ici, dans Athènes, ils ne se montrent pas inutiles : ils portent les armes, contribuent de leurs deniers dans l'occasion; ils font, en un mot, ce que l'État exige d'eux; leur conduite est sage et irréprochable, comme personne ne l'ignore : de sorte qu'ils seraient bien plus fondés que leur adversaire à réclamer les biens de Nicostrate à titre de donation. Pour Chariade, lorsqu'il résidait dans cette ville, surpris en flagrant délit, il a été mis en prison pour vol, et y a été traîné par les Onze [1], avec quelques

[1] *Les Onze*, magistrats ou officiers publics auxquels on livrait ceux qui étaient condamnés à quelque peine corporelle.

autres que vous avez tous fait mourir au nom du peuple. Cité ensuite devant le sénat comme malfaiteur, il est parti sans oser se défendre. Absent d'Athènes pendant seize années, il n'y est revenu que depuis la mort de Nicostrate. Il n'a servi pour vous dans aucune guerre, et n'est entré dans aucune contribution, si ce n'est depuis qu'il revendique les biens de Nicostrate; il n'a rempli d'ailleurs aucune charge publique. Un tel homme, peu content d'avoir échappé à la peine de ses méfaits, voudrait s'approprier le bien d'autrui! Si ceux pour qui je parle aimaient à susciter des affaires, s'ils ressemblaient à tant d'autres particuliers, peut-être Chariade, au lieu de revendiquer la succession de Nicostrate, serait accusé criminellement, et aurait à trembler pour sa personne. Un autre, s'il le veut, attirera sur la tête de cet homme la vengeance publique; vous, Athéniens, prenez sous votre protection les deux jeunes gens pour qui je plaide, ne préférez pas des particuliers injustes qui veulent usurper le bien d'autrui aux proches parents du défunt, qui l'ont servi même après sa mort en lui rendant les derniers devoirs [1]. Rappelez-vous les lois, le serment que vous avez prêté, les dépositions que nous avons fournies, et prononcez selon la justice.

[1] *En lui rendant les derniers devoirs*, c'est-à-dire, en fournissant aux frais de sa sépulture; car Nicostrate avait été inhumé dans le pays où il était mort.

PLAIDOYER

POUR LA SUCCESSION DE PHILOCTÉMON.

La plupart de vous, Athéniens, ne peuvent ignorer mes liaisons étroites avec Phanostrate et avec Chérestrate, son fils [1]; et, pour ceux qui n'en seraient pas instruits, en voici une preuve suffisante. Lorsque Phanostrate, commandant d'un vaisseau, fit voile pour la Sicile [2], quoique, ayant déja fait ce voyage moi-même, j'en connusse tous les risques, je ne pus résister à ses instances et à celles de Chérestrate, je les accompagnai, et, partageant leurs malheurs, je fus pris avec eux par les ennemis. Or, je vous le demande, après m'être exposé à des dangers évidents, et avoir subi une telle disgrace parceque j'étais leur ami et que je les croyais les miens, pourrais-je raisonnablement me dispenser aujourd'hui de plaider en leur faveur, de vous faire prononcer selon le vœu de votre religion, et de leur faire

[1] Euctémon, chef de la famille, décédé, avait pour enfants :
Ergamène, décédé;
Hégémon, décédé;
Philoctémon, dont la succession est en litige;
Une première fille, mariée à Chéréas, décédé;
Une seconde fille, mariée à Phanostrate;
Deux fils, peut-être illégitimes, nés d'un prétendu mariage avec Alcé, défendeurs.
L'auteur du plaidoyer désigne aussi :
Une fille, née du mariage de la première fille d'Euctémon avec Chéréas;
Chérestrate, né du mariage de la seconde fille d'Euctémon avec Phanostrate, demandeur, et ami d'Isée, qui parle pour lui;
Un deuxième fils, issu du même mariage.

[2] Dans une expédition peu importante, qui eut lieu quelques années après l'expédition célèbre, si funeste aux Athéniens.

rendre la justice qui leur est due? Je vous prie donc de m'accueillir favorablement et de m'écouter avec bienveillance dans un procès où il s'agit, pour Phanostrate et pour son fils, d'un intérêt considérable.

Philoctémon, de Céphisia, était ami de Chérestrate; avant de mourir, il l'adopta pour fils et lui légua ses biens. Chérestrate, conformément à la loi, avait revendiqué la succession : tout Athénien pouvait la lui contester, paraître devant vous, et l'obtenir par les voies ordinaires, si vous jugiez, d'après ses raisons, qu'il y avait plus de droit; mais Androclès a fait opposition en affirmant que la succession ne pouvait être revendiquée, et par-là il a empêché Chérestrate de la revendiquer pour lui, et vous-mêmes de donner un héritier au défunt. Il espère que, par un seul procès et par une seule sentence, il donnera à Philoctémon, pour frères, des hommes qui n'avaient avec lui aucun lien de parenté; il s'emparera de sa succession, qui ne sera revendiquée par personne; il deviendra maître de sa sœur; qu'enfin, il rendra nulles les dernières volontés du mort. Telles sont, Athéniens, les vues iniques d'Androclès; moi, je vais vous prouver, avant tout, que Philoctémon a fait un testament, et qu'il a adopté pour fils Chérestrate.

Comme Philoctémon n'avait pas d'enfants de la femme qu'il avait épousée, qu'on était en guerre, qu'il courait souvent des périls sur terre et sur mer, tantôt servant dans la cavalerie, tantôt commandant une trirème, il résolut de léguer ses biens, et de ne pas laisser éteindre sa maison, s'il venait à mourir. Ses deux frères étaient morts sans enfants; une de ses sœurs, mariée à Chéréas, n'avait pas d'enfant mâle, et n'en a pas eu, quoiqu'elle ait vécu plusieurs années avec son mari; l'autre, mariée à Phanostrate, en avait deux : il adopta pour son fils Chérestrate, l'aîné des deux frères, et l'ayant établi, par testament, son héritier, supposé qu'il n'eût pas d'enfant de sa femme, il déposa le testament entre les mains de Chéréas, qui avait épousé une de ses sœurs.



On va vous lire le testament même, et les dépositions de ceux qui étaient présents quand il a été fait. Lis, greffier.

(*On lit le testament avec les dépositions des témoins.*)

On vient de vous attester, Athéniens, que Philoctémon a fait un testament, et vous avez vu sous quelle condition il a adopté Chérestrate pour fils. Maintenant, afin de vous prouver qu'il était en droit de faire ce testament, par la raison la plus solide, et la plus propre à vous en convaincre, je vais citer la loi même qui l'autorisait. Qu'on lise.

(*On lit la loi.*)

Cette loi est pour tout le monde. Elle donne droit de disposer de ses biens par testament, si on n'a pas d'enfants légitimes, à moins qu'on n'ait l'esprit dérangé par la vieillesse, ou par quelques-uns des accidents marqués dans la loi. Or, je prouve ici en peu de mots que Philoctémon n'avait l'esprit dérangé en aucune de ces manières. Un homme, en effet, qui, pendant toute sa vie, s'est montré un citoyen tel que, vu l'estime que vous faisiez de sa personne, vous l'avez honoré du commandement, un homme qui est mort en combattant contre les ennemis, oserait-on dire qu'il n'était pas dans son bon sens? Il est donc démontré qu'il a fait un testament, jouissant de ses facultés, et pouvant le faire : ainsi il est démontré que l'opposition d'Androclès porte à faux en ce point. Mais, comme dans la même opposition, Androclès a encore affirmé qu'il restait d'Euctémon deux fils légitimes, je vais prouver qu'il n'est pas plus fondé à cet égard. Euctémon, père de Philoctémon, a eu pour enfants véritables, Philoctémon, Ergamène, Hégémon et deux filles; son épouse, mère de ces enfants, était fille de Mixiade; c'est ce que savent, et ce que vont attester tous les parents, plusieurs citoyens de la curie et du bourg. Mais qu'Euctémon ait épousé une autre femme, dont il ait eu les fils qu'on nous présente, aucun d'eux n'en a connaissance, aucun n'en a jamais entendu parler du vivant d'Euctémon. Toutefois, on doit regarder les parents comme les témoins

les plus croyables dans ces sortes de faits dont ils doivent être instruits. Greffier, fais d'abord paraître ces témoins, et lis leurs dépositions. (*Les témoins paraissent.*)

Je vais prouver de plus que nos adversaires, par leur conduite, ont rendu en notre faveur le même témoignage. En effet, lorsqu'ils parurent devant l'archonte, et qu'ils eurent déposé la somme prescrite, soutenant que ceux qu'ils présentaient étaient fils légitimes d'Euctémon, interrogés par nous quelle était leur mère, et de qui elle était fille, ils ne purent le dire, malgré nos sommations et les ordres de l'archonte, qui leur signifiait de répondre en vertu de la loi. Procédé fort étrange, Athéniens, de contester une succession, de faire une opposition en affirmant qu'il y a des enfants légitimes, sans pouvoir dire quelle était leur mère, sans pouvoir présenter aucun de ses parents. Après avoir dit cette fois, pour suspendre les poursuites judiciaires, que c'était une femme de Lemnos, paraissant depuis devant l'archonte, avant qu'on ne leur fît aucune question, ils disaient que la mère des deux enfants se nommait Callippe [1], que Pistoxène était son père, comme s'il eût suffi de citer le nom de Pistoxène. Nous leur demandâmes quel était cet homme, et s'il vivait encore. Ils répondirent qu'il était mort dans l'expédition de Sicile, ayant laissé cette fille chez Euctémon pour qu'elle fût sous sa tutelle, qu'Euctémon avait fait son épouse de sa pupille, et en avait eu deux fils. Or, ils forgeaient là une histoire des plus impudentes et des plus fausses, comme le démontrent surtout leurs propres réponses. En effet, il y a déja cinquante-deux ans qu'on a envoyé des troupes en Sicile; c'était sous l'archonte Arimneste [2]. L'aîné des deux fils que l'on dit être nés d'Eucté-

[1] On ne voit point par le discours, et on ne sait point d'ailleurs si cette Callippe était la même que l'Alcé dont il est beaucoup parlé dans ce qui suit. Il paraît que Callippe était un nom qu'avaient imaginé sur-le-champ les parties adverses.

[2] D'autres nomment cet archonte Aristomneste. Cet archontat

mon et de Callippe n'a pas vingt ans accomplis. Si l'on ôte ces vingt ans des cinquante-deux depuis l'expédition de Sicile, il en reste plus de trente. Or, il n'est pas probable que Callippe, dans sa trentième année, fût encore en tutelle, qu'elle n'eût pas été mariée, et qu'elle n'eût pas d'enfants. Mais on doit croire que, depuis longtemps placée ou revendiquée, selon la loi, elle avait eu un époux; que d'ailleurs elle devait être connue des parents, amis et esclaves d'Euctémon, ayant habité si longtemps sa maison ou comme pupille, ou comme épouse. C'étaient là les faits qu'il fallait prouver et certifier par les dépositions des parents, sans se contenter de fournir des noms devant l'archonte. Je sommais mes adversaires de montrer qui, parmi les amis ou les parents d'Euctémon, savait qu'une certaine Callippe avait été son épouse ou sa pupille, de faire parler les esclaves que nous avions entre les mains, ou de nous livrer ceux dont ils étaient possesseurs, et qui se disaient instruits des faits : ils n'ont voulu ni nous livrer leurs esclaves, ni prendre les nôtres. Greffier, lis leurs réponses devant l'archonte, les propositions que je leur ai faites, et les dépositions des témoins qui attestent ce que j'avance. *(Le greffier lit.)*

Ils se sont donc refusés à de telles preuves. Moi, Athéniens, je vais vous montrer d'où ils viennent et ce qu'ils sont, ces hommes qui font opposition en qualité de fils légitimes, et qui veulent être constitués héritiers d'Euctémon. Sans doute il est disgracieux pour Phanostrate de dévoiler les faiblesses de son aïeul; mais il est nécessaire d'en dire quelques mots, afin qu'instruits de la vérité, vous prononciez plus facilement selon la justice.

Euctémon vécut quatre-vingt-seize ans : la plus grande partie de ce temps il passa pour être heureux. Une fortune

se trouve la 1re année de la XCIe olympiade. En calculant d'après cette époque, la cause présente a dû être plaidée la 1re année de la CIVe olympiade, sous l'archonte Timocrate, 361 ans avant l'ère chrétienne, supposé que les 52 ans fussent accomplis.

très honnête, sa femme, ses enfants et tout le reste étaient de nature à faire son bonheur. Dans un âge avancé il eut une faiblesse étrange qui ruina toute sa maison, consuma une grande partie de ses biens, et le brouilla avec ce qu'il devait avoir de plus cher. Quelles furent l'origine et les suites de cette faiblesse? c'est ce que je vais vous exposer le plus brièvement qu'il me sera possible.

Le vieillard avait une affranchie qui gouvernait sa maison du Pirée, et qui élevait de jeunes esclaves : il en acheta une nommée Alcé, que plusieurs de vous connaissent sans doute. Cette Alcé était restée plusieurs années dans un lieu de débauche; elle en était sortie déja un peu âgée pour demeurer dans une maison à louage, où elle vécut avec un affranchi nommé Dion, dont elle disait avoir eu les fils qu'on vous présente, et que Dion avait élevés comme de lui. Quelque temps après, ce Dion ayant commis un vol, et craignant pour sa personne, s'était réfugié à Sicyone. Euctémon prit Alcé pour la charger du soin d'une maison au Céramique[1], près de la porte où l'on débite du vin. Établie dans cet endroit, elle fut pour lui la cause de bien des maux. Ce vieillard peu sage se transportait souvent dans ce lieu sous prétexte de se faire payer les locations, et il y passait beaucoup de temps; il y mangeait même quelquefois avec Alcé, laissant sa femme, ses enfants et sa maison de la ville. Sa femme et ses fils lui en témoignèrent leur peine; mais, loin de se corriger, il finit par demeurer tout à fait au Céramique; et soit quelque breuvage, soit les infirmités de la vieillesse, soit d'autres causes, il perdit tellement la tête, qu'Alcé lui persuada d'introduire dans sa curie, sous son nom, l'aîné de ses fils. Comme Philoctémon s'y opposait, que les citoyens de la curie refusaient d'admettre l'enfant, et rejetaient la victime qu'on immolait dans cette cérémonie, Euctémon, irrité contre son fils, et voulant lui faire

[1] Le Céramique était un quartier ou faubourg d'Athènes.

tort, épousa la sœur de Démocrate, avec dessein de supposer des enfants nés de ce mariage, et de les enter sur son nom, si on s'opposait toujours à son projet. Les parents, qui savaient qu'à son âge il ne pouvait plus avoir d'enfants, mais qu'il en produirait de supposés, et que cela occasionnerait de plus grands troubles encore, persuadent à Philoctémon de laisser introduire dans la curie le fils d'Alcé, aux conditions que demandait Euctémon, en cédant une terre à ce prétendu fils. Rougissant donc de la folie de son père, et fort embarrassé dans de telles conjonctures, Philoctémon cesse enfin de s'opposer. Les choses étant convenues, et l'enfant ayant été introduit dans la curie, Euctémon renvoie la femme qu'il avait prise pour épouse, et montre par là qu'il ne l'avait épousée que pour obliger Philoctémon de reconnaître le fils d'Alcé, et non pour en avoir des enfants. En effet, Androclès, qu'était-il besoin qu'il prît une femme, si les fils d'Alcé, comme vous l'avez affirmé dans votre opposition, étaient nés d'un citoyen et d'une citoyenne? qui pouvait empêcher Euctémon d'introduire dans sa curie des fils légitimes? ou pourquoi y introduire l'un d'eux sous des conditions, lorsque la loi veut que tous les fils légitimes partagent également le patrimoine? ou pourquoi enfin y introduisait-il l'aîné des enfants sous des conditions, et ne parlait-il du plus jeune, qui était déjà né, ni à Philoctémon, qui vivait encore, ni à ses proches? Et vous venez aujourd'hui affirmer que ce sont des enfants légitimes, les vrais héritiers d'Euctémon! Greffier, lis les dépositions qui certifient les faits avancés.

(*On lit les dépositions.*)

Philoctémon, commandant un navire, fut tué par les ennemis près de Chios [1]. Quelque temps après sa mort,

[1] *Près de Chios.* J'ignore de quelle expédition il s'agit ici : ce n'était certainement pas de celle dont il est parlé dans le VIII[e] livre de Thucydide, qui eut lieu la vingtième année de la guerre du Péloponnèse, peu de

Euctémon dit aux juges qu'il voulait consigner, dans un testament déposé chez un tiers, ce dont il était convenu avec son fils. Phanostrate était à la veille de partir avec Timothée; il commandait un vaisseau qui était à l'ancre au port de Munichie, et Chéréas, son beau-frère, qui était à Athènes, le reconduisait. Euctémon, prenant avec lui quelques personnes, se rend au lieu où le vaisseau était à l'ancre; et, ayant écrit un testament qui renfermait les conditions sous lesquelles il avait introduit dans sa curie le fils d'Alcé, il le dépose, en présence de Phanostrate et de Chéréas, entre les mains de Pythodore, un de ses parents. Androclès et la conduite même d'Euctémon attestent suffisamment que celui-ci ne regardait pas les fils d'Alcé comme légitimes. Car jamais père ne fit de dispositions en faveur de fils légitimes, puisque la loi leur confère naturellement ses biens, et ne lui permet pas de rien léguer à d'autres lorsqu'il a des enfants légitimes. Le testament subsista près de deux années, et Chéréas mourut. Alors nos adversaires font bassement leur cour à Alcé; et voyant que la maison se ruinait, voulant profiter du grand âge et de la démence d'Euctémon, ils le persécutent pour achever de tout perdre. Et d'abord ils lui persuadent de supprimer le testament comme peu favorable aux enfants d'Alcé; ils lui représentent qu'après sa mort les biens-fonds ne pouvaient revenir qu'à ses filles et à ceux qui étaient nés d'elles; mais que si, en ayant vendu une bonne partie, il laissait de l'argent comptant, cet argent ne pouvait manquer de tomber entre les mains des fils d'Alcé. D'après leurs conseils, Euctémon demande aussitôt le testament à Pythodore, et le somme

temps après la malheureuse expédition de Sicile. Car la cause fut plaidée quelque temps après la mort de Philoctémon, et l'orateur vient de dire qu'il y avait 52 ans qu'on avait envoyé des troupes en Sicile.— Le Timothée dont il est parlé ensuite était probablement l'illustre fils du célèbre Conon. — Munichie, un des ports d'Athènes, où il y avait un fameux temple de Diane.

de le présenter devant l'archonte. Le testament ayant été présenté, Euctémon disait qu'il voulait le supprimer. Pythodore, en convenant, avec Euctémon et avec Phanostrate qui avait accompagné celui-ci, de supprimer l'acte dont il était dépositaire, disait que Chéréas qui, conjointement avec Euctémon, le lui avait remis en dépôt, ayant laissé une fille, on ne pouvait le supprimer que quand elle serait en puissance de mari : l'archonte pensait de même. Mais Euctémon ayant tiré un consentement de Phanostrate et de Pythodore, en présence de l'archonte et des assesseurs, et ayant protesté, devant plusieurs personnes, que le testament n'était plus rien pour lui, se retira. Peu de temps après, et c'était la raison pour laquelle on lui avait persuadé de supprimer le testament, il vend à Antiphane sa terre d'Athmonée 75 mines, à Aristoloque ses bains de Sirangium, 3 000 drachmes; il cède à l'hiérophante [1] sa maison de ville et l'hypothèque pour 44 mines. Il vend encore un troupeau de chèvres, avec l'esclave qui le gardait, 13 mines, plus, deux attelages de mulets, l'un 8 mines, l'autre 550 drachmes; enfin, les ouvriers [2] esclaves, dont il était possesseur. Tous ces articles qui furent vendus aussitôt après la mort de Philoctémon, firent une somme de plus de 3 talents. Pour établir chacun de ces faits en particulier, avant de poursuivre, je vais faire paraître les témoins. (*Les témoins paraissent.*)

Voilà comme ils s'emparèrent de ces divers articles. Ils dressent sur-le-champ des batteries pour le reste, et disposent la manœuvre la plus révoltante de toutes, qu'il est bon de remarquer. Comme ils voyaient qu'Euctémon était absolument affaibli par l'âge, et ne quittait plus le lit,

[1] Hiérophante, prêtre chargé de faire connaître les cérémonies religieuses, et de garder les trésors des temples.

[2] Le total des sommes ci-dessus mentionnées est de trois talents moins quatre mines cinquante drachmes. Ainsi, il résulte que le prix des ouvriers esclaves était à peu près de cinq mines.

ils prennent des mesures pour que ses biens passent entre leurs mains après sa mort : que font-ils donc? ils présentent à l'archonte les noms des deux fils d'Alcé, supposant qu'ils avaient été donnés pour adoptifs aux deux fils d'Euctémon, qui étaient morts, et se portent eux-mêmes pour tuteurs ; ils lui demandent de faire annoncer les maisons à louer comme appartenant à des orphelins, afin que, sous le nom des enfants, une partie des biens fût louée, que l'autre restât comme en saisie pour acquitter les dettes, et que, grâce à la sentence de l'archonte, ils recueillissent, eux tuteurs, du vivant même d'Euctémon, les revenus de ses biens qu'ils auraient pris à louage. Dès que les tribunaux furent ouverts, l'archonte fit proclamer les baux, et nos adversaires s'offraient eux-mêmes pour les prendre. Quelques-uns des assistants annoncent ce manége aux parents qui viennent trouver les juges, et les instruisent de tout. Les juges, en conséquence, défendent de louer les maisons. Mais, si les parents n'avaient été informés à propos, tout le bien était perdu. Greffier, fais paraître, pour témoins, ceux qui étaient présents. (*On fait paraître les témoins.*)

Avant que les adversaires connussent Alcé, et que de concert avec elle ils eussent tendu des piéges à la faiblesse d'Euctémon, ce vieillard, et Philoctémon son fils, possédaient un bien suffisant pour remplir ensemble les charges les plus considérables, sans vendre aucun de leurs fonds, et même pour en acquérir de nouveaux avec les revenus. Après la mort de Philoctémon, tel fut le désordre de cette fortune opulente, qu'il ne restait pas même la moitié des fonds, et que tous les revenus étaient évanouis. Et nos adversaires ne se contentèrent pas de cette dissipation étrange : lorsqu'Euctémon eut rendu les derniers soupirs, ils poussèrent l'audace jusqu'à garder le corps dans l'intérieur du logis, retenant les esclaves, et faisant en sorte qu'aucun d'eux ne pût annoncer la mort d'Euctémon, ni à ses filles, ni à son épouse, ni à ses parents. Conjointement

avec Alcé, ils transportent les meubles dans une maison dont le mur est mitoyen, qu'avait louée et qu'habitait Antidore, un d'entre eux. Et lorsque les filles et l'épouse du défunt, instruites d'ailleurs, se présentèrent, ils ne leur permirent pas d'entrer, fermant les portes, et leur disant que ce n'était pas à elles à avoir soin du corps d'Euctémon. Après mille difficultés, elles entrèrent enfin sur le soir; elles trouvèrent Euctémon mort depuis deux jours, suivant le rapport des esclaves, et tous les meubles de la maison transportés ailleurs. Les femmes, comme il est naturel, s'occupent du corps du défunt: Phanostrate et Chérestrate montrent aussitôt à ceux qui les avaient accompagnés, l'état de l'intérieur de la maison. Ils demandent d'abord aux esclaves, en leur présence, ce qu'étaient devenus les meubles. Sur ce que les esclaves disent qu'on les avait transportés dans la maison voisine, ils voulaient la visiter sur-le-champ, en vertu de la loi, et demandaient qu'on leur livrât les esclaves qui avaient fait le transport; mais les amis d'Alcé se refusèrent aux propositions les plus raisonnables. Pour preuve que je dis vrai, greffier, prends les dépositions de ceux qui étaient présents, et fais-en lecture. (*On lit les dépositions.*)

Après avoir transporté tous les meubles de la maison, et avoir dissipé tous les revenus qu'ils ont recueillis, déjà saisis de la valeur des fonds aliénés par eux, ils croient qu'on leur adjugera même le reste: et telle est leur impudence, qu'évitant d'employer les voies ordinaires, ils forment une opposition en affirmant qu'il y a des fils légitimes, affirmation aussi mal fondée en elle-même que démentie par leur propre conduite. Ils ont annoncé à l'archonte les fils d'Alcé comme adoptés, l'un par Philoctémon, l'autre par Ergamène: et aujourd'hui ils affirment qu'ils sont fils d'Euctémon! Cependant, quand même les fils d'Alcé seraient légitimes, ayant été adoptés par d'autres, comme on l'a pré-

tendu, ils ne devraient pas encore être censés fils d'Euctémon, la loi ne permettant point de revenir dans sa première maison, à moins qu'on ne laisse un fils légitime dans celle où l'on a été adopté. Ainsi, d'après la conduite même de ceux qui affirment, l'affirmation porte nécessairement à faux. Que s'ils avaient réussi d'abord à faire louer les maisons, ceux pour qui je parle ne pourraient plus revendiquer la succession ; et après que les juges ont décidé que la succession ne pouvait leur appartenir, ils ont le front de la revendiquer eux-mêmes au nom d'un autre; ils vont même, par un excès d'effronterie, jusqu'à former une opposition, en présentant comme fils légitimes, des enfants que vous avez rejetés par une sentence! Voyez encore l'audace et l'impudence de l'auteur même de l'opposition. Il a revendiqué la fille d'Euctémon comme étant héritière, et un cinquième de la succession comme pouvant être réclamé; et il affirme qu'il y a un fils légitime d'Euctémon; toutefois ne dévoile-t-il pas lui-même la fausseté de son affirmation? Oui, sans doute, puisque, s'il y avait un fils légitime d'Euctémon, sa fille ne serait pas héritière, et sa succession ne pourrait être revendiquée. On va vous lire les dépositions qui prouvent qu'il a réclamé et la fille et la succession d'Euctémon. (*On lit les dépositions.*)

Nous voyons donc ici le contraire de ce qui est marqué dans la loi. La loi porte que, depuis l'archonte Euclide, ni bâtard ni bâtarde n'auront droit de proximité pour les objets sacrés et civils. Androclès et Antidore, au préjudice des filles légitimes d'Euctémon, et de ceux qui sont nés d'elles, croient qu'ils peuvent s'emparer de la fortune d'Euctémon et de Philoctémon son fils. Et une femme qui a renversé l'esprit d'Euctémon, qui est saisie d'une grande partie de ses biens, fière de l'appui d'Androclès et des autres, pousse l'insolence jusqu'à braver les parents d'Euctémon, et même toute la ville! Je n'en fournirai

qu'une preuve, qui vous fera connaître combien elle brave nos lois. Greffier, lis la loi qui concerne les mystères de Cérès et de Proserpine. (*On lit la loi.*)

Vous, Athéniens, remplis d'un saint respect pour les déesses et pour les autres dieux, vous avez consigné dans vos fastes ces réglements augustes et sacrés; et la mère des fils prétendus d'Euctémon, qui est reconnue pour esclave, qui a passé toute sa vie dans le désordre, qui n'aurait dû entrer dans aucun temple [1], ni assister aux cérémonies religieuses, a osé suivre les processions solennelles lorsqu'on célébrait la fête des déesses; elle est entrée dans leur temple, et a porté ses regards sur des objets qu'il ne lui était pas permis de voir. Vous allez connaître la vérité de ce que je dis par le décret que le sénat a porté au sujet des femmes de cette espèce. Qu'on prenne le décret du sénat. (*On lit le décret.*)

Considérez, Athéniens, si le fils d'une telle femme doit être héritier de Philoctémon, aller à son tombeau, y faire des libations, y offrir des sacrifices, préférablement au fils de sa sœur qu'il a lui-même adopté. Considérez si la sœur de Philoctémon, qui a été épouse de Chéréas et qui est maintenant veuve, doit être livrée à nos adversaires pour qu'ils la marient à qui ils voudront, ou qu'ils la laissent vieillir dans un triste isolement, plutôt que d'être adjugée par vous comme fille légitime, et mariée à un citoyen de votre choix. C'est là sur quoi vous avez à prononcer; et les adversaires, dans leur opposition, ont pour but ou de priver ceux pour qui je parle d'une succession qui leur appartient, ou, même déchus aujourd'hui de leurs injustes demandes, de pouvoir se représenter pour plaider de nouveau sur les mêmes objets. Cependant, si Philoctémon a fait un testament sans qu'il

[1] Il était défendu aux courtisanes, aux femmes adultères et débauchée d'entrer dans les temples.

lui fût permis de léguer ses biens, Androclès devait affirmer que Philoctémon n'était pas maître d'adopter Chérestrate; ou si, convenant que Philoctémon pouvait tester, il prétend qu'il n'a pas légué ses biens par testament, il devait nous attaquer par les voies ordinaires, et non par voie d'opposition. Mais pourrait-on mieux le confondre qu'en lui faisant cette demande fort simple? Comment savez-vous, Androclès, que Philoctémon n'a point fait de testament et qu'il n'a point adopté pour fils Chérestrate? Pour pouvoir déposer d'un fait il faut avoir été présent, à moins qu'on ne s'annonce pour n'en déposer que sur un ouï-dire. Vous, que Philoctémon n'appela jamais dans ses affaires, vous avez attesté positivement qu'il n'a point fait de disposition avant de mourir, et qu'il est mort sans enfants. Toutefois, Athéniens, comment le peut-il savoir? C'est comme s'il disait que, sans être présent à ce que vous faites, il sait tout ce qui se passe dans l'intérieur de vos familles. Il ne dira pas, sans doute, malgré son impudence extrême, qu'il n'a pas quitté Philoctémon d'un instant, et qu'il a assisté à toutes les actions de sa vie: car on sait que Philoctémon le regardait comme son plus mortel ennemi, d'après mille traits de sa perversité, et parceque d'ailleurs seul de ses parents[1], s'étant ligué avec Alcé pour dépouiller Chérestrate et les autres, il a mis les biens d'Euctémon dans l'état où je vous ai montré qu'ils étaient à sa mort.

Mais ce qui doit le plus indigner, c'est qu'ils abusent du nom d'Euctémon, aïeul de Chérestrate. En effet, si, comme ils le disent, Philoctémon ne pouvait faire de testament, et si la succession vient de son père, les filles d'Euctémon reconnues pour légitimes, et ceux qui sont nés d'elles, ne doivent-ils pas hériter des biens d'Euctémon, préférable-

[1] Androclès était donc parent d'Euctémon, mais on ne sait pas à quel degré.

ment à ceux qui ne lui étaient rien, et dont le titre est combattu par la conduite de leurs propres tuteurs autant que par nos raisons? Car je prie nos juges de ne pas oublier ce que je viens de leur prouver, qu'Androclès se dit être leur tuteur comme s'ils étaient fils légitimes d'Euctémon, et qu'il a revendiqué pour lui-même la succession d'Euctémon : des témoins ont déposé de ce fait. Cependant j'en atteste les dieux, si les fils d'Alcé sont légitimes, leur tuteur doit-il revendiquer la succession et la fille d'Euctémon, comme si elles pouvaient être revendiquées; et s'ils ne sont pas légitimes, doit-il affirmer aujourd'hui qu'ils sont légitimes? son procédé n'est-il point révoltant dans l'un et l'autre cas, et n'est-ce point là visiblement se contredire? Ainsi, Androclès est confondu non-seulement par nos raisons, mais encore par sa propre conduite. Personne n'affirme pour Chérestrate que la succession ne peut être revendiquée, et il emploie lui-même les voies ordinaires; au lieu qu'Androclès, par son opposition, arrête les poursuites de tous ceux qui voudraient revendiquer la succession. Après avoir affirmé clairement que les fils d'Alcé sont légitimes, il croit que vous vous contenterez de déclamations étrangères à la cause, et que, s'il n'essaie pas même de prouver ce qu'il affirme, s'il invective contre nous avec une voix forte, s'il dit que Chérestrate est riche et que lui est pauvre, les fils d'Alcé, en conséquence, seront jugés légitimes. Il est vrai, Athéniens, ceux pour qui je parle sont riches; mais les biens qu'ils possèdent, ils en font usage pour l'État plus que pour eux-mêmes. Phanostrate a déja été sept fois commandant de vaisseau, il a rempli toutes les charges publiques, et a presque toujours remporté le prix. Chérestrate, quoique fort jeune, a déja été commandant de navire; chorége dans les tragédies, et gymnasiarque dans plusieurs de nos fêtes [1]. Son père et lui, mis au nombre des Trois-

[1] Le *chorége* était un citoyen chargé dans sa tribu de fournir aux

Cents, ont fourni ensemble à toutes les contributions. Jusqu'alors ils n'avaient été que deux à remplir les charges : son jeune frère est maintenant chorége dans les tragédies; il s'est fait inscrire parmi les Trois-Cents, et il contribue de ses deniers dans les diverses occasions. Loin de leur porter envie, on devrait donc bien plutôt être indigné contre leurs adversaires, s'ils obtenaient ce qui ne leur appartient pas. Si on adjuge à Chérestrate la succession de Philoctémon, il n'en sera que l'économe, et n'en faisant usage que pour vous, il remplira toutes les charges que vous lui imposerez avec autant et même avec plus d'ardeur qu'il ne fait aujourd'hui; au lieu que, si ses adversaires l'obtiennent, ils chercheront, après l'avoir dissipée, à envahir le bien de quelque autre citoyen.

Afin donc de ne pas vous laisser surprendre, daignez, Athéniens, examiner attentivement l'opposition faite par Androclès, sur laquelle vous allez prononcer, et ordonnez-lui de défendre son affirmation sur les mêmes points où je l'attaque. Elle porte que Philoctémon n'a pas fait de testament, et qu'il n'a pas légué ses biens. J'ai démontré que cela est faux; j'ai prouvé et des témoins ont déposé que Philoctémon a fait un testament et qu'il a légué ses biens. Que porte-t-elle encore? que Philoctémon est mort sans enfants; mais comment peut-on dire qu'il soit mort sans enfants lorsqu'il a laissé dans la personne de son neveu, un adoptif auquel la loi donne droit d'hériter comme aux enfants qui seraient nés de lui? car la loi dit en termes formels que, si on a un fils après en avoir adopté un, ils partageront l'un et l'autre les biens, et seront tous deux également héritiers. Qu'Androclès prouve donc que les fils d'Alcé sont légitimes,

frais d'un chœur de musiciens et de danseurs pour les fêtes solennelles d'Athènes. On appelait *gymnasiarque* le citoyen qui, dans sa tribu, fournissait aux dépenses des troupes d'athlètes. Les *Trois-Cents* étaient les trois cents citoyens les plus riches, chargés, dans les divers besoins de l'État, de faire toutes les avances nécessaires.



par les preuves que chacun de vous emploie pour établir sa légitimité. Le fils d'Alcé n'est pas légitime par cela seul qu'il nomme sa mère : il ne peut vérifier ce titre qu'en produisant pour témoins, et les parents qui savent si leur mère était mariée à Euctémon, et les citoyens du bourg et de la curie, pour qu'ils attestent s'ils savent par eux-mêmes ou par ouï-dire, qu'Euctémon s'est acquitté pour elle des charges ordinaires. Il faut, de plus, qu'on vous apprenne où la mère a été inhumée, dans quel tombeau son corps a été déposé, et d'où l'on sait qu'Euctémon a rendu des honneurs à sa cendre ; où ses enfants qui vivent encore vont faire des libations et offrir des sacrifices ; enfin, quels sont les citoyens, les parents d'Euctémon instruits des faits. Ce sont des preuves que tout cela, et non des invectives. Si vous exigez d'Androclès qu'il vous prouve les faits qu'il a affirmés dans son opposition, vous rendrez, selon le vœu des lois, une sentence équitable, et vous ferez justice à ceux que je défends.

PLAIDOYER

POUR LA SUCCESSION D'ARISTARQUE.

Je voudrais, Athéniens, être en état de vous dire la vérité sur l'objet de notre contestation, avec autant d'assurance que Xénénète peut avancer le faux [1]; il me semble que vous ne tarderiez pas à voir si je revendique la succession d'Aristarque sans aucun fondement, ou si mes adversaires en jouissent depuis longtemps sans qu'elle leur appartienne. Mais nous sommes, eux et moi, dans une position bien différente. Doués du talent de la parole, et capables de conduire une affaire, ils ont souvent plaidé, même pour d'autres. Moi, loin de soutenir de procès au nom de personne, je n'ai jamais parlé devant les juges en mon propre nom; et même, faute de pouvoir obtenir justice contre nos parties adverses, je me suis vu obligé,

[1] Généalogie pour ce plaidoyer :
Un premier chef de famille, dont le nom n'est pas désigné ;
Xénénète I, son frère ;
Un fils de ce chef de famille, nommé Aristomène;
Un autre fils, Aristarque I, de la succession duquel il s'agit; il épouse une fille du premier Xénénète;
Apollodore, fils d'Aristomène;
Une fille d'Aristomène, mariée à Cyronide ;
Cyronide, et Démocharès décédé, tous deux fils d'Aristarque I ;
Une première fille du même Aristarque; une seconde fille;
Xénénète II, né du mariage de la fille d'Aristomène avec Cyronide, défendeur;
Aristarque II, issu du même mariage, décédé ;
Un fils, né de la première fille d'Aristarque I, demandeur ;
Petites filles du même Aristarque, dans la même branche.

devant l'archonte [1], de donner à ma mère le titre de sœur d'Aristarque, ce qui n'empêchera pas que cette cause ne vous paraisse facile à juger. Mon objet est d'examiner si Aristarque a donné ce qui lui appartient ou ce qui ne lui appartient pas : examen juste et légitime, puisque la loi qui permet de disposer de son bien en faveur de qui l'on veut, ne rend personne arbitre et maître du bien d'autrui. Si donc vous daignez m'écouter avec bienveillance, je vous prouverai que dans le principe la succession dont il s'agit était le patrimoine de ma mère, et n'appartenait pas aux possesseurs actuels. Je vous montrerai ensuite qu'Aristarque n'a été autorisé à s'en saisir par aucune loi ; mais que, conjointement avec ses proches, il en a dépouillé ma mère contre toutes les lois. Je vais tâcher, avant tout, de vous exposer les faits, en prenant les choses au point qui vous les fera voir dans la plus grande évidence.

Aristarque était du bourg de Sypallète ; il épousa la fille de Xénénète d'Acharna, qui lui donna Cyronide, Démocharès, ma mère, et une autre fille. Cyronide, père de notre Xénénète et de l'Aristarque qui possédait injustement la succession contestée, fut adopté dans une autre maison, en sorte qu'il n'avait plus de droit aux biens que je revendique. Le premier Aristarque étant mort, son fils Démocharès fut héritier de ses biens ; Démocharès étant mort enfant, et la seconde fille étant morte aussi, ma mère restait seule héritière de toute cette fortune. Par-là, tous les biens dans le principe étaient à ma mère, qui aurait dû passer avec la succession entre les mains du plus proche parent, mais qui éprouva l'injustice la plus criante. Aristomène, frère du premier Aristarque, avait un fils et

[1] L'archonte préparait les procès avant qu'ils fussent jugés ; il interrogeait les parties, et on écrivait leurs réponses. Voici probablement ce qui avait engagé celui qui parle à donner à sa mère le titre de sœur d'Aristarque. Le second Aristarque est fils adoptif du premier ; ma mère est fille de ce même premier Aristarque : donc elle est devenue la sœur du second

une fille ; il aurait dû prendre ma mère ou la revendiquer avec la succession pour son fils : il n'a fait ni l'un ni l'autre, et il a marié sa fille à Cyronide avec les biens de ma mère. De ce mariage sont nés notre Xénénète et Aristarque qui vient de mourir. Voilà quel a été leur procédé inique ; c'est ainsi que je me vois frustré des biens qui m'appartenaient. Après cela, Aristomène marie ma mère à mon père. Cyronide étant mort, on donne pour fils au premier Aristarque le frère de Xénénète, contre toutes les lois, comme je l'établirai par plus d'une preuve.

Je vais produire des témoins pour vous certifier premièrement que Cyronide a été adopté dans la maison de Xénénète, et y est mort ; en second lieu, qu'Aristarque qui a laissé la succession est décédé avant son fils Démocharès ; enfin que Démocharès est mort enfant, et que la seconde fille étant morte aussi, toute la succession appartenait à ma mère. Greffier, fais paraître les témoins qui attestent ces faits. (*Les témoins paraissent.*)

La succession pour laquelle on plaide maintenant était donc à nous dans le principe, puisque Cyronide a été adopté dans la maison de Xénénète, et qu'Aristarque père a laissé cette succession à Démocharès, et celui-ci à sa sœur, ma mère.

Mais comme, par un excès d'imprudence, les adversaires prétendent en rester saisis contre toute justice, il faut vous apprendre que le dernier Aristarque a été introduit dans la curie du premier, contre toutes les règles. Instruits de ce point, vous verrez clairement qu'il ne pouvait léguer à d'autres un bien qu'il possédait sans titre.

Vous savez, je crois, que les adoptions se font par testament, qu'on adopte des fils en même temps qu'on lègue ses biens, et qu'on ne le peut d'une autre manière. Si donc on dit que le premier Aristarque a fait un testament, on ne dit pas la vérité, parcequ'ayant un fils légitime, dans Démocharès, il n'a voulu ni pu léguer ses biens à un autre. Si

on dit qu'après la mort de son père, Démocharès a adopté le dernier Aristarque, on mentira encore, puisqu'on ne peut faire de testament dans l'enfance. La loi défend, en termes formels, à une femme et à un enfant de disposer de plus d'une mine de blé : or, des témoins ont attesté qu'Aristarque est mort avant son fils Démocharès, et que Démocharès est mort enfant peu de temps après Aristarque, son père. Ainsi, en supposant même qu'ils eussent fait un testament, ce qui est certainement faux, le dernier Aristarque n'avait aucun droit aux biens que je réclame. Greffier, lis les lois aux termes desquelles ni Aristarque père, ni Démocharès, son fils, ne pouvaient faire de testament. (*On lit les lois.*)

Cyronide ne pouvait pas non plus donner son fils au premier Aristarque; il pouvait seulement avoir laissé un fils dans la maison de Xénénète, retourner lui-même à la maison paternelle, mais non donner un fils à cette maison. Ainsi, nos adversaires ne pourraient dire que Cyronide ait donné un fils au premier Aristarque; ou, supposé qu'il l'ait fait, ils ne pourraient citer de loi qui l'y autorisât. Tout ce qu'ils allèguent ne fera donc que prouver davantage leur injustice et leur insolence dans l'usurpation de nos biens; biens sur lesquels Aristomène, ni son fils Apollodore, qui pouvaient revendiquer ma mère, n'auraient pu donner un fils à une maison. Eh quoi! Aristomène ou Apollodore, qui auraient épousé ma mère, n'auraient pu disposer de ses biens, la loi ne permettant pas de disposer des biens d'une pupille, lesquels ne peuvent passer qu'à ses fils deux ans après l'âge de puberté; et le même Aristomène, qui a marié ma mère à un autre, aurait pu donner un fils à une maison sur ces mêmes biens! ce serait une chose trop étrange. Je dis plus : le père de ma mère, s'il n'eût pas eu d'enfants mâles, n'aurait pu léguer ses biens sans la léguer elle-même; car la loi ne permet de disposer de ses biens en faveur de quelqu'un, qu'autant qu'on l'oblige de prendre les pupilles : et

ce qu'a fait un homme, qui n'a pas voulu l'épouser, qui n'est pas son père, qui n'est que son cousin, qui a donné un fils à une maison contre toutes les règles, ce qu'il a fait, dis-je, sera confirmé! A qui le persuadera-t-on?

Pour moi, je n'en doute nullement, Athéniens; ni Xénénète, ni d'autres ne pourront prouver que la succession n'est pas à ma mère, une succession qui lui a été laissée par son frère Démocharès. S'ils avaient le front de la lui contester, ordonnez-leur de montrer la loi en vertu de laquelle on a donné un fils au premier Aristarque, et quel est celui qui le lui a donné : mais je sais qu'ils ne pourront justifier ce point.

J'ai suffisamment démontré, je pense, par des inductions, par des dépositions, par les lois mêmes, que la succession appartenait à ma mère dans le principe, et qu'elle en a été dépouillée injustement par nos adversaires.

Ils sont eux-mêmes tellement convaincus de l'injustice de leur possession, qu'ils ne s'appuient pas simplement de l'adoption, prétendue légitime, du dernier Aristarque; ils disent encore que leur père a payé sur ces biens l'amende portée dans une sentence, afin que la succession paraisse leur appartenir à ce titre, si celui par lequel ils défendent leur possession actuelle est rejeté par les juges.

Je vais montrer par de fortes preuves qu'ils en imposent. En effet, si la succession, comme ils le disent, était chargée d'une dette considérable, ce ne sont pas eux qui auraient payé la dette, ce n'était pas eux que cela regardait; c'était à ceux qui avaient droit de revendiquer ma mère à s'occuper de libérer la succession. D'ailleurs auraient-ils donné un fils au premier Aristarque, sur une succession qui leur eût causé de grands préjudices sans leur procurer aucun profit? Ordinairement, lorsqu'on se voit condamné envers le Trésor, on fait passer ses enfants dans une autre maison, afin d'empêcher qu'ils ne participent à la dégradation de leur père; et eux, ils seraient sortis de leur propre maison



pour entrer dans une autre, dont le bien était chargé d'une dette considérable, afin de perdre même ce qu'ils possédaient sans contredit! cela n'est pas possible. La succession était libre, elle appartenait à ma mère; et nos parties adverses ont dressé toutes ces batteries par cupidité, pour envahir son patrimoine.

Vous serez peut-être surpris, Athéniens, qu'après avoir laissé écouler un si grand nombre d'années sans revendiquer une succession qu'on nous avait ravie, nous venions la réclamer à présent.

Il me semble d'abord qu'on ne doit pas frustrer quelqu'un de son droit, par cela seul qu'il n'a pas eu la faculté de poursuivre, ou qu'il a négligé de le faire; car enfin, la seule chose qu'il faille examiner, c'est s'il a un droit réel : mais de plus, nous avons des raisons pour justifier nos délais. Mon père avait épousé ma mère avec une dot, et il ne savait comment répéter une succession à elle appartenant contre ceux qui en étaient saisis. Lorsqu'il leur en parlait, à la sollicitation de ma mère, ils le menaçaient de revendiquer sa femme, et de la lui retirer, s'il ne se contentait pas de la dot qu'elle lui avait apportée. Or, mon père leur eût cédé le double des biens qu'ils avaient à nous, pour ne pas s'exposer à perdre son épouse. Voilà pourquoi il ne les a point attaqués en justice. Ensuite est survenue la guerre de Corinthe [1], dans laquelle ayant été obligés de servir, lui et moi, nous ne pouvions, ni l'un ni l'autre, suivre un procès contre les usurpateurs de nos biens. Après la paix conclue, je me suis vu condamné envers le Trésor, condamnation qui ne m'eût guère permis de plaider contre eux. Nous avons donc, Athéniens, je le répète, nous avons des raisons suffisantes pour avoir différé d'agir jusqu'à ce jour; c'est à Xénénète à dire aujourd'hui de qui il tient la succession, en vertu de quelles lois il est entré dans la curie du

[1] *La guerre de Corinthe.* C'est sans doute la guerre dont il est parlé plusieurs fois dans les discours qui précèdent.

défunt, comment ma mère n'était pas une pupille, héritière des biens qu'il possède : car c'est de cela qu'il est question dans cette cause, et non de savoir si nous revendiquons notre bien, après un long espace de temps. S'ils ne peuvent prouver ce que je dis, il est juste que vous m'adjugiez la succession : et je suis d'autant plus assuré qu'ils ne le pourront point, que ce n'est pas une chose facile de donner un démenti aux lois et à la raison.

Ils parleront d'Aristarque ; et pour vous toucher, ils diront que c'était un homme brave, qu'il a été tué à la guerre, et que vous ne devez pas infirmer son testament. Je pense moi-même que vous devez confirmer les testaments où chacun lègue ce qui est à soi, mais non ceux où l'on dispose du bien d'autrui : or, il est bien clair que les biens légués par Aristarque n'étaient pas à lui, mais à nous. Si, donc Xénénète emploie cette défense, s'il montre par la preuve testimoniale qu'Aristarque a fait un testament, ordonnez-lui de prouver qu'Aristarque a disposé, suivant la loi, de son propre bien. Cela n'est-il pas juste? et ne serait-ce pas le comble de l'injustice, que Cyronide et ses descendants possédassent, avec la fortune du premier Xénénète, qui est de plus de quatre talents, la nôtre, dont ils se sont emparés : tandis que moi, fils d'une héritière légitime, et aussi proche parent que Cyronide du premier Aristarque, je serais privé de la succession de ma mère; et cela lorsque nos adversaires ne peuvent justifier leur droit en montrant de qui ils la tiennent? Cependant, comme on doit produire, lorsqu'on possède des terres contestées, celui qui les a engagées ou vendues, ou se voir condamné à les perdre; les parties adverses ne devaient-elles pas demander qu'on leur adjugeât la succession en établissant leur titre, et non chasser de son patrimoine, avant un jugement, la fille du premier Aristarque, ma mère? Il ne suffit donc pas à Xénénète d'avoir dissipé, dans des débauches infâmes, les biens d'Aristomène, s'il ne dissipe encore aussi honteuse-

ment les nôtres! Pour moi, quoique je n'aie qu'une fortune modique, j'ai marié mes sœurs en leur donnant la plus forte dot que j'ai pu; je me comporte avec sagesse, je m'acquitte de ce qui m'est ordonné par l'État, et je me trouve dans toutes vos expéditions. Je vous prie donc, Athéniens, de ne pas me frustrer du patrimoine de ma mère. Je vous ai prouvé que Cyronide, père des parties adverses, a été adopté, qu'il n'est pas rentré dans la maison paternelle, que le père de Cyronide et de ma mère a laissé la succession à Démocharès, son fils, que celui-ci est mort enfant, et qu'après lui, la succession était dévolue à ma mère.

PLAIDOYERS D'ISÉE ET DE DÉMOSTHÈNE

POUR LA SUCCESSION D'HAGNIAS.

INTRODUCTION.

Pour l'intelligence des deux discours qui vont suivre, il est utile de placer ici une des lois les plus importantes d'Athènes en matière de succession.

« L'héritage du citoyen mort sans avoir testé, et laissant des filles, ne sera recueilli qu'à la charge de prendre les filles elles-mêmes. S'il n'en laisse pas, voici quels sont les héritiers :

« S'il y a des frères germains [1], ils héritent par égales portions. S'il y a des enfants légitimes de frères, ils partagent entre eux la portion paternelle.

« A défaut de frères et de neveux, les sœurs germaines sont appelées à partager également la succession. Les enfants légitimes de sœurs se divisent la part de leur mère.

« A défaut des collatéraux ci-dessus désignés, les cousins et cousines, les petits-cousins et petites-cousines, dans la branche paternelle, héritent de la même manière ; à degré égal, même à un degré plus éloigné, les mâles et les enfants des mâles ont la préférence.

« Si l'on ne peut descendre, du côté du père, jusqu'aux petits-cousins, la succession est déférée aux collatéraux maternels, dans l'ordre qui vient d'être prescrit.

[1] Cette loi, relatée dans le plaidoyer de Démosthène, n'y paraît pas entière. Isée indique plusieurs dispositions secondaires qui ne se trouvent pas dans le texte de l'illustre orateur. Il a fallu compléter et même éclaircir l'une des deux citations par l'autre.

« Lorsque, dans l'une et l'autre ligne, il n'existe point de collatéral au degré susdit, le plus proche du côté du père est l'héritier légitime.

« Depuis l'archontat d'Euclide, les enfants naturels des deux sexes ne sont point héritiers; ils n'ont part à aucun des objets sacrés ou civils de la succession. »

Or, l'Athénien Busélos avait eu cinq fils, Hagnias, Eubulide, Stratios, Habron, Cléocrite. Hagnias, que nous appellerons, pour plus de clarté, Hagnias I, fut père de Polémon, qui eut pour sœur Phylomaqué I. De Polémon naquit Hagnias II, qui mourut sans enfants, et laissa une succession. Phylomaqué I épousa son cousin-germain Philagros, fils d'Eubulide I, et petit-fils de Busélos. De ce mariage naquit un fils, Eubulide II. Celui-ci eut une fille, nommée Phylomaqué, comme son aïeule. Phylomaqué II revendiqua l'héritage d'Hagnias II, et l'obtint, à titre de plus proche parente. Un arrière-petit-fils de Busélos, remontant, par Charidème et Stratios I, à ce chef de famille, Théopompe, qui avait été concurrent de Phylomaqué, se ligue avec d'autres parents, et lui conteste de nouveau cette succession. Il l'obtient, et en reste saisi. Cette même Athénienne, mariée à Sosithée, son petit-cousin, en avait eu plusieurs fils, dont un nommé Eubulide. Le père de ce troisième Eubulide (le second était fils de Philagros) le fit passer, par adoption, dans la branche d'Hagnias, dont Théopompe avait recueilli les biens. Théopompe était mort; Sosithée attaque Macartatos, son fils, au nom du jeune Eubulide, pour qu'il ait à rendre une succession usurpée par son père.

Il s'attache à démontrer que Phylomaqué II, sa femme, était seule légitime héritière d'Hagnias II, comme restant seule de la branche des Hagnias, à laquelle elle appartenait par son aïeule; que le père de Macartatos n'y avait aucun droit, étant de la troisième branche, celle des Stratios. Il puise les principales preuves des faits dans la déposition de plusieurs témoins pris dans cette nombreuse famille. Il se plaint, avec force, de l'audace et de la violence des adversaires. Enfin, il exhorte les juges, par les motifs les plus touchants, à prononcer en faveur du jeune enfant pour lequel il plaide.

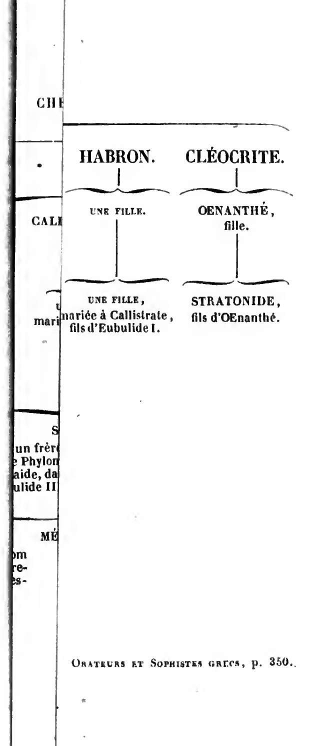
Ainsi, le débat était intervenu entre un jeune homme et un enfant, cousins à degré inégal ; et nous allons entendre un père défendre, devant les tribunaux, la fortune de son fils.

Tel est le sujet du plaidoyer de Démosthène. Dans des débats précédents, suscités par des prétentions rivales à la même succession, Isée avait composé pour Théopompe un mémoire judiciaire : là, c'était un tuteur revendiquant pour lui-même un héritage dévolu à son pupille. Nous avons pensé que le rapprochement de ces deux plaidoyers ne serait pas sans intérêt. Celui de Démosthène est intitulé *contre Macartatos*.

Au reste, d'après Isée et Démosthène, il est certain, dit Auger, qu'il y a eu au moins quatre procès pour la succession d'Hagnias : le premier intenté par Phylomaqué II, fille d'Eubulide II, petite-cousine d'Hagnias par sa mère, contre Glaucon, frère maternel du même Hagnias, qui présentait un testament fait en sa faveur. Phylomaqué gagna ce premier procès. Elle perdit le second, qui eut lieu sur les poursuites de Théopompe, petit-cousin d'Hagnias. Les défenseurs du fils de Stratoclès en entamèrent un troisième contre le même Théopompe, au nom de l'enfant dont il était l'oncle et le tuteur. Il est probable que Théopompe, client d'Isée, gagna sa cause, puisque Sosithée ouvrit une quatrième instance au nom du jeune Eubulide III. On ignore l'issue de ce quatrième procès.

Pour guider le lecteur dans ce dédale de noms propres, nous reproduisons, en le corrigeant à l'aide de Seager et de Schæfer, le tableau généalogique qu'Auger a rédigé d'après Reiske et Paulmier.

Voir le Tableau ci-joint.



CHE
HABRON.
CLÉOCRITE.
CALI
UNE FILLE.
OENANTHÉ,
fille.
UNE FILLE,
mariée à Callistrate,
fils d'Eubulide I.
STRATONIDE,
fils d'OEnanthé.
mari
un frèr
Phylon
aide, da
ulide II
MÉ
om
re-
es-

PLAIDOYER D'ISÉE.

Je vous ai fait lire les lois[1], ô Athéniens! parceque la partie adverse s'appuie de la première pour prétendre que la moitié de la succession appartient au fils de Stratoclès, et en cela il se trompe. Hagnias n'était pas notre frère; or, ce n'est que pour les biens d'un frère que la loi donne l'hérédité, d'abord aux frères et aux enfants des frères, s'ils sont du même père; car dans la ligne collatérale, c'est le degré le plus proche du défunt. Au défaut des uns et des autres, elle appelle les sœurs paternelles et leurs enfants. S'il ne reste personne dans ce second degré, elle donne le droit de proximité au troisième, c'est-à-dire aux cousins paternels et à leurs enfants. Si ce dernier degré manque aussi, elle revient au premier, et rend héritiers des biens du défunt ses parents maternels, en suivant le même ordre que pour les parents paternels. Ce sont là les seuls droits de proximité qu'établit le législateur; il s'explique avec plus de précision que je ne fais, mais ce sont ses idées et ses intentions que je rends. Or, le fils de Stratoclès ne tient à Hagnias par aucun de ces titres; il est hors des degrés que les lois demandent; et afin que vous soyez mieux instruits des objets de votre décision, que la partie adverse, sans se répandre en vains discours, dise par lequel de ces titres le fils de Stratoclès tient à celui qui a laissé la succession. S'il est parent d'Hagnias, dans quelqu'un de ces degrés, je lui cède sur-le-champ la moitié qu'on revendique en son nom; mais si notre adversaire ne saurait établir aucune des preuves que j'indique, il sera convaincu

[1] *Je vous ai fait lire les lois...* Ce commencement *ex abrupto* a fait croire à quelques savants qu'il manquait quelque chose. Mais Lysias et Isée entrent quelquefois tout de suite en matière sans aucun exorde, et Isée a pu fort bien ici faire précéder son discours par la lecture des lois.

évidemment de me faire de mauvaises difficultés, et de chercher à tromper votre religion au mépris des lois. Je le ferai donc paraître devant vous, et je l'interrogerai d'après quelques articles de la loi qu'on va vous lire : par-là vous saurez si les biens d'Hagnias appartiennent ou non au jeune fils de Stratoclès. Paraissez, défenseur de l'enfant, puisque vous êtes si habile à forger des calomnies et à donner aux lois des entorses.

Greffier, prends les lois, et fais-en lecture.

(*Le greffier lit.*)

Arrête.... Je vous le demande, défenseur du fils de Stratoclès, celui que vous défendez est-il frère d'Hagnias, fils de son frère ou de sa sœur, son cousin ou son petit-cousin paternel ou maternel? est-il dans quelqu'un des degrés marqués par la loi? Et n'allez pas dire qu'il est mon neveu; il ne s'agit pas de ma succession, je vis encore. Si j'étais mort sans enfants et qu'il revendiquât mes biens, vous pourriez faire cette réponse; mais vous dites que la moitié de la succession d'Hagnias est à lui; il faut donc que vous montriez le degré par lequel il tient à Hagnias. Oui, Athéniens, il le faut; mais il ne donne que des réponses vagues qui ne peuvent vous instruire. Cependant, quelqu'un qui serait fondé en droit, loin d'être embarrassé pour répondre, devrait s'expliquer à l'instant sur le degré de parenté de celui pour lequel il parle. Je dis plus, il devrait confirmer ce qu'il allègue par la prestation de serment, et par des dépositions de témoins, afin de mériter davantage votre confiance. Mais lorsqu'il n'a ni donné de réponse, ni fourni de témoins, ni prêté de serment, ni cité de loi, il s'imagine que vous, engagés par serment à prononcer selon le vœu des lois, vous me condamnerez, d'après ses discours, dans l'accusation grave qu'il m'intente contre les lois, tant il a peu de raison et de pudeur! Pour moi, ma conduite sera bien différente; je montrerai à quel titre de parenté la succession m'appartient; je ferai voir



que ni le fils de Stratoclès, ni aucun de ceux qui avant lui m'en ont contesté la jouissance ne sont dans le degré légitime, et je le ferai voir si clairement, que nos juges ne pourront en disconvenir. Il est nécessaire de prendre les choses dès le principe : par-là vous saurez, Athéniens, que j'ai seul le droit de proximité, et que la succession en litige ne peut appartenir à mes adversaires.

Hagnias, Stratios son oncle maternel, Eubulide, Stratoclès et moi, nous étions petits-cousins, puisque nos pères étaient cousins paternels. Hagnias se disposant à partir en ambassade pour des affaires qui intéressaient l'État, au lieu de laisser ses biens après lui à ses parents les plus proches, adopta sa nièce; et supposé qu'elle vînt à mourir, légua ses biens à Glaucon son frère maternel : il consigna ses volontés dans un testament. Quelque temps après qu'il eut fait ces dispositions, Eubulide mourut, et sa mort fut suivie de celle de la fille adoptive. Glaucon obtient la succession en vertu du testament. Nous n'avons jamais cru devoir la lui contester en attaquant le testament; mais persuadés que les volontés d'Hagnias devaient avoir lieu dans la disposition de ses biens, nous nous en sommes tenus à ce qui était écrit. Phylomaqué, fille d'Eubulide, conjointement avec ceux qui agissaient pour elle, revendique la succession et l'obtient des juges, ayant gagné contre celui qui la lui contestait en vertu du testament. Elle la revendique, quoiqu'elle fût hors du degré légitime, dans l'espoir, sans doute, que nous ne la lui disputerions pas parceque nous ne l'avions pas contestée à celui qui s'appuyait du testament. Mais voyant que les biens pouvaient être revendiqués par les plus proches, Stratios, Stratoclès et moi, nous nous disposions à les réclamer contre elle. Stratios et Stratoclès moururent avant que nous eussions obtenu action. Je restais seul des petits-cousins paternels du défunt : j'étais le seul à qui la loi adjugeât la succession, tous les autres qui étaient dans le même degré que moi

étant morts. Et par où saurez-vous, Athéniens, que j'étais dans le degré requis, et que mes neveux, parmi lesquels est l'enfant qu'on m'oppose, n'y étaient pas? la loi même va vous l'apprendre. Tout le monde est d'accord que les cousins paternels et leurs enfants sont dans le degré convenable : il faut donc examiner si la loi place dans ce degré nos enfants après nous. Greffier, prends la loi, et fais-en lecture.

Loi.

« Si l'on ne peut descendre, du côté du père, jusqu'aux petits-cousins, la succession est déférée aux collatéraux maternels, dans l'ordre qui vient d'être prescrit. »

Vous l'entendez, Athéniens: le législateur ne dit pas, s'il n'y a personne du côté du père, jusqu'aux enfants des cousins, les enfants des petits-cousins seront héritiers; mais il statue qu'à défaut de petits-cousins, les parents maternels du mort, les frères, les sœurs, leurs enfants et les autres, hériteront dans le même ordre que les parents paternels : il déclare nos enfants hors du degré légitime. Or, ceux à qui les lois n'accordent pas la succession d'Hagnias, quand même je serais mort, peuvent-ils croire qu'ils sont dans le degré légitime lorsque je vis, et que je possède cette succession en vertu des lois? Non, certes, ils n'y sont pas. Ceux dont les pères étaient au même degré que nous, ne jouissent point du droit de proximité : l'enfant dont je suis tuteur n'en jouit donc point davantage, puisque son père était parent d'Hagnias au même degré que les pères des autres. Il est donc étrange que le défenseur du fils de Stratoclès ose me faire d'injustes querelles lorsque les lois me donnent expressément la succession, et qu'elles déclarent ceux qui me la contestent hors du degré nécessaire. Il est étrange que, sous le nom de l'enfant, il me suscite des embarras, et me jette dans les plus grands

périls, lui qui, lorsque je revendiquais la succession, ne me l'a pas même contestée, et n'a pas déposé entre les mains du juge la somme prescrite, dans une circonstance où il devait faire décider la chose s'il avait de bonnes raisons à fournir. Quoi donc! un homme qui ne m'accuse pas sur les biens qui appartiennent sans contredit à l'enfant, qui ne me reproche pas de m'en être approprié une partie, pour lesquels biens il aurait dû me citer en justice si j'eusse prévariqué ainsi qu'eux dans ma gestion; cet homme, dis-je, porte l'impudence jusqu'à m'intenter des accusations aussi graves, pour les biens que vous m'avez adjugés sans ôter à personne la liberté de les revendiquer à mon préjudice!

Vous voyez, je crois, par les raisons alléguées jusqu'à présent, que je ne fais aucun tort à mon pupille, et que je ne suis nullement coupable de ce qu'on m'impute; je me persuade que vous verrez encore mieux, par ce que je vais dire, quel est mon droit à la succession que je réclame.

Dans les commencements où je la revendiquai, ni mon adversaire, qui m'intente aujourd'hui des procès criminels, ne crut devoir la réclamer pour l'enfant en déposant une somme, ni les fils de Stratios, qui sont au même degré que l'enfant, ne pensèrent que les biens leur appartinssent à aucun titre; mais sachant, comme je l'ai dit, qu'ils n'étaient pas dans le degré légitime, ils ne me contestèrent point la succession et se tinrent tranquilles. Et c'est ce que ferait aujourd'hui mon adversaire lui-même, qui, sans doute, ne me susciterait pas de procès, si je lui eusse laissé piller les biens de l'enfant [1] sans m'opposer à ses malversations. Les agents de la fille d'Eubulide, qui est au même degré que les fils de Stratios, et les curateurs de la mère d'Hagnias, qui est au même degré que moi puisqu'elle est

[1] Apparemment que le principal adversaire de Théopompe lui avait été donné pour adjoint dans la tutelle du fils de Stratoclès son frère.



sœur de Stratios, ne craignirent point d'entrer en lice. Ils étaient fort embarrassés pour établir le droit de ces deux femmes. Les avocats de celle qui était saisie de la succession imaginèrent un faux degré de parenté; mais je les convainquis alors sans peine d'avoir inscrit le faux. Les défenseurs de la mère d'Hagnias, qui, quoique sœur de Stratios, était exclue par la loi, qui donne la préférence aux mâles, abandonnèrent son degré de parenté, et l'inscrivirent comme mère du défunt, croyant par-là avoir sur moi l'avantage. Mais le titre de mère, si respectable par la nature, est nul, de l'aveu de tout le monde, lorsqu'il est question d'hérédité. M'inscrivant donc comme fils de cousin, et prouvant que les deux femmes étaient exclues de la succession par la loi, je gagnai ma cause. Il ne servit de rien, ni à celle qui était saisie des biens d'Hagnias, d'avoir déja gagné contre ceux qui s'appuyaient d'un testament, ni à l'autre de se dire mère du même Hagnias: fidèles à la justice et à leur serment, les juges prononcèrent en ma faveur, et m'adjugèrent une succession que je réclamais à juste titre.

Mais, si j'ai gagné contre les deux femmes, avec tant d'avantage, en prouvant que, par rapport à Hagnias, elles n'étaient pas dans le degré requis [1]; si notre adversaire n'a point plaidé contre moi, au nom de l'enfant, et revendiqué pour lui, la moitié de la succession; si les fils de Stratios, qui sont au même degré que l'enfant, ne croient pas même à présent devoir me contester cette même succession; si j'en suis saisi par votre sentence; si je convaincs l'accusa-

[1] Il semble que l'orateur ne s'exprime pas ici exactement. D'après lui-même, ainsi qu'on l'a deja vu et qu'on le verra par la suite, la fille d'Eubulide et la mère d'Hagnias étaient dans le degré requis pour hériter, puisqu'elles étaient petites-cousines d'Hagnias; mais Théopompe, étant au même degré, devait avoir, comme mâle, la préférence. Il semble donc qu'Isée aurait dû dire: *en prouvant que je devais avoir sur elles la préférence.*

teur de ne pouvoir montrer, même en ce jour, que l'enfant, par rapport à Hagnias, soit dans le degré convenable : que vous reste-t-il à savoir sur ces objets, ou que souhaitez-vous encore entendre de ma part? Il me semble que, pour des juges éclairés, la question présente est suffisamment éclaircie.

Mon adversaire, qui débite au hasard des mensonges, et qui s'imagine qu'il peut se répandre impunément en injures, ose me décrier, et m'accable de reproches, dont je pourrai parler tout-à-l'heure. Entre autres choses, il vient dire aujourd'hui que Stratoclès et moi, nous avions fait un traité particulier, lorsque nous étions à la veille de revendiquer la succession. Mais, parmi ceux qui se disposaient à la réclamer, nous étions les seuls qui ne pouvions faire ensemble d'arrangement. La fille d'Eubulide et la mère d'Hagnias pouvaient s'arranger entre elles, et décider que celle qui gagnerait partagerait avec celle qui perdrait, puisqu'on devait prononcer pour chacune séparément. Nous n'étions pas, nous, dans le même cas; chacun devait revendiquer pour soi la moitié de la succession, par un acte à part, mais au même titre de parenté. Or, comme on ne rend qu'un seul jugement pour ceux qui revendiquent une succession au même titre, l'un ne pouvait pas gagner et l'autre perdre; mais nous courions l'un et l'autre les mêmes risques. Ainsi, nous ne pouvions faire ensemble aucun traité particulier. C'est lorsque Stratoclès est mort avant que nous eussions chacun revendiqué la moitié de la succession; c'est lorsque lui ni son fils, aux termes de la loi, ne pouvaient avoir droit aux biens d'Hagnias; c'est lorsque toute la succession devait me revenir, si je gagnais contre ceux qui en étaient saisis; c'est alors que mon adversaire fabrique à loisir ses reproches artificieux, se flattant de pouvoir aisément vous en imposer par la subtilité de ses discours. Il est facile de voir par la loi même, que ce qu'il m'impute est impossible, et qu'en matière de

successions, elle a tout prévu. Qu'on prenne la loi, et qu'on la lise. (*On lit la loi.*)

Croyez-vous, Athéniens, que la loi permette ici de faire des traités particuliers? Au contraire, quand même on en aurait fait d'abord, n'ordonne-t-elle pas, en termes clairs et formels, que chacun revendiquera la succession pour sa part, et qu'on ne rendra qu'un jugement pour ceux qui la revendiquent au même titre? n'est-ce pas ainsi qu'elle dispose les revendications? Et lorsque les lois s'expriment de la sorte, lorsqu'il n'est pas possible de faire de pareils arrangements, mon adversaire n'a pas craint, dans un objet aussi essentiel, de débiter les mensonges les plus invraisemblables! Ce n'est pas tout; il a encore avancé les choses les plus contradictoires; et là-dessus, Athéniens, daignez m'écouter avec attention.

Il prétend que je suis convenu de partager avec mon pupille, la succession par moitié, si je gagnais contre ceux qui en étaient saisis. Mais ou l'enfant, comme il le dit, devait avoir sa part à titre de parenté; et alors qu'était-il besoin que je fisse cette convention, puisque nos adversaires pouvaient, au nom de l'enfant, revendiquer aussi bien que nous la moitié de la succession? ou, si le fils de Stratoclès n'était pas dans le degré légitime, pourquoi serais-je convenu avec eux de partager une succession que les lois mêmes m'accordaient tout entière? Ne pouvais-je la revendiquer si je ne les mettais dans mon parti? Mais le droit de revendiquer est un droit commun, accordé par la loi à tout le monde. Ils ne peuvent donc apporter cette raison. Pouvaient-ils témoigner en ma faveur, de sorte que s'ils ne l'eussent pas fait, je n'aurais pu obtenir les biens d'Hagnias? Mais c'était comme parent, et non comme donataire, que je les réclamais, et, par conséquent, je n'avais pas besoin de témoins. Mais, si je ne pouvais faire de traité particulier lorsque Stratoclès vivait, si Stratoclès n'a laissé à son fils aucune partie des biens d'Hagnias, qui lui eussent

été adjugés, s'il n'était pas naturel que je convinsse de les partager avec lui par moitié; adjugez-moi, Athéniens, je vous en conjure, adjugez-moi de nouveau la succession que je possède. Mais, si de plus mes adversaires ont négligé de revendiquer d'abord cette succession, s'ils ne l'ont jamais réclamée avant que je l'eusse obtenue, doit-on ajouter foi à leurs discours? Non, assurément, à ce qu'il me semble.

Comme, sans doute, vous serez étonnés qu'ils n'aient pas revendiqué la moitié de la succession contre les premiers qui en ont été saisis, ils prétendent que c'est moi qui en suis cause, parceque j'étais convenu de partager avec eux. C'est la raison, disent-ils, pour laquelle ils n'ont pas attaqué les premiers possesseurs. Pour ce qui me regarde, les lois, disent-ils encore, les empêchaient de m'attaquer, parcequ'elles ne permettent pas à des pupilles de plaider contre leurs tuteurs.

Ils en imposent également sur ces deux points. D'abord, ils ne peuvent citer une loi qui les empêche de m'attaquer en justice, au nom de l'enfant; il n'en est pas qui s'y oppose. Oui, les lois qui leur ont permis de me susciter un procès criminel, leur permettaient de m'intenter un procès civil au nom de l'enfant. Ensuite, la raison pour laquelle ils n'ont point revendiqué les biens d'Hagnias, contre les premiers possesseurs, ce n'est pas que je fusse convenu de partager avec eux, mais c'est qu'ils n'avaient nul droit à ces biens. Je suis sûr que si j'eusse permis à l'enfant de plaider contre moi, avec la volonté de lui laisser adjuger la moitié de la succession, ses défenseurs se fussent bien donné de garde de plaider; ils n'eussent pas même entrepris de le faire, convaincus que l'enfant étant hors du degré convenable, s'il eût été envoyé en possession de biens qui ne lui appartenaient pas, ces biens n'eussent pas tardé à lui être enlevés par les plus proches parents; car la loi, je le répète, ne fait pas jouir du droit de proximité nos enfants après



nous, mais les parents maternels du mort. Glaucon, frère maternel d'Hagnias, aurait revendiqué ses biens, et nos adversaires, loin d'avoir sur lui l'avantage en qualité de parents, auraient même été jugés hors du degré légitime. Que si Glaucon n'eût pas voulu agir, sa mère, qui est aussi celle d'Hagnias, l'aurait fait à sa place, elle qui, par rapport à son fils, est dans le degré convenable; et comme ceux contre qui elle eût plaidé n'y sont point, elle eût certainement obtenu de vous la moitié de la succession que lui eussent conférée la justice et les lois. Si notre adversaire n'a point revendiqué, ce n'est donc pas que les lois ou moi y missions obstacle; mais il a forgé ces prétextes, pour m'inquiéter par d'injustes poursuites, pour m'intenter des procès criminels, et me charger de calomnies, dans l'espérance de tirer de moi quelque argent, et de me dépouiller de ma tutelle. Il croit pouvoir s'applaudir de cette manœuvre, parceque, s'il échoue, il ne perdra rien de sa fortune, et que, s'il réussit au gré de ses desirs, il pillera dès lors en sûreté les biens de l'enfant. Vous ne devez donc pas, Athéniens, prêter l'oreille à ses discours, autoriser l'injustice, et accoutumer de pareils hommes à intenter des procès criminels dans des matières où les lois n'accordent que des actions civiles. Le droit ici est fort simple et facile à saisir; je vais vous l'exposer en peu de mots, et après l'avoir confié à votre mémoire, je songerai à détruire les autres imputations.

Quel est donc ce droit, et qu'est-ce que je demande? Si l'adversaire dit que l'enfant doit partager les biens d'Hagnias à titre de parenté, qu'il revendique devant l'archonte la moitié de la succession, et, si vous la lui adjugez, qu'il la prenne; car c'est là ce que les lois ordonnent. Si, ne la réclamant point à ce titre, il dit que je me suis engagé à partager avec l'enfant, ce dont je ne conviens pas, qu'il m'attaque en justice; et, s'il prouve que j'ai contracté quelque engagement, qu'il m'oblige à le remplir; cela est juste. Pré-

tend-il que l'enfant et moi, nous ne pouvons, ni faire cause commune, ni plaider l'un contre l'autre? qu'il cite la loi qui nous en empêche, et s'il peut en montrer une seule, qu'il obtienne une partie des biens contestés. Dira-t-il enfin, que l'enfant ne doit ni revendiquer la moitié de la succession, ni m'attaquer en justice, mais que la succession lui appartient dès aujourd'hui tout entière? qu'il demande donc à l'archonte d'ordonner la location des biens d'Hagnias, au nom de l'enfant; et alors celui qui les aura loués me les redemandera comme appartenant à l'enfant. C'est là le droit tout pur; c'est là ce que prescrit la loi, et non, certes, de m'intenter des procès criminels dans des matières où elle n'accorde que des actions civiles, et non de me faire courir d'aussi grands risques, parceque je refuse de partager avec l'enfant un héritage que j'ai obtenu par votre sentence, contre ceux qui en étaient saisis. Si j'avais malversé dans ma tutelle, et que j'eusse fait tort à mon pupille en m'appropriant quelque partie de ses biens, c'est alors qu'on aurait dû m'intenter de pareils procès, mais non, assurément, pour les biens qui m'appartiennent. L'adversaire n'a donc rien fait de juste dans cette partie, il n'a rien dit de vrai dans les autres, il a controuvé les griefs par un esprit de cupidité, me calomniant, donnant aux lois des entorses, cherchant à triompher des juges et de moi, contre la justice; vous en convenez sans doute, la chose est évidente pour chacun de vous; et je ne pense pas qu'il soit besoin d'en dire davantage.

Je vois, au reste, qu'il s'est beaucoup étendu sur la fortune de l'enfant et sur la mienne, qu'il a représenté l'une comme très modique et dans le plus mauvais état, qu'il me donne fort gratuitement de grandes richesses et un caractère dur. Il me reproche de n'avoir pas seulement marié une des quatre filles de Stratoclès : je ne contribue point, dit-il, à leur dot, et cela lorsque je jouis des biens de leur frère. Je vais aussi parler de cet objet; car il se flatte, par

de tels discours, d'exciter contre moi votre haine, comme si j'avais grossi ma fortune aux dépens d'autrui, et votre compassion pour les enfants de Stratoclès, en vous faisant croire qu'ils sont réduits à l'indigence. Il faut ne rien vous laisser ignorer de ce qui est, et vous bien instruire, afin que vous sachiez que notre adversaire en impose là-dessus, comme sur tout le reste.

J'avouerais, Athéniens, que je suis le plus méchant des hommes si, Stratoclès ayant laissé des affaires embarrassées et moi étant à l'aise, je ne prenais aucun soin de ses enfants. Mais s'il a laissé une fortune et plus considérable et plus solide que la mienne, une fortune assez ample pour que ses filles soient bien mariées, et que son fils, avec le reste, n'en soit pas moins riche; si les biens de ce fils se trouvent fort améliorés, grace à mon administration : assurément, loin de mériter qu'on me blâme de ne pas ajouter ce qui m'appartient à ce qu'il possède, on doit plutôt me louer de conserver et d'augmenter son patrimoine. Je n'aurai pas de peine à prouver ce que j'avance; je vais vous exposer d'abord l'état de nos fortunes, et je dirai après cela à quel titre je prétends être maintenu dans ma tutelle.

Stratoclès et moi, nous avions un patrimoine suffisant pour vivre, et non pour remplir les charges. En voici la preuve. Nous n'avons eu, chacun, de nos épouses que vingt mines; or, aurions-nous pris une dot aussi modique, si nous avions eu de grands biens? Il échut à Stratoclès, outre ce qu'il avait, une fortune de plus de 2 talents et demi. Car Théophon, frère de sa femme, adopta, en mourant, une de ses filles, à laquelle il légua une terre de deux talents, située sur le territoire d'Éleusis, soixante moutons, cent chèvres, des meubles, un cheval de prix, avec lequel il avait commandé dans les troupes, et tous les autres effets. Maître de ces biens pendant neuf ans entiers, Stratoclès les a fait valoir et a laissé une fortune de 5 talents 3 000 drachmes, en comptant son patrimoine, mais indépendamment de ce

que Théophon avait légué à sa fille. Il a laissé [1] une terre de 2 talents et demi, dans le bourg de Thria, une maison dans celui de Melite, de 3 000 drachmes, une autre de 500 dans Éleusis. Tels sont les biens-fonds qui, étant loués, rapportent, la terre 12 mines, et la maison 3, ce qui fait en tout 15 mines. Ajoutez de l'argent prêté à intérêt, environ 4 000 drachmes : l'intérêt étant de 9 oboles par mois, forme pour chaque année un produit de 720 drachmes. Les revenus, en tout, sont de 22 mines et davantage. Il a laissé, outre cela, des meubles, des troupeaux, du blé, du vin et des fruits. Ces objets vendus ont donné 4 000 drachmes, auxquelles il en faut joindre 900, qu'on a trouvées dans la maison, et près de 2 000, provenant de plusieurs dettes que la mère de l'enfant a recueillies, et dont elle a rapporté les deniers en présence de témoins. Je ne parle pas encore d'autres articles qu'a laissés Stratoclès, et que nos parties adverses tiennent cachés; je ne parle que des biens-fonds et de ceux qu'elles reconnaissent elles-mêmes. Greffier, fais paraître les témoins de ce que j'avance.

(*Les témoins paraissent.*)

Telle est la fortune de Stratoclès; elle est même plus considérable, mais je dirai par la suite [2] les articles qui ont été soustraits. Et la mienne quelle est-elle? J'ai une terre à OEnoë de 5 000 drachmes, et de plus la succession qu'a laissée Hagnias, de 2 talents environ et 5 000 drachmes seulement. J'ai donc 110 mines moins que mon pupille. Et dans mes biens je compte ceux de mon fils, qui a été adopté, tandis que je n'ai pas ajouté à ceux de mon pupille les biens de 2 talents et demi légués par Théophon à sa

[1] En recueillant toutes les sommes suivantes, mis à part les produits et les intérêts, on trouve un total de 5 talents 3 000 drachmes moins 46 mines, qui devaient être le patrimoine de Stratoclès.

[2] *Je dirai par la suite.* Cependant il nen est pas parlé dans ce qui suit. Cette phrase ferait croire qu'il manque quelque chose dans le discours, et que nous ne l'avons pas entier.

sœur, qu'il a adoptée. Si l'on ajoute cet objet que je n'ai pas mis en ligne de compte, on trouvera que sa fortune est au moins de 8 talents. D'ailleurs, je ne possède pas encore irrévocablement la succession d'Hagnias; on me menace de s'inscrire en faux contre mes témoins, en sorte qu'il me faudra plaider de nouveau pour cette succession; au lieu que les biens laissés par Stratoclès à son fils lui appartiennent incontestablement, et ne peuvent être sujets à litige. Pour preuve que ma fortune n'est pas plus considérable, même en comptant les biens de mon fils qui a été adopté, et qu'on me menace de s'inscrire en faux contre mes témoins, au sujet de la succession d'Hagnias, greffier, prends les dépositions qui l'attestent, et lis.

(On lit les dépositions.)

Nos deux fortunes diffèrent-elles de peu? La différence entre l'une et l'autre n'est-elle pas si grande, que la mienne n'est rien en comparaison de celle de mon pupille? On ne doit donc pas ajouter foi aux discours d'un homme qui, lorsque Stratoclès a laissé de si grands biens à son fils, n'a pas craint, pour me décrier, d'avancer contre moi de pareils mensonges. Il prétend qu'il m'est échu trois successions, et que, possédant de grandes richesses, je les cache pour que la ville n'en tire aucun avantage. Quand on n'a rien de bon à dire dans une cause, il faut nécessairement que l'on fabrique de tels discours pour l'emporter sur ses adversaires, en les calomniant. Vous m'êtes tous témoins que les frères de ma femme, Chéréléos et Macartatos n'avaient qu'une fortune médiocre, et n'étaient pas en état de remplir les charges. Vous savez que Macartatos, ayant vendu sa terre, acheta un vaisseau, l'équipa et partit pour la Crète. Ce fait n'est pas inconnu; on en parlait dans le public, on craignait même que, nous faisant rompre la paix, Macartatos ne nous mît en guerre avec Lacédémone. Chéréléos a laissé une terre à Prospalta, dont la valeur est au plus de 30 mines : il mourut avant Macartatos, qui

mourut aussi avec le bien qu'il avait emporté; il perdit tout dans la guerre, et son vaisseau et la vie. La terre de Prospalta revenant à leur sœur, mon épouse, celle-ci m'engagea à donner pour adoptif à Macartatos, un de mes fils [1]; non, afin que je pusse remplir les charges, en ajoutant à ma fortune cette terre, puisque je les remplissais avec la même ardeur avant cette adoption. Je contribuais comme les autres, je m'acquittais avec zèle de ce qui m'était ordonné; et c'est par malignité pure que mon adversaire me représente comme un citoyen inutile, quoique riche. Pour conclure en peu de mots, je lui fais une proposition décisive, qui vous paraîtra juste, sans doute. Je consens à confondre ma fortune avec celle de mon pupille, et, soit que nous ayons peu ou beaucoup, nous prendrons chacun exactement la moitié. Il n'y consentira pas, j'en suis sûr [2].

[1] *Un de mes fils.* C'est le fils de Théopompe, auquel on donna le nom de son oncle maternel, Macartatos, et contre lequel est composé le plaidoyer de Démosthène, que nous allons voir.

[2] Cette manière brusque de finir a fait croire à de savants éditeurs qu'il manque quelque chose à la fin ainsi qu'au commencement du discours; mais la lacune n'est pas mieux constatée dans une partie que dans l'autre; et les orateurs ne s'astreignaient pas, surtout dans les plaidoyers, à employer les exordes et les péroraisons. Ainsi ce n'est pas par la fin du discours, mais par la phrase dont nous avons parlé plus haut, que l'on pourrait croire qu'il y manque quelque chose.

PLAIDOYER DE DÉMOSTHÈNE.

Puisque nous avons déja eu plusieurs procès à soutenir contre les mêmes adversaires pour la succession d'Hagnias; puisque, toujours violents, toujours méprisant les lois, ils prétendent, à tout prix, garder une fortune usurpée; je me vois contraint, ô juges! à remonter à l'origine de ces débats. Par là, vous suivrez sans peine tout mon discours, et je démasquerai des fourbes qui, par des intrigues anciennes, persévérantes, veulent assouvir toutes leurs cupides fantaisies. Je vous prie donc, ô juges! de me prêter une attention bienveillante et soutenue. Je vais réunir tous mes efforts pour répandre sur l'exposé des faits la plus grande clarté.

La mère de l'enfant que vous voyez [1] a réclamé l'héritage d'Hagnias dont elle était la plus proche parente. Elle eut des concurrents; aucun ne se prétendit uni au défunt par des liens plus étroits; aucun ne lui disputa la succession à titre de proximité. Mais Glaucos, du dême d'Oïon, Glaucon son frère, et Théopompe, père de Macartatos, ici présent, Théopompe, instigateur de toutes ces cabales, et auteur de la plupart des dépositions, présentaient un testament fabriqué par eux-mêmes. La fausseté de cette pièce fut reconnue; ils perdirent leur cause; ils perdirent plus, l'estime publique. Théopompe était là lorsque le héraut demandait à haute voix si quelqu'un voulait, sur consignation [2], disputer l'héritage d'Hagnias à titre de parenté

[1] Eubulide III.

[2] On appelait παρακαταβολή, une somme déposée par ceux qui réclamaient de l'État des biens confisqués ou des restitutions du Trésor, et par les particuliers qui se prétendaient des droits à une succession. Les premiers étaient tenus de consigner le cinquième, et les derniers le dixième de la valeur de l'objet en litige. (*V.* Harpocr.; Poll. VIII, 6.)

ou en vertu de volontés dernières : mais il n'osa le faire, et prononça ainsi sa propre déshérence.

La mère de cet enfant était donc saisie de la succession qui lui était juridiquement dévolue contre plusieurs prétendants. Trop téméraires pour fléchir sous les lois et sous vos arrêts, ceux-ci reviennent à la charge : tous les moyens seront bons pourvu qu'ils arrachent cet héritage des mains d'une faible femme. Le père de notre adversaire, Glaucon, Glaucos, vaincus, mais non intimidés, forment une ligue nouvelle, rédigent un traité qu'ils déposent chez Médéos d'Agnonte; et, renforcés d'un de leurs amis, appelé Eupolème, ils attaquent, de concert, Phylomaqué, et la citent devant l'archonte aux fins de restituer la succession. Quel droit alléguaient-ils? un simple prétexte : la loi, disaient-ils, permet à tout plaideur d'assigner celui qui a recueilli une succession, même par jugement. Action donnée par le magistrat, les plaidoiries commencèrent; les fourbes avaient sur nous deux avantages, l'intrigue et le temps. Par devoir, ô juges! l'archonte accorda à chacun des demandeurs autant de temps qu'au défendeur qui était seul. Parlant pour la femme, je ne pouvais comparer à loisir, devant le tribunal, les degrés de parenté des parties, développer mes moyens, réfuter un seul des mensonges dont on nous accablait : c'était la lutte de quatre contre un! véritable guet-apens, où une bande d'agresseurs, armée de calomnies, nous frappait à coup sûr. Grace à cet habile et coupable manége, les juges égarés, comme l'on peut penser, étaient divisés d'opinion. Une majorité se forma sous l'influence de tant de déceptions; et l'on vit sortir de l'urne trois ou quatre bulletins de plus en faveur de Théopompe.

Voilà, ô juges! comment les choses se passèrent alors. La naissance de cet enfant était une occasion de réparation. Indigné de la sentence extorquée par nos adversaires, et convaincu que la religion des magistrats avait été surprise,

je fis entrer dans la section d'Hagnias le jeune Eubulide, arrière-petit-fils de sa fille, pour perpétuer sa descendance. Le plus proche parent, nommé aussi Eubulide, déja père d'une fille, qui est la mère de mon jeune client, demandait aux dieux un fils. Son desir ne fut pas accompli : il souhaita du moins que son petit-fils fût adopté par la branche des Hagnias, et qu'il entrât dans sa section; car il voyait dans cet enfant son plus proche héritier, celui qui, mieux que nul autre, pouvait prévenir l'extinction de sa race. Époux de sa fille, qui était ma cousine, je me conformai à ses vœux. Je présentai l'enfant à la section d'Eubulide et d'Hagnias, qui comptait parmi ses membres Théopompe, et qui compte encore Macartatos. Les chefs de la section connaissaient le petit Eubulide dont la filiation était notoire; ils voyaient Macartatos, peu disposé à courir les chances d'une opposition, laisser la victime à l'autel, et consentir, par son silence, à l'adoption demandée: ils repoussèrent donc les sollicitations parjures que celui-ci leur avait adressées; et, devant les entrailles fumantes de la victime, prenant les bulletins sur l'autel de Jupiter, protecteur de nos sections, ils prononcèrent la juste et légale admission du candidat dans la branche d'Hagnias, à titre d'enfant adoptif d'Eubulide. Cette décision prise dans la section de Macartatos, le nouveau fils d'Eubulide essaya de réclamer les biens laissés par Hagnias. Victorieuse après les premiers débats, sa mère s'était fait adjuger cet héritage; Théopompe et ses amis l'en avaient ensuite dépouillée. C'est au nom de la loi invoquée par ces derniers que le jeune Eubulide se présente à son tour. Il a fait assigner Macartatos devant l'archonte. Inadmissible sous le nom de celui qui avait donné une nouvelle famille au demandeur, l'action a été intentée au nom de mon frère.

Lis-nous la loi qui permet d'assigner celui qui a recueilli un héritage.

Loi.

Celui qui dispute une succession ou une héritière après l'adjudication qui en a été faite, devra signifier une citation par devant l'archonte, comme pour toutes les réclamations judiciaires. Le demandeur déposera une somme en garantie. Faute de remplir ces formalités, sa revendication sera nulle et non avenue. Si le possesseur de la succession est mort, son héritier pourra être poursuivi de la même manière tant que la prescription ne sera pas acquise [1]. Le demandeur montrera ses titres au magistrat, comme a fait le défunt, dont son adversaire a recueilli les biens.

Vous avez entendu la loi : voici maintenant ma juste prière, ô juges! toute ma cause se réduit à prouver que le jeune Eubulide et Phylomaqué sa mère, fille d'Eubulide, sont plus proches parents d'Hagnias que Théopompe, père de Macartatos. Cependant je ferai plus, je démontrerai qu'il ne reste, de la branche d'Hagnias, que l'enfant et sa mère. Cela fait, je vous demande, ô juges! de nous venir en aide. J'avais d'abord pensé à rédiger un tableau de cette grande famille pour la suivre dans le développement de toutes ses branches; mais j'ai réfléchi que le tribunal entier n'aurait pu le voir nettement, que ses membres les plus éloignés n'auraient rien distingué; et je me suis borné à la parole qui frappe à la fois toutes les oreilles. J'essaierai donc de vous exposer, avec une grande précision, toute cette généalogie.

Busélos, ô juges! était du dême d'Oïon; il eut cinq fils, Hagnias, Eubulide, Stratios, Habron, Cléocrite; tous atteignirent l'âge mûr; et leur père distribua entre eux ses biens avec toute l'équité convenable. Ce partage fait, chacun

[1] Une loi tirée d'Isée (*Succ. de Pyrrh.*), explique ceci : « Si l'action n'est pas intentée pendant les cinq ans qui suivent la mort du successeur immédiat, la succession sera acquise aux héritiers du défunt, sans qu'on puisse les en déposséder. »

d'eux contracta un mariage légitime, et eut enfants et petits-enfants. De Busélos, comme d'une souche unique, sortirent cinq branches qui, distinguées et séparées, produisirent chacune leur race particulière.

Je ne surchargerai pas votre attention et la mienne de la descendance de trois fils de Busélos. Là, aucun membre, placé au même degré que Théopompe, ne nous a, jusqu'à ce jour, inquiétés sur nos droits à l'héritage d'Hagnias, ni sur mon mariage[1] : ils savent tous qu'ils n'ont rien à démêler ici. Voilà donc trois branches que je laisse de côté pour le moment; je n'en parlerai que quand ma cause l'exigera. Quant à Théopompe, père de notre adversaire, quant à Macartatos lui-même, force est d'en parler. Juges, je serai court.

Busélos, je l'ai dit, eut cinq fils; nous en distinguerons deux : Stratos, bisaïeul de Macartatos, et un premier Hagnias, trisaïeul maternel de ce jeune enfant. D'Hagnias et d'une même mère, naquirent Polémon et Phylomaqué. Stratios eut une fille, Phanostraté, et un fils, Charidème, aïeul de Macartatos.

Or, je vous le demande, ô juges! lequel touche de plus près à Hagnias, de Polémon, son fils, et de Phylomaqué, sœur de Polémon; ou de Charidème, fils de Stratios; neveu d'Hagnias? Nos propres enfants ne nous sont-ils pas unis par des liens plus étroits que les enfants d'un frère? N'est-ce pas une règle reconnue et de tous les Hellènes et de tous les Barbares?

Cela posé, notre route devient facile : vous allez sentir, dans toute leur étendue, la violence et l'audace de nos adversaires.

Polémon eut un fils en qui revivait le nom de son aïeul. Ce second Hagnias mourut sans enfants. Philagros, fils du

[1] Ceci s'explique par les premiers mots de la loi qui est citée un peu plus haut.

premier Eubulide, neveu du premier Hagnias, reçut en mariage, des mains de son cousin Polémon, Phylomaqué sa sœur. De là naquit Eubulide, aïeul maternel de mon client. Telles furent les descendances de Polémon et de la première Phylomaqué. Macartatos remonte à Stratios par Théopompe et par Charidème.

Je vous le demande encore, ô juges! entre Hagnias, fils de Polémon, Eubulide, fils de Phylomaqué, et Théopompe, descendant de Charidème au premier degré, de Stratios au second, quels sont les plus proches parents de l'ancien Hagnias? ne sont-ce pas les premiers? Cela demeurera incontestable, tant qu'un fils et une fille seront notre propre sang; tant que l'enfant d'un fils ou d'une fille seront plus rapprochés de nous que l'enfant d'un neveu, qui appartient presque à une autre famille.

Macartatos, que vous voyez, est donc né de Théopompe; son jeune antagoniste est l'enfant adoptif d'Eubulide, fils de Phylomaqué, et cousin d'Hagnias par sa mère. Par son nouveau père, il est petit-cousin d'Hagnias, puisque sa mère était sœur germaine de Polémon. Le fils de Théopompe ne prétend pas, sans doute, appartenir et aux Hagnias et aux Stratios.

Les choses étant ainsi, cet enfant possède un titre légal, et il est à un degré où, d'après la loi, il y a successibilité. Ce titre est celui de fils d'un cousin germain d'Hagnias, dont la succession est débattue. Le père de Macartatos n'a pu rendre son fils habile à hériter; car il appartient à une autre branche, celle des Stratios. Une autre branche! la succession est, pour elle, chose étrangère. Tant qu'il restera un Hagnias, tous les Stratios en sont exclus; aucun d'eux ne doit, à l'exemple de nos adversaires, se prévaloir d'un titre éloigné pour chasser violemment les héritiers légitimes. Sur cette question, Théopompe a fait trébucher la justice.

Quels sont donc les membres vivants de la branche

d'Hagnias? Phylomaqué, mon épouse, fille d'Eubulide, cousin germain du deuxième Hagnias; et cet enfant, admis dans cette branche comme étant un Eubulide. Étranger à cette branche, le père de Macartatos a surpris les juges par une grossière imposture; il a dit : La tante du second Hagnias n'était pas sœur germaine de Polémon, fils du premier Athénien de ce nom; et moi, je suis un rameau de la branche d'Hagnias. Mensonges, ô juges! mensonges que cet homme lançait avec pleine sécurité, sans présenter un seul témoin responsable, et soutenu par la cabale qui, voulant emporter d'assaut ce procès, travaillait ardemment à dépouiller la mère du jeune Eubulide, d'un héritage qui lui était dévolu par sentence.

Je veux, ô juges! vous soumettre les dépositions à l'appui de ce que je viens de dire. On attestera d'abord que Phylomaqué, fille d'Eubulide, a obtenu juridiquement la succession contestée, à raison de son degré de parenté: toutes mes autres allégations seront successivement confirmées. — Lis les dépositions.

Première Déposition.

.... [1] Attestent qu'ils étaient présents devant l'arbitre, sous l'archonte Nicophème, lorsque Phylomaqué, fille d'Eubulide, gagna son procès contre tous les prétendants à la succession d'Hagnias.

Vous l'avez entendu, ô juges! la fille d'Eubulide a obtenu juridiquement cet héritage. L'intrigue n'a été pour rien dans ce résultat; la justice a tout fait; son titre a prévalu, celui de plus proche parente d'Hagnias; celui de

[1] Cette déposition et les suivantes commencent, dans le texte, d'une manière tout à fait insolite. Les noms des témoins ne s'y trouvant pas, il est évident qu'elles ne nous sont point parvenues dans leur entier. Il en manque même plusieurs totalement dans un des meilleurs manuscrits consultés par Reiske.

fille d'un cousin d'Hagnias; celui de membre de la branche d'Hagnias. Macartatos ne manquera pas de dire: Un jugement a fait passer dans les mains de mon père l'héritage qu'on me dispute. Vous lui répondrez, vous: Il est vrai; mais, avant Théopompe, Phylomaqué avait aussi été envoyée en possession; et le droit de cette femme était solidement établi. N'était-elle pas fille d'Eubulide, d'un cousin germain du défunt? Pour Théopompe, que sa naissance a placé dans une branche différente, c'était un intrus, un fripon. A-t-il obtenu, dis-nous, un arrêt contre le jeune fils d'Eubulide, petit-cousin d'Hagnias par son père? quelque autre en a-t-il obtenu? Dans cette arène, nous ne voyons aujourd'hui que deux combattants, le fils d'Eubulide et le fils de Théopompe. Le bon droit, la raison feront seuls incliner notre balance.

On va lire le reste des attestations concernant le degré de parenté; on commencera par celles qui établissent que Philomaqué, tante du second Hagnias, était sœur germaine de Polémon, père du même Hagnias.

Dépositions.

.... Attestent ce qui suit:

Nous sommes du même dème que Philagros, père d'Eubulide, et que Polémon, père d'Hagnias. Il est notoire pour nous que Phylomaqué, mère d'Eubulide, passait pour sœur germaine de Polémon, père d'Hagnias.

Nous n'avons jamais ouï dire que Polémon, fils du premier Hagnias, ait eu un frère.

.... Déposent qu'OEnanthé, mère de leur aïeul Stratonide, était cousine germaine de Polémon, père d'Hagnias; qu'ils ont appris de leur propre père que Polémon, père d'Hagnias, n'avait jamais eu de frère, mais bien une sœur germaine, Phylomaqué, mère d'Eubulide, de qui est née la seconde Philomaqué, mariée à Sosithée.

.... Dépose en ces termes :

Je suis parent d'Hagnias et d'Eubulide; j'appartiens à leur dème et à leur section. Mon père et d'autres membres de la famille m'ont dit que Polémon, père d'Hagnias, n'avait point eu de frère; mais qu'il avait pour sœur, dans les deux lignes, Phylomaqué, mère d'Eubulide, père de l'autre Phylomaqué, épouse de Sosithée.

.... Atteste ce qui suit :

Archiloque, mon aïeul, qui m'a adopté, était parent de Polémon, père d'Hagnias. Je lui ai entendu dire que ce Polémon avait eu, non un frère, mais une sœur germaine, Phylomaqué, mère d'Eubulide, de qui est née l'autre Phylomaqué, que Sosithée a épousée.

.... Certifie que Callistrate, son beau-père, était cousin germain de Polémon, père d'Hagnias, et de Charidème, père de Théopompe; que sa mère était petite-cousine de Polémon, et qu'elle lui a dit souvent : La mère d'Eubulide, Phylomaqué, a, pour frère germain, Polémon, père d'Hagnias; et jamais on n'a connu de frère à ce même Polémon.

Dans les premiers débats, ô juges! lorsque nos nombreux antagonistes conspirèrent la ruine d'une femme, nous ne fîmes rédiger aucune preuve testimoniale, nous ne produisîmes aucun témoin pour constater ce qui était authentique. L'ennemi, au contraire, avait préparé toutes ses armes : l'habile mensonge, l'audacieuse calomnie trompèrent le tribunal. On alla jusqu'à soutenir que Polémon, père d'Hagnias, n'avait pas eu de sœur germaine. Était-il possible d'altérer plus effrontément un fait aussi grave et aussi notoire? C'est là que les fourbes concentraient presque tous leurs efforts. Aujourd'hui, notre marche est différente : pour certifier l'état de la sœur de Polémon, de la tante d'Hagnias, nous présentons des témoins. Le défenseur de Macartatos n'a donc que le choix entre toutes ces propositions également mensongères :



Polémon, Phylomaqué n'étaient pas frère et sœur germains;

Polémon, Phylomaqué n'avaient pas, pour père, Hagnias; pour aïeul, Busélos;

L'autre Hagnias, dont nous revendiquons l'héritage, ne descendait pas, au premier degré, de Polémon;

Phylomaqué n'était pas tante du même Hagnias;

Eubulide ne naquit point du mariage de Phylomaqué avec Philagros, cousin d'Hagnias;

La seconde Phylomaqué n'est pas fille du second Eubulide, encore cousin d'Hagnias; et la maison d'Eubulide n'a pas adopté son jeune fils, en se conformant aux lois;

Enfin, la branche d'Hagnias comptait parmi ses membres Théopompe, père de Macartatos.

Je défie le plus intrépide imposteur d'oser appuyer de son témoignage une seule de ces étranges assertions. On allègue un premier succès! il fut, je le répète, l'œuvre de l'audace et de la calomnie; achevons de le prouver par la lecture de nos dernières dépositions.

Dépositions.

.... Déclare être parent de Polémon, père d'Hagnias; et tenir de son propre père que Philagros, père d'Eubulide; Phanostraté, fille de Stratios; Callistrate, aïeul maternel de Sosithée; Euctémon, ancien archonte-roi; et Charidème, père de Théopompe et de Stratoclès, étaient cousins et cousines de Polémon, du côté des mâles; que, par Philagros, Eubulide était parent, au même degré, avec les fils de Charidème et avec Hagnias; que, par Phylomaqué, sa mère, le même Eubulide passait pour être cousin du même Hagnias, vu qu'il était fils d'une tante paternelle de ce dernier.

.... Attestent ce qui suit:

Nous appartenons à la famille de Polémon, père d'Hagnias; de Philagros, père d'Eubulide; d'Euctémon, ancien archonte-roi. Il est à notre parfaite connaissance qu'Euctémon était frère



consanguin de Philagros; que, lors de la demande d'Eubulide pour la succession d'Hagnias, le cousin de Polémon, père de ce dernier, Euctémon, vivait encore; et que cet héritage ne fut alors disputé au réclamant, à titre de proximité plus grande, ni par Euctémon, ni par personne.

.... Déposent qu'ils sont fils de Straton, parent de Polémon, de Charidème et de Philagros, qui étaient pères, le premier d'Hagnias, le second de Théopompe, le troisième d'Eubulide; et qu'ils ont recueilli de la bouche de leur propre père ce qui suit :

Philagros avait épousé en première noces Phylomaqué, sœur germaine de Polémon, père d'Hagnias; de cette union naquit Eubulide. Après la mort de Phylomaqué, Philagros prit une autre femme, nommée Télésippe, qui lui donna un fils, Ménesthée, frère consanguin du même Eubulide. Lorsque celui-ci revendiqua, à titre de parenté, les biens laissés par Hagnias, il n'eut personne pour concurrent, pas même Ménesthée ni Euctémon.

.... Affirme que son père Archimaque était uni par le sang à Polémon, père d'Hagnias; à Charidème, père de Théopompe; à Philagros, père d'Eubulide. Il certifie avoir ouï dire à Archimaque que Philagros avait d'abord épousé Phylomaqué, sœur germaine de Polémon, père d'Hagnias; que, de sa première femme, il a eu Eubulide; que, celle-ci morte, il s'est remarié à Télésippe; que, de ce second lit, naquit Ménesthée, frère d'Eubulide, du côté paternel seulement; qu'enfin, pendant l'instance d'Eubulide pour être envoyé en possession de l'héritage d'Hagnias, dont il était le plus proche parent, Ménesthée, Euctémon, frère de Philagros, et tous les membres de la famille ont respecté en silence les droits du demandeur.

.... Constate que Callistrate, son aïeul maternel, était frère d'Euctémon, ancien archonte-roi, et de Philagros, père d'Eubulide; qu'Euctémon et Philagros étaient cousins de Polémon, père d'Hagnias, et de Charidème, père de Théopompe; que sa mère lui a dit souvent : Polémon n'a jamais eu de frère, mais une sœur germaine, que nous appelions Phylomaqué. Cette sœur, mariée à Philagros, est devenue mère d'Eu-

bulide, qui eut aussi une fille du nom de Phylomaqué, maintenant femme de Sosithée [1].

La lecture de toutes ces dépositions devenait indispensable. Il importait d'éviter l'écueil où nous sommes une fois tombés, et de ne pas être pris au dépourvu par nos adversaires; mais le témoin dont la déposition sera la plus manifeste, la plus décisive, n'a pas encore été entendu : c'est Macartatos; il avouera lui-même que Théopompe, son père, n'a aucun droit à la succession d'Hagnias, que, plus éloigné que nous, il n'appartient même pas à cette branche.

Je suppose, ô juges! qu'on vous adresse ces questions : Quel est le concurrent du jeune Eubulide à l'héritage d'Hagnias? — C'est Macartatos, répondrez-vous. — De qui Macartatos est-il fils? — de Théopompe. — Quelle est sa mère? — Apolexis, fille de Prospaltios, sœur consanguine d'un Macartatos. — Le père de Théopompe? — Charidème. — Le père de Charidème? — Stratios. — Le père de Stratios? — Busélos.

Ainsi se résume la famille de Stratios, un des fils de l'ancêtre commun, telle est toute sa descendance. Ici, vous n'entendez aucun des noms qui appartiennent à la branche d'Hagnias.

Maintenant j'interroge mon jeune client : Qui dispute à Macartatos la fortune d'Hagnias? — Moi-même, Eubulide. — Quel est ton père? — Un cousin d'Hagnias, qui m'a donné son nom. — Ta mère? — Phylomaqué, petite-cousine d'Hagnias du côté paternel. — De qui Eubulide était-il fils? — De Philagros, cousin d'Hagnias. — Quelle était sa mère? — Phylomaqué, tante d'Hagnias. — Le père d'Hagnias? —

[1] Cette masse de dépositions offre un exemple assez remarquable d'un état civil constaté par témoins. Ce genre de preuve, en cette matière, n'est reçu que rarement dans nos tribunaux. (V. Code Civil, 46.)

Polémon. — Le père de Polémon? — Un premier Hagnias. — Le père de celui-ci? — Busélos [1].

Telle est la branche aînée sortie de cette grande souche, Hagnias, toujours Hagnias! Pas un des noms portés par l'autre branche!

Sur tous les points, de toutes manières, voilà nos adversaires réduits à l'impossibilité d'établir leur droit. Leur branche n'est pas la nôtre; leur degré est inférieur au nôtre. Rien, absolument rien, dans les biens d'Hagnias, ne doit leur appartenir.

Qu'on lise la loi sur les successions collatérales.

Loi.

L'héritage du citoyen mort sans avoir testé, et laissant des filles, ne sera recueilli qu'à la charge de prendre les filles elles-mêmes. S'il n'en laisse pas, voici quels sont les héritiers :

S'il y a des frères germains, ils héritent par égales portions. S'il y a des enfants légitimes de frères, ils partagent entre eux la portion paternelle.

A défaut de frères et de neveux, les sœurs germaines sont appelées à partager également la succession. Les enfants légitimes de sœurs se divisent la part de leur mère.

A défaut des collatéraux ci-dessus désignés, les cousins et cousines, les petits-cousins et petites-cousines, dans la branche paternelle, héritent de la même manière; à degré égal, même à un degré plus éloigné, les mâles et les enfants des mâles ont la préférence.

Si l'on ne peut descendre, du côté du père, jusqu'aux petits-cousins, la succession est déférée aux collatéraux maternels, dans l'ordre qui vient d'être prescrit.

Lorsque, dans l'une et l'autre ligne, il n'existe point de collatéral au degré susdit, le plus proche du côté du père est l'héritier légitime.

Depuis l'archontat d'Euclide, les enfants naturels des deux

[1] Remarquez l'adroite et vive simplicité de toute cette récapitulation.

sexes ne sont point héritiers; ils n'ont part à aucun des objets sacrés ou civils de la succession.

Cette loi désigne nettement, ô juges! ceux qui ont droit à l'héritage. Y a-t-elle appelé Théopompe ou Macartatos? pas plus l'un que l'autre! ils ne sont point de la branche successible. A qui accorde-t-elle les biens d'Hagnias? aux descendants d'Hagnias, à la branche du premier Hagnias. Tel est le langage de la loi; tel est le droit en vigueur.

Voilà, ô juges! de brillants avantages déférés aux plus proches parents. Sont-ils dégagés de toute obligation? Loin de là, ils en ont beaucoup à remplir; nul motif, nul prétexte ne peut les en dispenser. On va vous lire une première loi sur cette matière.

Loi.

Si le collatéral le plus proche ne veut pas épouser une des pupilles, payant le cens des thètes [1], qu'il la marie; et, s'il est pentacosiomédimne, qu'il lui assigne, en dot, outre son bien

[1] Solon forma quatre classes de citoyens (*τιμήματα, τέλη*); plus tard, Platon fit de même en théorie. La destination en était fort diverse. Dans la première classe se trouvaient les *pentacosiomédimnes*, c'est-à-dire ceux qui possédaient assez de terres pour en tirer cinq cents mesures (médimnes et métrètes) de produits secs ou liquides. La deuxième renfermait ceux qui récoltaient trois cents mesures, et nourrissaient un cheval, c'est-à-dire un cheval pour la guerre (*ἵππος πολεμιστήριος*), qui en suppose un second pour un valet; tous deux sans doute formaient un attelage pour la culture: ceux qui étaient compris dans cette classe portaient le nom de *chevaliers* (*ἱππῆς, ἱππάδα τελοῦντες*). Les *zeugites* (*ζευγῖται*) formaient la troisième classe; on nomme leur cens le cens des zeugites (*ζευγίσιον τελεῖν*). Par là il ne faut pas entendre, avec Pollux, quelque taxe sur le bétail; leur nom indique qu'ils avaient un attelage (*ζεῦγος*) de mulets, de chevaux de trait, ou de bœufs; ils devaient récolter deux cents mesures. Ceux qui possédaient moins que ce dernier cens composaient la classe des *thètes* (V. Böckh., l. IV, c. 5.)



propre, cinq cents drachmes; s'il est chevalier, trois cents; s'il est zeugite, cent cinquante.

Si la pupille a plusieurs parents au même degré, chacun d'eux doit contribuer à son établissement.

S'il y a plusieurs pupilles, le plus proche collatéral ne sera tenu d'en établir qu'une : il la mariera, ou il l'épousera lui-même.

En cas de contravention, l'archonte veillera à faire exécuter la disposition précédente. L'archonte qui manquera à ce devoir paiera mille drachmes au profit du trésor du temple de Junon. Tout citoyen pourra traduire le délinquant devant ce magistrat.

Vous entendez, ô juges! ce que dit la loi; il fallait réclamer Phylomaqué, petite-cousine d'Hagnias par son père : je me suis présenté; j'ai montré mon titre de plus proche parent; j'ai reçu la main de cette femme; enfin, j'ai obéi à la loi. Le père de Macartatos, du même âge que moi, n'a point paru; il n'a pas recherché un mariage auquel sa naissance ne l'appelait point. Ainsi, par un absurde partage, les bénéfices de la succession ont été pour lui, les charges pour moi; il a recueilli l'héritage, et moi la pupille. Sa conduite n'est-elle pas une insulte à la loi? Peut-on pousser plus loin l'impudence et l'audace?

— Lis d'autres lois.

Lois.

Le meurtrier sera accusé par les père, frères, fils, oncles du mort, auxquels se joindront ses gendres, beaux-pères, cousins, enfants de cousins, et les citoyens de sa section.

Si un accommodement est proposé, il devra être consenti à la fois par le père du mort, par ses frères et enfants : un seul opposant suffira pour rendre la transaction impossible.

En cas de prédécès des père, frères et enfants du défunt, dix citoyens de sa section pourront conclure l'accommodement, pourvu qu'il n'y ait pas eu guet-apens, et que le tribunal des

Cinquante-un [1] l'ait décidé. Ces dix citoyens seront choisis par ce même tribunal, parmi les premiers de leur dême.

Ces mesures sont applicables même aux meurtres commis avant la promulgation de la présente loi.

Si un homme est trouvé mort dans un dême de l'Attique, et que personne n'enlève le cadavre, le démarque donnera ordre à ses parents de l'enlever, de l'ensevelir, et de purifier le dême. Cet ordre émanera du jour même où le cadavre aura été trouvé.

Si le cadavre est celui d'un esclave, l'ordre sera notifié à son maître; d'un homme libre, à l'intendant de ses biens; d'un citoyen indigent, à sa famille [2].

Dans ce dernier cas, si la levée du cadavre n'est pas faite par les parents, le démarque paiera quelqu'un pour la sépulture; la purification du dême se fera au plus bas prix. En cas de contravention de la part de ce magistrat, il sera condamné à mille drachmes au profit du Trésor.

Le démarque fera rembourser par qui de droit le double de ses frais : sinon, c'est lui qui deviendra débiteur envers son dême.

Quiconque ne satisfera pas aux obligations pécuniaires ci-dessus prescrites, ou ne contribuera point à la location des bois consacrés à Minerve, aux autres dieux, aux héros protecteurs d'Athènes, encourra la mort civile, qui se transmettra à sa race, jusqu'à ce qu'il y ait eu paiement.

Toutes ces prescriptions légales adressées aux parents, c'est à nous qu'elles s'adressent; elles ne contiennent absolument rien pour Théopompe, rien pour Macartatos. Comment, en effet, pourraient-elles concerner des citoyens étrangers à la branche d'Hagnias?

Muet devant les lois, muet devant les dépositions que je lui oppose, Macartatos fera éclater son indignation sur un autre point. Quoi! dira-t-il, c'est après la mort de mon

[1] Les Cinquante-un, ou les Éphètes, tribunal criminel à Athènes.

[2] La contradiction que renferme ce mot, comparé avec l'alinéa précédent, montre assez que plusieurs lois sont citées dans ce passage.

père qu'on me poursuit! Pourquoi pas? ton père était mortel; il a fini ses jours comme tant d'autres, plus jeunes ou plus âgés. Mais les lois, mais la justice, mais les tribunaux ont-ils aussi cessé de vivre? Non, sans doute; la question à débattre n'est donc pas de savoir si tel homme est mort avant ou après tel autre. Cette question, la voici: Les proches parents d'Hagnias, les collatéraux d'Hagnias, du côté paternel, doivent-ils être retranchés de la branche d'Hagnias par les Stratios, parents éloignés que la loi ne reconnaît pas héritiers? Je le répète, toute la question est là.

Plus clairement encore, ô juges! vous reconnaîtrez par la loi suivante combien Solon, son auteur, s'occupe des parents du défunt; et que si, d'une part, il leur défère sa succession, il leur impose aussi des charges onéreuses. — Lis la loi.

Loi.

Le mort sera exposé dans son logis, de la manière qu'on voudra. Le lendemain de l'exposition, il sera transporté, avant le coucher du soleil. Les hommes marcheront en tête du cortége; les femmes le suivront. Nulle femme n'entrera dans la maison mortuaire, et ne suivra le cortége, si elle n'a au moins soixante ans. Sont exceptées les petites-cousines et les plus proches parentes.

Le législateur ferme donc la maison du défunt à beaucoup de femmes; il l'ouvre à ses cousines: celles-ci peuvent suivre leur parent jusqu'à la sépulture. La sœur du père d'Hagnias n'était-elle que cousine du défunt? Elle était sa tante. Le fils de cette même sœur, Eubulide, était, par les mâles, cousin d'Hagnias; et ce jeune enfant remonte à Eubulide par sa mère. Voilà les parentes que la loi appelle au deuil, au convoi; elle en exclut la mère d'un Macartatos, l'épouse d'un Théopompe [1], étrangères à Hagnias par

[1] Dans l'espèce, c'est une seule et même femme. C'est pour généraliser sa pensée, dit Schæfer, que l'orateur s'exprime ainsi.



le sang, le dème, la tribu, et qui ont à peine dû apprendre la nouvelle de sa mort. Il y a donc excès d'impudeur à faire deux parts de ce qui reste d'Hagnias, à distinguer son corps de sa fortune, à nous jeter le premier comme notre legs, à recueillir les biens pour les faire passer à des Stratios, à un Macartatos, fils d'Apolexis, dont l'origine était éloignée.

Je dis plus, ô juges! cela est criminel devant la religion comme devant la loi civile. Qu'on lise l'oracle de l'Apollon de Delphes : vous verrez qu'il impose aux parents les mêmes obligations que le législateur.

Oracle.

A la Fortune prospère. Le peuple d'Athènes demande ce qu'il pourra faire, à quelle divinité il pourra offrir des prières et des sacrifices, afin de rendre favorable le signe qui est apparu dans le ciel.

Pour atteindre ce but, il importe aux enfants d'Athéné d'immoler les plus belles victimes au Dieu-Suprême, à la puissante Minerve, à Hercule, à Apollon-Sauveur. Qu'ils envoient consulter les Amphions [1] sur leur bonheur public. Qu'ils sacrifient encore, devant les autels dressés sur les places à Phœbus, à Latone, à Diane. La fumée des victimes doit remplir les carrefours; la coupe circulaire, les danses s'entrelaceront, des couronnes ceindront les têtes, suivant l'antique usage, pour honorer tout l'Olympe. Des mains élevées vers le ciel présenteront, selon les rits héréditaires, les dons de la reconnaissance aux héros fondateurs qui vous ont transmis leurs noms. A jour fixe, la famille d'un mort apaisera ses mânes par ses offrandes [2].

Vous avez entendu, ô juges! et le Dieu et notre législateur tenir même langage : au nom de ces deux autorités,

[1] Les éditeurs hésitent entre Ἀμφιόνισσι, Ἀμφικτυόνισσι, Ἀμφισσεῦσι. (V. *Apparatus* de Schæfer, t. v, p. 124.)

[2] Comment cette partie de l'oracle se rattache-t-elle à l'objet désigné dans les précédentes? et que pouvons-nous conclure de toute cette pièce relativement au procès actuel?

de pieux devoirs sont rendus au mort par ses parents. Mais, pour Théopompe, pour Macartatos, c'est bien d'oracles et de lois qu'il s'agit! Mettre la main sur le bien d'autrui, voilà leur premier soin; le second, c'est de jeter les hauts cris lorsque nous venons, par un procès, troubler une possession illégitime. Usurpateur, ta sottise est extrême. Après une longue jouissance tu te plains! eh! rends plutôt grace à la fortune. C'est elle qui, prolongeant tant de délais nécessaires, a retardé jusqu'à ce jour une attaque depuis longtemps préparée.

Tels sont nos adversaires, ô juges! Que la branche d'Hagnias s'éteigne, que toutes les lois soient violées, peu leur importe. Combien d'autres procédés iniques je pourrais citer! mais passons; arrivons à la démarche, qui, par Jupiter! est la plus criminelle, la plus empreinte de cette rapacité qui les caractérise. Grace aux intrigues que j'ai dévoilées, Théopompe venait d'envahir juridiquement l'héritage que nous lui avions disputé. Ils se hâta de faire connaître qu'il se croyait possesseur imperturbable du bien d'autrui. Les terres d'Hagnias étaient plantées d'oliviers, qui produisaient une grande quantité d'huile : c'était une véritable fleur d'héritage, l'admiration des voisins et des passants. L'usurpateur en arracha plus de mille pieds, les vendit et en tira beaucoup d'argent. Audace inconcevable! la loi, au nom de laquelle il avait expulsé la mère du réclamant, le menaçait lui-même, le menaçait chaque jour; et dans une sécurité parfaite, il dilapidait la succession!

Prouvons le fait allégué : oui, nos adversaires ont arraché les oliviers des champs qu'Hagnias avait possédés. Les voisins et quelques particuliers fournirent, à ce sujet, leur témoignage, lorsque je portai ma plainte en revendication. Qu'on le lise.

Déposition.

.... Attestent qu'après l'adjudication de l'héritage

d'Hagnias en faveur de Théopompe, Sosithée les a conduits à Araphène [1], dans le domaine rural d'Hagnias, et leur a montré les oliviers qu'on en arrachait.

C'est là, ô juges! un grave délit, qui insultait à la mémoire de notre parent mort; c'est encore là un crime énorme contre l'État. La lecture d'une de nos lois va vous en convaincre.

Loi.

Si un particulier arrache des oliviers sur le territoire d'Athènes, il paiera au Trésor cent drachmes par pied d'arbre. Néanmoins, pour la construction d'un temple dans la ville ou dans un dême, ou pour des usages domestiques, on peut arracher deux oliviers par an du même domaine. Cette tolérance s'étend au service des sépultures.

Le dixième de l'amende sera dévolu au temple de Minerve. Le coupable paiera, en sus, cent drachmes par pied d'arbre à son accusateur. La cause sera portée devant les juges qui connaissent de ces délits. L'accusateur déposera une consignation. En cas de condamnation, le tribunal fera inscrire le délinquant parmi les débiteurs de l'État ou de la Déesse, pour les parties respectives de l'amende. Si le tribunal y manque, c'est lui qui deviendra débiteur.

Telle est la loi. Comparez maintenant avec cette règle inflexible la conduite de nos adversaires. Que n'avons-nous pas souffert de leur audace, nous, simples citoyens, puisque les tribunaux, les lois d'une puissante république étaient, par eux, insultés, foulés aux pieds! puisque, au mépris d'une défense formelle, ils ont porté le ravage dans les terres laissées par Hagnias! Hélas! ils n'ont pas eu plus à cœur la perpétuité de la race du defunt.

C'est ici, ô juges! le moment de vous parler de moi, en peu de mots. Je veux vous montrer que, bien différent de

[1] Dême, ou bourg, de l'Attique.

nos adversaires, j'ai prévenu l'extinction de la branche d'Hagnias; car moi aussi, je descends de Busélos. Callistrate, fils d'Eubulide, petit-fils de cet aïeul commun, a épousé une petite-fille d'Habron, fils de Busélos. De la petite-fille d'Habron et de Callistrate, son neveu, est née ma mère. J'ai réclamé et épousé la mère du jeune Eubulide; elle m'a donné quatre fils et une fille. Voulant faire revivre mon père dans mon fils aîné, je l'ai nommé Sosias [1]. Eubulide était le nom de l'aïeul maternel : il est devenu celui de mon second fils. J'ai appelé le troisième Ménesthtée, en souvenir d'un parent de ma femme. J'ai donné au dernier le nom de Callistrate, que portait mon aïeul maternel. Pour ma fille, je n'ai eu garde de la marier à un étranger : elle a épousé le fils de mon propre frère, afin que, grace à eux et à leurs enfants, la branche d'Hagnias pût refleurir. Telles sont les mesures conservatrices que j'ai prises en faveur de plusieurs familles, qui se rattachent à une même souche. A cette affectueuse prudence, opposons les extravagances de nos adversaires; mais qu'on lise, auparavant, la loi qui les condamne.

Loi.

L'archonte veillera sur le sort des orphelins, des héritières, des familles qui s'épuisent. Ses soins s'étendront sur les veuves qui, à la mort de leurs maris, se déclarent enceintes, et continuent d'habiter le domicile conjugal. Il ne tolérera aucune insulte faite à ces personnes. A la moindre injustice, commise à leur égard, il pourra imposer au coupable une amende proportionnée à sa fortune. Si la peine lui semble devoir être plus sévère, il l'assignera aux fins de comparaître après le cinquième jour; il

[1] Cet usage se pratiquait communément dans les familles athéniennes.

Pour l'examen comparatif de toutes les dispositions légales citées dans ce plaidoyer, on peut voir surtout la section v du troisième chapitre, titre I, livre III du *Code Civil*.

poursuivra l'accusation devant le tribunal compétent, et prendra telles conclusions qu'il jugera convenable. S'il y a condamnation, la peine, d'ailleurs illimitée, sera fiscale ou afflictive.

Or, où est le meilleur moyen de laisser épuiser une race? n'est-ce pas, dans l'espèce actuelle, d'écarter, d'expulser les plus proches parents d'Hagnias, pour faire place à des intrus? Pour légitimer sa possession, Macartatos cite les liens du sang! qu'il montre donc son nom dans les lignes des Hagnias et des Stratios; qu'il désigne, dans l'immense famille de Busélos, un seul citoyen qui l'ait porté! Ce nom, où l'est-il allé chercher? bien loin, parmi les parents de sa mère. Un oncle maternel, Macartatos, l'a adopté et lui a transmis ses biens. Ainsi, le même homme néglige de faire adopter son fils par la branche de cet Hagnias, dont il possède l'héritage, dont il se dit parent par les mâles; il fait passer ce même enfant dans la lignée des Prospaltios; il emprunte, pour lui, un nom au frère de sa femme; il efface, autant qu'il est en lui, le nom d'Hagnias, et il ose dire : Mon père tenait à Hagnias, par d'étroits liens! La loi de Solon admet exclusivement les collatéraux de la ligne paternelle et leurs descendants : mais, aussi peu soucieux de nos lois que du sang d'Hagnias, Théopompe met son fils dans les mains d'un parent de sa mère. Le contraste de sa conduite avec ses prétentions n'offre-t-il pas la plus audacieuse injustice?

Ce n'est pas tout, ô juges! une sépulture commune est ouverte à tous les Busélides, vaste enceinte, entourée de clôtures, comme au temps de nos aïeux. Là reposent, chacun à sa place, Hagnias, Eubulide, Polémon, et toute la nombreuse postérité de Busélos. Cherchez-y l'aïeul de Macartatos; cherchez-y son père : vous ne les trouverez pas. Ils ont un monument à part, loin, bien loin de là. Et ces hommes tiennent à la branche d'Hagnias? Ne voyez-vous pas, Athéniens, que le seul lien qui les y attache, c'est le vol, l'usurpation?

Pour moi, de tous mes efforts, je défends une cause qui était chère à mes parents morts. Il me sera difficile, je le sais, de triompher d'une intrigue puissante. Je remets donc, ô juges ! cet enfant dans vos mains : soyez ses appuis, ses tuteurs, les libres protecteurs de ses droits. La maison d'Eubulide l'a adopté; la section d'Hagnias et de Macartatos est devenue la sienne. Lorsqu'on l'y présenta, il recueillit d'unanimes suffrages; Macartatos lui-même reconnut, par sa conduite, la légitimité de cette adoption : loin de retirer la victime de l'autel, il n'osa même y porter la main; comme les autres membres de la section, il reçut de l'enfant une portion de chairs consacrées. Cet enfant, le voici : au nom des Hagnias, des Eubulides, de tous ses parents descendus au tombeau, il embrasse vos genoux. Par ma voix, ces morts eux-mêmes vous conjurent de ne pas laisser étouffer leur lignée, sous le lâche et brutal effort des descendants de Stratios. Arrachez au spoliateur sa proie : que la maison, que la fortune d'Hagnias soient enfin dévolues à un rejeton d'Hagnias ! Puisse mon dévouement à nos lois, à des parents qui m'étaient chers, ne pas demeurer stérile ! Puisse cet appel à la justice, à la pitié, en faveur d'un enfant opprimé, être entendu de vous tous ! Puissent-ils être désormais préservés de nouveaux outrages, ces aïeux que menace un injurieux oubli, si l'accapareur de notre héritage garde le fruit de ses rapines ! Maintenir les lois, entretenir le respect dû aux morts, empêcher que leur race ne s'éteigne, voilà ce que peut produire aujourd'hui votre arrêt, voilà ce que demandent la justice, votre serment, l'intérêt de vos familles.

LYCURGUE.

Cet orateur, un des plus célèbres d'Athènes, était né vers la xcii[e] olympiade, environ 408 ans avant J.-C., de l'ancienne et illustre famille des Étéobutades. Son aïeul paternel [1] avait péri victime de la tyrannie des Trente. Élève de Platon et d'Isocrate, il se distingua de bonne heure dans la carrière périlleuse des emplois. Sur une motion de l'orateur Stratoclès, le peuple le nomma directeur de la police et intendant du Trésor : double fonction qu'il exerça douze ans [2] au sein de la démocratie la plus ombrageuse. Par une suite inévitable des longues guerres, l'Attique était infestée de brigands : Lycurgue les expulsa tous par des décrets dont la sévérité rappelait celle des lois de Dracon. Il releva les finances publiques, et sut les employer à équiper les troupes, garnir les arsenaux, augmenter la flotte, et à d'autres grands travaux d'utilité ou d'agrément. Plusieurs édifices commencés avant lui, entre autres le théâtre de Bacchus, furent terminés. Lui-même avait l'œil sur les ouvriers. On croit même avoir retrouvé dans les ruines d'Athènes plusieurs vestiges des fortifications exécutées par ses ordres. Par lui fut rétabli l'usage de lire les plus beaux ouvrages de poésie dans les jeux ; et l'enceinte où le peuple s'assemblait fut décorée des statues en bronze d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide. Il ordonna le dépôt aux archives nationales d'un exemplaire authentique de leurs œuvres : précaution éclairée et patriotique, à

[1] Belin de Ballu désigne, à ce sujet, le père de Lycurgue (*Hist. de l'Éloq. gr.*, t. 1[er], p. 294). C'est une erreur, qui remonte à Taylor. (*V.* Clinton, *Fast. Hell.*, p. 161. Kr.)

[2] Et non quinze ans, comme on l'a souvent répété. Trois pentaétérides, ou périodes de cinq années, ne contenaient que douze ans, d'après l'ancienne manière de parler. (*Voy.* Böckh., *Écon. polit. des Athén.*, l. iii, c. 19.)

laquelle nous devons peut-être la conservation de ce qui nous reste de ces trois grands génies. Ennemi de la mollesse jusqu'à marcher pieds nus comme Socrate, et passionné pour l'égalité civile, quoique riche, Lycurgue avait fait défendre par une loi aux dames Athéniennes d'aller en voiture aux Mystères d'Éleusis. Sa propre femme fut surprise en contravention; et il acheta le silence des écumeurs de ces sortes de délits au prix d'un talent, somme plus forte que l'amende légale. Un de ses ennemis lui reprocha cette faiblesse. « Voilà du moins, répondit-il, un trésorier de l'État accusé pour avoir donné de l'argent, et non pour en avoir pris. » Voyant un jour Xénocrate de Chalcédoine que l'on menait en prison parcequ'il ne pouvait payer la taxe des étrangers [1], il s'indigna, donna de sa baguette sur la tête du publicain, et le remit au geôlier, au lieu du philosophe. Cet acte, généreusement arbitraire, fut applaudi du peuple avec enthousiasme. Le compte rendu de la gestion financière de Lycurgue nous est parvenu dans une inscription que le temps a respectée. La confiance qu'inspirait sa probité fit aussi placer dans ses mains l'argent d'un grand nombre de familles. Il parcourut avec Démosthène le Péloponnèse, suscitant partout des ennemis à Philippe. Il parlait aux Athéniens avec une liberté que ses vertus seules pouvaient faire pardonner. Une fois de grands murmures l'accueillirent à la tribune, et il ne pouvait se faire entendre. « O fouet de Corcyre! s'écria-t-il, combien tu vaux de talents! » De ce mot hardi on a conclu un peu légèrement que les Corcyréens maintenaient le silence dans leur assemblée populaire avec l'instrument que Louis XIV, jeune encore, apporta une fois dans le Parlement de Paris.

Irrité d'une insurrection qu'il regardait comme une révolte, Alexandre, après avoir détruit Thèbes, accourut devant les murs d'Athènes : il compta l'inébranlable Lycurgue parmi les orateurs dont il demandait la tête. Ils furent sauvés par l'adresse vénale de Démade. « Un peu avant qu'il mourut, sentant sa mort prochaine, Lycurgue se fit porter, dit son vieux biographe,

[1] C'est-à-dire, par an, 12 drachmes, ou 11 fr. 50 c. Ce qui rendait moins arbitraire l'action de Lycurgue en faveur de l'illustre et pauvre philosophe, c'est que plusieurs étrangers étaient exempts de cette taxe.

au temple de la mère des dieux, et au Sénat, voulant rendre compte de toute son administration. Il ne se trouva personne qui l'osast accuser ny charger de rien, fors Menesæchmus. Et, après avoir répondu aux charges et imputations qu'on luy mettoit sus, il se fit reporter en sa maison, où il mourut, alant en toute sa vie réputation d'homme de bien, et estant loué de son éloquence, sans que jamais il ait esté condamné, combien que par plusieurs fois il ait esté accusé [1]. » Lycurgue avait alors plus de quatre-vingts ans. Il fut inhumé près de l'Académie, sépulture privilégiée de ceux qui, par leurs vertus et leurs conseils, avaient bien mérité de la patrie. Malgré cet honneur, on lui donna pour successeur son adversaire Ménésæchme; et ses enfants, poursuivis par la haine de ses ennemis, furent mis en prison comme débiteurs envers l'État, au nom de leur père. Mais, du fond de l'exil, une voix généreuse se fit entendre : Démosthène écrivit aux Athéniens en faveur des fils de son ami, et ils furent rendus à la liberté. Bientôt après on décerna des hommages publics à la mémoire de Lycurgue; et une statue de bronze lui fut érigée au Céramique. Si l'ancienne Grèce n'a pas eu de plus puissant législateur que Lycurgue de Sparte, Lycurgue l'Athénien en fut, après Aristide, le plus habile et le plus intègre administrateur. Böckh l'appelle un véritable financier, le seul peut-être de l'antiquité [2].

Ce grand homme improvisait rarement. Quelques unes de ses éloquentes saillies sont cependant parvenues jusqu'à nous. « Athéniens, élevez des autels à Alexandre; c'est un dieu! dit un jour à la tribune un intrépide flatteur du conquérant de l'Inde. — Quel Dieu! s'écria soudain Lycurgue : sans doute, en sortant de son temple, ses adorateurs iront se purifier des souillures du sacrifice! » Le lit dur sur lequel cet infatigable homme d'État ne donnait que quelques heures au repos, les leçons d'éloquence que, même dans un âge avancé, il recevait des maîtres les plus habiles, ses laborieuses tentatives oratoires, rappellent les efforts presque fabuleux de Démosthène. L'autorité de sa parole dans les tribunaux était la terreur du crime, l'espoir de l'innocence.

[1] *Vies des Dix Orat.*, art. *Lycurgue;* trad. d'Amyot.
[2] *Écon. polit. des Athén.*, l. III, c. 19.

Son âpreté démocratique, et sa haine pour tous ces insectes venimeux qui pullulaient dans la société athénienne, le faisaient surnommer l'*Ibis*, oiseau qui dévore les serpents. Une fois même, l'incapacité où le malheur furent dénoncés comme trahison par l'inflexible orateur, devenu patriote jusqu'à l'injustice. Il fit mourir Lysiclès, général vaincu à Chéronée; et l'histoire a conservé quelques-unes des accablantes paroles qu'alors il prononça devant un peuple aigri par sa défaite : « Tu commandais l'armée, ô Lysiclès! et mille citoyens ont péri, deux mille ont été faits prisonniers; un trophée s'élève contre la république, la Grèce entière est esclave! Tous ces malheurs sont arrivés quand tu guidais nos soldats : et tu oses vivre, voir la lumière du soleil, te présenter sur la place publique, toi, monument de honte et d'opprobre pour la patrie![1] »

Le style de Lycurgue semble participer un peu de la rudesse de l'auteur. L'amour de la vérité et de la franchise éclate dans ses simples paroles. Quinze discours, ouvrage de cet orateur, étaient presque tous des accusations. Un seul subsiste aujourd'hui : nous le reproduisons, en nous aidant de l'estimable version du savant Thurot.

[1] Diod. Sic., l. XVI, c. 88.

PLAIDOYER CONTRE LÉOCRATE.

INTRODUCTION.

Après le désastre de Chéronée (Ol. cx, 3; 338 avant J.-C.), Athènes, comme plusieurs autres cités nouvellement asservies, retentit d'accusations. Parmi les plus véhémentes se distinguait celle de Lycurgue contre Léocrate. L'orateur y dénonce, comme traître à la patrie, cet Athénien qui, au mépris d'un décret, avait quitté l'Attique, et s'était retiré à Rhodes avec sa famille. De là, Léocrate, remis progressivement de sa terreur, avait reparu à Mégare, puis enfin dans Athènes. Partant d'un principe qui nous semble exagéré, Lycurgue soutient que, par sa désertion, l'accusé a livré, autant qu'il était en lui, la république entière au pouvoir des Macédoniens; et il conclut à la peine de mort.

S'il faut appliquer à Léocrate quelques mots de Plutarque au sujet des accusés de Lycurgue [1], on peut croire qu'il fut condamné.

PLAIDOYER.

Je désire, Athéniens, que le début de cette accusation, contre Léocrate appelé en jugement, atteste les sentiments de justice qui m'animent, et ma piété envers les dieux. Si ma dénonciation contre Léocrate est juste, si je traduis devant votre tribunal celui-là même qui a trahi les temples, les autels, les enceintes sacrées, les solennités religieuses, dont l'observation légale est héréditaire parmi nous, je supplie Minerve, les autres divinités et les héros qui ont des temples ou des autels dans Athènes ou sur le territoire de

[1] *Γραψάμενος.... ἄλλους τε πολλούς, πάντας εἷλεν. Vitæ X Orat.*

l'Attique, de faire que Léocrate trouve aujourd'hui en moi un accusateur digne de défendre les intérêts de la patrie, et de lui faire trouver en vous, qui allez délibérer sur le salut de vos pères, de vos femmes, de vos enfants, de la patrie et de la religion, et décider, par votre suffrage, du sort de celui qui a trahi tant d'objets sacrés, des juges inflexibles, de qui, ni en ce jour, ni à l'avenir, les grands coupables ne puissent attendre aucune indulgence. Si, au contraire, celui que je force à descendre dans cette arène n'a ni trahi l'État ni déserté la ville et délaissé les temples, puissent les dieux et votre arrêt le soustraire au danger qui le menace! Cependant, Athéniens, puisqu'il importe à la république qu'il s'y trouve des citoyens qui osent accuser ceux qui violent les lois, je voudrais qu'on regardât généralement une pareille conduite comme dictée par l'amour de l'humanité. Loin de là, aujourd'hui, en bravant un danger personnel, et en se faisant des ennemis par zèle pour le bien public, on est plutôt regardé comme un ambitieux ou un intrigant, que comme un ami de la patrie : opinion qui n'est ni juste, ni conforme à vos communs intérêts.

Il est, en effet, trois choses fort importantes pour le maintien de la démocratie et pour la prospérité de l'État : d'abord l'ordre des lois; en second lieu, les suffrages des juges; enfin la faculté accordée aux citoyens de poursuivre les délits. Car le but naturel de la loi est de déclarer d'avance ce qu'il ne faut pas faire; le rôle de l'accusateur est de dénoncer ceux qui ont encouru les peines portées par les lois; et le devoir du juge est de punir ceux dont la loi et l'accusateur lui ont démontré le crime; en sorte que la loi et le suffrage des juges seraient sans force et sans action, si on ne leur déférait les auteurs de l'injustice.

Pour moi donc, Athéniens, convaincu que Léocrate s'est dérobé au danger qu'il devait braver pour la patrie, qu'il a délaissé ses concitoyens, bravé toute votre puissance, encouru toutes les peines prescrites par les lois, j'intente

contre lui cette accusation : et ce n'est ni par aucun motif de haine, ni par la passion des débats judiciaires que j'ai entrepris cette poursuite, mais parcequ'il m'a semblé qu'il y aurait de la honte à voir d'un œil indifférent participer à nos solennités religieuses, et fréquenter sans cesse la place publique, un homme qui est devenu l'opprobre de la patrie et de chacun de vous. Car il est d'un citoyen équitable, non pas de traduire devant les tribunaux ceux contre lesquels il a des motifs particuliers de haine, mais de regarder comme ses ennemis personnels ceux qui nuisent à l'État, et de trouver dans le mal qu'ils font au public un motif constant d'opposition à leur égard.

Si donc toute action relative à l'intérêt public doit être considérée comme importante, celle sur laquelle vous allez prononcer a surtout ce caractère. Car, quand vous jugez un procès pour atteinte portée aux lois par l'auteur d'un décret, vous vous bornez à rectifier cette irrégularité, à empêcher l'exercice de ce droit, autant qu'il pourrait nuire à la république. Mais la cause qui vous est soumise en ce moment ne compromet pas seulement quelque partie peu importante des intérêts de l'État, ni pour un temps limité : il s'agit de la patrie tout entière ; votre arrêt doit avoir une influence à jamais décisive pour la postérité ; car l'attentat est si grave, il est si horrible, que ni l'accusation ni la peine ne peuvent s'y proportionner, et qu'en effet les lois ne l'ont point défini.

Eh ! que faire à celui qui a abandonné la patrie, qui n'a pas défendu la religion de ses pères, qui a délaissé les tombeaux de ses ancêtres, et livré l'État tout entier aux mains des ennemis? La mort, la dernière et la plus grave des peines que la loi prononce, est infiniment au-dessous du crime de Léocrate. Au reste, si la punition due à de tels forfaits a été omise, ce n'est pas par la négligence de ceux qui firent alors les lois ; mais parceque chez nos anciens, il ne s'était rien fait, on ne supposait pas même qu'il pût

jamais se faire rien de semblable. Voilà pourquoi on ne peut trouver dans un temps reculé, ni une accusation de ce genre, ni une peine qui y réponde. Il vous appartient donc, Athéniens, d'être à la fois ici juges du délit et législateurs.

En effet, dans tous les genres de crimes définis par quelque loi, il est facile, en appliquant cette règle, de punir ceux qui s'en rendent coupables. Mais, dans tous les cas qui ne sont pas précisément compris sous une seule dénomination, et lorsqu'un homme a commis un crime qui les dépasse tous, qu'il se trouve également prévenu de tous, dès-lors il devient nécessaire que vous laissiez votre arrêt comme un modèle à suivre pour ceux qui viendront après vous. Et soyez bien convaincus, citoyens, que la condamnation que vous aurez prononcée sera non-seulement la punition du coupable qui est devant vous, mais deviendra aussi pour la jeunesse un encouragement à la vertu. Car il y a deux choses propres à l'instruire : la punition infligée aux coupables, et la récompense accordée aux hommes vertueux. La contemplation de ces deux objets doit lui faire éviter l'un par crainte, et la porter à désirer l'autre par amour pour la gloire. Donnez donc, Athéniens, donnez à cette cause toute votre attention, et considérez que ce qu'il y a au monde de plus précieux, c'est la justice. De mon côté, je ne m'en écarterai point dans cette accusation, je ne dirai rien de faux, d'étranger à ces graves débats.

Presque tous ceux qui se présentent devant votre tribunal agissent souvent, je le sais, de la manière la plus étrange : ou ils énoncent alors leur avis sur les affaires publiques, ou ils remplissent leurs discours de calomnies, de digressions qui vous écartent de la cause sur laquelle vous avez à prononcer. Or, tout cela est facile à faire : il n'est difficile, ni de parler sur un sujet dont vous n'avez point à délibérer, ni d'inventer une accusation contre des délits dont personne

n'aura à se justifier. Mais, tandis que vous prétendez ne porter que des jugements conformes à l'équité, il n'est pas juste que l'on intente des accusations mal fondées. Au reste, c'est vous, Athéniens, qui êtes cause de cet abus, puisque vous souffrez une telle licence dans ceux qui se présentent ici, tandis que vous avez sous les yeux le modèle le plus parfait de la Grèce, le conseil de l'Aréopage, tellement supérieur à tous les autres tribunaux, que, de l'aveu même de ceux qui sont condamnés par lui, ses jugements sont toujours justes. La contemplation d'un pareil exemple doit vous empêcher de permettre aux orateurs de s'éloigner de la question : par ce moyen, les accusés ne se verront pas exposés à être calomniés dans la plaidoirie, les accusateurs seront moins tentés de chercher des prétextes de dénonciation, et vous pourrez plus facilement prononcer des jugements conformes à vos serments. Car il est impossible que, sans raison, et sans une légitime instruction de l'affaire, vous prononciez avec justice.

Or, il faut, citoyens, que vous sachiez encore que le procès intenté à Léocrate ne ressemble en rien à ceux qu'on a faits à d'autres particuliers. S'il était question d'un homme inconnu à tout le reste de la Grèce, ce serait uniquement chez vous que l'on aurait une opinion sur cette cause, bien ou mal jugée; mais, au sujet de l'homme qui est ici présent, quelle que soit votre décision, on en parlera chez tous les Grecs; car il est devenu fameux par son passage à l'île de Rhodes, et par les nouvelles fâcheuses qu'il répandit contre vous, soit dans la ville même, soit parmi les négociants qui y séjournaient alors, et qui, ayant occasion pour leur commerce de parcourir les divers pays de la terre, y répandirent, touchant la situation de la République, ce qu'ils avaient ouï dire à Léocrate : enfin, ils savent combien la conduite de nos ancêtres fut toujours entièrement opposée à celle qu'il a tenue dans cette circonstance. Vous attacherez donc une haute importance à la détermination

que vous allez prendre à son égard. Car, n'en doutez point Athéniens, plus vous semblez supérieurs aux autres hommes, par votre piété envers les dieux, par votre vénération pour les auteurs de vos jours, par votre tendre respect pour la patrie, plus vous paraîtriez avoir fait une faute grave, si cet homme échappait au châtiment qu'il a mérité.

Je vous conjure donc, Athéniens, d'entendre mon accusation jusqu'à la fin, et de ne pas trouver mauvais que je commence par le récit des événements qui ont affligé la République, mais de ne vous en prendre qu'aux auteurs de ces maux, si je suis aujourd'hui forcé d'en rappeler le souvenir.

Après la bataille de Chéronée, lorsque vous vous étiez tous empressés de vous réunir en assemblée générale, le peuple décréta que les enfants et les femmes eussent à se retirer de la campagne dans l'intérieur des murailles, et que les généraux fussent autorisés à distribuer les Athéniens et les autres habitants de la ville dans les différents postes, suivant qu'ils le jugeraient convenable. Mais Léocrate, sans aucun souci de ces événements, ayant rassemblé tout ce qu'il possédait, fit transporter ses meubles et ses esclaves sur une barque, à quelque distance d'un vaisseau qui était à l'ancre près du rivage; et, à la nuit close, accompagné de la courtisane Irénis, s'étant dérobé par une porte de derrière, il se dirigea vers le rivage, gagna le vaisseau, et se hâta de prendre la fuite : s'éloignant sans regrets des ports d'Athènes, et sans honte des murs de sa patrie, qu'il laissait, autant que cela était en lui, vides de défenseurs ; en un mot, trahissant et contemplant sans remords et sans effroi la citadelle et les temples de Jupiter Sauveur, et de Minerve Protectrice [1], dont néanmoins il va bientôt invoquer le secours pour se tirer du péril ou il se trouve.

[1] Jupiter avait au Pirée un temple où il était invoqué sous le nom de Sauveur. Le temple de Minerve, dans la citadelle, ou Parthenon, est assez connu.

Cependant il arrive et aborde à Rhodes, comme s'il était porteur des nouvelles les plus heureuses pour la patrie ; il annonce qu'il a quitté la ville au moment où elle venait d'être prise, que le Pirée est bloqué, que lui seul a pu se dérober au danger, et il ne rougit pas de parler des malheurs d'Athènes comme d'une bonne fortune pour lui-même. Les Rhodiens le crurent si bien, qu'ayant armé et rempli de matelots leurs trirèmes[1], ils emmenèrent dans leurs ports plusieurs de nos barques, et que beaucoup de négociants et de patrons de navires, qui avaient appareillé pour venir ici, déposèrent à Rhodes, grâce à Léocrate, leurs cargaisons de vivres, et les autres objets dont ils étaient chargés. Et pour vous prouver que ces faits sont véritables, on vous lira les dépositions de tous les témoins : d'abord celles des voisins de sa maison, et des personnes qui, habitant les lieux mêmes, savent bien qu'il a pris la fuite au moment de la guerre, et qu'il s'est sauvé d'Athènes par mer ; puis les déclarations des personnes qui se trouvaient à Rhodes lorsque Léocrate y annonça cette nouvelle ; enfin le témoignage de Phyrcinos : ce dernier, vous le savez, s'était porté pour accusateur de Léocrate devant le peuple, comme ayant éprouvé un dommage considérable à cette occasion, étant intéressé dans la ferme du droit de cinquantième, dont plusieurs parmi vous avaient l'entreprise.

Mais, avant de faire paraître les témoins, j'ai encore quelques réflexions à vous présenter : car vous n'ignorez pas, Athéniens, toutes les manœuvres des gens qui sont traduits en jugement, ni les prières de leurs intercesseurs ; vous savez très bien aussi qu'il y a souvent des témoins qui, cédant à l'appât de l'argent ou de quelque service, feignent de ne pas se rappeler les faits, ou évitent de paraître devant

[1] Les Rhodiens, dont le commerce maritime était étendu pour ces temps, faisaient aussi la piraterie ; mais la marine d'Athènes les contenait. La nouvelle du désastre de Chéronée, répandue parmi eux par un Athénien, était donc une sorte de trahison, propre à les enhardir.

le tribunal, ou imaginent quelque autre subterfuge. Exigez donc que les témoins comparaissent devant vous sans délai; qu'ils ne préfèrent pas à vous-mêmes et à la République les bienfaits qu'ils peuvent attendre, mais qu'ils acquittent envers la patrie la dette de la justice et de la vérité; qu'ils n'abandonnent pas, à l'exemple de Léocrate, le poste où ils sont placés, ou qu'au moins, ils prêtent sur les victimes consacrées le serment exigé par la loi dans les cas d'excuse légitime.

Que s'ils refusent de faire l'une ou l'autre de ces choses pour vous, pour les lois et pour la démocratie, nous ferons aussi nos réserves contre eux. Lis, greffier, les dépositions.

(*Les témoins paraissent.*)

Je reprends la suite des faits. Lorsque des navires d'Athènes, abordant à Rhodes, eurent évidemment fait connaître qu'il n'était arrivé aucun événement funeste à notre ville, Léocrate, effrayé, part encore de Rhodes, et vient à Mégare, où il demeure plus de cinq ans sous la caution d'un Mégarien, ne rougissant pas de se voir si près des frontières de l'Attique, et dans le voisinage de cette patrie qui l'avait nourri. Il se condamna si bien lui-même à un éternel exil dans ce pays, qu'ayant fait venir d'ici Amyntas, qui avait épousé l'aînée de ses sœurs, et Antigène de Xypété, un de ses amis, il engagea son parent à lui acheter ses esclaves, et à vendre sa maison un talent; il lui recommanda, en outre, de payer à ses créanciers ce qui leur était dû, de rendre les sommes fournies pour les avances mutuelles, et de lui remettre ce qui lui reviendrait. Or, Amyntas, ayant terminé toutes ces affaires, revendit lui-même les esclaves, pour le prix de 35 mines, à Timocharès d'Acharna, mari de la plus jeune des sœurs; et celui-ci, n'ayant pas d'argent comptant, souscrivit une obligation, et en déposa la valeur entre les mains de Lysiclès, payant à Amyntas une mine d'intérêt. Afin que vous ne preniez pas ces faits pour de vains propos, et que vous soyez convain-

cus de la vérité, on va vous lire des preuves écrites. Que si Amyntas était encore vivant, j'aurais pu le faire comparaître lui-même devant vous; mais je dois me contenter de citer ceux qui ont eu connaissance de ces transactions. Lis-moi, greffier, la preuve qu'Amyntas avait acheté à Mégare les esclaves de Léocrate et sa maison. (*Les témoins paraissent.*)

Mais écoutez encore comment Philomélos de Cholargia reçut, par les mains d'Amyntas, quarante mines, ainsi que Ménélas, qui avait été envoyé en ambassade auprès du roi de Perse. (*Dépositions.*)

Qu'on me lise, de plus, la déclaration de Timocharès, qui avait acheté d'Amyntas les esclaves au prix de 35 mines, et les transactions dont j'ai parlé. (*Preuves. Actes.*)

Vous venez d'entendre les témoins, Athéniens; mais ce que je vais ajouter ne peut qu'exciter encore plus votre haine et votre indignation contre Léocrate.

C'était peu pour cet homme de soustraire sa personne et ses richesses, même les objets sacrés qui étaient son héritage paternel, que ses ancêtres lui avaient transmis en vertu de vos coutumes légitimes et héréditaires, en leur élevant un monument religieux [1]; il les a fait venir à Mégare, il les a fait sortir du pays, sans respect pour leur auguste caractère, sans être épouvanté de la pensée de les arracher du sein de la patrie, de les forcer à partager son exil, loin de leurs temples et du sol qu'ils occupaient, de les fixer sur une terre étrangère, devenus eux-mêmes étrangers au territoire de Mégare, et aux coutumes qui y sont établies. Ainsi, tandis que nos aïeux avaient donné à leur patrie le nom d'Athènes, d'après celui de la déesse qui avait pris ce pays sous sa protection [2], afin que ceux qui honorent

[1] On honorait en particulier, près du foyer de la famille, les mêmes dieux qu'on invoquait dans les temples. Les Athéniens avaient même des chapelles domestiques où étaient placées les images de leurs divinités.

[2] Minerve, en grec *Athéné*.

cette divinité n'abandonnassent jamais la ville qui porte son nom; Léocrate, foulant aux pieds lois, patrie, religion, n'a pas craint de vous priver, autant qu'il dépendait de lui, du secours même et de la protection des dieux. Non content d'avoir commis de si grands attentats contre la République, devenu habitant de Mégare, et profitant des richesses qu'il avait emportées de chez vous, on l'a vu faire des chargements de grains dans l'Épire, où il les achetait de la reine Cléopâtre [1], les faire porter à Leucade, et de là à Corinthe. Cependant, citoyens, ce sont là des actes contre lesquels vos lois prononcent les peines les plus sévères [2]; elles défendent expressément à tout Athénien de porter des grains partout ailleurs que chez vous. Et après cela, le coupable qui a trahi la République dans la guerre, qui a enfreint les lois en faisant le commerce des grains, pour qui rien n'a été sacré, vous hésiteriez à le faire mourir pour servir d'exemple aux autres hommes, lorsque sa vie est entre vos mains, et dépend de vos suffrages! Vous seriez donc les plus insouciants des mortels, les moins susceptibles de vous irriter contre les plus grands forfaits!

Au reste, considérez, Athéniens, que je ne fais qu'apprécier ici les faits avec équité. Car mon opinion n'est pas que vous deviez prononcer sur de tels crimes d'après de simples probabilités, mais avec une parfaite connaissance de la vérité; je ne prétends pas que vous admettiez la déclaration des témoins sans qu'ils soient soumis à une sévère épreuve, mais après qu'ils l'auront subie. Aussi, en les citant, ai-je présenté une requête écrite, où j'ai demandé expressément que les esclaves de Léocrate fussent appliqués à la torture. Greffier, lis cette pièce. (*Lecture de la requête.*)

Vous entendez, citoyens, ma demande expresse. Aussi

[1] Fille de Philippe, femme d'Alexandre, roi d'Épire, Cléopâtre gouverna ce petit royaume après la mort de son mari.

[2] Défense était faite à tout négociant athenien de porter du blé ailleurs que dans les ports et les marchés d'Athènes.

Léocrate s'est-il bien gardé d'y souscrire, et c'était déclarer lui-même qu'il est un traître à la patrie. Oui, se refuser à la plus forte de toutes les preuves [1], c'est reconnaître la vérité des imputations. Qui de vous ignore que, dans les faits contestés et dont les esclaves de l'un et de l'autre sexe ont connaissance, il semble très juste, et tout à fait dans l'esprit de la démocratie, de les soumettre à la question, et de s'en rapporter aux faits plutôt qu'aux paroles, surtout dans les affaires d'un intérêt général et d'une grande importance pour l'État? Je suis donc d'autant plus éloigné d'avoir intenté une action injuste contre Léocrate, que j'ai sollicité, à mes propres périls, la preuve de son innocence, en appliquant à la question ses servantes et ses esclaves. Mais le cri de sa conscience l'a empêché de consentir à ma proposition, il s'y est hautement refusé. Cependant, Athéniens, les esclaves et les servantes de Léocrate auraient bien plutôt nié quelqu'un des faits qui se sont passés, qu'ils n'auraient consenti à charger faussement leur propre maître.

Malgré tout cela, Léocrate ne va pas manquer de se récrier, de se donner pour un homme étranger à ce genre de débats, qui se voit victime de la violence d'un dénonciateur à gages, d'un harangueur.

Mais vous savez tous, je pense, que ceux qui font le métier de délateurs, et qui s'y sont rendus redoutables, ont pour habitude de chercher avec affectation les points sur lesquels ils pourront, avec avantage, employer de faux raisonnements contre les accusés; au lieu que, lorsqu'on intente une accusation légitime, et qu'on peut prouver avec évidence que les accusés sont réellement coupables, on fait précisément tout le contraire, comme je fais ici. Or, voici comment vous devez raisonner en vous-mêmes sur ce sujet : Quels étaient ceux qu'il était impossible de séduire et

[1] Les juges d'Athènes attachaient une grande importance aux dépositions arrachées aux esclaves par le supplice de la question.

de tromper, par le talent de la parole, et par tous les artifices du langage? C'étaient les esclaves de Léocrate. En les appliquant donc à la question, les esclaves de l'un et de l'autre sexe devaient naturellement déclarer la vérité tout entière sur tous les crimes qui lui sont imputés. Cependant Léocrate s'est refusé à les soumettre à cette épreuve, bien que ces esclaves soient à lui, et non pas à d'autres. Mais, d'un autre côté, quels sont ceux qui probablement se laisseront amuser par de belles paroles, et qui, grâce à la flexibilité de leur caractère, se laisseront attendrir par des larmes? Ce sont les juges. Voilà, en effet, où en est venu Léocrate, ce traître à la patrie, qui avait surtout à craindre qu'on ne trouvât dans la même maison, et ceux qui devaient fournir la preuve du crime, et l'auteur même du forfait. Qu'était-il bsoin de prétextes, de discours, d'excuses? Le droit est évident, la vérité facile à reconnaître, la preuve bientôt fournie. S'il confesse que les faits énoncés dans l'accusation sont véritables, et de la plus haute importance, que ne subit-il le châtiment prescrit par les lois? S'il en conteste la vérité, pourquoi a-t-il refusé de livrer ses esclaves? Voilà pourtant ce que doit faire un homme accusé de trahison : il doit faire appliquer ses serviteurs à la torture, il ne doit se refuser à aucune des preuves qui peuvent le plus produire la conviction. Mais Léocrate n'a rien fait de tout cela, et, convaincu sur son propre témoignage d'avoir trahi la patrie, la religion et les lois, il viendra vous supplier de rendre un jugement contraire à ses propres aveux, à son propre témoignage. Eh! comment serait-il juste de souffrir qu'un homme qui s'est ôté tout moyen de défense par beaucoup d'autres causes, et surtout en se refusant à ce qui est juste, vous trompât sur des crimes qu'il avoue?

Je crois, Athéniens, que vous êtes désormais suffisamment instruits et du sujet de la plainte, et du délit, qui n'est pas contesté; mais je vais remettre sous vos yeux les circonstances et la grandeur du danger où se trouvait notre ville

lorsque Léocrate l'abandonna. Greffier, prends et lis le décret d'Hypéride [1]. (*Décret.*)

Athéniens, vous l'avez entendu : il était prescrit au conseil des Cinq-Cents de descendre en armes au Pirée, pour veiller à la sûreté du port, et pour se trouver prêts à exécuter ce que le peuple jugerait convenable dans ces circonstances. Et certes, citoyens, si ceux qui sont dispensés du service militaire, parceque leur fonction est de délibérer sur les intérêts de l'État, se trouvaient dans les rangs des soldats, vous semble-t-il que ce fût une crainte médiocre et ordinaire qui occupât tous les esprits? C'est alors que Léocrate, ici présent, s'enfuit de la ville, qu'il fit emporter tout ce qu'il possédait, et qu'il envoyoya prendre les objets du culte appartenant à sa famille; et il poussa la trahison au point de laisser, par cette résolution, les temples dépouillés, les murs vides de défenseurs, en un mot, la ville et le territoire abandonnés. Et cependant, Athéniens, dans ces temps déplorables, quel est, je ne dirai pas le citoyen, mais l'étranger qui, ayant eu autrefois occasion de séjourner dans cette ville, n'eût eu compassion de son sort? Quel homme, quelle que fût sa haine contre le nom ou le peuple athénien, eût pu consentir à demeurer hors des rangs de ses défenseurs lorsqu'on annonça la défaite et le désastre qui venaient d'arriver, lorsque tout le monde était debout et alarmé de ces funestes événements, lorsqu'enfin il n'y avait plus pour le peuple d'espoir de salut que dans les hommes au-dessus de cinquante ans? On voyait aux portes des femmes libres, frappées de terreur, demander avec anxiété des nouvelles d'un époux, d'un père, d'un frère : malheureuses, réduites à une situation indigne d'elles, indigne d'Athènes. On voyait des hommes accablés d'infirmités, d'autres courbés sous le poids des années, et affran-

[1] Cet orateur porta, après la bataille de Chéronée, un décret où il proposait les moyens les plus convenables pour empêcher l'ennemi vainqueur d'entrer dans Athènes.

chis par les lois du service militaire, d'autres, sur le déclin de l'âge, errant çà et là, dans toute la ville, revêtus de l'habit de guerre [1].

Mais, parmi tant de calamités qui affligeaient Athènes, au milieu des maux affreux que ressentaient les citoyens, ce qui aurait surtout consterné et fait verser des larmes dans un pareil désastre, c'était de voir le peuple déclarer par un décret les esclaves libres, les étrangers citoyens, et les hommes flétris par un jugement rétablis dans leur honneur; ce peuple naguère si fier de sa liberté et de pouvoir se dire autochthône. Et telle fut la révolution qui s'opéra alors dans la République, qu'accoutumée à combattre auparavant pour la liberté du reste de la Grèce, elle fut trop heureuse, dans ces circonstances, de pouvoir lutter avec quelque chance de succès pour son propre salut; et qu'au lieu d'étendre, comme auparavant, son empire sur de vastes contrées occupées par les Barbares, elle se vit forcée de défendre son propre territoire contre les Macédoniens. Enfin, ce peuple que naguère les Lacédémoniens, les Péloponnésiens et les Grecs d'Asie appelaient pour les défendre, en fut réduit à faire venir des secours d'Andros, de Céos, de Trézène et d'Épidaure [2].

Or, Athéniens, celui qui, au milieu de pareilles angoisses et d'une telle humiliation, n'a pas craint d'abandonner la ville; qui s'est refusé à prendre les armes pour sa patrie, et à s'enrôler sous les ordres des généraux; qui, au contraire, a fui lâchement, sans s'inquiéter du salut du peuple; quel juge ami de la patrie et ayant du respect pour les dieux, pourrait consentir à l'absoudre par son suffrage? Quel orateur, appelé pour le défendre, oserait prêter son ministère à un traître envers l'État, qui a refusé de prendre

[1] Les habits militaires étaient plus courts et plus légers, par conséquent peu convenables pour des vieillards faibles et refroidis par l'âge.

[2] Ces cités envoyèrent des secours aux Athéniens après la bataille de Chéronée.

part au deuil de la patrie, qui n'a voulu contribuer en rien au salut de la République et du peuple? Et pourtant, dans ces tristes circonstances, les individus de tout âge s'empressèrent de concourir à ce généreux dessein : la terre fournit les arbres qui la couvraient [1], les morts eux-mêmes y fournirent leurs sépultures, et les temples les armes qu'ils recélaient. En effet, pas un citoyen, parmi tous ceux qui se trouvaient à Athènes, ne resta oisif; les uns s'occupaient à réparer les murailles, les autres à creuser des fossés, d'autres enfin à construire des retranchements. Léocrate ne s'employa à aucun de ces travaux, et vous n'oublierez pas sans doute cette conduite; vous punirez de mort celui qui n'a voulu ni contribuer en rien à la défense commune, ni accompagner les funérailles des guerriers qui sont morts à Chéronée pour le salut du peuple et pour la liberté; puisqu'il n'a pas tenu à lui que ces héros ne fussent privés de sépulture, et qu'en revoyant leur patrie, après huit ans, il n'a pas même rougi de passer près de leurs tombeaux!

Je ne craindrai pas, citoyens, d'insister sur ce point; je vous conjure de m'écouter avec attention, de ne pas regarder cette digression comme étrangère ou superflue dans une accusation publique. Car les éloges que l'on donne aux braves sont la condamnation manifeste de ceux qui ont tenu une conduite tout opposée. D'ailleurs, il est juste, dans les causes publiques et qui intéressent tout l'État, de ne point passer sous silence la louange due à de généreux guerriers, et désormais l'unique récompense de leurs

[1] L'Attique était plantée d'oliviers; et, comme ces arbres faisaient la richesse du pays, l'État même ne se permettait d'en abattre que dans les besoins les plus pressants. Or, il fut décidé, après le désastre de Chéronée, qu'on en couperait un certain nombre, qu'on démolirait les tombeaux, dont les pierres serviraient à la réparation des murs, et que les armes nombreuses suspendues aux voûtes des temples seraient remises aux mains des citoyens.



dangers, lorsqu'ils ont sacrifié leur vie pour le salut commun de l'État. En effet, ceux-ci allèrent au-devant de l'ennemi sur les confins de la Béotie, résolus de combattre pour la liberté des Grecs, ne voulant ni s'en fier à des murailles pour protéger leur vie, ni abandonner le territoire aux dévastations des ennemis; mais persuadés que leur valeur les défendrait mieux que des remparts de pierres, et ne pouvant voir sans indignation ravager la terre qui les avait nourris. Et c'est avec raison : car, de même que notre affection n'est pas égale pour les auteurs de nos jours, et pour un père adoptif; ainsi les hommes se sentent moins attachés à un territoire récemment conquis, et qui n'est pas celui qui leur appartient naturellement. Avec une telle conviction, et affrontant les dangers à l'exemple des héros les plus braves, ils n'ont pas obtenu le même succès; car ce n'est qu'après leur mort qu'ils jouissent du prix de leur vertu, et qu'ils laissent une gloire immortelle, n'ayant pas été vaincus, mais ayant péri au poste qui leur avait été assigné pour la défense de la liberté. Et même, s'il faut dire la vérité, quelque étrange qu'elle puisse paraître, ils sont morts vainqueurs. Car le prix du combat, pour des guerriers généreux, c'est la liberté, c'est la gloire; or, l'une et l'autre sont le partage de ceux qui ont péri. Au reste, on ne saurait dire qu'ils aient été vaincus, ceux qui n'éprouvèrent dans leur cœur aucune crainte à l'approche de l'ennemi; car les guerriers qui tombent avec honneur sur le champ de bataille, nul ne peut dire avec justice qu'ils ont été défaits, lorsque, pour échapper à la servitude, ils cherchent une mort glorieuse. Or, c'est ce qu'a prouvé la valeur de nos soldats; car en eux seuls semblait respirer la liberté de la Grèce [1]; puisque le même instant qui a terminé leur vie, a décidé de l'esclavage des Grecs, dont l'indépen-

[1] Vaincue à Chéronée, presque toute la Grèce resta asservie aux Macédoniens, dont elle ne put parvenir à secouer le joug.

dance a eu le même tombeau que leurs restes inanimés. Par là, ils ont fait voir avec évidence à tout le monde qu'ils ne combattaient pas pour eux seuls, mais qu'ils bravaient la mort pour la liberté de tous. Aussi je ne craindrai pas de dire que de telles ames sont la gloire et l'honneur de la patrie. Mais, ce qui justifie un si noble dévouement, c'est que vous seuls, Athéniens, entre tous les Grecs, savez honorer la valeur. En effet, vous trouverez chez les autres peuples des statues élevées à des athlètes, dans les places publiques [1]; ce n'est que chez vous qu'on voit celles des grands capitaines, et celles des hommes généreux qui ont immolé un tyran. Au reste, il est vrai de dire qu'on ne trouve qu'à peine, même dans toute la Grèce, quelques hommes de ce caractère; tandis que toutes les villes ont fourni des athlètes qui ont mérité la couronne. De même donc que vous décernez les plus grands honneurs à ceux qui ont rendu de tels services, ainsi il est juste d'infliger les châtiments les plus sévères à ceux qui déshonorent et trahissent la patrie.

Et considérez, Athéniens, qu'il n'est pas même en votre pouvoir d'absoudre Léocrate; car le crime qu'il a commis a déja été jugé et condamné. En effet, le tribunal de l'Aréopage (et qu'on ne murmure point sur cet exemple, car je suis persuadé que ce fut alors la décision la plus salutaire pour l'État); ce tribunal, dis-je, condamna à mort, comme ennemis publics, lorsqu'on les eut pris, ceux qui abandonnèrent la patrie dans ces circonstances. Cependant, vous ne devez pas croire, Athéniens, que les hommes qui jugent avec un scrupule religieux des étrangers accusés de meurtre, pussent consentir à se rendre eux-mêmes coupables d'un pareil crime envers des citoyens. D'ailleurs,

[1] Alexandre, dit Plutarque, voyant à Milet un grand nombre de statues d'athlètes qui avaient vaincu dans les jeux publics de la Grèce : « Où étaient donc, demanda-t-il aux Milésiens, tous ces hommes, lorsque les Barbares assiégeaient votre ville? »

vous avez condamné vous-mêmes Autolycus, qui n'avait point cherché à se soustraire personnellement au danger, mais qui n'était accusé que d'y avoir dérobé sa femme et ses enfants; vous l'avez puni; et si vous avez usé de cette sévérité envers un citoyen coupable d'avoir soustrait aux dangers des personnes qui ne pouvaient être d'aucun secours dans la guerre, à quoi ne doit pas s'attendre l'homme qui, dans la force de l'âge, a refusé de payer sa dette à l'État qui l'a nourri? Outre cela, le peuple, regardant cette action comme criminelle, déclara par un décret que ceux qui refuseraient de s'exposer pour la patrie, étaient coupables de trahison, les jugeant dignes du dernier supplice. Or, prononcerez-vous un arrêt contraire à la décision donnée par le tribunal le plus équitable, consacrée par vous-mêmes, qui étiez appelés à juger, confirmée par un décret du peuple, qui ordonne en pareil cas la punition la plus sévère? Ce serait vous montrer les plus insensés des hommes, et vous mettre dans le cas de ne trouver presque plus personne qui voulût exposer sa vie pour vous défendre.

Il est donc évident, citoyens, que Léocrate est coupable de tous les crimes qui lui sont imputés : cependant, j'entends dire qu'il cherchera à vous abuser, en alléguant qu'il s'était embarqué comme négociant, et qu'il était allé à Rhodes pour les affaires de son commerce. Si donc il allègue ce motif, voyez combien il vous sera facile de le convaincre de mensonge. Car d'abord, ce n'est pas du rivage même, ni en s'échappant par une porte dérobée, qu'on s'embarque pour des affaires de commerce; mais c'est du port, à la vue de tout le monde, accompagné de ses amis. Ensuite, un négociant ne part pas avec une courtisane et avec des servantes; mais seul, avec un esclave pour le servir. D'ailleurs, quel besoin pouvait avoir un Athénien, comme négociant, de séjourner cinq ans à Mégare, d'y faire apporter les objets du culte de ses pères, et de vendre la maison

qu'il avait ici, si ce n'était se déclarer lui-même un traître envers la patrie, un homme coupable de la plus grande injustice envers ses concitoyens? Ce serait donc une chose tout à fait absurde, si, tandis que lui-même s'attendait à une punition sévère, vous veniez à l'absoudre, étant maîtres de le condamner. Mais, outre cela, je ne crois pas que vous deviez admettre une pareille justification; car pourrait-on voir sans indignation (lorsque ceux qui étaien absents pour leur commerce s'empressaient de venir au secours de la ville), que cet homme seul, dans de telles circonstances, se fût embarqué pour ses affaires, dans un moment où personne ne songeait à augmenter sa fortune, et où l'on s'occupait uniquement des moyens de conserver ce qu'on possédait?

Mais je voudrais bien qu'il nous dît par quelles opérations de commerce il aurait pu se rendre plus utile à la République qu'en se mettant sous les ordres des généraux, et en combattant dans nos rangs pour repousser l'ennemi qui nous attaquait. Quant à moi, je ne vois pas de service qui pût valoir celui-là. Il mérite donc toute notre indignation, non-seulement pour une pareille conduite, mais aussi pour une pareille apologie. Il a même évidemment avancé un impudent mensonge; car auparavant il n'avait jamais exercé cette profession, mais il avait des ateliers de forgerons, et depuis l'époque de son départ, pendant une absence de six ans, il n'apporta jamais de marchandises de Mégare. Enfin, étant encore intéressé dans la ferme du droit de cinquantième, il n'aurait pas voulu renoncer à cette entreprise et s'absenter pour des affaires de commerce. Si donc il ose dire quelque chose de pareil sur ce sujet, je crois bien qu'il ne vous persuadera pas.

Peut-être viendra-t-il alléguer une raison que quelques-uns de ses défenseurs lui ont conseillé de mettre en avant : c'est qu'on ne saurait lui imputer de trahison, attendu qu'il

n'était maître ni des arsenaux, ni des ports, ni de l'armée, ni enfin d'aucune chose dans l'État. Pour moi, je crois que ceux qui étaient maîtres de ces choses auraient peut-être pu trahir quelque partie de votre puissance, au lieu qu'il a trahi la République entière. D'ailleurs, la perfidie de ceux-ci ne peut compromettre que les vivants, tandis qu'il a livré même les morts, et qu'il a dépouillé le pays des objets consacrés au culte par les lois de vos pères. De plus, la ville, en supposant qu'elle eût été trahie par ceux-là, aurait pu encore être habitée; au lieu que, tombée dans la servitude, de la manière qu'il l'a abandonnée, il était désormais impossible que des citoyens l'habitassent. Enfin, quels que soient les malheurs qui accablent un État, il peut se relever par quelque heureuse révolution : mais quand il a été entièrement détruit, personne ne peut plus conserver d'espérance. Car, de même qu'un homme dans le malheur peut, tant qu'il vit, conserver l'espoir d'une meilleure fortune, au lieu que le coup qui lui ôte la vie lui enlève aussi tous les moyens de bonheur : ainsi, il n'y a plus pour les États de bonheur à attendre, quand ils ont été renversés. Car, s'il faut dire la vérité, la mort d'un État c'est d'être bouleversé. Et en voici une preuve bien remarquable. Notre ville fut, dans les anciens temps, asservie par des tyrans, et en dernier lieu par les Trente; ses murailles furent même détruites par les Lacédémoniens; cependant nous fûmes délivrés de ces deux calamités, et depuis, la Grèce nous a jugés dignes d'être les protecteurs de sa liberté. Or, cela n'est jamais arrivé à aucune ville qui eût été entièrement détruite. Et d'abord (s'il est permis de citer un exemple de la plus haute antiquité), qui n'a pas entendu parler de cette Troie, qui fut la plus puissante des cités dans ces temps-là, et dont la domination s'étendait sur toute l'Asie? Qui ne sait qu'une fois renversée par les Grecs, elle n'a jamais été habitée depuis? et que, d'un autre

côté, Messène, cinq cents ans après [1], n'a pu être habitée que par un ramas d'étrangers?

Peut-être quelqu'un des défenseurs de Léocrate osera-t-il dire, pour atténuer son crime, que rien de pareil ne pourrait jamais arriver par la faute d'un seul homme : et ils n'ont pas honte de vous présenter une pareille apologie, pour laquelle ils mériteraient d'être punis de mort. S'ils conviennent qu'il a abandonné la patrie, qu'ils vous laissent, d'après cet aveu, apprécier l'étendue du crime. Mais, si l'on prétend qu'il n'est nullement coupable, n'y a-t-il pas de la démence à dire qu'il ne pouvait rien aux événements? Je crois au contraire, Athéniens, que le salut de la ville tout entière était dans ses mains; car elle ne subsiste qu'autant qu'elle est défendue et conservée par chaque individu, pour sa part; lors donc qu'on la néglige en quelque chose, on ne voit pas que c'est l'abandonner entièrement.

Au reste, Athéniens, il est facile de voir la vérité de ce que j'avance, en considérant quelle a été la pensée des anciens législateurs. Car s'ils punissaient de mort celui qui avait dérobé cent talents, ils n'infligeaient pas une moindre peine à celui qui n'avait dérobé que dix drachmes; s'ils faisaient mourir le sacrilége qui avait ravi des objets précieux dans les temples, ils ne punissaient pas moins rigoureusement celui qui n'avait dérobé que des choses de peu de valeur; enfin, s'ils privaient du droit de cité le meurtrier d'un homme libre, ils ne condamnaient pas à l'amende le meurtrier d'un esclave. Mais ils décernaient également la peine de mort pour toutes les sortes de délit, même pour les moins graves. C'est qu'ils ne considéraient point la na-

[1] Messène, une des principales villes du Péloponnèse, avait été détruite par les Lacédémoniens. Les Thébains vainqueurs relevèrent ses murs, malgré Sparte, et y rappelèrent les anciens habitants. — *Cinq cents ans après.* Dinarque, dans son plaidoyer contre Démosthène, ne dit que quatre cents.

ture spéciale du délit commis, et qu'ils n'en appréciaient pas la gravité d'après cette mesure; mais ils considéraient seulement si le délit était de nature à produire, en se propageant, un grand mal parmi les hommes. En effet, il eût été absurde d'envisager la question sous tout autre point de vue.

Supposons, en effet, Athéniens, qu'un homme, se glissant dans le temple de Cybèle, y eût effacé une seule de vos lois, et qu'ensuite il vînt dire pour sa défense que le salut de l'État ne tenait pas à cette loi : ne le condamneriez-vous pas à mort? Et ce serait justice, si vous vouliez conserver les autres lois: de même donc, vous devez punir cet homme, si vous voulez rendre les autres citoyens meilleurs; et vous ne considérerez pas s'il est le seul qui soit dans ce cas, mais quelle est la nature du fait qu'on lui reproche. Je regarde assurément comme un bonheur pour vous qu'il ne se soit pas trouvé beaucoup de gens comme lui; mais je n'en suis pas moins persuadé qu'il mérite un châtiment d'autant plus rigoureux que, seul entre tous les citoyens, il s'est occupé non du salut public, mais de sa sûreté personnelle.

Mais ce qui m'indigne surtout, citoyens, c'est d'entendre un des partisans de cet homme dire que ce n'est pas trahir que d'avoir quitté la ville, puisque aussi bien nos ancêtres, abandonnant jadis leurs murailles, dans le temps de la guerre contre Xerxès, passèrent à Salamine. Et l'on est assez insensé, et l'on vous méprise assez, pour comparer à la plus généreuse des résolutions la conduite la plus infâme! Car, dans quels lieux n'a-t-on pas célébré la vertu de ces héros? Quel est l'homme, si susceptible d'une basse jalousie, si étranger à tout sentiment d'honneur, qui ne souhaitât d'avoir eu part à leurs exploits? Au fait, ils n'abandonnèrent point la ville; mais ils ne firent que changer de lieu, ayant pris la plus noble résolution dans le danger qui les menaçait. En effet, Étéonicos de Lacédé-

mone [1], Adimante de Corinthe et la flotte des Éginètes devaient, à l'approche de la nuit, pourvoir à leur propre salut : mais nos ancêtres, abandonnés de tous les Grecs, les rendirent malgré eux à la liberté, les ayant forcés de combattre sur mer, près de Salamine, contre les Barbares. Seuls ils ont obtenu sur les ennemis, aussi bien que sur les alliés, la supériorité qui convenait à l'égard des uns et des autres; surpassant ceux-ci par leurs bienfaits, et ceux-là par la victoire qu'ils remportèrent en combattant. Y a-t-il donc là quelque chose qui ressemble à la conduite d'un homme qui, fuyant sa patrie, s'est retiré à Rhodes après une navigation de quatre jours? Quelqu'un de ces hommes généreux aurait-il pu supporter une telle action? N'auraient-ils pas lapidé celui qui déshonorait leur héroïque bravoure? Car ils chérissaient tous à tel point la patrie, qu'il s'en fallut peu qu'ils ne lapidassent Alexandre [2], l'envoyé de Xerxès et auparavant leur hôte, pour leur avoir demandé la terre et l'eau. Et lorsqu'ils croyaient devoir tirer vengeance d'une simple parole, n'auraient-ils pas puni du dernier supplice celui qui livrait Athènes aux mains des ennemis?

Aussi, pour avoir conservé de tels sentiments, demeurèrent-ils pendant quatre-vingt-dix ans les chefs de la Grèce [3] : ils dévastèrent la Phénicie et la Cilicie; ils remportèrent une double victoire par terre et par mer près du fleuve Eurymédon; ils prirent cent trirèmes, qu'ils enlevèrent aux Barbares; ils portèrent le ravage sur toutes les côtes de l'Asie; et, pour comble de gloire, non contents du trophée élevé à Salamine, ils assignèrent aux Barbares les limites qu'il leur était défendu de franchir par respect pour la liberté de la Grèce; ils stipulèrent par un traité que

[1] Hérodote, livre VIII, l'appelle *Eurybiade*.

[2] Ce roi de Macédoine était un des ancêtres de Philippe.

[3] Les auteurs varient sur le nombre d'années que dura l'empire, ou plutôt l'hégémonie des Athéniens dans la Grèce.

ceux-ci ne pourraient naviguer avec des vaisseaux de guerre au-delà des îles Cyanées et du territoire de Phasélis; enfin ils assurèrent l'indépendance, non-seulement des Grecs d'Europe, mais de ceux qui étaient établis en Asie. Et cependant peut-on supposer que si tous, ayant des sentiments pareils à ceux de Léocrate, avaient pris la fuite, un seul de ces glorieux exploits eût pu avoir lieu, ou qu'il vous fût possible d'habiter encore cette contrée? De même donc, Athéniens, que vous savez louer et honorer les gens de cœur, il faut que vous sachiez aussi haïr et punir les lâches, Léocrate surtout, qui n'a montré pour vous ni crainte ni respect.

Considérez d'ailleurs quels ont été, dans tous les temps, vos sentiments et votre manière de penser sur ce sujet; car il est bon, quoique vous ne l'ignoriez pas, d'y arrêter votre attention. Assurément vos lois anciennes, et les mœurs de ceux qui, dans le principe, ont établi cet ordre de choses, font l'éloge de la République. Si donc vous y restez fidèles, non-seulement vous agirez avec justice; mais votre conduite, digne d'un pareil gouvernement, vous attirera la vénération de tous les hommes. En effet, il existe chez vous un serment que prêtent tous les citoyens lorsque, parvenus à l'adolescence, ils se sont fait inscrire sur le registre civil : ils jurent de ne point flétrir leurs armes sacrées, de ne point abandonner leur poste, de défendre la patrie et de la laisser plus florissante à leurs descendants. Or, si Léocrate a prêté ce serment, il est manifestement coupable de parjure; et non-seulement il a été injuste envers vous, mais il a violé le respect dû à la religion. S'il ne l'a pas prêté, il est clair, dès-lors, qu'il était résolu à n'accomplir aucun de ses devoirs; et pour ce motif, vous le punirez avec justice du crime dont il est coupable envers vous et envers les dieux. Mais je veux que vous entendiez le serment lui-même; lis, greffier.

SERMENT DES JEUNES ATHÉNIENS.

« Je ne déshonorerai pas mes armes ; je n'abandonnerai pas le compagnon dont je partagerai le poste. Soit seul, soit en troupe, je défendrai les objets sacrés et civils. Je ne laisserai pas à mes enfants la patrie moins florissante que je l'aurai reçue ; j'ajouterai, au contraire, à sa prospérité. Je me soumettrai aux jugements des tribunaux. J'obéirai aux lois maintenant en vigueur, aux lois que le peuple établira à l'avenir. Si un citoyen tente de les abolir, ou refuse de s'y soumettre, je ne le souffrirai pas. Seul, ou avec tous les autres, je défendrai la religion transmise par nos pères. Je prends les dieux à témoin de ce serment [1]. »

Que de générosité et de piété dans ce serment, Athéniens ! Pour Léocrate, il a fait tout le contraire de ce qu'il prescrit ; aussi, peut-on être plus impie, plus traître envers la patrie qu'il ne l'a été ? Peut-on plus lâchement déshonorer ses armes, qu'en refusant de les prendre et de repousser les ennemis ? N'a-t-il pas évidemment abandonné son compagnon et déserté son poste, celui qui n'a pas même voulu s'enrôler et se montrer dans les rangs ? Où donc aurait-il pu défendre tout ce qu'il y a de saint et de sacré, celui qui s'est dérobé à tous les dangers ? Enfin, de quelle plus grande trahison pouvait-il se rendre coupable envers la patrie, puisque, délaissée autant qu'il était en lui, elle tombait au pouvoir des ennemis ? Et vous ne condamneriez pas à mort cet homme coupable de tous les forfaits ! Qui donc puuirez-vous ? Ceux qui n'ont commis qu'un seul attentat de ce genre ? Il sera donc facile d'en commettre sous vos yeux d'épouvantables, si vous vous montrez plus irrités contre ceux qui sont moins graves ?

[1] La formule de ce serment ne nous a pas été conservée par Lycurgue. A l'exemple d'Auger, nous l'avons puisée dans Stobée. Plutarque en parle dans la *Vie d'Alcibiade*.

Cependant, citoyens, il faut que vous sachiez que le serment est le lien de la démocratie. Car trois classes d'hommes composent une république : les magistrats, les juges [1] et les simples citoyens. Aussi le serment est-il la garantie que l'on exige de chacun d'eux, et avec raison. Car bien des gens en commettant des délits qui échappaient aux regards des hommes, non-seulement ont su se soustraire aux dangers présents; mais même ont évité pour toujours la punition due à leurs crimes. Mais, en se parjurant, on n'échappe point à l'œil des dieux, on n'évite point le châtiment; et, si ce n'est l'auteur même du parjure, au moins ses enfants et toute sa race tombent dans les plus cruelles infortunes. C'est pour cette raison, ô juges! que près de Platée, tous les Grecs, au moment de se ranger en bataille pour combattre les forces de Xerxès, crurent devoir prendre avec eux-mêmes cet engagement sacré : et ce ne fut pas une chose nouvelle qu'ils imaginaient, ils ne firent qu'imiter la formule de serment usitée chez vous. Mais il n'en est pas moins utile de vous la faire entendre; car on y voit avec évidence la preuve écrite de leur vertu. Donnes-en aussi lecture.

SERMENT.

« Je ne préférerai point la vie à la liberté; je n'abandonnerai mes chefs ni vivants, ni morts; j'ensevelirai tous ceux des alliés qui auront péri les armes à la main. Vainqueur des Barbares, je ne dévasterai aucune des villes qui auront combattu pour la Grèce; quant à celles qui auront pris le parti de l'ennemi, je les décimerai toutes [2].

[1] A Athènes comme à Rome, les magistrats étaient distingués des juges. Ils présidaient à la justice, mais ils ne la rendaient pas; ils étaient les chefs des tribunaux, mais ils n'y siégeaient pas.

[2] Si le texte d'Hérodote, liv. VII, c. 132, doit servir ici de commentaire à celui de Lycurgue, il faut entendre par δεκατεύσω, *je leur*

Je ne relèverai jamais aucun des temples brûlés ou renversés par les Barbares; mais je laisserai à l'avenir ce monument de leur impiété [1]. »

Aussi, Athéniens, restèrent-ils si religieusement fidèles à ce serment, que la bienveillante assistance des dieux ne les abandonna point; et, entre tous les Grecs qui affrontèrent le danger, nos citoyens surtout se couvrirent de gloire. Or, que pourrait-il y avoir de plus déplorable que de penser (lorsque nos ancêtres n'ont pas craint de braver la mort pour ne pas déshonorer la République) que vous ne puniriez pas ceux qui l'ont couverte d'opprobre, et que vous verriez d'un œil indifférent cette gloire qui appartient à tous, qui a été acquise par tant de fatigues et de travaux, effacée et comme anéantie par l'infamie de tels misérables! Cependant, Athéniens, c'est surtout à vous, entre tous les Grecs, qu'une telle insouciance ne saurait être permise.

Mais je veux vous raconter quelques faits des anciens temps qui puissent vous offrir des exemples propres à vous inspirer une résolution plus honorable dans cette affaire, et dans d'autres circonstances. Car notre ville a ce noble et glorieux privilége, qu'elle a offert aux Grecs le modèle des actions généreuses, et que nos ancêtres l'emportèrent autant

ôterai la dixième partie de leurs biens, pour l'offrir au dieu de Delphes, ou simplement *aux dieux*, τοῖς θεοῖς, suivant Diodore. *Bona decimabo, non homines.* Ce sens est peut-être à préférer. (Note de M. Victor Le Clerc, dont nous reproduisons ici la traduction. *Chrestomathie*, p. 75.)

[1] « Vitam libertate pluris non faciam : neque deseram imperatores, « neque vivos, neque mortuos; sed eos e sociis, qui in prælio occubue- « rint, omnes sepeliam. Et ubi Barbaros devicero, ex iis quidem civita- « tibus, quæ pro Græcia pugnaverint, nullam devastabo : quæ autem « Barbari partes sequi maluerunt, omnes decimabo. Fanorum quæ a « Barbaris incensa et diruta sunt, nullum omnino excitabo; sed sinam « impietatis barbaricæ exstet in omni posteritate monumentum. » (Mureti *Var. Lect.* lib. III, c. 16.)

sur les autres hommes par l'éclat de leur vertu, qu'elle l'emporta sur toutes les autres villes par l'antiquité de son origine.

Sous le règne de Codrus, les Péloponnésiens, se voyant forcés par la disette d'abandonner leur pays, résolurent de marcher en armes contre notre ville, d'en chasser nos ancêtres, et de se partager le territoire de l'Attique. Et d'abord ils envoyèrent à Delphes consulter l'oracle et demander au dieu s'ils parviendraient à s'emparer d'Athènes. Le dieu leur ayant répondu qu'ils prendraient la ville s'ils ne tuaient pas Codrus, roi des Athéniens, ils dirigèrent leur armée sur Athènes. Cependant Cléomantis, un des habitants de Delphes, informé de la réponse de l'oracle, en donna secrètement avis aux Athéniens; tant nos ancêtres, comme vous voyez, surent dans tous les temps se concilier la bienveillance même des étrangers! Mais, lorsque les Péloponnésiens eurent envahi l'Attique, que firent nos ancêtres, citoyens? Ils ne se hâtèrent pas de fuir et d'abandonner le pays, comme Léocrate; ils ne livrèrent pas aux ennemis la terre qui les avait nourris et les objets de leur culte; mais, quoique en petit nombre, ils se laissèrent assiéger et enfermer, endurant les plus cruelles souffrances pour leur patrie. Et telle était la générosité de ceux qui régnaient alors, Athéniens, qu'ils aimaient mieux mourir pour le salut de leurs sujets, que de vivre en changeant de pays. Aussi dit-on que Codrus, ayant averti les Athéniens de faire attention à eux-mêmes quand il aurait perdu la vie, se couvrit des haillons de la misère, afin de pouvoir tromper les ennemis, et, ayant franchi secrètement les portes, s'en alla ramasser du bois sec en avant de la ville. Cependant, deux soldats du camp s'étant avancés vers lui pour l'interroger sur ce qui se passait dans Athènes, il en tua un avec sa faux, et l'étendit à ses pieds. Alors, l'autre, enflammé de colère contre Codrus, et croyant que ce n'était qu'un mendiant, tira son épée et

tua le roi. Après cet événement, les Athéniens, envoyant un héraut vers les ennemis, leur firent demander le corps de Codrus pour lui donner la sépulture, leur déclarant la vérité tout entière. Les Péloponnésiens le rendirent en effet; mais, reconnaissant qu'ils ne pouvaient plus se rendre maîtres du pays, ils se retirèrent. Cependant la ville accorda à Cléomantis de Delphes et à ses descendants, pour toujours, le droit d'être nourris dans le Prytanée.

Voyez si ceux qui régnaient alors aimaient la patrie à la manière de Léocrate, eux qui préféraient de mourir pour elle, en trompant les ennemis, et de sacrifier leur propre vie pour le salut de tous. Aussi sont-ils les seuls qui aient donné leurs noms à la contrée, ayant obtenu des honneurs pareils à ceux qu'on rend aux dieux. Et avec raison; car il était juste que cette terre, pour laquelle ils eurent pendant leur vie une affection si vive et si tendre, devînt comme leur héritage après leur mort. Mais pour Léocrate, ni vivant ni mort, il ne saurait y avoir aucun droit; et il est le seul que l'on pût légitimement bannir d'un territoire qu'il a livré par sa fuite aux ennemis; car il serait honteux que la même terre couvrît ceux qui se sont illustrés par leur valeur, et le plus lâche des hommes.

Cependant il a hasardé de dire (et il vous le dira peut-être encore) que jamais il n'aurait pu se résoudre à paraître en jugement, s'il s'était senti coupable du crime dont on l'accuse; comme si tous ceux qui ont commis des vols et des sacriléges n'avaient pas recours à un pareil argument, qui ne prouve point qu'ils n'ont pas fait le crime, mais qui montre seulement l'excès de leur impudence. Car ce n'est pas cela qu'il faut alléguer : il faut dire qu'il ne s'est pas embarqué, qu'il n'a point abandonné la ville, qu'il n'a point demeuré à Mégare; ce sont là des preuves positives. Quant à sa présence dans ces lieux, elle me semble l'effet des desseins d'une divinité, qui a voulu l'amener subir son châtiment; et, puisqu'il s'est dérobé à de glorieux

dangers, lui faire trouver une mort infâme et ignominieuse, en le faisant tomber entre les mains de ceux qu'il a trahis. En effet, s'il avait vécu ailleurs dans l'infortune; on n'aurait pas encore vu clairement que c'était une punition; mais ici, chez ceux qu'il a trahis, il est évident qu'il porte la peine due à se crimes. Car la première chose que font les dieux c'est de troubler le jugement des hommes coupables; et un ancien poëte me semble avoir laissé comme un oracle à la postérité, dans ces vers :

Tous ceux que Jupiter veut punir de leurs crimes,
Et que de sa justice il marque pour victimes,
Il les frappe d'abord de vertige et d'erreur;
Et leur égarement va jusqu'à la fureur [1].

Quel est en effet, parmi nous, le vieillard qui ne se ressouvient pas, ou le jeune homme qui n'a pas entendu parler de Callistrate? de cet homme qui, condamné à mort par la République, prit la fuite, et, sur la réponse qui lui fut donnée par l'oracle de Delphes que, s'il allait à Athènes, *il y trouverait les lois*, revint dans cette ville, se réfugia près de l'autel des douze dieux, et n'en subit pas moins sa condamnation? Or, c'était justice : car pour les coupables, *trouver les lois,* c'est être puni. Le dieu fit bien de livrer le criminel à la vengeance de ceux qu'il avait offensés;

[1] Walckenaer conjecture que les quatre vers cités par Lycurgue sont d'Euripide. Mélancthon les a traduits élégamment en latin :

Iratus ad pœnam Deus si quos trahit,
Auferre mentem talibus primum solet,
Caliginemque offundit, ut ruant suas
Furentes in clades, sibi quas noxiis
Accersierunt ultro consiliis malis.

La même pensée se retrouve dans Shakspeare et dans Schiller. Mais qui, mieux que Racine, a exprimé

...... Cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur?

car il serait affreux que les mêmes signes se manifestassent aux hommes pieux et aux scélérats.

Je crois, quant à moi, citoyens, que les dieux ont l'œil ouvert sur toutes les actions des hommes; mais leur surveillance a surtout pour objet le respect envers les auteurs de nos jours, envers ceux qui ne sont plus, et les sentiments de piété qui leur sont dûs. Rien de plus juste : car c'est une monstrueuse impiété, je ne dis pas d'outrager ceux de qui nous avons reçu l'existence, et qui nous ont comblés de biens, mais même de ne pas consacrer notre vie à les servir.

Le récit que je vais rappeler, bien que fabuleux en apparence, ne sera pas inutile aux jeunes citoyens qui m'écoutent. On dit que, dans la Sicile, l'Etna vomit autrefois un torrent de feu, qui se répandit dans diverses parties de cette contrée, et, entre autres, vers une des villes de cette île [1]. Tous les habitants s'empressèrent de prendre la fuite; chacun ne s'occupait que de son propre salut : mais un jeune homme, qui vit son père, déjà vieux, dans l'impossibilité de s'éloigner et prêt à être enveloppé par le torrent, le prit sur ses épaules pour l'emporter. Retardé dans sa fuite, sans doute par le fardeau qu'il portait, il se trouva lui-même entouré par les feux. Or, c'est ici qu'il faut admirer combien la divinité se montre favorable aux hommes vertueux : car on ajoute que les flammes formèrent comme une enceinte autour de cet endroit, et que ces deux individus seuls échappèrent à la mort; d'où vient que l'on donne encore à ce lieu-là le nom de *Place de la Piété*. Quant à ceux qui avaient mis tant de précipitation à fuir, et qui avaient abandonné leurs parents, ils périrent tous. C'est donc à vous, sur un pareil indice de la volonté des dieux, de condamner d'une voix unanime celui qui, autant qu'il dépendait de lui, s'est

[1] *Une des villes* : Catane. Plusieurs écrivains grecs et latins racontent cette histoire avec quelques circonstances différentes.

rendu coupable des plus grands forfaits envers les dieux, qu'il a privés des honneurs que leur rend la patrie; envers les pères et les mères, qu'il a livrés aux ennemis; enfin, envers les morts eux-mêmes, qu'il a mis dans le cas de ne pas obtenir les honneurs qui leur sont dus.

D'ailleurs, réfléchissez-y, Athéniens; car je vais insister encore sur ces antiques exemples, puisque vous ne pourrez qu'approuver, quand vous en aurez entendu le récit, les actions par lesquelles on s'efforçait alors d'acquérir de la gloire. On raconte, en effet, qu'Eumolpe, fils de Neptune et de Chioné, était venu, à la tête des Thraces, pour soutenir ses prétentions sur cette contrée : c'était, dans ce temps-là, Érecthée qui régnait à Athènes, ayant épousé Praxithée, fille de Céphise. Au moment de voir le pays envahi par une puissante armée, le roi alla à Delphes interroger le dieu sur ce qu'il avait à faire pour vaincre ses ennemis. Apollon lui ayant répondu que, s'il sacrifiait sa fille avant que d'engager la bataille, il serait vainqueur des Thraces, il n'hésita point à faire ce qui lui était commandé par l'oracle, et chassa du pays ceux qui étaient venus l'attaquer. Aussi peut-on justement louer Euripide de ce que, étant d'ailleurs un excellent poëte, il a choisi cette fable pour sujet d'une de ses tragédies [1], persuadé que les actions de ces princes pourraient offrir aux citoyens un modèle sublime, dont la vue et la contemplation feraient naître dans leurs ames l'amour de la patrie. Et vous aimerez, Athéniens, à entendre les paroles qu'il met dans la bouche de Praxithée, mère de la jeune fille; car vous y reconnaîtrez une grandeur d'ame et une générosité dignes d'Athènes et de la fille de Céphise :

« Ce qu'il y a de plus touchant au monde, c'est sans doute un bienfait généreusement accordé; mais ceux qui

[1] Cette pièce, intitulée *Érechthée*, est perdue. Il ne nous en reste que le beau fragment cité par Lycurgue.

en diffèrent longtemps l'accomplissement, quoique disposés à l'accorder, n'ont que des ames communes. Quant à moi, je livrerai ma fille pour être immolée : bien des motifs me déterminent à ce sacrifice : d'abord cette ville, plus excellente qu'aucune autre qu'on puisse trouver, habitée par un peuple qui n'a point été amené de quelque pays étranger; car nous sommes nés du sein de la terre, au lieu que les autres villes se composent d'hommes arrivés de diverses contrées, ou d'autres cités. Or, tout homme qui habite une ville où il s'est établi après avoir quitté sa patrie, n'est citoyen que de nom, il ne l'est pas de fait. D'ailleurs nous n'avons des enfants que dans la vue de nourrir en eux des protecteurs pour les autels des dieux, des défenseurs de la patrie. Or, quoiqu'elle n'ait qu'un seul nom, elle comprend un grand nombre d'habitants : comment donc pourrais-je consentir à les laisser tous périr, lorsqu'il est possible de livrer à la mort une seule personne, pour le salut de tous? Car, si je sais compter et distinguer le plus du moins, l'infortune d'une seule famille n'est pas un plus grand mal que celle de toute une ville, ce n'est pas même un malheur égal. Si, au lieu de filles timides, ma maison avait pour soutien un rejeton mâle, et que les flammes de la guerre vinssent l'assaillir, la crainte de voir périr mon fils m'empêcherait-elle de l'envoyer aux combats de la lance? Oh! que n'ai-je des enfants capables de combattre avec honneur dans les rangs des guerriers, et non pas de vains fantômes, dont la naissance fut sans utilité pour l'État! Mais les larmes des mères, lorsqu'elles se séparent de leurs fils, qui volent pleins d'ardeur aux combats, en amollissent un grand nombre. Je hais ces femmes qui préfèrent à l'honneur, la vie de leurs enfants, et qui leur conseillent de lâches actions. Toutefois, lorsqu'ils sont tombés sur le champ de bataille, parmi de nombreux combattants, ils n'obtiennent qu'une sépulture commune et

une égale gloire. Ma fille, au contraire, mourant seule immolée pour son pays, méritera une couronne immortelle; elle sauvera sa mère, son père et ses deux sœurs : y a-t-il donc là rien à quoi il ne soit honorable de consentir? D'ailleurs, celle que je vais donner pour le salut du pays, n'est ma fille que par l'ordre de la nature : car, si la ville est prise, quel droit ai-je encore sur mes enfants? Ah! quand je devrais conserver toute ma famille, d'autres ne régneront pas ici; mais c'est l'État que je veux sauver. Non, prince, jamais je ne consentirai qu'on abolisse les antiques lois de nos aïeux, dont la conservation tient à celle de tout le peuple. Non, jamais Eumolpe, ni les guerriers de la Thrace ne pareront de guirlandes, au lieu de la Gorgone d'or qui orne le bouclier de Minerve, le trident enfoncé par Neptune dans le sol de la citadelle; non, jamais le culte de notre déesse ne sera aboli. Disposez, citoyens, disposez de celle à qui j'ai donné le jour! soyez sauvés, soyez vainqueurs! Car je ne saurais consentir, au prix d'une seule vie, que cet État périsse. O patrie! puissent tous ceux qui habitent dans ton sein, te chérir comme je le fais! alors notre vie serait heureuse, alors tu n'aurais à craindre aucune infortune! »

Voilà, citoyens, comment on instruisait, comment on élevait nos pères : car, toutes les femmes, ayant naturellement une vive tendresse pour leur famille, le poëte a fait celle-ci plus dévouée à la patrie qu'à ses enfants; donnant à entendre par-là que, si des femmes ont le courage d'agir ainsi, le devoir des hommes est d'avoir pour la patrie un dévouement sans bornes, de ne point l'abandonner en fuyant lâchement, et de ne point la déshonorer aux yeux de tous les Grecs, comme a fait Léocrate.

Mais je veux encore vous citer quelques vers d'Homère; car vos pères regardaient ce poëte comme si parfait, qu'ils ordonnèrent par une loi que tous les cinq ans, à la fête des

Panathénées, on réciterait ses vers, à l'exclusion de ceux de tous les autres poëtes [1]; faisant voir ainsi aux Grecs le prix qu'ils attachaient aux merveilleuses actions. Et avec raison; car les lois, dans leur langage concis, n'enseignent pas, mais prescrivent ce qu'il faut faire; au lieu que les poëtes, en nous présentant une fidèle imitation de la vie humaine, en choisissant les actions les plus glorieuses, font naître, par raisonnement et par démonstration, la persuasion dans le cœur des hommes. Voici donc ce qu'Hector, pour enflammer le courage des Troyens, dit en parlant de la patrie :

Combattez, détruisez les Grecs et leurs vaisseaux !
Qu'ils meurent embrasés, abîmés sous les flots !
Sous leur lance ou leurs dards si l'un de vous succombe,
Mourant pour le pays, avec honneur il tombe ;
Sa veuve, ses enfants, opulents héritiers,
Garderont ses palais et ses biens tout entiers,
Lorsque, sur leurs vaisseaux regagnant la patrie,
Les Grecs revoleront vers leur terre chérie [2].

Enflammés à la lecture de ces vers, Athéniens, et cherchant à imiter de pareilles actions, vos ancêtres conçurent une telle ardeur pour la vertu, qu'ils aspiraient à mourir, non-seulement pour leur Patrie, mais pour la Grèce entière, qu'ils regardaient comme la Patrie commune. Aussi, ceux qui soutinrent à Marathon le choc des Barbares, triomphèrent-ils des forces de toute l'Asie, conquérant, au péril de leur vie, l'indépendance de tous les Grecs; et, loin de s'enorgueillir de leur gloire, mais en s'appliquant à faire des exploits qui en fussent dignes, ils s'élevèrent au rang de protecteurs des Grecs et de maîtres des Barbares. Car ce

[1] Isocrate, dans son Panégyrique, fait allusion à cet usage si glorieux pour la mémoire de l'Épique grec.

[2] *Iliade*, chant xv, v. 494. Aux deux premiers vers près, je cite la belle traduction de M. Bignan.

n'était pas seulement par des paroles qu'ils montraient leur zèle pour la vertu, mais il éclatait à tous les yeux dans leurs actions.

En effet, les citoyens de cette ville étaient alors si renommés par leurs vertus publiques et privées, que l'oracle répondit aux Lacédémoniens, les plus valeureux des hommes, lorsqu'autrefois ils faisaient la guerre aux Messéniens, qu'en prenant parmi nous un général, ils vaincraient leurs ennemis. Et certes, si le dieu jugea les chefs pris dans notre sein plus vaillants que les descendants d'Hercule, qui s'étaient succédé sur le trône de Sparte, quelle idée ne doit-on pas se faire de leur indomptable courage? Car, qui ne sait qu'ils reçurent de notre ville Tyrtée [1], sous la conduite duquel ils vainquirent leurs ennemis, et dont les conseils les aidèrent à régler chez eux l'éducation de la jeunesse? Résolution couronnée par le succès, non-seulement dans le danger pressant qui les menaçait, mais pour toute la suite des temps. Car il leur laissa les élégies qu'il avait composées, et qu'il leur suffit d'entendre pour apprendre à devenir braves. Aussi, quoiqu'ils ne fassent aucun cas des autres poëtes, ils ont conçu pour celui-ci un tel enthousiasme, qu'une de leurs lois ordonne que, lorsqu'ils sont en armes et près de combattre, tous les soldats se rassemblent autour de la tente du roi, pour y entendre les poèmes de Tyrtée; persuadés qu'il n'y a pas de moyen plus propre à leur inspirer la résolution de mourir pour la patrie. Et il est bon que vous entendiez

[1] Dans la seconde guerre de Messénie, les Spartiates, d'après les conseils de l'oracle, prirent pour chef, ou plutôt pour conseiller, le poëte Tyrtée, boiteux et contrefait. Ils éprouvèrent trois défaites dans les plaines de Stényclaros, et voulurent se retirer dans leur pays: Tyrtée s'y opposa, et bientôt ils remportèrent la victoire. Ils décidèrent que, par la suite, un peu avant de livrer bataille, les guerriers s'assembleraient à la tente du général, qui ferait réciter les vers de Tyrtée. C'était comme une proclamation ou un ordre du jour.

aussi ces élégies, afin que vous sachiez par quelles actions on s'illustrait chez eux :

Il est beau qu'un guerrier, à son poste immobile,
Meure pour sa patrie, et meure aux premiers rangs :
Mais fuir et ses foyers, et sa ville, et ses champs,
Mais mendier au loin une pitié stérile,
Mais, avec une épouse, une mère débile,
Traîner et son vieux père et ses jeunes enfants,
Amis, de tous les maux ces maux sont les plus grands!

Partout le lâche, errant de rivage en rivage,
Voit des yeux ennemis, et partout rebuté,
De son front avili fait mentir la beauté;
A son nom, que du peuple environnait l'hommage,
D'un mépris éternel s'attachera l'outrage;
Pauvre, exilé, souffrant, on le hait, on le fuit;
Le chagrin l'accompagne, et l'opprobre le suit.

Combattons, mes amis! mourons avec courage;
Mourons pour nos enfants et pour notre pays.
Vous, guerriers, vous encore à la fleur de votre âge,
Ferez-vous de la fuite un vil apprentissage?
Allons, pressez vos rangs, marchez aux ennemis!
Que chacun, saisissant sa forte javeline,
Sente un cœur mâle et fier battre dans sa poitrine!

Oh! qu'il serait honteux de voir des vétérans,
La tête déja blanche et par les ans flétrie,
Soutiens inespérés de leur chère patrie,
Seuls combattre, et sans vous tomber aux premiers rangs!
De voir nus, et sans vous couchés sur la poussière,
Mais exhalant encore une ame libre et fière,
Ces restes de héros, qui n'ont cédé qu'au temps!

Spectacle affreux! craignant un outrage ironique,
Chacun d'eux tient caché sous une main pudique
De leur virilité les organes sanglants.

Ah ! le guerrier n'est beau qu'à la fleur de ses ans ;
L'œil des femmes l'admire, et chaque homme l'envie :
Mais il n'est pas moins beau quand, prodiguant sa vie,
Il meurt pour la patrie, et meurt aux premiers rangs [1].

Sentiments généreux, citoyens, et utiles à ceux qui veulent s'en pénétrer ! En effet, ceux qui les entendaient acquirent une telle bravoure dans les combats, qu'ils disputèrent la prééminence à notre ville. Et cela devait être ; car les deux peuples s'étaient illustrés par les plus brillants exploits. Nos ancêtres vainquirent les Barbares, qui, les premiers, avaient mis le pied dans l'Attique, et firent voir combien le courage l'emporte sur la richesse, et la vertu sur le nombre. Et les Lacédémoniens, en défendant les Thermopyles, s'ils n'eurent pas le même succès, surpassèrent de beaucoup en bravoure tous les autres Grecs. Aussi, voit-on sur les lieux mêmes une inscription qui atteste leur vertu aux yeux de tous les peuples de la Grèce :

« Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour avoir obéi à ses lois. »

Et pour vos ancêtres :

« Les Athéniens, combattant à Marathon, pour la défense des Grecs, renversèrent la puissance des Mèdes. »

Voilà, citoyens, des exploits dont le souvenir est honorable, qui sont l'éloge de ceux qui les ont faits, et qui assurent à cette ville une gloire immortelle. Mais ce n'est pas là ce qu'a fait Léocrate; au contraire, il a volontairement avili cette gloire accumulée sur la République, dans tous les siècles précédents. Si donc vous le faites mourir, tous les Grecs jugeront que vous détestez aussi de pareilles actions : autrement, vous dépouillerez vos ancêtres de leur antique gloire, et vous porterez un notable préjudice au reste de vos concitoyens. Car, ceux qui n'admirent point ces hommes généreux s'attacheront à imiter Léocrate,

[1] Traduction de M. Firmin Didot, 1831.

s'imaginant qu'une conduite différente pouvait être glorieuse autrefois, mais qu'à vos yeux, c'est l'infamie et la trahison qui méritent le plus d'estime. S'il m'est impossible, citoyens, de vous apprendre de quelle manière vous devez traiter de tels misérables, considérez comment vos ancêtres les punissaient. Car, s'ils savaient exécuter de nobles actions, ils savaient aussi se décider à punir les actes de lâcheté. Voyez, en effet, Athéniens, à quel point ils s'indignaient contre les traîtres, et les regardaient comme les ennemis communs de l'État.

Phrynichos avait été assassiné, pendant la nuit [1], près de la fontaine des Saules, par Apollodore et par Thrasybule : mais, lorsque ceux-ci eurent été arrêtés et conduits en prison par les amis de Phrynichos, le peuple informé de ce qui s'était passé les fit mettre en liberté, fit faire une enquête par la torture, et, en examinant l'affaire, il reconnut que Phrynichos trahissait la république, et que ceux qui l'avaient tué avaient été injustement privés de leur liberté. En conséquence, sur la proposition de Critias [2], le peuple décréta qu'on ferait le procès au cadavre, et que, si Phrynichos était jugé traître, il ne serait point enseveli dans le pays, que ses os seraient tirés de la terre et jetés hors de l'Attique; afin qu'on ne rencontrât pas, dans tout le territoire d'Athènes, même les ossements de celui qui l'avait trahie. On décréta de plus que, dans le cas où Phrynichos serait condamné, s'il se trouvait des gens qui entreprissent de le justifier, ils fussent susceptibles des peines prononcées contre lui. Tant on était persuadé qu'il est juste de ne donner aucune assistance à ceux qui abandonnent les autres, mais que le traître et celui qui entreprend de le sau-

[1] Phrynichos fut un des principaux auteurs de la domination des Quatre-Cents. Les écrivains s'accordent sur le meurtre de cet Athénien, mais non sur la manière dont il fut tué.

[2] Critias fut, plus tard, un des trente tyrans, et surpassa ses collègues en cruauté. Il périt dans un combat contre les exilés.

ver, trahissent également l'État. Aussi, c'est en détestant à ce point les malfaiteurs, et en portant contre eux de tels décrets, que nos ancêtres parvinrent à se mettre à l'abri des dangers. Greffier, prends et lis ce décret.

(*Décret.*)

Vous entendez, citoyens, ce décret. Ensuite on fit déterrer les ossements du traître, on les fit jeter hors de l'Attique; ceux qui avaient pris sa défense, Aristarque et Alexiclès, furent condamnés à mort et exécutés; l'on ne souffrit pas même qu'ils fussent enterrés dans le pays. Et vous, qui avez vivant entre vos mains celui-là même qui a trahi l'État, vous le laisseriez impuni? et vous auriez dégénéré de vos ancêtres au point de renvoyer, comme innocent, un homme qui a abandonné la ville de fait et non pas seulement d'intention, tandis qu'ils punissaient du dernier supplice ceux qui n'avaient fait que défendre le traître par leurs discours? Non, juges, non, il n'est pas dans vos mœurs de prononcer une sentence si indigne de vous.

Et pourtant, s'il n'existait qu'un seul décret de ce genre, on pourrait dire qu'ils l'avaient rendu par colère plutôt que par conviction : mais lorsqu'on les voit montrer la même sévérité dans toutes les circonstances, comment douter qu'ils ne détestassent du fond du cœur de pareils attentats? Par exemple, Hipparque, fils de Timarque, n'ayant pas osé attendre le jugement du peuple, sur un crime de trahison qui lui était imputé, mais ayant abandonné sa cause, comme on ne pouvait saisir sa personne pour répondre du délit, il fut décrété qu'on abattrait et qu'on ferait fondre sa statue, qui était dans la citadelle, et qu'on en ferait une colonne, sur laquelle seraient inscrits les noms des scélérats et des traîtres; le nom d'Hipparque lui-même y est inscrit avec ceux des autres criminels. Qu'on me lise d'abord le décret en vertu duquel la statue du traître Hipparque fût enlevée de l'Acropole, ensuite

l'inscription de la colonne, et enfin les noms des traîtres qui y sont gravés : lis, greffier.

(*Décret et inscription de la colonne.*)

Que vous en semble, Athéniens? trouvez-vous qu'ils pensassent comme vous, au sujet des hommes qui commettent des actions criminelles? et, dans l'impossibilité de se saisir de la personne même du traître, ne firent-ils pas contre son monument, en le détruisant, tout ce que les circonstances permettaient de faire? non pas, sans doute, par le vain caprice de faire fondre une statue d'airain, mais pour laisser à la postérité une preuve des sentiments que leur inspiraient les traîtres. Fais-leur connaître l'autre décret, relatif aux soldats qui s'étaient retirés à Décélia, lorsque le peuple était assiégé par les Lacédémoniens, afin qu'ils voient que, dans tous les temps, nos ancêtres ont infligé aux traîtres des peines semblables; leurs sentiments, sur cet article, ne se contredirent et ne se démentirent jamais : lis, greffier.

(*Décret.*)

Vous entendez encore, Athéniens, ce décret, par lequel ils condamnèrent ceux qui avaient passé à Décélia; et ils voulurent que, si l'un d'eux était pris remettant le pied dans la ville, il pût être arrêté par tout Athénien qui le rencontrerait, conduit devant les Thesmothètes, et livré à l'exécuteur des jugements publics. Et, lorsque vous les voyez punir ainsi des hommes qui n'avaient fait que se transporter dans un lieu dépendant de notre territoire même, vous ne condamnerez pas à mort celui qui, au moment de la guerre, a déserté la ville et l'Attique pour fuir à Rhodes, et qui a trahi le peuple? Comment donc pourriez-vous prétendre à passer pour les descendants de ces généreux citoyens? Il ne sera pas inutile de vous faire entendre encore le décret qui fut rendu au sujet d'un sénateur qui périt à Salamine, que le sénat lui-même dépouilla de ses couronnes, seulement pour avoir tenté, par

ses discours, de trahir la patrie, et que les sénateurs tuèrent de leurs propres mains [1]. (*Décret.*)

Résolution généreuse, Athéniens, et digne de vos ancêtres ! Elle était juste, car elle prouvait que non-seulement ils avaient puisé leur vie à une source commune, mais que leur accord était unanime pour la punition des coupables. Eh quoi ! citoyens, vous semble-t-il que ce soit vouloir imiter vos ancêtres et agir à leur manière, que de ne pas faire mourir Léocrate? S'ils punirent de cette peine un homme qui ne trahissait que par ses paroles la ville déjà détruite, que ne devez-vous pas faire à celui qui l'a abandonnée, non-seulement en paroles, mais de fait, avec tous ses habitants? Ne devez-vous pas enchérir sur la peine? S'ils se montraient si sévères envers des hommes qui n'avaient voulu qu'empêcher le peuple de sauver l'État, que ferez-vous à celui qui a trahi le peuple lui-même? Et lorsqu'ils punissaient ainsi ceux qui compromettaient l'honneur de la patrie, que faut-il que vous fassiez pour la patrie elle-même?

Mais en voilà assez pour vous faire connaître quelle était la façon de penser de nos ancêtres, à l'égard des infracteurs des lois. Cependant, vous allez encore entendre ce que porte l'inscription de la colonne élevée dans la salle des délibérations du sénat, au sujet des traîtres et des conspirateurs, contre la démocratie, car, vous éclairer par un grand nombre d'exemples, c'est vous rendre plus facile le jugement que vous allez porter. En effet, après la chute des Trente, vos pères, à qui des citoyens avaient fait souffrir des maux tels que jamais personne n'en supporta chez les Grecs; vos pères (dis-je), qui avaient eu tant de peine à rentrer dans leur patrie, qui avaient appris à connaître,

[1] Cet Athénien est nommé Lycidas par Hérodote, et Cyrsilos par Démosthène, qui ajoute que sa femme fut aussi lapidée par les Athéniennes.

par une fatale expérience, le principe et les progrès des complots tramés contre le peuple, résolurent de fermer toutes les voies à l'injustice. Ils décrétèrent donc et firent serment quo, si quelqu'un aspirait à la tyrannie, ou trahissait l'État, ou songeait à détruire la démocratie, tout citoyen qui, s'apercevant de ses desseins, pourrait le tuer, serait déclaré innocent. Et il leur sembla qu'il valait mieux voir périr des hommes suspects de pareils projets, que de tomber eux-mêmes dans la servitude, après avoir reconnu, par le fait, la réalité de leurs complots; car ils croyaient que lo devoir des citoyens est de vivre en tout, de manière à ne jamais se rendre suspects de semblables attentats. Lisnous ce décret. *(Décret.)*

Voilà, citoyens, ce qui fut gravé sur la colonne que l'on fit élever dans le sénat, afin que chaque jour, ceux qui s'y réunissent et qui y délibèrent fussent avertis de la manière dont on doit agir envers ces hommes criminels. Voilà pourquoi, si l'on soupçonnait seulement que des gens se préparent à exécuter quelque complot do ce genre, ils jurèrent de les fairo périr; et avec raison : car, dans les autres sortes de délits, sans doute la peine ne doit venir qu'après l'exécution du crime : mais dans le cas de trahison et d'abolition de la démocratie, elle doit précéder. En effet, si vous négligez de saisir l'instant où ces scélérats se disposent à exécuter quelque attentat contre la patrie, il n'est plus en votre pouvoir, après cela, de punir les coupables, puisqu'ils sont désormais hors de l'atteinte de ceux qu'ils ont offensés.

Prenez donc, Athéniens, des pensées dignes de cette sage prévoyance et de cette généreuse fermeté, et n'oubliez pas, en donnant vos suffrages, de quels hommes vous êtes descendus; mais exhortez-vous vous-mêmes à ne sortir du tribunal qu'après avoir porté, dans ce jour, un jugement tel qu'ils l'auraient porté eux-mêmes, et conforme à leurs sentiments. Vous avez d'ailleurs, dans les décrets qu'ils

rendirent contre les coupables, des guides et des modèles; et de plus, vous vous êtes engagés par serment, suivant le décret de Démophante, à poursuivre par vos discours, par vos actions, par vos bras et par vos suffrages, la mort de quiconque trahit la patrie. Car, ne vous imaginez pas être uniquement héritiers des biens que vous ont laissés vos ancêtres, et n'avoir pas hérité en même temps des sermens et de la foi par laquelle nos pères se sont engagés envers les dieux, pour garantie du bonheur commun de l'État, auquel ils participaient.

Au reste, ce n'est pas seulement notre ville qui a professé de pareils sentiments contre les traîtres, c'est aussi celle de Lacédémone. Et ne vous offensez pas de m'entendre souvent rappeler ce nom, car il n'y a rien que d'honorable à prendre ses exemples dans un État gouverné par de sages lois, puisque c'est un moyen plus sûr de déterminer chacun de vous à donner un arrêt équitable et conforme à vos serments. Les Lacédémoniens ayant découvert que Pausanias, leur roi, avait dessein de livrer la Grèce aux Perses, comme il était parvenu à se réfugier dans le temple de Minerve, ils en firent murer la porte, ils firent découvrir le toit, et établirent tout autour une nombreuse garde de soldats, qui ne se retirèrent que quand il fut mort de faim; faisant voir clairement à tous, par un pareil châtiment, que l'assistance même des dieux ne saurait protéger les traîtres. Et il en doit être ainsi : car, le premier crime de ceux qui privent leurs concitoyens de l'ordre établi par les lois de la patrie, est l'impiété envers les dieux. Ce que je vais encore vous dire, est la preuve la plus frappante de l'état des choses dans ce pays. On y a fait une loi qui prononce positivement la peine de mort contre tous ceux qui refusent d'exposer leur vie pour la patrie; les punissant dans la chose même qui est le sujet de leurs craintes, et les exposant à la mort, précisément pour avoir échappé aux dangers de la guerre.

Pour vous convaincre que je n'avance rien sans preuve, et que le fait que j'allègue est authentique, fais-leur connaître cette loi.

(*Loi.*)

Or, Athéniens, remarquez combien cette loi est belle et utile, non-seulement pour les Lacédémoniens, mais même pour tous les autres peuples. Plus on redoutera ses concitoyens, plus on se verra forcé de braver les dangers contre les ennemis. Quel homme, en effet, voyant que la mort est le prix de la trahison, osera abandonner sa patrie au moment du danger? Quel homme voudra conserver sa vie, au mépris des intérêts de l'État, quand il saura le châtiment qui l'attend, puisqu'il n'y en a pas d'autre pour la lâcheté, que la mort? Car, sachant que, de deux périls qui le menacent, il faudra nécessairement en affronter un, il préfèrera de beaucoup celui de combattre les ennemis, à celui qui lui vient des lois et de ses concitoyens.

Et certes, il y a plus de justice à punir de mort Léocrate, que ceux qui désertent l'armée : car ceux-ci du moins reviennent dans la ville, comme s'ils avaient l'intention de la défendre, ou de partager le malheur des autres citoyens : au lieu qu'il a abandonné la patrie pour veiller à sa sûreté personnelle, sans oser combattre pour ses propres foyers; et, seul entre tous les hommes, il a trahi ce qu'il y a de plus cher et de plus sacré dans la nature, ce qu'il y a de plus précieux, même pour les animaux dépourvus de raison. Cependant les oiseaux, que la nature a doués des moyens de fuir avec le plus de vitesse, affrontent volontairement la mort pour défendre leurs nids. Ce qui a fait dire à un poëte : « Même l'oiseau sauvage ne consent pas à déposer sa couvée dans un autre nid que celui qu'il a construit. »

Léocrate donc a porté la lâcheté au point d'abandonner sa patrie aux ennemis : aussi aucune ville n'a consenti à le

laisser habiter dans ses murs [1], mais on l'a repoussé avec plus d'horreur que les meurtriers mêmes. Et cela était juste : car ceux qui s'exilent par suite d'un meurtre, quand ils vont s'établir dans une autre cité, n'ont pas pour ennemis les citoyens qui les accueillent. Mais quelle ville aurait accueilli ce perfide? L'homme qui n'a pas défendu sa propre patrie consentirait-il à courir quelque danger pour une ville étrangère? Ce sont toujours de mauvais citoyens, de mauvais hôtes et de méchants amis, ces hommes qui veulent bien partager les avantages de la cité, mais qui ne daignent pas lui prêter assistance dans le malheur. Or, l'homme qui est l'objet de la haine de ceux qu'il n'a point offensés, celui qu'ils repoussent, que doit-il attendre de vous, qui avez souffert les maux les plus cruels? Sans doute, citoyens, s'il y avait une peine plus terrible que la mort, Léocrate, entre tous les traîtres qui ont jamais existé, mériterait de la subir; car, les autres, lorsqu'ils sont surpris avant même de commettre leur crime, reçoivent leur châtiment; lui seul, après avoir consommé le sien, après avoir abandonné la ville, n'est encore qu'accusé!

Je ne puis comprendre sur quels motifs ceux qui vont prendre sa défense prétendront le soustraire à sa condamnation. Est-ce à cause de l'amitié qu'ils ont pour lui? mais loin de prétendre pour cela à aucune faveur, je crois qu'ils mériteraient d'être punis de mort, pour oser avouer un tel ami. Car, avant que Léocrate se fût rendu coupable, on ne pouvait juger de ce qu'ils étaient; au lieu qu'aujourd'hui, il est évident qu'ils ne conservent d'amitié pour lui, que parce qu'ils partagent ses sentiments. Qu'ils fassent donc leur propre apologie, qu'ils se justifient eux-

[1] Nous voyons cependant, dit Auger, que Léocrate trouva une retraite d'abord à Rhodes, ensuite à Mégare. Est-ce que les Rhodiens et les Mégariens refusèrent de le garder chez eux? et pourrait-on expliquer par là son retour à Athènes?

mêmes, plutôt que de vous présenter aucune requête en sa faveur. Je crois, quant à moi, que son père même (si les morts dans leur séjour ont encore quelque sentiment de ce qui se passe ici-bas) serait pour lui le juge le plus sévère; lui, dont il a laissé la statue d'airain, dans le temple de Jupiter Sauveur, exposée aux profanations et aux outrages des ennemis; et cette statue qu'il avait élevée comme un monument de sa probité, devient, grâce à Léocrate, un monument d'infamie, puisqu'elle rappelle le père d'un tel fils. Aussi, plusieurs personnes vont-elles me demander pourquoi je n'ai pas inséré dans ma dénonciation, qu'il avait livré la statue de son père, consacrée dans le temple de Jupiter. Sans doute, Athéniens, je n'ignorais pas ce crime, digne des plus grands supplices, mais j'ai cru qu'il y aurait de l'inconvénient à inscrire dans l'acte d'accusation le nom de Jupiter-Sauveur [1]. Mais, ce qui m'étonne surtout, c'est que vous ne vous aperceviez pas que des gens qui ne lui tiennent ni par la parenté, ni par l'amitié, mais qui font métier de défendre pour de l'argent tous ceux que l'on met en jugement, méritent à juste titre, votre plus sévère indignation. Car, se déclarer les apologistes des crimes, c'est prouver que l'on n'aurait pas été éloigné de concourir à leur exécution. Or, assurément, le devoir est de se déclarer, non pas contre vous, mais pour vous, pour les lois, pour la démocratie.

Toutefois, il y en a parmi eux, qui, renonçant désormais à vous convaincre par des raisons, cherchent à obtenir la grace des accusés, en alléguant leurs services personnels; et c'est, quant à moi, ce qui me choque le plus; car, c'est se faire un titre à la faveur générale de fonctions qu'ils n'ont remplies que dans l'intérêt de leurs propres familles. En effet, parcequ'un homme a nourri des chevaux [2], ou

[1] Sans doute, parceque ç'aurait été rapprocher des noms qui ne doivent pas se trouver ensemble, les noms de *traître* et de *sauveur*.

[2] *Des chevaux*, propres à disputer le prix dans les courses des chars.

contribué à la magnificence des spectacles, ou fait telle autre dépense de ce genre, assurément il n'a pas droit d'obtenir de vous une pareille faveur : c'est lui seul que l'on couronne pour cela, mais il n'est utile d'ailleurs à personne. Il en est tout autrement de celui qui a fourni des galères richement équipées, qui a fait élever des murailles pour la défense de la patrie, ou qui a contribué de ses deniers au salut commun. Ce sont là des choses utiles à tout le monde en général, et dans lesquelles on reconnaît le dévoûment de ceux qui en ont fait les frais, au lieu que les autres dépenses ne prouvent que la richesse de ceux qui les ont faites. Au reste, je ne crois pas que personne ait jamais pu rendre d'assez grands services à l'État, pour prétendre à obtenir, comme récompense, qu'on lui fasse grace de la punition de ceux qui le trahissent; je ne crois pas non plus qu'il y ait quelqu'un d'assez insensé, s'il a la noble ambition de servir la chose publique, pour prêter son appui à celui par qui il se trouverait le premier privé de tout ce qu'il a fait pour être utile, à moins pourtant, qu'il ne croie avoir des intérêts tout différents de ceux de la patrie. Il faudrait, Athéniens, quoiqu'il ne soit permis aux juges dans aucune circonstance d'amener avec eux leurs femmes et leurs enfants, il faudrait (dis-je) que dans une accusation de trahison, ils se fissent un devoir religieux d'en agir ainsi, afin que tous ceux qui ont partagé le danger, étant sous leurs yeux et leur rappelant que l'on n'a pas même eu pour eux les sentiments ordinaires de compassion, contribuassent à rendre plus sévère l'arrêt porté contre le coupable. Mais, puisque ni la loi, ni l'usage ne nous y autorisent, et que nous sommes dans la nécessité de juger pour ces objets sacrés, punissez donc Léocrate, condamnez-le à mort, et annoncez à vos femmes, à vos enfants, qu'ayant entre vos mains celui qui les avait trahis, vous lui avez fait subir son juste châtiment. Car c'est une chose affreuse et déplorable, que Léocrate prétende jouir

dans la ville des mêmes priviléges que ceux qui y sont restés, lui qui l'a abandonnée; que ceux qui se sont enrôlés parmi ses défenseurs, lui qui n'a voulu s'exposer à aucun danger; que ceux qui l'ont sauvée, lui qui ne l'a point défendue; qu'il prenne part aux sacrifices, aux cérémonies saintes, aux assemblées publiques, aux lois, à l'administration, à tous les avantages, enfin, pour la conservation desquels mille de nos citoyens, dont la république a honoré les funérailles par un deuil solennel, sont morts à Chéronée. Il n'a pas même rougi en revoyant dans cette enceinte les inscriptions funèbres, gravées sur leurs tombeaux. Il croit pouvoir effrontément s'offrir aux yeux qui ont pleuré sur l'infortune de nos guerriers : et voilà l'homme qui va réclamer, au nom des lois, votre attention pour son apologie! Mais vous, demandez-lui de quelles lois? le fugitif les a répudiées! Le laisserez-vous habiter ces murs? seul entre tous les citoyens, il a refusé de les défendre! Il invoquera les dieux dans son péril : et quels dieux? ceux dont il a livré les temples, les statues, les sacrés bocages! De qui mendiera-t-il la pitié? des hommes avec lesquels il n'a pas eu le cœur de contribuer au salut commun! C'est loin d'Athènes, c'est à Rhodes qu'il espérait trouver un sûr asile : qu'il aille implorer les Rhodiens! N'est-ce pas dans leur ville, à l'exclusion de sa patrie, qu'il a cru pouvoir trouver sa sûreté? De quels hommes en effet, pourrait-il attendre une juste compassion? des vieillards? mais il ne leur a laissé, autant qu'il était en lui, ni ressource pour soutenir leur vie, ni espoir d'être ensevelis dans le sol libre de la patrie; des jeunes gens? et qui d'entre eux, au souvenir des guerriers de cet âge, avec lesquels il combattait à Chéronée, et dont il partagea les dangers, consentirait à sauver celui qui a livré leurs tombeaux, et, par le même suffrage, déclarerait insensés ceux qui ont sacrifié leur vie pour la patrie, tandis qu'il déclarerait sage, et renverrait absous, le traître qui

l'a abandonnée? Vous permettrez donc à qui voudra l'entreprendre, de nuire au peuple, par ses discours et par ses actions. Car, souffrir qu'un homme qui a déserté la ville et qui s'est condamné lui-même à l'exil, qui a habité Mégare sous caution, plus de cinq ou six ans, revienne habiter dans Athènes et dans son territoire, ce n'est pas simplement consentir au retour d'un exilé, c'est endurer que celui qui, par son vote manifeste, a condamné l'Attique à une dévastation universelle, vienne habiter avec nous le même pays.

Je n'ajouterai plus que quelques mots, avant de descendre de la tribune, et je ne ferai que vous rappeler le décret rendu par le peuple, sur le respect dû à la religion : car ce ne sera pas une chose inutile, au moment où vous allez donner votre suffrage. Lis-moi le texte même du décret.

(*Décret.*)

Or, maintenant l'homme qui viole et détruit toutes les lois, je vous le signale, à vous qui êtes les maîtres de le punir. C'est à vous, dans votre intérêt et dans celui des dieux, de punir Léocrate. Car les crimes, tant qu'ils ne sont pas soumis à un jugement, sont le fait des coupables : mais du moment où la cause est entamée, ils sont le fait de ceux qui ne les poursuivent pas conformément à la justice. Et n'oubliez pas, citoyens, que chacun de vous, en donnant secrètement son suffrage, ne peut s'empêcher de manifester clairement aux dieux le fond de sa pensée. Or, je crois, Athéniens, qu'en prononçant aujourd'hui votre jugement, vous embrasserez dans le même arrêt tout ce qu'il y a de forfaits les plus énormes et les plus odieux, dont on voit clairement que Léocrate s'est rendu coupable : de trahison, puisqu'en abandonnant la ville, il l'a livrée aux mains des ennemis; d'abolition de la démocratie, puisqu'il n'a osé braver aucun danger pour défendre la liberté; d'impiété, puisqu'il n'a pas tenu à lui que les bois

sacrés ne fussent coupés et les temples démolis de fond en comble; d'outrage envers les parents, en laissant détruire leurs sépultures et abolir les honneurs funèbres auxquels ils ont droit; enfin, d'abandon de son poste et de refus du service militaire, en ne se présentant point aux généraux et ne se montrant point dans les rangs des soldats. Qui donc osera l'absoudre par son suffrage, et se montrer indulgent pour tant de crimes volontaires? Qui sera assez insensé pour vouloir le sauver, et s'en remettre ainsi de sa propre sûreté à quiconque aura la fantaisie de l'abandonner? Qui consentira, par compassion pour ce misérable, à se voir impitoyablement égorgé par les ennemis, et, par indulgence pour ce traître, à s'exposer soi-même au juste châtiment du ciel?

Quant à moi, c'est pour secourir la patrie, la religion et les lois, que j'ai intenté contre lui cette action juste et légitime, sans calomnier le reste de sa vie, sans faire mention d'aucun fait étranger à l'accusation. Mais chacun de vous doit songer qu'acquitter Léocrate par son vote, c'est prononcer la mort de la patrie et l'esclavage de ses concitoyens; et que, de deux urnes qui sont placées sous ses yeux, l'une devant décider de la trahison et l'autre du salut de l'accusé, les votes que vous allez y déposer prononceront ou le renversement de la patrie, ou son affermissement et sa prospérité. Si donc vous renvoyez Léocrate absous, ce sera inviter par votre décret les traîtres à livrer la ville, les objets du culte et les vaisseaux de l'État : mais, si vous le faites mourir, vous manifesterez hautement votre volonté de sauver et de conserver la patrie, les trésors qu'elle possède et la félicité publique. Songeant donc, Athéniens, que le sol lui-même et les arbres qui le couvrent, vous implorent, que les ports, les arsenaux et les murailles même de la ville vous supplient, que les temples et la religion vous conjurent de leur prêter assistance, et vous

rappelant tous les chefs de l'accusation, faites, dans la personne de Léocrate, un exemple qui prouve que la compassion et les larmes n'ont pas sur vous plus d'empire que le désir de sauver les lois et la patrie.

HYPÉRIDE.

Hypéride, fils de Glaucippe, après avoir étudié la philosophie sous Platon, et l'éloquence sous Isocrate, se mit à écrire des plaidoyers, en attendant que l'âge lui permît de se présenter à la tribune. Entré dans la carrière politique, il s'attacha, comme Démosthène, au parti opposé à Philippe. Il fut d'abord chargé de ménager, avec Éphialte, une alliance secrète entre ce parti et le roi de Perse, qu'inquiétait l'ambition du Macédonien. Il fit voile ensuite vers l'Eubée, accompagnant, avec deux trirèmes équipées à ses frais, la flotte qui, à sa voix, allait défendre cette île menacée d'une invasion. Soldat de Phocion, il se jeta dans Byzance, et contribua à conserver cette puissante alliée à sa patrie. La république le chargea de plusieurs missions importantes à Delphes, à Rhodes, à Olympie. A la nouvelle du désastre de Chéronée (338 ans avant J.-C.), Hypéride monta à la tribune, proposa de mettre les femmes, les enfants et les images des dieux en sûreté dans le Pirée ; de rappeler les exilés, de réhabiliter les citoyens dégradés ; d'accorder aux étrangers domiciliés le titre d'Athéniens, aux esclaves la liberté et des armes. Ces mesures furent adoptées, et la république leur dut une paix honorable. Accusé pour cette motion hardie, Hypéride se justifia par un discours célèbre, où il disait qu'*ébloui par les éclairs du glaive macédonien, il n'avait pu porter ses yeux sur les lois*. Il fut un de ces généreux défenseurs de la liberté qu'Alexandre, destructeur de Thèbes, voulut se faire livrer; un de ces orateurs probes, que l'or d'Harpalos trouva incorruptibles. « Quinze ans après la défaite de Chéronée, dit M. Villemain, les Athéniens, animés par le courage de leurs orateurs, ayant essayé de délivrer la Grèce tombée du joug d'Alexandre dans les mains d'Antipater, le général et beaucoup de citoyens d'Athènes furent tués dès le commencement de cette guerre. Hypéride prononça leur éloge dans la cérémonie accoutumée des funé-

railles publiques. On conçoit combien ce dernier effort de la Grèce pour revivre à la liberté, cette dernière libation du sang athénien pour la patrie commune devaient inspirer le généreux orateur. Mais que nous reste-t-il de ces sentiments et de cette éloquence? Un fragment recueilli au hasard par un scoliaste du moyen âge [1]. »

Après cette nouvelle défaite des Grecs, Athènes tremblante bannit Hypéride. Retiré d'abord à Égine, il s'y réconcilia avec Démosthène, qu'on l'avait contraint d'accuser de vénalité dans l'affaire du trésorier d'Alexandre [2]. Poursuivi par les Macédoniens, il se réfugia dans le temple de Cérès à Hermione; et il fut arraché de cet asile par Archias et les satellites d'Antipater. « Si fut de là mené à Corinthe vers Antipater, où, estant mis à la gehenne, il se tronçonna luy-mesme la langue à belles dents, à fin qu'il ne peust rien descouvrir des secrets de la ville; et ainsi finit ses jours le neufième du mois d'octobre [3]. » C'était l'an 322 avant J.-C. Laissés d'abord sans sépulture, les restes de ce martyr de la liberté furent enlevés par ses proches, qui les enterrèrent dans l'Attique.

Brave, incorruptible, mais de mœurs peu dignes de son patriotisme, Hypéride contribua, par sa dramatique défense de la courtisane Phryné, à introduire l'éloquence véhémente au sein de l'impassible Aréopage. Le biographe des Dix Orateurs dit qu'il entretint trois maîtresses à la fois, à Athènes, au Pirée, à Éleusis. On avait de lui cinquante-deux discours authentiques : il en reste un seul, encore lui est-il contesté. Sa haine pour la Macédoine lui survécut avec son talent dans la personne de Glaucippe et d'Alphinos, son fils et son petit-fils.

[1] *Essai sur l'Oraison funèbre.*

[2] Une anecdote recueillie par le biographe des Dix Orateurs peint admirablement les mœurs des hommes d'État de cette époque : « Hypéride avait secrètement composé des mémoires pour accuser Démosthène; celui-ci les découvrit. Dans une visite qu'il fit à Hypéride malade, il surprit ce libelle dans ses mains, et fit éclater son indignation. — Tant que tu seras mon ami, lui répondit Hypéride, je ne me servirai pas de ces mémoires; mais, si nous nous brouillons jamais, voilà ce qui me préservera de tes attaques. »

[3] Plutarque-Amyot, *Vie d'Hypéride*, dans les Dix Orateurs.

DISCOURS

SUR LE TRAITÉ CONCLU AVEC ALEXANDRE.

INTRODUCTION.

Philippe mourut peu de temps après sa victoire de Chéronée, et le jeune Alexandre hérita de son trône et de ses conquêtes. Le nouveau roi n'était assuré ni des Barbares, ni des Grecs, ni de ses propres sujets. Il les concilia tous par la crainte ou par la douceur, par son courage ou par sa prudence, et alla exécuter en Asie l'œuvre déjà méditée par son père. En son absence, Antipater veillait sur la Grèce.

Il paraît que ce chef, au nom de son souverain, commit plusieurs actes qui pouvaient passer pour une violation manifeste d'un traité conclu à Corinthe entre la Grèce et Alexandre. Avant même le départ du conquérant, quelques insurrections l'avaient probablement forcé à des mesures contraires à des stipulations qui reconnaissaient, jusqu'à un certain degré, l'indépendance de la plupart des cités grecques.

Voilà pourquoi nous voyons (Ol. cxiii, 4; 325) un orateur monter à la tribune athénienne, y accuser les Macédoniens d'avoir enfreint des traités, et appeler ses concitoyens aux armes. Mais, de l'aveu de tous les critiques, cet orateur n'était pas Démosthène. Libanius et un scoliaste nomment Hypéride.

L'auteur de cette harangue, quel qu'il fût, ne connaissait pas Alexandre. Le conquérant eût probablement avoué tout ce qu'Antipater avait fait. Or, vouloir qu'Alexandre ne fût pas maître, c'était méconnaître son génie et sa destinée.

DISCOURS.

Il convient d'écouter, ô Athéniens ! les orateurs qui vous pressent de garder les serments et les traités, s'ils agissent d'après leur conviction. Rien ne sied mieux à une démocratie que ce respect du droit et de l'équité. Cependant, que ceux qui vous font ces instances ne vous fatiguent point par l'abus de la parole, tandis que leur conduite les dément ; que, soumis à votre examen, ils acquièrent pour l'avenir le moyen de vous persuader ; ou que, cédant la place, ils laissent parler ceux qui s'expliquent avec plus de vérité sur vos droits. Ainsi, par une soumission volontaire, vous ferez la cour à qui les viole ; ou, préférant la justice à tout, vous maintiendrez aussi vos intérêts sans retard et sans reproche. Or, l'examen du traité de paix générale suffit pour montrer quels sont ceux qui l'ont enfreint. Exposons, en peu de mots, combien cette violation est grave [1].

Si l'on vous demandait, ô Athéniens ! quel pourrait être l'objet de votre plus ardente indignation ; ce serait, répondriez-vous tous, le retour des Pisistratides, s'il en existe encore ; ce serait la contrainte, la violence de leur rétablissement. Oui, vous courriez aux armes, vous braveriez tous les périls plutôt que de les recevoir et de vous courber sous leur joug ; résolution d'autant plus sage que personne ne tue son esclave de gaîté de cœur, tandis qu'on voit les esclaves d'un tyran mis à mort sans procès, et outragés dans leurs femmes, dans leurs enfants. Mais Alexandre qui, au mépris des serments et de la pacification générale, a rétabli les tyrans de Messène, les fils de Philiade, a-t-il respecté la justice ? n'a-t-il pas suivi son

[1] J'ai préféré à l'interprétation de Reiske celle de Schæfer, quoique repoussée par Dobrée : *Quam graves autem sint res, in quibus violatio fœderis vertitur, paucis docebo.*



instinct de despote, dédaignant et votre courroux et les stipulations communes? Eh bien! ces mêmes violences qui, tentées ici, vous rempliraient de colère, pourquoi les tolérer ailleurs contre la foi jurée? pourquoi souffrir qu'on vous dise : Observez les serments, vous; et ceux qui se sont parjurés avec tant d'éclat, laissez-les faire? Non, non, il n'en sera pas ainsi, si vous êtes résolus à user de vos droits. Le traité proclame ennemi de tous les confédérés quiconque fera ce qu'a fait Alexandre, lui et son pays; et il les autorise tous à l'attaquer. Voulons-nous donc exécuter les conventions? guerre à l'auteur du retour des tyrans!

Mais, diront les fauteurs du despotisme, avant le traité les fils de Philiade dominaient dans Messène : voilà pourquoi Alexandre les y a rappelés. Défense ridicule! Les tyrans de Lesbiens qui, avant le traité, opprimaient Antissa et Érésos [1], en ont été chassés à cause des iniquités de leur gouvernement : et ces mêmes iniquités, vous les souffrirez en Messénie! D'ailleurs, je lis en tête du traité : *Les Hellènes seront libres et régis par leurs propres lois.* Puisque cette indépendance est la clause fondamentale, peut-on, sans absurdité, ne pas voir nos stipulations violées par le retour de la servitude? On vous adjure d'être fidèles à vos serments, d'observer la justice! Je répète, comme conséquence nécessaire : Aux armes, Athéniens! marchez contre les infracteurs avec les braves de bonne volonté! L'occasion a eu parfois assez d'empire pour vous faire sacrifier l'équité à votre intérêt : aujourd'hui que l'intérêt, l'équité, l'occasion concourent, attendrez-vous un autre temps pour affranchir Athènes et la Grèce?

Je passe à un autre article du traité, ainsi conçu : *Ceux qui détruiront le gouvernement établi dans chaque État,*

[1] Deux villes de Lesbos, aujourd'hui *Porto-Sigri* et *Hiersé.* L'histoire se tait sur tous ces petits événements.

à l'époque de la prestation du serment pour la paix, seront ennemis de tous les confédérés. Or, considérez, hommes d'Athènes, que les Achéens formaient, dans le Péloponnèse, une démocratie, et que le Macédonien a brisé le pouvoir du peuple de Pellène [1], chassé la plupart des citoyens, donné leurs biens à des esclaves, imposé à cette ville, pour tyran, Chæron, un lutteur! Et nous, compris dans le traité qui appelle hostilités de pareils actes, obéirons-nous aux communes stipulations? Ne traiterons-nous pas les Macédoniens en ennemis? trouverons-nous une opposition effrontée chez quelqu'un de ces stipendiés de la Macédoine, gorgés d'or pour nous trahir? Ils connaissent toutes ces oppressions; mais, dans l'excès de leur insolence, escortés des troupes du tyran, ils vous somment de garder les serments qu'il viole comme s'il avait la haute prérogative du parjure; ils vous forcent de briser vos lois en relâchant les condamnés de vos tribunaux; ils vous poussent, malgré vous, à mille démarches illégales. Cela est tout simple: vendus à la cause de l'ennemi de leur patrie, ils ne peuvent respecter ni lois ni serments; ils en jettent seulement le nom pour fasciner les oisifs qui s'assemblent ici avec l'horreur des affaires, et qui ne voient pas d'avance succéder au calme actuel les plus terribles tempêtes. J'ai demandé, je demande encore qu'on se rende à l'avis de ceux qui insistent sur la fidélité aux stipulations générales; à moins qu'ils ne s'imaginent que dire, *gardez vos serments*, ce n'est pas dire que nul ne doit être lésé, ou qu'ils ne croient que nul ne ressent une offense quand les républiques sont détruites, quand le despotisme prend la place de la démocratie.

Mais ce qu'il y a de plus dérisoire, le voici. Le traité porte: *Le conseil chargé de veiller sur les intérêts communs empêchera, dans les cités confédérées, tout supplice, tout*

[1] Pellène (ruines près de *Vlogoka*) était une ville d'Achaïe.

bannissement illégal, les confiscations, le partage des terres, l'extinction des dettes, l'affranchissement des esclaves, enfin toute innovation. Et, loin de lutter contre une de ces violences, il est des hommes qui les secondent! Mais préparer dans des États libres ces grandes catastrophes dont tant d'hommes sont chargés de les garantir, n'est-ce pas mériter la mort?

Signalons encore une autre infraction. Il est écrit: *Défense est faite aux émigrés de partir armés d'aucune des villes confédérées pour en attaquer une autre, sous peine d'exclusion du traité pour la ville d'où ils seront partis.* Et pourtant avec quelle facilité le Macédonien porte en tous lieux ses armes[1]! Jamais il ne les a déposées. Maintenant encore, l'épée à la main, il rôde partout où il peut; et ses excursions sont devenues plus fréquentes, puisqu'il vient de rétablir, après sommation, des bannis dans plusieurs villes, et, dans Sicyone, un maître d'escrime. Il faut, dit-on, nous conformer aux conventions générales! eh bien! excluons du traité les villes qui ont lancé ces bannis. S'il est nécessaire de voiler la vérité, ne disons pas que ces villes sont macédoniennes. Mais si les traîtres, si les serviteurs de la Macédoine réclament sans relâche l'exécution du traité, obéissons à des paroles si justes, obéissons à notre serment : retranchons les Macédoniens de l'alliance, et avisons à ce qu'il faut faire de ces insolents despotes, de ces intrigants, de ces perturbateurs[2], qui se rient de la paix de la Grèce. Qu'est-ce que nos traîtres peuvent nous opposer? Réclament-ils le maintien des articles onéreux à la république, annulant ceux qui lui sont favorables? cela

[1] Il y avait sans doute des Grecs bannis dans plusieurs villes de Macédoine; et les Macédoniens, loin de réprimer leurs entreprises, les avaient aidés à rentrer de force dans leur patrie.

[2] Au lieu de πράττουσι, des manuscrits donnent ἐπιτάττουσι. Je traduis sur la variante de J. Wolf, ταράττουσι, sc. τὴν Ἑλλάδα, *Græciæ perturbatoribus.*

vous semble-t-il juste? Quoi! toute convention stipulée pour vos ennemis contre Athènes, ils la rendront inviolable à jamais; et, s'il en est une équitable, importante, qui vous soutienne et les réprime, ils se feront un devoir de la combattre à outrance!

Vous allez voir plus clairement encore que, loin de vous reprocher d'avoir violé quelque article du traité, tous les Hellènes vous sauront gré d'en avoir seuls démasqué les infracteurs. Parcourons plusieurs de ces dispositions si nombreuses.

Les confédérés, selon l'une d'elles, *auront la mer libre; nul n'arrêtera et n'emmènera un seul de leurs navires; quiconque violera cette défense sera un ennemi pour la confédération.* Ici, hommes d'Athènes, vous avez vu les Macédoniens commettre les violations les plus flagrantes. Ils ont poussé l'arrogance jusqu'à traîner à Ténédos tous les vaisseaux partis du Pont; ils rusaient pour garder cette prise, et ils ne l'ont lâchée qu'après que vous eûtes décrété que cent trirèmes seraient à l'instant équipées, mises en mer, et commandées par Ménesthée. Or, n'est-il pas absurde que des étrangers commettent d'aussi graves infractions, tandis que leurs amis d'Athènes, au lieu de les en détourner, vous conseillent de maintenir ce qu'ils foulent aux pieds? A-t-on ajouté au traité pleine licence pour les uns, défense aux autres de les réprimer? A l'injustice les Macédoniens n'ont-ils pas joint l'aveuglement? Par une juste conséquence de leur énorme transgression, n'ont-ils pas failli perdre l'empire de la mer? et maintenant encore, ne tenons-nous pas d'eux-mêmes le droit de les en dépouiller quand nous voudrons? Pour s'être arrêtés, ils n'en ont pas moins violé les conventions communes; mais leur bonne étoile exploite cette quiétude si bien décidée à ne pas faire valoir vos droits. Voici le comble de l'outrage: vous, dont tous les Hellènes et tous les Barbares craignent l'inimitié, vos parvenus à la fortune, moitié persuasion,

moitié violence, vous réduisent à vous mépriser vous-mêmes, comme s'ils gouvernaient Abdère ou Maronée [1]. Déprimant notre puissance, relevant celle des ennemis, ils avouent à leur insu qu'Athènes est invincible : car lui prescrire la fidélité à des droits violés, c'est reconnaître que, si elle préférait le soin de ses intérêts, elle pourrait facilement vaincre ses ennemis. Opinion très vraisemblable : oui, tant que nous aurons seulement [2] la paisible liberté des mers, nous pourrons ajouter des moyens de défense plus énergiques à nos forces de terre, surtout maintenant que le sort a brisé ces hommes qui s'entouraient des satellites du tyran, les uns ayant succombé, les autres étant convaincus d'impuissance. Aux autres infractions dont j'ai parlé, ajoutez donc ce grave attentat du Macédonien contre les vaisseaux. Mais c'est tout récemment qu'il a fait le plus éclater ses violences et ses dédains. Il a osé pénétrer dans le Pirée, au mépris de nos conventions mutuelles ! Il n'avait qu'une trirème : mais n'en concluez pas, ô Athéniens! que l'infraction fut légère : il aspirait à en faire autant avec une flotte; et c'était un essai de notre patience, une insulte à une décision commune, méconnue comme les précédentes. Un fait prouve qu'il cherchait à se glisser chez nous, à nous accoutumer à cette violation de nos ports. Le capitaine, entré dans le Pirée, sur un navire qui eût dû périr à l'instant avec lui, demanda la permission de construire sur notre rade de petits bâtiments : c'était déclarer que, non content d'aborder chez nous, l'intrigant s'y impatronisait. La chaloupe tolérée, serait venue la trirème; peu d'abord, ensuite beaucoup. On ne peut pas dire que les bois pour la marine abondent à Athènes, qui les fait venir de loin et à grands frais [3]; ni qu'ils manquent

[1] Deux villes de Thrace, dont les habitants passaient pour stupides.

[2] Je lis, avec Reiske, Bekker et Schæfer, μένων, et non μόνοις.

[3] *De loin* : surtout des forêts de la Thrace, et des montagnes du Pont. — *A grands frais* : μόλις est opposé à εὐτελέστατα. Le bois nécessaire

en Macédoine, où l'on en livre à bon marché à qui en veut. Mais les Macédoniens espéraient construire et charger des vaisseaux dans le même port, dans le Pirée, malgré la défense absolue qu'ils ont stipulée avec nous; et cette licence augmentera tous les jours, tant ils ont pour Athènes un souverain mépris, grâce aux Athéniens qui les endoctrinent et leur soufflent ce qu'il faut faire! tant ils jugent bien et notre défaillante mollesse, et notre imprévoyance, et notre insouciance pour les parjures du tyran avec qui la Grèce a traité!

Je le répète, Athéniens, observez vos engagements; et je puis affirmer, grâce à mon âge, que nul ne réclamera contre l'exercice de vos droits, et que vous profiterez sans péril des occasions qui vous poussent à travailler pour vous-mêmes. Il est encore écrit dans le traité: *Si les Athéniens veulent participer à la paix générale.* Cette volonté libre est liée à une nécessité [1]. Nous le voulons, s'il faut cesser de nous traîner honteusement à la remorque d'une politique étrangère; nous ne le voulons pas, s'il faut oublier un seul de ces titres de gloire dont les siècles ont doté Athènes plus richement que tous les autres peuples.

Si donc vous l'ordonnez, hommes d'Athènes! je présenterai, conformément au traité, un décret de guerre contre ceux qui l'ont enfreint.

pour une rame coûtait à lui seul 5 drachmes (près de 5 fr.) *V.* Bœckh, l. 1, c. 19.

[1] Schæfer entend par τοὐναντίον et δεῖ, opposés à βουλώμεθα, *la nécessité*; et il fait dépendre ἀναμνησθῆναι de παύσασθαι, comme s'il y avait ἀναμνησθέντας, forme inutilement proposée par Seager.

HÉGÉSIPPE.

Cet orateur, que les critiques d'Alexandrie n'ont pas inscrit sur leur fameux *Canon*, n'en mérite pas moins une place honorable dans l'estime de la postérité. Il serait difficile de fixer l'époque de sa naissance et celle de sa mort. Dans la carrière politique, il marcha sur la même ligne que Démosthène, le seconda dans toutes ses vues, et partagea sa haine contre la faction macédonienne. Il fut chargé par ses concitoyens de plusieurs missions importantes. La vivacité de son esprit perce dans plusieurs reparties heureuses que Plutarque nous a conservées. En voici une, qui part de l'âme, et qui est un beau trait d'éloquence. Hégésippe parlait avec force contre Philippe; un Athénien, se faisant l'organe de l'inertie populaire, l'interrompt, et s'écrie : « Mais c'est la guerre que tu proposes ! — Oui, par Jupiter ! reprend l'orateur; et je veux, de plus, des deuils, des enterrements publics, des éloges funèbres, en un mot, tout ce qui doit nous rendre libres et repousser de nos têtes le joug macédonien.[1] »

[1] Plutarque, *Apophth.*

HARANGUE SUR L'HALONÈSE.

INTRODUCTION.

Éclairés et animés par l'éloquence de Démosthène, les Athéniens allaient s'unir, contre Philippe, avec Lacédémone. L'adroit conquérant feignit alors de renoncer à l'entreprise qu'il avait formée sur le Péloponnèse, et tourna ses armes du côté de la Haute-Thrace (olymp. CVIII, 2; 346 avant l'ère chrétienne). Il se trouvait partout, soit par lui-même, soit par ses généraux. Sans parler de ses autres succès, il prit, sur le chef de corsaires Sostrate, l'Halonèse (auj. *Sélidromi*), petite île située à la hauteur du golfe pélasgique (g. de *Volo*), et offrant une station utile à celui qui épiait la conquête de l'Eubée et du reste de la Grèce.

L'Halonèse avait appartenu anciennement aux Athéniens, qui la réclamèrent par des ambassadeurs envoyés en Macédoine quelques années après avoir conclu la paix (347). Leurs prétentions furent repoussées, et le mécontentement mutuel ne tarda pas à s'aigrir encore : Philippe fortifiait sa puissance en Thessalie, attaquait les Acarnaniens, disposait en maître de la Chersonèse, menaçait Mégare, et se préparait à intervenir dans les querelles du midi de la Grèce, tandis qu'Athènes, sortie de son assoupissement, faisait partir des députations vers le Péloponnèse, des troupes vers l'Acarnanie, et communiquait partout ses craintes sur les projets du roi de Macédoine. Celui-ci, instruit de ces mouvements, envoya l'éloquent Python à Athènes avec une lettre où il repoussait les griefs élevés contre lui, proposait une décision internationale sur les objets litigieux, et cherchait à dissiper tant de méfiances par de nouvelles promesses. La lettre, suivant l'usage, fut lue à la tribune (ol. CIX, 2; 343);



Python, chef de l'ambassade, fut entendu. C'est alors qu'Hégésippe combattit cette politique astucieuse par le discours qu'on va lire.

DISCOURS.

Hommes d'Athènes, les reproches dont Philippe charge ceux qui vous parlent pour la défense du bon droit, n'auront pas la vertu de nous fermer la bouche sur vos intérêts : il serait révoltant de voir les lettres qu'il nous envoie bannir la liberté de cette tribune. Pour moi, je veux, ô Athéniens! parcourir d'abord tous les articles de son message, puis les discours de ses députés, et la réponse que nous devons faire.

Philippe débute par l'Halonèse, disant qu'il vous la donne comme sa propriété, que vous la revendiquez injustement; qu'en effet, elle n'a été à vous ni quand il l'a prise ni depuis qu'il la possède. Ce langage, il nous le tenait déja lors de notre ambassade auprès de lui. C'est aux pirates que j'ai enlevé cette île, disait-il, et, à ce titre, elle m'appartient. Prétention injuste et facile à repousser. Tous les pirates surprennent les possessions d'autrui, s'y retranchent, et, de là, inquiètent les navigateurs. Certes, quiconque les aurait châtiés et vaincus raisonnerait fort mal s'il soutenait que ces places, usurpées par un vol, sont devenues sa propriété. Admettez ce principe : dès lors, toute partie de l'Attique, de Lemnos, d'Imbros ou de Scyros [1], dont les corsaires s'empareraient appartient de droit, quoique votre domaine, au vengeur qui en arrache ces brigands. Philippe n'ignore point l'injustice de son propre langage; il la connaît aussi bien que personne : mais il espère vous fasciner par l'organe de ceux qui devaient di-

[1] Ces trois îles, propriété des Athéniens, leur avaient été assurées par le traité d'Antalcidas. (Xénoph., *Hist. gr.*, l. v, c. 1.)

riger ici vos affaires à son gré, qui le lui ont promis, et qui l'exécutent maintenant. Il ne lui échappe pas non plus qu'en vertu de deux titres, quel que soit celui que vous fassiez valoir, vous posséderez l'île, ou comme don ou comme restitution [1]. Rendue ou donnée, que lui importe? Et pourquoi ne pas employer le premier de ces termes, le seul conforme au droit? Ce n'est pas pour être compté parmi vos bienfaiteurs (il serait plaisant, le bienfait!); c'est pour montrer à tous les Hellènes qu'Athènes se trouve trop heureuse de tenir d'un Macédonien ses places maritimes. Or, voilà ce qu'il ne faut pas permettre, ô Athéniens!

Il dit qu'il veut soumettre ce point à des arbitres: pure dérision! Quoi! il juge convenable que des Athéniens plaident pour la possession de certaines îles, contre un homme de Pella! Mais, dès que votre puissance, qui affranchit jadis la Grèce, ne peut plus garantir vos possessions sur mer; dès que des arbitres souverains, au scrutin desquels vous vous serez soumis, vous les maintiendront, si toutefois ils ne se vendent pas à Philippe, votre conduite ne sera-t-elle point l'aveu d'une renonciation à toute propriété continentale? ne déclarera-t-elle pas à tous les peuples que vous ne lui en disputeriez aucune, puisque sur mer, où vous vous dites si puissants, vous recourez non à vos armes, mais à des débats juridiques?

[1] Eschine reproche cette distinction à son rival, comme une mauvaise chicane. (*V.* aussi la vie de Démosth. par Plutarque, c. 9; les passages de comédies cités par Athénée, VI, 3; Quintilien, III, 8, etc.) Hégésippe a pu l'emprunter à Démosthène. J'avoue que je n'y vois que la susceptibilité d'un bon citoyen, qu'un profond respect pour l'honneur national. Même sentiment dans une distinction pareille, appliquée à la revendication des restes de Napoléon: « Maintenant *réclamer* des cendres! On pourra peut-être vous les *donner*; mais comment? mais pourquoi? Ce sera une *concession*, et non une *réparation*. Eh bien! c'est la réparation cependant que demanderait la France. » (M. Mauguin, *Ch. des Députés*, 9 avril 1836.)

Quant à nos stipulations réglementaires, il vous a envoyé, dit-il, des hommes chargés de les conclure; et elles seront ratifiées, non par la sanction de vos tribunaux, comme le veut la loi, mais après avoir été déférées à Philippe, appelant à lui-même de votre décision. Car il cherche à vous devancer, à vous surprendre, dans ces stipulations, l'aveu formel que, loin de vous plaindre des injustices souffertes par vous au sujet de Potidée, vous reconnaissez hautement la légitimité de la prise et de la possession. Cependant les Athéniens qui demeuraient à Potidée, et qui étaient pour Philippe non des ennemis, mais des alliés compris dans le traité juré par lui aux habitants de cette ville, se sont vus dépouillés de leurs biens. Ce qu'il veut à toute force, c'est une garantie de votre silence sur de tels attentats, c'est l'assurance que vous ne vous croyez pas lésés. En effet, il n'est pas besoin de transactions entre Athènes et la Macédoine; le passé vous l'atteste. Ni Amyntas, père de Philippe, ni ses prédécesseurs n'en ont jamais fait avec notre république, bien qu'il y eût alors des échanges plus nombreux entre les deux peuples. La Macédoine était notre sujette et notre tributaire; l'Athénien fréquentait plus souvent ses ports, et le Macédonien les nôtres; les procès de commerce n'étaient pas jugés aussi régulièrement; vidés maintenant tous les mois, ils rendent inutiles des conventions entre peuples si éloignés. Malgré l'absence de ces sortes de règlements, on ne voyait nul avantage à faire des traités, à traverser les mers pour obtenir justice, ou d'Athènes en Macédoine, ou de Macédoine à Athènes. Les Macédoniens étaient jugés chez nous par nos lois, et nous chez eux par les leurs. Sachez-le donc : ces stipulations ne sont qu'une fin de non-recevoir contre des réclamations de votre part, au sujet de Potidée.

Quant aux écumeurs de mer, il dit qu'il serait juste de vous réunir à lui pour leur donner la chasse. Qu'est-ce

autre chose qu'aspirer à recevoir de vous l'empire des mers, à vous faire avouer que, sans Philippe, vous ne pouvez les défendre, à obtenir enfin, dans ses visites des côtes, dans ses descentes sur toutes les îles, sous prétexte de surveiller les pirates, la pleine liberté de vous débaucher vos insulaires, et non-seulement de ramener à Thasos, par le moyen de vos généraux, les Thasiens réfugiés en Macédoine, mais encore de s'impatroniser dans l'archipel, en faisant accompagner vos chefs militaires de ses troupes, comme pour protéger en commun les navigateurs? On dit cependant qu'il ne desire pas s'agrandir par la marine. Il ne le desire pas! et il équipe des navires, il construit des arsenaux, il veut lancer des flottes, et préparer, à frais énormes, des batailles navales. Son ambition n'a pas d'objet plus cher. Croyez-vous, ô Athéniens! que Philippe vous demanderait une pareille concession, s'il n'avait du mépris pour vous, et une entière confiance dans les citoyens dont sa politique a acheté l'amitié, malheureux qui ne rougissent pas de sacrifier leur pays à un Macédonien, et qui, en recevant ses dons, pensent enrichir leurs familles, alors qu'ils vendent et familles et patrie!

Passons aux modifications du traité de paix. Avec le consentement de ses ambassadeurs, nous y ajoutâmes cette clause, reconnue juste chez tous les peuples, *Que chacun garde ce qui lui appartient.* Il nie qu'il nous ait accordé ce pouvoir, que ses députés nous en aient parlé : pur effet de la persuasion produite par ses officieux amis, qui lui ont dit : Les Athéniens oublient les paroles prononcées dans leurs assemblées. Toutefois, c'est la seule chose dont vous n'ayez pu perdre le souvenir. Dans la même séance, ses ambassadeurs parlèrent et le décret fut rédigé; la lecture de celui-ci suivit de très près les discours de ceux-là : impossible donc que vous ayez, dans votre décision, menti à ses députés. Aussi, n'est-ce pas moi, c'est vous qu'il attaque, quand il écrit que vous lui avez envoyé un décret

en réponse à des objets dont on ne vous avait point parlé. Les ambassadeurs eux-mêmes, à qui ce décret prêterait un faux langage, n'osèrent pas se lever et dire, lorsque vous le leur lisiez pour réponse, et que vous les invitiez à jouir de l'hospitalité : « Athéniens, vous nous abusez en nous attribuant ce que nous n'avons pas dit : » Loin de là, ils se retirèrent en silence.

Je vais reproduire, ô Athéniens! les paroles qu'adressait alors au peuple Python, chef de l'ambassade, paroles que vous avez applaudies. Vous vous en souvenez, j'en suis sûr; elles ressemblaient beaucoup à la lettre actuelle de Philippe. Il accusait les orateurs de calomnier ce prince; il blâmait votre conduite : « Philippe, disait-il, desire ardemment vous faire du bien, et gagner votre amitié, plus précieuse à ses yeux que celle des autres Hellènes : mais vous-mêmes comprimez cet élan par l'accueil que vous faites aux harangues de ces sycophantes, qui le dénigrent en mendiant ses largesses. Lorsqu'on lui rapporte ces ignobles discours et toutes les injures que vous écoutez avidement, il change de dispositions, se voyant suspect à ceux-là mêmes qu'il voulait généreusement servir. » Python invitait donc les orateurs à ne point blâmer la paix, puisqu'il n'y avait pas de motif suffisant pour la rompre; mais à amender les articles qui pourraient déplaire, assurant que Philippe en passerait par tout ce que vous auriez décidé. « S'ils continuent de crier, ajoutait-il, sans rien proposer pour maintenir la paix et dissiper les soupçons qui planent sur le roi, n'écoutez pas de pareils hommes. »

Vous approuviez ce langage, vous le trouviez juste, et il l'était en effet. Mais, si Python parlait ainsi, ce n'était point pour qu'on réformât dans le traité les clauses avantageuses à Philippe, et pour lesquelles ce prince avait prodigué son or; c'est qu'il était endoctriné par nos donneurs d'avis, qui ne pensaient pas que personne proposât rien de contraire au décret par lequel Philocrate nous avait fait

perdre Amphipolis. Pour moi, Athéniens, sans avoir l'audace de présenter une motion illégale, j'ai attaqué par un décret celui de Philocrate qui violait la loi, et c'est ce que je vais démontrer. Le décret de Philocrate, qui vous a enlevé Amphipolis, était contraire à des décisions antérieures qui vous ont donné cette contrée [1]. Il attaquait donc la législation existante, et l'auteur d'une motion conforme aux lois ne pouvait s'accorder avec un décret qui violait les lois. En me conformant à ces anciens décrets, qui, rédigés d'après nos institutions, vous garantissaient cette contrée, j'ai fait une proposition légale, et j'ai convaincu Philippe de vous tromper, de vouloir, non pas amender le traité, mais rendre suspects vos orateurs fidèles. Il nie maintenant, vous le savez tous, ce droit d'amendement qu'il vous avait accordé. Il prétend qu'Amphipolis lui appartient, et que vous l'avez décidé vous-mêmes en statuant qu'il garderait ce qu'il avait. Oui, vous avez stipulé cette clause, mais sans lui attribuer la propriété d'Amphipolis. Car on peut détenir le bien d'autrui; la possession n'est pas toujours la propriété, et que de gens possèdent ce qui ne leur appartient pas! Ce n'est donc là qu'un sophisme frivole. Il se rappelle le décret de Philocrate, et la lettre qu'il vous a écrite lorsqu'il assiégeait Amphipolis, il l'a oubliée! Là, il reconnaissait vos droits sur cette ville : car il promettait de vous la restituer dès qu'il l'aurait conquise, parcequ'elle était à vous, et non à ceux qui l'occupaient. Vous comprenez; avant la prise, ses habitants l'avaient usurpée sur les Athéniens; mais, depuis la prise, Athènes n'en est plus propriétaire, c'est Philippe. Olynthe, Apollonie, Pallène ne sont pas à d'autres; elles lui appartiennent. Vous semble-t-il donc qu'il vous écrive avec assez de circonspection

[1] C'est-à-dire que Philocrate n'avait pas commencé par demander l'annulation pure et simple des anciens décrets, avant de proposer le sien. (*V.* Fr. Aug. Wolf, *Prolegg. ad Leptin.*)

pour paraître ne rien dire, ne rien faire qui ne soit reconnu juste chez tous les peuples? N'est-ce pas plutôt fouler aux pieds tous les droits, que de se déclarer souverain d'une ville qui est à vous d'après les décisions et la reconnaissance des Hellènes et du roi de Perse?

Par un autre amendement au traité, vous avez statué que tous les Hellènes qui n'y participeraient point resteraient libres et autonomes, et que, si on marchait contre eux, ils seraient secourus par les confédérés. Vous ne trouviez ni justice ni humanité à jouir seuls de la paix, Philippe et vous, vos alliés et les siens, tandis que des peuples neutres seraient abandonnés à la merci du plus fort. Vous vouliez étendre sur eux les garanties de votre traité; après avoir déposé les armes, vous vouliez une paix réelle. Eh bien! tout en avouant dans sa lettre, comme vous venez de l'entendre, que cet amendement est juste, qu'il l'adopte, Philippe a pris la ville de Phères et mis garnison dans la citadelle, afin, sans doute, qu'elle soit indépendante; il marche sur Ambracie; il a emporté de force, après avoir brûlé le pays, Pandosie, Buchéta, Élatée, trois villes de la Cassopie, trois colonies des Éléens, et les a livrées au joug de son beau-frère Alexandre. Oh! qu'il desire ardemment l'indépendance, la liberté de la Grèce! et que ses œuvres en font foi!

Quant aux protestations de grands services, dont il vous berce sans cesse, il dit que je mens, que je le calomnie près des Hellènes, puisqu'il ne vous promit jamais rien. Il pousse jusque-là l'impudence, lui qui, dans une lettre déposée aux archives du conseil, nous a assuré qu'en cas de paix, il bâillonnerait ses contradicteurs à force de bienfaits versés sur vous, bienfaits qu'il spécifierait déja, s'il était sûr que la guerre dût cesser. Ainsi, ses faveurs étaient dans sa main, et il n'attendait que la paix pour l'ouvrir. La paix s'est faite; les avantages que nous devions éprouver se sont évanouis, et qu'est-il resté? la désolation de la

Grèce, telle que vous la voyez. Dans la lettre actuelle, mêmes promesses de services signalés, à condition que vous vous confierez à ses fauteurs, à ses amis, et que vous punirez ses calomniateurs. Or, ces services, les voici : il ne vous rendra pas vos biens, dont il se prétend propriétaire : ce n'est pas même dans les contrées helléniques qu'il placera ses dons; il s'attirerait la haine des Grecs : il fera surgir, je l'espère, quelque autre région, quelque nouveau pays, qui sera le théâtre de ses largesses.

Parlons des places qu'il vous a enlevées pendant la paix, contre la foi des serments et des traités. Convaincu d'injustice, et n'ayant rien à répliquer, il propose d'en référer à un tribunal neutre et impartial, sur des objets pour lesquels cet arbitrage est le moins nécessaire. Ici, le véritable juge, c'est le calendrier. Nous savons tous quel mois, quel jour la paix a été conclue; nous connaissons, avec la même précision, la date de la prise de Serrhium, d'Ergiské, de Mont-Sacré [1]. Ces faits n'ont pas été assez cachés pour demander une enquête; tout le monde peut savoir si les places ont été prises avant ou après la paix.

Il dit encore nous avoir rendu les prisonniers de guerre. Mais ce Carystien, l'hôte public d'Athènes, que vous avez réclamé par trois ambassades, Philippe, dans son ardeur à vous complaire, l'a fait mourir, et n'a pas même rendu son cadavre pour la sépulture!

Au sujet de la Chersonèse, qu'écrit-il? que fait-il? la chose vaut la peine d'être examinée. Disposant de tout le

[1] La paix avait été conclue, avec échange de serments, le 24 du mois Élaphébolion, ol. 108, 3 (25 mars 346 av. J.-C.); les villes de Thrace désignées ici, et auxquelles il faut joindre les places maritimes de Doriskos, Myrtium, Myrgiské, Ganos et Ganis, furent prises par Philippe dans le mois Thargélion (mai) même année. De ce calcul de M. Voemel, basé sur les détails les plus précis, il résulte qu'Auger se trompe quand il avance, ce qu'on a affirmé d'après lui, qu'à l'époque de la prise de ces places, *la paix n'était qu'arrêtée, et non conclue.*

pays situé au-delà d'Agora, comme étant à lui et nullement à vous, il en a donné la jouissance au Cardien Apollonide. Cependant la limite de la Chersonèse n'est pas Agora; c'est l'autel de Jupiter-Terme, élevé entre Ptéléum et Leucé-Acté, sur le point où l'on devait tirer un fossé de séparation. C'est ce que prouve une inscription gravée sur cet autel du dieu des limites :

> **Pour fixer leur limite, au monarque du ciel**
> **Ptéléum et Leucé consacrent cet autel ;**
> **Le dieu, fils de Kronos, de sa main souveraine,**
> **Indique aux deux cités leur mutuel domaine.**

Ce pays, dont la plupart de vous connaissent l'étendue, il en dispose comme de son bien, jouit lui-même d'une partie, fait présent du reste, s'empare de toutes vos possessions. Peu content de ses usurpations au-delà d'Agora, il vous écrit, dans la lettre qui nous occupe, de terminer devant des arbitres vos différends, si vous en avez, avec les Cardiens qui habitent en deçà de cette ville, les Cardiens fixés sur un sol athénien! Et voyez si leurs démêlés avec vous sont peu importants. Ils prétendent être sur leur territoire, et non sur le vôtre, disant que vous n'y possédez que des esclaves, mais que leurs propriétés sont assises sur leur domaine, et que votre concitoyen Callippe de Pæania l'a déclaré dans un décret. Sur ce dernier point, leur allégation est vraie : le décret a été porté; j'ai attaqué Callippe comme infracteur des lois, vous l'avez absous : et de là, les contestations qu'on vous suscite au sujet de cette contrée. Mais, si vous avez la faiblesse de plaider avec des Cardiens pour une possession territoriale, pourquoi n'agiriez-vous pas de même à l'égard des autres peuples de la Chersonèse? Philippe pousse l'insolence jusqu'à ajouter : « Si Cardie décline l'arbitrage, je l'y soumettrai. » Comme si vous ne pouviez exercer sur cette ville aucune contrainte! Supposant votre impuissance, il s'engage à la mettre lui-

même à la raison. N'est-il pas visible qu'il vous comble de bienfaits?

Il en est qui font l'éloge de cette lettre : retombe sur eux votre haine, plus encore que sur Philippe! Lui, du moins, c'est pour la gloire, c'est pour de grands avantages qu'il traverse vos intérêts : mais, quand des Athéniens déploient pour Philippe un zèle qu'ils doivent à la patrie, il faut, si vous n'avez pas le cerveau dérangé [1], exterminer ces misérables.

Il me reste à opposer à cette lettre si bien tournée et aux discours des députés, la rédaction d'une réponse solide et utile à vos intérêts [2].

[1] Littéralement : *Si modo vos cerebrum in temporibus, non in calcibus, conculcatum geritis*, Wolf. « Si auez et portez vostre ceruelle dedans voz temples, et non pas petelée aux talons » Tournay. J'ai cru devoir conserver quelque chose de la trivialité de cette expression, l'un des arguments que fait valoir M. Voemel, d'après Libanius et le bon goût, contre l'authenticité de ce discours, attribué à tort à Démosthène.

[2] Cette réponse, dont le greffier donna sans doute lecture quand l'orateur eut cessé de parler, ne s'est pas conservée.

DINARQUE.

Dinarque n'inventa pas un caractère particulier d'éloquence, comme Lysias et Isocrate; il ne perfectionna point celui que d'autres avaient trouvé avant lui, comme Démosthène, Eschine et Hypéride : mais il n'en acquit pas moins une grande réputation pour sa véhémence et son éclat.

Corinthe fut sa patrie; et Sostrate, inconnu de l'histoire, était son père. Il naquit vers l'an 360 avant J.-C. Jeune encore, il était déja devenu, parmi ses compatriotes, l'un des chefs du parti macédonien. Lorsqu'Alexandre passa en Asie, il vint s'établir à Athènes, vraisemblablement, dit Clavier, pour servir les projets de ce prince, en balançant le pouvoir de Démosthène, qui était à la tête du parti populaire. Dinarque, à son arrivée, s'attacha à Théophraste et à Démétrius de Phalère, qui étaient, comme lui, attachés à Alexandre. Quoique sa qualité d'étranger ne lui permît pas de parler lui-même en public, il se plaça à un rang élevé en écrivant des plaidoyers; il se distingua surtout dans la poursuite des orateurs qui avaient reçu de l'argent d'Harpalos, l'infidèle trésorier du conquérant de l'Inde; et il fit, à cette occasion, contre Démosthène, un plaidoyer dont nous publions une traduction nouvelle.

L'époque de la plus grande célébrité de Dinarque fut après la mort d'Alexandre : comme Démosthène et les autres orateurs avaient été bannis, il se trouva sans rivaux, et augmenta beaucoup sa fortune. Démétrius Poliorcète ayant rétabli la démocratie à Athènes, l'an 307, Dinarque, quoique étranger, fut accusé, ainsi que les principaux citoyens, d'avoir contribué à mettre le peuple sous le joug de la Macédoine. Pour éviter la fureur de la multitude et les dangers d'un jugement, il vendit ses biens, sortit d'Athènes, et se retira à Chalcis en Eubée. Il y demeura quinze ans, attendant toujours que Théophraste ou quelque autre de ses amis lui procurât son rappel.

Enfin Démétrius, fils d'Antigone, rouvrit à tous les exilés les portes de leur patrie, Dinarque revint à Athènes : il était alors très-vieux, et sa vue était fort affaiblie. Il fut reçu chez un ami, nommé Proxénos. Peu de jours après, on lui vola une somme considérable ; et il accusa son hôte de ce larcin, parceque Proxénos s'était refusé à faire les informations nécessaires. Ce discours, qui existait encore au temps de Plutarque, fut le premier que Dinarque prononça devant un tribunal.

Cet orateur honora ses dernières années par son attachement pour Phocion. Lorsque ce grand homme, cédant aux calomnies d'Agnonide et à la fureur populaire, se retira auprès de Polysperchon, Dinarque l'accompagna. Il tomba malade à Élatée, et fut contraint de s'y arrêter plusieurs jours : pendant ce temps, les accusateurs de Phocion vinrent le demander, avec ses partisans, au chef macédonien, qui les livra. Dinarque périt dans les tortures.

Suivant le témoignage d'anciens critiques, Dinarque avait composé plus de cent soixante discours. L'auteur des *Vies des Dix Orateurs* et Photius en reconnaissent soixante-quatre comme légitimes. Denys d'Halicarnasse, qui n'a pas cru ces ouvrages indignes de son examen, n'en indique que soixante, savoir : vingt-huit harangues politiques, et trente-deux plaidoyers, dont il donne les titres et le commencement.

ACCUSATION CONTRE DÉMOSTHÈNE.

INTRODUCTION.

« Peu de temps après le procès de la Couronne, dit Plutarque, Harpalos, se sentant coupable de malversations causées par ses ruineux plaisirs, et craignant la colère d'Alexandre, devenu redoutable même à ses amis, abandonna ce prince et s'enfuit d'Asie à Athènes. Il venait se jeter dans les bras du peuple, avec ses richesses et ses vaisseaux. Éblouis soudain par son or, les autres orateurs l'appuyèrent, et, d'un commun accord, conseillèrent aux Athéniens d'accueillir et de protéger le suppliant. Pour Démosthène, il ouvrit d'abord l'avis d'expulser Harpalos, et d'épargner à la république une guerre sans motif nécessaire ni légitime. Quelques jours s'écoulent ; on dresse l'inventaire des biens d'Harpalos, qui voit Démosthène regarder avec complaisance une coupe d'or du Roi, dont il considère curieusement la forme et la ciselure. Il le prie de la soupeser. L'orateur, émerveillé de sa pesanteur, lui demande de combien elle est : « De vingt talents », répond Harpalos en souriant ; et, sitôt la nuit venue, il lui envoie la coupe avec les vingt talents : tant il était habile à reconnaître la passion de l'or à l'épanouissement du visage et au feu des regards ! Démosthène ne résista point : vaincu par ce présent, comme s'il eût reçu garnison, il se rendit à Harpalos, et vint le lendemain à l'assemblée, le cou très soigneusement enveloppé de laine et de bandeaux. Invité par le peuple à se lever et à parler, il fit signe qu'il avait une extinction de voix. Des plaisants le raillèrent, et dirent que leur orateur avait été saisi, la nuit, non d'une esquinancie, mais d'une *argyrancie*. Le peuple entier sut bientôt qu'il s'était laissé corrompre. Démosthène voulut se justifier et produire ses preuves : on l'en empêcha ; et déjà grondait une furieuse tempête, lorsqu'un railleur se leva :

« Hommes d'Athènes, refuserez-vous d'écouter celui qui tient la coupe [1]? » Dans cette séance, Harpalos fut chassé de la ville ; et, dans la crainte qu'Alexandre ne demandât compte des richesses pillées par les orateurs, on en fit une active perquisition, on fouilla toutes leurs demeures, excepté celle de Calliclès, fils d'Arrhénide, qu'on respecta parcequ'il venait de se marier, et que la nouvelle épouse y était, comme l'écrit Théopompe. Démosthène, payant d'audace, porta un décret qui chargeait l'Aréopage d'informer sur cette affaire, et de punir ceux qu'il jugerait coupables. Il fut un des premiers contre lesquels la Haute-Cour se prononça. Il s'était présenté devant elle ; mais, condamné à une amende de cinquante talents, et jeté dans les fers, la honte d'une telle sentence, et la faiblesse de son tempérament, qui ne pouvait supporter la prison, le déterminèrent, dit-on, à s'enfuir. Il trompa une partie de ses gardiens, et les autres fermèrent les yeux. On ajoute qu'à peu de distance de la ville, le fugitif aurait aperçu plusieurs de ses adversaires politiques courant après lui, et qu'il aurait pensé d'abord à se cacher. Mais ils l'appelèrent par son nom, le joignirent, et le prièrent d'accepter l'argent qu'ils lui apportaient pour son exil, l'assurant qu'ils ne l'avaient suivi que pour ce motif. Ils l'exhortèrent aussi à prendre courage et à résister au chagrin. Démosthène alors redoubla ses gémissements : « Et comment ne pas regretter une ville où je laisse des ennemis si généreux, qu'on trouverait à peine ailleurs de pareils amis? » Il supporta donc son exil avec beaucoup de faiblesse, habitant le plus souvent Égine ou Trézène, et tournant vers l'Attique ses yeux baignés de larmes. On cite même de lui quelques mots sans noblesse, qui démentaient l'énergie de son administration. En sortant d'Athènes, il avait, dit-on, élevé ses mains vers l'Acropole, et s'était écrié : « Divine protectrice de cette ville, comment peux-tu te complaire en trois bêtes si méchantes, la chouette, le dragon, et la démocratie? » Tous les jeunes hommes qui le venaient voir et le fréquentaient, il les détournait de la politique : « Si, dès le prin-

[1] Dans les festins, dit une glose de manuscrit, chaque convive, la coupe en main, chantait à son tour une chanson.

cipe, leur disait-il, on m'eût montré deux routes, l'une menant à la tribune et aux assemblées nationales, l'autre à une mort certaine, et que j'eusse pu prévoir toutes les douleurs inévitables pour l'homme d'État, craintes, jalousies, calomnies, combats, je me serais jeté tête baissée dans le chemin de la mort. »

Tel est le récit de Plutarque, dans sa *Vie de Démosthène.* Il est permis de révoquer en doute sa véracité; et l'une des plus solides objections que l'on puisse opposer au témoignage du biographe, c'est un passage où Pausanias se prononce nettement pour l'innocence du grand orateur [1].

Quoi qu'il en soit, le principal accusateur de Démosthène fut un nommé Stratoclès. Dinarque parla après lui, pour confirmer son accusation en jetant de l'odieux sur toute la carrière politique de Démosthène.

Ce plaidoyer, où la calomnie semble verser son poison à pleines mains, a dû être prononcé sous l'archonte Chrémès, dans la troisième année de la CXIII^e olympiade, 326 ans avant l'ère chrétienne.

[1] Voici le passage de Pausanias : « Démosthène s'est justifié très au long lui-même, il l'a été aussi par d'autres, en ce qui concerne les richesses qu'Harpalos avait apportées de l'Asie; mais je vais rapporter ce qu'on a dit depuis. Harpalos, lorsqu'il s'enfuit d'Athènes, s'embarqua, et passa dans l'île de Crète, où il fut tué peu de temps après par les esclaves qui le servaient; d'autres disent qu'il périt victime de la trahison d'un Macédonien nommé Pausanias. L'esclave qui avait le soin de ses trésors s'étant enfui à Rhodes, y fut pris par Philoxène, Macédonien qui avait déja demandé que les Athéniens lui livrassent Harpalos. Philoxène questionna cet esclave, pour savoir les noms de tous ceux qui avaient reçu de l'argent d'Harpalos. Il écrivit ensuite aux Athéniens des lettres où il faisait l'énumération de ceux qu'Harpalos avait soudoyés, et des sommes distribuées à chacun d'eux : *mais il ne nomme point Démosthène, qui était pourtant le plus grand ennemi d'Alexandre, et par qui Philoxène lui-même avait été personnellement offensé.* » (*Corinth.* c. 33, t. 1, p. 563, trad. de Clavier.) La Providence a donc permis, s'écrie Niebuhr, que cette infâme calomnie fût aussi évidente pour nous que si nous étions contemporains!

DISCOURS.

Votre conseiller [1], ô Athéniens! s'est condamné lui-même à mort, si l'on prouvait qu'il eût rien reçu d'Harpalos : or, le voilà hautement convaincu d'avoir ouvert la main aux présents de ceux dont il s'est constamment déclaré l'adversaire. Stratoclès a longtemps parlé, développé d'avance presque tous les griefs, déduit toutes les conséquences des faits, et les décrets qui s'y rapportent; l'Aréopage enfin a proclamé la vérité, la justice de la dénonciation. En finissant de plaider la cause la plus grave que cette ville ait jamais entendue, un seul devoir me reste donc à remplir, c'est d'invoquer votre indulgence pour celui qui, craignant de vous fatiguer, et ne voulant qu'attiser davantage votre courroux, va nécessairement revenir sur quelques parties de l'accusation; c'est aussi de vous exhorter à ne pas abandonner les intérêts de toute une république, à ne point sacrifier le salut commun au perfide langage de l'accusé. Ouvrez les yeux, ô Athéniens! juges de Démosthène, vous serez à votre tour jugés par toute la Grèce. La sentence que vous allez porter sur la direction donnée à ses affaires, elle l'écoute déjà. Assumerez-vous la responsabilité de la corruption des traîtres? Ne ferez-vous pas plutôt éclater aux yeux de tous les peuples votre haine pour ceux qui ont vendu leur patrie? Ne montrerez-vous pas qu'en provoquant l'enquête de l'Aréopage, vous vouliez, non les renvoyer absous, mais punir sévèrement les crimes démontrés? Eh bien! ce pouvoir est aujourd'hui dans vos mains.

Le peuple avait porté un décret fort juste : tous les citoyens voulaient connaître les orateurs qui, à la honte et aux périls d'Athènes, ont osé recevoir l'or d'Harpalos; toi-

[1] Littéralement, *votre démagogue* : Démosthène.

même, Démosthène, avec plusieurs autres, tu avais arrêté que l'Aréopage, usant d'une antique prérogative, procéderait à des informations. L'enquête eut lieu. L'Aréopage ne juge point d'après les propositions faites par les parties; dans ta cause, Démosthène, il ne veut pas s'exposer à perdre la confiance dont il est investi; et, tout en se déclarant convaincu de ton funeste ascendant, il n'a vu que l'opprobre et les dangers qui attendaient la patrie, il a tenu tête à tes calomnieuses déclamations. L'ordre et l'équité ont présidé à ses recherches; le peuple l'a reconnu ainsi : et cependant l'homme régulièrement accusé d'avoir reçu vingt talents [1], fait pleuvoir sur ce tribunal auguste et les insinuations perfides, et les violentes attaques. Ainsi donc, des juges qui embrassent dans leur haute juridiction le meurtre volontaire, l'attentat compromettant l'honneur et la vie du citoyen, la vengeance due à la victime d'un assassinat, toute violation de lois capable d'entraîner la mort ou l'exil du coupable, aujourd'hui qu'on leur dénonce un orateur vénal, ces mêmes juges seront incompétents! L'Aréopage m'a calomnié! s'écrie Démosthène; il a calomnié Démade [2]. O comble de l'impudence! te calomnier, toi contre lequel on ne peut sans danger dire même la vérité; toi qui, plus d'une fois, avec ce même Démade, chargeas l'Aréopage d'informer sur des attentats publics, et donnas des éloges a son impartialité! toi dont la république ne peut réprimer l'insolente audace! Mais pourquoi, Démosthène, consentais-tu, à la face de la nation, à mourir dans les supplices, si l'Aréopage t'accusait? Pourquoi, toi-même, as-tu fait condamner tant de citoyens sur les dénonciations de ce même tribunal? A quels juges le peuple aura-t-il maintenant recours? à qui confiera-t-il la difficile investigation des crimes cachés? Ce conseil vénérable, dont les

[1] 115,000 francs.

[2] Cet orateur, dénoncé aussi par l'Aréopage pour avoir reçu des présents d'Harpalos, s'était dérobé à une condamnation par la fuite.

arrêts sont recueillis par la confiance populaire, tu veux le frapper d'impuissance, toi l'ami, l'orateur du peuple! Oui, tu le détruis, ce conseil à qui le peuple a remis, comme un dépôt, la vie des citoyens, et confié plus d'une fois les plus hauts intérêts de la patrie; ce conseil, ton protecteur, Démosthène, couvrant de son égide l'ingrat qui se disposait à le calomnier; ce conseil enfin qui a la garde du mystérieux testament auquel est attaché le salut de la république [1]!

Il y a quelque justice, pourtant, oui, justice, dans ce qu'éprouve ici l'Aréopage. Dirai-je ma pensée tout entière? ce corps devait, ou informer dès le principe, en vertu du mandat populaire, sur les trois cents talents envoyés par le roi de Perse [2]; et par-là ce vorace animal étant dès lors

[1] Reiske et Auger avouent ne pas comprendre ce passage. J. Wolf s'en tire un peu cavalièrement: *Neque vero mea interest scire arcana Atheniensium, qui jam nulli sunt.*

Dans une lettre adressée à Chardon de la Rochette (*Magasin Encycl.*, 2e année, t. IV, p. 213), Coray pense que ce *testament mystérieux*, τὰς ἀποῤῥήτους διαθήκας, est le secret qu'OEdipe mourant n'a voulu confier qu'à Thésée. Le fils de Jocaste dit au roi d'Athènes, dans l'*OEdipe à Colone* de Sophocle, v. 1422, éd. de Bothe: « Ne révèle jamais à aucun mortel la place de mon tombeau, si tu veux qu'il soit toujours contre tes ennemis un rempart plus redoutable que les lances de mille combattants. Ce secret, que les paroles ne doivent pas révéler, tu le connaîtras seul, et par tes yeux.... Conserve-le toujours; et, lorsque tu toucheras au terme de ta vie, ne le révèle qu'à l'aîné de tes fils, pour que lui-même le transmette ainsi à ses successeurs: alors cette ville n'aura rien à craindre des fils de Cadmus. » M. Artaud, à qui nous empruntons cette traduction et la substance de cette note, ajoute: « Le mot de *testament* ne se trouve pas dans les vers de Sophocle; mais OEdipe n'en lègue pas moins son corps à Athènes, comme une sauvegarde, à la condition que Thésée et ses successeurs garderont le secret de sa sépulture, pour empêcher les Thébains, ses ennemis irréconciliables, d'enlever son corps. On peut supposer que ce secret aura été confié à l'Aréopage par Thésée ou par un de ses successeurs. »

[2] L'histoire se tait sur ce fait, comme sur plusieurs autres, allégués par Dinarque. Eschine, dans sa harangue sur la Couronne, dit que les

puni, ses complices, qui ont pris part à la curée, étant mis au grand jour, le perfide complot qui menaçait les Thébains étant éventé, vous vous seriez délivrés d'un démagogue puni enfin selon ses mérites : ou bien, vouliez-vous pardonner à Démosthène sa vénalité? multiplier dans Athènes ceux qui mendient le salaire d'une trahison? l'Aréopage, connaissant par expérience votre mollesse, devait repousser cette mission. Car enfin, après que les dénonciations ont été faites contre Démosthène et contre ses complices avec une grande impartialité, quand la cour suprême, bravant la puissance de tant d'orateurs en crédit, n'a pris conseil que de la vérité et de la justice, Démosthène va partout semant contre elle la calomnie, et se donnant à lui-même les éloges qu'il va sans doute répéter ici, pour vous égarer. J'ai fait de Thèbes votre alliée, dira-t-il. — Mensonge! tu as consommé la ruine de l'une et de l'autre république. — J'ai rangé toute la Grèce sous vos drapeaux à Chéronée. — Non! seul à Chéronée, tu as quitté ton poste. — J'ai rempli pour vous de nombreuses ambassades. — Qu'eût-il donc fait, qu'eût-il dit, si les conseils qu'il y a donnés avaient eu un heureux succès? Quoi! pour avoir parcouru la Grèce entière en y portant le malheur attaché à ses pas, il réclame des faveurs extraordinaires, le privilége de la vénalité, le droit de trahir Athènes et par ses paroles et par ses actions!

O Athéniens! vous n'avez tenu compte à Timothée ni de sa navigation hardie autour du Péloponnèse, ni de la victoire navale qu'il remporta sur les Lacédémoniens à Corcyre, ni de son titre de fils de Conon, du libérateur de la Grèce, du vainqueur de Samos, de Méthone, de Pydna, de Potidée, de vingt autres cités puissantes. De si grands services ne furent point payés du pardon de ses malversations,

trois cents talents furent envoyés au peuple, qui les refusa. — Ce vorace animal : τοῦ θηρίου τούτου. C'est Démosthène.

du parjure de ses juges : loin de là, vous imposâtes à Timothée une amende de cent talents, parce qu'il avouait lui-même [1] avoir reçu de l'argent de Rhodes et de Chios. Et un homme conspué, un Scythe... Ah! l'indignation m'entraîne... Un traître dénoncé pour avoir vendu sa voix, l'accusé de l'Aréopage tout entier, demeurera impuni! Vous n'en ferez pas un éclatant exemple! vous ne punirez point un perfide, convaincu non-seulement d'avoir reçu l'or de la Perse, mais encore d'avoir trafiqué de sa patrie, et pris sa part des trésors apportés ici par Harpalos! Cependant que font, en comparaison des exploits de Timothée, les ambassades de Démosthène à Thèbes? quel homme, mettant les faits dont Démosthène se glorifie à côté des services immenses de Conon et de son fils, ne rirait de votre patience à entendre cet orateur présomptueux? Mais que fais-je moi-même? sied-il de comparer un infâme avec les illustres citoyens qui se signalèrent par des exploits dignes de vous et de vos ancêtres? Bornons-nous à faire lire un décret concernant le guerrier [2], pour revenir ensuite au harangueur. *(Décret.)*

Entends-tu, Démosthène? Tel fut Timothée; et certes, il méritait l'indulgence de ses concitoyens. Servir sa patrie, non par de vaines paroles, mais par des faits; marcher toujours sur la même ligne politique, loin de tourner comme toi, sans cesse et sans raison, au vent de chaque jour [3], telle fut la vie de ce grand homme. Toutefois, a-t-il

[1] Je lis, avec Dobson, αὐτὸς ἔφη, tout en reconnaissant que la correction de Gruter, αὐτόν Ἀριστοφῶν ἔφη, cadre mieux avec ce qui suit. — Selon Eschine, le père de Démosthène aurait épousé une femme Scythe.

[2] Par ce décret, de grands honneurs étaient accordés à Timothée.

[3] Parmi tant d'étranges calomnies, celle-ci est une des plus faciles à réfuter. « A quoi pensait Théopompe, dit Plutarque, quand il écrivait que Démosthène était d'un caractère versatile, incapable d'un long attachement aux mêmes personnes et aux mêmes intérêts? On le voit, au contraire, fidèle jusqu'à la fin au poste politique où il s'était d'abord

demandé au peuple que la loi commune s'abaissât devant lui, aux tribunaux de fouler aux pieds leurs serments? Loin de là, il a dit : *Si les juges me reconnaissent coupable, qu'ils me condamnent!* Athéniens, le misérable qui est devant vous s'est souillé par des crimes graves et nombreux; surtout après avoir reçu trois cents talents pour relever Thèbes, il a laissé ruiner sans ressource cette cité : ne l'enverrez-vous donc pas à la mort?

Les Arcadiens, arrivés à l'Isthme, avaient congédié, sans rien stipuler, les députés d'Antipater, et reçu ceux de la malheureuse Thèbes, qui étaient venus par mer, avec beaucoup de peine, le rameau d'olivier en main, les supplier, et leur dire que les Thébains s'insurgeaient, non pour rompre avec les Hellènes ou les attaquer, mais parce qu'ils ne pouvaient plus supporter les excès commis par les Macédoniens dans leur ville, ni demeurer esclaves, ni voir tant d'avanies faites à des personnes libres. Touchés de leurs maux, et disposés à les secourir, les Arcadiens leur déclarèrent qu'ils cédaient à d'impérieuses circonstances en obéissant corporellement à Alexandre, mais que leurs cœurs étaient aux Thébains, à la Grèce, à la liberté. Astylos, leur général, ouvrit un marché : pour dix talents il s'engageait à diriger son renfort vers Thèbes. Des députés vont trouver Démosthène, qu'ils savaient nanti de l'or du Roi; ils le prient, le conjurent de donner la somme nécessaire au salut de leur ville. Le misérable, l'impie, le sordide orateur ne put se résoudre à détacher seulement dix talents des trésors dont il était détenteur, lui qui voyait un si vif espoir luire au cœur des Thébains! et il souffrit, comme vous l'a dit Stratoclès, que la somme fût payée par

placé; et, loin de changer dans le cours de sa vie, la sacrifier pour ne point changer. .. Non, Démosthène n'a jamais dévié ou biaisé dans ses paroles, dans ses actions : loin de là, il suivit constamment la même ligne; et la règle qu'il s'était tracée fut une, fut immuable. » *Vie de Démosthène*, 13.

leurs ennemis, pour que les Arcadiens retournassent chez eux, sans avoir délivré des opprimés [1] !

Est-ce donc un mal léger, ô Athéniens! que cette plaie dont le rapace Démosthène a couvert la république et la Grèce entière? Après tant d'ignominies, cet homme aura-t-il encore le secret de vous intéresser? Ses crimes anciens, ses crimes nouveaux n'appelleront-ils pas enfin la mort sur sa tête?

La sentence que vous allez prononcer en ce jour sera entendue de tous les peuples; ils seront témoins de la conduite de ce tribunal envers un si grand coupable. Je vois ici les mêmes juges qui, pour des délits beaucoup moins graves, ont infligé à plusieurs citoyens les peines les plus sévères. Rappellerai-je Ménon le meunier, mis à mort pour avoir retenu dans son moulin un enfant libre de Pellène; Thémistius d'Aphidna, envoyé au supplice pour avoir fait violence, pendant les fêtes d'Éleusis, à une musicienne de Rhodes; Euthymaque, pour avoir prostitué une jeune fille d'Olynthe? Mais, grace à ce traître, les enfants, les femmes des Thébains sont distribués dans les tentes de soldats Barbares; une ville voisine, une ville alliée a disparu du milieu de la Grèce [2]. On laboure, on ensemence la cité de ces Thébains qui se sont unis à nous pour combattre Philippe. Oui, la charrue la sillonne en tous sens; et l'infâme a été sans pitié pour une ville horriblement traitée, où lui-même vint souvent comme ambassadeur; pour une ville, où, assis à table, il a pris part aux communes libations, et dont il se vante de vous avoir procuré l'alliance! Heureux,

[1] Selon Jacobs (9e note de sa traduction de la harangue de Démosth. *sur la Couronne*) cette grave imputation ne s'était formée, comme tant d'autres calomnies, que longtemps après l'époque à laquelle elle se rapporte. D'ailleurs, elle ne s'appuie que sur les assertions de la haine politique, de toutes les haines la plus folle. « Suivant les manifestes de Xerxès, disait Robespierre dans un de ses rapports, Aristide a pillé les trésors de la Grèce. »

[2] Ruine de Thèbes, par Alexandre.

les Thébains étaient visités par Démosthène; malheureux, il les a trahis. Toutefois, si j'en crois nos vieillards, il fut un temps où la démocratie succombait dans Athènes, où Thrasybule recueillait dans Thèbes les exilés pour s'emparer du fort de Phylé, où Sparte victorieuse défendait aux cités grecques de recevoir dans leurs murs ou d'en laisser sortir aucun Athénien. Que firent alors ces mêmes Thébains? ils contribuèrent au retour du peuple dans ses foyers, par ce décret si connu qui fermait le territoire de Thèbes [1] à tout Grec armé. Et ce Démosthène qui, tout à l'heure, fera sonner bien haut son zèle infatigable pour vos alliés, n'a rien fait pour les Thébains! Que dis-je, rien fait? pour contribuer à relever leurs murs, il a refusé de lâcher un peu de l'or qui ne lui avait été remis que dans ce but!

Que ces faits revivent dans votre mémoire, citoyens; par le désastre et d'Olynthe et de Thèbes, jugez des calamités qu'enfante la trahison, et prenez aujourd'hui, pour vous-mêmes, le plus sage parti : faites disparaître ceux qui sont toujours prêts à vendre la patrie, et n'attendez votre salut que de vous-mêmes, après les dieux. Il n'est, ô Athéniens! il n'est qu'un seul moyen d'améliorer les mœurs publiques, c'est de punir avec rigueur les coupables qui ont exercé le pouvoir. A-t-on condamné des accusés vulgaires? personne ne sait ni ne songe à demander quelle peine ils ont subie; mais, quand cette sentence tombe sur une tête élevée, on veut la connaître, on applaudit aux juges qui n'ont pas sacrifié la justice à l'ascendant d'un grand nom.

Qu'on lise le décret des Thébains, les dépositions et les lettres [2]. (*Lecture de pièces.*)

[1] Leçon vulgaire, διὰ τῆς χώρας τῆς Ἀθηναίων. C'est probablement une inadvertance de copiste. Reiske corrige τῆς Θηβαίων. *Non permittere cuiquam per agrum Thebanum cum armis proficisci*, adversus Athenas puta.

[2] Ce *décret*, favorable à la démocratie athénienne, est celui qui vient

Le mercenaire Démosthène, ô Athéniens! n'a pas attendu ces temps-ci pour se vendre. N'est-ce pas lui qui fit venir de Thèbes chez nous les députés de Philippe, et nous conseilla de terminer les premières hostilités? n'est-ce pas lui qui, de concert avec Philocrate, a fait conclure avec le prince une paix que ce même Philocrate a expiée par l'exil? n'a-t-il pas loué des équipages pour Antipater et pour tous les ambassadeurs? ne les a-t-il pas reçus dans sa maison, apprenant ainsi aux Athéniens à courtiser la Macédoine? Ah! gardez-vous de pardonner au coupable dont le nom fatal est inscrit dans vos malheurs, dans les malheurs de toute la Grèce; au perfide dans les mains duquel on a surpris l'or de la trahison. Quand la fortune, nous préparant des jours meilleurs, chasse d'Athènes un de ceux qui l'ont asservie, et vous livre la tête de l'autre, ne luttez pas vous-mêmes contre ce retour du sort; mais, faisant retomber les calamités sur leurs propres auteurs, dirigez désormais le vaisseau de l'État sous un astre plus heureux.

Si vous pensez que Démosthène puisse jamais vous être utile, pour quelle occasion, dites-moi, ménagerez-vous ses jours? Dans ce tribunal, et hors de cette enceinte, un seul citoyen pourrait-il désigner une affaire, publique ou privée, qu'il n'ait ruinée dès qu'il y a mis la main? Introduit dans la maison d'Aristarque [1], il lui conseilla de faire périr Nicodème. Vous connaissez tous la fin tragique de ce dernier. Son hôte n'a-t-il pas été forcé de quitter Athènes,

d'être mentionné par l'orateur. — Les *dépositions* sont celles des témoins qui attestaient la dureté de Démosthène à l'égard des députés de Thèbes. — Quelles étaient ces *lettres?* Était-ce la lettre d'Antipater aux Arcadiens, et la réponse de ceux-ci pour conclure le marché d'après lequel ils devaient recevoir dix talents, et se retirer chez eux?

[1] Dans son plaidoyer *sur les Prévarications de l'Ambassade*, Eschine parle aussi d'un Aristarque et d'un Nicodème, et fait à Démosthène les mêmes reproches, que cet orateur réfute avec force dans sa harangue contre Midias.

sous le poids d'une grave accusation d'homicide? Aristarque sait trop aujourd'hui que, dans Démosthène, il avait reçu chez lui, non un ami, mais un mauvais génie acharné à sa perte. Sur les autres traits de sa vie privée passons, le temps le veut ainsi. Du moment qu'il se rangea parmi les conseillers du peuple (eh! pût-il n'y avoir jamais pensé!) Athènes n'a connu que les revers. Que dis-je, Athènes? la Grèce entière s'est vue investie de dangers, de désastres et d'opprobres. Pendant sa longue administration, que d'occasions s'offraient de vous servir, de vous sauver! eh bien! il les a négligées toutes! Dans mainte circonstance, un zélé patriote eût soutenu les vrais intérêts de l'État : lui, qui exaltera tout à l'heure ses services, qu'a-t-il fait? il a communiqué à vos défenseurs la contagion de sa mauvaise fortune. Charidème, vous le savez, s'était rendu auprès du roi de Perse pour vous servir, non de sa langue, mais de son bras, et pour sauver, à ses propres périls, Athènes et la Grèce. Parcourant la place publique, ce malheureux semait de faux bruits, et se disait d'intelligence avec Charidème [1] : aussi, son étoile a tout renversé, et trompé complétement notre attente. Ephialte s'est embarqué, détestant Démosthène, mais forcé de s'associer à lui : le même sort l'a enlevé à notre ville. Euthydique avait embrassé la cause du peuple; Démosthène l'appelait son ami : Euthydique n'est plus! Tous ces faits, ô Athéniens! vous sont mieux connus qu'à moi. Il est temps enfin que le passé vous ouvre les yeux sur l'avenir. Non, Démosthène ne pourra jamais être que ce qu'il a toujours été, un dangereux instrument dans la main de vos ennemis.

Il fut un temps où tous les Lacédémoniens, commandés

[1] Charidème, natif d'Oréos, en Eubée, apprit la guerre sous Iphicrate, et gagna par ses services le titre de citoyen d'Athènes. Banni de cette ville, à la demande d'Alexandre, il se réfugia chez Darius, roi de Perse, qui le fit mourir pour ses conseils courageux.



par Agis[1], s'étaient mis en campagne; où l'Achaïe et l'Élide, entrées dans la ligue, étaient soutenues de dix mille soldats étrangers; où Alexandre avait, disait-on, pénétré dans l'Inde; où enfin la nation entière, grace aux traîtres dont chaque cité regorgeait, mécontente de sa situation, soupirait après le remède de tant de maux: que faisait, dans ces graves conjonctures, Démosthène, ce dominateur de nos conseils, ce despotique rédacteur de décrets, qui vous parlera tout à l'heure de l'horreur que lui inspire l'état actuel de la Grèce? Sur nos communs périls, as-tu, Démosthène, donné un conseil, présenté une motion? as-tu donné de l'argent? as-tu aidé quelque peu ceux qui travaillaient à nous sauver? Oh! non: mais tu courais partout, endoctrinant les faiseurs de nouvelles; tu t'écrivais à toi-même des dépêches importantes; au sein d'Athènes malheureuse, tu étalais tes richesses; tu te faisais traîner en litière dans la voie du Pirée; tu insultais par ton faste à la misère publique. Et il pourrait vous être utile à l'avenir, ô Athéniens! l'homme qui a négligé toutes les occasions passées? O Minerve! souveraine de cette cité; ô Jupiter Sauveur! puissent nos ennemis n'avoir jamais de meilleurs conseillers, de chefs plus zélés!

Oublierez-vous, citoyens, les exploits de vos ancêtres? Environnés de périls, ils combattirent en dignes enfants d'une telle patrie, pour leur liberté, pour leur gloire, pour les intérêts du peuple. Si je ne craignais de prolonger ce discours, je montrerais un Aristide, un Thémistocle, relevant les murs d'Athènes, versant dans le Trésor les contributions volontaires de la Grèce. Pour nous rapprocher de notre temps, citons du moins la courageuse politique de l'orateur Céphale, de Thrason d'Erchia, d'Hélios de Phor-

[1] Avec Wesseling, et d'après Diodore de Sicile, je lis Ἄγιδος, et non Αἰγὸς, qui n'offre pas un sens raisonnable. Il est question ici de la noble et malheureuse insurrection du Péloponnèse contre Antipater.

mise, et d'autres citoyens généreux, dont plus d'un vit encore. La Cadmée [1] avait garnison lacédémonienne : les uns secoururent, à leurs propres risques, les bannis rentrés à Thèbes, et affranchirent cette cité voisine, depuis longtemps asservie; sur un décret de Céphale, les autres persuadèrent à vos pères de prendre les armes; car cet orateur, bravant la puissance de Sparte, et ne songeant pas même au danger de proposer un armement et de l'effectuer, avait demandé aux Athéniens d'aller appuyer les exilés devenus maîtres de Thèbes. Ils partirent, et, quelques jours plus tard, le chef de la garnison ennemie était chassé, Thèbes délivrée, Athènes honorée pour avoir soutenu sa gloire héréditaire. Voilà, ô Athéniens! des ministres, des conseillers dignes de vous, dignes du peuple. Par Jupiter! rangeriez-vous sur la même ligne ces astucieux harangueurs, funestes dans le passé, inutiles pour l'avenir, attentifs seulement à leur sûreté personnelle, faisant argent de tout, opprobre de leur patrie, et qui, maintenant encore, convaincus d'avoir reçu le salaire des traîtres, cherchent à vous éblouir, et prétendent, après de telles bassesses, qu'on doit fermer les yeux sur leur cupidité? Ah! sur leur propre décret, livrez plutôt à la mort de pareils coupables! Pouvez-vous, sans honte, attendre nos paroles pour juger, pour punir un Démosthène? L'expérience ne vous a-t-elle pas appris qu'il s'est vendu à l'étranger, qu'il est indigne d'Athènes, lui et le funeste sort attaché à ses pas?

Où est le décret, où est la loi qui n'ait pas augmenté sa fortune? Je vois, dans ce tribunal, plusieurs citoyens qui étaient de la classe des Trois-Cents [2], lorsque Démosthène présenta sa motion sur les armements maritimes [3]. Ne di-

[1] Nom de la citadelle de Thèbes, bâtie par Cadmus.

[2] Les charges les plus onéreuses étaient imposées aux citoyens les plus riches, dont le nombre était fixé à trois cents.

[3] Démosthène parle de cette loi dans la harangue sur la Couronne.

ront-ils pas à leurs voisins que, pour trois talents, il changeait et réformait sa loi à chaque assemblée, insérant des articles largement payés, supprimant des articles moins bien vendus? Par Jupiter! est-ce par pure générosité qu'il a fait décerner à Diphile une pension au Prytanée et une statue sur la place publique; à Chœréphile, à Phidon, à Pamphile, à Philippe, aux banquiers Épigène et Conon, le titre de citoyens d'Athènes; une statue d'airain à un Bérisadès [1], à un Satyros, à un Gorgippe, ces détestables tyrans qui, chaque année, envoient mille mesures de blé à l'orateur assez déhonté pour dire qu'il n'a pas où reposer sa tête? Est-il bien désintéressé, l'homme qui a fait conférer nos droits civiques à ce Taurosthène, oppresseur de sa patrie, lequel, de concert avec son frère Callias, a livré au Macédonien toute l'Eubée, et à qui nos lois ferment l'entrée de l'Attique en le menaçant de la même peine que ceux qui sont bannis par sentence de l'Aréopage? Oui, voilà le traître que ce ministre, ami du peuple, a proposé de faire votre concitoyen! Pour ce qui concerne les protégés de Démosthène, que je viens de nommer, pour vingt autres, auxquels, grace à lui, les mêmes honneurs sont échus, faut-il produire des témoins? Mais, j'en atteste Minerve, ce Démosthène, si avide d'argent, pensez-vous qu'il n'ait pas pris vingt talents d'or [2]? Lui qui ne néglige pas les petits bénéfices, n'a-t-il pas accepté, en une fois, une somme considérable? Est-elle injuste, la dénonciation de l'Aréopage, qui a passé six mois à poursuivre des enquêtes contre Démosthène, Démade et Céphisophon?

[1] Les personnages désignés précédemment sont inconnus. — *Bérisadès* était fils de Kotys, roi de Thrace. — *Satyros* avait une principauté dans le Pont. — *Gorgippe*, inconnu. — Eschine, dans sa harangue sur la Couronne, donne beaucoup de détails sur *Taurosthène* et sur *Callias*.

[2] Dinarque joue ici sur les mots ἀργυρίου, χρυσίου. Chez les Athéniens, le rapport de l'or à l'argent était de 12, 5. (Saigey, *Traité de Métrologie*, p. 41.)

Citoyens, une foule d'Athéniens et de Grecs attendent impatiemment votre arrêt. Vous allez leur apprendre si l'on pourra encore, à l'avenir, traîner devant les tribunaux un orateur vénal, ou si vous permettez de tendre la main à l'or de vos ennemis; si ce qu'on a regardé jusqu'à ce jour comme certain et invariable n'aura plus d'autorité désormais, parceque l'accusé s'appelle Démosthène, et que les charges principales peuvent se résumer ainsi : crimes qui réunissent sur la tête du coupable les plus formidables imprécations; parjure devant l'Aréopage, au nom des déesses redoutables[1] et des autres divinités qu'on invoque près de ce tribunal auguste; trahisons payées, dont le salaire est constaté; abus de confiance auprès du sénat et du peuple; funestes conseils, qui ont perdu le malheureux Aristarque; ministère enfin, dont presque tous les actes méritent la mort. Non, s'il est un châtiment pour les parjures et les pervers, Démosthène ne peut échapper à la juste peine qui l'attend. Écoutez, juges, écoutez les imprécations.

(On lit les imprécations[2].)

Toutefois, Démosthène s'est fait du mensonge une habitude si invétérée; il s'inquiète si peu et de la facile réfutation de ses impostures, et de nos menaçantes imprécations, qu'il osera dire, si l'on m'a fait un fidèle rapport : « L'Aréopage a condamné Dinarque lui-même. Pour établir son innocence, Dinarque a attaqué la dénonciation de ce Conseil suprême. Comment donc ce même homme peut-il aujourd'hui appuyer une accusation émanée de la même autorité? De quel droit m'accuse-t-il sur une dénonciation de l'Aréopage? »

[1] Près du lieu où siége l'Aréopage, s'élève un autel consacré aux déesses que les Athéniens appellent *Redoutables*, Σεμνάς, et qu'Hésiode, dans sa Théogonie, nomme *Furies*. (Pausanias, *Attic.* liv. I, c. 28.)

[2] Ces malédictions contre les citoyens lâches ou traîtres étaient prononcées surtout dans les assemblées du peuple.

Le fait, ô Athéniens! est faux, il est controuvé, et l'accusé n'a d'autre but que de vous égarer. Non, vous ne le laisserez pas tirer avantage de cet absurde rapprochement. L'Aréopage n'a jamais songé à me dénoncer; mais j'ai été calomnié par un méchant, par un seul, qui a subi la peine qu'il méritait. Laissez-moi rétablir la vérité sur ce point; je reviendrai ensuite à Démosthène.

Pour l'Aréopage, il n'est que deux voies à suivre pour présenter une dénonciation : il informe, ou spontanément ou sur un ordre du peuple. Si donc ce loup-cervier de la tribune [1] ose dire que l'Aréopage, après information, m'a dénoncé sur un ordre du peuple, je lui répondrai : Montre le décret populaire, nomme les accusateurs choisis d'après la dénonciation. Ne vois-tu pas que je peux, moi, citer l'ordre d'enquête porté contre toi? ne connaît-on pas les orateurs chargés de soutenir la présente accusation? Eh bien! si tu peux, en ce qui me concerne, établir ces deux points, je demande la mort. Diras-tu, au contraire, que l'Aréopage m'a dénoncé de son propre mouvement? Produis le témoignage des Aréopagites; je le produirai, moi, pour constater que je n'ai pas été dénoncé. Que si un traître obscur, un ignoble scélérat [2], a voulu déchirer de ses morsures l'Aréopage et moi, je l'ai poursuivi comme criminel d'État; et, après l'avoir convaincu, devant cinq cents citoyens, de s'être vendu à Timoclès pour me perdre, je m'en suis vengé, grace aux tribunaux.

Greffier, lis la déposition que je produisis alors en justice, et contre laquelle personne ne protesta [3] ; je la produirai encore aujourd'hui. (*Lecture de la déposition.*)

Ainsi, Athéniens, parcequ'un seul membre de l'Aréopage, Pistias, a osé calomnier et tous ses collègues qui

[1] Démosthène. Les mots *μιαρὸν θηρίον* sont intraduisibles.

[2] Il s'appelait Pistias. Suivant Harpocration, Dinarque avait composé un discours contre lui.

[3] C'est la déposition des membres de l'Aréopage.

m'absolvaient, et moi-même qu'il osait accuser, peu s'en fallait que le mensonge ne prévalût, peu s'en fallait qu'on n'ajoutât foi aux imposures fabriquées pour perdre un homme sans amis, sans crédit; et, lorsque l'Aréopage n'a qu'une voix pour accuser Démosthène d'avoir, odieux prévaricateur, vendu sa patrie pour vingt talents; lorsqu'un de vos ministres, l'espérance d'un parti, est convaincu de s'être laissé corrompre, quoi! les principes justes et sûrs par lesquels se conduit la Cour suprême, perdant toute leur force, céderaient aux discours d'un perfide; et les calomnies qu'il prépare contre un sénat respectable étoufferaient la vérité! Il dira, par exemple, que l'Aréopage a dénoncé plusieurs citoyens comme coupables envers le peuple; et que, devant les tribunaux, ceux-ci ont été absous, sans laisser même au corps qui les accusait la cinquième partie des suffrages. Vous allez voir, Athéniens, comment cela peut arriver; l'explication n'est pas difficile.

Outre les délits dont vous lui ordonnez d'informer, l'Aréopage fait des enquêtes sur ceux qui se commettent dans son sein. Alors (excusez mes libres paroles), ce n'est pas vous qu'il prend pour modèle; car il n'écoute que la voix de la justice. L'infracteur des règles anciennes, le coupable, à quelque degré que ce soit, est impitoyablement dénoncé: car cette auguste assemblée pense que l'habitude des petites fautes mène insensiblement aux grands crimes. Ainsi il vous a dénoncé, après l'avoir déjà puni, un de ses membres qui avait frustré un batelier du paiement de son passage; un autre, pour avoir demandé cinq drachmes sous le nom d'un absent. Par le même principe de sévérité, il a rejeté de son sein un sénateur qui, malgré les défenses formelles, n'avait pas rougi de vendre sa part d'honoraires. Ces mêmes hommes ont comparu devant vous; et, si vous les avez acquittés, était-ce pour infirmer une décision de l'Aréopage? non, vous pensiez seulement que la peine

excédait la faute, et vous donniez plus à l'indulgence qu'à la justice. Oseras-tu en conclure, Démosthène, que l'Aréopage avait dénoncé des innocents?

Il est un fait particulier, qui concerne Polyeucte [1] : le peuple avait chargé la Cour suprême d'examiner s'il communiquait avec les citoyens exilés à Mégare, et de vous le dénoncer. Les communications furent constatées, et la dénonciation eut lieu; des accusateurs furent nommés, suivant les lois; Polyeucte parut devant votre tribunal; il avoua qu'il allait voir à Mégare Nicophane, le second mari de sa mère. Vous l'avez absous : mais pour quel motif? Parcequ'il vous parut fort naturel qu'un beau-fils eût des entretiens avec un beau-père disgracié, et qu'il offrît toutes les consolations possibles à un malheureux privé de sa patrie. La dénonciation de l'Aréopage, Démosthène, ne fut pas trouvée fausse; la vérité en fut, au contraire, constatée; et cependant il y eut acquittement! C'est que l'Aréopage, se renfermant dans les limites de ses attributions, avait prononcé seulement sur le fait; tandis que le tribunal populaire s'était posé cette question : *Le fait est-il excusable?* Suit-il de là que l'Aréopage t'ait calomnié quand il a dit : *Démosthène et ses complices ont reçu de l'or?* La conclusion serait étrange! Montre aux juges que quelqu'un des délits dont nous venons de parler ressemble aux tiens, qu'on est excusable après avoir reçu le salaire de la trahison; que, l'or en main, on doit être déclaré innocent. Loin de là, dans les autres délits où il est question d'argent, les lois ne condamnent qu'à payer le double du dommage; tandis que, pour le crime de corruption, elles ont établi deux peines : ou la mort, afin que le châtiment du coupable serve d'exemple; ou une amende dix fois plus forte que la somme reçue, afin que l'homme vénal ne retire aucun avantage de sa cupidité.

[1] Orateur qui jouissait de quelque crédit.

Peut-être, sans entreprendre de te justifier, Démosthène, tu diras : « Les citoyens dénoncés jusqu'ici par l'Aréopage se sont fait une loi de reconnaître l'autorité des enquêtes; seul, au contraire, je l'ai toujours combattue. » Mais toi seul, entre tous les dénoncés, tu as demandé, de ton propre mouvement, l'Aréopage pour commission d'enquête; tu as porté contre toi-même un décret; tu as pris le peuple à témoin de ta déférence à l'autorité de la Cour suprême; tu as consenti d'avance d'être livré au supplice, si elle t'accusait d'avoir reçu la moindre parcelle de l'or apporté ici par Harpalos. Dans des circonstances précédentes, tu avais déja opiné que la juridiction de l'Aréopage s'étend sur tous ceux qui sont ici présents et sur les autres Athéniens, qu'il peut punir, suivant les lois anciennes, un infracteur des lois; devant ce Sénat, que tu accuseras tout à l'heure d'être partisan de l'oligarchie, tu faisais fléchir Athènes entière. En vertu de ton décret, deux citoyens, le père et le fils, ont été condamnés à mort et livrés au bourreau; ton décret a fait jeter en prison, et, sur une dénonciation de l'Aréopage, livré à la torture et fait mourir Antiphon, descendant d'Harmodius; ton décret a banni Archinos, accusé de trahison par le même Sénat. Les motions que tu présentes ne sont-elles donc impuissantes que contre leur auteur? est-il juste, est-il légitime de les annuler dès que tu es toi-même accusé? Si vous épargnez Démosthène, ô Athéniens! c'est aux antiques héros de la patrie que je m'adresserai; j'invoquerai et Minerve, protectrice d'Athènes, et toutes nos divinités tutélaires; j'invoquerai l'enfer, j'en appellerai aux furies! je leur dirai : Les juges d'Athènes n'ont pas puni l'accusé du peuple : oui, le criminel qui s'est vendu pour trahir la patrie, et, par son funeste génie, en a paralysé toutes les forces; le criminel dont les ennemis d'Athènes desirent seuls la conservation, parcequ'ils le regardent comme son fléau; le criminel sur la tête duquel tous les bons citoyens appellent la mort qu'il a vingt fois

méritée, persuadés que sa chute seule relèvera votre fortune, ils l'ont épargné!

Que dirons-nous, au sortir du tribunal, à ceux qui sont hors de cette enceinte, si, aux dieux ne plaise! vous vous laissez éblouir par les artifices de ce traître? De quel œil chacun de vous, rentré chez soi, osera-t-il regarder son foyer paternel, après avoir absous le perfide qui le premier a introduit dans sa maison un or, fruit de la corruption; après avoir cassé, comme fausses et calomnieuses, les informations dirigées par un tribunal vénéré de tous les peuples? Et, si Athènes se voyait exposée à quelque péril, quelle ressource, je vous le demande, nous resterait-il, à nous qui aurions assuré la sécurité des traîtres, et humilié, désarmé cet auguste Sénat, notre plus ferme appui dans les grandes crises nationales?

L'hypothèse que je vais présenter, Athéniens, est très vraisemblable. Je suppose que, d'après le décret de Démosthène, Alexandre nous fasse redemander l'or qu'Harpalos a apporté dans notre ville; je suppose que, pour confirmer les dénonciations de l'Aréopage, ce prince nous renvoie les serviteurs du gouverneur concussionnaire, qui sont entre ses mains, et qu'il exige que nous leur fassions subir un interrogatoire : que dirions-nous, au nom des dieux? Toi, Démosthène, proposeras-tu la guerre avec le jeune conquérant? Tu as conduit si heureusement toutes les guerres que tu as conseillées! Je veux que ton avis soit adopté; il faudra des fonds : d'où les tirer? Apporteras-tu au Trésor le fruit de toutes tes trahisons? Pour suffire aux contributions nouvelles, tous les citoyens mettront-ils en fonte les bijoux de leurs femmes, leurs coupes, les offrandes sacrées, comme tu avais annoncé que tu le demanderais par un décret, toi qui, possesseur de vingt talents, as à peine contribué de cinquante drachmes sur tes maisons de la ville et du Pirée? Mais on peut croire ta belliqueuse ardeur un peu ralentie : tu ordonneras donc, par une mo-

tion expresse, que l'or apporté ici soit rendu à Alexandre. Qui le rendra, cet or? une contribution, c'est-à-dire le peuple; oui, c'est le peuple qui paiera pour toi! D'un côté, Démosthène se sera gorgé de coupables richesses; de l'autre, de pauvres ouvriers offriront à la patrie le prix de leurs sueurs : la justice, l'égalité démocratique le permettent-elles ainsi? Est-il juste que les propriétaires d'immeubles contribuent de leur fortune, tandis que toi, qui as reçu plus de cent cinquante talents des rois de Perse et de Macédoine, tu ramasseras sous nos yeux tes richesses, et les mettras dans ton bagage, prêt à partir, comme quelqu'un qui compte peu sur son administration! Tandis que les lois ordonnent à l'orateur, au général jaloux de gagner la confiance populaire, d'avoir des enfants légitimes, de posséder des terres dans l'Attique, et de ne prétendre au gouvernement qu'après avoir mis entre les mains du peuple les gages les plus sûrs, est-il juste qu'un Démosthène ait vendu ses champs héréditaires, et adopté des enfants étrangers, dans le seul but de jurer sur leurs têtes devant les tribunaux[1]? Est-il juste qu'il fasse une loi à ses compatriotes du service militaire, celui qui a lâchement déserté son poste?

Quel est, dans votre pensée, ô Athéniens! quel est le principe de la prospérité ou du malheur des républiques? C'est, vous en conviendrez, le choix des chefs civils et militaires. Considérez Thèbes. Quand s'est-elle vue au comble de la puissance? sous quels généraux? sous quels administrateurs? Écoutons ici le témoignage de nos anciens. Pélopidas, disent-ils, commandait le bataillon Sacré; le reste de l'armée était sous les ordres d'Épaminondas : l'un et l'autre se voyaient secondés par

[1] Un père accusé protestait de son innocence sur la tête de ses enfants. Cette manière d'affirmer, accompagnée d'imprécations, était regardée comme redoutable et digne de foi.

des magistrats animés des mêmes sentiments. C'est alors que les Thébains vainquirent à Leuctres; alors ils firent irruption dans cette Laconie, jusque-là inaccessible aux désastres de la guerre [1]; alors ils relevèrent les murs de Messène, abattus depuis quatre cents ans, affranchirent l'Arcadie, et se couvrirent de gloire. Mais quand ces mêmes Thébains furent-ils humiliés? c'est lorsqu'un ami de Démosthène, un Timolaüs, se vendait à Philippe [2]; lorsque le traître Proxénos commandait les étrangers qui marchaient sur Amphissa; lorsque le bataillon Sacré reçut pour chef Théagène, citoyen aussi fatal, aussi perfide que Démosthène. Les trois hommes que je viens de nommer ont perdu, ont ruiné leur patrie et la Grèce entière. Oui, Athéniens, il n'est que trop vrai, des chefs dépend le sort des États.

Portez le même examen sur la république d'Athènes. Quand fut-elle puissante, illustre entre les cités grecques, et digne du nom de nos aïeux? Sans remonter à ses antiques exploits, ce fut lorsque Conon remporta à Cnide une victoire navale; lorsque Iphicrate tailla en pièces un corps de Lacédémoniens; lorsque Chabrias battit à Naxos une flotte de Sparte; lorsque Corcyre vit le beau fait d'armes de nos marins, commandés par Timothée. En ce temps, ô Athéniens! ces Spartiates, si renommés par leur constitution politique, vinrent humblement supplier notre ville, et mendier les secours de nos pères. Grace à vos mi

[1] Avant la première invasion d'Épaminondas, les femmes de Sparte n'avaient jamais vu la fumée d'un camp ennemi.

[2] Dans sa harangue sur la Couronne, Démosthène lui-même compte ce *Timolaüs* parmi les traîtres qui ont perdu la Grèce. — *Proxénos* n'est pas ici l'Athénien de ce nom, dont parlent Eschine et Démosthène. — Les inconcevables calomnies de Dinarque tombent aussi sur *Théagène*. Plutarque nous présente ce Thébain sous un jour bien différent. *Jusqu'où me poursuivras-tu?* lui demandait un Macédonien qui fuyait. *Jusqu'en Macédoine!* répondit Théagène. C'est sa sœur Timoclia qui, à la prise de Thèbes, déshonorée par un officier d'Alexandre, le précipita au fond d'un puits, sous prétexte de lui montrer un trésor caché.

nistres, Athènes, affaiblie un moment, redevint l'arbitre de la Grèce. Un résultat aussi brillant ne doit pas étonner, avec des généraux tels que ceux dont je viens de rappeler les noms, avec des administrateurs tels qu'un Archinos et un Céphale [1]. Je le répète, ce qui sauve un peuple, c'est d'avoir de braves commandants et de vertueux ministres.

Pénétrés de cette pensée, gardez-vous, citoyens, d'avoir désormais le moindre contact avec la cupidité sordide et l'étoile funeste de Démosthène, de placer sur lui votre avenir, de croire qu'en l'écartant vous n'aurez plus de bons chefs pour la guerre ni pour la paix. Vous armant de la rigueur de vos ancêtres, punissez cet homme qui est convaincu d'être un voleur public et un traître, qui guette au passage l'or que des corrupteurs apportent ici, qui vous a plongés dans les maux les plus affreux; punissez le fléau de la Grèce! qu'il meure, qu'il soit exterminé du milieu de vous! Permettez enfin à la fortune d'Athènes de se relever.

Écoutez maintenant le décret que ce grand ami du peuple porta au milieu des alarmes causées par le désastre de Chéronée. Écoutez aussi l'oracle de Jupiter, oracle émané jadis de Dodone, et qui vous avertit clairement de vous défier de vos chefs et de vos ministres.

— Greffier, lis d'abord le décret.

(*Lecture d'une partie du décret de Démosthène.*)

Vous l'entendez, cet ami des citoyens, ce patriote intrépide s'est assigné à lui-même son poste : il restera sous les armes; mais où? derrière nos murailles!... Quant aux Athéniens qu'il veut éloigner, il leur ordonne de sortir pour travailler aux fortifications, et remplir tous les emplois qu'il distribue souverainement.

— Continue la lecture. (*Suite du décret.*)

[1] Il est parlé plus haut de *Céphale*. *Archinos* était un des citoyens qui avaient ramené le peuple fugitif et relevé la démocratie lors de la domination des Trente.

Ainsi, les députés nommés par le peuple partiront en hâte. Mais, un peu plus tard, on vient dire à Démosthène que Philippe vainqueur marche sur l'Attique : alors, sans s'inquiéter davantage d'une crise qui ruinait tant de citoyens, il se nomme lui-même député, afin de s'enfuir avec huit talents, fruit de ses malversations. Ainsi, ce fameux ministre, Démosthène, dans toute sa vie, n'a jamais quitté Athènes que deux fois [1] : après le combat, lorsqu'il s'est enfui de nos murs; et dernièrement, à Olympie, pour conférer avec Nicanor, à la faveur d'une députation pour les jeux. Hâtez-vous donc de remettre le timon de l'État dans de pareilles mains! Dans vos dangers, confiez-vous encore à celui qui, lorsqu'il fallait combattre, déserte son poste et rentre dans nos murs; à celui qui, loin d'attendre le péril avec ses compatriotes, au sein de nos remparts, se donne à lui-même une mission qui devient l'occasion d'une nouvelle fuite. Faut-il aller réellement en députation pour la paix, *Ma place est dans la ville,* dit Démosthène, et il ne bouge. Annonce-t-on qu'Alexandre rappelle les bannis, Nicanor se rend-il à Olympie, il se fait élire par le Conseil pour représenter la patrie aux solennités de la Grèce. Ainsi, pendant la guerre, s'échapper et courir se renfermer dans vos murs; lorsqu'on reste dans les murs, s'échapper sous le titre d'ambassadeur; parti avec ses collègues, s'échapper encore et prendre la fuite : Athéniens, tel est Démosthène!

Il existe un autre décret qu'on va lire aussi : c'est celui

[1] On ne croirait pas que ceci eût jamais été dit devant un peuple témoin du contraire, si on ne le lisait en toutes lettres : *Δύο ταύτας μόνας ἐν τῷ βίῳ Δημοσθένης πεποίηται ἀποδημίας.* Que deviennent donc les nombreuses ambassades de Démosthène ? Ou les juges athéniens étaient étrangement oublieux ; ou le sophiste qui aura fabriqué ce passage et bien d'autres, se sera mis fort à l'aise. — *A la faveur d'une députation pour les jeux.* Chaque cité grecque envoyait des représentants aux jeux olympiques.

par lequel l'accusé lui-même autorise l'Aréopage à faire une enquête au sujet de l'or reçu d'Harpalos. Le parallèle de la personne et du décret vous montrera combien sa cause est désespérée. *(On lit le décret.)*

Est-ce toi, Démosthène, qui as rédigé cet acte de la volonté populaire? oui, c'est toi, tu ne saurais le nier. L'Aréopage a-t-il pu agir en vertu de ce décret? oui, sans doute. Des citoyens ont-ils subi la mort? le fait est notoire. Est-ce encore ton décret qui les a poursuivis? tu n'oserais le méconnaître. Relis, greffier, le décret que Démosthène a lancé contre Démosthène; et vous, Athéniens, soyez attentifs. *(Nouvelle lecture du décret.)*

L'Aréopage a trouvé Démosthène coupable[1] : qu'est-il donc besoin de longs discours? *Il l'a dénoncé.* De son propre aveu, Démosthène a donc mérité la mort, la mort qu'il devrait avoir déjà subie!

Mais il vit, il est entre vos mains. Juges, convoqués ici au nom du peuple; juges qui avez juré obéissance aux lois et aux décrets, que ferez-vous? Foulerez-vous aux pieds et le respect dû aux Immortels que vous avez attestés, et les droits regardés comme sacrés par tous les hommes? Non, citoyens, il n'en sera pas ainsi! vous ne subirez point la honte d'entendre dire : Des Athéniens, moins coupables que Démosthène, ont péri en vertu de ses décrets; et il se promène par la ville, fier de son impunité, bravant Athènes et ses lois, lui qui, dans ces mêmes décrets, a d'avance prononcé sa propre condamnation! Le même tribunal, Athéniens, le même lieu, les mêmes règles, le même orateur qui ont proscrit plusieurs têtes, proscriront aussi celle de Démosthène. Lui-même, à la face de la nation, vous prenant pour témoins, a investi l'Aréopage du droit d'enquête et de mise en jugement. Il a fait avec le

[1] Les mots ἡ βουλὴ εὕρηκε Δημοσθένην, ἀποπέφαγκεν, paraissent tirés du texte même du décret.

peuple un pacte solennel; le décret qu'il a porté contre lui-même est déposé aux pieds de la mère des dieux, auguste gardienne des archives d'Athènes [1]. Vous ne pouvez donc, sans devenir sacrilége, infirmer le pacte, ni, dans une cause où vous avez juré par les dieux, contredire par votre sentence la conduite de ces mêmes dieux. Condamné dans la cause d'Halirrhotios, qu'il plaidait contre Mars, Neptune s'en est tenu à la décision de l'Aréopage [2]; les déesses redoutables ont elles-mêmes acquiescé au jugement rendu en faveur d'Oreste dans la même assemblée, et ont voulu présider par la suite cet imposant tribunal. O Athéniens! vous qui vous dites les plus religieux des hommes, encore une fois, que ferez-vous? pour ménager un grand coupable casserez-vous l'arrêt de la Cour suprême? Ah! songez à toute l'importance de la cause soumise aujourd'hui à vos suffrages : il s'agit ici de la vénalité, cette lèpre hideuse qui a fait périr tant de peuples; il s'agit du salut d'Athènes! Retranchez, arrachez ce fléau, punissez les stipendiés de vos ennemis, et, avec l'aide du ciel, notre patrie pourra voir encore des jours prospères. Mais voulez-vous la plonger au fond de l'abîme, permettez aux orateurs de vous vendre en se vendant eux-mêmes.

C'est encore Démosthène qui a proposé devant le peuple, comme une chose juste, de tenir en réserve pour Alexandre l'or qu'Harpalos a apporté dans l'Attique. Mais dis-moi, homme de bien, comment le tiendrons-nous en réserve, cet or, si tu restes saisi de vingt talents, un autre de quinze,

[1] Ces archives étaient déposées dans le *Métroon*, ou temple de Cybèle.

[2] Halirrhotios, fils de Neptune et de la nymphe Euryte, fit violence à une fille de Mars, la belle Alcippe. Mars se plaignit aux dieux assemblés; et ceux-ci déférèrent la cause à un tribunal humain qui fut à l'instant constitué dans Athènes, sur une colline consacrée au dieu de la guerre, Ἄρειος πάγος. Halirrhotios fut absous. — *Les Déesses redoutables*, ou les Furies, avaient un autel dans le lieu même où s'assemblait l'Aréopage.

Démade de six mille statères d'or [1], d'autres enfin de tout ce qu'ils sont convaincus d'avoir reçu d'Harpalos? car on a déja découvert soixante-quatre talents, fruit d'une corruption que vous imputerez à ce traître et à ses pareils. Est-il plus honorable, est-il plus juste de garder tout dans le Trésor jusqu'à ce que le peuple en décide? ou faut-il que les orateurs et quelques généraux gardent ce qu'ils ont pris? Athéniens, ici vous serez unanimes et vous répondrez tous: Que l'argent soit en réserve dans le Trésor; Athènes se couvrirait de honte en le laissant aux mains des traîtres!

Se débattant, se repliant en cent façons, Démosthène va recourir à ses artifices ordinaires. Rien de plus simple: il vous voit toujours disposés à vous laisser leurrer par des mensonges, par des chimères; il sait que le souvenir de ses promesses ne s'étend pas au delà du fugitif instant où il les a faites. Si donc il faut que la patrie soit encore victime de sa perversité et de sa mauvaise foi; s'il faut vivre à jamais sous les lois d'un destin fatal (car je chercherais vainement un autre langage), réjouissons-nous de tout ce qui nous est arrivé. Mais, si la république est encore l'objet de nos soins, si nous aspirons à des jours meilleurs, si nous voulons vivre sous des auspices plus favorables, craignons, ô Athéniens! de céder aux supplications d'un scélérat et d'un imposteur, craignons le piége caché sous ses lamentations, sous ses insidieuses paroles. L'expérience ne nous a que trop appris ce que peut être cet homme. Où est le téméraire, où est le citoyen assez oublieux du passé, assez peu soucieux du présent pour espérer que ce même harangueur qui a humilié, flétri, ruiné sa patrie, va la sauver par ses conseils et par ses exploits, aujourd'hui surtout qu'à nos autres embarras et aux périls qui nous pressent, se joignent l'ignoble vénalité de tant de mercenaires, les

[1] Les orateurs athéniens désignaient ordinairement le statère de Cyzique, monnaie d'or, de la valeur de 28 drachmes, environ 25 francs.

risques que nous courons tous d'être enveloppés dans la même accusation, et la crainte qu'un peuple entier ne semble s'être partagé l'or qui est entre les mains des seuls stipendiés de l'ennemi?

Je ne veux pas rapporter ses innombrables variations politiques, ses impostures, soit dans la proposition des mesures à prendre, soit dans leur exécution; je me borne à quelques traits. Tantôt il demande qu'il soit défendu de reconnaître d'autres dieux que ceux qu'invoquaient nos pères; tantôt il dit que la nation ne doit pas refuser à Alexandre les honneurs divins[1]. Lorsqu'il est à la veille d'être cité devant vous, il accuse Callimédon d'avoir eu des conférences à Mégare, avec les exilés, pour détruire la démocratie; puis, soudain, sans nul motif, il se désiste de son accusation. On l'a même vu, à la dernière assemblée, suborner et produire un faux délateur prêt à déclarer que nos arsenaux de marine étaient menacés, et, sans rien proposer sur ce grave sujet, fabriquer des imputations pour éluder le jugement actuel. De tous ces faits vous êtes vous-mêmes les témoins.

Oui, c'est un imposteur envers la patrie; ni son origine, ni son administration, ni ses intrigues, ne permettent de le regarder comme citoyen d'Athènes. Quelles flottes ont été construites par ses soins comme sous Eubule? Où sont les chantiers maritimes mis en activité sous son ministère? par quel décret, par quelle loi a-t-il remonté notre cavalerie? Dans la crise terrible où nous jeta le désastre de Chéronée, quelle alliance nous a-t-il procurée sur terre ou sur mer? Quel ornement a-t-il porté dans la citadelle pour décorer le temple de Minerve? quel édifice public a-t-il fait élever dans notre port, dans la ville, dans l'Atti-

[1] Plusieurs cités grecques s'étaient opposées à cette étrange prétention du conquérant de l'Inde. Les Lacédémoniens ne montrèrent pas moins de hardiesse en paraissant y accéder; ils rendirent ce décret: « Puisque le bon plaisir d'Alexandre est d'être dieu, qu'il soit dieu. »

que? Rien, absolument rien! et, après cela, un déserteur sur le champ de bataille, un orateur funeste à la tribune, lâche, versatile et traître, dont l'exemple fut un long scandale et un fléau, vous voudriez le conserver! Non, Athéniens, non; il y aurait folie, il y aurait péril pour vous, pour la patrie. Profitez plutôt du bienfait de la fortune qui vous livre, pour les punir, les orateurs dont les basses perfidies sont l'opprobre de la république; obéissez aux oracles des dieux qui vous ordonnent de vous méfier de pareils chefs et de pareils conseillers. Écoutez l'oracle de Dodone. Lis, greffier, cet avis du ciel.

(*Lecture de l'Oracle*[1].)

Mais comment, ô Athéniens! aurons-nous les mêmes sentiments, comment serons-nous d'accord sur les intérêts publics, lorsque vos gouvernants et vos orateurs ne craignent pas de sacrifier au plus aveugle égoïsme les intérêts sacrés de la patrie; lorsque, avec le peuple entier, vous courez des risques pour le sol même d'Athènes, pour les dieux de vos pères, pour vos familles; lorsque, réconciliés entre eux, vos ministres se déchirent dans les assemblées nationales, et se livrent des attaques simulées[2], tandis que dans l'ombre ils vous trompent de concert, vous, éternelles dupes de leurs roueries? Quel est cependant le devoir d'un orateur démocrate, d'un ennemi de la trahison et des perfides conseils? Réponds, Démosthène; réponds, Polyeucte : quelle était la conduite uniforme et persévérante de vos prédécesseurs, à une époque où aucun danger ne menaçait la patrie? ne se citaient-ils pas mutuellement

[1] Cet oracle n'est pas dans le texte. Peut-être est-ce celui que nous a conservé Hérodote, que les Athéniens appliquaient souvent à la perte de la bataille d'Ægos-Potamos, et qui pouvait presque aussi bien s'ajuster à d'autres grands malheurs publics :

« Alors le tout-puissant Jupiter, qui lance la foudre, accablera de maux les enfants d'Athéné; il portera la guerre et la désolation dans leurs vaisseaux, qui périront par la perfidie et la lâcheté des chefs. »

[2] Cette tactique, on le voit, n'est pas d'invention moderne.

en justice? ne s'accusaient-ils pas de crime d'État ou d'infraction aux lois? L'avez-vous fait, vous qui prétendez être les tuteurs du peuple, et qui n'êtes forts, dites-vous, que des suffrages de vos concitoyens? Toi, Démosthène, as-tu lancé un décret contre Démade, auteur de tant de motions criminelles et illégitimes? as-tu traversé une seule des démarches auxquelles il s'est livré contre le peuple dans son ministère? as-tu présenté comme coupable envers la nation cet administrateur despote? Loin de là, tu as permis qu'une statue lui fût érigée sur la place publique, qu'il fût nourri au Prytanée avec les descendants d'Harmodius et d'Aristogiton. Quand donc le peuple a-t-il éprouvé ton dévouement à ses intérêts? quand vous a-t-on vus, toi et les tiens, employer à les défendre votre énergie oratoire? Serais-tu réduit à dire que tu n'as d'éloquence que pour tromper tes compatriotes, répétant sans cesse que tu ne peux vivre loin d'Athènes, que l'affection de tes concitoyens est ton unique refuge? mais c'est en te déclarant hautement opposé de fait, opposé de langage aux décrets nuisibles à l'autorité populaire, que tu nous aurais persuadé qu'il n'est pour toi d'asile que dans le sein du peuple. Au lieu d'agir ainsi, tu fondes tes espérances sur l'étranger, tu rivalises de flatteries avec les partisans avoués d'Alexandre, avec les stipendiés d'Harpalos. Après avoir conféré avec Nicanor, à la face de la Grèce entière, après avoir conclu à Olympie un traité selon ta fantaisie, tu prétends aujourd'hui exciter la compassion, toi qui n'es qu'un traître, qu'une ame vénale! Les Athéniens ont-ils donc oublié ton funeste caractère? ou bien les crimes dont tu es convaincu ne doivent-ils jamais être expiés? Tu l'emportes en audace sur Démade lui-même: car enfin Démade, quoiqu'il eût prévenu le peuple de se méfier de lui, quoiqu'il se fût écrié à la tribune, *Je reçois, et je recevrai toujours*, il n'a pas osé se montrer aux Athéniens, il ne s'est pas prononcé contre une mise en jugement faite par l'Aréopage. Toute-

fois il n'avait pas comme toi proposé d'investir ce haut tribunal d'un pouvoir absolu contre lui-même; il n'avait pas dit, *Si l'on me dénonce pour fait de corruption, je mérite la mort.* Toi, Démosthène, tu comptes tellement et sur ta faconde et sur la crédulité de tes auditeurs, que tu espères persuader aux juges que, seul, tu as été faussement dénoncé par l'Aréopage; seul, accusé à tort de vénalité!

Ouvrez les yeux, ô Athéniens! sur ce que vous allez faire. Le peuple vous a déféré une cause déja jugée; Démosthène est traduit le premier devant vous pour subir la peine établie contre les dénoncés de l'Aréopage; les accusateurs n'ont sacrifié à personne les droits de la république. Insensibles à toutes ces considérations, les juges renverront-ils absous le premier qui paraît devant leur tribunal? Appelés à décider souverainement, briseront-ils les règles établies par l'Aréopage, par le peuple d'Athènes, par tous les peuples? assumeront-ils la responsabilité de tant de trahisons? ou plutôt ne donneront-ils pas à la Grèce entière, au nom de cette république, un exemple éclatant de la haine qu'ils portent à la perfidie, à l'ignoble rapacité? Tout cela dépend de vous en ce jour : oui, voilà quinze cents juges qui ont dans leurs mains le salut de l'État. Vos suffrages, si vous êtes disposés à prononcer avec justice, mettront la patrie à l'abri de tout danger; mais, si vous accréditez de funestes abus, quel triste avenir vous ferez entrevoir à la Grèce! Ne vous laissez pas intimider; et, si votre bon esprit ne vous quitte pas, craignez d'abandonner, par pitié pour un Démosthène, le soin de laver cette ville de tout reproche. Nul parmi vous n'a forcé l'accusé de recevoir, pour vous nuire, l'or de l'étranger; grace à vous, Démosthène n'était-il pas devenu assez riche? nul ne l'a contraint à se défendre actuellement sur des crimes avérés, pour lesquels il s'est lui-même condamné d'avance à perdre la vie. Qui donc a creusé l'abîme? ce sont ses pro-

pres mains; qui l'y a précipité? sa perversité naturelle, sa cupidité sordide.

Que ses plaintes, que ses larmes vous trouvent donc insensibles; réservez votre pitié pour vos contrées, que sa conduite expose à tant de périls; pour la patrie, qui vous conjure, vous, ses enfants, en vous présentant vos propres familles, de punir son bourreau et leur ennemi. Cette patrie, citoyens, vous l'avez reçue libre de vos ancêtres; pour elle ils avaient soutenu un grand nombre de combats glorieux; son sol est encore couvert des monuments de leur bravoure. Il est de votre sagesse de n'aller aux voix qu'après avoir jeté les yeux sur votre pays, sur notre culte, sur nos sacrifices héréditaires, sur les tombes de vos aïeux. Lorsque Démosthène, pour vous séduire, pleurera et se lamentera, représentez-vous l'imposante image d'Athènes vous rappelant son antique gloire : ne mérite-t-elle pas plus de compassion que l'accusé? Naguère encore, qu'était Démosthène? un faiseur de mémoires, l'avocat mercenaire d'un Ctésippe et d'un Phormion. Depuis qu'il a mis la main dans les affaires publiques, il s'est fait un nom, il a amassé des richesses. Inconnu d'abord, et n'ayant reçu aucun lustre de sa famille, il est devenu fameux, tandis qu'Athènes est dans un état indigne d'elle et de ses ancêtres. Fermant donc l'oreille aux discours artificieux d'un traître et à ses pitoyables gémissements, prononcez selon la justice, considérez l'intérêt de la patrie, de la patrie seule : c'est là le devoir du juge.

Lorsque quelqu'un montera ici pour défendre Démosthène, songez que cet officieux, s'il n'est lui-même dénoncé par l'Aréopage, est au moins un mauvais citoyen, et qu'en voulant soustraire à la vindicte publique ceux qui ont reçu de l'or pour trahir, il cherche à détruire votre sécurité garantie par un auguste tribunal, et ne tend à rien moins qu'à renverser la constitution. Si le bienveillant apologiste est un orateur ou un général disposé à écarter

une mise en jugement qu'il redoute pour lui-même, imposez-lui silence : un tel homme appartiendrait à cette cabale qui voulait recevoir Harpalos et assurer sa fuite. Ainsi, Athéniens, persuadés qu'ils parleraient tous contre la patrie, et voyant en eux les ennemis des lois et de la démocratie, au lieu d'accueillir leurs défenses pour un autre, exigez qu'ils prouvent leur propre innocence. Méfiez-vous de votre admiration pour les grandes colères oratoires. La vénalité de Démosthène est manifeste : que faut-il de plus? punissez-le d'une manière digne de vous, digne d'Athènes. Si vous n'agissez de la sorte; si, dans une seule cause et par une seule sentence, vous épargnez les dénoncés de l'Aréopage, présents et à venir, vous accumulerez sur la tête du peuple le poids de toutes leurs infamies : heureux encore si, plus tard, vous n'êtes pas réduits à déplorer inutilement votre coupable indulgence!

Pour moi, dans l'accusation dont je me suis chargé, je suis venu en aide à l'Aréopage, et toute considération s'est effacée devant la justice et le salut de l'État; je n'ai point abandonné la république, ni trahi, par une molle complaisance, la cause pour laquelle je suis l'élu du peuple. Attendant de vous les mêmes sentiments, je cède la tribune [1] aux autres accusateurs.

[1] Παραδίδωμι τὸ ὕδωρ, *je cède l'eau* (de la clepsydre) pendant l'écoulement de laquelle j'avais le droit de parler encore.

DION CHRYSOSTOME.

Dion, surnommé *Chrysostome*, ou *Bouche d'or*, vit le jour vers le milieu du Ier siècle, à Pruse, en Bithynie, où son père tenait un rang considérable. Il eut des succès précoces dans la pratique de l'art oratoire; il y joignit l'étude de la philosophie, et s'attacha à la secte stoïcienne. Il se trouvait en Égypte, lorsque Vespasien y arriva, proclamé empereur par l'armée de Syrie. Consulté par ce prince sur ce qu'il devait faire, Dion eut le courage de le mécontenter en lui conseillant de rétablir la république. Il passa ensuite quelques années à Rome; mais, craignant d'être enveloppé dans la condamnation d'un ami, accusé d'avoir conspiré contre Domitien, il prit la fuite, erra longtemps de ville en ville et de pays en pays, manquant de tout, réduit souvent, pour subsister, à labourer la terre, et honorant sa misère par ses vertus et sa noble patience. De sa première fortune, il ne lui restait que le *Phédon* de Platon, et le discours de Démosthène *sur l'Ambassade*, qu'il portait partout avec lui. Il parcourut ainsi la Mœsie et la Thrace, pénétra jusque chez les Scythes, qui l'admirèrent, et se fixa chez les Gètes, où campait une nombreuse armée romaine. Lorsque Domitien périt, l'éloquent proscrit était en habit de mendiant dans le camp, inconnu à tout le monde, et occupé aux travaux les plus pénibles. L'armée, en apprenant le meurtre de l'empereur, était prête à se révolter. Tout à coup Dion jette les haillons qui le couvrent, s'élance sur un autel, et de là s'adressant aux soldats, il se fait connaître, leur déroule le tableau des crimes de Domitien, et les engage à se soumettre à la décision du Sénat, représentant légitime, bien que dégradé, de l'ancienne liberté. Ce discours lui valut la bienveillance de Nerva, et celle de Trajan, qui, dans son entrée triomphale à Rome après la défaite des Daces, le plaça à côté de lui sur son char.

Dion retourna ensuite dans sa patrie, qu'il embellit par différents ouvrages, et où les injustices de ses concitoyens attristèrent ses vieux jours, sans abattre sa fermeté. On ne connaît pas précisément l'époque de sa mort. Il nous reste de lui quatre-vingts dissertations, modelées sur Platon et sur Démosthène. Son style a de l'élégance, de la grâce et de la noblesse ; mais il manque parfois de naturel et de clarté. Presque toutes les questions familières à Cicéron et à Sénèque sont résolues par lui dans un sens élevé et moral. La politique n'y est pas non plus étrangère : alors, comme au XVIIIe siècle, la philosophie aimait à régenter les rois. Dion appartient encore à ces philosophes qui, en face et en opposition du christianisme naissant, tentaient de refaire le paganisme par la morale, et en l'élevant à ces notions plus pures et plus certaines que l'Évangile répandait là même où l'on n'avait pas encore le bonheur de l'admettre.

Le second volume des *Vies des Orateurs grecs*, par de Bréquigny, est entièrement consacré à Dion Chrysostome. L'estimable édition grecque de Reiske (1784, 2 vol. in-8°.) est dédiée par la veuve de ce savant au grand ministre Pitt.

Le discours que nous allons reproduire, en partie d'après Bréquigny, paraît avoir été prononcé devant Trajan. Le titre grec est ΠΕΡΙ ΒΑΣΙΛΕΙΑΣ, *de la Royauté*. C'est le premier des quatre discours ainsi désignés.

DISCOURS

A L'EMPEREUR TRAJAN,

SUR

LES DEVOIRS D'UN PRINCE.

Le musicien Timothée, la première fois qu'il joua de la flûte devant Alexandre, eut soin, dit-on, d'assortir ses airs au caractère de ce prince, et fit voir en cela autant de pénétration que d'habileté dans son art. Il ne choisit point quelqu'un de ces airs tendres et efféminés, ni de ceux qui inspirent la nonchalance et la mollesse. Il joua sans doute sur ce mode guerrier qu'on appelle le mode de Minerve; et Alexandre se trouva tellement ému par les tons puissants de cette modulation que, semblable à ceux qui sont possédés de quelque dieu, il se leva avec transport pour courir aux armes.

Au reste, cet effet doit être moins attribué au pouvoir de la musique qu'au caractère de ce monarque plein de courage et de feu. Jamais Timothée, ni aucun des musiciens qui l'ont suivi; que dis-je, jamais Marsyas ni Olympus ne seraient venus à bout d'arracher Sardanapale de son lit, ni d'auprès de ses femmes. Minerve elle-même, si je l'ose dire, aurait eu beau jouer les mêmes airs que Timothée, jamais Sardanapale n'aurait couru aux armes, et, s'il s'était levé, c'eût été pour danser ou pour fuir, tant l'abus du pouvoir et les délices avaient affaibli l'ame de ce prince méprisable.

Je ne dois pas rester au-dessous d'un joueur de flûte, ni employer des expressions moins nobles, moins puissantes

que ne furent ses sons; je ne dois pas non plus me borner à un but unique; mes discours doivent également élever l'ame et la calmer; réveiller les vertus guerrières et l'amour de la paix; favoriser le pouvoir des lois et les droits du souverain. Ils doivent être tels sans doute, puisque je les adresse à un prince qui veut régner avec autorité, mais selon les lois; résolu à se signaler par sa mansuétude non moins que par sa bravoure.

Si Timothée, qui exécutait si bien les airs guerriers, avait su exécuter de même des airs plus doux, et capables d'inspirer la modération, la prudence, l'humanité; dont tout l'effet n'eût pas été de faire courir aux armes, mais qui eussent porté l'ame à la paix, à la douceur, à honorer les dieux, à chérir les hommes, alors Timothée aurait été vraiment digne de demeurer toujours auprès d'Alexandre. Il aurait dû jouer en sa présence, non-seulement dans les fêtes et les festins [1], mais dans mille autres occasions, lorsque ce prince s'abandonnait sans sujet et sans décence à des afflictions outrées, lorsqu'il ordonnait des supplices rigoureux et injustes, lorsqu'il traitait avec dureté ses courtisans et ses amis, lorsqu'il dédaignait ses véritables ancêtres parcequ'ils étaient des hommes. Mais ni la connaissance ni l'usage de la musique ne fournissent pour les mœurs des remèdes de toute espèce, ni des remèdes parfaitement efficaces.

Aux enfants d'Esculape il dénia ce don,

dit le poëte Théognis, en parlant de Jupiter. Les discours des anciens sages, de ces hommes pleins de prudence et de savoir sont nos vrais guides, nos seuls bons guides : c'est chez eux que l'on trouve des secours excellents et toujours

[1] L'interprète latin traduit, *lorsqu'il sacrifiait*. Le mot grec θύειν, signifie non-seulement le sacrifice, mais le festin qui l'accompagnait. Voy. *Casaub.* sur Athénée, p. 16.

prêts, pour apprendre le chemin de toutes les vertus, et pour y parvenir sans s'égarer.

Mais moi, quel sujet digne de vous pourrai-je traiter? quels discours pourrai-je produire qui méritent votre attention? moi, dis-je, qui ai si longtemps mené une vie errante, qui n'ai de philosophie que celle que je me suis faite moi-même, qui, obligé de me livrer à des travaux pénibles, récitais, il est vrai, de temps en temps quelques discours, mais pour ma propre consolation, et pour celle de ceux qui par hasard m'écoutaient : semblable à ces ouvriers qui transportent ou meuvent de pesants fardeaux, et qui, sans être musiciens, chantent cependant tout bas pour alléger leur labeur.

Choisissons au moins, parmi les sujets les plus importants et les plus utiles que la philosophie peut fournir, le sujet le plus convenable et le plus intéressant; tâchons de le traiter avec tout le soin possible; implorons le secours de la Déesse de l'éloquence, des Muses, d'Apollon : commençons, et traçons d'un pinceau rapide le caractère et les vertus d'un bon roi, d'un monarque qui, selon l'expression d'Homère, reçut en partage

Le sceptre révéré, dans ses augustes mains
Remis par Jupiter pour régir les humains [1].

En cet endroit, comme en mille autres, Homère me paraît s'exprimer admirablement; car il fait entendre que ce ne sont pas tous les rois, mais seulement les bons rois, qui tiennent de Jupiter leur pouvoir et leur sceptre; qu'ils ne le tiennent que pour s'occuper du gouvernement et des intérêts de leurs peuples : que ce n'est point pour avoir le droit de s'abandonner à de honteux déréglements, à de folles prodigalités, au faste, aux violences, aux vices de toute espèce, et pour en enivrer leur ame en proie à la

[1] *Iliade*, II, 205. Traduction de M. Bignan.

colère, aux chagrins, à la volupté, à toutes les passions; mais pour veiller autant qu'il est possible sur leurs sujets et sur eux-mêmes : que, devenus les conducteurs, les pasteurs des peuples, ils ne doivent pas se regarder comme des hommes [1] qui n'ont d'autre occupation que leurs plaisirs; mais comme n'ayant aucun instant de loisir, comme ne devant pas même donner au sommeil la nuit entière.

Au jugement d'Homère, et de ceux qui connaissent la sagesse et la vérité, tout homme méchant, livré au déréglement et à la cupidité, ne peut être le maître, le souverain, ni de lui-même, ni de personne. Quand l'univers lui serait soumis; quand il verrait à ses pieds, hommes, femmes, Grecs, Barbares; quand les oiseaux dans les airs, les bêtes dans leurs montagnes, reconnaîtraient et publieraient son pouvoir comme les humains, cet homme pour cela ne serait pas véritablement roi.

Peignons donc le roi véritable, le roi d'Homère. Par cette simple peinture mon discours condamnera les méchants princes et fera l'éloge des bons, sans pouvoir être accusé de flatterie ou de satire. En face du portrait du bon roi, on reconnaîtra le prince qui a le mérite de se rapprocher du modèle, et l'on distinguera ceux qui ont la honte de ne lui pas ressembler.

Le premier caractère du bon roi est d'être attaché au culte des dieux, et de rendre à l'Être suprême les honneurs qui lui sont dûs; car l'homme bon et juste ne peut trouver de plus digne objet de sa confiance que les dieux mêmes qui sont bons et justes par excellence. Celui qui, quoique méchant, s'imagine être agréable aux dieux, par cela même est impie : il les suppose ou méchants ou insensés.

Le bon roi donne aux dieux ses premiers soins; il donne les seconds aux hommes; il honore, il chérit les bons; mais

[1] Le grec porte : *Comme un homme qui donne ou qui reçoit un repas.*

ses attentions s'étendent sur tous. Y a-t-il quelqu'un qui veille mieux sur le troupeau [1], que celui qui le mène paître; qui rende de plus grands et de plus agréables services aux brebis, que le berger; qui aime davantage les chevaux, que celui qui en possède beaucoup et qui en retire un grand profit? A plus forte raison, y a-t-il quelqu'un qui doive chérir davantage les hommes, que celui qui les commande, et qui se voit le principal objet de leurs respects? Il serait bien odieux que les hommes conçussent pour des animaux peu dociles, et différents de leur espèce, plus d'affection qu'un roi pour des sujets fidèles et hommes comme lui.

Les troupeaux connaissent et respectent leurs bergers, les chevaux ont les mêmes sentiments pour leurs maîtres, les chiens aiment les chasseurs et les gardent; en général tous les animaux s'attachent à ceux à qui ils sont soumis. Si ces êtres, qui ne sont susceptibles ni de raisonnement, ni de reconnaissance, ne laissent pas de connaître et d'aimer les personnes qui prennent soin d'eux, serait-il possible que l'homme, de tous les animaux le plus intelligent et le plus sensible, méconnût ses bienfaiteurs, ou ne les payât que d'ingratitude? Non, sans doute; par une conséquence nécessaire, un roi plein de douceur, et ami des hommes, s'attirera non-seulement l'attachement des peuples, mais enlèvera aussi leur amour.

Un tel prince, persuadé de cette vérité, laisse voir à tous ses sujets une ame remplie de bonté et de tendresse pour eux, parcequ'il les regarde tous comme des gens qui lui sont dévoués et qui le chérissent. Il lui paraît essentiel à son rang, non de jouir de plus de plaisirs, de plus de richesses que les autres hommes, mais de prendre plus de soucis et plus de soins; aussi a-t-il plus d'ardeur pour le travail qu'on n'en a d'ordinaire pour les richesses et pour les plaisirs. Il sait que la volupté, entre les maux dont elle

[1] Grec : *Troupeau de bœufs.*

accable ceux qui s'y abandonnent, les prive bientôt du pouvoir de la goûter; au lieu que le travail, entre autres avantages qu'il procure à ceux qui s'y livrent, les met de plus en plus en état de le soutenir.

Ce n'est qu'à un prince de ce caractère qu'il est permis de donner à ses soldats le nom de camarades; à ceux qui vivent avec lui le nom d'amis, sans abuser du nom d'amitié. Lui seul mérite d'être appelé non-seulement de bouche, le père des citoyens, le père de ses sujets, mais d'être déclaré tel par ses actions mêmes. Ni les hommes libres, ni les esclaves ne doivent lui donner le titre de seigneur, de maître despotique; il ne croit point que le trône soit uniquement établi pour son avantage personnel, mais pour le bien commun de tous les hommes.

Il trouve plus de plaisir à répandre ses bienfaits qu'on n'en trouve à les recevoir, et ce plaisir est le seul dont il soit insatiable. Il regarde ses autres actions comme des actes nécessaires que son rang exige : ses bienfaits sont ses seuls actes volontaires, les seuls qui font sa félicité. Il ne se ménage point quand il fait le bien; il en trouve dans lui une source inépuisable qu'il ne craint point de tarir. Au contraire, par sa nature il ne peut jamais faire le mal, de même que le soleil ne peut jamais produire les ténèbres.

Ceux qui le voient et qui vivent auprès de lui ne veulent jamais le quitter; ceux qui en entendent parler desirent plus ardemment de le voir, que les enfants qui ne connaissent point leurs pères n'aspirent à les rencontrer. Ses ennemis le redoutent, et aucun d'eux n'ose s'avouer son ennemi; ses amis se croient en assurance, et ceux qui lui appartiennent de près sont dans la plus parfaite sécurité. C'est le contraire du méchant dont les ennemis sont pleins de confiance, dont les amis et les proches sont remplis d'inquiétudes et de frayeurs. On vit tranquille auprès d'un prince doux et bienfaisant; à son approche, à sa vue, on est saisi, non de crainte ou de terreur, mais de respect;

sentiment plus puissant que la crainte, et d'un effet plus heureux. La crainte hait son objet et cherche à le fuir; le respect admire le sien et se plaît à le voir.

Un prince tel que celui que je peins regarde la franchise et la vérité comme les qualités essentielles d'un roi et d'un sage; la fourberie et le mensonge, comme le partage des esclaves et des insensés. Ainsi voit-on parmi les animaux la ruse et la tromperie employées d'ordinaire par les plus vils et les plus timides. Il aime naturellement la gloire, et comme il sait que les hommes sont portés à honorer la vertu, il se flatte de réussir mieux en gagnant les cœurs, qu'en les contraignant de lui rendre des honneurs forcés. Il fait la guerre[1], et est toujours en état de la faire; mais il est si pacifique qu'il ne trouve point d'ennemis à combattre; il connaît cette maxime, que ceux qui peuvent le mieux conserver la paix sont ceux qui sont le mieux préparés à la rompre.

Il aime également ses courtisans, ses concitoyens, ses troupes. Tout prince qui dédaigne ses soldats, qui ne voit jamais, ou ne voit que rarement des gens qui affrontent les fatigues et les dangers pour défendre son pouvoir; qui au contraire s'occupe uniquement à flatter une vile multitude sans tête et sans bras, fait précisément ce que ferait un berger qui ne connaîtrait pas les animaux fidèles qui lui aident à garder son troupeau, et qui, au lieu de veiller avec eux, ne prendrait pas même le soin de les nourrir. Ce berger donnerait occasion non-seulement aux loups, mais aux chiens mêmes, de ne pas épargner ses brebis. D'un autre côté, un prince qui n'exerce point ses soldats, qui ne les fait point travailler, qui les fait vivre dans la mollesse, se souciant peu du reste de ses sujets, est sem-

[1] Nous lisons en cet endroit τὸ πολεμεῖν, avec Fr. Morel et Reiske, au lieu de τῷ πολεμεῖν, comme le porte le texte grec imprimé, que Casaubon préfère.

blable à un pilote qui n'occuperait ses matelots pendant les jours entiers qu'à manger et à dormir, sans s'embarrasser du péril des passagers et du navire.

Si le prince a sur ce sujet les attentions qui conviennent, mais si d'ailleurs il traite durement ceux qui l'approchent, ceux qu'il nomme ses amis ; s'il ne cherche point à rendre leur sort heureux et desirable, il ignore sans doute qu'il trahit l'État et qu'il se trahit lui-même; il décourage ses amis véritables, il empêche les autres de souhaiter de le devenir, et il se prive ainsi de l'amitié, le plus précieux, le plus utile de tous les trésors. En effet, y a-t-il personne, qui, dans l'occasion, s'emploie avec plus d'ardeur qu'un ami véritable, qui s'empresse davantage de partager nos malheurs? Quelles louanges nous flattent plus que celles que nos amis nous donnent? De qui entendons-nous les vérités avec moins de chagrin? Quelles gardes, quelle défense, quelles armes plus puissantes et plus sûres que celles de l'amitié? Autant on a d'amis, autant a-t-on d'yeux pour voir ce qu'on veut voir; autant a-t-on d'oreilles pour ouïr ce qu'on doit ouïr ; autant a-t-on d'esprits pour réfléchir sur ses intérêts. L'amitié procure le même avantage que si la Divinité unissait à un seul corps plusieurs ames chargées uniquement d'en prendre soin.

Mais, sans vouloir ici tout dire, traçons le signe le plus certain auquel le bon roi peut être reconnu. Un bon roi est celui que les gens de bien louent sans rougir et en tout temps ; qui n'est point flatté des adulations d'un vil peuple ou d'esclaves, mais qui est sensible aux éloges des hommes vraiment libres, dont l'ame noble préfère la vérité à la vie même. Qui ne jugera qu'un tel prince doit être heureux et passer des jours fortunés? qui n'accourrait pour le voir, pour jouir des avantages qu'annonce un aussi beau, un aussi excellent caractère? que peut-on voir de plus merveilleux qu'un prince généreux et occupé? de plus agréable qu'un prince aimable et plein de douceur, qui veut faire

du bien à tous, et qui le peut? de plus avantageux qu'un prince équitable et juste? Quelle vie plus en sûreté que celle que tout le monde cherche unanimement à conserver? Quelle vie plus charmante que celle de celui qui sait qu'il n'a pas un seul ennemi? quelle vie plus exempte de tout chagrin que celle d'un homme qui n'a rien à se reprocher? quel mortel plus fortuné qu'un prince qui, étant homme de bien, est connu pour tel par tous ceux qui lui ressemblent?

J'ai tracé les principaux traits d'un bon roi. Prince, si vous y reconnaissez les vôtres, applaudissez-vous d'un si beau, d'un si heureux naturel, applaudissons-nous d'en partager l'avantage. Après ce que je viens de dire, je me sens porté à parler du premier, du plus grand des rois; de celui que les mortels et ceux qui les gouvernent doivent toujours se proposer pour exemple, tâchant, autant qu'il est possible, de régler toutes leurs actions sur ce modèle. C'est ce qui a fait dire à Homère que les véritables rois étaient nourrissons de Jupiter; que leurs conseils étaient semblables à ceux de ce Dieu; que Minos, si fameux par l'équité de ses arrêts, avait commerce avec lui: et la plupart des rois, soit des Grecs, soit des autres nations, dont on en a dit autant, l'ont mérité sans doute, parcequ'ils ont été fidèles imitateurs du Roi des rois.

En effet, il n'y a que Jupiter qui soit appelé le père et le monarque des dieux. Il a encore mille autres titres, tous glorieux, et qui désignent les biens dont il nous comble: on le nomme roi à cause de sa souveraineté et de son pouvoir; père, à cause de ses soins, sans doute, et de ses bontés: on l'appelle Poléios à cause qu'il gouverne et maintient l'univers; Homognios, à cause de la liaison naturelle qui se trouve entre les dieux et les hommes; Philios, Hétéréios, parcequ'il veut que tous les hommes soient unis, et n'exercent entre eux ni inimitiés ni haines; Hicésios, parcequ'il est toujours prêt à écouter

les prières et à les exaucer; Phyxios, parcequ'il chasse les maux; Xénios, parceque le principe de l'amitié est l'hospitalité, selon laquelle aucun homme ne nous est étranger; Étésios, Épicarpios, parcequ'il est l'auteur des biens, des richesses, des possessions, non de l'indigence et de la pauvreté. La force de toutes ces dénominations doit être renfermée dans la signification du nom de roi.

Il ne serait donc pas hors de propos de parler ici du gouvernement général de l'univers; de dire ce que c'est que ce grand tout; comment, toujours prudemment et heureusement conduit, il passe par une infinité de révolutions durant une infinité de siècles, animé par un esprit sage, régi par une divinité prévoyante, selon le plus juste et le plus excellent gouvernement; comment cette divinité nous rend semblables à elle autant que le permet le rapport de notre nature à la sienne, nous range sous une unique loi, nous fait tous membres d'une même république.

C'est en observant cette loi, en n'y contrevenant jamais, qu'on mérite le nom d'homme de bien, d'homme juste, d'homme cher aux dieux. Au contraire, lorsqu'on l'enfreint autant qu'il est en soi, qu'on la transgresse, qu'on ne la reconnaît pas, particulier ou roi, on est un méchant, un rebelle; mais, si l'on est roi, le crime en est plus remarquable, et par conséquent plus grand; car, parmi les commandants de vos troupes, les gouverneurs de vos villes et de vos peuples, celui qui se conformerait le plus à votre conduite et qui réussirait le mieux à vous imiter, vous paraîtrait sans doute le plus attaché, et vous ferait le mieux sa cour. Si quelque autre affectait de suivre un plan tout opposé, il s'exposerait à votre juste ressentiment et à une punition honteuse. Destitué sur-le-champ du commandement, il serait obligé de le remettre en de meilleures mains, de le céder à des personnes qui sauraient mieux l'exercer.

Il en est de même des rois qui tiennent leur pouvoir de

Jupiter qu'ils représentent. Ceux d'entre eux qui, se proposant ce dieu pour modèle, gouvernent avec sagesse et équité, suivant ses lois et son exemple, jouissent d'un sort agréable et terminent heureusement leur carrière; mais ceux qui auront méprisé et transgressé les ordres du Dieu dont ils tiennent leur puissance, ne retireront d'autre fruit de toute cette grandeur qui leur a été confiée, que de faire mieux voir à leur siècle et à la postérité qu'ils ont été méchants et livrés à leurs passions. Montés imprudemment sur un char trop élevé pour eux, et qu'ils ne sont pas capables de conduire, ils réaliseront enfin la chute fabuleuse de Phaëton. C'est à peu près ainsi que parle Homère : « Celui qui est méchant, dit ce poëte, et qui se livre à ce caractère, essuie de son vivant les malédictions des hommes, et sa mémoire est abhorrée après sa mort. Celui, au contraire, qui vit sans reproche et qui ne fait rien que de juste, acquiert une réputation qui se répand par toute la terre; et l'on donne à l'envi, à ses vertus, les éloges qu'elles méritent. »

Je parlerais donc ici volontiers, comme je l'ai déjà dit, de Jupiter, et du gouvernement du monde. Peut-être aurai-je un jour l'occasion de traiter ce sujet trop vaste, et qui demande trop de détails pour que je puisse m'y arrêter aujourd'hui[1]. Mais voudriez-vous écouter une fable, ou plutôt, sous le voile d'une fable, un discours plein de sagesse et tout divin? J'espère que non-seulement il ne vous paraîtra pas hors de place, mais que vous vous le rappellerez par la suite avec plaisir. Je l'ai autrefois entendu de la bouche d'une femme d'Élide ou d'Arcadie, qui me racontait quelques traits de la vie d'Hercule.

Tandis que j'étais errant et fugitif (et j'ai sans doute de grandes grâces à rendre aux dieux de m'avoir épargné

[1] Ce sujet, que Dion semble se réserver de traiter ailleurs, est la matière du discours intitulé : *le Borysthénique.*

par là le spectacle de bien des forfaits), je traversais comme je pouvais de vastes pays, déguisé sous de vils habits, tantôt parmi les Grecs, tantôt parmi les Barbares, tel qu'Ulysse est peint dans Homère,

Demandant pour tout mets quelques restes de pain.

Parvenu dans le Péloponnèse, j'évitais avec soin les villes. Je me tenais dans les campagnes, où se conservent quantité de traditions, et je vivais parmi les chasseurs et les bergers, gens dont les mœurs sont simples et pures.

Un jour m'acheminant d'Hérée vers Pise [1], le long du fleuve Alphée, je m'écartai un peu de la route, et je m'engageai dans une espèce de forêt fort rude à traverser, coupée de plusieurs sentiers pratiqués par les troupeaux de bœufs et de moutons. Ne rencontrant personne à qui je pusse m'informer du chemin, je m'égarai : j'errais dans le plus chaud du jour, lorsque j'aperçus sur une éminence quelque chênes pressés qui formaient un petit bois touffu. J'y allai, pour tâcher de découvrir de ce lieu quelque route, ou quelque maison.

J'y trouvai des pierres entassées au hasard, des peaux de victimes suspendues aux arbres, des bâtons et des houlettes qui paraissaient être les offrandes de quelques bergers. Un peu plus loin était assise une femme de grande taille, d'un âge avancé, mais d'une santé vigoureuse : elle était vêtue d'habits champêtres : quelques boucles de cheveux blancs lui pendaient sur les épaules. Je lui fis des questions sur tout ce que je voyais; et elle me répondit avec douceur et bonté en langage dorien.

Elle m'apprit que le lieu où je me trouvais était consacré à Hercule; que pour elle, elle avait un fils qui était pasteur; qu'elle était aussi bergère; qu'elle avait reçu de la

[1] Ville d'Élide.

mère des dieux le don de prédire l'avenir, et que tous les bergers et les laboureurs du voisinage venaient la consulter sur la multiplication et la conservation de leurs grains et de leurs troupeaux.

Vous-même, ajouta-t-elle, puisque vous êtes venu ici, non sans une permission particulière des dieux, je ne souffrirai pas que vous y soyez venu en vain. Sur-le-champ elle me prédit que l'instant approchait où j'allais terminer mes courses et mes malheurs. Vos maux vont finir, me dit-elle, avec ceux de tous les hommes. En disant cela elle ne ressemblait point aux personnes qu'on dit que quelque dieu possède. Sa respiration n'était point forcée, sa tête ne s'agitait point, elle n'affectait pas un regard effrayant; elle paraissait pleine de douceur, et parfaitement maîtresse d'elle-même.

Un jour, continua-t-elle, vous vous trouverez auprès d'un prince puissant, souverain d'une vaste étendue de pays et d'un grand nombre de peuples : ne balancez pas à lui raconter la fable que je vais vous dire, quand quelques gens devraient vous traiter de frivole discoureur, et de voyageur crédule. Tous les discours, tous les raisonnements humains ne sont rien en comparaison des traditions et des résolutions des dieux. De tout ce que les hommes ont dit de sage et de vrai sur les dieux et sur l'univers, il n'est rien qui ne leur ait été inspiré par une volonté expresse, par un ordre particulier de la divinité; comme nous l'apprenons par ces hommes divins qui ont eu les premiers le don de prédire. Tel fut, dit-on, Orphée, qui était fils d'une Muse, et un autre berger [1] des montagnes de Béotie, que les Muses instruisirent. Tous les raisonnements que les hommes produisent d'eux-mêmes, sans l'inspiration des dieux, n'ont ni vérité ni sagesse.

Écoutez donc avec toute l'attention, toute l'application

[1] Hésiode.

possible, la fable que je vais raconter, afin que vous vous en souveniez, pour la redire à celui auprès duquel je vous ai prédit que vous vous trouverez un jour. Il s'agit du dieu à qui ce lieu est consacré. Il était fils de Jupiter et d'Alcmène, comme tout le monde sait. Non-seulement il était roi d'Argos, mais roi de toute la Grèce, ce que tout le monde ne sait pas. On ignore aussi que dans ses voyages il marchait à la tête d'une armée, et qu'il sut conserver sa souveraineté. On dit au contraire que ce fut Eurysthée qui régna à Argos, et qu'il fut le plus habile et le plus grand prince qu'il y eût alors parmi les Grecs. Mais c'est sans fondement qu'on a coutume de débiter ces choses.

Non-seulement Hercule était roi de toute la Grèce, mais de toute la terre depuis l'Orient jusqu'à l'Occident; de tous les peuples qui lui ont consacré des temples. Il avait été élevé avec des mœurs simples, et on ne l'avait point formé aux raffinements, aux ruses, aux fourberies des méchants.

On dit encore d'ordinaire qu'Hercule allait nu, ne portant qu'une peau de lion et une massue. Ce qui a fait dire cela, c'est qu'Hercule se souciait peu de l'or, de l'argent, des habits. Il n'en faisait cas qu'autant qu'ils servaient de matière à sa générosité, à ses largesses. Il donnait souvent de nombreux troupeaux, des trésors immenses, des terres, des villes, des royaumes entiers. Il était persuadé qu'il était toujours le seul maître de tout; qu'au fond les autres ne possédaient rien en propre; et que loin de perdre ce qu'il donnait, il gagnait de plus par ses libéralités l'attachement de ceux qui les recevaient.

On se trompe aussi quand on dit qu'il marchait seul et sans troupes. On ne peut sans armée forcer des villes, chasser des tyrans, faire partout respecter ses ordres. Mais, comme il exécutait par lui-même, que les forces de son corps répondaient à la grandeur de son courage, qu'il avait la plus grande part aux travaux, on a débité qu'il

agissait seul, et que sans autre secours il venait à bout de tout ce qu'il entreprenait.

Le dieu son père prit de lui tous les soins possibles. Il lui inspira de nobles desirs. Il le porta à rechercher le commerce des sages. Il lui révéla toutes choses, se servant pour cela du vol des oiseaux, de la divination par le feu, et de toutes les autres façons de connaître l'avenir. Quand Jupiter vit que son fils était capable de se commander à lui-même, qu'il méprisait la mollesse et la cupidité, sources ordinaires de l'amour que la plupart des hommes ont pour les richesses; qu'enfin il n'ambitionnait que de se distinguer par le nombre de ses exploits et de ses bienfaits : ce dieu, quoiqu'il connût toute la grandeur d'ame d'Hercule, sentit cependant qu'Hercule était toujours homme; qu'il trouverait sur la terre de fréquents exemples de mollesse et de déréglements; et, quoiqu'il fût sur ses gardes, il pouvait se trouver entraîné malgré lui, contre son propre naturel et ses propres penchants.

Sur ces réflexions, Jupiter fit partir Mercure après l'avoir instruit de ce qu'il avait à faire. Mercure se rendit à Thèbes, auprès du jeune Hercule qu'on y élevait; lui dit qui il était, et pourquoi il était envoyé; ensuite le prenant avec lui, il le conduisit par un chemin caché et inaccessible aux mortels, jusqu'à ce qu'il fût parvenu sur le sommet d'une montagne fort escarpée, entourée de tous côtés de précipices affreux, et du gouffre profond d'un fleuve qui battait au pied, avec un bruit qui retentissait au loin.

Cette montagne était si élevée, que ceux qui la considéraient d'en bas n'y distinguaient qu'un sommet : mais du même pied s'élevait une double cime, dont l'une était séparée de l'autre par une fort grande distance. L'une s'appelait le Château de la Royauté, et était consacrée à Jupiter-Roi. L'autre, où habitait la Tyrannie, se nommait le Château de Typhon. Chacune de ces cimes avait un chemin par lequel on y montait. Celui qui conduisait à la première

était une voie large et sûre, par laquelle on pouvait monter sans péril et sans incommodité, même en char, si le plus grand des dieux accordait à quelqu'un cette faveur. Le chemin qui conduisait à l'autre sommet était étroit, tortueux, difficile, de façon que la plupart de ceux qui tentaient d'y marcher, tombaient dans des précipices, et étaient emportés par le courant du fleuve, sans doute pour s'être engagés dans une route illicite.

Ces deux cimes, comme je l'ai dit, paraissaient réunies en une seule, aux yeux de ceux qui les regardaient de loin ; mais la première s'élevait bien au-dessus des nuées, dans l'air pur et serein. L'autre, beaucoup plus basse, ne montait pas plus haut que la région où s'assemblent les nuages, et était plongée dans l'obscurité et les ténèbres.

Mercure ayant conduit Hercule sur cette montagne, lui expliqua ce que c'était. Hercule jeune et curieux voulut voir de près les deux cimes qu'on lui montrait. Suivez-moi donc, lui dit Mercure, afin que vous aperceviez de vos propres yeux des différences cachées aux aveugles mortels. Il lui fit voir d'abord sur la cime la plus élevée une femme d'une taille majestueuse et d'une figure charmante, assise sur un trône éclatant, vêtue d'une robe blanche, tenant dans sa main un sceptre qui n'était ni d'or, ni d'argent, mais d'une matière bien plus pure et bien plus brillante. Elle était tout-à-fait telle qu'on peint Junon.

Son aspect était à la fois plein de graces et de majesté. Il inspirait de la confiance aux gens de bien, et les méchants ne pouvaient le soutenir, non plus que des yeux faibles ne peuvent supporter les rayons du soleil. Son air était toujours le même ; son visage ne changeait jamais. On trouvait auprès d'elle la gloire et le repos le plus tranquille. On voyait de toutes parts des fruits en abondance, des animaux vigoureux et de toute espèce, des monceaux prodigieux d'or, d'airain et de fer. La déesse était peu touchée

de l'or. Elle le voyait avec indifférence, et lui préférait les fruits et les animaux.

Sitôt qu'Hercule l'aperçut, le respect le fit rougir. Il lui rendit des hommages tels qu'un fils bien né les doit à une tendre mère; puis il demanda à Mercure quelle était cette divinité. Vous voyez la Royauté, lui répondit-il, fille de Jupiter, le souverain roi. Hercule charmé s'enhardit auprès d'elle, et demandant de rechef quelles étaient les femmes dont elle était entourée: Qu'elles sont belles! s'écria-t-il; qu'elles ont de majesté et de noblesse!

Celle, lui dit Mercure, qui est assise à droite, dont le regard annonce tant de douceur et de fermeté, c'est la Justice; et c'est celle de toutes qui a le plus de beauté et le plus d'éclat. Auprès d'elle est *Eunomie* [1], qui lui ressemble tout-à-fait, et qui n'est guère moins belle. De l'autre côté, cette femme dont l'air est si agréable, le costume si gracieux, le sourire plein de charmes, c'est la Paix. Cet homme qui paraît plein de force et de courage, qui porte des cheveux blancs, qui a devant lui un sceptre, et qui est debout auprès de la déesse, on le nomme *Nomos* [2]. On l'appelle aussi *Logos-orthos* [3]. Il est son ministre et son conseil; et les autres n'osent rien entreprendre ni rien résoudre sans lui.

Hercule voyait et écoutait toutes ces choses avec tant de plaisir et d'attention, qu'il ne les oublia jamais. Descendant de cette cime, et se trouvant près du chemin de la seconde: Venez, lui dit Mercure, venez voir cette autre déesse, pour laquelle tant d'hommes sont passionnés; pour

[1] Ce mot signifie, *bon gouvernement*.

[2] C'est-à-dire, *la loi*.

[3] C'est-à-dire, *droite raison*. Bréquigny a cru ne pas devoir traduire ces noms. Outre que la version aurait changé le sexe de ces personnages, il lui a paru que les mots de *bon gouvernement*, *droite raison*, etc., n'étaient guère propres parmi nous à servir de noms à des êtres allégoriques.

laquelle ils commettent tant de forfaits; pour laquelle ils s'égorgent misérablement les uns les autres, et se dressent tant de piéges, les fils à leurs pères, les pères à leurs enfants, les frères à leurs frères. Insensés! ils desirent comme un bonheur le plus grand des maux, le pouvoir séparé de la sagesse.

Il lui fit d'abord remarquer ce qu'on découvrait à l'entrée du chemin. Il n'en paraissait qu'un, bien ouvert, et presque semblable au premier dont j'ai parlé; mais il était fort dangereux, et aboutissait à des précipices. Il y avait cependant quantité de petits sentiers tortueux et obscurs. Mais la montagne était escarpée tout autour, et creusée en dessous, je pense même jusque sous le trône. Toutes les routes, tous les sentiers étaient arrosés de sang et couverts de morts. Ce ne fut par aucun de ces chemins que Mercure conduisit Hercule; mais par un autre qui n'était point souillé; sans doute parcequ'il ne montait sur cette cime qu'en qualité de spectateur.

Lorsqu'ils furent parvenus au sommet, ils trouvèrent la déesse de la Tyrannie qui affectait d'être assise sur un trône fort haut. Elle se composait, et faisait tous ses efforts pour ressembler à la Royauté. Elle s'imaginait avoir un trône bien plus élevé et plus précieux. Il était bien plus chargé de sculptures, d'ornements d'or, d'ivoire, d'ambre, d'ébène, et peint de toutes couleurs. Mais sa base peu solide était mal affermie, et il était mobile et chancelant.

D'ailleurs rien n'était disposé dans un bel ordre. Tout ressentait l'orgueil, l'ostentation et la mollesse. Elle portait plusieurs sceptres, et avait sur la tête plusieurs tiares et plusieurs diadèmes. Elle affectait les manières de la déesse de la Royauté; mais, au lieu d'un gracieux sourire, son ris forcé avait quelque chose de bas et d'amer. Son coup d'œil n'avait rien de noble, il était dur et sauvage. Pour faire paraître de la majesté, elle ne daignait pas fixer les yeux sur ceux qui l'approchaient; elle les traitait avec

hauteur et mépris; et, comme elle n'avait d'égards pour personne, elle était odieuse à tous.

Elle ne pouvait rester assise tranquillement. Elle jetait à tout moment des regards inquiets autour d'elle, et se levait souvent de son trône. Elle cachait bassement son or dans son sein; puis tout-à-coup saisie de crainte, elle le répandait avec profusion : l'instant d'après elle se saisissait avidement de celui que portaient ceux qui se présentaient, quelque peu qu'ils en eussent.

Ses habits étaient de plusieurs sortes. Elle en avait de couleur de pourpre, de rouges, de jaunes. Elle avait aussi quelques ajustements blancs. Sa robe était déchirée en plusieurs endroits. On apercevait sur son teint mille couleurs différentes; celles de la crainte, de l'inquiétude, de la défiance, de la fureur. Tantôt elle paraissait abattue par le chagrin, tantôt animée par la joie. Quelquefois elle s'abandonnait à des rires indécents, puis retournait tout d'un coup aux gémissements et aux larmes.

On voyait auprès d'elle une troupe de femmes qui ne ressemblaient en rien à celles dont j'ai dit que la déesse de la Royauté était entourée. C'était la Cruauté, la Violence, l'Injustice et le Trouble. Toute cette troupe conjurée contre elle cherchait à la précipiter dans les plus affreux malheurs. Au lieu de l'Amitié, elle avait à ses côtés la servile et lâche Flatterie, qui ne lui dressait pas moins de piéges que les autres, et qui travaillait avec encore plus d'ardeur à la perdre.

Après qu'Hercule eut suffisamment considéré toutes ces choses, Mercure lui demanda lesquelles il jugeait préférables, laquelle des deux déesses lui plaisait le plus. La première des deux, répondit-il, me charme et m'enchante. Elle me paraît véritablement une déesse digne d'être l'objet de nos hommages, et le modèle des mortels. Mais celle-ci me fait horreur, et me paraît si criminelle, que je

la précipiterais volontiers du haut de ce rocher, et j'en délivrerais la terre.

Mercure applaudit à ce discours, et en rendit compte à Jupiter, qui confia à Hercule l'empire de l'univers, le jugeant digne d'un tel pouvoir. Depuis ce temps, toutes les fois qu'Hercule rencontra quelque part, soit chez les Grecs, soit chez les Barbares, la tyrannie et les tyrans, il les punit et les détruisit; mais partout où il rencontra la royauté et les rois, il les combla d'honneurs, et les prit sous sa protection. C'est pour cela qu'on l'a nommé le protecteur du monde et du genre humain; non parcequ'il a exterminé des monstres, (car quel grand dommage aurait fait au monde un lion, ou un sanglier?) mais parcequ'il a châtié les hommes vicieux et méchants, parcequ'il a renversé, brisé le pouvoir des tyrans superbes.

Prince, voilà ce qu'Hercule fait encore à présent, ne cessant d'être le protecteur, le défenseur de la souveraineté, jusqu'à l'instant où vous êtes parvenu à l'empire.

MAXIME DE TYR.

Sophiste et philosophe platonicien, Maxime était né à Tyr, dans le IIe siècle ; et l'on apprend, par un passage de la Chronique d'Eusèbe, qu'il était compté parmi les plus illustres philosophes de son temps. On a cru qu'il avait été l'un des instituteurs de Marc-Aurèle; mais il est démontré aujourd'hui qu'on avait confondu Maxime de Tyr avec Claudius Maximus, stoïcien dont cet empereur parle avec reconnaissance pour les sages avis qu'il en avait reçus. Notre sophiste fit un voyage à Rome, sous le règne de Commode; et il s'y arrêta quelque temps, puisqu'il est certain qu'il y prononça quelques-uns des discours qu'il nous a laissés. Il avait déja parcouru l'Arabie, la Phrygie et la Grèce, où il retourna bientôt, et où il passa le reste de sa vie. On a de cet illustre écrivain quarante-un *Discours* ou *Dissertations*, sur les plus hautes questions de la philosophie. Maxime se distingue par son amour de la vérité, par sa tendance toute pratique, et par une composition ingénieuse et habile.

Une excellente édition grecque-latine de Maxime de Tyr a paru chez MM. Didot, en 1840; elle fait partie de la *Scriptorum græcorum Bibliotheca*, qui honore tant les mêmes éditeurs, et elle a été confiée aux soins du savant Fréd. Dübner. En 1802, un membre du Corps-Législatif, Combes-Dounous, publia une version estimable de Maxime de Tyr. Il la dédiait au Premier-Consul, dont la forte aversion pour les *idéologues* était encore contenue, par ces mots qui retracent vivement les espérances de cette époque : « Les Peuples, a dit Platon, seront heureux, lorsque les philosophes seront chefs de gouvernement, ou lorsque les chefs de gouvernement seront philosophes. »

En reproduisant la dissertation suivante, la plus belle de Maxime, nous rappelons au lecteur que, quand elle fut lue publiquement à Rome, une autre voix, sortie de la Judée, disait aux auditeurs mêmes du philosophe : *Faites du bien à vos ennemis, bénissez ceux qui vous persécutent.*

DISSERTATION.

Faut-il rendre le mal pour le mal ?

« L'homme est-il plus en sûreté derrière le rempart de la justice, que derrière celui de l'oblique friponnerie? A vrai dire, je suis indécis sur cette question [1] ». A la bonne heure, Pindare, qu'à tes yeux il y ait sujet d'incertitude et d'indécision entre la justice et la friponnerie, et que tu mettes l'or en balance avec un vil plomb. Tu n'étais qu'un poëte, bon à composer, ou des couplets pour des danseurs, ou des hymnes triomphales pour des tyrans [2]. Le choix des mots, la mesure, le rhythme des vers, la pompe, la justesse des images t'occupaient exclusivement. Mais celui qui n'attache pas plus d'intérêt à la danse, au chant, au plaisir de la poésie, que les enfants n'en attachent à leurs jeux; celui qui desire donner de l'accord et de la mesure à son ame, mettre de l'ordre et de la convenance dans ses actions et dans tous les détails de sa vie, celui-là n'aura certainement pas l'idée de mettre en question *si le rempart de la justice est plus ou moins sûr*. Mais il dira, en parodiant tes vers : « Oui, le rempart de la justice est le plus sûr; et l'homme ne doit jamais se placer derrière celui de l'oblique friponnerie ». En effet,

[1] Ces paroles sont de Pindare. Platon les a citées, dans le second livre de sa *République*, ainsi que Cicéron, dans une de ses *Lettres à Atticus*, et Eusèbe, dans le livre XV, chap. v, de sa *Préparation évangélique*. Le poëte Claudien y fait allusion, dans son poëme sur le *quatrième consulat d'Honorius*, vers 199.

[2] C'est la lettre du texte, sauf à ne pas prendre ce mot dans le sens odieux qu'il a en français. Pacci a traduit *Tyrannis*; Heinsius a mieux aimé traduire *Regum*, quoique, assurément, le plus grand nombre de ceux pour lesquels Pindare a composé ses Odes ne fussent pas plus des rois que des tyrans.

cette dernière ne peut pas plus escalader le rempart de la justice, que les Aloïdes [1] n'escaladèrent les cieux. En vain ils entassèrent le mont Ossa sur le mont Olympe, et le mont Olympe sur le mont Pélion, ils demeurèrent toujours aussi loin des cieux, que la friponnerie l'est de la justice. Or, la justice appartient à l'homme de bien, et la friponnerie au méchant. La justice est pure dans ses éléments; la friponnerie n'est qu'un faux alliage. La force est l'apanage de la justice; la faiblesse est l'attribut de la friponnerie. La première est utile, et la seconde est nuisible.

Celui donc qui aime la justice et qui est investi de ce rempart de Pindare, lorsqu'il aura injustement éprouvé quelque mal, cherchera-t-il à prendre sa revanche? Voyons, qu'ai-je dit? Prenons garde qu'il ne se puisse pas que le même individu fasse et reçoive une injustice en même temps. Car, s'il en est de faire et de recevoir une injustice, comme de donner et de recevoir des coups, comme de faire et de recevoir une blessure, rien n'empêche que le même individu ne fasse et ne reçoive une injustice en même temps. Mais si, d'un côté, en ce qui concerne les coups et les blessures, il existe une sorte d'identité physique qui rend le même individu susceptible, en même temps, d'action et de passion; et que, d'un autre côté, il en soit, plutôt, de faire et de recevoir une injustice, comme il en est de voir et d'être vu (car, tout ce qui a le don de la vue, voit, mais ce qui est vu, ne voit pas toujours); nous aurons plus de raison de dire qu'il en est de faire et de recevoir une injustice, comme de convaincre et d'être convaincu. Celui qui connaît la vérité convainc, celui qui

[1] *Otus* et *Éphialte*, géants qu'on croyait nés d'Aloée, devaient le jour au commerce furtif de Neptune et d'Iphimédie.

> Hic et Aloïdas geminos, immania vidi
> Corpora, qui manibus magnum rescindere cœlum
> Aggressi, superisque Jovem detrudere regnis.
>
> *Æneid.*, liv. VI, v. 582.

l'ignore est convaincu. Or, de même que ce ne serait point à celui qui connaît la vérité à être convaincu, ni à celui qui l'ignore à convaincre, de même, faire une injustice et la recevoir, ne sauraient appartenir à la même personne.

Puis donc que faire et recevoir une injustice n'appartient point à la même personne, et que l'homme de bien n'est pas une même personne avec le méchant, auquel des deux attribuerons-nous l'une et l'autre de ces deux choses? Dirons-nous que le méchant commet l'injustice, et que l'homme de bien la souffre? ou bien, dirons-nous que le méchant commet, à la vérité, l'injustice, mais qu'il n'est pas clair auquel des deux, du méchant ou de l'homme de bien, il appartient de la souffrir? Partons de ce point de vue. Commettre une injustice envers quelqu'un, c'est lui ôter ce qui constitue son bien [1]. Or, ce qui constitue le bien de quelqu'un, qu'est-ce autre chose que la vertu? Mais la vertu ne saurait être enlevée. Celui donc qui possède la vertu ne pourra souffrir d'injustice; ou bien, commettre une injustice envers quelqu'un, n'est pas lui enlever ce qui constitue son bien. Car le bien ne peut être ni enlevé, ni arraché, ni ravi, ni volé. A la bonne heure : l'homme de bien ne peut donc recevoir d'injustice de la part du méchant, puisque celui-ci ne peut lui rien enlever. Reste donc, ou que personne ne puisse éprouver d'injustice, ou que le méchant seul puisse l'éprouver de la part de son semblable; mais le méchant n'a rien de ce qui constitue le bien; et l'injustice consiste à enlever ce qui constitue le bien. Celui qui n'a rien qu'on puisse lui enlever, ne peut, sous ce rapport, éprouver aucune injustice.

On pourra dire que l'injustice consiste moins en ce que quelque chose soit réellement enlevé à celui qui l'éprouve,

[1] Il faut entendre ici cette expression dans le sens d'abstraction métaphysique et de généralité que lui donnent les philosophes, et spécialement les Stoïciens.

que dans l'intention de celui qui la commet; et qu'à ce compte le méchant peut éprouver une injustice de la part du méchant, quoiqu'il n'ait rien de bien qu'on puisse lui enlever; et que, de son côté, l'homme de bien peut éprouver une injustice de la part du méchant, quoique ce qui constitue le bien ne puisse lui être enlevé. J'approuve cette opinion de faire consister l'injustice plutôt dans l'intention de celui qui la commet, que dans ce qu'éprouve réellement celui envers qui elle est commise; car la loi punit non-seulement celui qui a commis l'adultère, mais encore celui qui l'a médité; non-seulement le voleur qui a pénétré dans une maison [1], mais encore celui qui a fait ses préparatifs pour s'y introduire; non-seulement celui qui a trahi sa patrie, mais encore celui qui a conspiré contre elle. Nous voilà donc au point où nous voulions arriver, savoir que l'homme de bien ne peut ni commettre, ni éprouver d'injustice : il n'en peut commettre, parcequ'il n'en a pas la volonté; il n'en peut éprouver, parceque sa vertu est au-dessus de toutes les atteintes; tandis, au contraire, que le méchant commet l'injustice sans être susceptible de l'éprouver; il la commet par l'effet de sa méchanceté: il ne peut l'éprouver, parceque ce qui constitue *le bien* est hors de lui. En effet, si ce qui constitue *le bien* n'est autre chose que la vertu, le méchant, ne possédant point la vertu, n'a rien en quoi il puisse éprouver d'injustice. Et quand même, outre la vertu, on regarderait comme bien les commodités du corps et les avantages extérieurs de la fortune (il vaut mieux ne pas les posséder que les avoir, lorsque la vertu ne les accompagne pas), le méchant n'en serait pas moins incapable d'éprouver l'injustice, quoiqu'on lui ôtât quelqu'une de ces choses dont il fait un mauvais usage. Le méchant peut donc commettre l'injustice sans être capa-

[1] En effet, comme le dit Élien, au livre XIV, chap. XXVIII de ses *Variétés historiques* : « Le méchant est non-seulement celui qui a réellement commis l'injustice, mais celui-là même qui en a eu l'intention. »

ble de l'éprouver, puisque nous la faisons consister dans l'intention de la commettre.

Je dirai donc maintenant du méchant qu'il a l'intention de commettre l'injustice, et qu'il n'en a pas le pouvoir. Or, lorsque l'intention lui en vient, c'est, ou envers son semblable qu'il veut la commettre, ou envers l'homme de bien. Que fera donc ce dernier? rendra-t-il au méchant injustice pour injustice? Mais le méchant n'a point la chose dans laquelle seule il pourrait l'éprouver; car il est méchant en ce qu'il ne possède pas cette chose. L'homme de bien ne rendra donc point au méchant injustice pour injustice, quant à l'acte effectif, car le méchant n'a pas la chose dans laquelle il pourrait éprouver l'injustice; il ne la lui rendra pas non plus, quant à l'intention, car l'homme de bien n'a pas plus l'intention de commettre l'injustice, qu'un musicien n'a l'intention de jouer faux. En général, si c'est une méchanceté de commettre l'injustice, c'en est une aussi de la rendre; car on n'est pas plus méchant en ce que l'on est le premier à commettre l'injustice. La rendre, c'est être méchant avec une égale mesure de méchanceté. En effet, si c'est une méchanceté de commettre une injustice, ce n'est pas une moindre méchanceté de la rendre, quoique ce ne soit que représailles; car, de même qu'un bienfait envers un bienfaiteur, n'en est pas moins un bienfait, quoiqu'il ne soit qu'un acte de reconnaissance, de même une méchanceté en retour d'une méchanceté, n'en est pas moins une méchanceté, quoique l'une ait provoqué l'autre.

Quel sera donc le terme du mal? car, si celui qui éprouve une injustice use de représailles, le mal va se trouver dans un état de vicissitude, d'alternative, de réciprocité sans fin, et l'injustice succédera perpétuellement à l'injustice. En vertu du droit que l'on donne à celui qui est attaqué, de se venger de son agresseur, on fait retomber contre lui-même le droit d'une seconde agression; le droit devant, en effet, être égal des deux côtés. O Jupiter! que faisons-nous,

de poser la justice pour base de l'injustice! Jusqu'où ira le mal, et où s'arrêtera-t-il? Ne voyons-nous pas que nous ouvrons une source intarissable de mauvaises actions, et que nous érigeons, par toute la terre, la méchanceté en loi? Telle fut, sans doute, dans l'antiquité, la première origine du malheur des hommes. Les Grecs et les Barbares se désolèrent alternativement par des incursions, des guerres, des dévastations, des brigandages. Les premières agressions furent le prétexte de celles qui les suivirent: des Phéniciens vinrent dans la Grèce enlever la fille d'un roi d'Argos[1]; des Grecs allèrent dans la Colchide, enlever la fille d'un roi Barbare[2]; des Phrygiens, dans le Péloponnèse, enlevèrent une femme de Lacédémone[3]. Voilà l'origine et la succession des maux; voilà le prétexte des guerres; voilà les agressions qui engendrent les agressions[4]. La Grèce trouva, en effet, sa ruine dans l'opinion qu'elle adopta sur la matière que nous traitons, et qui se répandit chez ses voisins; elle la trouva dans son irascibilité sans frein, dans ses implacables ressentiments, dans sa passion pour la vengeance, dans son ignorance de la justice.

O, si ceux qui éprouvèrent ces divers outrages avaient su que le plus rude châtiment du méchant est dans sa méchanceté même[5]; que ce châtiment est pire que les cala-

[1] Io, fille d'Inachus.

[2] Les Argonautes, qui enlevèrent Médée.

[3] Hélène. *Voyez* Hérodote, liv. I.

[4] Maxime de Tyr regarde les femmes comme la cause originelle des malheurs de l'humanité. La tradition de Moïse, sur la *malheureuse histoire du premier homme*, aurait-elle donné lieu à cette opinion?

[5] Dans le *Gorgias* de Platon, Socrate dit, que « commettre l'injustice est le plus grand de tous les maux. » Constantin, dans l'*Oraison de l'assemblée des Saints*, chap. XV, professe la même doctrine: « Il est vraiment, dit-il, d'une sagesse céleste, de préférer éprouver une injustice, que de la commettre, et d'être plus disposé, dans un cas de nécessité, à souffrir du mal qu'à en faire. Car, en matière d'injustice, le pis étant de la commettre, ce n'est point celui qui l'éprouve, mais celui qui la

mités de la guerre, que le renversement des murailles, que le ravage des campagnes, que le détrônement des tyrans! la Grèce n'eût pas été en proie à tant de désastres. Les Athéniens assiègent Potidée. Citoyens de Lacédémone, laissez-les faire; ils s'en repentiront un jour. N'imitez point cet attentat; n'en partagez point le blâme. Mais si vous saisissez avec empressement ce prétexte, et que vous alliez vous ranger en bataille, à Platée, prenez garde; vous allez perdre l'île de Mélos, dans votre voisinage; vous allez vous faire dépouiller de l'île d'Égine; vous allez ruiner la cité de Skione, votre alliée. Pour prendre une ville vous allez en bouleverser plusieurs. De même que ceux qui font le commerce maritime payent de gros intérêts des capitaux qu'ils empruntent; de même ceux qui s'abandonnent à leurs desirs de vengeance en recueillent bien des malheurs. Actuellement je m'adresse aux Athéniens. Vous vous êtes emparés de l'île de Sphactérie: eh bien! rendez à Lacédémone ses citoyens; soyez prudents, soyez modestes, pendant que la fortune vous rit; sinon vous retiendrez des Spartiates, mais il vous en coûtera des vaisseaux. Sparte! Lysandre, ton amiral, a des succès dans l'Hellespont, et ces succès donnent de l'accroissement à ta puissance. Mais laisse Thèbes tranquille; sinon tu pleureras sur la journée de Leuctres et sur la bataille de Mantinée.

O puissance invisible de la justice! ô vicissitude de ses châtiments! De là vient que Socrate fut sans ressentiment contre Aristophane, sans animosité contre Anytus, sans rancune contre Mélitus. Il se contenta de dire à haute voix, « Anytus et Mélitus peuvent me faire mourir, mais ils ne « peuvent me nuire. [1] » Car il est impossible que l'homme

commet, qui est le plus cruellement puni. » *Voyez* Aulu-Gelle, liv. XII, chap. IX. Sénèque, *de la Colère*, liv. III, chap. VI; et *de la Constance*, chap. XVI. Cyprien, épît. 55, p. 85; et Boëce, *Consolations de la Philosophie*, liv. IX, p. 4.

[1] C'est par ce mot de Socrate, que le *Manuel* d'Épictète se termine :

de bien reçoive aucun mal du méchant. Tel est le langage de la justice; langage qui, s'il était dans la bouche de tout le monde, ferait disparaître ces événements tragiques, ces scènes déplorables, cette multitude, cette variété de maux et de calamités qui désolent l'espèce humaine. Car, de même que parmi les maladies du corps, celles qui gagnent de proche en proche sont les plus dangereuses, et ont besoin de secours efficaces pour empêcher le mal d'attaquer les parties saines; de même, lorsque des semences d'injustice ont été jetées dans une famille, dans une cité, il faut se hâter d'arrêter le mal si l'on veut l'empêcher de faire de nouveaux progrès [1]. Une conduite opposée causa la perte de Pélopidas, l'anéantissement des Héraclides, l'extinction de la race de Cadmus, la destruction des Perses, la ruine des Macédoniens et des Grecs. O maladie incurable, dont les hommes sont atteints depuis des milliers de siècles!

Quant à moi, je ne balance point à dire que, si entre deux injustices l'une est plus grave que l'autre, celui qui use de représailles montre plus de méchanceté. Car celui qui commet l'injustice, par le vice de son éducation, a son châtiment dans le blâme qu'il recueille; mais celui qui se venge encourt le même reproche de méchanceté, et il y ajoute, en outre, le blâme que l'agresseur avait recueilli. De même que celui qui se prend corps à corps avec un charbonnier, doit nécessairement se couvrir de la cendre noire dont ce dernier est couvert; de même, celui qui se met aux prises avec le méchant doit se rouler avec lui dans le même bourbier et se salir de la même fange. Qu'un athlète s'attaque à un autre athlète; à la bonne heure. Le combat est égal

« O, Criton, si les dieux le veulent ainsi, que cela soit ainsi! Anytus et Mélitus peuvent me faire mourir, mais ils ne peuvent me nuire. » Voyez Platon, dans l'*Apologie de Socrate*; Origène contre Celse, liv. VIII, p. 383; et Arrien sur Épictète, liv. II, n° 2.

[1] Héraclite disait : « Il faut être plus prompt à éteindre un ressentiment qu'un incendie. »

entre eux ; la même ambition les anime. Je vois deux hommes de même complexion, de même métier, aspirer également à l'honneur de vaincre. Mais, lorsqu'un homme de bien entre en lice avec un méchant, ce sont deux champions qui ne sortent pas du même gymnase, qui n'ont pas eu les mêmes maîtres, qui n'ont pas appris les mêmes exercices, qui n'ont pas été dressés au même genre d'escrime, qui ne courent ni après la même couronne, ni après la même gloire. Ce combat m'afflige, les armes n'y sont point égales : le méchant doit nécessairement triompher. Les spectateurs et les juges sont des méchants qui lui ressemblent; au lieu que l'homme de bien, sans talents, sans moyens propres à une pareille lutte, n'ayant ni déloyauté, ni perfidie, ni scélératesse, ni rien de tout ce qui produit l'avantage du méchant et lui assure le succès, ne peut que se montrer ridicule dans un combat où il n'apporte ni aptitude naturelle, ni ressources acquises, ni expérience.

Mais c'est pour cela même, dira-t-on, que l'homme de bien est insulté, dénoncé par des sycophantes, calomnié, poursuivi, dépouillé de ses biens, jeté en prison, condamné à l'exil, à l'infamie, à la mort! Quoi donc! si des enfants se faisaient un code particulier, composaient entre eux un tribunal et y traduisaient un homme pour le juger selon leurs lois; si, ensuite, en supposant qu'il leur plût de commettre une injustice, ils condamnaient cet homme à être regardé comme un infâme dans leur petite république, et qu'ils confisquassent à leur profit les dés, les osselets et autres joujoux appartenants au condamné, que devrait faire un tel homme? ne devrait-il pas rire du tribunal, des suffrages des juges, et du jugement? Socrate en usa ainsi à Athènes. Il traita ses juges comme un groupe d'enfants, jugeant et condamnant à mort un homme mortel. C'est ainsi que l'homme de bien, l'homme juste, saura braver, d'un ris moqueur, les méchants se ruant sur lui avec im-

pétuosité, et qui, croyant l'accabler, ne pourront l'atteindre. S'ils le déclarent infâme, il s'écriera avec Achille :

Jupiter, dans les cieux, me rend plus de justice [1].

S'ils lui enlèvent ses biens il les leur abandonnera comme des osselets et des joujoux; s'ils le condamnent à mort, il mourra comme il mourrait de la fièvre ou de la gravelle, sans nulle animosité contre ses assassins.

[1] *Iliade*, ch. IX, v. 604.

FIN.

TABLE DES DISCOURS

CONTENUS DANS CE VOLUME.

